This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

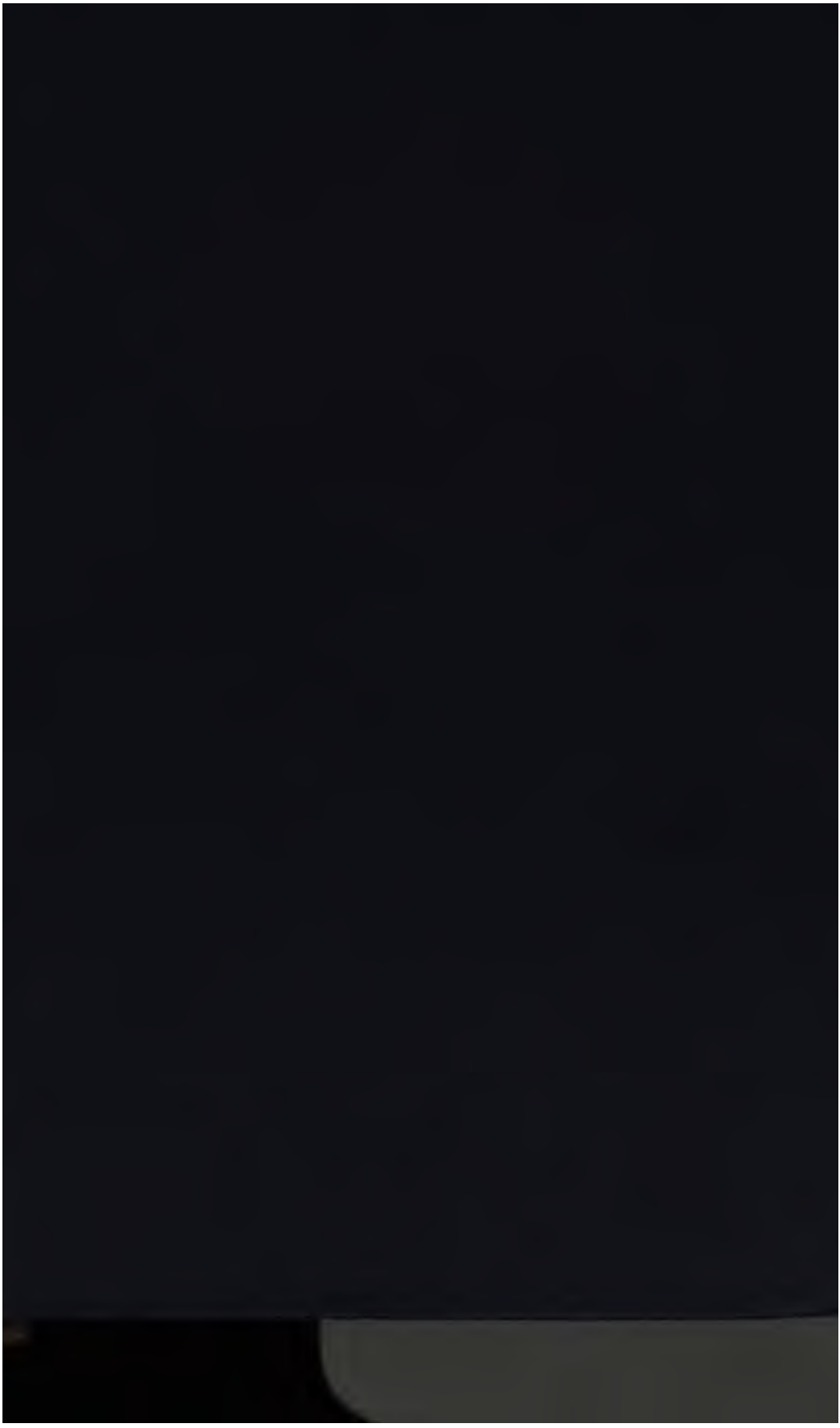

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TVEBOR

MÉLANGES

NUMISMATIQUES

Inst. f. arch. Research
Bloch.
7-3-40
40918
2V.

ALABANDA ET ANTIOCHE

VILLES DE CARIE

PL. I.

I

« Les ruines d'Antiochia, dit M. Waddington, sont situées près du village de Iénidjeh, à une petite distance du Méandre, sur la rive méridionale[1]. » Cette ville se trouvait presque au confluent du Morsynos[2] et du Méandre, à proximité de la frontière de la Lydie et de la Phrygie.

Alabanda était sur le Marsyas, au sud-ouest d'Antioche, loin du confluent du Marsyas et du Méandre. C'est encore M. Waddington qui va nous en préciser l'emplacement : « la position d'Alabanda, dit-il, depuis longtemps fixée à *Arab-Hissar*, d'après les textes anciens, par Leake et d'autres géographes, a été confirmée d'une manière définitive par M. Ph. Le Bas, qui a découvert, à une heure et demie de marche d'Arab-Hissar, une borne milliaire, portant

1. Waddington, *Voyage numismatique en Asie-Mineure*, p. 43 ; cf. Fellows, *Lycia*, p. 27 ; Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, p. 720.

2. *Morsynos* est le nom véritable de cette rivière, comme l'a prouvé Pinder d'après des médailles (*Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, 1857, p. 476) ; on a souvent défiguré ce nom de diverses manières, par ex., *Korsynos*, *Korsymos*, etc. ; les manuscrits de Pline portent *Orsinus* ou *Mossinus* ; Sillig a adopté la forme *Orsinus*. (Pline, *Hist. nat.*, V, 29, 29, éd. Sillig, t. I, p. 378.)

l'indication : *d'Alabanda, 5 milles;* mes observations faites, Strabon à la main, confirment de point en point celles de mon prédécesseur[1]. »

Ainsi, Antioche sur le Méandre était relativement fort éloignée d'Alabanda, cette dernière ville étant située beaucoup plus au sud-ouest, non sur le Méandre, mais sur le cours moyen du Marsyas, son affluent.

Antioche paraît s'être appelée primitivement Pythopolis, et avoir été reconstruite ou colonisée par Antiochus I^er^ Soter qui lui donna son nom. Toutefois, cette assertion n'a pour garant que le témoignage d'Étienne de Byzance, qui est obscur ou plutôt qui ne mérite pas une confiance aussi absolue que l'ont cru certains auteurs. Le géographe byzantin affirme que la ville s'appelait primitivement Pythopolis et qu'elle fut rebâtie par un roi de Syrie, appelé Antiochus, fils de Séleucus, en l'honneur de sa mère Antiochis. Ce même Antiochus aurait fondé Nysa en l'honneur de sa femme Nysa, et Laodicée en l'honneur de sa sœur Laodice[2].

J'ai déjà eu l'occasion[3], en me plaçant à un autre

1. Waddington, *Voyage numismatique en Asie-Mineure*, p. 40. Cf. Ch. Diehl et G. Cousin, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. X, 1886, p. 299.

2. Ἐνδεκάτη (Ἀντιόχεια) Καρίας, ἥ τις καὶ Πυθόπολις ἐκαλεῖτο. Ἀντιόχῳ γὰρ τῷ Σελεύκου τρεῖς γυναῖκες ἐπέστησαν ὄναρ, κτίσαι πόλιν ἐν Καρίᾳ ἑκάστη λέγουσα· ὁ δὲ ὑπολαβὼν τὴν μητέρα καὶ τὴν γυναῖκα καὶ τὴν ἀδελφὴν κτίζει τρεῖς πόλεις· ἀπὸ μὲν τῆς ἀδελφῆς Λαοδίκης Λαοδίκειαν, ἀπὸ δὲ τῆς γυναικὸς Νύσης Νύσαν, ἀπὸ δὲ τῆς μητρὸς Ἀντιοχίδος Ἀντιόχειαν. Ἀντιοχὶς οὖν ὄνομα καὶ τῆς μητρὸς καὶ ἐθνικὸν τῆς πόλεως καὶ φυλῆς ὄνομα. Ce passage a été reproduit par Eustathe dans son commentaire de Denys le Périégète (p. 281, éd. Bernardy).

3. *Les Rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène* (Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale), Introd., p. cxcv.

point de vue que celui que j'envisage en ce moment, de dire qu'on ne saurait avoir confiance dans le récit d'Étienne. En effet, il s'agit d'un Antiochus, *fils d'un Séleucus*, qui n'est pas spécifié autrement, mais qui ne saurait être, si l'on accepte cette filiation, qu'Antiochus Ier Soter ou Antiochus III le Grand ; or, ni l'un ni l'autre de ces deux princes n'eut pour mère une Antiochis et pour femme une Nysa. D'un autre côté, Droysen[1] a déjà observé qu'Étienne paraît commettre une inadvertance quand il affirme qu'Antioche s'appela primitivement Pythopolis, nom qui dérive de celui du riche Pythès, contemporain de Xerxès ; en effet, à l'article *Pythopolis*, il dit, au contraire, que ce nom fut l'appellation primitive de Nysa de Carie. Il est vrai qu'il affirme ailleurs que Nysa s'appelait primitivement Athymbra. Bref, il est impossible de démêler la vérité au milieu de toutes ces confusions ; nous ne savons positivement ni si Antioche sur le Méandre s'appelait primitivement Pythopolis, ni si son nom fut changé par Antiochus Ier plutôt que par Antiochus II ou par Antiochus III. Les monnaies ne nous renseignent en rien sur ces deux points ; elles paraissent d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, ne pas remonter jusqu'à l'époque d'Antiochus Ier ou d'Antiochus III, c'est-à-dire jusqu'au temps de la fondation de la nouvelle colonie.

Le texte d'Étienne de Byzance est plus précis en ce qui concerne Alabanda ; comme il renferme des données fort intéressantes au point de vue numismatique, on me permettra d'en donner la traduction :

1. *Hist. de l'hellénisme*, t. II, p. 719 ; cf. p. 713.

« Alabanda, ville de Carie; elle s'appelait autrefois Antioche. Elle fut ainsi nommée d'Alabandos, fils d'Evippos, de même que Charax. Il y a aussi une autre ville carienne très prospère, d'où le dicton : « Alabanda, la ville la plus prospère des Cariens. » Le fondateur de celle-ci fut Caros, qui l'appela du nom d'un fils qu'il avait eu de Callirhoé, fille de Maiandros. A la suite d'une victoire hippique, ce fils avait été appelé Alabandos, mot qui dans la langue des Cariens signifie « vainqueur hippique » ; en effet. *ala*, en carien, signifie « cheval », et *banda* signifie « victoire ». De là vient que chez les Romains aussi, *bandum* a le sens de « victoire » [1].

Il n'y avait en Carie qu'une seule ville du nom d'Alabanda, et si Étienne en nomme deux, il est facile de corriger son erreur. Il s'est trouvé en présence de deux traditions, l'une qui attribuait la fondation d'Alabanda au fils d'Evippos, l'autre qui l'attribuait au fils de Caros : il en a conclu, à tort, qu'il y avait en Carie deux villes homonymes. Il est remarquable que les deux traditions s'accordent également bien avec le type de revers des tétradrachmes d'Alabanda : Pégase lancé au galop symbolise aussi bien Evippos (qui monte bien à cheval), le génie des courses, que le fils de Caros, vainqueur dans l'hippodrome.

1. Ἀλάβανδα, πόλις Καρίας, ἡ ποτὲ Ἀντιόχεια. ἐκλήθη δὲ ἀπὸ Ἀλαβάνδου τοῦ Εὐίππου, ὡς Χάραξ. ἔστι καὶ ἑτέρα πόλις Καρῶν εὐτυχεστάτη, ἀφ' ἧς ἡ παροιμία, Ἀλάβανδα Καρῶν εὐτυχεστάτη. κτίσμα δὲ Καρὸς ἦν, ἀπὸ τοῦ παιδὸς αὐτοῦ κληθεῖσα τοῦ γεννηθέντος ἀπὸ Καλλιρρόης τῆς Μαιάνδρου, μετὰ νίκην ἱππομαχικήν, καὶ κληθέντος Ἀλαβάνδου, ὅ ἐστι κατὰ τὴν Καρῶν φωνὴν Ἱππόνικος. ἄλα γὰρ τὸν ἵππον, βάνδα δὲ τὴν νίκην καλοῦσιν. ἔνθεν καὶ παρὰ Ῥωμαίοις βάνδον τὴν νίκην φασίν.

Mais le point sur lequel je désire attirer particulièrement l'attention est celui-ci : Étienne affirme qu'Alabanda s'appela pendant quelque temps du nom d'Antioche : Ἀλάβανδα, ἡ ποτὲ Ἀντιόχεια. Or, il existe, comme on le sait, des tétradrachmes au nom d'Antioche, semblables à ceux d'Alabanda, sauf en ce que le mot ANTIOXEΩN est substitué au mot ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ : *numos, ut gutta guttae est, simillimos*, dit Eckhel ; parfois même on trouve sur les uns et les autres le même nom de magistrat. Pellerin, qui a eu, le premier, l'occasion de faire ce rapprochement, en a tiré la conclusion toute naturelle que ces deux groupes de monnaies appartiennent à la même ville, puisqu'il est avéré, d'après Étienne de Byzance, qu'Alabanda porta pendant quelque temps le nom d'Antioche[1]. Cette manière de voir paraît si évidente qu'on est surpris qu'Eckhel l'ait repoussée[2]. Il lui semble étrange que le nom d'une ville ait varié, au point que le même magistrat se rencontre avec l'une et l'autre ethnique, et il insiste sur ce fait que les monnaies d'Alabanda frappées sous l'empire romain ne portent jamais la légende ANTIOXEΩN. Le savant viennois conclut, en conséquence, qu'Étienne de Byzance se trompe, et que les deux villes d'Alabanda et d'Antioche sur le Méandre ont fait une alliance monétaire et ont décidé, à une certaine époque, de frapper monnaie aux mêmes types. De pareilles alliances monétaires, ajoute-t-il, ne sont pas rares, même en Asie-Mineure, et il cite des exemples.

1. Pellerin, *Mélanges*, t. I, p. 139.
2. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 572.

L'opinion d'Eckhel a été acceptée par la plupart des numismatistes. Mionnet décrit à Antioche sur le Méandre les monnaies au type du Pégase[1]. MM. Waddington[2] et Leake[3] ont fait de même, malgré les hésitations antérieures de Borrell[4]; Droysen se range à l'avis d'Eckhel[5]. Je remarque, toutefois, que M. Head n'est pas tombé dans la même erreur et qu'il indique comme devant être classées à Alabanda les monnaies au type du Pégase qui portent la légende ANTIOXEΩN[6]. Enfin, dans sa dernière publication numismatique, M. Imhoof-Blumer adopte les anciens errements et ne distingue pas en Carie deux Antioches, car il a classé à Antioche sur le Méandre une petite pièce de bronze aux types de la tête d'Apollon et de Pégase galopant[7].

Malgré l'autorité des savants éminents dont je viens de citer les noms, je crois qu'il faut, pour les raisons que je vais énumérer, en revenir à l'opinion formulée par le vieux Pellerin.

1. Le texte d'Etienne de Byzance est formel, et comme il se trouve confirmé par les types monétaires, il n'y a aucune raison de le révoquer en doute : Alabanda a porté pendant quelque temps le nom d'Antioche.

2. Il ne faut pas s'étonner si ce nom d'Antioche,

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 313; *Supplément*, t. VI, p. 446.
2. Waddington, *Voyage en Asie-Mineure au point de vue numismatique*, p. 42, et *Mélanges de numismatique*, 2e série (1867), p. 6.
3. Leake, *Numism. hellenica. Asiatic Greece*, Addenda, p. 143.
4. Borrell, dans le *Numism. Chronicle*, t. IX (1846), p. 146.
5. Droysen, *Hist de l'hellénisme*, t. II, p. 719.
6. Barclay Head, *Hist. numorum*, p. 519.
7. Imhoof Blumer, *Griechische Münzen*, p. 662, n° 409.

appliqué à Alabanda, n'a pas laissé de traces dans l'histoire, car il ne fut usité que fort peu de temps, et seulement pendant une courte période du règne d'Antiochus III le Grand. En effet, si Alabanda avait pris le nom d'Antioche dès les règnes d'Antiochus 1er ou d'Antiochus II, il est vraisemblable qu'elle l'eût gardé au moins jusque sous Antiochus III, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle échappa à la domination des Séleucides. Or, nous constatons qu'Alabanda a encore son nom originaire en l'an 197 avant J.-C., car elle figure, à cette date, sous le nom d'Alabanda parmi les cités asiatiques alliées de Rome contre Philippe V de Macédoine[1]. D'autre part, dès l'année 189, c'est-à-dire aussitôt après la défaite d'Antiochus III à Magnésie, alors que les Séleucides perdirent l'Asie-Mineure sans espoir de retour, nous voyons Alabanda citée sous ce nom parmi les villes qui se jetèrent dans les bras des Romains, et depuis cette époque, Alabanda ne cessa de servir la cause de Rome, dont elle fut toujours la fidèle alliée. Ainsi donc, ce fut seulement dans la période comprise entre 197 et 189 qu'Alabanda porta le nom d'Antioche; nous pouvons conjecturer qu'elle changea de nom en l'honneur du roi de Syrie, après que ce dernier se fut emparé d'Ephèse en 197. C'est le moment où Antiochus III colonisa l'Asie-Mineure : il transporta notamment en Lydie et en Phrygie deux mille familles juives de la Babylonie et de la Mésopotamie.

3. Le style des monnaies aux types de la tête

1. Polybe, XVI, 24; Tite-Live, XXXIII, 18; cf. Diehl et Cousin, dans le *Bull. corr. hell.*, t. X, p. 303.

d'Apollon et du Pégase galopant se rapportent bien à l'époque d'Antiochus III, et il n'y a, de ce côté, aucun obstacle à attribuer à cette période les monnaies à la légende ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ.

4. Un des arguments invoqués par Eckhel pour soutenir que les monnaies en question sont le produit d'une alliance monétaire entre Alabanda et Antioche sur le Méandre, c'est qu'on trouve quelques noms de magistrats à la fois sur les pièces à la légende ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ et sur celles qui portent ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Cette raison a même paru péremptoire à la plupart des numismatistes. Or, à mon avis, elle prouve, bien au contraire, l'identité de la ville d'Alabanda et de la ville d'Antioche, et voici comment. Les noms de magistrats qu'on rencontre à la fois avec le nom d'Alabanda et le nom d'Antioche, sont au nombre de trois seulement : ce sont Ménéclès, Menestheus[1] et Timoclès. Je n'en connais pas d'autres[2]. Or, nous conclurons tout simplement que la ville d'Alabanda a changé son nom en celui d'Antioche pendant que ces trois magistrats étaient en fonction et étaient chargés de battre monnaie. Ceci n'a rien que de très naturel : les magistrats monétaires étaient au nombre de trois à Rome, à Athènes et dans un grand nombre d'autres villes.

1. *Menestheus* et non *Meneutheus*, comme a lu Mionnet, ou *Perestheus*, comme a lu Combe, *Musée Hunter*, pl. v, n° 7.

2. Mionnet, dans une note de la p. 305 (t. V de sa *Description*), désigne le nom ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ comme se trouvant avec l'inscription ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Mais c'est une erreur; ce nom de magistrat ne se présente qu'avec ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. L'erreur de Mionnet me semble provenir de ce que cet auteur a mal interprété ce que dit Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 572.

C'étaient peut-être des stratèges comme à Athènes[1]; du moins, cette conjecture est fondée sur une inscription trouvée près d'Alabanda, qui mentionne un Ménéclès qui pourrait être le même que celui des monnaies, et qui est qualifié dans le texte épigraphique στρατηγὸς ἐπὶ χώρας[2]. Quoi qu'il en soit, la présence des trois magistrats, Ménéclès, Menestheus et Timoclès sur les monnaies à la légende ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ et ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ, loin d'être, comme on l'a cru, contraire à notre thèse, ne fait que la confirmer d'une manière éclatante.

5. Une alliance monétaire comme celle dont parle Eckhel n'est pas vraisemblable, et les exemples qu'il cite ne peuvent servir dans l'espèce. En effet, quand deux villes concluent une alliance monétaire, les types communs qu'elles adoptent sont empruntés à la fois à l'une et à l'autre des villes associées. Même pour les cistophores, puisque Eckhel invoque cet exemple, si les types de cette espèce de monnaies restent généralement les mêmes partout, les ateliers différents qui les émettent y ont placé, à côté du type principal invariable, un monogramme ou un symbole qui leur est propre. Sur les monnaies des villes associées, on retrouve les types particuliers à chacune d'elles, et bien souvent, le mot ΟΜΟΝΟΙΑ qui ne laisse aucun doute sur l'origine et la nature de ce monnayage à frais communs. Rien de tout cela sur les monnaies aux types de la tête d'Apollon et du

1. Th. Reinach, *Les Stratèges sur les monnaies d'Athènes*, dans la *Revue des Etudes grecques*, 1888.

2. Hauvette-Besnault et M. Dubois, dans le *Bull. de corr. hell.*, t. V, 1881, p. 180.

Pégase galopant, que l'on voudrait classer à Antioche sur le Méandre : ce sont les types d'Alabanda. et dans l'hypothèse que nous combattons. il faudrait admettre que l'association ne se manifeste sur les monnaies par aucun signe extérieur. Les types particuliers à Antioche sur le Méandre ne se trouvent pas reproduits : cette ville renonce à tout symbole et elle abdique totalement son autonomie monétaire pour prendre exclusivement les types d'Alabanda, son associée. Cela n'est guère vraisemblable.

6. Le type de Pégase galopant a sa raison d'être à Alabanda; il s'explique par la fable qu'a rapportée Étienne de Byzance, dans le passage cité plus haut, puisque le nom d'Alabanda même serait dérivé de deux mots cariens, *ala*, « cheval, » et *banda*, « victoire, » ce qui ferait allusion à un succès hippique remporté par Caros le fondateur de la ville, ou à Évippos, le génie protecteur des hippodromes. Pégase n'a rien à voir avec Antioche sur le Méandre, dont les types monétaires sont tout différents.

7. Une dernière remarque. On sait qu'un très grand nombre des villes d'Asie Mineure ont souvent pour type de leurs monnaies un bison cornupète : il n'est donc pas surprenant de le rencontrer sur des pièces d'Antioche-Alabanda, de même que sur des pièces d'Antioche sur le Méandre, bien que le monnayage de ces deux villes soit tout à fait indépendant l'un de l'autre. Mais quand les monnaies appartiennent à ce dernier atelier, on voit toujours sous le bison les détours carrés du Méandre[1], tandis qu'ils ne

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, t. I (1861), p. 30.

figurent jamais, et pour cause, sur les monnaies d'Antioche-Alabanda.

II

J'ai réuni sur la planche I quelques pièces d'Alabanda et d'Antioche sur le Méandre, que je vais décrire et expliquer. Elles se partagent en trois groupes. 1. Monnaies d'Alabanda. 2. Monnaies d'Antioche-Alabanda. 3. Monnaies d'Antioche sur le Méandre.

1. *Monnaies d'Alabanda.*

1. Tête laurée d'Apollon à gauche. Grènetis effacé.

℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Pégase au galop, à droite; dessous, ΣΩΚΡΑΤΗΣ. — Æ 29 mill. Tétradr., 16 gr. 45. — Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 1.

Ce tétradrachme a été décrit par Mionnet (*Descr.* t. III, p. 305, n° 6). Nous ne le reproduisons ici que pour servir de terme de comparaison avec les monnaies d'Antioche-Alabanda dont il sera question tout à l'heure. Mionnet a lu le nom du magistrat ΣΟΚΡΑΤΗΣ au lieu de ΣΩΚΡΑΤΗΣ; l'Ω est, à la vérité, mal venu à la frappe.

2. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux tressés et relevés sur la nuque.

℞. ΑΛΑΒΑΝ | ΔΕΩΝ. Pégase au galop, à droite; dessous, ΚΑ. Couronne de laurier au pourtour.

Æ 26. Tridrachme, 12 gr. 15. — Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 2.

3. Même tête d'Apollon.

℞. ΑΛΑΒΑΝ | ΔΕΩΝ. Trépied surmonté de la cortine; dans le champ, à gauche, un casque(?); à l'exergue, IЄ. Couronne de laurier au pourtour.

Æ 23. Didrachme, 7 gr. 10 (pièce trouée). Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 3.

Ce didrachme et le tridrachme n° 2 n'appartiennent pas au même groupe que le tétradrachme n° 1. C'est ce que prouvent surabondamment leur style, leurs types, la forme des lettres, la couronne de laurier qui entoure le revers. Si le groupe représenté par le tétradrachme n° 1 remonte à l'époque contemporaine d'Antiochus III le Grand, je suis porté à croire qu'un espace de temps assez long le sépare du groupe représenté par les pièces n°s 2 et 3. Ces dernières n'ont certainement été frappées qu'après l'an 168 avant J.-C., époque où le Sénat romain ayant déclaré libres la Carie et la Lycie[1], le monnayage autonome a pu reprendre son cours un instant interrompu après la défaite d'Antiochus III en 189. Le tridrachme est une division fort rare dans le monnayage autonome des villes d'Asie Mineure. M. Feuardent possède une variété de celui que nous publions, qui pèse 11 gr. 45; devant le Pégase le monogr. ⊔. Quant aux lettres IЄ qu'on lit sur notre didrachme, ce n'est probablement pas une date; je préfère y voir les initiales d'un nom de magistrat (Ἱέραξ, Ἱεροκλῆς, Ἱέρων, etc.).

1. Polybe, XXX, 5; T. Liv., XLV, 25.

2. *Monnaies d'Antioche-Alabanda.*

4. Tête laurée d'Apollon, à gauche. Grènetis.

℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Pégase au galop, à droite ; dessous, ΧΡΥΣΟΓΟΝΟΣ. — Æ 29. Tétradr. 16 gr. 60. — Cab. des Médailles. Pl. I, fig. 4.

5. Même tête d'Apollon.

℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Pégase au galop, à gauche; dessous, un monogramme composé des lettres ΤΕ.

Æ 35. Tétradr. 16 gr. 45. — Cab. des Médailles (*Coll. de Luynes*). Pl. I. fig. 5.

Il suffit de comparer le tétradrachme n° 4 avec celui que nous avons décrit sous le n° 1, pour être frappé de l'identité de types et de style, signalée par Pellerin. Nous ne reviendrons pas sur ce point. Le tétradrachme n° 5 offre des particularités à signaler : le monogramme qui représente le nom du magistrat, la direction donnée au Pégase, enfin, l'extrême largeur du flan. Cette dimension exceptionnelle du flan est encore un argument que nous pourrions invoquer en faveur de l'identité d'Antioche et d'Alabanda, car on trouve le même module donné à des tétradrachmes à la légende ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Le n° 4 de Mionnet notamment, avec ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ ΔΙΟΓΕΝΗΣ a jusqu'à 37 millimètres de diamètre.

La série comprend des drachmes et des tétradrachmes comme avec le nom d'Alabanda. Voici les noms des magistrats que j'ai relevés sur ces monnaies d'Antioche-Alabanda :

ΜΕΝΕΚΛΗΣ (Mionnet, *Descr.*, n° 53);

ΜΕΝΕΣΘΕΥΣ, lecture rectifiée (Mionnet, *Descr.* n° 54; *Supplément*, n^os^ 57 et 67);

ΤΙΜΟΚΛΗΣ (Mionnet, *Descr.*, n^os^ 55 et 56);

ΦΙΛΤΟΓΕΝΗΣ (Waddington, *Voyage num.*, p. 42);

ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ (Coll. Waddington et Berlin[1]);

ΙΣΟΚΡΑΤΗΣ (chez M. Feuardent);

ΣΥΜΜΑΧΟΣ (chez M. Feuardent);

ΧΡΥΣΟΓΟΝΟΣ (voyez ci-dessus, n° 4).

ΤΕ en monogr. (voyez ci-dessus, n° 5).

A ces monnaies d'argent, il faut joindre une petite pièce de bronze qui est également aux types de la tête d'Apollon et du Pégase galopant, et qui porte le nom du magistrat **ΑΡΙΣΤΕΥΣ**[2].

Enfin, parmi les monnaies de bronze avec d'autres types, classées jusqu'ici à Antioche sur le Méandre, il en est quelques-unes qui me paraissent sûrement appartenir à Antioche-Alabanda. Dans les cartons du Cabinet des Médailles, je trouve les suivantes, qui sont sans nom de magistrat :

6. Tête laurée d'Apollon, à gauche.

℞. **ΑΝΤΙΟ | ΧΕΩΝ**. Zébu cornupète, à droite.

Æ 19 mill. — Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 6.

Le type du droit, sur cette pièce, est identique à celui des monnaies d'argent; quant au revers, il est

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 2^e^ série (1867), p. 6 et pl. I, fig. 6. L'exemplaire de la collection de M. Waddington se trouvait dans le trésor d'Amasia, avec des tétradrachmes des premiers Séleucides et surtout d'Antiochus III; la même trouvaille contenait aussi d'autres tétradrachmes d'Antioche de Carie, avec différents noms de magistrats que M. Waddington n'énumère pas. Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 572, et Pinder, *Die antiken Munzen d. Kœnigl. Museums*, p. 66.

2. Imhoof-Blumer, *Griech. Munzen*, p. 662, n° 409.

pareil, sauf pour la légende, à des monnaies de bronze qui portent ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ.

7. Tête laurée d'Apollon, à gauche.

℞. ANTIO | XEΩN. Zébu cornupète, à droite; dessous, le monogramme Æ (?).

Æ 13 mill. — Cabinet des Médailles. Pl. I, fig. 7.

8. Lyre.

℞. ANTIO | XEΩN. Zébu tourné à gauche.

Æ 11 mill. — Cab. des Médailles. Pl. I, fig. 8.

Cette petite monnaie de bronze est identique à une pièce qui porte ΑΛΑΒΑΝ | ΔΕΩΝ, avec cette seule différence que le zébu est tourné à droite, au lieu de regarder à gauche; un exemplaire de la monnaie au nom d'Alabanda, publié, il y a quelques années, par M. Imhoof-Blumer[1], rendra facile la comparaison.

On ne saurait nier, ce semble, que ces rapprochements soient tout à fait concluants en faveur de la thèse que nous avons soutenue. Ajoutons que, une fois ces pièces retirées de la suite d'Antioche sur le Méandre, on se rend compte au premier coup d'œil que les types de cette dernière ville, ainsi que le style de ses monnaies, n'ont rien de commun avec ceux d'Antioche-Alabanda. Nous pouvons donc conclure que l'étude des monnaies confirme l'assertion d'Étienne de Byzance. Alabanda a porté le nom d'Antioche sous Antiochus III le Grand, de 197 à 189 avant notre ère, et c'est pendant cette courte période que les monnaies que nous venons de décrire

1. Dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XVI (1884), p. 267, n° 90.

ont été frappées. On sait que beaucoup d'autres villes d'Asie Mineure, Tralles, Tarse, Mallus, Adana, etc., portèrent momentanément le nom d'Antioche; Séleucus I^er^ Nicator fonda, pour sa part seulement, jusqu'à seize Antioches, et souvent même le territoire de ces villes homonymes était limitrophe. Les difficultés pratiques et les confusions quotidiennes qui furent le résultat de cette homonymie officielle, contribuèrent autant que les circonstances politiques, à pousser la plupart de ces villes à reprendre bien vite leurs anciens noms, dès que les maîtres qui leur avaient imposé l'appellation commune eurent disparu.

3° *Monnaies d'Antioche sur le Méandre.*

Le tétradrachme suivant a été récemment acquis par le Cabinet des Médailles :

Tête laurée de Zeus à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ANTI | OXE | ΩN, en trois lignes dans le champ, à droite. Aigle debout à gauche, sur un foudre; devant, ΣOΛ. Au pourtour, un cercle de méandres carrés.

Æ 29 mill. 16 gr. 65. — Cab. des Médailles. Pl. I, fig. 9.

Ce magnifique tétradrachme est inédit. Les détours du Méandre qui figurent au pourtour du revers ne nous permettent pas d'hésiter à le classer à Antioche de Carie plutôt qu'à toute autre ville du même nom. Le type de l'aigle se retrouve sur des pièces de

bronze[1]; le magistrat s'appelle probablement Σόλων. Le style ne paraissant pas très ancien, je serais peu éloigné de croire que la pièce a été émise seulement après 168 avant J.-C., quand le sénat romain eut, comme nous l'avons déjà dit, déclaré libres la Carie et la Lycie. C'est, dans ce classement, la plus ancienne pièce d'Antioche sur le Méandre, ce qui s'explique aisément, car si cette ville a été fondée par Antiochus III, elle n'a probablement pas eu le temps de frapper monnaie avant la défaite de ce prince, et ce n'est que plus tard, en 168, qu'elle obtint ce privilège de la part des Romains.

De ce tétradrachme on doit rapprocher les drachmes qui répondent à la description suivante :

Tête laurée d'Apollon, à droite.

℟. ANTIOXEΩN. Zébu accroupi, à gauche, sur les détours du Méandre. Au dessous, un nom variable de magistrat. Couronne de laurier au pourtour.

Les noms de magistrats que j'ai relevés sur cette pièce sont les suivants :

ΔIOTPEΦHΣ (Coll. Lœbbecke)[2];
MENEΦPΩN (anc. coll. Iwanof)[3];
MEΛE... (anc. coll. Fox)[4].

Un quatrième exemplaire, conservé au Cabinet des Médailles, porte un nom de magistrat illisible, mais qui n'est certainement pas l'un des trois précédents :

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 314, nos 57 et 58.
2. *Zeit. für Numism.*, t. XII (1885), p. 322.
3. *Catal. de vente de la coll. Iwanof* (Londres, 1863), n° 335; Leake *Numism. hellen. Asiatic Greece*, Addenda, p. 143.
4. Fox, *Engravings Coins*, 2e part., n° 93.

la première lettre est un A. L'incertitude de la lecture nous a fait juger inutile la reproduction de cette pièce.

Il faut sans doute rattacher à la même série les monnaies de bronze qui ont, au droit, la tête du dieu Mên sur un croissant, et au revers, un zébu entre le mot ANTIOXEΩN et un nom variable de magistrat. Mais les deux seuls noms dont la lecture paraisse certaine sont ceux de HPIAOX.. et ΔIONYΣ., publiés par M. Imhoof-Blumer[1]; ceux qui sont donnés par Mionnet[2], d'après Ramus, sont mutilés, mal lus, et ne méritent aucune confiance.

Je dois dire, d'ailleurs, puisque l'occasion s'en présente, que les chapitres de Mionnet concernant Alabanda et Antioche sont entièrement à refaire. Non seulement un certain nombre de pièces nouvelles ont été acquises par les musées, ou publiées par divers savants, MM. Waddington, Imhoof-Blumer, Fox, Leake; Friedlaender, Lœbbecke, dans les mémoires auxquels j'ai eu à me référer au cours de cette note; mais dans son catalogue même, Mionnet a commis une série d'erreurs et de confusions graves, décrivant, sans s'en douter, deux fois les mêmes pièces, faisant des attributions fantaisistes, des lectures impossibles. Il serait long et fastidieux d'énumérer ces fautes; mieux vaut prévenir simplement le lecteur et attendre une nouvelle monographie numismatique de la Carie, qui ne tardera peut-être pas à nous être offerte.

1. *Monnaies grecques*, p. 304, n° 3.
2. Mionnet, *Suppl.* n°s 68, 69, 70.

QUATRE MÉDAILLONS DE BRONZE
D'ASIE MINEURE

Pl. II.

Le Cabinet des Médailles a fait récemment l'acquisition des quatre grands médaillons, frappés dans trois villes différentes d'Asie-Mineure, qui se trouvent photographiés sur notre planche II ; bien que deux d'entre eux aient déjà été reproduits[1], on me saura gré, je l'espère, de les présenter spécialement aux lecteurs de la *Revue*, en raison de leur beauté exceptionnelle, car ils peuvent être considérés comme à fleur de coin, et l'on sait combien sont rares les médaillons grecs dans cet état de conservation. La plupart de ceux qui sont renfermés dans les collections publiques sont, à ce point de vue, fort défectueux : et cela est d'autant plus regrettable que leurs légendes sont plus développées que celles des pièces du module ordinaire, et que leurs types comportent naturellement des détails et des particularités qui ne sauraient exister sur un flan de moindres dimensions, C'est donc une bonne fortune véritable que de pouvoir étudier à l'aise et sans avoir besoin de recourir aux conjectures et aux restitutions de types ou de légendes frustes, quelques-uns de ces monuments qui comptent parmi les plus grands que l'art monétaire ait jamais produits.

1. Ce sont les médaillons n°s 3 et 4 : je les ai fait reproduire dans l'ouvrage posthume de Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, pp. 181 et 182.

ou un adieu des marins cyzicéniens à leur patrie, ou bien même comme formant le début d'une de ces mélopées populaires chantées par les marins durant leurs voyages ; mais la comparaison avec l'inscription d'une autre médaille va nous permettre de proposer une interprétation plus scientifique.

Eckhel a donné, avec cette science et cette sûreté de critique dont il se départit rarement, une fort ingénieuse explication de la légende d'une monnaie d'Ephèse, à l'effigie de Philippe père, qui se rattache étroitement aux pièces cyzicéniennes que nous étudions ici. Sur cette monnaie, qui est aussi au type d'une galère, on lit ЄΦЄCIΩN·A·KATAΠΛOYC[1]. Un passage d'Ulpien[2], relatif au départ des magistrats romains dans les provinces, est le commentaire direct de ce type et de cette légende. En arrivant dans sa province, le proconsul était reçu avec les plus grands honneurs et il faisait dans la métropole une entrée triomphale. Dans la province d'Asie, où il ne pouvait pénétrer que par mer, son arrivée s'appelait κατάπλους (*adnavigatio*), et il devait aborder d'abord à Ephèse, la première métropole (*inter matrices urbes Ephesum primam attingere*). Ainsi, d'après ce témoignage, conclut Eckhel, c'est l'entrée du navire du proconsul dans le port d'Ephèse, qui se trouve désignée sur la monnaie par le mot κατάπλους, et la lettre A de la légende signifie qu'Ephèse était la première des villes d'Asie visitée

1 Mionnet, *Suppl.*, t. VI, p. 188, n° 719 ; cf. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 518.

2. Ulpien, *Digest.*, I, 16, 4, § 5 ; cf. J. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, 2e éd. (Leipzig, 1881), p. 337. (Handbuch der römischen Alterthümer), et Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 15 et 16.

par le proconsul (πρῶτος κατάπλους, *prima adnavigatio ad Ephesiorum urbem*).

Cette interprétation si judicieuse et si intéressante nous paraît jeter une certaine lumière sur la légende cyzicénienne : KAIPE ΠΟΛΙ. Après avoir visité Ephèse, le proconsul parcourait successivement les villes principales de sa province, surtout les villes qui, comme Cyzique, prétendaient au titre de métropole[1] ; comme tout nouveau fonctionnaire, il arrivait la bouche pleine de promesses, et il était accueilli avec des démonstrations de joie. Sur le navire qui le portait, l'inscription « χαῖρε, πόλι » était une avance flatteuse faite à la ville qu'il allait visiter, un souhait de bienvenue.

Chaque nouveau proconsul avait recours à un procédé de son choix, à une devise particulière pour conquérir les suffrages des villes qu'il devait administrer : c'est dans ce sens, fort probablement, que l'on doit chercher à expliquer un autre grand médaillon de Cyzique, au type de la galère et à l'effigie d'Hadrien : sur cette nouvelle pièce, on lit, au dessus du navire, le mot ЄΥΤΥΧЄCTATOY, dont l'interprétation a rebuté Eckhel lui-même[2].

Tout en indiquant la voie dans laquelle on doit chercher, je n'ose formuler des hypothèses, n'étant nullement certain que la forme du génitif masculin, donnée par l'ancien catalogue d'Ennery, soit correctement lue. Peut-être doit-on comprendre :

1. Marquardt, *Römische Staatswesen*, t. I, p. 343.
2. Anc. coll. d'Ennery. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 454, et Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 318, n° 223.

εὐτυχέστατου (ἀνθὑπατου κατάπλους), le proconsul s'estimant très heureux d'aborder au milieu de citoyens si dévoués et si empressés à l'accueillir[1].

Telle est l'interprétation qui m'a paru la plus naturelle de ces curieuses légendes, et je ne crois pas que ces inscriptions se rapportent, par exemple, à des fêtes nautiques qui auraient été célébrées dans le port de Cyzique, comme les noms de navires, ΑΛΚΑ, ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, ΕΥΚΛΕΙΑ, ΕΥΝΟΜΙΑ, ΚΟΡΚΥΡΑ, etc., qu'on lit sur des monnaies de Corcyre[2].

Commode. Λ ΑΥΡ ΚΟΜΟΔΟC ΚΑΙCΑΡ ΓΕΡ CΕΒ ΥΟC· Buste de Commode jeune, à droite, la tête nue, les épaules couvertes du paludamentum. Grènetis au pourtour.

Ꞧ. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Guerrier nu, debout, à gauche, sa chlamyde sur l'épaule et le bras gauche, et s'appuyant de la main droite sur sa lance. Grènetis au pourtour.

Æ 35 millim. Belle patine verdâtre. Pl. II, fig. 2.

Le même type de revers, c'est-à-dire un guerrier nu, debout, s'appuyant sur sa lance, paraît sur un assez grand nombre de monnaies de Cyzique de l'époque impériale. On le signale avec l'effigie de Trajan, d'Antonin le Pieux, de Faustine jeune, de Lucius Verus, de Commode. Mionnet désigne ce

1. Sur une monnaie de Laodicée de Phrygie, à l'effigie de Caracalla, on a la légende ΕΥΤΥΧΕΙC ΚΑΙΡΟΙ qui correspond à la légende FELICIA TEMPORA des monnaies romaines. Mionnet, *Descr.*, t. IV, p. 272, n° 774, B. Head, *Hist. num.*, p. 566.

2. B. Head, *Hist numorum*, p. 277; cf. P. Gardner, dans le *Journal of hellenic studies*, t. II, p. 46.

guerrier simplement sous le nom de « Jeune homme », et il le confond même parfois avec Hermès. Il n'est pas douteux qu'on doive y reconnaître le héros éponyme de la ville, Cyzicos. En effet, sur des monnaies frappées en association par Cyzique et Ephèse, ou par Cyzique et Smyrne, on voit le même héros, désigné par son nom, KYZIKOC, debout, s'appuyant sur sa lance. A Ephèse, il donne la main à un autre génie, ЄΦЄCOC; à Smyrne, il se trouve en présence de l'Amazone CMYPNH[1]. Il s'agit donc bien du héros Cyzicos, et c'est avec raison que M. Greenwell[2] a donné son nom à une tête d'éphèbe, imberbe, à cheveux courts, qui forme le type de quelques statères d'electrum cyzicéniens du IVe siècle. Sa tête juvénile, accompagnée de son nom, KYZIKOC, remplace souvent l'effigie impériale sur des monnaies de bronze frappées sous l'empire romain[3], et si nous comparons cette tête imberbe, diadémée ou laurée, avec celle de la figure en pied sur notre médaillon, nous constaterons entre elles une analogie tout à fait concluante.

Cyzicos, fils du Thessalien Æneos et par lui petit-fils d'Apollon, fonda Cyzique où il régnait lors de l'expédition des Argonautes. Conseillé par un oracle, il accueillit favorablement les hardis navigateurs, et il offrit à leur chef Jason une généreuse hospitalité. Mais, quelque temps auparavant, Cyzicos, ardent chasseur, avait tué un des lions consacrés

1. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 453; *Suppl.*, t. VI, p. 143, n° 419.
2. Greenwell, *The electrum Coinage of Cyzicus*, p. 92, n° 80 et pl. IV, 1.
3. Mionnet, *Descr.*, t. II, pp. 533 et suiv.

à Cybèle dans la forêt du mont Dindyme : cette témérité devait causer sa perte. Un jour qu'il combattait avec les Argonautes pour repousser une attaque des Pélasges, Jason, par mégarde, le transperça de sa lance. Les Dolions et les Argonautes, rassemblés dans une commune douleur, lui firent de somptueuses funérailles et des jeux furent célébrés en son honneur[1].

Telle fut, d'après Apollonius de Rhodes et Valerius Flaccus, la carrière du héros mythique que les Cyzicéniens honoraient comme le fondateur de leur cité[2]. Une inscription de l'époque impériale nous apprend qu'une statue avait été érigée à Cyzicos comme κτίστης de la ville, et qu'on dut la réparer, sous l'archontat de C. Julius Seleucus et d'Aurelius Pacidianus Agathémerus[3].

Puisqu'il existait à Cyzique une statue du fondateur éponyme Cyzicos, qu'on faisait restaurer à grands frais au second siècle de notre ère, nous ne saurions hésiter à considérer le type de notre médaillon comme reproduisant cette statue elle-même. En effet, la persistance sur les monnaies, du type de Cyzicos debout, appuyé sur sa lance, porte déjà à penser qu'il s'agit de la reproduction d'une statue. D'autre part, ce type monétaire a un aspect sculptural indéniable; nous dirons même que son attitude per-

1. Son tombeau est mentionné par Deilochus, *Scol.* in Apoll. Rhod., I, 1061.

2. Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 453.

3. Voici le texte de cette inscription mutilée : Κύζικον κτίστην ἡ πόλις ἐπὶ ἀρχόντων τῶν περὶ Γ. Ἰούλιον Σέλευκον, υἱὸν ἀρχιερέως, προνοησάντων τῆς ἀναστάσεως καὶ τοῦ αια.... τῶν ἀνδριάντων κόσμου τοῦ θεατρου ἐν τῇ ἑαυτῶν ἀρχῇ Γ. Ἰουλιου Σελεύκου καὶ ...Αὐρηλίου Παχιδιανοῦ Ἀγαθημέρου. **Boeckh**, *C. I. Gr.*, n° 3667.

met de reconnaître en lui une œuvre qui a subi l'inspiration lointaine du fameux *canon* de Polyclète.

Chacun sait que, parmi les œuvres nombreuses du sculpteur grec qui fut le digne émule de Phidias, celle qui eut le plus de notoriété dans l'antiquité était la statue d'un éphèbe, désigné sous le nom de Doryphore ou « porte-lance ». Le Doryphore représentait un jeune homme parvenu à la plénitude du développement physique, entièrement nu, tenant sa lance de la main droite, le pied gauche ramené en arrière, de façon à porter tout le poids du corps sur la jambe droite. C'était un chef-d'œuvre au point de vue anatomique, si l'on en croit les auteurs anciens, et il est resté le modèle classique, le *canon* des sculpteurs grecs jusqu'à Lysippe. Pas n'est besoin de rappeler plus longuement ces notions qu'on trouvera développées dans tous les ouvrages relatifs à la sculpture grecque[1]; j'insisterai seulement sur un point encore : c'est que ce fut Polyclète qui imagina de faire supporter, dans ses statues, tout le poids du corps par une seule jambe : *proprium ejus est*, dit Pline (XXXIV, 56), *ut uno crure insisterent signa excogitasse.*

Que l'on compare la statue du héros Cyzicos, sur les monnaies, avec les répliques du Doryphore qui nous sont parvenues, et l'on ne pourra méconnaître une certaine analogie, sinon même de la ressem-

1. Voyez notamment : O Rayet, *Monuments de l'art antique*, 4e livr.; E. Babelon, *Le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale*, pp. 41 à 45; l'art. *Polykleitos*, dans les *Denkmäler* de Baumeister; P. Paris, *La sculpture antique*, p. 256; et pour les textes relatifs au Doryphore : J. Overbeck, *Die antiken Schriftquellen zur Geschichte der Bildenden Künste bei den Griechen*, p. 170 à 172.

blance. C'est le même port, la même attitude, la même souplesse, les mêmes proportions. Nous pouvons donc conclure de ce rapprochement caractéristique, que les monnaies nous fournissent l'image d'une statue de Cyzicos, sculptée par un artiste qui, par suite d'une tradition invétérée dans les écoles de sculpture, paraît avoir pris à tâche de se conformer au canon de Polyclète.

Les deux médaillons de Cyzique, dont nous venons d'analyser les types, ont le même droit : les deux têtes de Commode jeune paraissent frappées à l'aide d'un coin unique. La légende prouve que ces pièces ont été émises du vivant de Marc Aurèle, père de Commode, alors que ce dernier n'était encore que *César*. Elle correspond à celle des monnaies de coin romain qui est ainsi conçue : L·AVREL·COMMODVS CAESAR AVG·FIL·GERM. On sait que Commode, qui naquit en 161, l'année même de l'avènement de Marc Aurèle, reçut avec son frère, Annius Verus, le titre de *César*, dès l'an 166, puis qu'il prit avec Marc Aurèle le titre de *Germanicus* en 172; enfin Commode fut associé à l'empire avec le titre d'Auguste en 177[1]. C'est donc entre les années 172 et 177 que nos médaillons ont été frappés à Cyzique. La forme ὑός pour υἱός se rencontre souvent dans les inscriptions et parfois aussi sur les monnaies : M. Waddington l'a signalée, notamment, sur une pièce de bronze d'Acmonia, à l'effigie d'Elagabale[2].

1. Eckhel, *D. N. V.*, t. VII, p. 102; G. Wilmanns, *Exempla inscr. latin.*, t. II, p. 515.

2. Waddington, *Voyage numism. en Asie-Mineure*, p. 6, n° 7 et p. 8.

II. — Éphèse.

Macrin. AVT K M OΠЄΛ CЄOYH MAKPЄINOC. Buste de Macrin, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte de la cuirasse. Grènetis au pourtour.

℞. ЄΦЄCIΩN ΠPΩTΩN ACIAC (ce dernier mot, à l'exergue). Temple tétrastyle et à trois degrés, sous lequel on voit la figure de l'empereur voilé en pontife, debout, tenant une patère; sur le fronton du temple, le mot BΩTA. Devant le temple, un autel rond allumé et enguirlandé; autour de l'autel, cinq personnages qui s'apprêtent à sacrifier un taureau et qui, tous, élèvent la main en signe d'acclamation. Grènetis au pourtour.

Æ 37 millim. Pl. II, fig. 3.

Un autre médaillon de bronze de Macrin, depuis longtemps connu, a un type de revers analogue[1]; mais cette pièce, conservée au Cabinet de France, est très fruste, et, en outre, si on la compare avec le médaillon que nous venons de décrire, on relèvera des différences importantes. Le mot BΩTA se trouve à l'exergue, et, dans le fronton du temple, il me semble distinguer un aigle aux ailes éployées. Au lieu de cinq personnages, debout, levant la main autour du taureau et de l'autel, on en compte au moins dix qui sont dispersés jusque sur les côtés de l'édifice. On peut juger par cet exemple de la liberté d'allure que prenaient parfois des graveurs différents pour interpréter la même scène ou reproduire le même monument.

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 110, n° 368.

Le temple représenté sur ces médaillons n'est pas le fameux sanctuaire d'Artémis, qui forme souvent le type de revers des monnaies d'Éphèse à l'époque romaine. C'est le temple du néocorat, élevé à l'occasion de l'avènement de Macrin, ou plutôt dans lequel on substitua la statue de Macrin à la place de celle des empereurs décédés. On reconnaît facilement, en regardant à la loupe, la figure de Macrin lui-même, voilé en pontife et bien caractérisé par sa laideur et son nez retroussé. Sur quelques pièces, on voit le temple d'Artémis à côté de celui de l'empereur. Un médaillon de Caracalla porte pour type le temple d'Artémis, accosté de ceux de Caracalla et de Géta, et ces empereurs y sont figurés, l'un et l'autre, dans l'attitude donnée, ici, à Macrin[1]. D'autres médaillons ont jusqu'à quatre temples : ceux de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalla et de Géta[2].

Quant au mot ΒΩΤΑ pour VOTA, il se rencontre assez fréquemment sur les médailles et les inscriptions[3]. On trouve également CEBHPOC pour CEOYHPOC, et sur des pièces d'Éphèse même, on a fréquemment BAAEPIANOC pour OYAAEPIANOC. L'inscription ΒΩΤΑ fait allusion au sacrifice représenté sur la pièce, et aux vœux formulés dans cette circonstance pour la prospérité et la santé du nouvel empereur.

1 Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 107, n° 347.

2 Mionnet, *Suppl.*, t. VI, p. 164, n° 563; cf. p. 173, n° 622 (attribué à tort à Caracalla).

3 Rasche, *D. N. V.*, t. II, p. 517 et 518.

III. — Acmonia.

Gordien le Pieux. AYT K M ANTΩ ΓOPΔIANOC. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête ceinte d'une couronne radiée, la poitrine couverte de la cuirasse, et tenant de la main gauche une lance sur son épaule.

℟. AKMO | NEΩN. Cybèle ou Rhéa-Amalthée, debout, de face, appuyée sur un rocher; elle est enveloppée d'un grand voile qu'elle tient au dessus de sa tête, et elle porte sur son bras droit et sur son genou Zeus enfant; autour d'elle, trois Corybantes, casqués, armés du glaive et du bouclier qu'ils agitent et qu'ils frappent pour étouffer les cris de l'enfant qui vient de naître; l'un des trois guerriers se trouve en partie dissimulé derrière la figure de Cybèle. Grènetis au pourtour.

Æ 42 millim. Pl. II, fig. 4.

Mionnet a signalé le même type de revers sur un grand bronze d'Acmonia, à l'effigie de Trébonien Galle, qui a fait jadis partie de la collection d'Ennery[1]. D'ailleurs, le même sujet, avec des variantes, se rencontre sur les monnaies d'autres villes d'Asie-Mineure, qui prétendaient avoir des droits à être considérées comme la patrie de Zeus. Nous le signalerons avec la tête de Caracalla sur des bronzes de Magnésie sur le Méandre, d'Apamée de Phrygie, et de Maeonia de Lydie; avec la tête de Macrin, il paraît sur une pièce de Séleucie en Piérie; enfin,

1. *Catal. d'Ennery*, p. 503; Mionnet, *Descr.*, t. IV, p. 204 n° 51; cf. Barclay Head, *Hist. num.*, p. 556.

on le trouve aussi en Crète, à l'époque romaine[1]. La naissance de Zeus, protégé par les Corybantes ou les Curètes contre la férocité de son père Cronos, était un des mythes les plus populaires de l'antiquité : il se trouve interprété de diverses manières sur des bas-reliefs, parmi lesquels le plus célèbre est une face d'autel du musée Capitolin[2].

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 151; t. IV, p. 238; Ch. Lenormant, *Nouv. galerie mythol.*, p. 21-22; Overbeck, *Kunstmythologie. Zeus*, p. 337, et *Munztaf.* V; J. Svoronos, *Numism. de la Crète ancienne*, p. 336, n° 9.

2. Millin, *Galerie mythologique*, pl. V, fig. 17. Voyez aussi d'autres monuments représentant le même sujet avec des variantes, dans Overbeck, *Kunstmythologie. Zeus*, Atlas, pl. IV, fig. 1, 2, 4 et 5.

MONNAIES

DE LA CYRÉNAIQUE

Pl. III.

1. Quatre fleurs de silphium épanouies et groupées en croix autour d'un point central.

℞. Carré creux. Or. Statère, 7 gr. 12.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 1.

Les fleurs de silphium qui forment le type de cette monnaie d'or ne permettent pas de l'attribuer à un autre pays que la Cyrénaïque. Ce statère rentre donc dans la catégorie des pièces que M. Ludwig Müller [1] a classées sous la rubrique « Monnaies autonomes sans noms de ville », et qui sont les plus anciennes qu'on ait frappées en Cyrénaïque. Cependant, la place chronologique à assigner, dans cette série même, à la pièce que nous venons de décrire, ne laisse pas que de soulever quelques difficultés. Au début du monnayage

[1] L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. I, p. 9 et suiv.

cyrénéen, Müller classe deux pièces en électrum : un distatère attique de 17 gr. 40, et un statère de 8 gr. 64 [1]. Le statère que nous publions aujourd'hui ne saurait être rapproché de ces deux pièces, sous aucun point de vue. D'abord, il est en or pur, tandis que les monnaies décrites par Müller sont en électrum, comme les cyzicènes et les autres pièces d'électrum globuleuses d'Asie Mineure; les fleurs de silphium sont disposées tout autrement et de manière à former un type inconnu jusqu'ici dans toute la série cyrénéenne; la forme du carré creux du revers est aussi différente, car sur les pièces données dans Müller, ce sont des rectangles allongés; enfin, le poids lui-même ne concorde pas : notre statère de 7 gr. 12 suppose un distatère de 14 gr. 25 : c'est le système lydien, tandis que les électrum de Müller sont taillés dans le système attique.

Ces différences sont si fondamentales qu'il est permis de croire que les deux pièces d'électrum attribuées à la Cyrénaïque par Müller ne sont, en réalité, pas de ce pays. Au surplus, en les examinant attentivement, on reconnaît que les rugosités qui en décorent le flan ne sauraient figurer des fleurs de silphium, ainsi qu'on l'a dit. Il y a donc, ce semble, des raisons sérieuses de reporter à l'Asie Mineure, à côté de toutes les autres pièces d'électrum de cette contrée, ces deux curieuses monnaies. A la vérité, le rectangle creux, partagé en deux parties par une arête saillante, qui caractérise leur revers, se rencontre sur des pièces d'argent incontestablement cyrénéennes : par exemple, le tétradrachme n° 2 de Müller, deux autres tétradrachmes globuleux

[1] L. Müller, t. I, p. 9, n° 1, et *Suppl.*, p. 1, n° 1, *a*.

trouvés à Rahineh et publiés par Longpérier [1], enfin un quatrième, formant une variété peu importante, qu'a récemment publié M. le chanoine Greenwell [2]. Cette considération est même le seul argument qu'on puisse légitimement faire valoir en faveur de l'attribution à la Cyrénaïque des deux pièces d'électrum ; ce n'est pas, néanmoins, une raison suffisante, puisque ce rectangle creux se rencontre identique sur des monnaies d'autres contrées, particulièrement sur des statères d'électrum d'Asie Mineure, au type de la tortue, sur des tétradrachmes archaïques de Xanthus en Lycie, de Camirus dans l'île de Rhodes, de Poseidion dans l'île de Carpathos [3], etc.

Si l'on persistait, malgré tout, à classer à la Cyrénaïque les deux électrum en question, on serait, dans ce cas, forcé d'admettre qu'une distance considérable les sépare du statère que nous publions, et en outre que, dans cet intervalle, une révolution s'est opérée dans le système monétaire de la Cyrénaïque pour les types, le style, le poids et le métal des espèces. Pour ma part, je préfère admettre que le monnayage cyrénéen ne connaît pas de monnaies en électrum, et que les deux pièces de ce métal publiées par Müller doivent être reportées à l'Asie Mineure. Observons enfin que, si le statère que nous avons décrit en tête de cette notice ne concorde en aucune façon avec ces électrum, il rentre parfaitement dans le système des pièces d'or que Müller appelle de la seconde époque [4]. Le métal

[1] *Revue numismatique*, 1861, pl. XVIII, nos 12 et 13.
[2] *Numismatic chronicle*, 1885, pl. I, n° 12.
[3] Imhoof-Blumer, *Choix de monnaies grecques*, pl. IV, fig. 143, et *Texte*, p. 317.
[4] Müller, *op. cit.*, p. 24.

est également pur ; le système monétaire est le même, puisque Müller donne un demi-statère de 3 gr. 43, un quart de statère de 1 gr. 68, ce qui fournit un statère lydien de 7 grammes environ, en tenant compte du frai. Ainsi donc, en éliminant les deux pièces d'électrum que nous considérons comme étrangères à la Cyrénaïque, le statère que nous venons d'étudier prend place en tête des monnaies d'or cyrénéennes ; il a été frappé vers l'an 500 avant notre ère, sous la dynastie des Battiades.

2. Sanglier passant à gauche ; dessous, un globule et deux fleurs de silphium, la tête en bas, séparées par un globule et réunies par une tige qui forme à ses extrémités deux enroulements symétriques.

℞. Carré creux divisé en quatre compartiments.

Ar. 4. Didrachme, 8 gr. 15.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 2.

Ce didrachme se rapproche, par son type, de celui de la collection de lord Strangford que Müller a décrit[1]. Ces deux médailles sont, en outre, de même style et de même poids ; elles sont contemporaines, c'est-à-dire des premiers temps du monnayage en Cyrénaïque. Si on les compare attentivement, on verra que le type de la nouvelle monnaie offre des différences notables avec le type de la pièce dessinée dans Müller. Le sanglier n'a pas la même attitude ; sur le didrachme de la collection Strangford, trois tiges de silphium émergent d'un point central ; elles sont elles-mêmes séparées par trois points. Enfin, les deux enroulements symétriques que

[1] Müller, *op. cit.*, p. 10, n° 15.

nous avons signalés sur notre pièce ne sont pas sur celle de Müller. Or, ces enroulements sont particulièrement remarquables, comme nous allons le démontrer. Disons préalablement que, sans énumérer toutes les villes grecques qui ont des monnaies au type du sanglier, celui qui figure sur notre médaille a une ressemblance frappante avec celui qu'on voit sur des pièces archaïques de même style et de même poids, attribuées à la Lycie, ainsi que sur des pièces de Ialysus, dans l'île de Rhodes. L'analogie est si parfaite qu'elle ne saurait être attribuée au hasard, et qu'on est amené à conclure à une imitation directe des types monétaires, occasionnée sans doute par des rapports commerciaux. D'autre part, le duc de Luynes a publié, dans ses monnaies cypriotes, quatre pièces d'argent ayant, au droit, un sphinx ou une tête, et au revers une grande fleur qui occupe tout le champ de la pièce. Cette fleur, qu'on regarde comme celle du lotus, est identique à la fleur de silphium qu'on voit sur notre pièce, et, de plus, elle est munie d'une tige qui forme deux enroulements symétriques semblables à ceux que nous avons signalés tout à l'heure [1]. Sur quelques-unes de ces monnaies données à un roi incertain d'Idalium par M. J.-P. Six [2], on lit des caractères cypriotes qui rendent incontestable leur attribution à l'île de Cypre. Mais leur type, rapproché de celui de notre médaille, atteste les relations commerciales de Cypre et de la Cyrénaïque, relations d'ailleurs signalées par les auteurs.

[1] Duc de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, pl. VI, fig. 3 et 9, et pl. XII, fig. 4 et 5.

[2] *Revue numismatique*, 1883, p. 315.

3. Personnage courant à gauche et détournant la tête, tenant dans chaque main étendue une fleur de silphium.

℞. Carré creux en quatre compartiments.

Ar. 4. Didrachme, 8 gr. 18.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 3.

Le style de cette monnaie, la forme du carré creux, l'épaisseur du flan, le grénetis, le poids, tout, en un mot, la rapproche de la pièce précédente et la classe au même pays et à une époque contemporaine. On peut aussi constater que la fleur que tient à la main le personnage est identique à celle qui figure sur le didrachme précédent, ainsi que sur plusieurs médailles publiées par Müller [1]. Il convient d'insister particulièrement sur l'attitude de l'homme en course et comme à demi agenouillé. Cette posture réaliste de l'homme qui bondit en faisant un violent effort musculaire se rencontre sur un grand nombre de monnaies grecques de style archaïque et appartenant aux pays les plus éloignés. Des pièces attribuées à Lete de Macédoine représentent un Satyre dans la même expression[2]. Le type de quelques tétradrachmes de Mallus a aussi la même attitude qu'on observe encore sur des pièces pamphyliennes et sur des statères d'électrum de Cyzique [3]. Il est non moins intéressant de constater que le personnage en course de notre médaille a encore une pose pareille à celle du Minotaure sur les monnaies archaïques de Cnossus en Crète. Le Mino-

[1] *Op. cit.*, p. 10, nos 15 et 17, et *Suppl.*, pl. I, n° 14, *a*.

[2] Percy-Gardner, *Types of greek coins*, pl. I, fig. 3 et 6.

[3] Percy-Gardner, pl. IV, fig. 19, 20, 24, 30. Duc de Luynes. *Numismatique et inscriptions cypriotes*, pl. II, fig. 14 et 15 ; pl. VI, fig. 7 et 8 ; pl. VII, fig. 2, 3 et 4.

taure, représenté courant à gauche, tient dans sa main droite qu'il élève, non une fleur de silphium, il est vrai, mais un objet incertain, probablement un globe. Il y aurait beaucoup à dire sur ce type étrange qui s'est partout répandu et propagé avec les modifications secondaires que comportaient les usages et la religion de chacun des pays où il s'est transplanté. Sur les grandes pièces de Caulonia, dans le Bruttium, on voit un Apollon, dans l'attitude de la lustration, tenant un rameau de laurier à la main et portant sur le bras une petite figure nue qui court de la même façon que les types archaïques que nous venons de signaler; cette figurine tient dans chaque main une branche de laurier, et Raoul Rochette la regarde comme le génie de la lustration personnifié [1]. A Tarente, un homme nu, et courant avec une pareille contraction des muscles, paraît sur de grandes pièces qui ont déjà provoqué les recherches de divers savants. D'une main, il tient une lyre et, de l'autre, une fleur liliacée qu'il rapproche de son visage. Ottfried Müller [2] a vu dans ce type un Satyre portant la fleur *satyrion* (σατύριον), plante à racine bulbeuse dont la tige était semblable au lis : c'est une allusion à la fondation de Tarente dans un site nommé Satyrion et à l'oracle qui y avait présidé. D'autres voient dans ce type un Apollon ou Taras lui-même [3], tenant en main la fleur *satyrion :* cette fleur est pareille à celle que tient le personnage représenté sur la pièce cyrénéenne. Quoi qu'il en soit, ces

[1] Raoul Rochette, *Observations sur le type des monnaies de Caulonia*, dans ses *Mémoires de numismatique et d'antiquité* (in-4°, 1840), p. 26.

[2] *Annales de l'Institut archéol. de Rome*, t. V, p. 166.

[3] Raoul Rochette, *Essai sur la numismatique tarentine*, dans ses *Mémoires de numismatique et d'antiquité*, p. 192-193.

exemples suffisent à démontrer que cette même allure forcée et violente d'une figure en course se rencontre sur un grand nombre de monnaies de style archaïque, dans presque toutes les contrées grecques, chaque ville donnant cette attitude à des divinités diverses, selon les variantes que commandaient les traditions locales. Il y a imitation artistique et non traduction d'une même légende ou interprétation d'un même mythe.

4. Personnage ailé courant à droite, avec des ailes aux pieds, tenant de la main droite élevée une sorte de disque perlé ; devant lui, une fleur de silphium.

℞. Carré creux en quatre compartiments.

Ar. Didrachme, 7 gr. 45.

British Museum. Pl. III, fig. 4.

Cette pièce d'argent est au British Museum, où elle est classée parmi les incertaines de la Macédoine ; elle appartenait auparavant à Borell, qui se l'était procurée dans une ville d'Orient, peut-être, dit-on, à Salonique, mais cela n'est pas sûr [1]. La position du personnage est analogue à celle que nous venons de décrire plus haut ; le style est le même, le carré creux est identique, le poids est également un indice de rapprochement. Mais ce qui achève de nous convaincre que cette pièce doit être classée à la Cyrénaïque, c'est la fleur qui figure dans le champ et qui n'est point une rose, comme on l'a dit, mais une fleur de silphium. Elle est semblable à celle qui figure sur la pièce précédente, et il est évident qu'on ne saurait séparer ces deux médailles l'une de l'autre. D'ailleurs, la figure ailée elle-même se voit

[1] British Museum, *Catalogue of greek coins*. Macedonia, p. 136. Cf. Percy Gardner, *Types of greek coins*, pl. III, n° 8.

sur une drachme cyrénéenne publiée par Müller [1]. L'attribution de la monnaie précédente (n° 3) à la Cyrénaïque n'étant pas douteuse, celle-ci ne saurait l'être, bien que des indices de style et de poids aient pu faire croire que cette médaille appartenait à une contrée voisine de Lete et de Mende, en Macédoine.

5. Tête barbue et diadémée de Jupiter Ammon à droite, dans un carré creux.

℞. La nymphe Cyrène assise sur un siège, tournée à droite et étendant la main droite vers une grande tige de silphium chargée de fruits, qui se dresse devant elle; dans le champ, à gauche, le fruit du silphium.

Ar. Tétradrachme, 17 gr. 50.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 5.

Nous n'avons rien à dire de la tête de Jupiter Ammon qui figure au droit de ce tétradrachme, sinon à en signaler l'archaïsme et la barbarie. On peut, au point de vue du style, comparer cette médaille à plusieurs autres publiées par Müller et par F. Bompois [2]. Le type du revers, où nous croyons reconnaître la nymphe Cyrène cueillant le silphium, est à rapprocher du type de la médaille où l'on voit Hercule cueillant les pommes du jardin des Hespérides [3].

6. Tête cornue de Jupiter Ammon, vue de trois quarts, à droite.

℞. Tête casquée de Pallas à droite. Br. 1 $^1/_2$.

Collection de M. A. Baudry. Pl. III, fig. 6.

[1] Muller, *op. cit.*, t. I., p. 12 et p. 25. Cf. p. 19.

[2] Müller, *op. cit.*, p. 12, n° 26, et *Suppl.*, pl. I, 20, *a* et *b*; F. Bompois, *Revue numismatique*, 1869, pl. I, p. 10, et pl. III, n° 2.

[3] Müller, *op. cit.*, p. 11, fig. 23.

Cette jolie petite pièce de bronze fait partie de la collection de M. Ambroise Baudry, au Caire, qui me l'a communiquée avec une parfaite obligeance. La tête de Jupiter Ammon se voit de face sur des tétradrachmes de Barcé, et jusqu'ici cette tête de face n'avait été signalée que sur ces grandes pièces. Quant à la tête casquée de Pallas, qui figure au revers de la médaille de M. Baudry, on la rencontre plusieurs fois dans la série cyrénéenne, mais avec le casque corinthien [1] qu'ont les têtes d'Alexandre. Nous n'avons trouvé en Cyrénaïque le casque rond de la Pallas athénienne que sur une pièce de bronze qui a le silphium comme type de revers [2].

7. Jupiter debout, le buste à moitié couvert d'un manteau, tenant une patère de la main droite, la gauche appuyée sur un long sceptre ; devant, le thymiatérion ; derrière, un crabe et un monogramme composé des lettres **AKE**.

℞. **KYPANAION.** La Victoire debout dans un quadrige allant au pas à droite.

Or. 4 1/2. Statère, 7 gr. 15.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 7.

Sur un statère aux mêmes types publié par Müller [3] il n'y a pas de crabe au droit, et on lit le nom du magistrat **ΠΟΛΙΑΝΘΕΥΣ** à la place du monogramme. Celui-ci, qui peut être lu Ἀλέξανδρος ou Ἀκεσίας, est le nom d'un magistrat qui restera probablement toujours indéterminé. Il est intéressant de constater la présence de ce même monogramme sur un didrachme au type de

1 Müller, *op. cit.*, p. 52, nos 209, 210, 211 ; p. 53, n° 221.
2 Müller, *op. cit.*, p. 54, n° 233.
3 *Op. cit.*, t. I, p. 49, n° 192. Cf. Percy Gardner, *Types of greek coins*, pl. IX, fig. 33.

Bacchus libyen et du silphium, qui a, sans doute, été frappé par le même magistrat[1]. Ces pièces, sorties de l'atelier de Cyrène, sont contemporaines des premiers Lagides.

8. Tête de Pallas casquée à droite.

℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Victoire debout, regardant à gauche, tenant de la main droite une couronne et de la gauche un sceptre. Dans le champ, à gauche, une tige de silphium.

Or. Hémi-statère, 4 gr. 30.

Cabinet de France. Pl. III, fig. 8.

Dans la liste des *Alexandres* de sa collection qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage de Müller, M. de Prokesch-Osten signale un statère portant au revers, comme symbole, une tige de silphium[2]. Ce statère et notre hémi-statère frappés en Cyrénaïque prouvent que l'action d'Alexandre fut plus immédiate et plus directe sur cette contrée qu'on ne l'avait cru jusqu'ici[3]. Il est évident maintenant que la Cyrénaïque ne se borna pas à solliciter l'amitié du grand conquérant macédonien lorsqu'il se rendit au sanctuaire d'Ammon, mais qu'elle passa complètement, comme l'Égypte, sous sa domination. Ces pièces d'Alexandre, frappées en Cyrénaïque, ont été immédiatement suivies des monnaies bien connues que Ptolémée Soter fit émettre dans le même pays, avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ et le type alexandrin de la Victoire[4].

[1] Müller, *op. cit.*, t. I, p. 47, n° 175. Cf. le monogramme du n° 181, p. 48.

[2] *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. I, 1839, p. 34, n° 39.

[3] Müller, *op. cit.*, t. I, p. 4.

[4] Müller, *op. cit.* Suppl. pl. I, n° 359, *a*. Cf. British Museum, *Catalogue of greek coins.*, The Ptolemies. Introd., p. XX et pl. XXXII, n° 1.

SUR LA NUMISMATIQUE

DES VILLES D'ASIE MINEURE QUI ONT PORTÉ

LE NOM DE COMANA

Parmi les problèmes que soulève l'étude de la numismatique grecque, un des plus difficiles et des plus obscurs est bien certainement l'attribution des monnaies des villes homonymes. L'incertitude règne sur le pays d'origine d'un grand nombre de médailles qui portent un nom commun à plusieurs cités et dont le classement n'est facilité ni par le style ou les types, ni par le poids ou quelque circonstance extrinsèque : il serait aisé de signaler des groupes nombreux de pièces qu'on a, depuis Eckhel, fait voyager, tour à tour, aux quatre coins de l'échiquier numismatique, et dont la place n'est pas encore définitivement fixée. Cependant, il arrive, de temps à autre, que de nouvelles médailles ou même la découverte de textes épigraphiques, apportent de précieux éclaircissements sur ces délicates questions, en fixant mieux l'orthographe du nom, la position géographique, l'histoire de certaines

villes, ou même les titres dont elles se sont honorées. Ces heureuses circonstances viennent de se produire en particulier pour les différentes villes qui ont porté le nom de Comana : leurs monnaies, grâce à des inscriptions recueillies en Asie Mineure dans ces dernières années, peuvent désormais, comme on va le voir, être classées avec une certitude absolue.

Il existait en Asie Mineure trois villes auxquelles on a donné le nom de Comana. Ce sont :

1. Comana du Pont.
2. Comana de Pisidie.
3. Comana de Cappadoce ou de Cataonie.

Avant d'entrer dans l'examen des monnaies jusqu'ici incertaines qui forment l'objet de cette notice, il importe de remarquer préalablement qu'on ne peut hésiter à donner à Comana du Pont les pièces autonomes qui portent des types se rapportant au mythe de Persée et de la Gorgone, avec la légende **KOMANΩN**. Ces types sont certainement pontiques, pareils à ceux d'autres villes du même pays, comme Amisus, Cabira, Laodicée, Amastris, Sinope. L'embarras ne commence que pour les monnaies de l'époque impériale romaine, et la diversité des opinions émises sur ce point par les numismatistes suffira pour démontrer dans quel inextricable chaos est, jusqu'ici, demeuré le classement de cette série monétaire.

Eckhel donne à Comana du Pont les médailles à la légende **KOMANEΩN** ou **IEPOKAICAP· KOMANEΩN** ; mais il avoue son embarras au sujet des pièces coloniales dont la légende est, suivant lui : **COL· IVL· AVG. F· COMANORVM** (*Colonia Julia Augusta Felix Coma-*

norum)[1]. L'illustre législateur de la numismatique se contente de faire observer que Vaillant classe ce groupe au Pont, tandis qu'Hardouin le donne à la Cappadoce.

Quant à Mionnet, le classement adopté par lui est dépourvu de toute base scientifique. En effet, après avoir décrit les monnaies autonomes avec **KOMANΩN**, à la Comana Pontique, il donne en outre à la même ville les monnaies coloniales, au nom d'Antonin le Pieux et de Caracalla, qui portent la légende : **AVG·COMANA** ou **COL· IVL· AVG· F· COMANORV** (*Colonia Julia Augusta Fida Comanorum*), et en même temps, des monnaies de Septime Sévère, avec **IЄPOKAICAP·KOMANЄΩN** (Ἱεροκαισαρέων Κομανέων) et de Sévère Alexandre avec **KOMANЄΩN**. Mionnet admet ainsi que la Comana Pontique a pu prendre le titre de colonie romaine depuis Antonin le Pieux jusqu'à Caracalla, puis abandonner ce titre sous Septime Sévère et Sévère Alexandre, enfin prendre sous Septime Sévère le nom de Ἱεροκαισάρεια. Il faut reconnaître, pour être équitable, que Mionnet paraît s'être lui-même[2] rendu compte de ce que son classement avait d'illogique, car il dit dans son *Supplément :* « Nous avons décrit à tort deux médailles, appartenant à la colonie de Comana, à la ville du Pont portant le même nom[3]. » Mionnet regarde alors comme plus probable que les monnaies coloniales de Comana sont de Comana de Cappadoce. Nous établirons tout à l'heure qu'il s'est trompé, aussi bien dans cette rec-

[1] Nous verrons plus loin que cette lecture et cette transcription sont inexactes.

[2] Mionnet, *Descr. gén.* Pont, n° 107 à 111, et *Suppl.*, n°s 161 à 166.

[3] Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 710.

tification tardive que dans sa première attribution.

Pour Comana de Pisidie, Eckhel dit franchement qu'il ne sait pas quelles pièces doivent lui être attribuées. Mionnet décrit à cette ville une monnaie autonome du cabinet de Cousinéry dont la description nous paraît fort suspecte ; d'après notre auteur, cette médaille porte en légende ΚΩΜΑΕΩΝ.[1] Mionnet est si peu sûr de cette attribution que, revenant sur cette même médaille dans son *Supplément*, il dit qu'elle appartient plutôt à Comana du Pont[2]. C'est d'ailleurs la seule médaille que ce numismatiste ait proposé de classer à Comana de Pisidie.

Enfin, Eckhel déclare également son incertitude au sujet des pièces qu'on doit attribuer à Comana de Cappadoce. Mionnet a été plus hardi et s'est cru mieux inspiré en reportant, dans son *Supplément*, à Comana de Cappadoce toutes les monnaies coloniales avec le nom de Comana, c'est-à-dire celles qui sont à légendes latines et qu'il avait attribuées d'abord à Comana du Pont. Mais il ne cherche point à justifier cette seconde attribution, qui d'ailleurs est erronée tout comme la précédente. Nous en avons dit assez pour montrer qu'une confusion absolue n'a cessé de présider, jusqu'ici, au classement des monnaies des différentes villes de Comana. Essayons maintenant de débrouiller ce chaos et d'établir une classification véritablement scientifique.

[1] Mionnet, Pisidie, n° 87 ; c'est plutôt ΚΟΜΑΝΕΩΝ.
[2] Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 112.

I

La Comana Pontique (Κόμανα τὰ Ποντικά) est bien connue et citée par de nombreux auteurs[1]. C'était une ville riche et très commerçante du *Pontus Galaticus*. Elle avait un temple célèbre d'Anaïtis ou Astarté, qui comptait six mille hiérodules et qui, chose singulière, était, dans ses privilèges, son organisation et son culte, la reproduction exacte du temple d'Anaïtis, appelée aussi Mâ et Enyô, dans la ville homonyme de Cappadoce. L'emplacement de la Comana Pontique est fixé avec toute certitude sur l'Iris, affluent du Lycus, là où s'élève actuellement une localité appelée Geumenek, près de Tokat, non loin des anciennes villes de Gaziura et d'Eudoxias. C'est dans ses ruines qu'ont été copiées, par un Arménien, deux inscriptions récemment publiées par M. Ramsay et qui établissent que la Comana du Pont prit, à l'époque romaine, le surnom de ΙЄΡΟΚΑΙCΑΡЄΙΑ, *Hiérocésarée*[2]. Or, ce nom se retrouve sur un groupe de médailles : celles-là doivent donc être attribuées, en toute certitude, à Comana du Pont. Frappées à l'effigie de Septime Sévère et de Caracalla, elles portent : ΙЄΡΟΚΑΙCΑΡ· ΚΟΜΑΝЄΩΝ, et sont généralement au type du temple d'Anaïtis. Elles nous font ainsi constater que l'ethnique de la ville a varié, car sur les pièces autonomes que nous avons signalées plus haut comme étant bien certainement de cette ville, et aussi sur les pièces

[1] Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. II, p. 427.

[2] *Journal of Philology*, t. XI, 1882, p. 152, nos 13 et 14. Cf. Waddington, *Bull. de corr. hellénique*, 1883, p. 126.

romaines jusque sous Nerva, on trouve KOMANΩN ; à partir de Septime Sévère on a KOMANEΩN. La Comana Pontique ne devint jamais colonie; du moins aucun texte ne nous le dit, et ce n'est pas à cette ville qu'on doit classer les médailles de la colonie romaine du nom de Comana. Voici la description des seules monnaies de l'époque impériale qu'on doive attribuer à Comana du Pont :

Nerva. TOI·AYTOKPATOPI·NEPOYA·KAICAPI· Tête laurée de Nerva à droite.

℞. KOMANΩN $\bar{F}$ $\bar{\Xi}$ (63) en trois lignes. Au milieu, une massue debout. Æ 6.

Cette monnaie, décrite par Mionnet, d'après Millingen, est maintenant au Cabinet des Médailles. Mionnet a lu AYTOKPATOP au lieu de AVTOKPATOPI; de plus, il a mis l'article TOI à la fin de la légende, ce qui n'offre aucun sens (Mionnet, *Suppl.*, Pont, n° 165).

Septime Sévère. AY· KA· CEΠ· CEYOYHPOC (*sic*)... Buste lauré de Septime Sévère à droite, avec le paludamentum.

℞. IEPOKAICAP· KOMANEΩN· Femme radiée debout de face, vêtue de la stola, la main droite sur un bouclier posé à terre, et tenant de la main gauche une massue levée. Æ 8 $^1/_2$.

Mionnet donne cette pièce d'après le cabinet de Millingen. Il l'a inexactement décrite (Mionnet, *Suppl.*, Pont, n° 166); elle est actuellement au Cabinet des Médailles.

AY· KA·CEΠ· CEOYHPOC· Buste lauré de Septime Sévère à droite, avec le paludamentum.

℟. ΙЄΡΟΚΑΙCΑΡ· ΚΟΜΑΝЄΩΝ. Temple tétrastyle, sous lequel est une Victoire debout sur un cippe, tenant une palme et une couronne; à l'exergue, ЄΤ· ΒΟΡ· (172). *Æ* 7.

Cette pièce n'est pas décrite dans Mionnet à l'une des trois Comana, mais à Hiérocésarée de Lydie (n° 260); la description même n'est pas absolument exacte; Mionnet traduit notamment la date ΒΟΡ (172) par 192, et cela à trois reprises différentes.

..... ЄΟΥΗΡΟC. Buste lauré de Septime Sévère à droite, avec le paludamentum.

℟. ΙЄΡΟΚΑΙCΑ..... ЄΤ· ΒΟΡ (172). Temple tétrastyle. *Æ* 8.

Mionnet décrit cette pièce, comme la précédente, à Hiérocésarée de Lydie (n° 261).

Caracalla. ΑΥ· Κ· Μ· ΑΥΡΗ· ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Tête laurée de Caracalla à droite.

℟. ΙЄΡΟΚΑΙ. ΚΟΜΑΝЄΩ· Temple tétrastyle sous lequel est une Victoire debout sur un cippe, tenant une palme et une couronne. A l'exergue, ЄΤ. ΒΟΡ (172). *Æ* 8 $^1/_2$.

Comme les deux précédentes, cette monnaie est décrite à Hiérocésarée de Lydie par Mionnet (n° 262), qui l'a publiée d'après la collection Allier de Hauteroche. Elle est, depuis lors, entrée au Cabinet des Médailles. Mionnet a lu ΙЄΡΟΚΑΙC, prenant pour un C l'acrotère du temple. De plus, il n'a pas su reconnaître le type, car il le décrit ainsi : « Un autel allumé surmonté d'un trophée militaire. »

La place que Mionnet a donnée aux trois médailles précédentes prouve que ce numismatiste les regardait comme ayant été frappées en commun par deux villes : une des Comana et Hiérocésarée de Lydie. Eckhel pourtant avait démontré l'invraisemblance de cette hypothèse formulée déjà par Vaillant et Hardouin [1]. Quant aux dates qui figurent à la suite de la légende, elles suffiraient, à elles seules, à prouver que les médailles précédentes sont de Comana du Pont. Eckhel a démontré qu'elles se rapportent à l'ère du Pont qui commence en 791 ou 792 de Rome (38 ou 39 ap. J.-C.), époque où Caligula donna le royaume du Pont à Polémon II.

II

La ville de Pisidie, qui est appelée Κόμανα par les auteurs, porte dans les inscriptions et sur les médailles le nom de *Comama*. M. Ramsay a visité les ruines de cette ville, qui se trouvent à une courte distance au nord-ouest de Cremna. Il y a copié deux inscriptions qu'il a publiées en 1884 et qui prouvent que, comme beaucoup d'autres villes de Pisidie, Comana devint une colonie romaine à partir d'Auguste. L'un de ces textes épigraphiques commence par ces mots :

COL· IVL· AVGVSTAI
FIDA COMAMA [2]

[1] Eckhel, *Doct. num. vet.*, t. II, p. 352.
[2] *Ephemeris epigraphica*, t. V, 1884, p. 581-582.

C'est donc à Comana, ou plutôt à Comama de Pisidie, qu'il faut classer les monnaies coloniales à l'effigie d'Antonin le Pieux, de Julia Domna et de Caracalla, qui portent en légende, au revers : COL· AVG· COMAMA ou une légende latine analogue. Voici la description de ces pièces :

Antonin le Pieux. IMP· CAESAR· ANTON..... Tête laurée d'Antonin le Pieux à droite.

℟. COL. AVG· COMAMA (*Colonia Augusta Comama*). Junon Pronuba, voilée et vêtue de la stola, debout de face. *Æ* 5.

Cette médaille, donnée par Mionnet (*Suppl.*, Cappadoce, n° 305) à Comana de Cappadoce, d'après la collection Allier de Hauteroche, est maintenant au Cabinet des Médailles. C'est probablement un autre exemplaire de la même médaille que Mionnet a décrit d'après le *Lexicon* de Rasche, à Comana du Pont (n° 109).

Julia Domna. IVLIA· DOMNA· Buste de Julia Domna à droite, avec la stola sur les épaules.

℟. COL. IVL. F· COMAMA (*Colonia Julia Fida Comama*). Némésis debout à gauche, vêtue de la stola, portant la main droite à la draperie qui lui recouvre le sein et tenant de la main gauche une corne d'abondance. *Æ* 4.

Mionnet (*Suppl.*, Cappadoce, n° 306) décrit inexactement cette pièce. Il lit COMM. P. P. COL· IVL. F· L'inscription que nous avons citée plus haut démontre que la lettre F· doit s'interpréter par *Fida* (*Colonia Julia Fida Comama*) et non par *Felix*, comme on pourrait le croire au premier abord.

Caracalla. IMP· CAES· M· AVR· ANTONINVS· Buste lauré de Caracalla à droite, avec le paludamentum.

℟. COL· IVL· AVGG. F· COMA[M]ENORV· Junon Pronuba voilée, debout de face, sous un temple à deux colonnes. Æ 9 $^1/_2$.

Mionnet a décrit une première fois cette monnaie à Comana du Pont ; une seconde fois à Comana de Cappadoce, en croyant cette dernière attribution meilleure que la première. Sa description est d'ailleurs inexacte ; car il lit : COL· IVL· AVG· G· I· F· COMANORV· Il faut lire AVGG· (*Augustorum*), ce qui prouve que la pièce a été frappée avant la mort de Geta ; on doit rétablir aussi COMAMENORV ; si l'M est effacé dans la légende, l'E est parfaitement visible et ne laisse aucun doute sur la lecture qui, d'ailleurs, est confirmée par la pièce suivante.

IMP. CAES· M. AVR· ANTONINVS· AVG. Buste lauré de Caracalla à droite, avec le paludamentum.

℟. ..... G· COMAMENOR· Deux femmes voilées et tourelées, assises en regard, sous un temple à deux colonnes sur le fronton duquel est un aigle aux ailes éployées. Æ 9 $^1/_2$.

Cette médaille n'est pas dans Mionnet. Le commencement de la légende est fruste, mais le mot COMAMENOR*um* est très distinct et ne saurait faire l'objet d'un doute.

Enfin, à ces pièces, il faut ajouter la suivante que Mionnet a enregistrée à la Cappadoce d'après Sestini :

IMP· C· M. AVR. ANTONINVS· AVG· Tête laurée de Caracalla.

℟. COL· AVG· COMANORVM· Femme vêtue de la stola, debout de face, avec une tête de taureau, la

main droite levée sur une haste, et tenant de la main gauche pendante un petit vase. Æ 7.

Mionnet (*Suppl.*, Cappadoce, n° 308), à qui nous empruntons cette description, n'a connu cette médaille que d'après Sestini. Elle a fait partie du musée Hedervar, dispersé depuis longtemps, et nous ne savons ce qu'elle est devenue. Il ne nous semble pas douteux, d'après tout ce qui précède, qu'on doive lire COMAMENORVM au lieu de COMANORVM.

Il nous reste à faire une remarque au sujet des variétés de l'ethnique de la ville de Pisidie dont nous nous entretenons ici. Les inscriptions publiées par M. Ramsay portent *Comama;* les monnaies portent aussi *Comama* et le génitif pluriel *Comamenorum.* J'ai dit plus haut que les auteurs anciens donnaient à cette ville le nom de *Comana;* ces auteurs se réduisent à deux. C'est Ptolémée et Hiéroclès; et encore Forbiger nous apprend qu'un des manuscrits de Ptolémée, le *Codex Palatinus*, porte Κέμμακος au lieu de Κόμανα [1]. Hiéroclès, qui mentionne Κόμανα, dit que cette ville, à l'époque byzantine, faisait partie de la province de Pamphylie. On a enfin parfois confondu Comana ou Comama de Pisidie avec une ville de Conana (Κόναννα) également en Pisidie, au sud de Baris, et dont les monnaies portent KONANEΩN [2].

1 Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. II, p. 337.

2 Forbiger, *op. cit.*, p. 334. La confusion que je signale a été faite notamment par E. Muret qui classe à *Comana* de Pisidie les monnaies portant la légende KONANEΩN. *Annuaire de la Société de Numismatique*, 1866, p. 41.

III

Si l'on adopte la classification numismatique proposée dans les pages précédentes, il s'ensuit qu'il ne reste plus aucune médaille à Comana de Cappadoce. Cette ville, avons-nous dit, était non moins célèbre que celle du Pont, et pour la distinguer de cette dernière on lui donne parfois le surnom de Χρυσῆ, ou bien l'on dit τὰ Κόμανα τῆς Καππαδοκίας. M. Ramsay a déterminé avec certitude l'emplacement de la Comana de Cappadoce [1]. Elle se trouvait dans la Cataonie, sur l'ancien Sarus, là où est actuellement une localité du nom de Sherherdere-si. Les textes épigraphiques que le savant voyageur anglais a recueillis en cet endroit ne mentionnent pas le nom de la ville. Mais trois inscriptions de la Cataonie publiées par M. Waddington donnent à Comana le surnom d'*Hiéropolis* [2]; elle prit ce titre sans doute pour imiter sa rivale, la Comana Pontique, qui avait le nom de *Hiérocésarée*. Si, comme nous l'avons démontré, aucune des monnaies portant le nom de Comana ne peut être attribuée à Comana de Cappadoce, peut-être quelques-unes des médailles attribuées aux différentes villes d'*Hiéropolis*, ou *Hiérapolis*, savoir Hiéropolis de Cilicie (Castabala), Hiéropolis de Cyrrhestique, Hiérapolis de Syrie et Hiérapolis de Phrygie, pourraient être reportées à Comana de Cappadoce. Des monnaies autonomes enfin,

[1] *Journal of Philology*, t. XI, 1882, p. 145.
[2] *Bull. de corr. hellénique*, 1883, p. 125 et suiv.

mal classées jusqu'ici, appartiennent probablement à cette ville, car il serait étonnant qu'une cité aussi importante que celle-là au point de vue commercial, et dont le sanctuaire, avec ses six mille hiérodules, comme celui de la Comana Pontique, était encore si célèbre à l'époque romaine, n'eût jamais possédé d'atelier monétaire. Dans tous les cas, c'est un nouveau côté de la question que nous aborderons peut-être un jour; aujourd'hui, nous avons voulu nous borner à déterminer nettement les éléments du classement des monnaies qui, à l'époque impériale, ont été frappées avec les noms de Comana et de Comama.

MARCUS ANNIUS AFRINUS

GOUVERNEUR DE GALATIE

Dans le mémoire qu'il a publié en 1867 sous ce titre : *Les portraits des proconsuls d'Asie et d'Afrique sur les monnaies* [1], M. Waddington a constaté qu'un certain nombre de médailles de l'époque d'Auguste, frappées dans des villes d'Asie ou d'Afrique, ont pour types des têtes qui sont les portraits des proconsuls romains, et non point, comme on l'avait cru jusque-là, l'effigie d'Auguste ou d'Agrippa. Après avoir démontré qu'à l'imitation des généraux romains comme Antoine, Octave, Lépide, Sextus Pompée, Brutus, Labienus, Domitius Ahenobarbus, qui se sont arrogés le droit d'effigie monétaire accordé par le Sénat à Jules César quelques semaines avant sa mort, des proconsuls n'avaient pas hésité, eux aussi, à placer leurs portraits sur les monnaies qu'ils faisaient frapper dans leurs provinces respectives, le savant numismatiste a relevé sur les médailles l'effigie de sept proconsuls, dont quatre en Asie et trois en Afrique. M. Waddington termine son étude par cette considération générale :

« Il nous semble que les sept exemples que nous

[1] *Mélanges de numismatique*, 2e série, 1867, p. 133 à 157.

avons réunis dans ce mémoire..... montrent que, sous le règne d'Auguste, les portraits de quelques proconsuls des deux grandes provinces d'Asie et d'Afrique ont été reproduits sur les monnaies locales. Nous n'avons cité que des exemples certains, empruntés à des médailles que nous avons pu examiner nous-même. On en trouvera probablement d'autres, mais pas beaucoup; car cette distinction n'a été accordée qu'à de très grands personnages, illustres par leur naissance ou par leur position à la cour d'Auguste et dont plusieurs étaient parents ou alliés de la famille impériale. »

A cette liste de sept personnages, tous contemporains du règne d'Auguste, je puis ajouter le nom de Marcus Annius Afrinus, qui exerçait les fonctions de gouverneur de Galatie, non plus sous le règne d'Auguste, mais sous celui de Claude. La monnaie qui nous donne son portrait est tout récemment entrée au Cabinet des Médailles; en voici l'image et la description :

ANNIOC..... Tête d'homme à droite.

℟. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Persée nu, debout, tenant la harpè de la main droite, et la tête de Méduse de la gauche. *Br.* 3 $^1/_2$.

Cette médaille a été frappée, comme le dit la légende, à Iconium, ville de la Lycaonie qui, du temps de Cicé-

ron, était comprise dans la province romaine de Cilicie [1]. Sous Claude, la ville d'Iconium ajouta à son nom celui de cet empereur, sans doute en souvenir de quelques bienfaits, et elle s'appela Κλαυδεικόνιον, nom que l'on trouve inscrit sur les monnaies, particulièrement sur la pièce que nous venons de décrire, et qui ne saurait ainsi être antérieure au règne de Claude. A cette époque, Iconium n'était plus rattachée à la Cilicie, mais elle faisait partie de la province de Galatie, comme nous le permettront de constater tout à l'heure les inscriptions et les médailles. Une légende locale prétendait que le héros Persée avait consacré sa propre statue (εἰκών) à Iconium même; de là le nom de la ville et le type de Persée sur les monnaies.

Mais quel est cet Annius dont le nom et la tête sont reproduits au droit de notre médaille? La légende est incomplète, et la pièce étant rognée, il n'est pas possible de lire autre chose que le mot ANNIOC. Il s'agit certainement d'un gouverneur de Galatie, car tout autre personnage n'eût osé prendre ainsi le droit d'effigie monétaire, si exceptionnel même pour les gouverneurs de provinces. Une inscription latine copiée par Hamilton [2] et reproduite successivement, d'après cette copie, par Le Bas et Waddington [3] et par le *Corpus Inscriptionum latinarum* [4], paraît nous donner le nom complet du personnage que nous cherchons. Elle a été trouvée non loin des ruines d'Isaura, près du village de

[1] Waddington, *Revue numismatique*, 1883, p. 49.

[2] *Asia Minor*, II, n° 442.

[3] Le Bas et Waddington, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Asie Mineure*. Isaurie, n° 1385 *bis*.

[4] T. III, n° 288.

Jali-jük, c'est-à-dire à une faible distance d'Iconium ; c'est une dédicace en l'honneur de l'empereur Claude :

TI. CLAVDIO· CAESARI
AVG· GERMANICO
SACRVM
M· ANNIVS· AFRICANVS
LEG· EIVS· DEDICAVIT·

D'après cette inscription, le personnage dont nous recherchons le nom s'appellerait *Marcus Annius Africanus* et il est qualifié légat de l'empereur Claude. Mais nous allons voir que la lecture de Hamilton, ainsi que l'a déjà remarqué M. Dittenberger, doit être rectifiée et que ce légat de Claude porte en réalité les noms de *Marcus Annius Afrinus*. Le nom d'*Afrinus* est extrêmement rare, il est vrai, mais il est de formation très régulière : *Afrinus* est formé sur *Afer*, comme *Macrinus* sur *Macer*. Au surplus, on trouve un autre personnage du nom d'Ἄφρεινος, contemporain d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle, qui est mentionné dans une inscription trouvée en Galatie et publiée par M. G. Perrot[1].

Il existe des monnaies de l'empereur Claude sur lesquelles il est fait mention d'Afrinus, sans toutefois donner son portrait comme la pièce que nous avons décrite plus haut, ni indiquer quelle était sa charge. Les unes sont frappées à Iconium même, les autres à Pessinunte de Galatie, ce qui prouve, comme nous l'avons avancé plus haut, que sous Claude, la ville d'Iconium avait cessé d'être rattachée à la Cilicie. Peut-être ce changement date-t-il du règne de Claude lui-même,

[1] G. Perrot, *Exploration de la Galatie*, etc., p. 232, ligne 40.

et se rattache-t-il aux remaniements administratifs que ce prince, au témoignage de Dion Cassius, imposa à l'Asie romaine en l'an 41 de notre ère [1].

Le même historien nous dit d'ailleurs expressément que la Lycaonie, dont Iconium faisait partie, dépendait du gouverneur de Galatie [2]; une inscription d'Iconium publiée par Boeckh [3] est en l'honneur d'un procurateur de Galatie et elle place ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΟΝ, nom donné à la ville, dans la Γαλατικὴ ἐπαρχεία. Enfin, suivant Pline, Iconium et quatorze autres villes formaient ce qu'il appelle une tétrarchie qui dépendait de la Galatie : *tetrarchiam ex Galatia* [4]. Il ne saurait donc exister le moindre doute au sujet de l'identité du personnage du nom d'Afrinus, mentionné à la fois sur des monnaies de Pessinunte et d'Iconium.

Voici d'abord la description des monnaies d'Iconium. On n'en connaît que deux qui sont l'une et l'autre dans la collection de M. Waddington [5].

ΚΛΑΥΔΙΟC· ΚΑΙCΑΡ· CΕΒΑ···. Tête laurée de Claude.

℞. CΕΒΑCΤΗ· ΕΠΙ· ΑΦΡΕΙΝΟΥ· ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ· Tête d'Agrippine à droite. *Br.* 5.

···· CΕΒΑCΤΟC· Tête laurée de Claude.

℞. ΕΠΙ Α····· ΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Pluton, la tête tutulée, la main droite levée, assis sur un trône à gauche. *Br.* 6 1/2.

A Pessinunte, j'ai relevé quatre monnaies frappées sous l'autorité d'Afrinus. La première, dont un exem-

[1] Dion Cassius, LX, 8.

[2] Dion Cassius, LIII, 26.

[3] C. I. G. n° 3991; Cf. G. Perrot, *Exploration de la Galatie*, etc., p. 14.

[4] Plin., *Hist. nat.*, V, 25, 43.

[5] Waddington. *Numismatique de l'Isaurie et de la Lycaonie*, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 46.

plaire existe au Cabinet de France, a été publiée par Rauch en 1847 :

... KAICAP. Tête laurée de Claude à droite.

℞. ЄΠΙ. ΑΦΡЄΙΝΟΥ. Bucrane de face sur un autel. *Br.*

Rauch regardait alors Afrinus comme un magistrat local non titré, ainsi qu'il en existe tant dans la numismatique des villes grecques sous l'empire romain [1]. Borghesi a voulu rectifier l'assertion de Rauch en cherchant à établir qu'il s'agit d'un personnage qui fut *consul suffectus* en l'an 812 (59 de J.-C.) sous le règne de Néron et qui antérieurement aurait gouverné la Galatie comme légat propréteur [2]. Nous verrons plus loin que le savant italien s'est trompé également.

Deux autres monnaies de Pessinunte avec le nom d'Afrinus sont dans la collection de M. Imhoof-Blumer, à Winterthur [3].

ΚΛΑΥΔΙΟC. KAICAP. CЄBACTOC. Tête de Claude à droite.

℞. ΜΗΤΡΟC. ΠЄCΙΝCOYNTIΩN. ЄΠΙ. ΑΦΡΙΝΟΥ. Cybèle, coiffée du calathus, assise à gauche sur un trône à dossier, et tenant le sceptre et la patère. *Br.*

ΚΛΑΥΔΙΟC. KAICAP. CЄBACTOC. Tête de Claude à droite.

℞. .... ЄΠΙ. ΑΦΡЄΙΝΟΥ. Serapis (?) assis à gauche, la main droite appuyée sur le sceptre, la gauche en repos. A gauche du trône, Cerbère accroupi à gauche. *Br.*

[1] A. de Rauch, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, 1847, p. 281 et pl. P, n° 6.

[2] Borghesi, *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome*, 1849, p. 24.

[3] Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 115, nos 172 et 173.

On remarquera que sur l'une des deux pièces de la collection de M. Imhoof-Blumer, le nom d'Afrinus est orthographié ΑΦΡΕΙΝΟC, tandis que, sur l'autre, nous avons ΑΦΡΙΝΟC. Cette particularité, qui n'a pas lieu de nous étonner beaucoup, permet toutefois de rectifier avec certitude une lecture de Sestini et de Mionnet et d'ajouter une nouvelle médaille à celles que nous venons de décrire. Voici la description qu'en donne Mionnet, copiant Sestini qui l'a publiée le premier, d'après l'original conservé au musée Ainslie :

ΚΛΑΥΔΙΟC· ΚΑΙCΑΡ· CΕΒΑCΤΟC· Tête laurée de Claude.

ΕΠΙ· ΜΑΚΡΙΝΙ··· ΠΕCCΙΝΟΥΝΤ· Temple hexastyle. *Br.* [1].

Nul doute que l'on doive lire : ΕΠΙ· Μ. ΑΦΡΙΝ(ΟΥ). Le *Macrinius* que supposent Sestini et Mionnet n'existe pas, et, pour rectifier la lecture donnée par ces deux numismatistes, on voit qu'il suffit de changer le Κ en Φ.

Le rôle de Marcus Annius Afrinus comme légat gouverneur de Galatie n'est pas autrement éclairci et aucun historien n'en parle. On connaît, comme prédécesseurs de ce personnage, deux gouverneurs de la même province : le premier est M. Lollius M. F., l'ami d'Horace, qui fut envoyé en Orient vingt-cinq ans avant notre ère; le second est L. Axius Naso, qui gouverna la Galatie sous Tibère. Il est possible qu'Afrinus ait succédé directement à ce dernier; il paraît avoir été lui-

[1] Mionnet, *Galatie*, n° 106. D'après Sestini, *Descript. num. vet. ex muscis Ainslie, Bellini, Bondacca*, etc., p. 482.

même remplacé par Calpurnius Asprenas, contemporain de Galba [1].

Malgré l'obscurité profonde qui règne encore, ainsi qu'on le voit, sur la carrière politique de Marcus Annius Afrinus, nous sommes certain, toutefois, qu'elle ne se renferme point exclusivement dans l'administration de la province de Galatie. Il fut appelé à d'autres honneurs et remplit des fonctions importantes dans d'autres provinces. Une inscription trouvée à Athènes, près de l'Erechteion, en 1839, nous apprend que Marcus Annius Afrinus fut consul. En voici le texte, d'après le *Corpus inscriptionum atticarum* [2] :

Η ΕΞ ΑΡΕΙΟΥ ΠΑΓΟΥ.....
Η ΒΟΥΛΗ ΤΩΝ ΕΞΑΚΟΣΙΩΝ.....
Ο ΔΗΜΟΣ ΜΑΡΚΟΝ ΑΝΝΙΟ.....
ΑΦΡΕΙΝΟΝ ΥΠΑΤΟΝ ΑΡΕΤΗΣ.....
ΚΕΝ ΚΑΙ ΤΗΣ ΠΡΟΣ ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ Ε..

Ἡ ἐξ Ἀρείου πάγου [βουλὴ καὶ] ἡ βουλὴ τῶν ἑξακοσίων [καὶ] ὁ δῆμος Μᾶρκον Ἄννιο[ν] Ἀφρεῖνον ὕπατον ἀρετῆς [ενε]κεν καὶ τῆς πρὸς τὴν πόλιν ε[ὐνοίας]

Mais cette inscription, tout en donnant au long les noms de Marcus Annius Afrinus et en nous apprenant qu'il fut consul, ne fait point connaître la date de son consulat. Un graffite de Pompéi, publié dès 1846 par Avellino [3] et étudié par Borghesi [4], est un peu plus explicite.

[1] G. Perrot, *Exploration de la Galatie*, p. 197
[2] T. III, n° 618.
[3] *Bull. arch. Neapolitano*, 1846, p. 6.
[4] *Id.*, 1846, p. 57.

En voici le texte :

M VINICIVS VITALIS EXIT PR NON IVLIAS AFRENO ET AFRICANO COS.

(*Marcus Vinicius Vitalis exiit pridie nonas Julias* [1], *Afreno et Africano consulibus.*)

Ainsi, d'après ce graffite, Afrinus ou Afrenus eut pour collègue un certain Africanus. Borghesi s'est demandé quel était cet *Africanus* qui fut collègue de notre Afrinus ; il l'a identifié avec *T. Sextius Africanus* qui fut consul *suffectus*, sous le règne de Néron, en 812 (59 de J.-C.). Telle serait donc, d'après Borghesi, la date du consulat d'Afrinus et d'Africanus. Mais une découverte postérieure à l'étude de Borghesi est venue établir que le personnage nommé Africanus sur le graffite de Pompéi ne saurait être le même que ce T. Sextius Africanus, consul en 59. En effet, à cette date, la table trouvée dans les fouilles du bois sacré des frères Arvales donne pour collègue à T. Sextius Africanus, en 59, non point Afrinus, comme on devrait s'y attendre d'après les inductions de Borghesi, mais M. Ostorius Scapula [2]. De là, il résulte que le graffite de Pompéi se rapporte à une autre date et à d'autres consuls. Tout ce que nous pouvons en tirer de positif à notre point de vue, c'est que Marcus Annius Afrinus eut pour collègue au consulat, à une époque qu'il n'est pas possible de déterminer, un certain Africanus inconnu.

[1] Le 6 juillet.

[2] Henzen, *Scavi nel bosco dei fratelli Arvali*, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. de Rome*, 1869, p. 87. Cf. Dittenberger, dans l'*Ephemeris epigraphica*, t. I, p. 241 ; Klein, *Fasti consulares*, an 59.

M. Annius Afrinus est encore mentionné dans une inscription trouvée à Crisoulian, près de Pettau, en Sclavonie, non loin du cours de la Drave:

IMP. VESPASIAN
M. ANNIO. AFR.
LEG. [1]

Le mot AFR a été interprété par les auteurs du *Corpus inscriptionum latinarum* par *Afer:* il faut évidemment lire *Afrino*, comme l'a déjà fait remarquer M. Dittenberger. Ainsi, cette inscription constate que M. Annius Afrinus n'était pas encore mort sous le règne de Vespasien.

En résumé, et pour conclure, Marcus Annius Afrinus n'est cité dans aucun auteur de l'antiquité, et c'est en vain qu'on chercherait son nom dans les *Onomastiques* les plus complets. Quelques médailles et quelques inscriptions ont seules conservé son souvenir. Ces monuments que nous avons tous étudiés dans cette notice nous donnent d'abord le portrait d'Afrinus; ils nous apprennent qu'il fut, sous le règne de Claude, envoyé comme légat en Galatie où il frappa monnaie; enfin qu'il fut légat de Vespasien en Pannonie et consul à une époque indéterminée que des découvertes épigraphiques ou numismatiques permettront sans doute de préciser un jour.

[1] C. I. L. t. III, n° 4109.

TÉTRADRACHME D'ÉRÉTRIE

Buste d'Artémis Amarynthide, à droite, avec l'arc et le carquois sur l'épaule; sur le bandeau qui lie le chignon, les lettres ΦΑ, initiales du nom du graveur monétaire.

℞ ΕΡΕΤΡΙΕΩΝ. Vache marchant à droite, le cou orné de bandelettes; dessous, ΔΑΜΑΣΙΑΣ, nom d'un magistrat monétaire. Le tout dans une couronne de laurier.

Ar. 8. Tétradrachme, 16 gr. 90.

Cette monnaie, d'une conservation exceptionnelle et du plus grand mérite artistique, est depuis peu de mois entrée au Cabinet des Médailles. Elle n'était jusqu'ici connue que par un autre exemplaire, conservé au musée de Berlin, qui figure, dès 1696, dans le *Thesaurus Brandenburgicus* de Beger [1]. C'est d'après

[1] Tome I^er^, p. 429, Cf. Pinder, *Die ant. Münzen des Koenigl. Museums*, pl. I, n° 6.

Beger que Mionnet en a donné la description dans son *Supplément* (Eubée, n° 35), et en signalant de nouveau le tétradrachme de Berlin, MM. Friedlaender et A. von Sallet nous apprennent qu'il est contremarqué de l'aigle qui atteste qu'il a fait partie de la collection d'Este avant d'entrer dans celle de Brandebourg[1]. En dernier lieu, M. Barclay V. Head a décrit, à deux reprises, cette même médaille qui, ainsi qu'on le voit, est loin d'être inédite[2].

L'exemplaire du Cabinet de France offre une particularité importante qu'aucun des auteurs que je viens d'énumérer n'a signalée sur celui de Berlin : c'est la signature de l'artiste ΦΑ, qui se trouve inscrite sur le bandeau de la chevelure. La pièce de Berlin ne pesant que 16 gr. 83, tandis que la nôtre pèse 16 gr. 90, on doit peut-être attribuer l'omission que nous venons d'indiquer à l'état défectueux de la conservation de la médaille plutôt qu'à une absence réelle de la signature. Quoi qu'il en soit, nous avons un nouveau nom de graveur monétaire à ajouter à ceux que l'on connaît déjà, et c'est le seul que, jusqu'ici, l'on puisse signaler dans la numismatique eubéenne. Il n'y a pas à confondre cet artiste avec celui qui signait, vers l'an 400, d'un simple Φ, son initiale, de belles monnaies de Thurium, de Velia, de Pandosia, de Terina, dans la Grande Grèce : le tétradrachme d'Érétrie est postérieur d'un siècle à cette date.

Quant à déterminer quel est le graveur érétrien dont le nom commence par la syllabe ΦΑ, de nouvelles dé-

[1] Friedlaender et A. von Sallet. *Das Königl. Munzkabinet*, p. 97, n° 263.

[2] *Catalogue of greek Coins in the British Museum. Central Greece.* Introduction, p. LXV, et *Manual of greek numismatics*, p. 307.

couvertes seules pourraient nous le faire connaître plus explicitement. Pline signale, il est vrai, un artiste grec, fondeur en bronze, dont on a lu le nom *Phanis* et qui fut disciple de Lysippe ; mais outre qu'on ne peut affirmer que cet artiste ait gravé des médailles, nous ne possédons aucun renseignement ni sur sa patrie ni sur les lieux où il exerça son art [1].

Contraint de nous borner à apprécier le style de la tête d'Artémis dont nous avons un assez médiocre dessin sous les yeux, nous lui reconnaîtrons sans peine les caractères de pureté et de noblesse, mélangés d'une certaine affectation de recherche, qu'on signale, en général, dans les œuvres de l'école dite hellénistique sur laquelle Praxitèle et Lysippe exercèrent une si heureuse et si durable influence. Le graveur monétaire s'est attaché à soigner jusqu'aux moindres détails : remarquez ces petites mèches de cheveux nouées au-dessus de la tête, et les cinq petites nattes frisées qui forment le chignon, les boucles d'oreilles, le collier fait d'une rangée de larmes d'or, l'himation noué sur l'épaule. L'arrangement des cheveux et l'expression du visage rappellent d'assez près la Vénus de Milo.

En nous restreignant au point de vue numismatique, nous comparerons la tête d'Artémis Amarynthide à la tête d'Artémis qui figure sur les monnaies d'Éphèse que M. Head classe entre les années 280 et 258 avant notre ère [2]. Il y a entre ces deux types monétaires une certaine analogie, bien que les pièces éphésiennes

[1] Voir, au sujet de cet artiste, dont le nom est lu aussi *Phœnix*, au lieu de *Phanis*, Brunn, *Geschichte der griech. Kunstler*, t. I, p. 411.

[2] *Numismatic Chronicle*, nouv. série, t. XX, pl. VII et VIII, et p. 130 et suiv. Cf. Percy Gardner. *Types of greek Coins*, pl. XIII, nos 13 et 24.

soient d'un style plus mâle et aient plus de relief. Aussi, pensons-nous que les médailles sont à peu près contemporaines et qu'il ne saurait, avec M. Head, placer le tétradrachme exactement après l'an 197, c'est-à-dire après l'affranchissement de la Grèce par Flamininus. Dans l'histoire de l'île d'Eubée, il se rencontre, peu après la mort d'Alexandre, une période à laquelle notre tétradrachme paraît fort bien convenir. On sait qu'en 315, les villes d'Eubée, à l'exception de Chalcis, se déclarèrent indépendantes et reprirent l'autonomie dont elles jouissaient avant la domination macédonienne : cet état de choses dura jusque vers 265, époque où Antigone Gonatas rentra en possession de l'île. La prospérité qui caractérise ces cinquante années nous autorise à croire que les ateliers monétaires durent se rouvrir pour frapper des pièces autonomes. C'est donc à cette date que nous proposons d'attribuer le tétradrachme de Damasias et quelques autres pièces qui lui correspondent au point de vue du style, du poids et des légendes. L'octobole de Damasias est connue depuis longtemps en plusieurs exemplaires : elle porte au revers : ΕΡΕΤΡΙ. et ΔΑΜΑΣΙ. ; la pièce du Cabinet de France pèse 5 gr. 70. La vache est représentée couchée et non debout comme sur le tétradrachme ; la figure d'Artémis est gravée moins habilement et sans signature d'artiste. La même tête d'Artémis se voit aussi sur des octoboles contemporaines qui portent, au revers, le nom de ΦΑΝΙΑΣ[1] ; il n'y a, je pense, entre

[1] *British Museum. Central Greece*, pl. XXII, nos 9 et 10 ; Head. *Manual*, p. 207. Un exemplaire du Cabinet des Médailles, décrit par Mionnet (*Eubée*, n° 61, et qui vient de l'ancienne collection Pellerin donnée au roi (Pellerin, *Recueil*, pl. XCII, fig. 6), est l'œuvre d'un faussaire moderne. Dans le catalogue du British Museum (*Introduction*, p. LXV), M. Head cite un

ce magistrat monétaire, l'artiste graveur dont le nom commence par ΦΑ, et le fondeur en bronze cité par Pline, d'autre rapport qu'une coïncidence fortuite de la première syllabe des noms de ces trois personnages.

Nous n'avons point à nous étendre sur la présence du type d'Artémis Amarynthide sur les monnaies d'Érétrie. On sait que cette ville, la première de l'Eubée, après Chalcis, était voisine du site appelé Amarynthe (κώμη Ἀμάρυνθος) du nom d'un chasseur de la troupe d'Artémis, roi mythique de l'île [1]; là s'élevait le temple d'Artémis, où l'on avait érigé, au témoignage de Strabon, une colonne sur laquelle était inscrite la puissance et les forces d'Érétrie. Le culte d'Artémis Amarynthide était célébré par des fêtes qui, pour les Eubéens, avaient un caractère national, et auxquelles prenaient part toutes les villes de l'île ; il y avait, de même qu'en beaucoup d'autres contrées grecques, une sorte d'amphictyonie qui était comme une subdivision de la grande ligue hellénique [2]. La statue de la déesse était l'œuvre, sans doute, d'un artiste en renom, et c'est la tête de cette statue que nous trouvons si habilement reproduite sur les médailles frappées pour attester la renaissance des jours de liberté et d'indépendance.

tétradrachme avec le nom de ΧΑΡΙΔΑΜΟΣ, dont il ne donne pas le poids et dont le British Museum possède seulement une galvanoplastie. M. Imhoof-Blumer m'informe que ce tétradrachme est au musée de Florence et pèse 16 gr. 70.

[1] L'ethnique était, d'après Étienne de Byzance, Ἀμαρύνθιος et Ἀμαρύσιος; de sorte que ce surnom d'Artémis paraît signifier *la brillante* (ἀμαρύσσω, briller).

[2] Voyez l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογικὴ, n° 1303, 35. Tite-Live dit (XXXV, 38) : « Sacrum aniversarium eo forte tempore Eretriæ Amarynthidis Dianæ erat, quod non popularium modo, sed Carystiorum etiam cœtu celebrabatur. »

Le type du revers de notre tétradrachme nous amène, à son tour, à une observation générale relative aux monnaies eubéennes. L'île, qu'on regardait comme le grenier d'Athènes, avait des troupeaux nombreux qui faisaient sa richesse principale. Mais, est-ce un bœuf ou une vache que l'on voit au revers des monnaies de Carystus, Érétrie, Histiæa? Sur ce point, les numismatistes ne sont pas d'accord, et en ce qui concerne le tétradrachme sur lequel nous avons cru reconnaître une vache ou une génisse, on a jusqu'ici décrit un bœuf ou un taureau. Remarquons d'abord qu'il est des cas où il faut bien reconnaître une vache : par exemple, sur les monnaies de Carystus où figure cet animal allaitant son veau; en outre, sur les monnaies d'Érétrie, où la vache est représentée se grattant le mufle avec une patte de derrière : le pis de l'animal se trouvant découvert est parfaitement reconnaissable sur les exemplaires en bon état de conservation. D'autre part, je n'ai jamais rencontré de monnaies d'Eubée sur lesquelles le sexe masculin de l'animal, debout ou couché, pût être positivement affirmé. Si donc il existe des cas douteux, j'incline à croire qu'il s'agit plutôt d'une vache ou d'une génisse, puisque, dans tous les cas où la constatation est possible, c'est une vache qu'on est forcé de reconnaître. Ajoutons encore que l'attitude alanguie et nonchalante de l'animal convient mieux à une vache; les médailles antiques sur lesquelles figurent des taureaux représentent, en général, cet animal avec un caractère farouche et énergique, quand il n'est pas bondissant et furieux.

Si l'on pouvait reconnaître un taureau ou un bœuf

sur les monnaies d'Érétrie, on songerait tout de suite, avec Eckhel[1], au bœuf de bronze, œuvre de Philésius, offert à Jupiter d'Olympie, par les Érétriens[2], et dont il serait intéressant de retrouver ici l'image, de même que nous nous plairions à constater, sur les monnaies de Carystus, l'image du bœuf de bronze que les habitants de cette ville offrirent à Apollon après la défaite des Perses[3]. Malgré ce qu'auraient de séduisant ces hypothèses, il faut se rendre à l'évidence des faits et constater que les monnaies eubéennes n'ont probablement jamais pour type un bœuf ou un taureau.

D'ailleurs, la présence de la vache sur les monnaies de l'Eubée s'explique parfaitement au point de vue des traditions mythologiques de l'île. L'Eubée s'appelait primitivement *Abantis*, nom que lui donnent Homère et Hésiode[4]; son nom fut changé en celui d'Eubée (Εὔ-βοια)[5], en souvenir de la vache Io qui, dit-on, donna le jour à Epaphus, dans une grotte de l'île[6]. La vache, type monétaire, rappellerait donc Io, en même temps qu'elle serait, en quelque sorte, les armes parlantes de l'Eubée; nous n'oserions aller plus loin dans la voie des conjectures et affirmer, faute de preuve, qu'Artémis Amarynthide, dont le culte avait, comme nous l'avons dit, un caractère amphictyonique, était

[1] *Doctrina numorum veterum*, t. II, p. 324.

[2] Pausanias, V, 27, 9.

[3] Pausanias, X, 116, 3. Cf. A. de Courtois, dans la *Revue numismatique*, 1864, p. 189-190.

[4] Voyez Étienne de Byzance, s. v° Ἀβαντίς.

[5] Ἡ ὅτι ἐν αὐτῇ βους γενομένη καλλίστη διέτριψεν ἡ Ἰώ. *Etymol. magnum*, Εὔβοια.

[6] Strabon, X, 445.

elle-même assimilée à la fille d'Inachus, que Jupiter changea en génisse pour la soustraire à la jalousie de Junon. Dans tous les cas, les bandelettes qui ornent le cou de l'animal indiquent qu'il est préparé pour le sacrifice, allusion évidente aux fêtes d'Artémis Amarynthide.

MONNAIES NABATÉENNES

INÉDITES

Pl. IV

I. Obodas Ier.

La notice que M. A. Sorlin-Dorigny a publiée dans la *Revue numismatique*, sur une monnaie nabatéenne de Malchus et Seqilah[1], me fournit l'occasion de publier quelques autres pièces de la même série qui appartiennent au Cabinet de France. Je vais en donner la description, en respectant le classement chronologique des princes nabatéens tel que Saulcy, l'a établi; ce classement aurait besoin d'être soumis à une révision rigoureuse qui serait, ce semble, prématurée aujourd'hui. Elle ne pourra être définitive que lorsqu'on connaîtra un plus grand nombre de médailles et d'inscriptions permettant de contrôler et de compléter le récit de Josèphe qui forme la base principale de l'histoire des dynastes de Pétra. Bornons-nous donc, pour le moment, à apporter de nouveaux éléments au problème, en les plaçant dans le cadre provisoire adopté par nos devanciers.

[1] Voir *Revue numismatique*, 1887, p. 369 à 371. La pièce publiée par M. A. Sorlin-Dorigny figure sur notre pl. IV, fig. 3.

Saulcy me paraît avoir pris pour une date les lettres du mot נבטו.

La formule qui forme la légende de la monnaie d'Obodas I^er^ que nous publions, est conforme à celles qu'on a relevées sur la plupart des monnaies nabatéennes : le mot מלכא est à l'état emphatique, suivant la règle de la grammaire araméenne. La date est, comme toutes celles qu'on a signalées jusqu'ici sur les monnaies de cette série, une année de règne; elle paraît écrite en toutes lettres et non en signes numériques. Cependant, je ne suis pas absolument sûr du mot חמש, *cinq*, que je ne propose qu'avec une certaine hésitation. Sur l'autre didrachme d'Obodas I^er^, on lit nettement : שנת תלת, *année troisième*. Les rois nabatéens paraissent avoir indiqué leurs années de règne indifféremment en signes numériques ou en toutes lettres, sur les médailles aussi bien que dans les inscriptions.

II. Arétas IV Philodème.

.... חרתת מלך נבטו (*Harethath, melek Nabatou* = Arétas, roi de Nabatène....) Buste imberbe du roi Arétas, à droite, avec de longs cheveux flottant sur ses épaules.

R/. 11133 נבטי שנת.... (... *Nabatou. Senath XLIII*, = ... de Nabatène. Année 43^e^). Buste de la reine Seqilah, à droite, avec un voile sur la tête; devant, la lettre O.

Argent : 3 gr. 80 — Pl. IV, fig. 2.

Les légendes de cette médaille sont incomplètes; il faut rétablir au droit : חרתת מלך נבטו רחם עמה (Arétas, roi de Nabatène, qui aime son peuple). Au revers, il y

avait : IIII33 שנת נבטו מלכת שקילת (Seqilath, reine de Nabatène. Année 43e). Ces restitutions sont justifiées par les autres monnaies d'Arétas Philodème publiées par le duc de Luynes, M. de Vogüé et F. de Saulcy. Arétas IV Philodème fils d'Obodas II, dont le règne, d'après les médailles, dura au moins quarante-quatre ans, eut deux femmes, la reine Houlda dont on trouve le nom sur les monnaies jusqu'en l'an XII, au moins, et la reine Seqilah dont le nom remplace celui de Houlda, au moins à partir de l'an XXX. C'est donc le nom de Seqilah qu'il faut restituer sur notre médaille, variété de celles qu'on a jusqu'ici publiées; elle appartient au Cabinet de France.

Malchus III, contemporain de Vespasien et fils d'Aretas IV, frappa des monnaies où son nom est associé à celui de sa sœur Seqilah : c'est une de ces pièces qu'a publiée M. Sorlin-Dorigny. (Pl. IV, fig. 3.)

Tête imberbe, laurée, à droite; derrière, H; devant, O.

Ꝛ. X שנת נבטו מלך הרתת... (*Harethath, melek Nabatou. Senath X* = Arétas, roi de Nabatène. Année...). Femme debout à gauche, levant la main droite; dans le champ, les lettre O et H.

Bronze. Cabinet des médailles. Pl. IV, fig. 4.

Cette monnaie est celle que Saulcy a décrite dans son *Mémoire*, sous le n° 15, mais il a négligé de la faire graver; il l'attribue à Arétas IV Philodème. Le signe X qui désigne l'année de règne n'a pas encore été expliqué; sa forme étant très nette, je n'ose l'assimiler au chiffre Y = 5, qui est, parmi les signes numériques connus, celui qui s'en rapproche davantage. Quant à le prendre pour le chiffre *dix*, cela n'est guère possible, le

chiffre nabatéen pour désigner ce nombre, ayant constamment cette forme, ∪ ou ∩. Les lettres nabatéennes ע et ח qu'on voit au droit et au revers de cette médaille et qu'on rencontre aussi sur d'autres pièces, sont probablement des marques de valeur ou d'ateliers monétaires ; on les trouve notamment sur un bronze d'Arétas Philodème à côté des lettres בץ que M. de Vogüé a ingénieusement interprétées par *Bostra*.

Tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ...מלך נבטו שנת... Femme debout à droite, levant la main droite et tenant un rameau dans la gauche; elle porte sur la tête une couronne murale.

Bronze. Cabinet des médailles. Pl. IV, fig. 5.

Cette médaille est inédite et le type en est nouveau dans la série nabatéenne. La déesse fait le geste oriental de la prière, qu'on voit donné aussi notamment à Astarté, soit sur des monnaies de Gebal, soit sur la stèle du roi Iehawmelek. Le nom du dynaste est effacé; le rapprochement iconographique autorise toutefois à l'attribuer à Arétas Philodème. La date du règne est également incertaine; c'est peut-être le signe *dix*.

Tête laurée à droite.

℞. Deux cornes d'abondance remplies de fleurs ; à côté une palme; dans le champ, les deux lettre בץ.

Bronze. Cabinet des médailles. Pl. IV, fig. 6.

Ce joli petit bronze est sans légende, mais les traits de la figure royale paraissent être ceux d'Arétas Philodème. Nous retrouvons, dans le champ, les lettres בץ, initiales du nom de Bostra, déjà signalées sur une autre pièce du même roi.

Cette monnaie pourrait être rapprochée des petits

bronzes de même module que Saulcy a proposé d'attribuer à Arétas Philodème et à Syllaeus, le trop puissant ministre d'Obodas II [1]; mais il ne me paraît pas que l'attribution de Saulcy soit bien établie, ni même que les trois pièces publiées par ce savant appartiennent à la suite nabatéenne plutôt qu'à la série judaïque.

J'ajoute ici la description de deux monnaies de Bostra qui ne figurent pas dans la *Numismatique de la Terre sainte* de Saulcy.

Tête tourelée de Cybèle à droite.

℞. BOCTPA. Dromadaire debout, à droite.

Bronze. Cabinet des Médailles. Pl. IV, fig. 7.

Tête radiée du Soleil, à droite.

℞. Dromadaire debout à gauche.

Bronze. Cabinet des Médailles. Pl. IV, fig. 8.

Cette dernière monnaie est anépigraphe et son attribution à Bostra me semble justifiée par la présence au revers, du dromadaire, type fréquent sur les monnaies de cette ville.

[1] F. de Saulcy. *Note sur deux monnaies inédites de la suite des rois nabathéens de Petra*, dans les *Mélanges de Numismatique* publiés par F. de Saulcy et A. de Barthélemy, t. III (1878-1882), p. 193 à 197.

TARCONDIMOTUS

DYNASTE DE CILICIE

Pl. IV, fig. 9.

On sait que lorsque Pompée eut vaincu Mithridate et Tigrane, la Cilicie fut au nombre des provinces asiatiques qui passèrent sous la domination romaine. Mais là comme dans beaucoup d'autres contrées, les vainqueurs n'établirent pas tout de suite et complètement l'administration romaine; ils se bornèrent, sans doute pour ne pas heurter les susceptibilités des pays annexés, à y exercer ce que nous appelons aujourd'hui le protectorat; des dynastes locaux qui portaient le titre de *rois*, virent leur autorité confirmée, à la condition de prendre le titre d'amis et d'alliés du peuple romain, de payer tribut et de barrer la route aux invasions étrangères. Cette politique habile qui flattait l'orgueil de Pompée en lui permettant de se poser en *roi des rois*, tout aussi bien que le roi de Perse lui-même, fut appliquée notamment en faveur d'un dynaste de la Cilicie

supérieure, qui porte dans Strabon et dans Plutarque le nom de Tarcondimotus. Cicéron l'appelle le plus fidèle allié et l'ami du peuple romain. Dans la guerre civile qui éclata entre César et Pompée, il prit naturellement le parti de ce dernier qui lui avait confirmé son trône et pour lequel tout l'Orient s'était déclaré. Après Pharsale, Tarcondimotus se réconcilia un instant avec César, mais bientôt il se trouva entraîné dans le parti de Brutus et de Cassius qui soulevèrent un instant tout l'Orient, puis dans le parti d'Antoine contre Octave. Il périt dans les rangs de l'armée de Marc Antoine à la bataille d'Actium en l'an 31 av. J-C.

Tarcondimotus a frappé quelques monnaies de bronze qui présentent toutes le même type, mais dont la légende a été, jusqu'ici, mal interprétée; ou plutôt les exemplaires connus étaient trop frustes pour qu'on pût s'assurer de la véritable lecture.

Ces médailles ont, au droit, la tête de Tarcondimotus imberbe, diadémée et tournée à droite. Au revers, Jupiter, à demi-nu, assis sur un trône, à gauche, portant sur la main droite une Victoire et s'appuyant de la gauche sur un long sceptre. Quant à la légende, Eckhel lit : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΑΡΚΟΝΔΙΜΟΤΟΥ, en trois lignes, sur les côtés; puis, au-dessous du siège de Jupiter, Λ· ΑΝ-ΤΩΝΙΟΥ· Il pense que ce nom de *Lucius Antonius* est celui du frère de Marc Antoine, à moins, dit-il, que la lettre Λ ne soit un Μ mal conservé, et qu'on doive lire sur la pièce le nom de Marc Antoine lui-même [1].

La présence du nom de Marc Antoine ou de Lucius

[1] Eckhel. *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 82.

Antoine s'expliquait, d'ailleurs, par des exemples analogues fournis par les monnaies de Polémon, dynaste et prêtre d'Olba, en Cilicie, et par des monnaies des rois du Bosphore. Mionnet n'a rien changé à l'interprétation d'Eckhel que nous trouvons également respectée, avec le Λ, par M. Imhoof-Blumer [1] et M. Barclay V. Head [2]. Nous devons cependant faire remarquer l'interprétation différente de Charles Lenormant [3] qui, faisant quelque peu violence à la disposition de la légende, lisait **M. ANTΩNIOY. TAPKONΔIMOTOY BAΣIΛEΩΣ**. Ce savant admettait ainsi que Tarcondimotus avait, en signe d'amitié, pris le nom même de Marc Antoine en l'ajoutant comme prénom au sien propre.

Tout cet échafaudage tombe devant la légende bien conservée d'une monnaie de Tarcondimotus que le Cabinet des médailles vient d'être assez heureux d'acquérir et d'ajouter à l'exemplaire défectueux qu'il possédait déjà. Il y a très lisiblement :

BAΣIΛEΩΣ
TAPKONΔIMO
TOY
ΦIΛ. ANTΩN.

Φίλου Αντωνίου, *ami d'Antoine*. La lettre Λ qu'on avait lue primitivement et à laquelle on a voulu à tort substituer un M n'est que la troisième lettre du mot **ΦIΛOY**, dont les deux premières se trouvaient effacées. Ce petit point de numismatique, qui n'est pas tout à

[1] Imhoof-Blumer, *Portrætkopfe auf antiken Münzen*, p. 40.
[2] Barclay V. Head. *Historia numorum*, p. 618.
[3] *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 72.

fait dénué d'interêt, se trouve ainsi définitivement éclairci, et la rectification que je propose ne me paraît pas pouvoir être contestée. (Pl. IV, fig. 9.)

Tarcondimotus tué, comme nous l'avons dit, à la bataille d'Actium, eut deux fils ; l'aîné appelé *Philopator* lui succéda et l'on a aussi de lui quelques monnaies ; mais elles ne portent plus l'effigie royale. Au droit, on voit une tête de Tyché tourelée, et au revers Pallas Nicéphore avec la légende ΒΑCΙΛΕΩC. ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟC [1].

Le petit royaume de la Cilicie supérieure paraît avoir disparu avec ce prince, sous Auguste.

[1] *Trésor de numismatique, ibid.*, gravée.

MARATHUS

Pl. V.

Située sur la côte de Syrie, presque en face de l'île d'Aradus (Arvad, Ruad) dont elle n'était séparée que par un bras de mer large de quatre ou cinq kilomètres, la ville de Marathus florissait déjà à l'époque de l'indépendance et de la grande prospérité commerciale des Phéniciens, sans qu'on puisse autrement préciser la date de sa fondation. Elle dut son existence aux riches marchands d'Aradus qui, trop à l'étroit dans leur îlot devenu le centre le plus important du commerce de la Phénicie du nord, étaient allés s'installer sur la côte, où ils fondèrent successivement Paltus, Balanée, Carné, Enydra, Simyra, Marathus appelées *les filles d'Arvad*[1]. Marathus, la plus rapprochée de la métropole, n'était en quelque sorte, dit M. Renan, qu'un faubourg d'Aradus, couvert de villas somptueuses; c'est là que les Aradiens avaient coutume d'enterrer leurs morts

[1] Renan. *Mission de Phénicie*, pp. 22 et 59 à 102.

qui reposaient ainsi du sommeil éternel à côté des luxueuses demeures où les vivants venaient eux-mêmes se délasser des soucis du négoce.

Le nom de Marathus subsiste encore aujourd'hui sous la forme *Mrith* ou *Amrith*, donné à une nécropole et à un ensemble de ruines qui s'étendent sur une lieue carrée[1]. Le Nahr Amrith qui traverse ces ruines s'appelait *Marathias* dans l'antiquité[2] : c'est à l'embouchure de ce cours d'eau que se trouvait le petit port de la ville.

Alexandre trouva Marathus très florissante, μεγάλην καὶ εὐδαίμονα, dit Arrien, mais naturellement soumise au roi d'Aradus[3]; le conquérant macédonien y séjourna vers le milieu de décembre 333, quelque temps avant d'aller entreprendre le siège de Tyr. Marathus passa plus tard, comme les autres cités phéniciennes et Aradus sa métropole, tour à tour sous la domination des rois de Syrie et celle des rois d'Égypte.

Cependant, les deux villes si étroitement unies par la communauté d'origine et les vicissitudes de leur histoire politique, en arrivèrent à se jalouser au point de chercher à s'entredétruire. La fille se sépara de sa mère; Marathus rejeta orgueilleusement la tutelle d'Aradus et voulut poursuivre seule le cours de ses destinées. Cette émancipation de Marathus

[1] G. Perrot et Ch. Chipiez. *Hist. de l'art*, t. III, p. 146.

[2] Movers. *Die Phœnicier*, t. I, p. 101. Une phrase de M. Renan (*op. cit.*, p. 60) pourrait faire croire que Movers a inventé ce nom de Μαραθίας : il est donné par Eustathe, *ad Dionys. Periegetem*, v. 914.

[3] Arrian. *Exped. Alex.*, II, 13, 7; XIV; XV; Q. Curtius, IV, 1, 51; Pompon. Mela, I, 12.

dut se produire, si l'on s'en rapporte aux dates que nous rélèverons plus loin sur les monnaies, dès le temps du règne de Séleucus Ier Nicator et peut-être au moment de la mort de Ptolémé Soter.

Aradus vit avec dépit se détacher d'elle son ancienne colonie, et elle résolut de profiter de la première occasion favorable pour revendiquer et faire valoir ses droits sur une ville tributaire devenue sa rivale. Il s'ensuivit entre les deux cités phéniciennes une haine profonde qui éclata, au témoignage de Polybe (V, 68) dès l'an 219 avant Jésus-Christ, et qui faillit avoir un dénouement terrible sous le règne d'Alexandre Bala vers l'an 150 avant notre ère. Diodore de Sicile[1] raconte qu'Alexandre Bala, sollicité par les Aradiens, les autorisa à détruire la ville de Marathus, et ce fut sans doute, après s'être vengé de leur colonie rebelle, que les Aradiens firent frapper, au nom d'Alexandre Bala, des tétradrachmes qui paraissent attester les liens d'amitié et de reconnaissance particulière qui les unissaient au roi de Syrie[2].

A la suite de cette catastrophe, Marathus, bien que déchue de son ancienne splendeur, conserva pourtant une certaine autonomie attestée par les monnaies qu'elle fit frapper. Les Aradiens revinrent à la charge et la dernière de leurs tentatives d'agression est postérieure à l'an 83 avant notre ère ; elle correspond par conséquent à peu près à

[1] Diod. Sic. XXXIII, frag. V.

[2] Duc de Luynes, dans la *Revue numismatique*, 1850, p. 316 et pl. XI, fig. 3; Six, dans *Num. chron.*, 1877 (N. S., t. XVII) p. 187-188.

la chute de la dynastie des Séleucides, et à l'époque où Tigrane, roi d'Arménie, s'étant emparé de la Syrie, entreprit contre Lucullus et Pompée la lutte qui finit par le triomphe définitif des armées romaines. Marathus sombra pour toujours, cette fois, dans ce grand naufrage de l'Orient, et au temps de Strabon, ce n'était plus qu'un champ de ruines depuis déjà longtemps [1].

Le résumé historique qui précède va puissamment nous aider à fixer l'attribution des monnaies de Marathus et à déterminer les bases de leur classement chronologique. Peu de villes anciennes ont été, jusqu'à présent, aussi négligées que celle-ci au point de vue numismatique. Eckhel [2] ne lui consacre que quelques lignes. Si Mionnet donne la description d'une assez longue série de monnaies [3], cet auteur est néanmoins fort incomplet, sans compter que sa transcription des légendes phéniciennes est erronée à peu près pour chaque médaille, et que les pièces qu'il a enregistrées sous les numéros 100, 101 et 102 de son *Supplément,* ne sont sûrement pas de Marathus.

Il y a vingt-cinq ans, M. Renan [4] affirmait encore, comme le savant abbé Mignot au XVIII[e] siècle [5], que Marathus n'eut jamais de monnaies d'argent ou à légendes grecques. Ce n'est qu'accidentellement

[1] Strabon, XVI, 11, 12; Renan. *Mission de Phénicie*, p. 98.
[2] *Doctr. num. vet.*, III, p. 363.
[3] Mionnet. *Descript.*, t. V, p. 362 à 364 et *Suppl.*, t VIII, p. 260.
[4] *Mission de Phénicie*, pp. 100 et 852.
[5] *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XXIV (anc. série), p. 236.

que les orientalistes comme Gesenius [1], Judas [2], Schrœder [3], ont cité les légendes phéniciennes des monnaies de la ville qui nous occupe. Bref, nous n'avons guère à tenir compte, et encore on verra avec quelle réserve, que des notes succinctes de M. Vaux en 1858 [4], J.-P. Six en 1877 [5], Imhoof Blumer en 1883 [6], et de quelques autres écrits que nous aurons l'occasion de citer au cours de cette monographie.

Abordons maintenant l'examen critique des pièces que quelques auteurs ont cru pouvoir attribuer à Marathus; puis nous donnerons la description détaillée de celles qui appartiennent sans conteste à cette ville.

II

Il n'y a pas lieu, selon nous, d'attribuer à Marathus, comme on l'a proposé, les tétradrachmes et les statères au nom et aux types d'Alexandre, au revers desquels figure un *caducée* en symbole [7]. Si le roi d'Égypte dont l'effigie paraît plus tard sur des bronzes de Marathus (voyez ci-dessous, n° 9), porte aussi un caducée sur l'épaule, ce rapprochement ne saurait constituer un argument bien solide, puisque la plupart des monnaies d'Alexandre qui

[1] *Phœn. monum.*, pl. XXXV, 5, p. 271-274.
[2] *Étud. dem.*, p. 113, 85 fg.
[3] *Die phœnizische Sprache*, p. 275.
[4] *Numismatic chronicle*, t. XX, 1858, p. 84.
[5] *Num. chron.*, 1877 (nouv. série, t. XVII), p. 188.
[6] *Monnaies grecques*, p. 444.
[7] Müller. *Numism. d'Alexandre*, nos 1369 et suiv.; J.-P. Six, dans *Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 182 et suiv.

ont le caducée, portent en même temps le monogramme composé des lettres AP, dans lequel tout le monde reconnait les initiales du nom grec d'Aradus. Quant aux pièces qui ont le caducée sans ce monogramme grec, il n'y a aucune bonne raison pour les classer à Marathus plutôt qu'à Aradus même ou à dix autres ateliers.

Il serait également hors de propos de nous appesantir sur les monnaies des IVe et IIIe siècles qui portent dans le champ du revers les deux lettres phéniciennes מא[1]. Il est reconnu par tous que ces pièces qu'on a voulu autrefois classer à Marathus[2], ne sauraient être de cette ville; elles forment des groupes différents, tous attribués, aujourd'hui, à Aradus. Loin de moi la pensée de contester cette classification nouvelle : je voudrais seulement démontrer que l'interprétation des lettres מא, donnée par M. Six pour confirmer cette attribution, est sans fondement[3]. Et en effet, voici le raisonnement du savant éminent dont j'ai le regret de me séparer sur ce point de détail. Un statère d'Alexandre, de l'ancienne collection Allier de Hautéroche porte, dans le champ du revers, une inscription phénicienne qu'on a lue 𐤀𐤌𐤏 (מא)[4]; M. Six explique ces trois lettres par א עם, *peuple d'Aradus*. D'après lui, ce statère aurait été frappé en 310, alors que, les rois indigènes des villes phé-

[1] B. Head. *Hist. numorum*, p. 666.

[2] J. Brandis. *Das Münz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*, pp. 377 et 513.

[3] Six, dans *Num. chron.*, 1877, p. 182.

[4] Cette pièce est reproduite dans le *Catalogue de la collection Allier de Hauteroche*, par Du Mersan, pl. V, 8; Cf. Müller. *Numism. d'Alexandre*, n° 1367.

niciennes ayant été détrônés, le peuple de ces villes commença à inscrire son nom sur les monnaies. L'inscription עמ א (*peuple d'Aradus*) correspondrait donc à celle de ΑΡΑΔΙΩΝ qui vint plus tard. Elle aurait elle-même été substituée aux lettres אמ, et celles-ci, remontant au temps des rois, ne seraient autre chose que les initiales des deux mots מלך ארוד *roi d'Aradus*. Dans une étude plus récente, M. Six explique, d'après le même principe, les lettres אב sur des didrachmes de Tyr par אדן מלכם [1].

Malheureusement pour ce brillant échafaudage, la base, c'est-à-dire la lecture עמא sur le statère d'Alexandre, ne saurait être admise. Je connais *de visu* les deux seuls exemplaires de ce statère, qu'on ait signalés jusqu'ici. L'un, celui-là même de la collection Allier, est entré, lors de la vente de ce médaillier, au Cabinet de France ; l'autre y est venu, plus tard, avec la collection de Luynes. Sur ces deux pièces, qui sont du même coin et dans un parfait état de conservation, j'ai pu constater que si les deux lettres מא sont sûres, il n'en est pas de même de l'*aïn*. Il faudrait pour admettre cette dernière lettre, supposer qu'elle est beaucoup plus petite que les deux autres, et en outre, lui reconnaître la forme ע. Or l'*aïn* phénicien sur les monnaies de cette époque n'a jamais cette forme ; il est toujours ○ ou ◘, ainsi que le prouvent, outre des monnaies de Marathus que nous décrivons ci-dessous, les monnaies de Gaza et les statères au type d'Alexandre qui portent le nom d'Acé.

[1] Six. *L'ère de Tyr*, p. 10 (Extrait du *Num. chronicle*, 1886).

D'après moi, ce petit signe ᵛ, grêle, mal venu à la frappe, n'est que le produit d'un tréflage et il n'y a pas lieu d'en tenir compte ; ou plutôt, voici ce qu un examen attentif et réitéré m'a permis de constater positivement sur l'un et l'autre statère. Le signe ᵛ est formé, en réalité, par les deux jambages de gauche de la lettre 𐤔 ; le premier jambage (de droite) a laissé lui-même des traces : il y avait là bien certainement un *schin*. La seconde lettre était un 𐤕 : on avait donc le mot *schenat* (année) suivi d'un chiffre. C'est en effet une date que nous nous attendrions à trouver à cet endroit du revers de nos statères : il suffit pour s'en convaincre de leur comparer les statères au type d'Alexandre, frappés dans les autres villes phéniciennes. Pour une cause quelconque, le graveur du coin monétaire s'est repris dans son travail ; il a essayé de faire disparaître du poinçon le 𐤔 sans y parvenir complètement, et il s'est servi du grand jambage du 𐤕 pour constituer un 𐤏. La lettre 𐤏 elle-même offre dans la forme que nous lui voyons, de faux traits et des irrégularités qui proviennent d'une première légende à moitié effacée au burin. C'est ainsi que les lettres 𐤒𐤏 ont été substituées par correction, à une date qui, malgré toutes les précautions du graveur, a laissé encore quelques traces sous la seconde légende gravée en surcharge.

Nos statères portent donc en réalité simplement 𐤍𐤃 comme toutes les pièces de la série, et aussi comme un magnifique tétradrachme inédit, aux types et au nom d'Alexandre, acquis récemment par le Cabinet de France, et que je suis heureux de

signaler ici pour la première fois. Les lettres מא se lisent nettement dans le champ du revers de ce tétradrachme, et il est difficile d'accepter que, sur une pareille pièce, ces lettres soient les initiales de מלך ארוד, *roi d'Aradus*.

Tout en repoussant l'interprétation donnée par M. Six, il convient d'ajouter que, parmi les monnaies à la légende מא, il en est qu'on ne peut refuser de classer à Aradus : ce sont celles qui portent en même temps que מא, le monogramme composé des lettres AP. Quant à Marathus, elle ne saurait revendiquer aucune des pièces de la série : ces monnaies remontent, pour la plupart, à une époque où cette ville était dans la dépendance étroite d'Aradus et ne pouvait avoir un atelier monétaire. D'autre part, le nom de Marathus étant en phénicien מרת, ne saurait guère s'abréger par les deux lettres מא qui resteront peut-être longtemps encore inexpliquées. Ainsi qu'on va le constater, les premières monnaies de Marathus, aux types d'Alexandre, portent non pas מא, mais un monogramme grec composé des lettres MPΘ, transcription rigoureuse du nom phénicien.

1. Tétradrachme aux types ordinaires d'Alexandre (Muller, nº 1396). Cette pièce, de la collection de Luynes, porte au revers un palmier comme symbole, le monogramme [illegible] (= MPΘ) et la date [illegible] (= an 30).

2. Tête d'Athéna à droite, coiffée d'un casque corinthien. Grènetis.

℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. La Victoire allant à gauche,

tenant de la main droite une couronne et de la main gauche la hampe d'un trophée. Dans le champ à gauche, le même monogramme composé des lettres ΜΡΘ.

Ar. 20^{mm}. Drachme, 3 gr. 85. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 1.

Cette drachme, publiée en 1845 par M. Newton[1], est attribuée par ce savant à Allaria de Crète. M. Svoronos a reconnu récemment qu'elle ne saurait appartenir à cette ville. Le monogramme justifie pleinement l'attribution de cette pièce à Marathus [2].

3. Monnaie de bronze aux mêmes types que la drachme précédente et avec le même monogramme. Ancienne collection Borrell [3].

On remarquera que la drachme n° 2 et la pièce de bronze que nous venons de décrire sous le n° 3, sont aux mêmes types que les statères d'or ordinaires d'Alexandre. Le tétradrachme n° 1 porte en symbole dans le champ du revers un palmier : ce symbole se remarque également sur des tétradrachmes qui ont le monogramme d'Aradus [4].

4. Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. ΜΑΡΑΘΗΝΩΝ. Personnage imberbe, nu, assis à gauche sur des boucliers; il a la tête ceinte d'un bandeau; de la main droite étendue, il porte un

[1] *Num. chron.*, t. VII (1845) p. 114.

[2] C'est sans fondement qu'on a voulu proposer de classer à Marathus des bronzes de Ptolémée Soter qui portent un monogramme composé seulement des lettres ΜΡ. Voyez F. Feuardent, *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 17, n° 41.

[3] Publiée par Borrell, dans *Num. chron.* (1841), t. III, p. 144, n° 3; Cf. Müller. *Num. d'Alexandre*, p. 20, n° 5.

[4] Müller. *Num. d'Alexandre*, n° 1380, p. 293.

acrostolium; de la gauche, ramenée en arrière, il tient un rameau à longue tige; sa chlamyde est enroulée autour de son bras gauche. Dans le champ, devant le personnage, la date phénicienne III–𐤍𐤕 (= an 33).

Ar. 29. Tétradr. attique, 16 gr. 71. Brit. Museum[1].

Autre exemplaire qui paraît du même coin, au Cabinet de France. Beau style. 16 gr. 25. — Pl. V, fig. 2.

5. Tête voilée d'Arsinoé I, à droite. Grènetis.

℞. MAPAΘHNΩN. Personnage imberbe, debout à gauche, drapé dans sa chlamyde; de la main droite, il tient l'acrostolium et il est accoudé, du bras gauche, sur un cippe; devant lui, la date IIII–𐤍𐤕 (= an 34).

Ar. 15. Hémidrachme, 2 gr. 33. British Museum[2]. — Pl. V, fig. 3.

6. Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Proue de navire à gauche; au-dessus, le monogramme ΜΑ; au-dessous, –𐤍𐤍𐤕 (= an 50).

Æ 16. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 4.

L'attribution de ce bronze ne me paraît pas douteuse; cependant, le type de la proue de navire n'est pas ordinaire à Marathus et le monogramme insolite, composé des lettres ΜΑ, pourrait désigner tout autre chose que le nom de Marathus.

7. Tête voilée de Bérénice II, à droite. Grènetis.

[1] W. Vaux, dans *Num. chron.*, 1858, t. XX, p. 84; Head. *Hist num.*, p. 670, fig. 351.

[2] W. Vaux, dans *Num. chron.*, 1858 (t. XX), p. 85, n° 2; Head. *Hist. numorum*, p. 670. Figurée dans Reg. S. Poole. *The Ptolemies, Kings of Egypt*, pl. XXXI, n° 2.

℞. ΜΑΡΑΘΗΝΩΝ. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. Dans le champ, la lettre isolée Γ, et la date III–NNN𐤕𐤔 (= an 73).

Ar. 15. Hémidrachme, 1 gr. 95. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 5.

8. Tête voilée de Bérénice II, à droite.

℞. Proue de navire à droite, surmontée d'une palme; au-dessus de la proue, les trois lettres 𐤀𐤀𐤓 (אאר); dessous, la date III–NNN𐤕𐤔 (= an 73).

Æ 14. — Pl. V, fig. 6.

Les lettres אאר sont certaines sur l'un des exemplaires du Cabinet des médailles; elles paraissent remplacées par d'autres lettres frustes et illisibles sur deux autres exemplaires de cette même pièce que possède le Cabinet. Quant au sens des lettres אאר, il me paraît impossible à déterminer, parce qu'il s'agit probablement d'un nom de magistrat, ou d'une marque d'émission.

9. Buste de Ptolémée III, lauré et drapé, à droite, portant, comme Hermès, le caducée sur l'épaule. Grènetis.

℞. Personnage imberbe, debout à gauche, drapé dans sa chlamyde; de la main droite, il tient l'acrostolium, et de la main gauche il saisit les plis de sa chlamyde. Dans le champ, à droite 𐤕𐤓𐤔; à gauche, la date II III NNNN𐤕𐤔 (= an 85), Dans le champ, les lettres 𐤊–𐤔 (ך—ש).

Æ 21. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 7.

Variétés aux mêmes types, avec les différences suivantes :

||| ||| NNNN𐤕𐤔 (= an 86) et les lettres
isolées (?) 𐤊–𐤌 (מ־ך)
Même date — 𐤕–𐤁 (ב־ת)
Même date — 𐤀–𐤏–𐤁 (ב־ע־א)
Pl. V, fig. 8.
| ||| ||| NNNN𐤕𐤔 (= an 87) — 𐤕–𐤁 (ת־א

Le Cabinet de France possède quelques autres variétés de la même pièce, mais j'en omets la description parce que la date et les lettres isolées y sont d'une lecture incertaine.

10. Tête de Tyché à droite. Grènetis.

℞. ΜΑΡΑΘΗΝΩΝ· Personnage imberbe, nu, assis à gauche sur des boucliers; il a la tête ceinte d'un bandeau; de la main droite étendue il porte un acrostolium; de la main gauche, ramenée en arrière, il tient un rameau à longue tige et orné de bandelettes. A l'exergue, les lettres phéniciennes 𐤌𐤏 (= עם, *le peuple*); dans le champ, à droite, la date en lettres grecques ΘΠ (= an 89). Grènetis.

Ar. 32. Tétradrachme, 16 gr. 55. Cabinet de France. — Pl. V, fig. 9.

La lettre *aïn* du mot עם est certaine, et il ne faudrait pas la prendre pour un *daleth;* elle a la forme d'un O irrégulier, comme sur les autres pièces de Marathus. Au point de vue du style, il existe entre ce tétradrachme et celui que nous avons décrit sous le n° 4, des différences caractéristiques dont rend suffisamment compte l'intervalle de cinquante-six ans qui sépare les émissions de ces pièces. Le relief de celle-ci est beaucoup plus plat; le faire, plus sec, indique que la décadence s'accentue. La

date est ici en lettres grecques, au lieu d'être exprimée selon l'usage de Marathus, en chiffres phéniciens. Le Cabinet des médailles a fait tout récemment l'acquisition de cette remarquable médaille.

11. Tête de femme à droite, les cheveux retenus par un bandeau. Grènetis.

℞. La Victoire marchant à gauche, tenant une couronne dans la main droite tendue en avant. Derrière, 𐤌𐤓𐤕; devant, la lettre isolée 𐤊 (כ) et 𐤔𐤕𐤘𐤘𐤘𐤘𐤗 (= an 90).

Æ 16. — Pl. V, fig. 10.

12. Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. A droite, 𐤌𐤓𐤕; à gauche, 𐤔𐤕𐤙𐤖𐤖𐤖 (= an 103); dans le champ, les lettres isolées 𐤌—𐤔 (מ—ש).

Æ 16.

13. Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule.

℞. Même type que sur la pièce précédente. Date : 𐤔𐤕𐤙𐤖𐤖𐤖 (= an 103); dans le champ 𐤋—𐤏 (ל—ע)

Æ 15. Coll. de Luynes. — Pl. V, fig. 11.

Le type de Tyché, avec une palme sur l'épaule, se rencontre également à Aradus, à Tyr et à Tripolis.

14. Buste voilé de la reine Arsinoé III, à droite. Grènetis.

℞. Personnage imberbe, drapé dans sa chlamyde, debout à gauche, accoudé du bras gauche sur un cippe et tenant dans la main droite un acrostolium. A droite, 𐤌𐤓𐤕; à gauche, 𐤔𐤕𐤌𐤀𐤕 (= an 100). Dans

le champ, 𐤊 et une autre lettre isolée incertaine. Grènetis.

Æ 22.

Variétés aux mêmes types, avec les différences suivantes :

III 𐤔𐤕 𐤌𐤀𐤕 (= an 103) et les lettres isolées : 𐤀/𐤆 – 𐤏 (א/ז – ע)

Pl. V, fig. 12.

II III 𐤔𐤕 𐤌𐤀𐤕 (= an 105) et les lettres isolées : 𐤊/𐤍 – 𐤏 (כ/ן – ע)

Même date — 𐤊/𐤕 – 𐤏 (כ/ת – ע)

Même date (?) — 𐤌 – 𐤔 (ם – ש)

III III 𐤔𐤕 𐤙 (= an 106) — 𐤂/𐤆 – 𐤏 (ג/ז – ע)

I III III 𐤔𐤕 𐤙 (= an 107) — 𐤊/𐤍 – 𐤏 (כ/ן – ע)

II III III 𐤔𐤕 𐤙 (= an 108) — 𐤂/𐤍 – 𐤁 (ג/ן – ב)

Pl. V, fig. 13.

J'omets la description de quelques autres variétés sur lesquelles la date est d'une lecture incertaine. On remarquera que le chiffre 100 s'écrit tantôt en toutes lettres מאת, tantôt par le signe bien connu 𐤙.

15. Tête laurée de Zeus, à droite. Grénetis.

℞. Double corne d'abondance remplie de fruits et ceinte du diadème royal. A droite, 𐤔𐤕 𐤙𐤘 (= an 120) Dans le champ, 𐤃 et une autre lettre fruste.

Æ 22.

16. Mêmes types, avec la date ||ΝΝ𐤄𐤇𐤔 (= an 142). Dans le champ, à gauche, 𐤊𐤁 / 𐤋 et les lettres 𐤇—𐤓 (ר—ח) séparées par la pointe de la corne d'abondance.

Æ. Imhoof-Blumer. *Monn. grec.*, p. 144, pl. H, n° 18[1].

17. Mêmes types, avec la date |||ΝΝ𐤄𐤇𐤔 (= an 143). Dans le champ, à gauche, 𐤌; au-dessous, 𐤃—𐤁 (בי—ד).

Æ 22. Coll. de Luynes.

18. Mêmes types, avec la date ||||ΝΝ𐤄𐤇𐤔 (= an 144). Dans le champ, à gauche, 𐤌𐤒 / 𐤁 (מקב); au-dessous, 𐤍—𐤁 (בין).

Æ. Imhoof-Blumer. *Monn. grecques*, p. 444.

19. Mêmes types, avec la date || |||ΝΝ𐤄𐤇𐤔 (= an 145). Dans le champ, à gauche, 𐤌; au-dessous, 𐤇—𐤇 (ח).

Æ. Imhoof-Blumer, *ibid.*

20. Mêmes types, avec la date | ||| |||ΝΝ𐤄𐤇𐤔 (= an 147). Dans le champ, à gauche, 𐤌𐤒 / 𐤁 (מק — ב); au-dessous, 𐤍—𐤁 (בי — ן).

Æ 22.

21. Mêmes types, avec la date || ||| |||ΝΝ𐤄𐤇𐤔 (= an 148). Dans le champ, à gauche, 𐤌𐤒 / 𐤁 (מק — ב); au-dessous, 𐤇—𐤇 (ח).

Æ. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 444. — Pl. V, fig. 14.

[1] Cf. *Zeitschrift für Numismatik*, 1870, p. 8, pl. I, 4.

22. Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. Double corne d'abondance remplie de fruits et ceinte du diadème royal. Dans le champ, à gauche, MAPA; à droite, CAS (= an 236).

Æ 22. Musée Pembroke et coll. de Luynes (Imhoof-Blumer. *Monn. gr.*, p. 444, n° 27). — Pl. V, fig. 15.

Ainsi que l'a fait observer M. Imhoof, cette dernière pièce, dont la légende MAPA(θηνων) est certaine, force de classer à Marathus les monnaies aux mêmes types, mais sans nom de ville, que nous avons décrites plus haut sous les numéros 15 à 21. Cependant, il importe de remarquer avec le même savant, qu'après la destruction de Marathus, la ville d'Aradus frappa, aux types de Zeus et de la double corne d'abondance, des bronzes qui portent des dates correspondant à l'époque comprise entre Auguste et Domitien. D'autres villes phéniciennes ont aussi sur leurs monnaies la double corne d'abondance, type emprunté aux monnaies d'Égypte.

Dans le champ du revers des pièces que nous venons de décrire, on rencontre souvent, outre la date, des lettres phéniciennes isolées, dont le sens restera probablement toujours une énigme. Ces lettres variables représentent des noms de magistrats ou des marques d'émission analogues à celles qu'on trouve sur les monnaies d'Aradus et des autres villes de la côte syrienne. Il eût été sinon dangereux, du moins superflu, de relever ici tous ces *différents* monétaires dans les descriptions des auteurs qui nous ont précédé. Cette réserve nous est commandée par la défiance que nous avons conçue

vis-à-vis des anciennes lectures. C'est ainsi qu'un grand nombre des lettres isolées relevées par Vaux sont fautives [1]. Si ces *différents* n'ont, comme je viens de le dire, qu'une importance secondaire, il faut cependant noter que M. Imhoof-Blumer a proposé de reconnaître le nom de *Makkabaios* (?) dans le groupe de trois lettres מכב qui figure au revers des numéros 18, 20 et 21.

III

Il importe à présent d'aborder une question importante : d'après quelle ère sont datées les monnaies de Marathus et quel comput suivit cette ville pendant la période de son autonomie?

Commençons par récapituler les dates que nous avons relevées au cours de la description qui précède :

N° 1. $-N\dagger\omega$ = an 30.
N° 4. $III-N\dagger\omega$ = an 33.
N° 5. $IIII-N\dagger\omega$ = an 34.
N° 6. $-NN\dagger\omega$ = an 50.
N°s 7 et 8. $III-NNN\dagger\omega$ = an 73.
N° 9. $II\,III\,NNNN\dagger\omega$ = an 85.
$III\,III NNNN\dagger\omega$ = an 86.
$I\,III\,III\,NNNN\dagger\omega$ = an 87.
N° 10. $\odot\Pi$ = an 89.
N° 11. $-NNNN\dagger\omega$ = an 90.

[1] W. Vaux. *Num. chron.*, t. XX, 1858, p. 92.

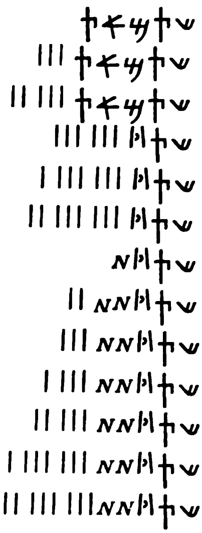

N° 12. = an 100.
= an 103[1].
= an 105.
= an 106.
= an 107.
N° 15. = an 108.
N° 16. = an 120.
N° 17. = an 142.
N° 18. = an 143.
N° 19. = an 144.
N° 20. = an 145.
N° 21. = an 147.
N° 22. = an 148.

Les dates relevées par M. Vaux[2] sur les bronzes de Marathus sont suspectes comme exactitude, ainsi que l'a déjà remarqué M. Six[3]; nous les avons donc intentionnellement négligées. Quant à M. Six, il regarde comme certaine la date 23; cette date serait intéressante à contrôler puisqu'elle constituerait le point de départ de notre série; mais M. Six paraît l'avoir empruntée à la liste de Vaux, et, s'il en est ainsi, je présume que c'est simplement la dernière partie d'une date dont les premiers chiffres seraient effacés.

On a généralement admis que les dates lues sur les monnaies de Marathus se rapportent à l'ère d'Ara-

[1] Les numéros 13 et 14, avec d'autres types, portent cette même année 103.
[2] *Num. chron.*, 1858, t. XX, p. 91.
[3] *Num. chron.*, N.-S. t. XVII, p. 188, note 48.

dus. C'est l'opinion de M. Six [1] et de M. Barclay Head [2]. Avant d'examiner si ce comput est réellement applicable à nos séries, il importe de rappeler quel est le point de départ de l'ère aradienne, d'après les résultats rigoureux des derniers travaux. De même que celles de Tyr et de Tripolis qui ne commencent qu'après l'ère des Séleucides, l'ère d'Aradus a son début en 259 av. J.-C., d'après Eckhel [3], et en 258, suivant M. Six [4]. On était alors sous le règne d'Antiochus II et pendant la période la plus obscure de l'histoire de la rivalité de ce prince avec le roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe. Les recherches récentes de MM. Mommsen et Droysen [5] n'ont fait que confirmer les inductions de Noris [6] et leur donner une plus grande précision en faisant valoir les considérations suivantes : Des monnaies de Trajan frappées à Aradus, sont datées des années 374 et 375 de l'ère urbaine, et elles donnent à l'empereur le titre de *Parthicus* [7]. Or, M. Mommsen a établi que l'espace de temps pendant lequel Trajan put porter le titre de *Parthicus* se trouve circonscrit entre le mois d'avril de l'an 116 au plus tôt et le 11 août de l'an 117, date de sa mort. C'est donc dans ce même laps de temps qu'il faut placer les monnaies datées des années 374 et 375 de l'ère d'Aradus.

[1] *Num. chron.*, 1877, N. S. t. XVII, p. 18-189.
[2] *Historia numorum*, p. 670.
[3] *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 394-395; Barclay Head, *Hist. num.*, p. 666.
[4] Dans *Num. chron.*, 1877 (N. S. t. XVII) p. 187.
[5] Droysen. *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 312, note, et appendice, p. 619.
[6] *Annus et epochae Syromacedonum* (1691), p. 365 et suiv.
[7] Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 464, n° 845 et 847.

Si l'année aradienne commençait à l'équinoxe de printemps comme celle de Damas, par exemple, l'année 374 correspond à l'année comprise entre *fin mars 116* et *fin mars 117*, et l'année 375 comprend depuis *fin mars 117* jusqu'à *fin mars 118*. Si, au contraire, l'année des Aradiens partait, comme celle des Séleucides, de l'équinoxe d'automne, l'année 374 comprend de *fin septembre 115* à *fin septembre 116* et l'année 375 de *fin septembre 116* à *fin septembre 117*. D'après ces calculs, le commencement de l'ère aradienne doit être fixé soit au mois de septembre de l'an 259 av. J.-C., soit au mois de mars de l'an 258 av. J.-C., sans qu'il soit possible, étant données nos connaissances actuelles, d'arriver à une plus grande précision. Pour plus de commodité dans l'étude des séries numismatiques, nous admettrons que l'an I de l'ère d'Aradus correspond à l'an 259 av. J.-C., c'est-à-dire à l'an 53 de l'ère des Séleucides.

Si nous calculons d'après ce point de départ les dates relevées sur les monnaies de Marathus, nous nous heurtons à des impossibilités évidentes. Ainsi, l'hémidrachme n° 7 qui porte la date 73, bien positive, correspondrait à l'an 186 avant notre ère; on y voit, au droit, une tête de femme voilée dans laquelle on ne saurait méconnaître la tête de Bérénice II, femme de Ptolémée III Evergète qui régna de 247 à 222 avant Jésus-Christ. Il est impossible d'admettre qu'on trouve le portrait de Bérénice sur des monnaies d'argent qui auraient été frappées à Marathus trente cinq ans environ après la mort de cette reine d'Égypte. Avec les dates 100 à 108,

correspondant, d'après l'ère aradienne, à 159-151 avant notre ère, nous avons un autre portrait de reine égyptienne, tandis que la dynastie des Lagides ne nous fournit point de femme ayant frappé monnaie à cette époque. De même, la date 236 qui figure sur la pièce qui porte MAPA en légende (n° 22), correspondrait, d'après l'ère d'Aradus, à l'an 23 avant notre ère, c'est-à-dire après la conquête de la Syrie par les Romains et à une époque où Marathus n'existait probablement plus. Aussi M. Imhoof Blumer s'est-il refusé lui-même à reconnaître ici une date aradienne[1].

Ces faits sont rigoureusement concluants, et il serait superflu d'insister davantage. Remarquons seulement qu'effectivement Marathus n'avait aucune raison d'adopter l'ère d'Aradus : c'était l'ère d'une ville rivale qui l'inventa à une époque où Marathus était déjà séparée de sa métropole et en guerre avec elle. Un argument tiré de l'usage traditionnel et d'une habitude invétérée ne saurait donc même être invoqué dans la circonstance.

Parmi les ères nombreuses qui ont été en usage dans les villes de la côte phénicienne sous la domination des Séleucides, il n'y en a que trois entre lesquelles on puisse hésiter pour les monnaies de Marathus. Ce sont : l'ère dont le point de départ est fixé par M. Six[2] en l'an 332 avant Jésus-Christ, année où Alexandre, après la prise de Tyr et de Gaza, se trouva définitivement maître de toute la cinquième satrapie de l'empire perse; en second

[1] Imhoof-Blumer. *Monnaies grecques*, p. 445.
[2] Six. *Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 183.

lieu, l'ère philippique, qui a son point de départ en 324, à la mort d'Alexandre ; enfin l'ère des Séleucides, qui commence en 312. On pourrait encore se demander si Marathus n'a point aussi inventé à son usage une ère spéciale qui partirait du moment de son indépendance : mais cette hypothèse est inutile, car l'ère locale aurait eu à peu près le même point de départ que l'ere séleucidienne, comme nous allons le constater [1].

Les ères de 332 et de 324 ne sauraient convenir à quelques unes des monnaies que nous avons décrites plus haut. Par exemple, l'hémidrachme du British Museum (n° 5) qui porte l'an 34, tomberait en 298 ou 290, dates où il n'existe, ni en Égypte, ni en Syrie une reine offrant les traits que nous voyons figurer ici. De même, l'hémidrachme de Bérénice II datée de l'an 73, tomberait soit en 259, soit en 251 avant Jésus-Christ, par conséquent avant que cette reine fut montée sur le trône d'Égypte.

L'ère des Séleucides, au contraire, s'adapte, comme on va le voir, si parfaitement à toutes les monnaies de Marathus qu'on ne saurait douter que c'est d'elle qu'il s'agit.

N° 1. Le tétradrachme aux types d'Alexandre avec l'an 30, correspond à l'an 282 avant Jésus-Christ. On était sous le règne de Séleucus I^er^ Nicator (312-280) époque où l'on frappait partout cou-

[1] Nous rappellerons aussi, seulement pour mémoire, l'incertitude de L. Müller au sujet des dates qui figurent sur les statères au nom d'Alexandre frappés dans les villes phéniciennes : ils sont datés suivant une ère qui commencerait « l'année où la Phénicie fut délivrée du despotisme perse, ou peut-être de la bataille d'Issus (333) ou de celle du Granique (334) ». Müller, *Num. d'Alex.*, p. 80-82.

rammenl encore des monnaies aux types et au nom d'Alexandre[1].

N^os 2 et 3. Sans date.

N° 4. Tétradrachme aux types autonomes, de l'an 33 = 279 avant Jésus-Christ.

N° 5. Avec la date 34 = 278 avant Jésus-Christ, nous avons la tête d'Arsinoé I, la première femme de Ptolémée II Philadelphe qui la répudia en 277. On a donné à ce portrait de femme le nom de Bérénice II[2], mais nous trouverons tout à l'heure la même reine avec la date 73 = 239, et le nom de Bérénice II a également été attribué à la tête de femme voilée qui figure sur les pièces (n° 11) avec les dates 100 à 108 = 212 à 204 : on voit par ce simple rapprochement combien le classement que nous combattons est irrationnel.

Nous ne saurions donc hésiter à le corriger en proposant de reconnaître la tête d'Arsinoé I sur l'hémidrachme n° 5. Il est vrai que si nous avons bien Arsinoé I sur la pièce de Marathus (et la date nous force à l'admettre), un certain nombre des monnaies égyptiennes que l'on attribue à Arsinoé II, la seconde femme de Ptolémée Philadelphe, devront être reportées à Arsinoé I. Mais je me garderai de m'engager ici dans la révision du classement des séries égyptiennes, si difficile et si mal étayé jusqu'ici : qu'il me suffise de signaler un nouvel élé-

[1] L. Müller (*Num. d'Alex.*, p. 298-299) croit ce tétradrachme frappé en l'an 304 av. J.-C.; M. Six (*Num. chron.*, N. S. t. XVII, p. 188) dit qu'il le placerait volontiers en l'an 238 environ.

[2] Voyez Reg. S. Poole, *The Ptolemies*. Introduction, p. xii.

ment de critique dont d'autres devront tenir compte [1].

N° 6. Bronze aux types autonomes avec la date 50 = 262 av. J.-C.

N° 7. Hémidrachme de Bérénice II, avec la date 73 = 239 av. J.-C. Cette date correspond fort bien au règne de Ptolémée III Evergète (247 à 222 av. J.-C.), et le portrait de Bérenice II sur les pièces de la série égyptienne met notre attribution au-dessus de toute discussion. On sait qu'à cette époque les villes de la côte de Phénicie étaient sous la domination des Lagides.

N° 8. Bronze avec la tête de Bérénice II et la date 73 = 239 av. J.-C.).

N° 9. Buste de Ptolémée III, avec la date 85 = 227 av. J.-C. Nous venons de voir que Ptolémée III Evergète régna de 247 à 222 avant notre ère.

Les années 86 (226 av. J.-C.), et 87 (225 av. J.-C.) que nous avons relevées sur des monnaies aux mêmes types, rentrent parfaitement aussi dans le règne de Ptolémée III Evergète, et il n'y a point à songer à Ptolémée V comme le veut M. Barclay Head [2], ou à Ptolémée IV Philopator comme le propose timidement M. Poole [3]. L'iconographie ne saurait d'ailleurs, dans le cas présent, être invoquée avec fruit; mais nous savons qu'à cette époque la côte

[1] Nous constaterons ici que M. Feuardent a déjà classé à la première Arsinoé une pièce d'or. Feuardent. *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 40-45.

[2] *Hist. num.*, p. 670.

[3] *The Ptolemies*, Introd., p. XII.

de Syrie continuait à être sous la domination des Lagides, et les ateliers de Tyr, de Sidon et d'autres villes phéniciennes frappaient monnaie au nom des Ptolémées.

N° 10. Tétradrachmes aux types autonomes, avec la date 89 = 223 avant notre ère.

N° 11. Bronze aux types autonomes avec la date 90 = 222 avant notre ère.

N° 12. Bronzes avec la tête de la reine Arsinoé III et les dates 100 à 108 = 212 à 204 avant notre ère. Nous avons dit tout à l'heure qu'on avait donné à cette tête de femme voilée le nom de Bérénice II ; mais il est impossible que cette reine figure avec la date 73 et avec la date 108. Les traits de la reine sur les bronzes de style barbare dont il s'agit ici, peuvent convenir à Arsinoé III, femme de Ptolémée IV Philopator, qui règna de 222 à 204 avant Jésus-Christ. La dernière année du règne de ce prince est précisément aussi la date la plus basse que nous constations sur les monnaies. Cependant, ne nous dissimulons pas une objection, bien qu'elle soit moins grave que spécieuse. Suivant le récit de Polybe [1], Arsinoé III Philopator fut assassinée par ordre de son mari, à une époque indéterminée que M. Poole fixe à l'an 209 [2]. Si cette date était certaine, nous nous trouverions en présence de monnaies frappées à Marathus avec la tête d'Arsinoé III dans les quatre ou cinq années qui suivirent sa mort. Mais la date n'est pas sûre, et pas n'est besoin pour nous

[1] Polyb., *lib. V, passim.*
[2] Poole. *The Ptolemies.* Introd., p. XCIV.

de recourir à l'hypothèse d'une glorification posthume d'Arsinoé, comme on le fit pour d'autres princes égyptiens. L'âge de Ptolémée V Épiphane qui monta sur le trône à cinq ans, en 204, suffit à démontrer que l'année 209 fixée pour la mort de sa mère, est une limite extrême dont il conviendrait peut-être de s'écarter pour se rapprocher de l'an 204.

Les savants qui se sont occupés des séries égyptiennes ont généralement admis, depuis Visconti[1], qu'Arsinoé Philopator est toujours représentée sans voile, ce qui permettait de la distinguer facilement des deux autres Arsinoé. Les monnaies de Marathus, venant à l'encontre de cette opinion conjecturale, prouvent que, sur ce point, la distribution hypothétique des monnaies égyptiennes entre les trois Arsinoé est à reviser.

A partir d'Arsinoé III, et cette remarque ajoutera encore un degré de certitude à notre classement, les rois ou reines de l'Égypte ne figurent plus dans le monnayage de Marathus; or, c'est précisément avec la minorité de Ptolémée V Épiphane que l'Égypte cesse d'avoir toute action politique en Syrie et en Phénicie. Si même Ptolémée ne fut pas dépouillé de ses propres états par le roi de Syrie Antiochus le Grand et Philippe V de Macédoine, il ne le dût qu'aux victoires des Romains. L'histoire politique confirme donc indirectement le système chronologique que nous nous efforçons d'établir.

[1] *Iconogr. grecque*, t. III, p. 227; Cf. F. Feuardent. *Coll. Demetrio. Égypte ancienne*, p. 62; Poole. *The Ptolemies*, Introd., p. LIII.

N^os^ 13 et 14. Bronzes autonomes avec la date 103 = 209 avant Jésus-Christ.

N^os^ 15 à 21. Bronzes autonomes avec les dates séleucidiennes 120 (= 192), 142 (= 170), 143 (= 169), 144 (= 168), 145 (= 167), 147 (= 165), 148 (= 164 av. J.-C.).

Cette dernière date 164 nous conduit à la fin du règne d'Antiochus IV, c'est-à-dire à la période des troubles graves qui firent monter sur le trône de Syrie Démétrius I^er^, Timarchus, Alexandre I^er^ Bala. Il est donc possible que ces guerres intestines soient pour quelque chose dans l'interruption du monnayage de Marathus ; plus de quatre-vingts ans séparent en effet la monnaie de l'an 165 de la pièce suivante :

N° 22. Bronze autonome avec la légende MAPA- (θηνων) et la date, en grec, 236 = 73 avant J.-C.

Ici encore, l'histoire vient confirmer notre théorie chronologique. Cette dernière date séleucidienne correspond, comme nous l'avons dit en commençant, au règne de Tigrane l'Arménien, au moment de la conquête de la Syrie par les Romains ; c'est aussi sous le règne de Tigrane, remarquons-le en passant, que cesse l'émission des monnaies autonomes de Tripolis[1] et des autres villes de la côte syrienne.

Serait-il possible d'admettre un instant que toutes les concordances historiques et chronologiques que nous venons d'énumérer ne soient que des coïncidences fortuites et sans portée ? évidemment non. Il reste donc à conclure rigoureusement que Marathus a fait exclusivement usage sur ses monnaies de l'ère

[1] Six. *L'ère de Tripolis*, dans l'*Annuaire de la Société fr. de numism.*, 1886, p. 232.

des Séleucides ou d'une ère locale qui se confondait avec elle. Elle a conservé ce comput jusqu'à sa ruine définitive, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des Romains, à l'encontre des autres villes phéniciennes comme Sidon, Tyr, Acé, Tripolis qui après avoir, elles aussi, commencé par employer sur leurs monnaies, l'ère séleucidienne, l'ont ensuite abandonnée sous la pression des événements politiques[1]. L'ère des Séleucides paraît donc sur les monnaies de Marathus un demi-siècle avant de figurer sur celles des rois de Syrie eux-mêmes qui, d'ailleurs, empruntèrent aux villes phéniciennes l'usage de dater leurs monnaies.

IV

Il nous faut maintenant envisager à un autre point de vue la numismatique de Marathus. Sur les monnaies que nous avons décrites sous les numéros 4 et 10, on voit un personnage, indéterminé jusqu'ici, qu'on a désigné vaguement comme étant une figure d'homme assis qui tient une palme et un acrostolium[2]; sur les numéros 5, 7, 8, 12, 13 et 14, le même personnage sans doute, est représenté debout, parfois accoudé sur un cippe et tenant l'acrostolium. Le tétradrachme n° 10 nous donne le nom de ce personnage : le mot עם, *le peuple*, qu'on lit sous lui, correspond au mot ΔΗΜΟΣ qu'on rencontre souvent sur les monnaies de l'Asie mineure et de la Syrie.

[1] Six. *L'ère de Tyr*, dans *Num. chron.*, 1886.

[2] Head. *Hist. num.*, p. 670; Vaux dit même que ce personnage tient un javelot.

Nous sommes donc en présence d'une représentation du δῆμος de Marathus. Cette constatation est fort intéressante ; mais je crois qu'il est possible d'aller plus loin encore et je proposerai de donner à cette figure le nom de Marathos, le héros éponyme de la ville qui en place la représentation d'une manière aussi persistante sur ses monnaies. Marathos est donné, dans le lexique de Suidas, comme fils d'Apollon et fondateur du dême de Marathon en Attique : Μαραθών, τόπος Ἀθήνησιν ἀπὸ Μαράθου υἱοῦ Ἀπόλλωνος. Il joue un rôle important dans la mythologie de l'Attique et du Péloponnèse [1]. Nous pouvons donc fort légitimement admettre par analogie, pour la ville phénicienne, un fondateur mythique du nom de Marathos. Ce héros, disons-nous, était fils d'Apollon ; or, sur les tétradrachmes de Marathus, il est précisément représenté comme l'Apollon des tétradrachmes des rois de Syrie contemporains ; il a la même attitude, le même mouvement ; la seule différence consiste dans les attributs. Apollon est assis sur l'omphalos et tient d'une main son arc, de l'autre une flèche, Marathos est assis sur des boucliers comme le génie éponyme de l'Étolie sur les monnaies de ce pays, et il tient l'acrostolium et une fleur à longue tige.

Les boucliers et l'acrostolium rappellent les luttes que dut soutenir Marathus pour conquérir son indépendance. Quant à la longue tige, elle nous paraît caractériser particulièrement bien le héros Mara-

[1] Sur le héros Marathos, voyez Gerhard, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 127, et W.-H. Roscher, *Apollon und Mars*, p. 78, note 172 in-8°, Leipzig, 1873.

thos. C'est très probablement une tige de la plante que les Grecs appelaient μάραθρον ou μάραθον, et elle est un emblème parlant du nom de la ville, de même que la rose à Rhodes, le persil à Sélinonte, la pomme à Melos, la grenade à Side, et vingt autres exemples qu'il serait superflu d'énumérer.

Le μάραθρον, dont le nom a persisté en Grèce jusqu'à nos jours, et qui a passé dans la langue latine, *marathrum* et *marathum*, est une plante de la famille des ombellifères qui a les plus grandes analogies avec le fenouil. Sa présence entre les mains du fils d'Apollon, le dieu de la médecine, est d'autant plus naturelle que le *marathrum* passait pour avoir des vertus curatives : un préjugé populaire, dont Pline s'est fait l'écho[1], prétendait que les serpents atteints de cécité allaient se frotter les yeux contre la tige du *marathrum* pour recouvrer la vue. Ovide a chanté, de son côté, les propriétés médicinales du *marathrum* :

> Profuit et marathros bene olentibus addere myrrhis;
> Quinque trahant marathri scripula; myrrha, novem [2].

Sammonicus dit à son tour dans ses préceptes médicaux :

> Si tenebras oculis subducit pigra senectus
> Expressæ marathro guttæ cum melle liquenti
> Detergere malum poterunt [3].

Ajoutons encore qu'il y avait l'*hippomarathrum*, à feuilles plus longues, et plus âcre au goût, qu'on employait, suivant Pline, pour guérir certaines affec-

[1] Plin., *Hist. nat.*, VIII, 41, 4.
[2] Ovid. *Medic. fac.*, vers 91 et 92.
[3] Sammonicus, 13, 15 (dans les *Poetæ latin. min.*).

tions des oreilles. Telle est la plante, renommée pour ses propriétés curatives, que nous paraît tenir à la main le héros Marathos, fils d'Apollon Ἰατρός. Sa tige, à laquelle est nouée une bandelette, se termine par un fleuron bourgeonnant; il n'est pas possible de la confondre, comme on l'a fait, avec une palme qui décrirait une courbe plus accentuée, serait couverte de feuilles sur toute sa longueur, ainsi qu'on peut s'en assurer, d'ailleurs, par les nombreuses représentations de la palme qui figurent sur les monnaies de Syrie et d'Égypte contemporaines.

QUELQUES REMARQUES

SUR DES

MONNAIES D'AFRIQUE ET D'ESPAGNE

Pl. VI

M. Philippe Berger a récemment publié, dans la *Revue archéologique* (mars-avril 1889), une étude très intéressante *sur les monnaies de Micipsa et sur les attributions de quelques autres monnaies des princes numides*. Le point de départ des observations de M. Berger est la découverte, faite à Cherchell, l'année dernière, d'une inscription néo-punique renfermant le nom de Micipsa. Ce nom est orthographié מיכפן (*Mikipsán*), avec une nasale finale, particularité qui, d'ailleurs, est conforme à ce que nous savons de la forme des noms propres numides. M. Berger rapproche fort ingénieusement de ce nom, les lettres מן (MN) placées tantôt au droit, tantôt au revers des monnaies de bronze africaines qui ont pour types une tête d'homme barbu, et un cheval. Il propose de reconnaître, dans ces lettres, la première et la dernière lettre du nom de Micipsa: M*ikipsa*N.

En appliquant le même système d'abréviation à un autre mot qui se lit parfois en toutes lettres sur des monnaies d'Afrique, le mot המלכת, *hammamleket*, « roi », il le reconnaît dans les lettres הת (H T) qui figurent parfois sur les mêmes pièces que מן. De sorte que la formule הת — מנ (MN — HT) signifie M*ikipsa*N H*ammamleke*T, « Micipsa, roi[1] ». Cette interprétation est confirmée par les légendes des monnaies d'autres rois, qui portent en toutes lettres :

צפק חמלכת, Syphax, roi.
ירמנד המלכת, Vermina, roi.
יבעי המלכת, Juba, roi.
בקש תמלכת, Bocchus, roi.
משתנצן חמלכת, Masinissa, roi.

M. Berger ne se contente pas d'appliquer ce principe aux monnaies de Micipsa; d'autres lettres, sur des monnaies de la même série, lui paraissent, avec raison, représenter les noms d'autres rois numides, et, en fin de compte, ses observations le conduisent à proposer les restitutions suivantes, de plusieurs des légendes monétaires des rois numides.

מן = מכפן, M*ikipsa*N.
הת — מן = מכפן המלכת, M*ikipsa*N H*ammamleke*T.
גן = G*ulussa*N (Gulussa).
אל = אדרבעל A*dherba*L.
ח = H*iempsal*.
חת = H*iempsal hammamleke*T.

[1] Sur le sens du mot *hammamleket*, voir Ph. Berger, dans la *Revue d'assyriologie*, 2e année, n° II, p. 40; et sur la dernière légende *Mastiniçan hammamleket*, voyez Muller. *Num. de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 48-49, et t. IV, p. 65.

Si les interprétations de M. Berger paraissaient un peu hardies à ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'étude des monnaies à légendes sémitiques, je rappellerais qu'elles sont justifiées par la constatation faite, depuis longtemps déjà, par M. de Vogüé, puis par M. Six, du même principe d'abréviation sur les monnaies de la Phénicie et des rois phéniciens de Citium. M. de Vogüé a remarqué, par exemple, que les monnaies du roi Baalmelek portent tantôt la légende complète לבעלמלך « de Baalmelek », tantôt les lettres ou groupes : ב, *Baalmelek;* בך, *Baalmele*K; לך, *Le-Baalmele*K; ou même לב, Le-*Baalmelek*. L'application de la même loi aux monnaies puniques est donc tout à fait rationnelle, et on peut la vérifier non seulement sur les monnaies des rois numides, mais probablement aussi sur les monnaies de Carthage pour des noms de magistrats.

On me permettra, à mon tour, d'ajouter une remarque incidente qui a bien son intérêt : c'est que sur des monnaies d'Espagne, à légende latine, le système phénicien d'abréviation des formules monétaires a persisté jusque sous l'empire romain. On trouve, par exemple, sur ces monnaies :

IL·SE, abréviation de IL*i e*nSE (Ilipa).
OS·VR, abréviation de OS*t*VR.
C·T, abréviation de C*ere*T.

Étant donnés ces exemples bien positifs, je ne serais pas surpris de rencontrer l'application du même principe sur les monnaies à légendes celtibériennes. Il y a là, peut-être, une voie ouverte à la

vraie interprétation de plusieurs des légendes celtibériennes qui demeurent encore incertaines.

Cependant, en essayant de classer, au Cabinet des médailles, les monnaies des rois de Numidie, d'après les lectures de M. Berger, je me suis heurté à des difficultés que ne paraît pas avoir envisagées le savant orientaliste. Le lecteur me permettra de lui faire part de mon embarras; mais avant d'aller plus loin, il ne sera pas inutile de dresser le tableau généalogique des rois de la Numidie orientale (ci-contre).

M. Berger attribue à Micipsa toutes les monnaies sur lesquelles le nom royal est abrégé M N. Cependant, un simple coup d'œil jeté sur le tableau ci-contre, permettra de constater que deux autres noms royaux, au moins, ont certainement comporté la même abréviation, ce sont : Masinissa et Massiva. Par conséquent, les monnaies qu'on nous propose d'attribuer seulement à Micipsa, peuvent aussi, en réalité, être revendiquées par d'autres princes. Laissant de côté Massiva qui ne régna pas effectivement, j'insisterai surtout en faveur de Masinissa, dont le règne fut si long et si glorieux. Nous connaissons la véritable forme punique de son nom par les monnaies d'un autre Masinissa, contemporain de Juba I[er] et de César, sur lesquelles on lit en néo-punique : משתנן, *Mastiniçan;* ce nom est incontestablement le même que celui du grand Masinissa, roi de la Numidie orientale[1]. Nous sommes donc cer-

[1] Muller, *op. cit.*, III, 48-49. La forme grecque du nom de Masinissa est Μασσανασσης; son père s'appelait Gaia et non Gala (Mommsen dans l'*Hermes*, XIII, p. 560; *Bull corr. hell.*, 1887, p. 255).

ROIS DE LA NUMIDIE ORIENTALE (Massyli)

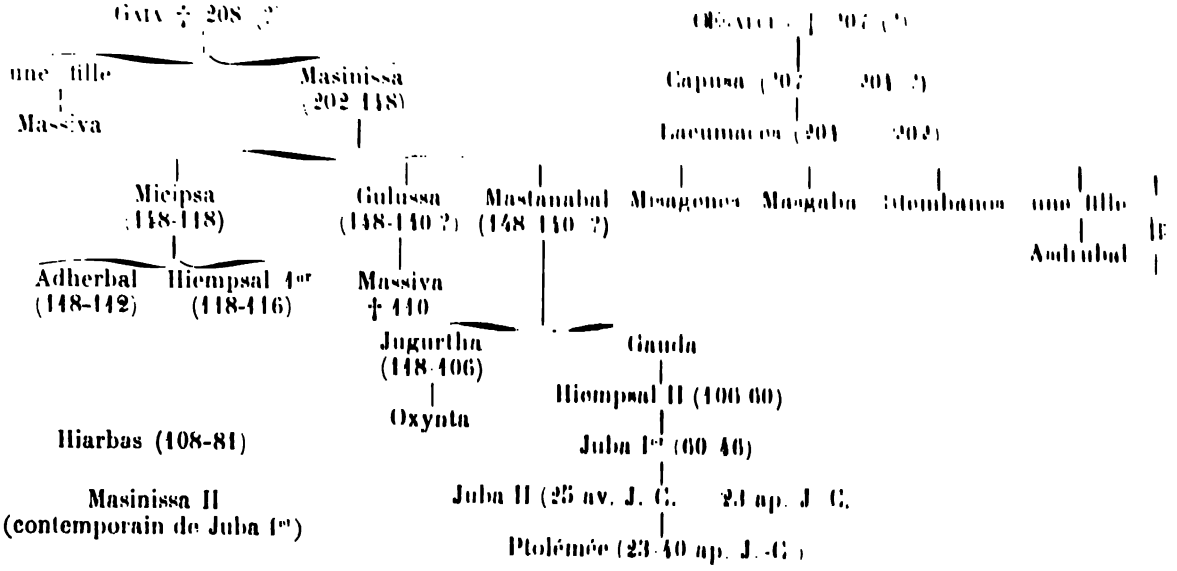

tains que le nom de ce dernier pouvait s'abréger par les lettres M N.

Mais il y a plus. Sur une grande et belle monnaie de bronze des rois de la Numidie orientale, restée incertaine jusqu'ici, je crois qu'on doit reconnaître le nom en toutes lettres de Masinissa. On y lit la fin de la légende נסן המחלכת··· (... *niçan hammamleket*), et s'il est bien avéré, comme je le crois, que les dernières lettres de ce nom royal sont נסן··· on ne pourra pas compléter ce nom autrement que par משתנסן, *Mastiniçan*, Masinissa. Nous avons donc là une monnaie dont l'attribution à Masinissa me paraît assurée. (Voyez pl. VI, fig. 1.)

Or, il est remarquable que cette monnaie, de très grand module, avec le nom du roi en toutes lettres, porte des types identiques aux pièces de plus petit module qui n'ont que la formule abrégée מן (M N) ou מנ-הת (M N — H T). La conclusion à tirer, c'est que parmi les monnaies que M. Ph. Berger donne en bloc à Micipsa, il en est qui appartiennent sûrement à Masinissa.

Mais je ne crois pas qu'on puisse aller plus loin et s'autoriser de la lecture que nous venons de déterminer pour classer à Masinissa toutes les monnaies en question. Ces pièces de bronze et de plomb, extrêmement abondantes, doivent se répartir entre Masinissa et Micipsa, sans qu'il soit possible de déterminer la part de chacun d'eux. En effet, Micipsa a certainement frappé monnaie aux mêmes types que Masinissa, puisque ces types persistent encore sous les successeurs de Micipsa lui-même.

En résumé, les monnaies de bronze et de plomb

des rois Massyliens, — qui ont, au droit, une tête d'homme, laurée, quelquefois diadémée, aux traits fins, à la barbe pointue, aux cheveux frisés; et au revers, un cheval dans des poses variées, — forment, selon moi, les catégories suivantes :

1. Grandes pièces de bronze avec la tête laurée et la légende intégrale משתנמן המכלכת (Muller, t. III, p. 17, n° 19). — Attribution certaine à Masinissa.

2. Pièces de bronze et de plomb avec la même tête, tantôt laurée, tantôt diadémée, et les lettres ך מ (Muller, t. III, p. 18, n^{os} 25 à 29 (tête laurée) et p. 32, n^{os} 37 à 42 (tête diadémée). — Attribution à Masinissa ou à Micipsa.

3. Pièces de bronze et de plomb, avec la même tête laurée, et les lettres מן — ה ת (Muller, t. III, p. 18, n° 23). — Attribution à Masinissa ou à Micipsa.

4. Pièces de bronze et de plomb, avec la même tête laurée et les lettres ך ג (Muller, t. III, p. 18, n° 30). — Attribution certaine à Gulussa.

5. Pièces de bronze et de plomb, avec la même tête laurée et les lettres א ל (Muller, t. III, p. 18, n° 31). — Attribution certaine à Adherbal.

6. Pièces de bronze et de plomb, avec la même tête laurée, sans lettres dans le champ (Muller, t. III, p. 18, n^{os} 32 à 36). — Attribution incertaine.

Je doute qu'avec nos connaissances actuelles on puisse atteindre à une précision plus grande dans le classement de cette série africaine. Malgré les incertitudes qui subsistent encore, celui qui voudra bien comparer le groupement que nous venons de proposer avec celui qui a été adopté par L. Muller,

pourra se rendre compte des progrès importants accomplis sous l'impulsion donnée par M. Berger.

A ces monnaies, toutes en bronze et aux mêmes types, il convient de joindre le groupe suivant composé de monnaies à d'autres types, en argent et en bronze, mais où le système d'abréviation du nom royal est le même :

7. Pièces d'argent et de bronze ayant dans le champ les lettres ח ou ת ח (Muller, t. III, p. 38, nos 45 à 49). — Attribution à Hiempsal I, à Hiempsal II, ou même à Hiarbas. L'attribution à Hiempsal II est plus probable, à cause des types et de la fabrique qui rappellent les monnaies de Jugurtha, et s'éloignent de celles de Gulussa et d'Adherbal.

Au point de vue iconographique, j'ai déjà fait remarquer que la tête qui figure sur les bronzes des six premiers groupes est généralement laurée, sauf sur des pièces du deuxième groupe où la même tête parait diadémée. Les changements qu'on pourrait signaler dans les traits du visage sont dus, sans doute, aux émissions successives; ils sont trop peu importants pour qu'on leur accorde une valeur iconographique, et il n'est pas possible, par exemple, pour les pièces qui ont M N, de donner à Masinissa toutes celles à la tête laurée, puis à Micipsa toutes celles qui ont la tête diadémée. Quant à la tête couronnée d'épis qui figure sur les pièces d'argent attribuées à Hiempsal II (groupe 7), elle peut fort bien, comme l'a déjà conjecturé Muller, rappeler les traits du roi.

II

Les remarques qui précèdent concernent surtout les monnaies de bronze des rois numides, et sauf pour les pièces qui peuvent être attribuées à Hiempsal II, avec quelque apparence de certitude, nous n'avons pas parlé des monnaies d'argent. C'est qu'en effet, les monnaies d'argent des rois de la Numidie orientale, antérieurs à Juba Ier, sont presque toutes anépigraphes et leur classement est plus difficile encore que celui des pièces de bronze. Les lettres qu'on remarque sur quelques-unes ne paraissent pas concorder avec les noms royaux. C'est ainsi qu'on voit un 𐤉 (*iod*) sur des pièces attribuées par Muller à Masinissa, les lettres 𐤕 et 𐤔 sur celles que le même auteur donne à Micipsa et à ses frères; enfin la lettre 𐤍 sur des monnaies classées, avec toute apparence de raison, à Jugurtha. Aussi, la répartition de ce groupe monétaire entre les différents rois numides est-elle fort incertaine, et divers auteurs ont essayé de renverser le système adopté par Muller. Celui qui s'est le plus directement inscrit en faux contre ce classement est M. Zobel de Zangroniz, dans son étude historique sur les monnaies antiques de l'Espagne, publiée il y a dix ans[1]. La doctrine de ce savant vise non seulement les monnaies d'argent des rois numides antérieurs à Juba Ier, mais encore un groupe considérable de monnaies de Carthage : les unes et les autres ne sont nullement africaines,

[1] J. Zobel de Zangroniz. *Estudio historico de la moneda antigua española*, t. I, p. 73 et suiv.

d'après lui; ce sont, au contraire, des monnaies frappées en Espagne par les Carthaginois, avant l'arrivée des Romains. Cette théorie, si elle était acceptée, constituerait une véritable révolution dans le classement des monnaies puniques, et ce n'est pas sans étonnement que j'ai constaté que dans son savant et si utile manuel, M. Barclay Head a cru devoir donner, sans réserve, à la thèse de M. Zobel de Zangroniz, l'appui de son autorité scientifique [1]. Il importe donc de démontrer que le système de M. Zobel ne repose pas sur une base solide.

Disons tout d'abord que la thèse soutenue en 1878 par le savant espagnol ne se produisait pas pour la première fois. M. Zobel l'avait formulée, avec l'approbation de M. Mommsen, dès 1863, à propos de la découverte du trésor de Mazarron près de Carthagène, et L. Muller, en 1874, dans le *Supplément* de la *Numismatique de l'ancienne Afrique* (p. 61) a déjà tenté de la réfuter [2].

Les arguments du savant danois n'ont pas convaincu M. Zobel qui croit, au contraire, trouver une confirmation de sa thèse dans la composition d'un autre trésor découvert en 1864, non loin de Cheste, dans la province de Valence. Sa nouvelle étude de 1878 a surtout pour but d'essayer de démontrer, par la comparaison de ces deux trésors, que le clas-

[1] Barclay V. Head, *Historia numorum*, p 3 à 5 et p. 741 et 746.

[2] Le trésor de Mazarron est décrit et étudié par MM. Zobel de Zangroniz et Mommsen dans les *Monatsberichte der K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Sitzung von 15 Juni 1863, p. 253 et suiv. Ce mémoire est intitulé : *Ueber einen bei Cartagena gemachten Fund spanischphœnikischer Silbermunzen.*

sement à l'Espagne des monnaies en question peut se justifier scientifiquement.

Les monnaies de Carthage, que M. Zobel veut reporter à l'Espagne, sont des pièces d'argent et de bronze qui, pour la plupart, ont, au droit, la tête de Cérès couronnée d'épis, et au revers le cheval ou la tête de cheval; quelques-unes aussi ont pour type la tête casquée de Pallas et le palmier[1]. Ce sont les types ordinaires et les plus fréquents des monnaies frappées par les Carthaginois, soit en Sicile, soit en Afrique : rien ne s'oppose donc, *a priori*, à ce que les Carthaginois aient eu également un monnayage analogue dans leurs possessions espagnoles. Il serait, par conséquent, difficile de réfuter comme de prouver la thèse de M. Zobel, si elle ne portait que sur les monnaies carthaginoises. Mais là où le classement proposé pèche par la base, c'est en ce qui concerne les monnaies des rois numides.

Toutes les monnaies d'argent attribuées par Muller aux rois numides Masinissa, Micipsa et ses fils, Jugurtha, Hiempsal II, Vermina, sont données par M. Zobel aux chefs carthaginois qui ont commandé des armées en Espagne.

Or, ce classement ne résiste pas à la critique, comme l'examen de quelques pièces de cette série va suffire à le prouver.

I. — Prenons, par exemple, la monnaie de Ver-

[1] En nous référant à l'ouvrage de Muller, les monnaies de Carthage que M. Zobel propose de reporter à l'Espagne sont les suivantes : Muller, t. II, p. 87, n° 81 et suiv., argent; p. 89, n°s 109 et 110, argent; p. 91, n° 126, argent; p. 94, n° 162, bronze; p. 101, n°s 266 et 267, bronzes; p. 103, n° 310, bronze; p. 155, n° 3, bronze; p. 156, n°s 4, 5 et 6, bronzes.

mina. On ne saurait plus aujourd'hui sérieusement contester la lecture de cette pièce qui porte ורמנד המכלת, *Vermina roi*. Nous ne connaissons, dans l'histoire qu'un seul prince qui ait porté le nom de Vermina : c'est le fils de Syphax, roi de la Numidie occidentale ou Massécylie, et l'adversaire de Masinissa.

Le raisonnement de M. Zobel au sujet de cette médaille est dépourvu de toute vraisemblance. J'admets, dit-il en substance [1], que la légende punique renferme les éléments du nom de Vermina, VRMND. Mais le prince de ce nom, fils de Syphax, est connu seulement pour avoir fait la guerre à Masinissa sous les ordres de son père, et pour être venu au secours des Romains à la bataille de Cirta où périt Syphax : il ne paraît pas avoir régné. En tout cas, il n'a pas eu assez d'importance pour qu'on puisse lui attribuer les tétradrachmes qui paraissent porter son nom. Son père n'en a point frappé; à l'époque où il vivait, Carthage n'avait elle-même que de petites pièces d'argent et n'eut pas permis à ce roitelet d'émettre d'aussi belles monnaies. Les légendes phéniciennes enfin accusent une antiquité plus reculée, et les deux seuls exemplaires connus de ces pièces ont été trouvés en Espagne.

Nous répondrons que le père de Vermina, Syphax, a lui aussi, contrairement à l'affirmation de M. Zobel, des monnaies dont les types sont très étroitement apparentés à ceux des pièces de Vermina. Paléographiquement, les légendes des monnaies de

[1] Zobel de Zangroniz, *op. cit.*, p. 113-114.

Syphax et de Vermina accusent une époque contemporaine, tout comme le style, le type, le métal bas billon des pièces. Sur les unes et les autres, la légende est pareillement inscrite à l'exergue, dans un cartouche et en lettres très ténues. On trouve en Afrique aussi bien qu'en Espagne des monnaies de ces deux princes[1].

Enfin, quoi qu'en dise M. Zobel, Vermina a succédé à son père après la bataille de Cirta; l'époque de sa mort n'est pas connue, mais en l'an 200, il conclut avec les Romains un traité qui lui garantissait la possession de toute la portion de ses États qui n'avait pas été conquise par Masinissa[2]. Vermina n'a jamais rien eu à démêler avec l'Espagne où il ne peut avoir frappé monnaie, et si l'on persistait à vouloir attribuer les pièces en question à quelque chef inconnu du même nom ayant commandé des armées carthaginoises en Espagne, aux arguments invoqués plus haut, nous ajouterions encore que la formule inscrite sur les monnaies, ורמד המלכ, *Vermina roi*, est tellement conforme à la formule adoptée par tous les autres rois Numides et Mauritaniens, qu'il faut, de toute nécessité, rapprocher cette pièce de ses congénères.

Bref, tout concourt à démontrer que la monnaie qui porte *Vermina roi* a été frappée en Afrique par

[1] Les monnaies de Syphax, attribuées tout d'abord à Bocchus II par Muller, t. III, p. 21, ont été restituées à Syphax par ce savant dans le *Supplément* de son ouvrage. Il est singulier qu'il ne soit fait aucune mention des monnaies de Syphax dans l'*Historia numorum* de B. Head.

[2] Voyez L. Muller, *Num. de l'anc. Afrique*, Suppl., p. 70-71.

[3] Muller, *op. cit.*, t. III, p. 38, n^os^ 45 à 49.

le fils de Syphax, roi des Massécyliens : s'il y a, dans la numismatique africaine, un point scientifiquement établi, c'est bien celui-là.

2. — Les monnaies sur lesquelles se trouvent les lettres 𐤉𐤌 ou 𐤉, et que, nous donnons à Hiempsal ou à Hiarbas, conformément au principe de lecture établi par M. Berger, ne sauraient être espagnoles, quoi qu'en dise M. Zobel. En effet, pas plus que Vermina, ni Hiempsal Ier ou II, ni Hiarbas n'ont régné en Espagne et n'ont pu frapper monnaie dans ce pays. Ce serait par une hypothèse invraisemblable que que M. Zobel essaycrait d'interpréter autrement que M. Berger les lettres 𐤉𐤌, surtout étant donné l'ensemble des abréviation similaires citées plus haut.

3. — Parmi les monnaies que M. Zobel de Zangroniz propose de reporter à l'Espagne, se trouvent les monnaies d'argent marquées d'un 𐤀, que Muller attribue à Jugurtha; le savant espagnol voit même dans la lettre 𐤀 l'initiale du nom de Gadès [1]. Or, nous sommes en mesure d'établir que ces monnaies ne peuvent être qu'africaines.

Des deniers de la République romaine frappés vers l'an 64 av. J.-C., par Faustus Sylla, fils du dictateur, ont des types destinés à commémorer le souvenir des hauts faits d'armes de Sylla. L'un de ces deniers romains porte une tête qui est la copie de la tête laurée qui forme le type des monnaies de Jugurtha : tout le monde l'a reconnu et c'est un point acquis depuis longtemps [2]. Or, que cette tête laurée soit

[1] Muller, *op. cit.*, Suppl., p. 64.
[2] Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 422.

celle de l'Hercule africain dont les rois numides prétendaient descendre, ou qu'elle soit le portrait même de Jugurtha, du moment que Faustus Sylla l'a reproduite sur le denier romain, c'est pour rappeler la part glorieuse que prit son père Sylla à la bataille de Cirta, en 647 de Rome (107 av. J.-C.), et dans laquelle Jugurtha et Bocchus furent défaits. Ce type ne saurait se rapporter à l'Espagne, puisque Sylla ne combattit jamais en Espagne. La monnaie étrangère qui servit de prototype et fut copiée par le monétaire romain ne peut donc être espagnole ; elle est sûrement africaine. Aucune considération de lieu de trouvaille ou de composition de trésor, ne saurait prévaloir contre cet argument historique.

Comme toutes les monnaies d'argent attribuées par Muller aux rois numides forment une série homogène, qu'on ne saurait disjoindre, il s'ensuit que si celles que nous venons d'examiner sont africaines, toutes les autres le sont également. Que conclure de là, sinon que si la répartition de ces pièces entre les différents rois numides est encore incertaine, la patrie de ces monnaies ne l'est pas; c'est bien l'Afrique et non l'Espagne.

Nous ne saurions invoquer, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des arguments aussi concluants pour les monnaies carthaginoises. Cependant, on peut remarquer que la fréquence de ces monnaies en Espagne, le seul argument que M. Zobel ait fait valoir, ne prouve pas grand'chose. Est-ce que les monnaies de Corinthe et de l'Acarnanie, par exemple, ne sont pas particulièrement abondantes en Sicile et dans certaines parties de la Grande Grèce ?

L'affluence des monnaies carthaginoises en Espagne atteste simplement l'importance du commerce entre Carthage et l'Espagne. Nous pourrions encore faire ressortir le contraste particulièrement frappant qui existe entre le style et les types de ces monnaies et le style et les types des monnaies des villes puniques de la côte, telles que Abdère, Malacca, Gadès. Je crois enfin, que M. Zobel de Zangroniz se trompe quant à la date de ces monnaies carthaginoises et à l'époque de l'enfouissement des trésors de Mazarron et de Cheste qu'il fait remonter à la première moitié de la guerre punico-romaine en Espagne (218-206 av. J.-C.). Ces monnaies carthaginoises ne sont pas plus anciennes que celles des rois Numides enfouies avec elles, c'est-à-dire qu'elles sont à peine antérieures à la prise et à la destruction de Carthage par Scipion en 146. L'absence de monnaies romaines dans les trésors de Mazarron et de Cheste ne prouve pas que l'enfouissement ait eu lieu avant l'arrivée des Romains en Espagne, mais seulement, puisqu'il s'agit de pièces africaines, qu'il a eu lieu avant la conquête définitive des royaumes numides d'Afrique.

Quant aux événements qui ont pu faire transporter sur la côte d'Espagne les deux trésors africains de Mazarron et de Cheste, ce serait peine perdue que de chercher à les déterminer. Qui sait, pourtant, si ces trésors ne se rapportent pas à l'époque contemporaine d'Hiempsal II, où Sertorius, allié de chefs africains et à la tête de mercenaires recrutés en Mauritanie, mettait la main sur l'Espagne?

III

1. — MONNAIES DE CIRTA.

M. E. Muret a publié dans la *Revue numismatique* de 1883[1] une monnaie de Cirta dont la légende incomplète peut, je crois, être restituée intégralement avec une grande vraisemblance. Voici la description donnée par Muret :

1. — VIRTVS HONOR. Tête casquée de la Valeur et tête laurée de l'Honneur, conjugées, à droite (type des deniers romains des familles Fufia et Mucia).

℞. P. SITTIVS M.... VS IIIIVIR DECR. DECVR. D. S. Tête imberbe de P. Sittius à droite. — Grand bronze, 37^{mm}. Bord en biseau. — Cabinet des Médailles.

La légende du revers est détruite en partie ; cependant, en se plaçant d'abord au point de vue purement matériel, on parvient à discerner quelques éléments de lecture dont Muret n'a pas tenu compte et que le burin de Dardel n'a pas reproduits. On lit en réalité : P. SITTIVS MVG.... NVS IIIIVIR DECR. DECVR. D. S. P., ce qui doit s'interpréter, ce semble : *Publius Sittius. Mug... nus, quatuorvir, decreto decurionum, de senatûs permissu.*

La formule *decreto decurionum* est commune sur les monnaies d'Afrique ; quant aux lettres D. S. P., on les rencontre ici pour la première fois en numismatique. Dans l'épigraphie lapidaire, où elles sont

[1] Page 69 et pl. II, n° 10.

fréquentes, elles signifient : *De sua pecunia;* il est plus conforme aux lois de l'émission des monnaies municipales d'Afrique de les interpréter par : *de senatûs permissu*, ou *de sententia publica.*

Publius Sittius, dont le nom est inscrit sur cette monnaie, est connu dans l'histoire pour avoir pris une part des plus actives aux guerres civiles de la fin de la République. C'est lui qui, par la prise de Cirta, décida du succès de la campagne entreprise par César en Afrique contre Juba et les Pompéiens. César reconnaissant lui donna, en l'an 46 avant Jésus-Christ, la ville de Cirta, et la nouvelle colonie reçut de Sittius le nom de *Colonia Juvenalis Honoris et Virtutis Cirta*[1]. Ainsi s'expliquent les types de l'Honneur et de la Valeur sur cette pièce qui est, par conséquent, attribuée avec certitude à Cirta, bien qu'elle ne porte pas le nom de la ville. On comprend également que la nouvelle colonie ait tenu à cœur de placer sur ses monnaies l'effigie de son fondateur. Sittius mourut assassiné par Arabion, fils de Masinissa, en 43 avant Jésus-Christ.

Il nous reste encore à déterminer le nom du quatuorvir municipal chargé de l'émission monétaire; ce nom, nous en avons la certitude matérielle, commence par MVG et finit par NVS. La monnaie inédite qui suit va nous en assurer la lecture définitive.

2. — M·GONIANVS···· Tête de Publius Sittius, à droite.

℞. D CVRM···· CRET· D···· Tête barbue de Jupiter, à droite.

[1] Ch. Tissot, *Géographie comparée de l'anc. province d'Afrique* t. II, p. 393-394.

Moyen bronze, 30^{mm}. Bord en biseau. — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 2.

Il ne manque qu'une seule lettre, la seconde, au mot M·GONIANVS; on pourrait songer à *Magonianus*, nom qui convient bien à l'Afrique, mais la médaille dont il a été question tout à l'heure (n° 1) nous donne MVG···· NVS· Les deux mots se complètent mutuellement et la lecture restituée MVGONIANVS nous paraît dans les deux cas hors de toute contestation. Elle est encore indirectement confirmée par la présence de la même tête de P. Sittius, sur l'une et l'autre pièces. Ce Mugonianus, quatuorvir municipal de la colonie de Cirta, n'est pas autrement connu. La légende du droit de la médaille n° 2 doit probablement se compléter ainsi : [P· SITTIVS] MVGONIANVS [IIIIVIR····]

La légende du revers paraît nous donner, outre la formule *De*]CRET[*o*] D(*ecurionum*), le nom d'un autre quatuorvir : D· CVRM···· Il s'agit peut-être d'un *Decimus Curma*, inconnu dans l'histoire. Saint Augustin cite deux personnages du nom de Curma, citoyens du *municipium Tullensis*, près d'Hippone; l'un est qualifié *curialis pauper* et remplit les fonctions de décemvir; l'autre est *faber ferrarius* [1]. Mentionnons encore un C. Curma dont le nom figure dans la numismatique de Carteia, en Espagne [2].

Les deux monnaies dont il vient d'être parlé sont, au point de vue du module, un grand bronze et un

[1] S. August. *De cura pro mort.*, 12, n° 15, éd. Migne, *Patrol. lat.*, t. XL, p. 602.

[2] Delgado, *Medallas autón. de Espana*, t. I, p. 87, n° 22 et pl. XII.

moyen bronze. Le petit bronze de la même série est connu depuis longtemps, mais il a été mal publié. Muller le classe définitivement, après hésitation, à Curubis [1]; cette attribution a été, il est vrai, rectifiée par Muret, mais la légende de la médaille est toujours restée à la fois incomplète et incertaine. En voici la description, d'après Muller :

3. — P· SITTIVS .....VS IIIIVIR· Tête de P. Sittius, à droite.

℟. DICVR· Tête casquée de Rome; au-dessus ω.

Petit bronze, 23^{mm}. Musée de Florence [2].

La comparaison de cette médaille avec les deux précédentes nous autorise à restituer, au droit, après le mot *Sittius:* [MVGONIAN] VS IIIIVIR· Au revers, il y avait vraisemblablement [DEC·] DECVR (*Decreto decurionum*), et la tête casquée est celle de la Valeur, comme sur la pièce n° 1.

Ainsi, nous sommes parvenus à reconstituer les trois médailles, de grand, moyen et petit bronze, qui ont composé l'émission monétaire faite au nom et à l'effigie de P. Sittius, dans la colonie de Cirta nouvellement fondée. Ces trois pièces sont semblables pour le style, l'aspect du métal, la forme des lettres, les bords taillés en biseau, et leur rapprochement ne saurait être contesté, non plus que leur attribution, bien que l'on ne connaisse pas d'autres monnaies de Cirta à légendes latines. Publius Sittius, en raison des services qu'il avait rendus à César, jouit dans sa

[1] Muller, *op. cit.*, t. III, p. 64-65 (attribution à Cirta), et *Supplément*, p. 76 (attribution rectificative à Curubis).

[2] Muller, *op. cit.*, t. III, p. 60, n° 74; Cf. Muret, dans la *Revue numism.*, 1882, pl. II, fig. 11.

colonie de Cirta, de l'an 46 à l'an 43 avant Jésus-Christ, d'un privilège monétaire allant jusqu'au droit d'effigie comme certains proconsuls, et ce privilège ne paraît avoir été concédé à personne après lui.

2. — MONNAIE DE BABBA.

CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à droite.

℞. L. POMPON... L. IVLI. IIVIR. Q. (*Lucius Pompon... Lucius Julius, duumviri quinquennales*). Pont à trois arches, surmonté d'un parapet à claire-voie.

Bronze, 23^{mm}. Cab. des Médailles. Pl. VI, fig. 3.

Le type du revers de ce bronze, qui ne porte aucun nom de ville, permet de l'attribuer sans hésitation à la colonie latine de Babba, en Mauritanie. Cette colonie s'appelait *Colonia Campestris Julia Babba*, noms qui, sur les monnaies au même type publiées par Muller, sont abrégés CCIB[1]. Notre nouvelle pièce revêt le caractère d'un document historique en ce qu'elle confirme le témoignage de Pline, qui attribue à Auguste la fondation de la colonie de Babba. Mannert, et d'autres après lui, ont cru pouvoir récuser l'autorité de Pline et faire remonter seulement au règne de Claude l'origine de cette colonie installée dans l'intérieur des terres. L. Muller s'exprime comme il suit à ce sujet :

« Dans les ouvrages de Morelli et de Pellerin, on trouve décrites des monnaies frappées à Babba sous Auguste[2]; elles sont aussi citées par Eckhel[3]. Quant

[1] Muller, *op. cit.*, t. III, p. 172.

[2] Morell. *Thesaurus*, I, p. 472, pl. IV, n^{os} 17 et 18; Pellerin, *Mélanges*, I, p. 248.

[3] Eckhel, *Doctr. num. vet.*, IV, 153.

à celles publiées par Pellerin, Mionnet [1] a déjà fait remarquer qu'on en a lu incorrectement les légendes et qu'elles ont été émises sous Tibère, par des duumvirs appartenant aux familles Lollia et Domitia, peut-être à Paestum. Dans Morelli, est figurée et attribuée à Babba une pièce portant les têtes d'Auguste et d'Agrippa, et au droit les lettres CCIB; mais, comme on ne connaît, dans aucune collection, de monnaies de Babba avec le nom d'Auguste, il est probable qu'elle est fausse ou incorrectement déchiffrée [2]. »

La pièce que nous faisons connaître ne saurait être considérée comme fausse et elle porte bien le nom et la tête d'Auguste. Quant aux duumvirs, L. Pomponius (?) et L. Julius, dont les noms figurent au revers, ils ne sont mentionnés sur aucune autre monnaie, ni sur aucun autre monument connu.

3. — MONNAIES INCERTAINES D'ESPAGNE.

1. — CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à droite.

℟. M. BATVS PRAEF. ITER. Tête d'homme, barbue, à droite.

Grand bronze, 34^{mm}. Bord en biseau. — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 5.

2. — VAGAXA. ET. TIRO. ÆD. (*Vagaxa et Tiro aediles*). Tête de femme (?) à droite, entre deux épis.

[1] Mionnet. *Descr.* VI, p. 594, note.

[2] Muller, *Num. de l'anc. Afrique*, t. III, p. 176. A la p. 173, note 10, Muller dit encore : « C'est à tort qu'on a classé à Babba des monnaies d'Auguste. »

℞. M· BATVS PRAEF· Tête de Bacchus couronnée de lierre, à droite.

Moyen bronze, 23^{mm}. Bord en biseau. — Cabinet des médailles. — Pl. VI, fig. 4.

3. — CN· STATI· LIBO· PRAEF· Tête d'homme imberbe, à droite.

℞. SACERDOS· Patère et praefericulum.

Petit bronze, 21^{mm}. Bord en biseau. — Pl. VI, fig. 6.

La première seulement de ces pièces est inédite. Toutes les trois sont du même style; elles ont le même aspect extérieur, le même flan particulièrement épais et taillé en biseau, et, si elles ne portent aucun nom de ville, on ne saurait du moins hésiter à les rapprocher et à les considérer comme émises dans le même atelier et à une époque contemporaine, c'est-à-dire sous Auguste, comme le prouve la première.

Marcus Batus, dont le nom revient deux fois sur ces pièces, est qualifié de *praefectus iterum*. Ce magistrat municipal n'est mentionné dans aucune inscription ni chez aucun auteur. Cependant, malgré la mauvaise conservation des deux monnaies, la lecture de son nom nous paraît certaine, et il n'y a pas lieu d'adopter l'une ou l'autre des conjectures de M. R. Mowat, qui a proposé de lire sur la seconde médaille: ARRATVS, ABBATVS, ARBATVS, ABRATVS, ou même AARATVS[1]. On ne saurait non plus songer à un nom se terminant par — *batus*, comme *Barbatus*, *Orbatus*, *Probatus*, *Fabatus*, *Jubatus*, etc. Le mot *Batus* est bien complet et précédé, dans les deux

[1] *Bulletin épigraphique*, fasc. I, de 1886 (t. VI), p. 40.

cas, du prénom Marcus. D'ailleurs, *Batus*, bien que insolite dans l'onomastique latine, n'est qu'une forme dérivée de *Battus*, nom fréquent en Afrique [1].

Sur des monnaies de Caesaraugusta, en Espagne, un certain Junianus Lupus est qualifié *praefectus Caii Caesaris* [2]. Marcus Batus exerçait probablement les mêmes fonctions ou celles de préfet duumviral. Ce devait être dans quelque ville d'Espagne plutôt qu'en Afrique, car, si nous connaissons un certain nombre de monnaies africaines avec des noms ou même l'effigie de proconsuls, ou bien avec les noms de divers magistrats locaux tels que suffètes ou duumvirs, on n'en signale aucune qui donne à un magistrat la qualification de *praefectus*, tandis que ce titre est assez souvent porté sur des monnaies d'Espagne. Quant à la tête qui accompagne le nom de M. Batus, elle a un caractère iconique nettement prononcé et on doit y reconnaître le portrait de Batus lui-même, car ce n'est certainement pas une tête impériale ou divine.

La seconde médaille a été publiée par M. Robert Mowat en 1886 [3] et elle a été signalée ici même par Charles Robert [4]; nous avons pu tout à l'heure rectifier la lecture du nom de Marcus Batus, et nous croyons aussi maintenant pouvoir proposer une nouvelle interprétation de la légende qui figure sur l'autre face. M. Mowat a lu : VAGAXA· T· TIRO· AED.,

[1] On trouve le nom de Batus, donné à un soldat, dans Silius Italicus (IV, 239). Une inscription funéraire mentionne un Julius Bitus. Héron de Villefosse, dans la *Revue archéol.*, nov.-déc. 1887, p. 292, n° 5.

[2] Delgado, *op. cit.*, t. III. p. 47.

[3] *Bulletin épigraphique*, fasc. 1 de 1886 (t. VI), p. 40.

[4] *Revue numismatique*, 1886, p. 411.

croyant reconnaître dans *Vagaxa* le nom d'une ville d'Espagne ou d'Afrique, inconnue jusqu'ici, et dans *Titus Tiro, aedilis,* un magistrat municipal de cette ville nouvelle. Trompé par cette lecture, M. Salomon Reinach a, de son côté, proposé d'ajouter le nom de Vagaxa à la liste des villes d'Afrique qui n'ont pas été mentionnées par les auteurs[1]. Or, la médaille porte positivement, au lieu du simple T de *Titus*, le monogramme Ŧ = ET, et cette légère rectification nous oblige à regarder le mot *Vagaxa* non plus comme un nom de ville, mais comme un nom d'homme : *Vagaxa et Tiro, aediles.* La ville de Vagaxa est donc à retrancher de la nomenclature géographique de l'Afrique ou de l'Espagne.

Quant à l'étymologie de ce mot *Vagaxa*, les ingénieuses réflexions qu'elle a suggérées à M. Mowat demeurent justifiées. C'est un nom indigène formé sur celui du dieu africain *Bagax*, dont le sanctuaire principal était au Djebel Taia, près de Thibilis[2].

La troisième monnaie porte le nom d'un autre *praefectus* également inconnu en dehors de la numismatique et qui s'appelle *Cnaeus Statilius* (ou *Statius*) *Libo.* On a cru reconnaître, au droit, la tête d'Agrippa[3]. Le caractère de cette effigie sur l'exemplaire bien conservé que nous publions, et qui appartient à un amateur parisien, permet de certifier qu'il ne s'agit ni d'Agrippa, ni d'un empereur romain. Le

[1] S. Reinach, dans Ch. Tissot, *Géogr. comp. de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 765.

[2] Ch. Tissot, *Géogr. comp. de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 487. Cf. C. I. L., t. VIII, nos 5504 et suiv.

[3] Delgado, *Descr. de las medall. auton. de Espana*, t. I, p. 126 à 130, n° 4 et pl. XVII; cf. Prolég., p. 61.

Cabinet des Médailles possède deux exemplaires de cette pièce, mais dans un état de conservation qui ne permet guère de les invoquer comme arguments dans la question d'iconographie qui nous occupe. Il faut y reconnaître le portrait de Statilius ou Statius, de même que nous avons reconnu tout à l'heure ceux de Marcus Batus et de Publius Sittius.

Cette médaille, connue depuis longtemps en plusieurs variétés, a toujours été classée à l'Espagne [1]. Delgado dit qu'il se rencontre en Espagne quelques monnaies qui, ne portant pas de nom d'atelier, étaient évidemment destinées à circuler dans toute la province ; il attribue, en conséquence, la pièce de Cn. Statius Libo à Corduba ; il suppose qu'Agrippa, dont il croit discerner les traits, obtint le titre de duumvir de Corduba et délégua en ses lieu et place Cn. Stacius Libo [2], qui, pour cette raison, s'intitule *praefectus*. Le même auteur attribue à Carthago Nova des monnaies, sans nom d'atelier, qui portent les noms de *praefecti quinquennales*. Eckhel et d'autres auteurs classent la monnaie de Cn. Statius Libo à Caesaraugusta ou à Celsa.

Mais aucune de ces attributions n'est scientifiquement justifiée et le champ reste ouvert aux hypothèses. Nous signalerons, sans oser résoudre le problème, un Quintus Statius qui figure comme duumvir sur des monnaies de Caesaraugusta [3], et un Tiro dont le nom paraît sur une pièce de Carthago Nova

[1] Eckhel. *Doctr. num. vet.*, t. V, p. 316 ; Sestini, *Medaglie hisp.* p. 125, n° 18.

[2] Delgado corrige sans raison *Stacius* pour *Statius* ou *Statilius*.

[3] A. Heiss, *Monnaies antiques de l'Espagne*, p. 201.

avec le titre de duumvir quinquennal[1]; il y a des duumvirs et des *praefecti* sur des monnaies de Carthago Nova, de Caesaraugusta et de quelques autres villes d'Espagne; on trouve des édiles mentionnés sur les monnaies de Calagurris[2]. On ne pourrait pas citer autant d'analogies entre nos pièces et celles des villes africaines; nous sommes donc portés à conclure que les trois médailles que nous venons d'étudier sont plutôt espagnoles qu'africaines; mais nous ne saurions dire si elles ont été frappées à Corduba, à Carthago Nova ou à Celsa, plutôt que dans quelque autre ville de la Bétique.

[1] Delgado, *op. cit.*, t. III, p. 70, n° 24 et pl. CX, n° 24.
[2] Delgado, *op. cit.*, pl. CIV.

284. — Paris. Typographie Gaston Née, rue Cassette, 1.

BACCHIUS JUDAEUS.

I.

Tous les antiquaires connaissent les monnaies de la République romaine, au revers desquelles est représenté un roi de l'Orient agenouillé à côté d'un chameau qu'il tient par la bride. Ce roi tend, d'une main suppliante, une branche d'olivier, symbole de paix; il est vêtu des larges pantalons ou anaxyrides que l'art antique donne communément aux Parthes et que nous voyons portés, encore aujourd'hui, par les Orientaux; sur ses épaules il a un grand manteau qui rappelle le burnous des Arabes. Il est nu-tête, avec des cheveux longs; une observation minutieuse d'un grand nombre d'exemplaires de ces deniers qui ne sont pas rares, nous a permis de constater que le personnage ainsi figuré, est parfois imberbe avec des traits juvéniles, tandis que d'autres fois

il a une longue barbe et l'aspect d'un vieillard (1). Le chameau qui figure à côté de son maître est couvert d'une selle qui offre des variantes. Borghesi y a ingénieusement reconnu tantôt l'*ephippium* ou *centunculum,* la selle de guerre d'où les Arabes pouvaient de haut, ἐφ' ὑψηλοῦ suivant l'expression d'Appien (2), décocher leurs flèches sur l'ennemi ; tantôt le bât en bois ou *sagma*, fait pour les chameaux de charge, et sur lequel on installait le matériel de campement et les vivres, d'où les chameaux étaient dits *sagmarii et onerarii* (3).

Les inscriptions qui accompagnent ce type curieux, partagent ces deniers en deux groupes, et prouvent qu'ils ont été frappés à Rome par deux personnages différents et à quelques années d'intervalle. Les uns, en effet, portent la légende : M · SCAVR · AED · CVR · EX S · C · REX ARETAS. (*Marcus Scaurus, aedilis curulis, ex senatus consulto. Rex Aretas.*) Il n'y a aucun doute possible au sujet de leur interprétation et de l'explication du tableau en miniature dont l'inscription nous donne la clef. Ces deniers ont été frappés

(1) Le duc de Luynes a cru remarquer que quelquefois le personnage est coiffé d'*une tiare pointue*. Mais nous n'avons pas réussi à découvrir cette intéressante particularité sur aucun des très nombreux deniers qui nous sont passés sous les yeux. *Voir* A.-H. DE LUYNES, dans la *Revue numismatique* de 1858, p. 384.

(2) APPIAN. *De reb. Syr.*, XXXII.

(3) BORGHESI, *Œuvres complètes*, t. II, p. 186 ; Cf. E. BABELON, *Monnaies de la république romaine*, t. I^er^, p. 120.

sur l'ordre du sénat (*ex senatus consulto*) par l'édile curule Marcus Aemilius Scaurus, et le type représente le roi nabatéen Arétas offrant sa soumission à Pompée. L'édilité de Scaurus est placée avec certitude en l'an de Rome 696 (58 avant J. C.) : telle est donc la date de ces monnaies qui rappellent le rôle que Scaurus joua en Syrie lors de l'expédition de Pompée. Nous savons, en effet, qu'en 692 (62 av. J. C.), Scaurus, lieutenant de Pompée en Orient, réprima les incursions d'Arétas qu'il contraignit à rendre les armes et à payer un tribut de trois cents talents : ce fut Scaurus qui acheva la conquête de l'Arabie Pétrée. Quelques années plus tard, rentré à Rome et investi de la dignité d'édile curule, il fut chargé de l'émission des monnaies, et à l'exemple de la plupart des magistrats monétaires de la République romaine, il fit graver sur les pièces qu'il fit frapper, probablement avec l'argent du tribut d'Arétas, un type qui rappelait ses glorieux exploits en Orient. Voilà donc un type monétaire dont l'interprétation est aussi claire et aussi précise qu'on peut le souhaiter (1). Ajoutons qu'il existe un petit groupe de deniers de Scaurus sur lesquels les mots REX ARETAS n'ont pas été inscrits. Mais le type et le reste de la légende sont demeurés identiques, de

(1) L'autre face des mêmes deniers offre un type et une légende qui rappellent la prise de Privernum par un des ancêtres de M. Scaurus, en 341 av. J.-C. Nous n'avons pas à nous en occuper ici.

sorte que les pièces sur lesquelles on lit *rex Aretas,* expliquent sans effort celles où ces deux mots sont omis.

La seconde série de nos deniers porte, au revers, une légende toute différente de celle qui vient d'être expliquée. On y lit simplement ces mots : BACCHIVS IVDAEVS. Le droit nous apprend que ces monnaies ont été frappées par l'édile curule Aulus Plautius. Voici, au surplus, la description intégrale de ces pièces qu'il s'agit d'expliquer : A · PLAVTIVS AED · CVR · S · C. (*Aulus Plautius aedilis curulis. Senatûs consulto*). Tête de femme à droite, surmontée d'une couronne murale.

Rev. BACCHIVS IVDAEVS. Personnage agenouillé dans une attitude suppliante, tenant de la main gauche un chameau par la bride, et de la main droite, une branche d'olivier.

Le magistrat qui fit frapper cette médaille, Aulus Plautius, sur l'ordre du Sénat, en qualité d'édile curule, remplit cette charge en l'an 700 de Rome (54 av. J. C.) : son denier est donc postérieur de quatre ans aux pièces de Scaurus dont il reproduit le type de revers, moins les légendes.

Quel est ce *Bacchius Judaeus* qui figure au revers de notre médaille à la place du roi Arétas ? Plusieurs érudits ont cherché à l'expliquer, et s'ils n'ont pas trouvé, selon moi, la véritable solution du problème, c'est peut-être qu'ils sont allés la chercher trop loin. Elle me paraît des plus simples,

ainsi que nous le verrons tout à l'heure; rappelons d'abord les principales hypothèses qui ont été proposées.

Le savant qui s'est approché le plus près de la vérité, est le duc de Luynes, et ceux qui sont venus après lui ont eu le tort de condamner trop absolument son opinion. Il voit dans le mot *Bacchius* le nom hébreu latinisé d'Aristobule, le roi juif fils d'Alexandre Jannée et compétiteur de son frère aîné Hyrcan. On sait que ce prince, dans la guerre même qui aboutit à la soumission d'Arétas, fut fait prisonnier par Pompée et emmené à Rome en captivité avec le roi nabatéen. Dans l'hypothèse du duc de Luynes, le nom hébreu d'Aristobule devait être בקי *Bucchi,* ou בקיהו *Bucchiou,* mot dont les Romains auraient fait *Bacchius*. Aucun témoignage de l'antiquité, il est vrai, ne nous fait connaître le nom juif d'Aristobule, mais, ajoute ce savant, on sait que les princes juifs de ce temps avaient généralement deux noms, l'un grec ou romain, l'autre hébreu. « Il semble donc permis de reconnaître dans le Bacchius jusqu'à présent inconnu, l'Aristobule vaincu par Pompée, et de croire que la médaille de la famille Plautia représente d'un côté la tête de la ville de Jérusalem personnifiée, de l'autre Aristobule vaincu, se livrant à Pompée, et déposant son titre de roi » (1).

(1) Duc de Luynes, dans la *Revue numismatique*, 1858, p. 384.

L'abbé Cavedoni, à qui l'on doit tant d'ingénieux aperçus sur les monnaies romaines, émit, dans un premier écrit, l'opinion que Bacchius Judaeus était un roi juif de quelque district de l'Arabie Pétrée. Il appuie cette conjecture sur un passage de Diodore de Sicile dans lequel l'historien grec rapporte que Pompée soumit « Aristobule, roi des Juifs, Arétas, roi des Nabatéens et *un roi des Arabes* (καὶ Βασιλέα Ἀράβων) » (1). Dans un deuxième ouvrage, le même auteur propose une autre hypothèse. Il rappelle que Josèphe (2) énumère parmi les vaincus de Pompée un certain Silas le Juif (Σίλας ὁ Ἰουδαῖος), tyran de Lysiade en Cœlésyrie, et il cherche, en conséquence, à identifier le nom gréco-latin *Silas* avec le nom hébreu *Bucchi* (3). Plus tard enfin, après la publication du duc de Luynes, Cavedoni dit qu'on pourrait admettre que *Bacchius* est le nom gréco-latin du tyran de Lysiade qui s'appelait en hébreu *Sela* (4). Mais il fait aussi bon marché de cette conjecture que des précédentes, car il s'empresse d'ajouter que *Silas* est plutôt un nom dérivé de *Silvanus,* et que le tyran de Lysiade soumis par Pompée dans sa marche victorieuse de Damas à Jérusalem, était un personnage de trop mince importance pour mériter que son image figurât comme type moné-

(1) Cavedoni, *Appendice al saggio,* p. 145.

(2) Jos., *Ant. jud.*, XIV, 3, 2.

(3) Cavedoni. *Ragguaglio de' ripostigli,* p. 115, note 96.

(4) *Voir* le *Thesaurus* de Genesius, p. 1413.

taire à Rome, de pair avec celle du roi Arétas (1). Toutefois, le savant italien ne peut se résoudre à accepter l'ingénieuse opinion du duc de Luynes. D'une part, dit-il, la tête de femme tourelée, au droit de la médaille, est plutôt Cybèle que Jérusalem, la tête de Cybèle figurant sur plusieurs autres deniers frappés sous la république romaine par des édiles curules. En second lieu, Aristobule eut été désigné à Rome sous son nom gréco-latin, connu de tous, et non sous un nom juif ignoré hors des frontières de la Judée. En outre, son nom juif était probablement Judas déjà porté par le premier Aristobule, et *Bacchius* est, selon lui, un nom manifestement gréco-latin et non juif. Dans de telles conjonctures, Cavedoni ne trouve rien de mieux à faire que de retourner à sa première hypothèse qui consiste à supposer que l'expression *Bacchius Judaeus* vise le Βασιλεὺς Ἀράβων innommé, de Diodore, prince qu'on suppose de religion juive, et qui, régnant dans l'Arabie Pétrée, aurait peut-être été sous la dépendance d'Arétas le Nabatéen dont le royaume s'étendait jusqu'à la mer Erythrée (2).

Borghesi a supposé, de son côté, que ce Βασιλεὺς Ἀράβων qu'il identifie aussi avec *Bacchius Judaeus*, régnait sur les Arabes *Sceniti* cantonnés dans la

(1) Cavedoni, dans le *Bullettino archeologico neapolitano*, 1858, p. 43.

(2) Dion Cassius, XXXVII, 15.

partie inférieure de la Mésopotamie (1). Enfin, M. Mommsen se contente de repousser l'opinion du duc de Luynes pour deux motifs. Le premier, c'est que le titre de *rex* accompagnerait le nom du roi juif, comme il accompagne le nom d'Arétas; le second, c'est qu'Aristobule fit sa soumission non à Plautius, lieutenant de Pompée, mais à Pompée lui-même (2). Ces arguments ne me paraissent pas bien solides, car il suffit que Plautius ait pris une part directe à la soumission d'Aristobule, sous les ordres de Pompée, pour justifier la présence du roi juif sur les monnaies qu'il fit frapper plus tard à Rome comme édile curule. D'autre part, les noms des anciens rois de Rome, Numa Pompilius et Ancus Marcius figurent sur des monnaies de la république romaine (famille Marcia) sans que le titre royal leur soit donné. Il est aussi possible que les Romains aient envisagé Aristobule plutôt comme grand prêtre que comme roi des Juifs, car il cumulait cette double dignité, et dans la légende hébraïque de leurs monnaies, les princes asmonéens ne prennent que le titre de grand prêtre et non celui de roi.

Me trouvant en présence d'opinions aussi diverses lorsque je fus amené à traiter la question pour ma *Description des monnaies de la République romaine,*

(1) Borghesi, dans le *Giornale Arcad.*, t. XLI, p. 133.

(2) Mommsen. *Hist. de la monnaie romaine*, t. II, p. 495, note 3.

je crus devoir me rallier, sous réserves, à l'opinion du duc de Luynes, qui me paraissait la plus rationnelle. Il est certain, ai-je écrit alors en substance, que la médaille fait allusion à la soumission de la Judée par Pompée et ses lieutenants, à une conquête assez importante pour être mise en parallèle avec celle de l'Arabie Pétrée sur Arétas. Or, le seul événement de la campagne de Syrie qui réponde à ces conditions est la défaite d'Aristobule et la prise de Jérusalem, et Plautius commandait dans cette campagne un corps d'armée sous les ordres de Pompée (1) : dès lors, l'opinion du duc de Luynes paraît très vraisemblable (2).

Mais il y a loin de la vraisemblance à la certitude et il restait dans mon esprit un doute reposant sur ce fait que donner à Aristobule le nom juif de *Bucchi* ou *Bucchiou* est une hypothèse purement arbitraire. C'est sans doute la même réflexion qui a engagé récemment M. Théodore Reinach à proposer, à son tour, une nouvelle conjecture et à supposer, comme Cavedoni, que Bacchius est le nom romanisé de quelque dynaste de la Palestine ou de la Syrie méridionale dont Plautius aura achevé la soumission. « Nul doute, dit-il, que *Bacchius Judaeus* ne soit quelque principicule plus ou moins juif de Syrie, dont la soumission avait été l'œuvre de Plautius; les textes ne nous parlent

(1) Dion Cassius, XXXIX, 16; Cf. Plut., *Pomp.* XLVII.

(2) E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 324.

pas de ce personnage, mais on sait qu'au moment du passage de Pompée, il existait, dans la région du Liban, plusieurs dynastes de ce genre, tenant le milieu entre le chef de brigands et le roi. L'un d'eux, mentionné par Josèphe, s'appelait *Dionysios :* Bacchius ne serait-il pas tout simplement la traduction latine de ce nom grec ? » (1). Et en note, M. Reinach ajoute : « Dionysios était tyran de Tripolis. Son voisin Silas est formellement qualifié de juif » (2).

Cette hypothèse ingénieuse me paraît devoir être rejetée à son tour pour différentes raisons. Rien, dans le texte de Josèphe, n'autorise à croire que ce Dionysios fut juif; au contraire, il est donné comme parent de Ptolémée fils de Mennaeos, noms qui n'ont rien d'hébreu pas plus que celui de Dionysios, et la précaution que prend Josèphe de nous avertir que Silas, le tyran de Lysiade, est juif, renferme peut-être implicitement la pensée que le tyran de Tripolis dont il parle en même temps n'est pas juif. La soumission de ce Dionysios est, comme celle de Silas, un événement trop peu important pour mériter d'être mise, sur les monnaies romaines, en parallèle avec celle d'Arétas le Nabatéen. Enfin, dans l'onomastique romaine, le nom de *Dionysius* est tellement répandu qu'on ne comprendrait pas pour quelles raisons

(1) Th. Reinach, *Les monnaies juives*, p. 29.
(2) Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, 3, 2.

on lui aurait substitué celui de *Bacchius* qui est très rare ; chaque fois que les rois ou les autres personnages qui, en grec se sont appelés Dionysos ou Dionysios, sont mentionnés dans les auteurs latins, on cite leurs noms avec la forme Dionysus ou Dionysius, et jamais avec la traduction *Bacchus* ou *Bacchius* qui les eut rendus méconnaissables. Il faut, je crois, abandonner l'hypothèse de M. Reinach et chercher ailleurs encore, la solution du problème. Je vais donc, à mon tour, proposer une nouvelle interprétation de la légende monétaire dont tant d'ingénieux esprits ont vainement, jusqu'ici essayé de dévioler l'énigme.

II.

C'est un fait avéré que les Romains s'imaginaient que le Dieu des Juifs était une sorte de Bacchus oriental comme le Dusarès des Arabes. Cette croyance était universellement répandue et je n'ai pas besoin d'insister longuement à son sujet, ni d'en rapporter toutes les preuves historiques. Plutarque, dans ses *Propos de table,* a consacré un chapitre entier à justifier cette assimilation du Dieu inconnu au Bacchus gréco-romain, et il s'évertue à démontrer que ce que l'on connait du culte et des fêtes religieuses des Juifs ne saurait convenir qu'au culte et aux fêtes d'un Bacchus local. La raison pour laquelle les Juifs ne mangent pas de viande de porc parait être, à Plutarque,

qu'un sanglier tua Adonis à la chasse, et il ajoute que pour les Juifs Adonis n'est autre que Bacchus. Le jeûne prolongé de la fête de l'Expiation qui précède la fête des Tabernacles, n'a d'autre but que d'exciter les Juifs, par des privations prolongées, à célébrer plus copieusement, sous des tentes de vigne et de pampre, la fête essentiellement bachique des vendanges, qui tombait au même moment que les grandes Dionysiaques, et dans laquelle on imitait souvent le libertinage des Grecs et des Romains (1). Les grandes cérémonies dans lesquelles les Juifs portent processionnellement des rameaux de myrte, des palmes et des thyrses ne sont-elles pas des pompes bachiques ? Comme dans les Bacchanales, on danse et l'on sonne de la trompette pour honorer le dieu des Juifs, et les prêtres qui jouent de la cithare sont appelés *Lévites,* mot qui vient, prétend Plutarque, de Λύπη; ou plutôt de Εὐοῖος, l'un des noms mystiques de Bacchus. Le sabbat lui-même, n'est pas étranger à Bacchus car Σάββους et Βάκχους, sont des expressions synonymes. Le costume du grand prêtre, sa tiare et ses clochettes conviennent à merveille à un pontife de Bacchus. Telles sont les principales raisons qu'invoque Plutarque pour assimiler le dieu des Juifs à Bacchus, et Tacite (*Hist.* V, 5), relate le même préjugé. On croyait même constater un rapport direct entre le nom de Jehovah *Sabaoth*

(1) Graetz. *Hist. des Juifs*, trad. Vogue, t. II, p. 65.

(Jehovah, dieu des armées) et le nom de *Sabazios* donné au Dionysos phrygien (1). Une légende rapportée par Pline (2), place le tombeau de la nymphe Nysa, la nourrice de Bacchus, dans la Décapole, à Scythopolis, ville qui prit de là le nom de Nysa.

Différents événements historiques ont pu, dans une certaine mesure, contribuer à accréditer la croyance dont Plutarque et Tacite se sont faits l'écho. C'est ainsi qu'on prétendait que lorsqu'Antiochus IV Epiphane s'empara de Jérusalem et en profana le temple, il avait trouvé dans le Saint des Saints, une tête d'âne, symbole bachique (3). Ce qui est plus vrai, c'est que Nicanor, lieutenant de ce prince, entreprit d'élever un temple de Bacchus sur l'emplacement de celui de Jéhovah (4). Au temps de la domination des Lagides, un fermier général des impôts en Judée, Joseph, fils de Tobie, avait institué à Jérusalem une fête en l'honneur de Bacchus. L'historien Josèphe raconte que tandis que Pompée se trouvait à Damas, Aristobule voulant se concilier ses faveurs, lui offrit en cadeau la vigne d'or du Temple, qui pesait cinq cents talents, et cette vigne d'or, qui devait passer pour un symbole bachique, fut déposée à Rome

(1) Val. Max., I, III, 2; Fr. Lenormant, art. *Bacchus*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, t. Ier, p. 600.

(2) Plin., *Nat. hist.*, V, 18, 16.

(3) Graetz, *Hist. des Juifs*, t. II, p. 87.

(4) II Machab., XIV, 33.

dans le temple de Jupiter Capitolin après avoir figuré dans le triomphe de Pompée (1). Enfin, sur les monnaies juives on voit, comme types habituels, la grappe de raisin et d'autres symboles que les Romains prenaient naturellement pour des emblèmes dionysiaques.

Bref, c'est un fait établi depuis longtemps que les Romains s'imaginaient que le dieu des Juifs était un Bacchus particulier.

Or, un temple de Bacchus était couramment appelé Βακχεῖον ou *Baccheium*, de même qu'on désigne sous les noms de *Herculeium, Hereum, Artemisium,* ou des vocables de même formation, les temples d'Hercule, de Hera, d'Artemis ou d'autres divinités. Le temple de Jérusalem était donc un *Baccheium* aux yeux des Romains.

Le pontife préposé à un *Baccheium* en est le Βακχεύς ou le *Bacchius,* le mot latin n'étant que la transcription du terme grec et offrant les variantes suivantes : *Bacchius, Baccheius, Baccheus,* comme en grec on a : Βάκχιος, Βάκχειος, Βακχεύς. Ce mot est formé comme ἱερεύς de ἱερόν, et bien qu'il signifie habituellement « qui appartient à Bacchus, » ou « qui est possédé de la fureur bachique, » on le trouve pourtant employé pour désigner le prêtre de Bacchus, notamment dans ce paysage de la *Thébaïde* de Stace :

(1) Josèphe, *Ant. jud.*, III ; Cf. Graetz, *Hist. des Juifs*, t. II, p. 200.

... cultor Bacchaeus Acontea Phegeus
Jam vacuum telis, geminoque in sanguine ovantem
Cominus ense petit.

« Au moment où, les mains vides de traits, Aconteus s'applaudissait de sa double victoire, Phegeus, prêtre de Bacchus, s'élance sur lui et le frappe de son épée. »

STACE, *Theb.*, VII, 603 à 605.

Les Romains désignaient souvent les pontifes d'une divinité ou les membres d'un collège constitué en l'honneur d'un dieu par l'adjectif formé sur le nom de ce dieu et pris substantivement. C'est ainsi qu'il est constamment question dans les textes littéraires et dans les inscriptions, de *Martenses* ou *Martiales*, prêtre de Mars, de *Venerii* ou affiliés au culte de Vénus (1), d'*Herculanei* ou pontifes d'Hercule ; on sait que le nom d'*Herculius* fut pris comme surnom par Maximien Hercule. Servius (2) appelle les prêtres de Pavor et de Pallor, *Pavorii* et *Pallorii*, termes pareils à celui de *Bacchius* désignant un prêtre de Bacchus.

D'ailleurs, le nom de Βάκχιος, Βάκχιος ou *Bacchius*, désigne souvent Bacchus lui-même, et les mots Βάκχος, Βακχεύς, Βάκχιος, Βάκχιος sont employés indifféremment l'un pour l'autre, par exemple, dans la tragédie des *Bacchantes* d'Euripide. Les prêtres

(1) MOMMSEN, *Inscr. regn. neapol.*, n° 4616. Cf. J. MARQUARDT, *Romische Staatsverwaltung*, t. III, p. 217.

(2) SERVIUS, *ad Æneid.*, VIII, 285.

d'un dieu sont appelés du nom même de ce dieu dont ils prennent non-seulement le nom, mais le costume et les attributs. Les prêtres d'Apollon Pythien sont les Πύθιοι; à Sparte, les prêtresses des Leucippides, femmes des Dioscures, s'appellent elles-mêmes Leucippides (1); à Athènes, les prêtres de Boutès et de Bouzygès portent les noms mêmes de ces héros (2). Pour désigner un pontife de Bacchus, on disait également bien Βαχχίος, *Bacchius*, et Βάκχος, *Bacchus*. C'est ainsi qu'une inscription mentionne un Βάκχος, comme pontife du dieu : Βάκχῳ με Βάκχον καὶ προσυμναια θεῷ, κ. τ. λ. (3).

Une autre inscription trouvée à Smyrne commence comme il suit : ἡ ἱερὰ σύνοδος τῶν περὶ τον Βρεισέα Διονυσον τεχνειτῶν καὶ μυστῶν Μαρκον Αὐρήλιον || Ιουλιανὸν τὸν δὶς ἀσιάρχην καὶ στεφανηφόρον καὶ νεωκόρον τῶν Σεβαστῶν και ΒΑΚΧΟΝ ΤΟΥ ΘΕΟΥ ... κ. τ. λ. (4).

Le scoliate d'Aristophane dans la comédie des *Chevaliers* donne expressément la définition suivante : Βάκχους οὐ τὸν Διόνυσον μόνον ἐκάλουν, ἀλλὰ καὶ τοὺς τελοῦντας τὰ ὄργια καὶ τοὺς κλάδους οὓς οἱ μύσται φέρουσι (5).

Ainsi, voilà des textes bien positifs où le mot Βάκχος est donné comme désignant le pontife de

(1) Pausanias, III, 16, 1.

(2) *Voir* Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. II, p. 498.

(3) Kaibel, *Épigr.*, 821, 822. Sur des monnaies de Stratonicée de Lydie, à l'effigie de l'empereur Gallien, on rencontre le nom de deux stratèges appelés Αὐρ. Φαυστέβακχος et Αὐρ. 'Αλκίνους Φιλόβακχος : ces noms paraissent faire allusion à une confrérie pieuse en l'honneur de Bacchus. Imhoof-Blumer, *Griechische Munzen*, p. 727.

(4) *Corp. Inscr. Græc.*, n° 3190.

(5) Scol. in Aristoph. *Equit.*, 409.

Bacchus. Le mot Βάκχιος était donc tout naturellement usité dans le même sens (1). Au féminin, les Βάκχαι sont les Bacchantes, les prêtresses de Bacchus, de même que les Βάκχοι sont les prêtres ou les Bacchants; c'est dans ce sens qu'il faut entendre cet adage qui se rapporte aux mystères d'Eleusis : ναρθηκοφόροι μὲν πολλοί, Βάκχοι δὲ παῦροι. « Beaucoup prennent le thyrse, mais bien peu sont Βάκχοι », c'est-à-dire véritablement possédés de la fureur bachique ou Bacchants (2).

De ce qui précède, il résulte que l'inscription BACCHIVS IVDAEVS sur la monnaie frappée à Rome par l'édile Plautius, signifie tout simplement et sans torturer les mots, « le bacchant juif, le pontife du Bacchus juif », c'est-à-dire le grand prêtre du temple de Jérusalem, et c'est lui que le type monétaire représente agenouillé, un rameau d'olivier à la main. L'expression *Bacchius Judaeus* est analogue à celle de *Martiales Larini* ou celle de *Mercuriales Capuani,* par exemple, employée communément à Rome pour désigner les prêtres de Mars à Larinum, ou ceux de Mercure à Capoue.

Il ne sera pas difficile, à présent, de démontrer

(1) Une inscription trouvée à Athènes et conservée au Musée britannique mentionne un ἀνάθημα Βακχίου Κολοφωνίου, mais je crois que le mot Βάκχιος est ici un nom propre et ne désigne pas un pontife du Bacchus de Colophon. *C. I. Att.*, II, 652; *Cf.* DITTENBERGER, *Sylloge*, p. 510.

(2) PLAT., *Phaed.*, 38; CLEM., D'ALEX., *Stromat.*, I, 19 (p. 372 de l'édition Potter).

que ce grand prêtre n'est autre qu'Aristobule, et c'est en cela que je crois pouvoir donner les caractères de la certitude à l'hypothèse du duc de Luynes. Qu'on me permette de rappeler sommairement les événements politiques. Nous avons déjà dit que les Macchabées et les princes asmonéens furent investis de la double dignité de grand prêtre et de prince du peuple ou de roi (1), et que ceux d'entre eux qui firent frapper monnaie, prirent, dans les légendes monétaires, le titre de *hakkohen haggadol* « grand prêtre ». Cette dénomination se constate sur les monnaies du premier pontife-roi de la dynastie, Jean Hyrcan Ier et, sans discontinuité, jusque sur celles du dernier de ces princes, Antigone, qui régna de 40 à 37 avant notre ère : remarque importante, elle est donc bien contemporaine de la campagne de Pompée et des deniers de Plautius. Après tous ses démêlés avec son frère Hyrcan II, Aristobule qui se croyait soutenu par les Romains, plaça sur sa tête la tiare de grand prêtre et la couronne de roi. Ayant bientôt reconnu qu'il n'était que le jouet de l'ambition des Romains, il voulut résister à l'envahissement de ses États. Après plusieurs combats, il fut fait prisonnier, et Jérusalem subit les horreurs d'un siège. Douze mille Juifs périrent en défendant le Temple; Pompée entra dans le Saint des Saints

(1) *Voyez* sur ce point, Dion Cassius, t. III, p. 175, note 11, de l'édition Gros.

du Bacchus juif, ce qu'aucun mortel n'avait fait jusque-là, le grand prêtre excepté (1); ce fait d'armes lui valut le surnom de *Hierosolymarius*. Le caractère religieux de cette guerre et le siège mémorable du temple contribuent à expliquer la présence du grand prêtre sur les monnaies romaines. Après la prise de Jérusalem, Pompée envoya son lieutenant Scaurus achever la guerre contre Arétas et faire la conquête de l'Arabie Pétrée.

Le triomphe de Pompée à Rome eut lieu peu après, en 61 av. J. C. Parmi les rois d'Orient qui suivaient le char triomphal on voyait Aristobule accompagné de sa famille; le nom d'Arétas le Nabatéen était aussi inscrit sur la liste des princes vaincus et dépossédés. Aristobule et Arétas sont donc bien les deux héros malheureux qui figurent sur les deniers frappés à Rome en souvenir de ces événements mémorables, par Plautius et Scaurus. Le roi Arétas est représenté imberbe et le pontife-roi Aristobule a une longue barbe : c'est, en dehors de la légende des monnaies, la seule particularité qui les distingue, et à ce sujet, il importe de remarquer que sur les deniers à la légende REX ARETAS, on trouve tantôt le personnage imberbe et tantôt le personnage barbu; la même observation doit être faite, semble-t-il, pour le type des deniers avec BACCHIVS IVDAEVS. Il faut sans doute

(1) *Voir* Graetz, *Hist. des Juifs*, t. II, pp. 195 et suiv. (trad. franç.)

reconnaître dans cette irrégularité, un exemple de la liberté avec laquelle les ouvriers monétaires de Rome interprétaient les types qu'on leur donnait à graver : je n'oserais proposer de reconnaître les deux frères Hyrcan et Aristobule, tous deux grands-prêtres et rois, dans les types imberbe et barbu des deniers de Plautius. Quoi qu'on pense de cette particularité, elle ne nous paraît pas de nature à infirmer la thèse que nous venons de développer et qui consiste a reconnaître sur les monnaies le grand-prêtre de Jérusalem.

Telle est, si je ne m'abuse, la véritable explication de la légende *Bacchius Judaeus ;* cette interprétation offre ce côté piquant de reposer sur l'idée fausse que les Romains se faisaient du dieu des Juifs, et elle est en même temps si naturelle et si conforme à la simplicité ordinaire des légendes monétaires, que l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle ne soit venue à l'esprit d'aucun des savants qui jusqu'ici s'étaient occupés de ce petit problème de numismatique.

LA TRADITION PHRYGIENNE DU DÉLUGE

Les savants qui s'occupent d'exégèse biblique ont tous été frappés de ce fait, que chez un grand nombre des peuples dispersés sur la surface du globe, il existe une tradition relative à un déluge ou à une inondation qui aurait, dans les temps primitifs, englouti la presque totalité d'une race d'hommes ou même de l'espèce humaine tout entière. C'est ce qu'on appelle l'universalité de la tradition du déluge. Loin de moi la pensée de reprendre l'étude d'une question qui paraît épuisée, tant on a écrit à son sujet, surtout depuis la découverte par Georges Smith des tablettes cunéiformes renfermant le récit chaldéen du déluge. Je voudrais seulement essayer de démontrer que sur un point spécial de ce curieux problème, celui qui concerne le déluge phrygien, on s'est trop hâté de conclure, et la base de mes recherches sera naturellement un type monétaire bien souvent signalé et commenté : je veux parler du revers des monnaies impériales romaines d'Apamée, qui représente le patriarche Noé et sa femme dans l'arche diluvienne.

Parmi les travaux des modernes, je m'en référerai surtout au livre important de François Lenormant, *Les Origines de l'histoire d'après la Bible*, dans lequel une longue étude critique est consacrée au déluge et à ses traditions chez les différents peuples [1]. Voici comment ce savant parle du déluge phrygien, après avoir traité des déluges grecs d'Ogygès et de Deucalion :

« En Phrygie, la tradition diluvienne était nationale comme en Grèce. La ville d'Apamée en tirait son surnom de *Kibôtos* ou

1) Tome I, pp. 382 à 491 et tome II, pp. 1 à 156.

« arche », prétendant être le lieu où l'arche s'était arrêtée[1]. Iconion, de son côté, avait la même prétention[2]. C'est ainsi que les gens du pays de Milyas, en Arménie, montraient, sur le sommet de la montagne appelée Baris, les débris de l'arche[3], que l'on faisait aussi voir aux pèlerins sur l'Ararat, dans les premiers siècles du christianisme[4], comme Bérose raconte que sur les monts Gordyéens on visitait de son temps les restes du vaisseau de Hasisatra (le Noé chaldéen).

» Dans le IIe et le IIIe siècle de l'ère chrétienne, par suite de l'infiltration syncrétique de traditions juives et chrétiennes qui pénétrait jusque dans les esprits encore attachés au paganisme, les autorités sacerdotales d'Apamée de Phrygie firent frapper des monnaies qui ont pour type l'arche ouverte, dans laquelle sont le patriarche sauvé du déluge et sa femme, recevant la colombe qui apporte le rameau d'olivier, puis, à côté, les deux mêmes personnages sortis du coffre pour reprendre possession de la terre[5]. Sur l'arche est écrit le nom de ΝΩΕ, c'est-à-dire la forme même que revêt l'appellation de Nôa'h dans la version grecque de la Bible, dite des Septante. Ainsi, à cette époque, le sacerdoce païen de la cité phrygienne avait adopté le récit biblique avec ses noms mêmes, et l'avait greffé sur l'ancienne tradition indigène.»

Ainsi, d'après cette thèse, il y aurait eu chez les Phrygiens, peuple que l'on dit d'origine japhétique, une tradition spéciale et nationale du déluge, laquelle se serait fusionnée avec la tradition biblique après que cette dernière eût pénétré jusqu'en Phrygie

1) *Orac. Sibyll.*, I. v. 261 et suiv.; Cedren., *Histor. compend.*, II, p. 10, éd. de Paris; voy. Ewald, *Jahrbücher der biblischen Wissenschaft*, 1854, p. 1 et 19. Sur le nom de *Kibôtos* porté par la ville d'Apamée, Strab., XII, p. 576; Ptolém., V, 2, 25; Plin., *Hist. nat.*, V, 29.

2) Steph. Byz., v° Ἰκόνιον.

3) Nicol. Damasc. ap. Joseph., *Antiq. Jud.*, I, 3, 6.

4) S. Jean Chrysost., *De perfect. carit.*, t. VI, p. 350, éd. Gaume.

5) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 134-139; Charles Lenormant, dans les *Mélanges d'archéologie* des RR. PP. Martin et Cahier, t. III, p. 199 et suiv.; Madden, *Numism. Chronicle*, 1866, p. 173-219; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 123 et suiv.

avec les idées judéo-chrétiennes. La doctrine du déluge phrygien est admise non seulement par les exégètes et les commentateurs des livres bibliques, mais par les historiens profanes eux-mêmes. Après avoir signalé le type des monnaies d'Apamée, Droysen ajoute : « La légende doit avoir été importée de Celænæ, où elle sera venue de Babylone, et c'est plus tard seulement qu'elle se sera combinée de cette façon avec la tradition juive[1]. » Enfin, on me permettra de citer encore le témoignage de M. Théodore Reinach qui, parlant des médailles d'Apamée dans le charmant opuscule qu'il a consacré aux monnaies juives, s'exprime comme il suit : « Non seulement le monothéisme juif, la morale juive gagnaient des prosélytes jusque sur les marches du trône, mais les légendes païennes elles-mêmes commençaient à s'accommoder aux traditions juives, à se fondre avec elles. Nous avons un exemple bien remarquable de cette fusion graduelle dans une monnaie de la ville d'Apamée en Phrygie, qui date de l'empereur Septime Sévère et qui a été répétée plusieurs fois sous les règnes suivants... Les Phrygiens avaient leur mythe du déluge, qui avait fini par se localiser à Apamée-Cibotus, Apamée « la Boîte ». Comme cette ville renfermait, dès l'époque de Cicéron, une nombreuse population juive, il dut s'opérer de bonne heure une fusion des deux légendes... »[2].

Il semble que l'on doive s'incliner devant un jugement aussi unanime et aussi formel. On me permettra néanmoins d'exposer les raisons qui, selon moi, établissent qu'il n'y a jamais eu de tradition nationale du déluge chez les Phrygiens ; que le mythe qu'on a attribué à ce peuple comme un patrimoine de race, une vieille légende de famille, n'est en réalité que le récit biblique, et que ce dernier n'a point eu, en Phrygie, à se fusionner avec une autre tradition qui n'existait pas.

En premier lieu nous constatons que la tradition du déluge en Phrygie, à l'époque de la domination romaine, est localisée à Apamée. Cette ville en avait reçu le surnom de Κιβωτός, *le coffre,*

1) Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclerq, t. II, p. 714.
2) Th. Reinach, *Les monnaies juives*, pp. 71 et 72.

l'arche; sur la montagne voisine, on montrait les débris du vaisseau, et c'est là que s'éleva, à l'époque chrétienne, la fameuse basilique de l'Arche, où M. Ramsay a récemment entrepris des fouilles archéologiques [1]. Or, qu'elle était l'origine d'Apamée? Cette ville fut fondée sur l'emplacement de l'antique Celænæ, par Antiochus Ier Soter, en l'honneur de sa mère Apama, femme de Séleucus Ier Nicator. Ce fut une colonie créée et embellie, comme tant d'autres, par les premiers rois de Syrie qui peuplaient ces villes nouvelles en y transportant, de gré ou de force, une partie des habitants d'une autre région généralement fort éloignée. C'est par ce système que d'innombrables familles juives de la Judée, de la Babylonie et de la Mésopotamie furent exilées en Syrie, en Arménie et dans diverses régions de l'Asie Mineure. Afin d'attacher les colons à leur nouvelle cité et d'en attirer d'autres, on leur concédait des dégrèvements d'impôts et des privilèges exceptionnels. Nous n'insisterons pas sur ces faits bien connus, mais il importe à notre sujet de rappeler au moins le passage des *Antiquités judaïques* de Josèphe (XII, 3, 4) dans lequel l'historien juif raconte comment la Phrygie en particulier fut repeuplée par les colons juifs qu'y installa Antiochus III le Grand. Le roi de Syrie écrit à Zeuxis, le chef de ses armées en Lydie et en Phrygie, qu'il croit nécessaire, pour maintenir ces contrées dans l'obéissance, d'y transporter deux mille familles juives de la Mésopotamie et de la Babylonie (ἀπὸ τῆς Μεσοποταμίας καὶ Βαβυλωνίας Ἰουδαίων οἴκους διςχιλίους σὺν ἐπισκευῇ μεταγαγεῖν). Antiochus ajoute qu'il a éprouvé la fidélité et le dévouement des Juifs à sa cause et qu'il tient à les en récompenser. Il veut qu'ils vivent dans leur nouvelle patrie, c'est-à-dire en Phrygie, suivant leurs propres lois ; « qu'on leur donne des places pour bâtir, des terres pour cultiver et planter des vignes, sans qu'ils soient obligés, durant dix ans, de rien payer des fruits qu'ils recueilleront ». On leur fournira du blé pour vivre jusqu'à ce qu'ils aient moissonné leur première récolte ; « nous vous recommandons, ajoute

1) Voyez *Bulletin critique*, 1890, p. 196. M. Ramsay a publié le résultat de ses fouilles dans les *Transactions of the Aberdeen ecclesiological Society*, 1890.

le roi, de prendre un si grand soin d'eux que personne n'ait la hardiesse de leur faire du déplaisir ».

Les colons juifs installés en Phrygie, par les princes Séleucides, y demeurèrent et s'y multiplièrent sous la domination romaine. Apamée, en particulier, renfermait au temps de Cicéron, une très nombreuse population juive ; Cicéron évalue à 100 livres la quantité d'or destinée à Jérusalem, qui fut confisquée par Flaccus sur les Juifs d'Apamée[1], et, remarque M. Th. Reinach, « étant donné le rapport des valeurs de l'or et de l'argent, cette somme correspond à environ 350 kilos d'argent, ou 50,000 demi-sicles, quantité si considérable qu'elle doit représenter la contribution de plusieurs années ou des dons extraordinaires[2] ». Inutile d'insister plus longuement : la population d'Apamée, à l'époque romaine, était juive en grande partie, et elle descendait évidemment des colons installés en Phrygie par les rois de Syrie.

Dès lors, le lecteur comprendra que notre but est, ici, de démontrer que ce qu'on a pris pour une tradition phrygienne du déluge, n'est que la tradition biblique implantée dans le pays par les colons juifs. Pour admettre une tradition véritablement phrygienne, il faudrait prouver l'existence de cette tradition antérieurement à l'arrivée des colons juifs, ou bien constater que cette tradition se présente à nous avec des particularités que n'aurait pas le récit biblique. On va voir qu'il n'en est rien, et qu'au contraire c'est le récit génésiaque seul qui forme le fond de la prétendue légende phrygienne.

En premier lieu, nous constaterons qu'avant la fondation d'Apamée, c'est-à-dire antérieurement à l'arrrivée des colons juifs en Phrygie, on ne trouve dans ce pays aucune trace de tradition relative au déluge. La conjecture de Droysen rapportée plus haut et qui suppose que « la légende *doit avoir été* importée de Celænæ, où elle sera venue de Babylone », ne repose sur aucun fondement et elle n'a été inspirée à son auteur que par une idée préconçue. Aucun souvenir de ce genre ne s'attache à la ville de

1) Cicéron, *Pro Flacco*, 28.
2) Th. Reinach, *Les monnaies juives*, p. 72-73, note.

Celænæ qui devait devenir Apamée; jamais le surnon de Κιβωτός ne lui est attribué.

Appliqué à Apamée, le nom de Κιβωτός, se rencontrât-il dès l'époque où la ville fut fondée par Antiochus I^er^, ne prouverait rien en faveur du mythe phrygien, puisqu'Apamée était une colonie juive en grande partie; il ne sera pas inutile toutefois d'observer que ce nom de Κιβωτός apparaît pour la première fois dans Strabon (XII, 569); on le trouve ensuite dans Ptolémée (V, 2, 25) et dans Pline (*Hist. nat.*, V, 29). Ainsi, il n'est usité par les auteurs qu'à l'époque romaine, c'est-à-dire au temps où la colonie juive était le plus prospère, et où l'on montrait sans doute déjà les prétendues reliques de l'arche[1].

Les témoignages littéraires sur lesquels on s'appuie pour affirmer l'existence d'un déluge phrygien ne sont pas plus concluants. Tous sont d'une époque basse et ils ne donnent aucun détail caractéristique qui distingue la tradition phrygienne de la tradition biblique. On cite d'abord les Oracles sibyllins; mais si nous ouvrons ce livre fameux, recueil incohérent de fables de tous les temps et de tous les pays, nous y constatons que le passage qui concerne le déluge d'Apamée n'est qu'une amplification fastidieuse du récit biblique; Noé en est le héros; quand il a quitté l'arche on lui adresse un discours pour l'exhorter à repeupler la terre : Νῶε περιλαγμένε, πιστὲ, δίκαιε, etc. Bref, il n'est pas besoin de se livrer à une critique bien approfondie du texte pour démontrer qu'on est en présence d'une amplification biblique d'un rhéteur des bas temps de l'Empire romain[2].

On cite encore le témoignage de l'historien byzantin Cedrenus[3] qui, à notre point de vue, n'a pas plus d'autorité que les Oracles de la Sibylle, car on y reconnaît, au premier coup d'œil, l'influence exclusive du récit biblique, sans la moindre infiltration étrangère.

1) Au temps de Strabon, Apamée Cibotos était, après Éphèse, la ville la plus commerçante de l'Asie Mineure. Cf. Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, t. II, p. 713.

2) C. Alexandre, *Oracula Sibyllina*, lib. I, vers 261 et suiv.

3) Cedrenus, *Hist. compend.*, II, p. 10 (éd. de Paris).

Il ne sera pas indifférent à notre thèse de rappeler une autre légende qui avait cours aussi dans certaines parties de l'Asie Mineure et qui, tout en paraissant, de prime abord, autochtone et originale, n'a de fondement que le texte de la *Genèse*. D'après Suidas et Étienne de Byzance, on racontait qu'à Iconion avait régné, un peu avant le déluge, un saint homme nommé Annacos ou Nannacos, qui l'avait prédit et avait occupé le trône pendant plus de trois cents ans[1]. Or, il est manifeste que loin d'être un héros national, cet Annacos ou Nannacos (l'assyrien *Anunnaki*) n'est que le 'Hanôch biblique avec ses trois cent soixante-cinq ans de vie dans les voies du Seigneur[2].

Quant au type monétaire dont nous avons parlé et qu'on invoque également comme un témoignage palpable de la tradition

phrygienne du déluge, je ne m'y arrêterai pas longtemps, car il n'y a plus rien à en dire de nouveau. Il figure sur des médaillons de bronze qui portent au droit l'effigie de Septime Sévère, de Macrin et de Philippe père, et les meilleurs commentaires qui en aient été donnés sont ceux d'Eckhel[3] et de Charles Lenormant[4]. Au lieu d'y reconnaître Deucalion et Pyrrha, comme le voulait

1) Steph. Byz., v° Ἰκόνιον; Suidas, v° Νάνναχος.

2) C'est ce que Buttmann a reconnu le premier, dans le *Mythologus*, t. I, p. 176 et suiv.; cf. Fr. Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. I, p. 441.

3) *Doctr. num. vet.*, t. III, pp. 134 à 139.

4) Dans les *Mélanges d'archéologie* des PP. Cahier et Martin, pp. 199 à 202. Je dois le cliché qui accompagne la présente notice à l'obligeance de mon ami M. Théodore Reinach.

encore Mionnet, Charles Lenormant démontre en toute évidence, surtout en s'appuyant sur l'inscription bien constatée ΝΩϵ, qu'il faut y voir Noé et sa femme, c'est-à-dire une allusion au déluge biblique. Il y a le corbeau et la colombe ; Noé et sa femme sont représentés deux fois, d'abord dans l'arche, puis au dehors, comme cela arrive couramment dans les représentations antiques, notamment dans les bas-reliefs des sarcophages où le principal héros est figuré plusieurs fois, suivant les développements et les épisodes successifs du mythe, bien qu'aucune séparation ne soit indiquée matériellement entre les diverses scènes. Les monnaies portent, sous les règnes de Septime Sévère et de Macrin, la légende : ΕΠΙ ΑΓΩΝΟΘΕΤΟΥ ΑΡΤΕΜΑ · Γ · ΑΠΑΜΕΩΝ, et sous Philippe père : ΕΠ · Μ · ΑΥΡ · ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ · Β · ΑΡΧΙ · ΑΠΑΜΕΩΝ (*sous Artémas, agonothète pour la troisième fois*; ou, *sous Marcus Aurelius Alexandre, grand prêtre pour la seconde fois*). Le principal intérêt de la publication de Charles Lenormant est de faire connaître une sculpture en bas-relief, des catacombes de Rome, qui représente, avec un plus grand développement, une scène, identique, de tous points, au type monétaire d'Apamée.

Ainsi, en venant s'installer à Apamée, sous les premiers rois Séleucides, les colons juifs apportèrent avec eux en Phrygie leurs traditions nationales. Peu à peu, ils les localisèrent dans leur patrie d'adoption, et ce sont ces souvenirs bibliques, plus ou moins altérés et hellénisés, que les historiens modernes ont pris pour d'antiques légendes de la race phrygienne. Il ne saurait plus être question, selon nous, de syncrétisme et de pénétration réciproque de la tradition païenne et de la tradition juive, sous l'influence des idées chrétiennes. C'est partout la légende juive gardée par des colons comme un précieux dépôt, et traduite par eux en image, à une époque où ils étaient déjà complètement hellénisés, sur les monnaies de leur puissante et riche colonie. Nombre de types monétaires, dans différentes villes, s'expliquent de la même façon, par les souvenirs mythiques ou historiques spéciaux à chacune d'elles, et à ce propos nous signalerons ici une monnaie d'Elaea en Éolide, à l'effigie de Lucius Verus ;

elle porte, au revers, un type encore inexpliqué, qui, plastiquement, n'est pas sans analogie avec celui des monnaies d'Apamée[1].

On nous objectera peut-être : Si les colons juifs ont transporté la tradition biblique en Phrygie, comment se fait-il que ces colons aient prétendu que l'arche de Noé s'était arrêtée en Phrygie, au mont Bérécynthe ou sur la montagne voisine d'Apamée, tandis que le récit de la *Genèse* place, au contraire, l'événement « dans les montagnes d'Arârât »? Mais il est facile de répondre à une pareille objection, car le lieu où s'arrêta l'arche n'était point fixé avec précision dans la tradition biblique, et ce sont seulement d'anciens interprètes grecs et latins de l'Écriture sainte qui ont localisé l'Arârât du déluge au mont Massis en Arménie.[2] La tradition juive était si vague à cet égard que la montagne où Noé sortit de l'arche est placée dans vingt régions différentes. La plupart des colonies juives en Orient soutenaient naturellement que la montagne la plus élevée de leur voisinage était celle du déluge, et si les Juifs d'Apamée prétendaient montrer aux curieux, à l'époque romaine, des débris du vaisseau de Noé, on conservait des épaves analogues dans les monts Gordyéens, ainsi que dans une localité voisine du lac de Van et dans une autre située sur le mont Massis[3].

Pour rendre compte de ces variations dans la légende juive, et de la contradiction de ces souvenirs qui ont la même origine, nous pourrions invoquer un grand nombre de phénomènes analogues dans les traditions mythologiques des Grecs et des Romains. Une foule de localités où le culte de Bacchus était en honneur, par exemple, affirmaient avoir donné le jour à ce dieu et montraient dans leur voisinage la grotte où il était né, ou bien des souvenirs de son enfance et des nymphes qui l'avaient élevé. Une colonie de Thraces transporte-t-elle le culte de Bacchus dans l'île de Naxos, bientôt après, les habitants prétendent que le dieu est né au milieu d'eux, et l'on montre aux pieux pé-

1) Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 274.

2) Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. II, p. 3.

3) Voyez surtout au sujet de toutes ces localisations, Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. II, pp. 1 et suiv.

lerins les lieux qui sont censés avoir retenti de ses premiers vagissements.

On a vu de même, au moyen âge, des villes nombreuses offrir simultanément à la vénération des fidèles le corps saint d'un même martyr, ou se disputer l'honneur de localiser sa légende. Il en fut ainsi en tous les temps. C'est un fait reconnu que les colons cherchaient à faire revivre dans le pays où ils se transplantaient, la mère-patrie qu'ils avaient quittée, donnant des noms qui leur étaient chers et auxquels ils étaient habitués, aux lieux et aux objets nouveaux qui avaient quelque analogie avec ceux d'autrefois.

ELAGABALE, FILS D'APOLLON

M · AVP · ANTΩNINOC · KAIC · ΑΠΟΛΛ · V · ЄVCЄB · Buste de l'empereur Elagabale, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte de la cuirasse et du paludamentum.

℟ Légende fruste. L'empereur Elagalabe debout, en costume militaire, le paludamentum sur les épaules; de la main gauche il s'appuie sur une haste, et de la main droite il tient une patère avec laquelle il s'apprête à faire un sacrifice. Dans le champ, à gauche, une date fruste, peut-être LΔ (an 4).

Monnaie de bronze, frappée à Alexandrie d'Egypte.

Tout l'intérêt de cette médaille qui fait partie de la collection Démétrio, au musée d'Athènes, réside dans la légende : Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνῖνος Καῖσαρ, Ἀπόλλωνος υἱός, Εὐσεβής. Pour la première fois dans la numismatique, nous voyons un prince, roi grec ou empereur romain, se proclamer dans ses titres officiels, fils d'un dieu ; Elagabale s'intitule *fils d'Apollon*.

Une publication toute récente donne un intérêt d'actualité à cette légende monétaire : je veux parler de la thèse de doctorat de M. l'abbé E. Beurlier : *Le culte impérial, son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien* (in-8o, Paris, Thorin, 1891). Les recherches approfondies de M. Beurlier nous montrent les origines orientales de l'apothéose; à l'imitation des rois successeurs d'Alexandre, les empereurs romains deviennent des dieux en montant sur le trône impérial, et ils se font représenter avec les attributs de diverses divinités. Mais sur leurs monnaies, ils ne portent jamais les noms de dieux particuliers comme Zeus, Hercule, Apollon, ou le titre de fils de ces dieux, bien que les auteurs et parfois même les inscriptions les gratifient complaisamment de ces orgueilleux qualicatifs. Si les titres de θεός et de *divus* sont fréquents dans l'épigraphie monétaire, ce sont les seuls par lesquels se manifeste l'apothéose officielle, bien que des types nombreux en soient, au contraire, le reflet évident. Caligula, par exemple, dans ses accès de démence, prend tour à tour les noms d'Hercule, de Castor, de Pollux, de Trophonius, d'Amphiaraus, de Bacchus, de Mercure; il s'affuble, sur ses espèces monétaires, du costume et des attributs de ces personnages divins, il appelle Jupiter son frère, mais jamais ces noms ne
nt colés au sien dans les légendes de ses monnaies. Domitien
on le croie fils de Minerve et il écrit aux procurateurs en
le titre de Dieu, mais aucune de ses pièces ne l'appelle
vœ. Si ses monnaies d'Alexandrie lui donnent le titre
Y ΥΙΟΣ, c'est par allusion à son père Vespasien devenu
pour le désigner comme fils d'un Dieu de l'Olympe.
Dioclétien et Maximien Hercule ne prennent pas sur
les surnoms de *Jovius* et d'*Herculius*, bien qu'ils
attributs de Jupiter et d'Hercule. Ce silence
rait étonnant si l'on songe qu'il s'agit de sur-
sq ls les empereurs tenaient plus encore qu'aux
i que les monnaies leur décernent souvent,
les ont si peu mérités.
autre, Élagabale tenait aux honneurs divins et
idendifié avec un dieu ou de passer pour

fils de l'un d'eux. Il fut dieu — un triste dieu, — mais ses monnaies, grecques ou latines, ne lui donnent pas le titre divin, à l'exception de celle que nous faisons connaître aujourd'hui. S'il se proclame souvent prêtre d'Élagabale, le dieu d'Émèse dont il avait introduit le culte à Rome, *Sacerdos dei Solis Elagabali*, il n'ose s'arroger sur ses monnaies le nom de son dieu préféré.

Le bronze d'Alexandrie qui donne à Élagabale l'épithète de *fils d'Apollon*, nous révèle donc, à lui seul, un empiètement nouveau et insolite dans la déification des empereurs. Pourquoi ce fait se produit-il à Alexandrie, et pourquoi Élagabale se proclame-t-il fils d'Apollon, plutôt que d'une autre divinité? c'est ce qu'il est aisé d'expliquer. Le dieu d'Émèse, Élagabale, dont l'empereur était le pontife suprême, n'était autre que le Soleil même, *Sol Elagabalus*, comme disent les médailles et les inscriptions; or, le Soleil est fils d'Apollon. La monnaie d'Alexandrie identifie l'empereur avec son dieu même, et cette identification officielle n'a pas lieu de nous surprendre, étant donné qu'elle se présente sur une monnaie frappée en Égypte. Les anciens Égyptiens vénéraient dans leurs Pharaons, les incarnations de Râ, le dieu Soleil, le chef suprême de leur Panthéon. Les Lagides, héritiers des Pharaons, bénéficièrent des mêmes honneurs, et furent considérés comme les manifestations vivantes du Soleil; l'un d'entre eux est désigné, dans un texte cité par M. Beurlier, sous le nom de *fils du Soleil*, υἱὸς τοῦ Ἡλίου. Les empereurs romains, successeurs des Ptolémées, passèrent aussi, à leur tour, pour des incarnations de Râ, et c'est cette forme que revêt en Égypte le culte impérial. Il est donc tout naturel qu'une monnaie d'Alexandrie qualifie un empereur romain de υἱὸς Ἀπόλλωνος; nous trouverons même singulier que ce titre ne se rencontre qu'une seule fois sur les monnaies, alors que des qualifications divines analogues sont si fréquemment données aux rois et aux empereurs par les historiens ou sur les inscriptions lapidaires.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

LES MONNAIES D'OR D'ATHÈNES

Eckhel ne connaissait pas de monnaie d'or qu'il pût avec certitude attribuer à Athènes (1). Avec sa critique pénétrante et sa logique inflexible, l'immortel législateur de la numismatique révoque en doute le témoignage des auteurs plus anciens que lui, qui prétendaient avoir vu, dans divers musées, des monnaies d'or d'Athènes. Tel est son scepticisme que la pièce d'or du musée Hunter, à Glascow, qui venait d'être publiée par Combe (2) et qui est pourtant bien authentique, ne lui inspire pas confiance, et il réserve son jugement jusqu'à ce qu'il ait pu voir l'original même. A la vérité, ajoute-t-il, Aristophane, dans sa comédie des *Grenouilles*, parle d'une monnaie d'or athénienne, mais c'est par ironie, et le contexte prouve qu'en réalité cette monnaie n'existait nullement. Le scoliaste d'Aristophane, dans les *Chevaliers* (3), fait aussi allusion à des monnaies d'or d'Athènes qui auraient été frappées avec l'or extrait des mines du Laurium. Or, dit Eckhel, il est évident que le scoliaste se trompe, puisque les mines du Laurium n'ont jamais fourni que de l'argent. Après cette enquête, ajoute le savant viennois, on ne me reprochera pas de rejeter l'autorité de Pollux qui fait aussi allusion à des monnaies d'or athéniennes (4). Les autres témoignages de l'antiquité relatifs à la monnaie d'Athènes sont unanimes à

(1) Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. II, p. 206.

(2) Combe, *Musee Hunter*, pref. p. 9.

(3) Eckhel renvoie aux scolies du vers 1091 : ce sont en réalité les scolies du vers 1093. Voyez *Scolia graeca in Aristophanem*, éd Didot, p. 70.

(4) Pollux, IX, 53.

ne citer que des pièces d'argent et de bronze, et quand il est fait allusion à des pièces d'or, il est clairement indiqué qu'il s'agit de monnaies étrangères, comme les dariques, les cyzicènes, les lampsacènes, qui avaient cours à Athènes. En outre, Thucydide III, 13, à l'occasion des malheurs de la guerre du Péloponnèse, voulant apprécier la réserve métallique de l'Etat, dit qu'elle consistait en six mille talents d'argent monnayé et en cinq cents talents d'or et d'argent en lingots : ce passage donne à entendre implicitement qu'il n'y avait pas d'or monnayé.

Lorsqu'il écrivit son grand ouvrage sur *Les monnaies d'Athènes*, Beulé dut reprendre la question, en mettant à profit les éléments nouveaux que le temps avait petit à petit accumulés : il a consacré un chapitre entier à la monnaie d'or (p. 52 à 72). Après s'être donné le plaisir de railler Eckhel de son hypercritique, Beulé annonce qu'au moment où il écrit, le doute n'est plus permis : Athènes a monnayé l'or, et toutes les grandes collections de l'Europe possèdent des exemplaires de ce monnayage. Il s'agit donc pour Beulé, moins d'affirmer un fait, que de déterminer la valeur des monnaies d'or et d'electrum d'Athènes et l'époque où elles ont été frappées. Selon ce savant, ces pièces se classent à des époques successives de l'histoire d'Athènes : elles resteront, sans doute, toujours peu nombreuses, mais il ne doute pas que les lacunes encore considérables qu'on est forcé de constater dans la suite chronologique de ce monnayage de l'or, ne parviennent à être comblées par les découvertes de l'avenir. « Il y a, dit-il, des échantillons de toutes les époques, du siècle de Pisistrate, du siècle de Périclès, du siècle d'Alexandre : il y en aurait même de postérieures au siècle d'Alexandre appartenant au nouveau style. » (1) Partant de ce principe, Beulé applique à l'or la classification chronologique qu'il a établie pour l'argent, « car, dit-il, un art aussi sincère que l'art grec ne pouvait avoir deux systèmes dans le même temps et dans la même branche de l'art. »

La théorie de Beulé a été adoptée sans contrôle par divers

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 64-65 ; v. aussi ce que dit Beulé plus tard, dans la *Revue numismatique*, nouv. sér. t. VIII (1863) p. 176.

savants, notamment MM. Mommsen (1), Fr. Lenormant (2) et Fr. Hultsch (3). Mais aujourd'hui, elle ne paraît plus avoir le même crédit. Dans la remarquable introduction qu'il a placée en tête de son catalogue des monnaies de l'Attique du musée britannique, M. Barclay V. Head n'admet que deux ou trois époques dans le monnayage de l'or et de l'electrum à Athènes : il regarde comme probable l'attribution à Athènes de monnaies d'electrum dès le début du monnayage, au commencement du VI^e^ siècle; il place une émission de monnaies d'or en l'an 393 avant notre ère, sous l'administration de Conon; la troisième enfin est de l'an 87-86, lors de l'alliance des Athéniens avec Mithridate. Nous sommes loin, comme on le voit, de l'éparpillement chronologique proposé par Beulé; c'est un grand point d'acquis, mais n'y a-t-il pas lieu d'atteindre encore à plus de précision et de déterminer plus nettement les circonstances dans lesquelles ce monnayage de l'or s'est produit? C'est ce que je me propose d'examiner ici.

I

On est généralement d'accord, depuis Beulé, pour attribuer à Athènes une hecté d'électrum, de flan épais, qui porte pour type une chouette de profil à gauche; le revers est occupé par un carré creux partagé par des lignes diagonales en relief. Nous connaissons environ une dizaine d'exemplaires de cette petite médaille du commencement du VI^e^ siècle : leur poids s'échelonne, suivant le degré de conservation, entre 1 gr. 44 et 1 gr. 29 (4).

La chouette qui forme le type de cette monnaie, remarque Beulé, rappelle tout à fait par son style les pièces d'argent du

(1) Mommsen. *Hist. de la monn. romaine*, t. I, p. 78.

(2) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 178.

(3) Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie* (2^e^ éd.) p. 223.

(4) Cette médaille est figurée dans Beulé, p. 19, et dans Barclay V. Head, *Attica*, pl. I, 1.

temps de Solon ; elle est, comme sur ces dernières, tournée à gauche, tandis que plus tard la chouette est presque constamment à droite. Puis, après avoir formulé quelque hésitation dans son attribution, à cause de la forme du carré creux du revers, Beulé se rassure en s'appuyant sur l'autorité de savants tels que Boeckh et Ch. Lenormant, et sur l'exemple des cabinets de Paris, de Londres, de Turin, où la pièce en question est classée à Athènes. Il l'attribue au siècle de Solon et de Pisistrate (1). De là des rapprochements du genre de ceux dans lesquels Beulé excelle, entre l'émission de cette monnaie et les relations de Solon avec Crésus, le voyage d'Alcméon à la cour du roi de Lydie, le goût de Pisistrate pour la magnificence et son désir d'imiter Crésus qui avait fait frapper des monnaies d'or, l'éclat plus grand donné au nouveau système monétaire de Solon.

Examinons la monnaie en question au double point de vue du métal et du type. Beulé la dit en or, tout en reconnaissant que cet or est d'un titre très faible. Il hasarde même l'étonnante réflexion qui suit : « On remarquera, dit-il, combien la couleur et la nature de l'or sont différentes sur cette monnaie et sur les monnaies des siècles suivants. Elle est pâle comme le prétendu electrum, et peut-être la quantité d'argent l'emporte-t-elle sur la quantité d'or dans ce mélange... Les villes les plus riches altéraient l'or à un point à peine croyable. » (2) Si M. Mommsen n'avait pas donné la sanction de sa grande autorité à l'opinion de Beulé relative à la monnaie qui nous occupe (3), je considérerais comme superflu de réfuter le passage que l'on vient de lire. Ce que Beulé appelle *le prétendu electrum* et qui ne serait que de l'or blanchi par une opération frauduleuse, n'est autre chose que l'or blanc d'Hérodote χρυσὸς λευκός, que fournissaient naturellement les sables du Pactole et les mines du Tmolus, et qui a servi à fabriquer notamment les monnaies de Lydie et celles de Cyzique. Les anciens n'étaient

1. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 65 ; cf. Boeckh. *Die Staatshaushaltung der Athener*, t. I, p. 34 (2e éd.).

2. Beulé, *op. cit.*, p. 66, note.

3. Mommsen. *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 73.

point aussi naïfs que veut le croire Beulé : la monnaie d'electrum circulait pour de l'*electrum* et non pour de l'*or pur*. Nous savons parfaitement aujourd'hui quelle était la valeur relative de l'electrum par rapport à l'or. Le statère d'electrum de Cyzique, par exemple, du poids de 16 gr. 15, n'avait, dans le commerce, que la valeur d'une darique d'or pur de 8 gr. 40. On compte, d'après les analyses chimiques du duc de Luynes et les recherches toutes récentes de MM. K. B. Hoffmann, Greenwell, Percy Gardner et Barclay Head (1) que dans l'electrum des cyzicènes, il y a seulement environ 46 pour 100 d'or, c'est-à-dire un poids d'or de 7 gr. 58, et 54 pour 100 d'argent, soit un poids d'argent de 8 gr. 85. La valeur relative de l'or et de l'argent était, il est vrai, livrée aux fluctuations du commerce et de la production, mais ses variations ne sont pas bien considérables, et l'on peut admettre, d'une façon générale, qu'à Athènes, au IV^e^ siècle, le poids d'argent de 8 gr. 85 équivalait à 0 gr. 64 d'or. En additionnant 0 gr. 64 avec le poids d'or effectif, 7 gr. 58, on obtient, à peu de chose près, le poids exact de la darique. Ainsi calculait-on, et jamais, dans l'antiquité, une pièce d'electrum ne fut admise dans la circulation commerciale pour une pièce d'or du même poids.

D'ailleurs, il est reconnu par tous aujourd'hui que le métal de la monnaie attribuée à Athènes est non de l'or frauduleusement altéré, ce qui n'a jamais existé dans la monnaie antique, mais de l'electrum au même titre que les cyzicènes. Son poids est identique à celui des hectés de Cyzique même, et des autres monnaies d'electrum qui alimentaient, au VI^e^ et au V^e^ siècle, le commerce de la mer Egée (2). Ce poids, comme l'a reconnu M. U. Koehler (3), représente le sixième du statère euboïque,

(1) Hoffmann dans *Numismatische Zeitschrift*, t. XVI, p. 1 et suiv. (Vienne, 1884) ; Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 15 et suiv. : Percy Gardner, *The exchange-value of Cyzicene Staters* dans *Num. chronicle*, 1887, p. 185 à 190 ; B. Head, *Electrum Coins and their specific Gravity*, dans *Num. Chronicle*, 1887, p. 277 à 308.

2 Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 123, n^os^ 165, 166 ; Head, *Electrum coins and their specific Gravity*, p. 14 et pl. XI, n° 45 et suiv. ; cf. p. 18, n° 70 et suiv. (Extrait du *Numism. chronicle*, 1887).

(3) *Mittheilungen des kais. deutsch. Instituts in Athen*, 1884, p. 359.

le tiers de la drachme, et il ne concorde nullement avec ce qu'on appelle l'ancien système attique, qui procède par moitiés et non par tiers dans l'établissement de ses divisions. Faut-il donc admettre qu'au début de son monnayage, Athènes, qui au VI^e^ siècle, était depuis longtemps le centre d'un commerce considérable, a émis de la monnaie d'electrum, suivant en cela l'exemple des grandes villes de l'île d'Eubée? M. U. Köhler n'est pas éloigné de le croire; il conclut qu'il est possible que notre pièce d'electrum ait été frappée à Athènes avant la réforme d'Hippias, et il appuie son opinion sur le type de la chouette que porte la pièce, et sur le lieu des trouvailles, les hectés d'electrum en question ayant été trouvées en Attique; il ajoute enfin, et M. Head après lui, que du moment qu'il est prouvé que les villes d'Eubée, comme Chalcis et Erétrie, ont frappé des monnaies d'electrum, rien ne s'oppose à ce qu'Athènes ait également participé à ce monnayage.

En ce qui concerne le lieu des trouvailles, il ne saurait servir d'argument dans le cas présent (1) et l'on peut appliquer à la pièce d'electrum l'argument que M. Imhoof Blumer a victorieusement fait valoir contre l'attribution à Athènes des pièces d'argent anépigraphes qui, dans Beulé, figurent en tête du monnayage athénien. Bien que ces pièces d'argent aient été trouvées en Attique, il est aujourd'hui démontré qu'elles sont de l'Eubée (2). Il en est de ces monnaies comme des statères d'argent au type du Pégase, qu'on a longtemps regardés comme syracusains, parce qu'on les rencontre surtout en Sicile : il est définitivement établi que ce sont des pièces de Corinthe, de l'Acarnanie ou de l'Italie méridionale, importées par le commerce. La présence des pièces d'argent et d'electrum dans les champs de l'Attique prouve que ces monnaies circulaient à Athènes et rien de plus. Elles y étaient reçues dans le commerce comme le seront plus tard les statères de Lampsaque, de Cyzique, de Phocée, dont il est si souvent fait mention dans les inscriptions de l'Attique.

1) N'a-t-on pas aussi trouvé en Attique de nombreux statères d'electrum de Cyzique, par exemple? Voyez Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 42.

(2) Imhoof Blumer, *Le système monétaire euboïque*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 2^e^ trim. 1882, p. 90, 102 et suiv.

Le type de la chouette lui-même, qui figure sur notre monnaie d'electrum, ne constitue pas un argument bien solide pour établir qu'elle a dû être frappée à Athènes. Cette chouette est tournée à gauche, tandis qu'elle devrait regarder à droite ; son style n'a rien de commun avec celui des pièces sûrement athéniennes ; enfin, cette même chouette et ce même carré creux se constatent sur un didrachme et une obole qui, de l'avis de tous aujourd'hui, sont de l'Eubée (1). Sans nous arrêter à l'opinion de M. Barclay Head, qui a proposé de classer ces pièces d'argent à Athenæ Diades (Ἀθῆναι αἱ Διάδες), ville de la pointe septentrionale de l'île, fondée par une colonie d'Athéniens (2), j'ai hâte d'arriver à l'attribution plus acceptable, récemment formulée par M. T. Jones. Cet érudit a fort ingénieusement remarqué qu'on donnait le nom de Χαλκίς à une espèce particulière de chouette, dont le plumage est couleur de cuivre (χαλκός) L'oiseau χαλκίς est mentionné notamment dans ce passage de l'Iliade (XIV, 290) :

> Ὄρνιθι λιγυρῇ ἐναλίγκιος, ἥν τ' ἐν ὄρεσσιν
> Χαλκίδα κικλήσκουσι θεοί, ἄνδρες δὲ κύμινδιν.

« Pareil à l'oiseau criard qui habite les montagnes
Et que les dieux appellent *χαλκίς*, les hommes *κύμινδις*. »

Dans les scolies de ce passage, le mot χαλκίς est donné comme synonyme de γλαῦξ ; Suidas le définit de même : Χαλκίς, εἶδος ὄρνέου ἢ γλαῦξ, et le scoliaste d'Aristophane lui donne le même sens (3). M. Jones attribue donc le didrachme dont il s'occupe à Chalcis d'Eubée, puisque la chouette fut, à l'origine, le type parlant de cette ville. On trouve de même le phoque sur les monnaies de Phocée, la grenade sur celles de Sidé, la pomme sur celles de Mélos, la rose sur celles de Rhodes, Pan sur celles de Panticapée, le crabe sur celles d'Acragas, le coq sur celles

(1) Imhoof-Blumer, *Le système monétaire eubéique*, loc. cit. p. 103.

(2) Barclay V. Head, *Catalogue of greek Coins, Attica*, Introd. p. xii; *Central Greece*, pl. xxiv, 18, 19; *Hist. numorum*, p. 302. Sur Athenæ Diades, voir U. Kœhler, *Delisch und attische Bund*, p. 196.

(3) Scol. in Aristoph. *Aves*, vers 261 (éd. Dübner, p. 216).

d'Himera σήμερα, le persil sur celles de Sélinonte, etc. Ajoutons encore, comme exemple de type parlant, les monnaies de Velia en Lucanie, au type du lion. M. de Witte a ingénieusement démontré que le lion est le symbole ethnique des Véliates, leur ville s'étant originairement appelée *Hela*, et le mot ἐλεφάντης signifiant *un lion*, d'après un sens spécial signalé dans le *Grand étymologique* (1).

Les arguments de M. Jones, en ce qui concerne le didrachme et l'obole au type de la chouette, peuvent, selon nous, s'appliquer de point en point à notre hecté d'électrum : il nous semble que cette pièce doive être définitivement classée à Chalcis d'Eubée ; et outre le rapprochement du type de la chouette avec le nom de χαλκίς, il ne sera pas superflu d'ajouter que, d'après une tradition recueillie par Strabon x, p. 447, la ville de Chalcis prétendait avoir été fondée avant la guerre de Troie par une colonie ionienne venue d'Athènes sous la conduite de Pandore, fils d'Erechthée ; après la guerre de Troie, Cothos conduisit à Chalcis une seconde colonie d'Athéniens. Athènes et Chalcis ayant une parenté d'origine, il n'y a rien d'étonnant à ce que les deux villes aient eu les mêmes traditions mythologiques et les mêmes types monétaires au début; des faits analogues sont si fréquents dans la numismatique grecque qu'il serait superflu d'en énumérer des exemples.

Rappelons enfin que Chalcis, comme Erétrie, eut positivement, à l'origine, un monnayage d'electrum dans le système des statères de Cyzique. On lui attribue avec certitude des pièces d'electrum qui ont, au revers, un carré creux identique à celui de l'hecté qui nous occupe : le poids est le même aussi ; le type seul est différent : c'est un aigle dévorant un lièvre (2 gr. 86), un aigle volant (1 gr. 42) ou une roue à quatre rayons (1 gr. 10) (2).

L'hecté au type de la roue était, elle aussi, attribuée autrefois à Athènes. Beulé (3) parle encore d'une autre pièce d'or au

(1) J. de Witte, dans la *Revue numismatique*, t. III, 1838, p. 8.

(2) *British Museum, Central Greece*, pl. xx, 1, 2, 3 ; Head, *Hist. numorum*, p. 304 ; C. Koehler, *Münzfunde auf Euboea*, dans les *Mittheilungen d. arch. deutsch. Instituts zu Athen*, t. IX, p. 359.

(3) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 66 et suiv.

type de l'osselet, avec un carré creux au revers. Cette pièce, classée à Athènes dans le catalogue de la vente Welz de Wellenheim, en 1844, aurait été détruite, suppose Beulé, parce que les héritiers de Wellenheim se seraient laissé influencer par l'opinion d'Eckhel qui a déclaré fausses toutes les monnaies d'or d'Athènes. Si cette pièce d'or, ou plus sûrement d'electrum, était véritablement authentique, elle doit être restituée à l'Eubée, comme toutes les pièces d'argent au type de l'osselet qui elles-mêmes étaient aussi, jadis, placées à tort en tête du monnayage athénien (1).

Je crois que nous pouvons conclure à présent qu'Athènes ne monnaya jamais l'electrum : du moins, toutes les monnaies d'electrum que lui attribuait Beulé, en les croyant en or altéré, sont sûrement des monnaies de l'île d'Eubée, comme les pièces d'argent qui portent les mêmes types et que Beulé regardait aussi comme athéniennes. La seule pièce d'electrum qu'on eût, jusqu'ici, laissée à Athènes à cause de son type de la chouette est elle-même de Chalcis, dont la chouette constituait les armes parlantes.

II

Durant cette longue période de plus de deux siècles qui s'étend de la chute des Pisistratides à Alexandre, Athènes ne cessa que par intervalles d'être la cité la plus riche et la plus florissante de la Grèce. Son commerce avait pris une extension extraordinaire ; ses monnaies, partout populaires à cause de leur bon aloi et de la simplicité de leur système, étaient universellement reçues dans les transactions, sur les côtes de l'Afrique aussi bien que sur celles de l'Europe ou de l'Asie. Des inscriptions nombreuses attestent que l'or abondait sur le marché d'Athènes, mais on

(1) Imhoof Blumer, *Syst. euboïque*, op. cit., p. 103; *British Museum, Central Greece*, Introd. p. XLVI; *Attica*, Introd., p. XII; Head, *Historia numorum*, p. 303 et 309.

le cite toujours, hâtons-nous de le dire, sous la forme d'espèces étrangères ou de lingots. On s'est étonné de ce fait; on s'est refusé à admettre que la capitale commerciale de la Grèce n'eût pas monnayé l'or. Beulé (1) trouve surprenant que sous l'administration de Conon et de Périclès, Athènes, si riche, fût dépourvue de monnaies d'or; il croit que des trouvailles ultérieures en feront découvrir, en petite quantité toutefois, puisque les inscriptions de la fin du v^e^ siècle qui mentionnent dans le trésor du Parthénon, avec des lingots d'or, des cyzicènes, des statères de Phocée et de Lampsaque, ne parlent jamais de statères attiques. Forcé de déclarer que le siècle de Périclès est le plus stérile en échantillons de monnaies d'or, Beulé disperse au hasard, depuis la fin du v^e^ siècle jusqu'à la mort d'Alexandre et à la guerre Lamiaque, les quelques pièces d'or d'Athènes que l'on connaît : il attribue un demi-statère à Périclès, bien que dans un discours que Thucydide lui prête (2), Périclès ne cite parmi les trésors des Athéniens que de l'argent monnayé et de l'or en lingots; pour des raisons de style, il croit pouvoir donner à l'époque de Philippe et d'Alexandre le statère, l'hecté et le quart de statère. Athènes a encore frappé, selon lui, des pièces d'or après la mort d'Alexandre pour ne pas se laisser dépasser en magnificence par des généraux tels que Lysimaque, Ptolémée et Séleucus.

Fr. Lenormant n'est pas éloigné de partager complètement l'avis de Beulé : il déclare qu'il y eut, bien qu'exceptionnellement, « une monnaie d'or athénienne, et l'on en possède, dit-il, des spécimens de diverses époques, qui rentrent tous dans la période dont je viens d'indiquer les limites », c'est-à-dire la fin du v^e^ siècle et la plus grande partie du IV^e^. (3)

Je crois que cette thèse est de tous points erronée. On peut déjà la combattre au nom de la doctrine monétaire de l'antiquité, en démontrant que le monnayage de l'or a été exclusivement, à partir de l'invention de la darique, un privilège du roi de Perse.

(1) *Monnaies d'Athènes*, p. 67.

(2) Thucydide, II, 13; cf. P. Foucart, *Les Victoires en or de l'Acropole*, dans le *Bull. de corr. hell.*, avril 1888, p. 283.

(3) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 178.

puis des rois grecs et des chefs d'armées, en Orient et dans les pays qui, voisins de la mer Egée, avaient été habitués à la monnaie du grand roi ; il fut de même, plus tard, un privilège de l'*imperator*, puis de l'empereur dans le monde romain.

Les pièces d'or que l'on rencontre dans le monnayage autonome et municipal de certaines villes de l'Asie mineure, de la Macédoine et des autres contrées que baigne la mer Egée, ne sont pas autant qu'on pourrait le croire, une exception à cette loi ; il est presque toujours possible d'établir historiquement, ou bien que ce sont des monnaies frappées par des rois, avec des types urbains, ou bien des monnaies émises dans des moments de nécessité par des chefs d'armée, des usurpateurs ; ou encore, et ce cas ne se présente qu'à la basse époque, qu'elles sont frappées par des généraux romains du temps de la République, à la tête de leurs armées d'Orient. Nous ne parlons bien entendu que du monnayage de l'or pur et nous laissons de côté les monnaies d'electrum. Les statères d'or de Lampsaque, Cyzique, Clazomène, Cios, Abydos, ne sont que des monnaies militaires frappées par les généraux grecs, lors de la guerre du Péloponnèse, dans les différentes villes où ils séjournaient avec leurs troupes : ces généraux faisant la guerre dans des pays où l'on était habitué à recevoir la darique d'or dans les transactions commerciales, et la solde des soldats étant, en général, d'une darique par mois, il fallait bien frapper, pour solder ces troupes, une monnaie qui, pareille à celle du grand roi, eût le même caractère régalien et fût reçue avec la même faveur sur le marché public : plus tard les généraux romains ne feront pas autrement. Quant aux anciens généraux d'Alexandre, s'ils s'empressent de frapper de la monnaie d'or, c'est pour bien affirmer qu'ils sont investis des droits régaliens. Nous ne multiplierons pas, ici, les exemples qui pourraient corroborer cette doctrine : les cas de dérogation sont si rares que lorsque nous ne pouvons les expliquer historiquement, il n'est pas téméraire d'admettre que c'est parce que les renseignements nous font défaut. Pour en revenir à Athènes, il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la rareté extrême du monnayage de l'or dans cette ville : c'est le contraire qui serait surprenant. Athènes se conformait, comme toutes les autres villes de la Grèce et de l'Asie, à la doctrine monétaire de l'anti-

[illegible]

[illegible]

1. Tête casquée d'Athéna à droite.
   R. [illegible]. Chouette à droite; derrière, un croissant et une pousse d'olivier; devant, le calathos.
   Æ. — *Statère*, 9 gr. 60. Il en existe trois exemplaires au cabinet de France, et trois autres au British Museum (1).

2. Tête casquée d'Athéna à droite.
   R. [illegible]. Chouette à droite; derrière, une pousse d'olivier; devant, une branche d'olivier.
   Æ. 1 1/2. — *Hémi-statère*, 4 gr. 30. Deux exemplaires au cabinet de France.

3. Tête casquée d'Athéna à droite.
   R. AΘE. Chouette de face, les ailes éployées.
   Æ. 1 1/2. — *Quart de statère*, 2 gr. 15. Cabinet de France.

4. Tête casquée d'Athéna, à droite.
   R. AΘE. Chouette debout à gauche; derrière, une pousse d'olivier; devant, le calathos.
   Æ. 1. — *Hecté*, 1 gr. 40. Cabinet de France.

5. Tête casquée d'Athéna à droite.
   R. AΘE. Deux chouettes affrontées, la tête de face et séparées par une pousse d'olivier.
   Æ. 1. — *Hecté*, 1 gr. 45. Cabinet de France. E. Muret a publié cette hecté en la considérant comme frappée au

(1) Barclay V. Head. *British Museum. Attica*, p. 13.

temps de Périclès et comme antérieure à l'hemi-statère décrit sous le n° 2 (1).

6. Tête casquée d'Athéna à droite.

R. AΘ. Chouette debout à droite.

Æ 1/2. — *Hémi-hecté*, 0 gr. 75. Cabinet de France et musée de Berlin (2).

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessus, il ne manque à la série normale des pièces d'or qu'une seule division, la *tritê*, dont le poids doit être d'environ 2 gr. 90. On la trouvera peut-être un jour ; en revanche il existe deux variétés de l'*hecté*. Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que toutes les pièces que nous venons de décrire soient contemporaines : elles sont de même style et, sur toutes, le type du revers est encore encadré dans une aire creuse qui n'est que l'ancien carré creux s'acheminant graduellement vers l'effacement complet : c'est là un des caractères distinctifs des monnaies de la fin du v^e^ siècle. Il importe maintenant de déterminer à quelle époque précise et dans quelles circonstances cette émission extraordinaire de monnaies d'or a eu lieu.

Au commencement de la 2^e^ année de la 93^e^ Olympiade (juillet 407), la guerre du Péloponnèse, qui durait depuis tant d'années déjà, reprit avec plus de fureur que jamais. A Athènes, Conon avait été élu stratège en remplacement d'Alcibiade ; à Sparte, Callicratidas avait remplacé Lysandre comme navarque. Après quelques escarmouches, Callicratidas qui commandait à 140 vaisseaux sur les côtes de l'Ionie, parvint à bloquer Conon, après l'avoir défait, dans le port de Mitylène : Athènes n'avait plus de flotte. Ce fut alors que les Athéniens, qui avaient déjà subi tant de malheurs, résolurent de faire les plus grands sacrifices et de construire en toute hâte une nouvelle flotte avec les dernières ressources de l'Etat.

« On n'hésita pas, dit Curtius, à puiser largement, pour sauver l'Etat, dans le trésor de la déesse Pallade. On alla jusqu'à convertir d'urgence en monnaie les statues d'or de la déesse

(1) E. Muret, dans le *Bull. de correspond. hellenique*, t. VI (1882), p. 210.

(2) *Zeitschrift fur Numismatik*, t. V (1878), p. 3 et pl. I, 4.

de la Victoire, et tout ce qui se trouvait dans le vestibule du Parthénon, en fait de métaux, à l'exception d'une couronne d'or, fut livré aux Hellénotames et porté de là à la Monnaie ; on vida sans doute aussi les autres compartiments du Trésor ; on risqua les derniers capitaux de la ville (1). » Dans son étude récente sur les Victoires en or de l'Acropole, M. P. Foucart a établi que ces statues, mentionnées dans un inventaire des trésoriers d'Athéna antérieur à la guerre du Péloponnèse, étaient fort probablement au nombre de dix, et que deux d'entre elles ne furent pas converties en monnaie : le poids moyen de chacune d'elles était de deux talents d'or ou environ 52,400 grammes (2). Grâce à ces ressources extraordinaires, cent cinquante vaisseaux, composant la dernière flotte d'Athènes, prirent la mer : la bataille des Arginuses fut gagnée au mois de septembre de l'an 406, c'est-à-dire dans le troisième mois de la IIIe année de la 93e Olympiade, sous l'archontat de Callias.

Le fait que nous venons de rapporter est attesté formellement par le scoliaste d'Aristophane qui affirme, d'après Hellanicus et Philochorus, que sous l'archontat d'Antigène, on fit fondre des Victoires d'or afin de les convertir en monnaies (3). Ce témoignage est confirmé par celui de Démétrius d'Alexandrie (περὶ Ἑρμηνείας, § 281), qui voulant donner un exemple grammatical d'euphémisme rappelle l'équivoque ingénieuse à laquelle avait eu recours, jadis, un orateur athénien pour proposer au peuple de porter au creuset les Victoires d'or. Parler de les détruire eût été une impiété ; l'orateur subtil proposa seulement de s'en servir : « Servons-nous, dit-il, des Victoires comme d'alliées dans cette guerre » (4).

Il ne sera pas inutile de rappeler ici, pour confirmer ces témoignages, que déjà en l'an 430, lors de l'invasion de l'Attique par les Péloponnésiens, Périclès, voyant Athènes à bout de

1) Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 487.

2) P. Foucart, *Les victoires en or de l'Acropole*, dans le *Bull. de corresp. hellénique*, avril 1888, p. 291 et 293.

3) *Schol. Aristoph. in Ran.* vers 720, p. 296 de l'éd. Didot.

4) Συμμαχούσαις ταῖς Νίκαις ἐν τῷ πολέμῳ. Beulé qui a connu ce passage rappelle que Quintilien dit dans le même sens équivoque : *Victoriis utendum esse* (IX, 11, 92). Beulé, *Monn. d'Athènes*, p. 70-71 ; P. Foucart, *Op. cit.*

ressources, avait aussi, au témoignage de Thucydide, parlé de la nécessité éventuelle de frapper monnaie avec l'or du temple d'Athéna. Prévoyant l'invasion, « Périclès, dit Thucydide, engagea les citoyens à prendre courage, en leur faisant le détail de leurs ressources : ils recevaient à peu près 600 talents par an du tribut de leurs alliés, sans compter les autres revenus, et ils avaient encore dans la citadelle 6,000 talents d'argent monnayé. Il y en avait eu 9,700, mais le reste avait été dépensé pour les Propylées de la citadelle et pour le siège de Potidée : il ne comptait pas l'or et l'argent non monnayé porté en offrande par les particuliers et par le peuple, ni tous les vases sacrés qui servaient aux pompes et aux jeux, ni les dépouilles des Mèdes et autres richesses du même genre qu'on ne pouvait estimer moins de 500 talents. Il ajouta les trésors assez considérables des autres temples dont on pourrait se servir : et si toutes ces ressources ne suffisaient pas, on pourrait faire usage de l'or dont était ornée la statue de la déesse elle-même ; il montra que cet or pur pesait 40 talents et qu'il pouvait s'enlever. Mais il observe que si, pour le salut public, on se servait de ces trésors, il faudrait les remplacer dans leur totalité » (1). L'histoire de l'antiquité comme celle du moyen âge est remplie de circonstances critiques du même genre, où, pour subvenir aux nécessités de la guerre, on porte au creuset les trésors et les ex-votos des temples ou des églises.

Aristophane, dans le passage de sa comédie des *Grenouilles* si souvent cité depuis Eckhel, et dont on a tiré, comme nous le verrons, des conclusions erronées, fait allusion à une monnaie d'or d'Athènes : c'est, nous dit le scoliaste, l'émission qui eut lieu en 407, au milieu des circonstances graves que nous avons relatées plus haut, et dans laquelle on fit fondre les Victoires d'or. Il importe de citer en entier le passage du poète : « J'ai souvent remarqué que notre cité se comporte envers les bons et honnêtes citoyens, comme envers la vieille monnaie d'argent et la nouvelle monnaie d'or. Ces pièces sont d'un excellent titre et ce sont, certainement, les plus belles de toutes les monnaies ; bien frappées et bien sonnantes elles ont cours partout, en

(1) Thucydide. *Guerre du Peloponnèse*, II, XIII.

Grèce et chez les barbares. Cependant, nous ne nous en servons plus et nous leur préférons ces méchantes pièces de cuivre, récemment émises et si mal frappées. Ainsi agissons-nous à l'égard des citoyens : les savons-nous bien nés, modérés, braves, honnêtes, instruits dans les exercices du gymnase et dans les arts libéraux, ils sont en butte à nos outrages : nous employons au contraire ce ramas d'étrangers, d'esclaves, de gens mal nés et ne valant guère mieux, arrivés d'hier et dont jadis Athènes n'aurait pas même voulu pour victimes expiatoires. Insensés ! changez de conduite : employez de nouveau les honnêtes gens... » (1) Boeckh et Beulé n'ont pas interprété ainsi ce passage de la comédie des *Grenouilles*. Dans la phrase : τἀρχαῖον νόμισμα καὶ τὸ καινὸν χρυσίον, ils voient une antithèse entre l'ancienne monnaie d'argent ἀρχαῖον νόμισμα et la nouvelle monnaie d'or καινὸν χρυσίον de mauvais aloi qui aurait été frappée pour subvenir aux frais de la guerre (2). « Aristophane, dit Beulé, blâme les Athéniens qui préfèrent à leur vieille monnaie d'argent pure, bien frappée, bien sonnante, de misérables cuivres frappés de la veille et d'une mauvaise fabrique. Athènes fondit un certain nombre de Victoires en or pour subvenir aux frais de la guerre ; mais, soit que l'or destiné à la statuaire fut moins pur de titre, soit que l'on eût mêlé à dessein une quantité d'alliage trop forte, la nouvelle monnaie encourut le blâme d'Aristophane. Cependant, le poète nous apprend lui-même qu'elle fut en grande faveur, peut-être par un effet de patriotisme. Dans tous les cas, elle dut être retirée par la suite, dès

(1) Aristoph., *Ran.*, [illegible] V. Head, *Hist. num.*, p. 314, note. [illegible] d'Aristophane :

[illegible]

(2) Boeckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, 2e éd., t. I, p. 33-34.

que les finances de la république furent remises en état meilleur, car les statères et divisions de statères qui datent du siècle d'Alexandre sont d'un titre très pur. On pourrait marquer la victoire de Cnide, l'administration si prospère de Conon, et l'an 393, comme l'époque où cette fausse monnaie d'Antigène fut retirée de la circulation » (1). Ainsi, d'après Beulé, on aurait fabriqué en l'an 407 une fausse monnaie d'or, et aucun exemplaire de cette monnaie de mauvais aloi ne serait parvenu jusqu'à nous. Pour soutenir une pareille thèse, il s'appuie sur un passage du scoliaste dont nous parlerons tout à l'heure.

De son côté, M. Barclay V. Head rejette l'interprétation que nous avons rapportée plus haut et que M. Six lui avait, le premier, ingénieusement suggérée; il se rallie à l'opinion de Beulé et il croit comme lui qu'on frappa à Athènes, en 407, une monnaie composée d'un peu d'or et de beaucoup de cuivre, puis, constatant que le métal des monnaies d'or d'Athènes qui nous sont parvenues est d'une très grande pureté, il pense aussi qu'aucun spécimen du monnayage altéré de 407 n'est arrivé jusqu'à nous. Comme après la guerre, sous l'administration de Conon, Athènes recouvra son ancien splendeur, c'est à ce moment, vers l'an 394, qu'il place l'émission des pièces d'or que nous possédons et qui seraient ainsi comme un reflet de la prospérité matérielle et du développement commercial de cette époque (2).

Ce sont là des arguments de sentiment et qui ne reposent sur aucun fondement solide : ce monnayage de l'or était si peu, pour Athènes, le résultat de la prospérité commerciale, qu'à l'époque la plus florissante de son histoire, cette ville ne monnaya que de l'argent, métal que lui fournissait en abondance les mines du Laurium. Pour bien comprendre le passage d'Aristophane, il importe de se rappeler trois faits essentiels :

1. L'émission des monnaies d'or ne fut que temporaire et elle eut lieu dans l'été de l'an 407, sous l'archontat d'Antigène (Philochorus, Hellanicus).

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 70-71.

(2) Barclay V. Head, *Hist. numorum*, p. 314; *Attica*, Introd. pp. XXVII et suiv.

2. La première monnaie de bronze qui ait jamais été frappée à Athènes, remonte à l'an 406, sous l'archontat de Callias : elle fut créée immédiatement après la démonétisation de l'or. (Scoliaste sur *Grenouilles*, v. 725).
3. La comédie d'Aristophane, les *Grenouilles*, fut représentée pour la première fois en février 405, c'est-à-dire quelques mois après la première émission de la monnaie de bronze. (Argument des *Grenouilles*).

En faisant attention à ces dates, on s'explique fort bien ce qu'a voulu dire Aristophane. Quand il parle, en février 405, des pièces d'un excellent titre dont on ne fait plus usage, il a en vue la vieille monnaie d'argent et l'émission temporaire des pièces d'or de l'an 407. Il ajoute qu'on leur préfère de mauvaises pièces de cuivre, c'est-à-dire la monnaie d'appoint en cuivre qu'on venait d'émettre pour la première fois en 406. Aristophane met en regard, d'une part, les bonnes monnaies d'or et d'argent et les bons citoyens, d'autre part, les monnaies de cuivre sans valeur intrinsèque et les mauvais citoyens ; en un mot, il raille les Athéniens de trouver pratique et plus commode que l'or et l'argent la monnaie de cuivre sans valeur intrinsèque (1).

Quant aux scolies de ce passage, elles paraissent à première vue, je le veux bien, condamner cette manière de voir. Le scoliaste dit qu'Aristophane parle d'une monnaie d'or à laquelle était mêlé beaucoup de cuivre (2) : il paraît donc avoir dicté à Bœckh, Beulé et Barclay Head leur interprétation du texte du poète, mais lisez la ligne suivante : le scoliaste est si peu satisfait de l'explication qu'il vient de hasarder qu'il s'empresse d'ajouter

1. Il m'est agréable de citer ici le témoignage de mon ami M. Th. Reinach qui m'écrit qu'en relisant le texte d'Aristophane, il est arrivé à la conviction *absolue* que la seule explication exacte est celle qu'a proposée M. Six et que M. Head a reprise sur l'autorité de M. Jebb. On a cru à tort qu'Aristophane faisait une opposition entre *τἀρχαῖον νόμισμα* et *καινὸν χρυσίον*. Si Aristophane, remarque M. Reinach, avait voulu établir une pareille antithèse, il aurait semblablement dans le vers 719, opposé deux catégories de citoyens et écrit *τοὺς καλοὺς*, et non [illegible].

2. [illegible] *τῷ σχήματι, χαλκᾶ ὄντα* [illegible]

cette phrase rectificative : Δύναιτο δ'ἂν καὶ τὸ χαλκοῦν λέγειν· ἐπὶ γὰρ Καλλίου χαλκοῦν νόμισμα ἐκόπη. « Il se pourrait que le poète fît allusion à *la monnaie de cuivre* frappée sous Callias (1). » C'est cette dernière remarque qui, seule, est dans la vérité; le scoliaste s'est bien rendu compte qu'il ne pouvait être question d'une monnaie d'or altérée, ce qui n'existe pas dans l'antiquité (2); il s'est rectifié lui-même et repris pour donner une explication plus rationelle et plus naturelle, et il a eu raison.

Ainsi, les monnaies d'or que nous avons décrites plus haut représentent le monnayage de l'été de l'an 407 : elles ont été frappées avec l'or provenant des statues de Victoires consacrées dans le temple d'Athéna. Ce sont des monnaies militaires émises dans un moment de crise politique et financière. Quand les malheurs publics qui en avaient nécessité l'émission temporaire furent conjurés, Athènes s'empressa de se conformer à son ancienne tradition en ne monnayant plus, en fait de métal précieux, que l'argent : ce fut dans la même circonstance que fut créée la monnaie de cuivre, nouveauté spirituellement comparée par Aristophane aux hommes de rien et aux parvenus.

III

Il importe maintenant de parler du fameux statère athénien, au nom de Mithridate, qui semble, *à priori*, protester, lui aussi, contre la doctrine monétaire sur laquelle nous nous appuyons. En publiant pour la première fois, en 1863 (3), cette pièce d'or

1 *Scol. Aristoph. in Ran.* 725; éd. Didot, p. 296.

(2) Voyez sur la pureté de l'or des monnaies antiques, F. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 187. Les faux statères dorés, consacrés par un Laconien dans l'Hécatompédon et mentionnés dans un inventaire de l'an 398, ne doivent être considérés que comme l'œuvre de faussaires et non comme une monnaie officielle. C. I. Gr. n° 150, § 36; cf. Lenormant, *op. cit.* t. I, p. 226-227.

(3) *Revue numismatique*, nouv. sér. t. VIII, p. 176.

qui porte les noms de Mithridate Eupator, roi de Pont, et d'Aristion, le chef de ses partisans à Athènes. Beulé s'écrie : « Nous sommes loin du temps où Eckhel niait qu'on eût frappé de la monnaie d'or à Athènes. » Ce statère, le seul du nouveau style, connu jusqu'à présent, est la répétition exacte, en plus petites proportions, d'un tétradrachme du Musée britannique(1). Si donc nous connaissions la drachme d'argent, remarque Beulé, elle serait identique au statère d'or, pour les types, les légendes et le module.

Le statère d'or qui excita l'enthousiasme de Beulé est entré au Cabinet des Médailles avec la collection de Luynes; depuis lors, le Musée de Berlin en a acquis un autre exemplaire semblable, mais non du même coin (2). Voici la description de ces remarquables pièces.

Tête casquée d'Athéna, à droite (nouveau style).

R. ΑΘΕ. ΒΑΣΙΛΕ. ΜΙΘΡΑΔΑΤΗΣ ΑΡΙΣΤΙΩΝ. La chouette debout sur l'amphore; à droite, dans le champ, une étoile entre deux croissants, symbole des monnaies royales du Pont. L'exemplaire de Luynes pèse 8 gr. 35; celui de Berlin, 8 gr. 24.

La date de l'émission des monnaies athéniennes au nom de Mithridate a été rigoureusement circonscrite par M. R. Weil (3) entre le 1er hécatombaeon (juillet-août) 88 et le 1er mars 86, et l'on connaît les circonstances historiques qui occasionnèrent ce monnayage. L'Athénien Aristion partit en ambassade auprès du roi de Pont dans les premiers mois de l'année 88, et ce fut au mois de juillet de cette même année que l'alliance d'Athènes avec Mithridate fut définitivement conclue. A Athènes, le retour d'Aristion, qui revenait comblé de présents et de subsides, fut fêté par des réjouissances extraordinaires, organisées par

(1) *British Museum, Attica*, pl. XIII, n° 5; Th. Reinach. *Trois royaumes de l'Asie-Mineure*, p. 195-197 (Extr. de la *Revue numismatique*, 1886-1888).

(2) J. Friedländer et A. von Sallet. *Das Königl. Münzkabinet*, p. 96-97; L. Weil, *Mittheilungen des Instit. zu Athen*, t. VI (1881), p. 315; Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 197.

(3) Rud. Weil. *Das Bündniss der Athener mit Mithradates*, dans les *Mittheilungen d. K. Instit. zu Athen*, t. VI, p. 315.

le parti ennemi des Romains. Aristion, élu stratège au théâtre de Dionysos pour l'an 88/7, usurpa la tyrannie, et, suivant l'opinion de M. Th. Reinach, il est probable qu'il fit nommer Mithridate lui-même premier stratège pour l'année suivante 87/6 (1). Athènes se prépara vigoureusement à la guerre, et comme au temps de Conon, il fallut épuiser la réserve de l'État pour battre monnaie au nom de Mithridate, le chef suprême du mouvement contre Rome. Le roi de Pont avait de l'or en quantité, ainsi que le prouvent ses monnaies pontiques; c'est sans doute avec les lingots qu'il fournit aux Athéniens que ceux-ci frappèrent monnaie à son nom. Dans tous les cas, peu de mois après le retour d'Aristion, Archélaos, un des généraux de Mithridate, s'étant emparé de Délos, livra aux Athéniens pour en battre monnaie les trésors du temple d'Apollon (2).

Ainsi s'explique tout naturellement, par le simple énoncé des faits historiques, le monnayage athénien de l'or au nom de Mithridate : son caractère exceptionnel et militaire éclate avec non moins d'évidence que celui du monnayage d'or de l'an 407. Pas n'est besoin de dire avec Beulé qu'Aristion fit frapper ces statères, « par ostentation, pour imiter les souverains de l'Asie, de l'Egypte, de la Macédoine, et flatter son protecteur Mithridate » (3). Certes, environ 90 ans auparavant, le roi de Syrie, Antiochus IV Epiphane figure aussi comme premier magistrat sur une série de monnaies athéniennes, et cependant, bien qu'on eût eu intérêt à le flatter également, on n'émit point de monnaies d'or à son nom. Mais de même qu'à côté du nom d'Antiochus figure en symbole l'éléphant, emblème des Seleucides, de même aussi, sur le statère et sur le tétradrachme au nom de Mithridate, on voit le soleil et la lune, symbole qui parait sur les monnaies pontiques de Mithridate et qui était l'emblème traditionnel des Achéménides.

La monnaie d'or d'Athènes au nom de Mithridate fut donc frappée en 87/6 avec les lingots d'or que le roi de Pont avait

(1) Th. Reinach. *Les stratèges sur les monnaies d'Athènes*, p. 12 Extr. de la *Revue des Etudes grecques*, 1888).

(2) Appien. *Mithrid.* XXVIII.

(3) *Revue numismatique*, 1863, p. 179; cf. Barclay V. Head, *Brit. Museum. Attica*, Introd. p. LIII.

livrés comme subsides aux Athéniens et qui provenaient soit de ses trésors d'Asie, soit du pillage de Délos. Ce fut une monnaie exceptionnelle, frappée en temps de guerre, dans un moment de détresse publique, alors que la ville, bloquée par Sylla, ne pouvait plus exploiter les mines d'argent du Laurium (1) ; loin de servir d'argument pour combattre notre thèse, le statère de Mithridate et d'Aristion en est au contraire la confirmation la plus éclatante.

Les mêmes circonstances ont amené, la même année, dans un autre pays, l'émission d'une autre monnaie d'or aussi en l'honneur de Mithridate. En l'an 88 avant notre ère, l'Italie se trouvait en pleine révolution : les insurgés de la guerre Sociale voulurent, eux aussi, tendre la main à Mithridate; ils lui envoyèrent une ambassade à Pergame ou à Ephèse; une alliance offensive fut conclue, et les envoyés samnites quittèrent le roi de Pont en emportant des subsides (2). L'or et l'argent de Mithridate servirent aux insurgés italiotes à battre monnaie : un statère d'or unique, de la collection de Luynes, représente ce monnayage insurrectionnel; bien que frappé en Italie, il est aux types des monnaies de bronze de la ville d'Amisus du Pont, et il porte en caractères osques le nom de Minius Jegius, le chef probable de l'ambassade qui avait négocié l'alliance. Voici d'ailleurs la description de cette curieuse médaille :

Tête de Dionysos jeune et couronné de lierre à droite.

R. Ciste dionysiaque contre laquelle est appuyé un thyrse orné de bandelettes flottantes; sur la ciste, une nébride; à l'exergue, l'inscription osque IM·ZIFЭI·IM (*Minius Jegius Minii filius*). Poids : 8 gr. 50.

Le poids nous indique que c'est un statère attique comme les monnaies d'or pontiques ou la pièce d'Athènes. F. Bompois l'a longuement étudié et il l'a, comme tout récemment encore M. Th. Reinach, ingénieusement rapproché de l'ambassade

(1) [illegible] *Mithrid.* [illegible] la capitulation d'Athènes, on ne trouva [illegible] livres d'argent.

2. [illegible] XXXVII, n. 11 et 12.

italiote envoyée dans le Pont dont elle reflète le monnayage; mais personne n'en a jusqu'ici bien nettement, selon nous, déterminé le véritable caractère. Bompois se borne à dire que cet *aureus* est le vivant témoignage d'un acte « d'adulation et de courtoisie à l'égard du roi de Pont », et qu'il n'a d'autre but que de consacrer le souvenir de l'ambassade qui lui fut envoyée et de son plein succès (1). Pour notre part, nous voyons dans ce monnayage de l'or, aussi bien en Italie qu'à Athènes, autre chose qu'une fantaisie ou un souvenir commémoratif: c'est avec les lingots d'or envoyés par Mithridate que ses alliés, qui le reconnaissent pour chef suprême de l'insurrection, frappent de la monnaie d'or; cette monnaie militaire, émise dans des circonstances analogues à celles qui firent envoyer au creuset les Victoires en or du Parthénon, est nécessitée par les préparatifs de guerre et par la crise politique et financière. Son apparition n'est donc que l'application d'une loi constamment observée dans l'antiquité grecque et romaine, et son caractère économique et politique est le même, par exemple, que celui du statère d'or frappé par T. Quinctius Flamininus après la conquête de la Macédoine, ou celui des *aurei* que frappait Sylla comme *imperator* à la tête des troupes qui combattaient Mithridate ou les insurgés Samnites (2).

Ce fut le 1er mars de l'an 86 avant J.-C. qu'eut lieu la prise d'Athènes par Sylla (3): les espérances des confédérés étaient ruinées sans retour; Mithridate après avoir fait trembler Rome allait se trouver bientôt pressé jusque dans ses derniers retranchements. Les subsides qu'il avait envoyés à Athènes et en Italie n'eurent guère d'autre résultat que de nous transmettre des monnaies qui attestent sa richesse et les proportions formidables qu'avait prises l'insurrection générale qu'il avait provoquée contre Rome.

(1) F. Bompois, *Les types monétaires de la guerre sociale*, p. 29 et pl. III n° 1; Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, t. II, p. 116; R. Weil, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. II, p. 88; A. von Sallet, dans la *Zeit. f. Num.* t. IV, p. 235; Th. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie-Mineure*, p. 197.

(2) E. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 105 et suiv.

(3) Rud. Weil, *Das Bündniss der Athener mit Mithradates*, dans les *Mittheilungen des K. d. Instituts zu Athen*, t. VI (1881), p. 330.

Avant de m'arrêter, je dois dire un mot d'une petite série de monuments monétiformes, en or, que j'ai systématiquement exclus de cette étude : ce sont ces petites pellicules estampées à l'aide d'un poinçon, en relief d'un côté, en creux de l'autre, qu'on appelle des *bractéates*. Malgré l'autorité de Beulé, de M. Mommsen et de Fr. Lenormant (1), je ne saurais considérer les bractéates antiques comme de véritables monnaies ; Lenormant lui-même a essayé de répondre à l'avance au doute qui pourrait être émis sur ce point, en partageant les bractéates en deux catégories, celles qui auraient servi de monnaies et celles qui auraient simplement été cousues comme des paillettes sur les vêtements (2). Les bractéates d'Athènes sont au type de la chouette et sans légende ; telle en est la fragilité qu'avec un module de 15 millim. environ, elles ne pèsent que 30 centigr., 15 centigr. et moins encore. Or, remarquons que, dans la série des monnaies antiques, les plus petites divisions sont précisément les plus globuleuses, ce qui se comprend aisément, étant donné que la monnaie est destinée à un usage quotidien, à une manipulation incessante : la ténuité des bractéates est un obstacle à ce qu'on puisse les regarder comme de vraies monnaies. Leur type n'est pas un argument bien sérieux, car nombre de monuments, tels que les poids et les tessères, sont aussi marqués d'une empreinte pareille à celles des monnaies. Quant au poids, remarquons qu'il s'agit de moitiés, de quarts, de huitièmes d'oboles, c'est-à-dire de monuments de quelques centigrammes, et pour d'aussi petites divisions il n'est pas possible d'accorder une sérieuse valeur scientifique au poids que nous constatons aujourd'hui. Au surplus, on a de pareilles bractéates pour tous les pays et tous les siècles de l'antiquité : il en est qui portent les types de Cyzique, de Sicyone, de Panticapée, de Ténédos, de Mélos, d'Alexandre ou même des empereurs romains : tous ces monuments, qui ne sont pas rares dans les collections, et sur les bords desquels on remarque assez souvent les trous qui servaient à les fixer sur les vêtements de

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 63-64 ; Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, p. 77, t. I ; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 203.

(2) F. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 38-39.

luxe, ne peuvent être considérés que comme des bijoux monétiformes ou comme des monnaies fictives qu'on plaçait dans la bouche des morts pour payer à Charon le droit de péage : on les trouve presque toujours dans les tombeaux (1).

Pour conclure en quelques mots, si l'on accepte les données de ce travail, on reconnaîtra que Eckhel qui se refusait à admettre qu'Athènes eût jamais frappé de la monnaie d'or, était plus près de la vérité que Beulé, qui soutint la théorie opposée, et citait avec retentissement un si grand nombre d'exemples à l'appui. Deux fois seulement dans toute son histoire, Athènes frappa de la monnaie d'or : en 407 et en 87 av. J.-C. Dans les deux cas, ce monnayage fut exceptionnel, imposé par des circonstances politiques que nous connaissons : Athènes, pas plus que toute autre ville de la Grèce, ne pouvait déroger à la doctrine monétaire de toute l'antiquité qui réservait aux rois ou aux généraux à la tête de leurs armées le privilège du monnayage de l'or.

(1) J. Friedlaender ne considère pas les bractéates comme des monnaies. *Zeitschrift für Numismatik*, t. V, (1878), p. 4.

LA VICTOIRE

SUR LES

MONNAIES D'OR D'ALEXANDRE LE GRAND

Pl. VII.

Les statères d'or d'Alexandre-le-Grand sont connus de tous, à cause de leur extrême abondance et de leur style élégant. On en rencontre partout, chez les bijoutiers aussi bien que chez les collectionneurs de monnaies anciennes, et il semble qu'au point de vue archéologique et numismatique, il n'y ait rien à dire de leurs types, en apparence si faciles à interpréter. D'un côté, c'est la tête d'Athéna, tournée à droite et coiffée d'un casque corinthien orné d'un serpent, d'un sphinx ou d'un griffon; au revers, outre la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ou ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, on voit une Victoire debout, tournée à

gauche, qui tient de la main droite étendue une couronne, tandis que, de la main gauche, elle porte, appuyée contre son épaule, une sorte de croix longue qu'on regarde comme la hampe ou l'armature d'un trophée dépourvu d'armes, et dont nous aurons, tout à l'heure, à déterminer le véritable nom et à préciser la signification symbolique. Il n'y a guère de différences que dans les lettres, monogrammes ou symboles qui accompagnent le type du revers : ce sont, comme chacun le sait, les marques des ateliers, fort nombreux dans l'immense empire constitué par le conquérant macédonien, et qui, pour un grand nombre, continuèrent la frappe de ses monnaies longtemps après sa mort. (Pl. VII, fig. 2, 3, 4 et 5.)

Mais il est à remarquer que la Victoire paraît pour la première fois, comme type monétaire, dans la numismatique grecque, et l'on constate que les statères d'Alexandre, identiques pour le poids à ceux de son père Philippe, en diffèrent quant aux types du droit et du revers. Où Alexandre a-t-il emprunté les types de sa monnaie d'or : quelles sont les raisons qui l'ont inspiré dans l'adoption de ces emblèmes, et quelle est leur véritable signification ? Triple question à laquelle on n'a pas répondu d'une manière satisfaisante et que je voudrais essayer d'éclaircir. Pour résoudre ce problème, il nous faut, préalablement, rappeler les résultats auxquels est parvenu le regretté baron J. de Witte, sur un point d'archéologie qui a une corrélation directe avec nos recherches numismatiques : je veux parler du mémoire de M. de Witte sur *Les amphores panathénaïques*, publié en 1877, dans les *Annali* de l'Institut archéologique de Rome.

I.

On sait qu'à Athènes les vainqueurs aux fêtes des Panathénées recevaient comme prix de leur adresse, de leur talent ou de leur force, des couronnes de feuilles d'olivier et des amphores de terre cuite, pleines de l'huile qu'avaient fournie les oliviers consacrés à la déesse poliade. Les peintures de ces amphores qui dépassent parfois 65 centimètres de hauteur, se composent, d'un côté, de la représentation du concours pour lequel chaque vase a spécialement été donné en prix, et, de l'autre côté, d'une grande figure d'Athéna Promachos entre deux colonnettes que surmontent des symboles variés, tels que Triptolème, la Victoire, des sphinx, des panthères, des coqs. M. de Witte a eu l'ingénieuse idée de comparer la figure d'Athéna sur les amphores panathénaïques avec les types des monnaies d'Athènes. Il a constaté que, sur les amphores du v^e^ siècle, ainsi que sur les monnaies de la même époque, la tête de la déesse, tout en étant présentée de profil, a l'œil de face. Plus tard, après 430, c'est-à-dire au temps de Périclès et jusqu'à Alexandre, il se produit une transformation essentielle dans le dessin de l'œil, qui paraît désormais de profil comme le visage de la déesse : cette observation porte aussi bien sur les amphores que sur les monnaies.

Sous l'archontat de Pythodélos, la première année de la CXI^e^ Olympiade (336 av. J.-C.), c'est-à-dire en l'année même de l'avènement d'Alexandre, le style archaïsant des figures des amphores panathénaïques est, tout à coup, remplacé par un style inspiré de l'art contemporain. A partir de ce moment, Athéna, plus libre d'allure et dans une pose moins hiératique, est tournée à

droite, tandis que, dans les anciennes peintures, elle regarde à gauche : il n'y a pas jusqu'à l'écriture et l'orthographe même des inscriptions peintes à côté de la déesse qui ne soient rajeunies et modernisées, pour ainsi parler (1). C'est à la même époque aussi, remarque M. de Witte, que finit à Athènes l'émission des monnaies d'ancien style. L'éminent archéologue aurait dû s'arrêter là dans ses observations : mais il se croit logiquement autorisé à proposer cette même date pour l'inauguration de la frappe des monnaies de nouveau style. Cette conclusion ne saurait être acceptée. Il est parfaitement vrai, reconnaîtrons-nous avec M. de Witte, que si, dans un médaillier, on jette un coup d'œil d'ensemble sur la suite athénienne, on sera frappé de la différence de travail et d'aspect des pièces de l'ancien et du nouveau style. Mais cette différence radicale, qui semble parallèle à celle des peintures des amphores, ne l'est point en réalité : les monnaies du nouveau style sont beaucoup plus récentes que les peintures auxquelles on les compare. M. de Witte a oublié qu'après la cessation de l'émission des monnaies de l'ancien style, il y eut une longue interruption dans le monnayage autonome d'Athènes. Si, en d'autres termes, l'ancien style s'arrête en 336, il ne s'ensuit nullement que les monnaies du nouveau style aient commencé à être frappées immédiatement à partir de cette époque.

Beulé plaçait, sans raisons sérieuses, le début des pièces du nouveau style en 323, c'est-à-dire après la mort d'Alexandre. Aujourd'hui, il n'est plus possible de remonter à cette date. M. Barclay Head (2) fait com-

(1) Cf. Max. Collignon, *Hist. de la céramique grecque*, pp. 138-140.
(2) B. Head, *Attica, Megaris, Aegina*, Introd., p. xxxiii.

mencer le nouveau style dans les monnaies, seulement en 220 avant J. C., et M. Théodore Reinach est porté à en placer le début en 296, quand Démétrius Poliorcète rendit à Athènes ses droits politiques (1). Quoi qu'il en soit de ces hésitations, il est certain qu'il y a un demi siècle au moins d'intervalle entre la cessation de l'ancien style et l'émission des premières monnaies d'argent d'Athènes, dites du nouveau style.

Si le monnayage d'ancien style à Athènes prend fin à l'époque si habilement déterminée par M. de Witte, c'est-à-dire à l'avènement d'Alexandre, il est aisé de se rendre compte des raisons qui l'ont subitement arrêté : l'atelier d'Athènes cessa d'émettre des monnaies autonomes pour ne plus frapper désormais que des monnaies aux types et au nom d'Alexandre le Grand. Athènes subit la loi que l'on constate dans toute l'étendue de l'empire macédonien : partout, au fur et à mesure de l'extension des conquêtes du héros macédonien, le monnayage autonome est remplacé par le monnayage royal. Ce n'est que quand le monnayage alexandrin cesse à Athènes, c'est-à-dire longtemps après la mort du conquérant, que l'on reprend les anciens types autonomes de la tête d'Athéna et de la chouette, en leur donnant tout naturellement le nouveau style courant dans l'art à l'époque où recommence ce monnayage national.

En observant qu'Alexandre, au début de son règne, continue à frapper, dans la Macédoine propre, des monnaies d'argent qui ont le même type que celles de son père Philippe, c'est-à-dire la tête de Zeus, je me suis demandé si, parmi les types nouveaux inaugurés par le

(1) Th. Reinach, *les Stratèges sur les monnaies d'Athènes*, dans la *Revue des Études grecques* de 1888.

jeune roi, il ne s'en trouvait pas qui fussent d'origine athénienne. N'est-ce point à Athènes même que les nouvelles pièces, qui sont de poids attique, auront d'abord été frappées? Et pour concentrer nos recherches sur un point spécial, le type de la Victoire, au revers des statères d'Alexandre, n'est-il pas athénien plutôt que macédonien?

Sur l'amphore panathénaïque datée de l'archontat de Pythodélos (336 av. J. C.), on voit, à côté de la figure de nouveau style d'Athéna Promachos, une colonnette surmontée d'une Victoire ailée, vêtue d'une double tunique sans manche, tenant de la main droite un aplustre, et de la gauche le symbole qu'on désigne sous le nom d'armature de trophée, en forme de croix. (Pl. VII, fig. 1.) (1). C'est la première fois que la Victoire paraît dans les peintures des amphores panathénaïques; nous avons dit plus haut que les statères d'Alexandre introduisaient aussi pour la première fois dans la numismatique le type de la Victoire; enfin, l'identité de l'attribut de la déesse sur l'amphore de l'an 336 et sur les pièces d'or d'Alexandre permet de soupçonner qu'il y a une relation intime et directe entre le type de la nouvelle monnaie et celui qui est reproduit sur le vase contemporain.

Commençons par rechercher la nature et le véritable sens de l'attribut qu'on appelle communément hampe ou armature de trophée, suivant une interprétation proposée pour la première fois par Charles Lenormant. « Quant à la nature de l'objet que tient la Victoire, écrivait ce savant en 1849, il a existé jusqu'à ce jour la plus

(1) Le dessin est d'un style très grossier. M. de Witte dit, à tort, que la Victoire tient de la main droite une branche d'olivier; c'est certainement un aplustre. Voyez les différentes formes de l'aplustre, dans A. Cartault, *la Trière athénienne*, p. 100.

grande incertitude dans l'opinion des archéologues; les uns ont cru voir ici un trident, les autres ont désigné cet attribut comme une espèce de guidon : l'objet que porte la Victoire n'est autre chose que ce bâton terminé par une espèce de croix avec deux pointes relevées aux extrémités, sur lequel on élevait une panoplie, ou ensemble des armes d'un ennemi vaincu, pour en former un trophée (1) ». Cette explication, qui consiste à reconnaître sur les monnaies d'Alexandre la Victoire prête à élever un trophée, n'a pas été acceptée par Ludwig Muller sans quelques réserves inspirées à cet auteur par les diverses variétés sous lesquelles se présente ce singulier attribut. « Ce bâton de trophée, dit-il, est tantôt long, appuyé sur la terre, tantôt court, porté au bras, et la partie supérieure en est différemment formée. La barre transversale est ordinairement placée près de la pointe, quelquefois plus bas, ce qui produit une croix; elle a en général une pointe relevée à chaque bout; quelquefois on voit un cordon court pendant de ces pointes; sur quelques pièces, les extrémités de la barre transversale sont réunies par un cordon à la pointe du bâton; sur d'autres, la barre transversale est pourvue d'une frange; on trouve enfin les bouts de la barre ornés de Victoires. Il est probable que ces derniers sont plutôt à regarder comme des guidons ou des enseignes. Peut-être aussi que, quelquefois, la barre transversale étant longue et placée très obliquement, on a voulu représenter un mât avec sa vergue. Sur quelques monnaies, ce semble être le trident, symbole de la mer, qui tient la Victoire (2) ».

(1) Ch. Lenormant, dans le *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 21.
(2) L. Muller, *Numism. d'Alexandre le Grand*, pp. 3 et 4.

Ces réserves que fait Muller montrent bien que ce savant ne s'accommodait qu'à regret, en quelque sorte, de l'explication donnée par Charles Lenormant; mais au lieu de persévérer dans le doute, on s'est partout rallié à l'opinion de Lenormant, qui jusqu'à aujourd'hui, n'a même plus été examinée. Cependant, c'est en observant attentivement les variétés de l'attribut de la Victoire, signalées par Muller, que j'ai pensé qu'on devait chercher une explication autre que celle qui fait loi. Voici ces principales variétés, telles que L. Muller les a relevées :

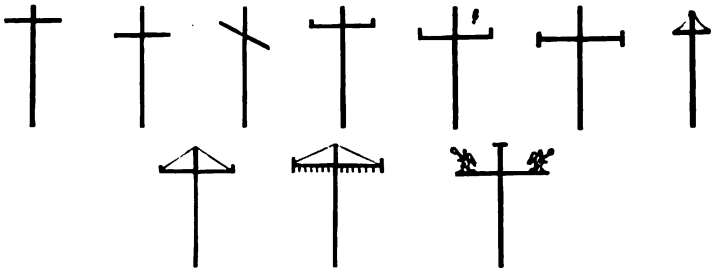

Le simple rapprochement de ces variétés suffit à faire douter qu'il s'agisse réellement de la hampe d'un trophée. Cette traverse qui, fort souvent, est placée obliquement, qui, d'autres fois, est ornée de cordelettes, de franges, ou surmontée de petites Victoires, ne saurait être simplement destinée à servir de support à des armes. En outre, à la suite de ses éclatantes victoires, Alexandre n'a jamais songé à remplacer cette armature par un véritable trophée d'armes perses (1); postérieurement à son règne, c'est toujours le même symbole en

(1) Rien n'empêchait Alexandre de donner un trophée comme attribut à la Victoire, si telle avait été son intention. Parmi les ornements du catafalque d'Alexandre, il y avait une Victoire en or portant un trophée : νίκη χρυσῆ τροπαιοφόρος (Diod. Sic. XVIII, 15).

forme de croix que porte la Victoire, et ce symbole nous le retrouvons comme attribut d'autres divinités, par exemple Astarté, sur les monnaies de Sidon. (Pl. VII. fig. 7.) La Victoire de Samothrace, au Musée du Louvre, avait aussi le même attribut, comme le prouve le tétradrachme de Demetrius Poliorcète qui en reproduit le type. Pourquoi cette Victoire ne porterait-elle pas un véritable trophée, si elle a été érigée pour commémorer une bataille gagnée?

Bref, il ne s'agit nullement, selon moi, de la hampe d'un trophée, mais de l'un des éléments essentiels du gréement d'un navire, que les auteurs anciens désignent sous le nom de στυλίς ou στυλίσκος, et qui servait à soutenir l'aplustre. Pour justifier cette interprétation il est nécessaire d'entrer dans quelques détails.

On sait que l'aplustre, ornement de la poupe des navires, était formé d'une série de planches de bois très légères, mobiles à l'une de leurs extrémités, et disposées en volute comme la queue d'un coq. C'était une sorte de bouquet de planches, et les monnaies antiques nous en fournissent des représentations nombreuses, soit isolées, soit à la main de diverses divinités, ou bien sur les navires eux-mêmes. Cet ornement, sculpté avec plus ou moins d'élégance, était, à volonté et suivant les circonstances, relevé ou abaissé; ses éléments étaient tour à tour ramassés ou disjoints. Cette manœuvre se faisait à l'aide de la στυλίς, sorte de croix longue qui soutenait les éléments mobiles de l'aplustre, en même temps qu'elle servait à suspendre à une certaine hauteur le pavillon ou la *tænia* du navire. Tel était le double rôle de la stylis : c'était le support de l'aplustre; et, à sa traverse supérieure, dit M. Cartault, était suspendue « la flamme qui

[illegible] traverse était plus [illegible] en [illegible] inclinée. [illegible] suivant [illegible] donner aux [illegible]

[illegible] monnaies antiques qui repré[illegible] Il en est sûr [illegible] un nombre exact de [illegible] Les mon[illegible] par exemple, sont dans ce [illegible] d'autres indiquées dans l'ouvrage [illegible] nous avons seulement recours [illegible] magnifique pièce [illegible] Histiée en Eubée. On y voit [illegible] Histiée, assise sur [illegible] la stylis cruci[illegible] la queue de [illegible] la peine de com[illegible] nymphe Histiée, avec [illegible] d'Alexandre et [illegible] plus hésiter sur le nom à donner [illegible] bien aussi la stylis des navires.

La stylis symbolise le navire, comme l'aplustre ou le gouvernail. Y a-t-il rien de plus naturel que de voir la Victoire de l'amphore de l'an 336 porter l'aplustre et la stylis, les deux emblèmes de la puissance maritime d'Athènes? C'était dans le nombre de ses vaissaux que résidait la force d'Athènes, et au début du règne d'Alexandre, c'est-à-dire quand la diète de Corinthe

(1) A. Cartault, *la Trière athénienne*, p. 96.
(2) *Voir* aussi ci-dessus, pp. 20-21.

décida de faire la guerre aux Perses, sous l'hégémonie du roi de Macédoine, Athènes avait dans son port plus de 350 vaisseaux de guerre, c'est-à-dire, à elle seule, presque autant que le Grand Roi (1). S'il est démontré que la stylis est le symbole de la domination sur les mers, comme l'aplustre et le gouvernail, nous comprenons aisément ce symbole entre les mains d'Astarté debout sur un navire, sur les monnaies de Sidon : ici encore, aussi bien que sur les monnaies d'Alexandre, le nom de hampe de trophée donné à cet emblème ne saurait se justifier et s'expliquer (2).

II.

Il ne nous reste plus à présent qu'un point important à élucider. Pour quels motifs Alexandre place-t-il sur ses monnaies le type athénien qui se trouve figuré en même temps sur les amphores panathénaïques de l'année de son avènement?

Je rappellerai d'abord l'habitude qu'avaient les Grecs de mettre sur leurs monnaies des types relatifs aux jeux publics : c'est un fait si connu qu'il est superflu d'en citer de nombreux exemples, et je me bornerai à signaler l'amphore des jeux des Panathénées qui figure constamment sur les monnaies d'Athènes du nouveau style ; je

(1) Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 163.

(2) Sur la monnaie de Sidon dont nous donnons une reproduction (Pl. VII, fig. 7) on voit Astarté debout sur la galère sidonienne ornée de l'aplustre; la déesse tient d'une main la stylis et de l'autre le manche d'un gouvernail symbolique, indépendant du gouvernail du navire sur lequel elle se trouve. Dans l'intéressant article qu'il a publié récemment sur la Victoire de Samothrace (*Gazette des Beaux-Arts*, 1er semestre 1891), M. Salomon Reinach cite un passage de Tertullien dans lequel l'apologiste chrétien compare la croix à un trophée dépourvu d'armes. Ce rapprochement littéraire, qui ne saurait infirmer notre explication, est néanmoins curieux à noter.

noterai aussi les monnaies de Philippe, le père d'Alexandre, dont les types rappellent les prix que remporta ce prince aux jeux olympiques, à la course en char ou à cheval. Les rapports d'Alexandre avec les Athéniens, dès le début de son règne, nous permettent de croire qu'il fut le principal héros des fêtes des Panathénées en 336. Après le châtiment terrible infligé par le jeune roi à la ville de Thèbes, qui avait refusé de reconnaître l'hégémonie macédonienne, les Athéniens, saisis d'épouvante, avaient envoyé à Alexandre des ambassadeurs pour excuser leur tiédeur. Contrairement à leur attente, Alexandre leur fit bon accueil et conclut avec eux un traité d'amitié, leur donnant rendez-vous, pour le complément des négociations, à Corinthe où la diète panhellénique allait se réunir (1). Dans cette assemblée, Alexandre fut nommé stratège des Hellènes, avec des pouvoirs illimités pour faire la guerre aux Perses. Ce fut alors qu'on célébra à Athènes la fête des Panathénées. Le peuple athénien, pris d'un bel enthousiasme pour le jeune roi qui s'était montré si magnanime, décréta pour lui des honneurs plus grands que ceux qui avaient été accordés à son père deux ans auparavant. Une inscription de cette année, dans laquelle l'orateur Lycurgue rend compte de son administration, contient un passage dans lequel il est dit que *deux couronnes d'or* furent votées à Alexandre (2).

C'est de ces circonstances et de ces honneurs extraordinaires accordés au roi de Macédoine, stratège des Hellènes, qu'il faut rapprocher la création de la nouvelle monnaie d'Alexandre et, en particulier, la tête d'Athéna

(1) Diod. Sic. XVII, 4; *C. I. Attic.*, t. II, n° 160.
(2) U. Koehler, dans l'*Hermès*, t. V, pp. 224 et 226.

coiffée d'un casque corinthien, et la Victoire tenant une couronne et une stylis. A cette époque, grâce surtout à la sage administration de Lycurgue, Athènes était dans une ère de prospérité qui lui rappelait les jours de sa plus grande puissance. Les économies accumulées dans les années florissantes qui suivirent la bataille de Chéronée permirent enfin aux Athéniens de s'acquitter envers la déesse poliade d'une dette d'honneur et de pieuse reconnaissance qu'ils avaient contractée dès le temps de la guerre du Péloponnèse. En 407, en effet, par suite de la détresse financière et des nécessités de la guerre, les Victoires en or qui ornaient le Parthénon et avaient été antérieurement consacrées à Athéna furent fondues pour être converties en monnaie. Sur dix qu'elles étaient, deux seulement échappèrent au creuset. Mais on avait laissé les socles en place, comme pour témoigner de l'enlèvement des statues et pour rappeler aux Athéniens que, conformément à leur engagement solennel, ils devaient remplacer les Victoires d'or, dès que leurs ressources le leur permettraient. Une fois déjà, au commencement du IVe siècle, l'occasion s'était offerte de réinstaller une Victoire d'or, fabriquée probablement avec les biens des Trente (1). Mais jusqu'à l'avènement d'Alexandre, il resta toujours sept supports à remplir. « Ce fut, dit M. P. Foucart, l'orateur Lycurgue qui procura à la République les ressources nécessaires pour la fabrication des Victoires..... Grâce à lui l'œuvre fut menée à bonne fin, et les auteurs anciens citent l'achèvement des Victoires en or comme un de ses titres de gloire (2). »

(1) P. Foucart, dans le *Bull de corr. hell*, 1888, p. 292. Cf. ci-dessus, p. 190.
(2) P. Foucart, *loc. cit.*; Pausan., I, 29; cf. *Hermès*, t. II, p. 24; *C. I. Attic.*, t. II, n° 739.

Dans les fêtes des Panathénées qui eurent lieu en 336. le rétablissement des Victoires fut l'occasion de réjouissances extraordinaires, et il donna un éclat tout particulier aux jeux publics : les circonstances, en effet, étaient solennelles et émouvantes, puisque le dernier souvenir des malheurs de la patrie était effacé l'année même où l'on décrétait d'entreprendre la guerre nationale contre les Perses.

Voilà, on n'en saurait douter, pourquoi une Victoire est peinte à côté d'Athéna sur les amphores panathénaïques de l'an 336, date de la fin de l'administration de Lycurgue. Voilà pourquoi aussi, sur les statères d'Alexandre dont la frappe est inaugurée en cette année-là, nous voyons figurer la même Victoire qui porte d'une main la stylis, emblême de la puissance maritime d'Athènes, et de l'autre, la couronne qui rappelle celles qui furent offertes à Alexandre, en même temps qu'elle est un gage des succès militaires futurs. Au congrès panhellénique de Corinthe, on ne s'était pas contenté de décréter la guerre contre les Perses, sous l'hégémonie d'Alexandre, on avait aussi pris les mesures nécessaires pour équiper l'armée et se créer des ressources pécuniaires. Pour payer cette armée composée d'éléments arrivés de toutes les parties du monde hellénique, l'uniformité du système monétaire s'imposait comme une nécessité. De là, la création de la monnaie d'Alexandre, avec ses types nouveaux, son bon aloi, son système si simple et si commode. Suivant l'expression d'un historien, l'or d'Alexandre déclarait la guerre à l'or des Perses, avant que le futur conquérant eut mis le pied sur le sol de l'Asie.

Ainsi, pour résumer cette courte notice, nous avons réussi, si je ne m'abuse, à expliquer à tous les points de

vue, le type de la Victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre. Nous avons démontré que cette divinité tient à la main, non pas, comme on le dit généralement, une armature de trophée, mais la stylis d'un navire : c'est une Victoire athénienne, et elle a pour attribut l'un des emblèmes de la puissance sur les mers. Ce type monétaire a été inauguré à l'occasion des honneurs sans précédents qu'on décerna à Alexandre aux Panathénées de l'an 336, et il rappelle qu'en cette année-là on acheva de rétablir, dans le temple d'Athéna Parthénos, des Victoires d'or, à la place de celles qui avaient été fondues soixante-dix ans auparavant.

EXTRAIT DES MEMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE NUMISMATIQUE.

Bruxelles. J. Goemaere, imp. du Roi.
rue de la Limite, 21.

ARADUS

Pl. VIII, IX et X.

L'île d'Aradus (ארוד, *Arvad*, aujourd'hui Ruad), est mentionnée dans la Genèse (X, 18) qui donne les Arvadites comme fils de Canaan. Strabon dit qu'Aradus fut fondée par des fugitifs de Sidon, information qui pourrait bien faire allusion à la prise de l'île par les Sidoniens vers l'an 751 avant notre ère[1]. Quoi qu'il en soit de ces origines lointaines, qui ne paraissent pas avoir laissé de traces dans les types monétaires d'Aradus, cette ville devint rapidement le centre du commerce de la Phénicie du nord; trop à l'étroit sur leur rocher, qui n'a pas deux kilomètres de tour[2], les Arvadites fondèrent de nombreux établissements sur la côte de Phénicie; nous avons eu l'occasion, il y a quelque temps, de rappeler ici les noms des *filles d'Arvad*, et de dire que l'une d'elles, Marathus, n'était, en quelque sorte, qu'un faubourg d'Aradus séparé de la cité par un large canal[3].

Comme le reste de la Phénicie, Aradus eut à subir

1. **Movers**, *Die Phœnizier*, t. II, 1re partie, pp. 368 à 370; cf. Maspero, *Hist. des anc. peuples de l'Orient* (4e édit.), p. 474.

2. Ruad a la forme d'un ovale d'environ 800 mètres de long sur 500 mètres de large. E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 22.

3. *Marathus*, dans la *Revue numismatique*, 4e trim., 1888, p. 497; cf. E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 22; G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. III, pp. 18 et suiv. Voyez ci-dessus, p. 86.

tour à tour, au gré des évènements politiques, le joug des Pharaons et des Assyriens. Alors, elle avait déjà des rois, et plusieurs d'entre eux sont énumérés dans les récits que font les monarques ninivites de leurs conquêtes en Phénicie. Le dernier qui soit cité dans ces inscriptions, Yakinlu, fut déposé par Assurbanipal vers l'an 666 avant notre ère[1].

Sous la domination des Perses achéménides, Aradus continua à avoir des dynastes héréditaires, et ceux-ci commencèrent à battre monnaie; ils étaient, comme ceux de Tyr, de Sidon, de Gébal, tributaires du grand Roi, et tenaient leur flotte à son service. Malheureusement, les auteurs ne nous ont conservé que quelques-uns de leurs noms. Nous voyons, chez Hérodote, que la flotte de Xerxès comptait un certain nombre de vaisseaux commandés par le roi d'Aradus, Merbal, fils d'Agbal. Nous ne connaissons pas les successeurs immédiats de Merbal. Pourtant, à cette époque, Aradus était la troisième ville de Phénicie, et elle égalait presque en importance Tyr elle-même. C'est, en effet, ce qu'on doit conclure du témoignage des anciens : ils nous informent que le commandement suprême de la flotte phénicienne était dévolu à un amiral perse dont le lieutenant était le roi de Sidon, et ce dernier avait sous ses ordres les rois de Tyr et d'Aradus mis sur le même rang[2]. Les Aradiens paraissent être restés fidèles au roi de Perse, lorsque le roi de Salamine,

1. Maspéro, *op. cit.*, p. 475.
2. Hérod., VII, 98; VIII, 67; Diod. Sic., XIV, 79; cf. Six, dans le *Numism. chron.*, 1877 (N. S. t. XVII), pp. 177 et 178.

Évagoras Ier, opéra en 388 ou 387, une descente sur la côte de Phénicie, où il parvint à se maintenir pendant quelque temps [1]. Mais, plus tard, entraînée par les autres cités phéniciennes, Aradus chercha, comme elles, à secouer le joug du Roi des rois. Lorsque, en 351, les délégués des villes de Phénicie, réunis en conseil fédéral à Tripolis, confièrent à Tennès, roi de Sidon, le périlleux honneur de commander l'armée des rebelles et de repousser les efforts des satrapes Bélésys et Mazaios, les Aradiens promirent des secours; ils paraissent, toutefois, n'avoir que faiblement soutenu les révoltés ou avoir bien vite fait amende honorable au roi Artaxerxès III Ochus. En effet, tandis qu'en 350, Sidon était brûlée et presque détruite, et le roi Tennès décapité, on ne voit pas que le bras vengeur des Perses se soit apesanti sur Aradus. Les établissements des prudents Aradiens profitèrent même de l'affaiblissement momentané d'une ville sœur, mais rivale et jalouse [2].

Quand Alexandre entreprit la conquête de l'Orient, la flotte persico-phénicienne, sous les ordres de l'amiral Autophradate, partit pour aller opérer dans les eaux grecques de l'Asie-Mineure. Elle comprenait, entre autres, les vaisseaux de Tyr commandés par le roi Azémilcos ou Azelmilcos, ceux de Gebal par le roi Enylos, ceux d'Aradus par Gerostratos, roi de l'île et des villes de la côte adjacente [3]. La marche rapide d'Alexandre à travers l'Asie-Mineure, et sur-

1. Diod. Sic., XV, 2.
2. Diod. Sic., XVI, 41 et suiv.
3. Arrien, *Exped. Alex.*, II, 13.

tout sa victoire à Issus, en 333, déconcertèrent et démoralisèrent la flotte perse, en même temps qu'elles prédisposaient les villes phéniciennes à faire défection et à accueillir le conquérant macédonien. En quittant Aradus avec son contingent de navires, le roi Gerostratos avait laissé l'*interim* du gouvernement à son fils Straton. Alexandre, parvenu sur les bords de l'Oronte, s'apprêtait à envahir la Phénicie, lorsqu'il vit venir à sa rencontre le jeune Straton, qui lui offrit le royaume de son père absent, avec une couronne d'or[1]. Les autres villes phéniciennes, à l'exception de Tyr et de Gaza, accueillirent aussi le vainqueur. Alexandre était occupé au siège de Tyr en 332, lorsque les rois Gerostratos d'Aradus et Enylos de Gebal, se séparant de la flotte d'Autophradate, vinrent à leur tour offrir d'eux-mêmes leur soumission et coopérer au siège de la vieille cité phénicienne[2]. Ce fut au prix de cette honteuse défection qu'ils conservèrent leur trône.

Les premières monnaies que les rois d'Aradus firent frapper sous la domination perse paraissent remonter, comme celles des rois de Sidon, de Gebal et de Tyr, à l'an 400 environ, peut-être jusqu'à l'avènement d'Artaxerxès II Mnémon en 405. A l'encontre des monnaies de Gebal et de Sidon, mais à l'imitation de celles de Tyr, les monnaies d'Aradus ne portent

1 Arrien, *Exped. Alex.*, II. 13.

2. Arrien, *Exped. Alex.*, II, 13. Quinte Curce (IV, 1, 15) dit à tort que Straton était roi d'Aradus; il n'était que le fils du roi Gerostratos. Il ne faut pas d'ailleurs confondre ce Straton, avec le roi de Sidon, Straton II, qui fut détrôné par Alexandre après treize ans de règne. M. Droysen paraît être tombé dans cette erreur, en voulant rectifier Quinte Curce (Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. I, p. 278).

pas les noms des rois qui les ont émises, et il serait impossible de les distribuer par règnes, alors même que l'on connaîtrait les successeurs de Merbal, c'est-à-dire les prédécesseurs de Gerostratos. Il faut donc se contenter de les grouper chronologiquement, d'après les types, le style et les dates. Ce classement a déjà été entrepris sommairement par divers savants, notamment par M. Six, dans l'une de ses belles études sur les monnaies phéniciennes[1]. Mais il m'a semblé que ces travaux étaient incomplets et appelaient une révision générale; je l'ai entreprise, en prenant pour base la suite des monnaies du Cabinet de France qui est particulièrement riche dans cette série.

Les monnaies d'Aradus soulèvent, en premier lieu, une question d'attribution, car si les noms des rois n'y sont pas inscrits, on n'y trouve le nom d'Aradus lui-même que sous une forme abrégée, énigmatique, et dont l'interprétation peut être controversée.

Sur la plus grande partie des pièces de l'époque perse, que nous attribuons à Aradus, on ne lit pour toute légende que les deux lettres phéniciennes 𐤀𐤌 (אמ). Que signifie cette courte inscription à laquelle nous avons déjà fait allusion dans notre étude sur Marathus[2]?

Remarquons d'abord que ces lettres se trouvent non seulement pendant tout le temps de la domination achéménide, mais encore sur un tétradrachme d'Alexandre frappé après la venue en Phénicie du

1. Dans le *Numismatic chronicle*, 1877.
2. Voyez *Revue numismatique*, 1888, p. 502 à 505. Cf. ci-dessus, p. 91.

conquérant macédonien, et enfin sur une petite monnaie d'argent sûrement postérieure à la mort d'Alexandre. Il est donc évident qu'il ne peut être question que d'une inscription se rapportant à l'atelier monétaire. Ce ne saurait être ni un nom royal, puisqu'elle se reproduit pendant deux siècles, ni un nom de divinité, car elle accompagne des types variés, ni une indication de valeur, car elle se trouve sur des pièces de tous modules. Rien, d'autre part, n'autorise à soutenir que les monnaies à la légende מא appartiennent à des villes différentes. C'est incontestablement la marque d'un atelier unique. M. Six l'a d'ailleurs fort bien compris, et il a admis, mais sans le démontrer[1], qu'il s'agit d'Aradus; je crois que cette démonstration peut être faite d'une manière directe et positive.

Il est hors de doute, ainsi qu'on l'a reconnu depuis longtemps, que, sur les monnaies d'Alexandre, l'atelier d'Aradus est, en général, représenté par un monogramme grec composé des lettres AP; or, nous trouvons ce monogramme, accompagné des lettres phéniciennes 𐤀𐤓, sur un statère d'or dont nous avons déjà eu l'occasion de parler[2], et qui est reproduit sur notre planche IX, fig. 1.

1. Cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 449, nos 53 à 56 (incertaines de Phénicie).

2. En traitant des monnaies de Marathus (ci-dessus, p. 91 à 94). Ce statère est dans la collection de Luynes; il en existe un autre exemplaire du même coin, je crois, au British Museum. Nous rappellerons ici que les lettres phéniciennes 𐤀𐤓 ont été substituées, sur le coin monétaire, à une date que l'ouvrier graveur n'a réussi à effacer qu'en partie. Trompés par ces traces de date, Muller et Six ont cru lire עמא, tandis qu'il y a simplement מא, ainsi que nous l'avons péremptoirement démontré.

La même plan[illegible] une pièce de la [illegible] revers, avec les lettres [illegible] arrondie, identique [illegible] petites pièces au [redacted] tion à Aradus est [redacted] observations, que [redacted] toutes les [redacted] Cette conclusion [redacted] sens que nous [redacted] lettres [redacted]

On a émis [redacted] guère [redacted] mençant [redacted] rois de [redacted] trouvent [illegible] effet, la lettre [illegible] de semblablement [illegible] mais cas d'un [illegible] Gebal à tort qu'on a [illegible] nom du Marathus, [illegible] à l'époque c'est-à-dire [illegible] ans les temps mérite d'être [illegible] toujours spéci- Ganneau a [illegible] pareille constata- son étude [illegible] *Melek Arvad* « roi 'Awanid', [illegible] normale, et que cette acceptée [illegible] est invraisemblable. naître [illegible] loin la solution du pro- *rex Aradi*. [illegible] voir simplement dans les [illegible] radus, ארוד, précédé d'un מ [illegible] gine et correspondant à la pré-

1. [illegible]
2. [illegible]

s'appuie sur deux arguments. Il invoque en premier lieu le statère d'or d'Alexandre (pl. IX, fig. 1), qui porterait, selon lui, עמ א (*populus Aradi*) : en traitant des monnaies de Marathus nous avons démontré que cette lecture, déjà donnée par Müller, est erronée et que la prétendue lettre ע n'est que le produit d'un tréflage[1]. En second lieu, M. Six s'appuie sur l'analogie des monnaies de Tyr, sur lesquelles il y aurait אמ, au lieu de מא, et après avoir interprété אמ par אדן מלכם, *Adon Melakim*, « le seigneur des rois, » il suppose que les lettres מא sur les pièces aradiennes ne peuvent signifier autre chose que מלך ארוד, *melek Arvad* « roi d'Aradus ». Or, la légende אמ n'existe en réalité sur aucune des monnaies de Tyr; on trouve bien sur de rares statères d'argent de cette ville, au type de la chouette, les lettres א et מ[2]. Mais ces lettres n'ont aucun rapport entre elles, et l'on ne saurait les rapprocher pour en former les éléments d'une même légende : leur disposition respective suffira à le démontrer. La lettre מ se trouve au dessus du fléau de la chouette, tantôt seule, tantôt accompagnée d'une date; la lettre א est isolée au dessous du fléau, et elle est bien souvent remplacée par une autre lettre qui varie. Nous constatons, entre autres, les variétés suivantes :

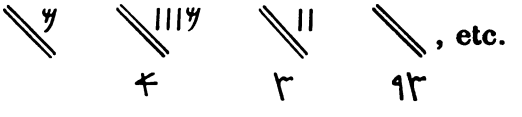

1. L. Muller, *Numism. d'Alexandre*, n° 1367; Six, dans le *Numism. chronicle*, N. S. t. XVII, p. 183-184; cf. *Revue num.*, 1888, pp. 503 à 505 et ci-dessus, p. 93.
2. Il y en a un dans la collection de M. Imhoof-Blumer; il pèse 8. gr 85.

En présence de ces variétés et de cette disposition des lettres, je laisse au lecteur qui voudra bien me suivre dans ces minuscules détails le soin de conclure si M. Six a eu raison de rapprocher les lettres א et מ et d'en faire אדן מלכם! Quel que soit le sens que l'on donne un jour aux lettres variables qu'on lit dans le champ des statères tyriens, on peut, à coup sûr, affirmer que ce ne sera pas celui-là.

Dès lors, aucun des arguments qu'on a pu invoquer pour expliquer מא par *Melek Arvad* ne subsiste. J'ajouterai que cette formule abstraite « roi d'Arvad », sans nom propre, serait étrangère aux usages de l'antiquité tout entière. Le plus souvent, les rois inscrivent leur nom seul, ou leur nom accompagné du titre royal, par exemple, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ou ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, sans le faire suivre d'une ethnique; quelquefois le nom du roi est suivi de l'ethnique comme dans *Azbaal*, *melek Gebal*; mais jamais on ne trouve la formule abstraite *roi de Gebal* ou *roi de Macédoine* ou toute autre, sans le nom du prince. Cet usage s'est d'ailleurs maintenu à l'époque romaine, ainsi qu'au moyen âge et dans les temps modernes : la personnalité du roi est toujours spécifiée sur les monnaies. Devant une pareille constatation, on peut dire que la formule *Melek Arvad* « roi d'Aradus », serait tout à fait anormale, et que cette interprétation des lettres מא est invraisemblable.

Il faut chercher moins loin la solution du problème : je proposerai de voir simplement dans les lettres מא, le nom d'Aradus, ארוד, précédé d'un מ indiquant le lieu d'origine et correspondant à la pré-

position latine *ex.* Tous les orientalistes savent que c'est l'acception usuelle du מ préfixe en hébreu, et par conséquent en phénicien. Grammaticalement, מארוד, *ex Arado,* ne souffre donc aucune difficulté; toute la question est de prouver que cette formule peut se trouver sur des monnaies. En Phénicie, au lieu du מ, nous trouvons ordinairement un ל préfixe; par exemple, à Tyr, il y a des monnaies qui portent לצר; à Sidon, nous trouvons לצדנם. A Cypre, nous avons le ל préfixe devant des noms royaux, par exemple, לבעלמלך. Le מ préfixe paraît donc n'avoir pas été usité en général dans les formules monétaires de la côte de Phénicie; c'est le ל qu'on rencontre à peu près partout. Aussi hésiterions-nous à reconnaître un מ préfixe sur les monnaies d'Aradus si nous ne pouvions invoquer que la convenance grammaticale. Mais nous trouvons le מ préfixe lui-même employé, à maintes reprises, dans les colonies phéniciennes ou puniques de la Sicile, de l'Espagne ou de l'Afrique. Les monnaies de Gadès portent fréquemment la formule מבעלהגדר; les médailles de Sexi, מבעלשכש, celles de de Lixus en Mauritanie ont : מבעל לכש; celles de Tingis : מבעל תינגא; celles de Panorme portent : מבעלציץ. Ces exemples témoignent de la facilité avec laquelle les préfixes indiquant l'appartenance ou l'origine, מ et ל, pouvaient, suivant les habitudes locales, être employés l'un pour l'autre.

Nous croyons donc être pleinement autorisé à interpréter מא par *ex Arado* « d'Aradus ». Il en résulte la confirmation de l'attribution à Aradus

de toutes les monnaies qui portent ces deux lettres. Les pièces sur lesquelles se trouvent simultanément les lettres מא et le monogramme grec AP peuvent être comparées aux monnaies bilingues de Tyr et de Sidon, sur lesquelles on lit à la fois : TYPIΩN et לצר, ΣIΔΩNIΩN et לצדנים.

Ces préliminaires généraux étant posés, nous passons au classement et à l'explication des différents groupes monétaires.

Première période (400-351 av. J.-C.).

1. Dagon ichthyomorphe, à droite, barbu, les cheveux nattés, tenant dans chaque main un dauphin par la queue; le bas du corps, à partir des reins, a la forme d'une longue queue de poisson sinueuse, couverte d'écailles, munie de nageoires, et bifurquée à son extrémité, comme celle du scorpion. Dans le champ, les lettres א מ (מא, *ex Arado*). Au pourtour, une sorte de couronne cordiforme.

℞. Galère phénicienne, sans voiles, allant à droite; dessous un hippocampe ailé, à tête de griffon, galopant à droite. Au pourtour, trace d'un carré creux bordé d'un rang de perles.

Æ. 16 mill. Drachme, 3 gr. 30[1]. — Pl. VIII, fig. 1 et 2.

2. Même description. Æ. 10 mill. Hémi-drachme, 1 gr. 65. — Pl. VIII, fig. 3.

3. Dagon vu à mi-corps, à droite, barbu, les cheveux nattés, tenant dans chaque main un poisson par la queue; dans le champ, les lettres א מ (מא).

1. Cf. Brandis, pp. 512 et 574.

℞. Proue de galère, à droite ; dessous, un dauphin, aussi à droite. Autour, un carré creux limité par un grènetis.

Æ. 8 mill. Obole, 0 gr. 70. — Pl. VIII, fig. 4.

La figure de Dagon est particulièrement intéressante à analyser dans ses détails. Les cheveux du dieu sont nattés et retombent en cordelettes abondantes sur ses épaules. Sa barbe est frisée, taillée en pointe. Sur les exemplaires bien conservés on voit, sur le ventre du dieu, un cercle ou disque qui paraît mettre à nu ses entrailles : cette particularité rappelle un type des monnaies de Mallus en Cilicie, représentant un dieu qui tient des deux mains un disque sur son ventre[1].

Le dieu phénicien Dagon, dont la forme se rapproche de celle du monstre marin des monnaies d'Itanus, qu'on désigne généralement sous le nom de Glaucos, était particulièrement adoré à Gaza et à Azot chez les Philistins : c'est de là, sans doute, que son culte s'est répandu jusque dans la Phénicie du nord. D'après l'étymologie généralement acceptée, son nom signifiait *poisson* (דג, דגון)[2], et la Bible nous le dépeint comme un dieu marin qui avait un buste humain terminé par un corps de poisson.

Quant à l'hippocampe du revers, qui nage sur les flots, c'était évidemment, lui aussi, un dieu marin de la Phénicie, dont le nom nous échappe. On le retrouve

1. Imhoof-Blumer, *Mallos*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1883, pl. v, fig. 14 à 19.

2. Il y a une autre étymologie qui avait déjà cours dans l'antiquité ; elle fait venir *Dagon* de דגן, *froment* ; on attribuait, en conséquence, l'invention de la charrue et de la culture du blé à Dagon identifié à Zeus Arotrios.

sur les monnaies des rois de Gebal et de Tyr contemporaines, et c'est sans doute par les colonies phéniciennes de l'Occident qu'il est venu prendre place dans la symbolique de la Sicile et de l'Italie méridionale, mais avec une véritable tête de cheval, et non plus avec une tête de griffon comme ici.

M. Six[1] place les pièces au type de Dagon un peu plus tard, c'est-à-dire après les monnaies de notre deuxième période et immédiatement avant la conquête d'Alexandre. Les arguments que l'on pourrait faire valoir en faveur du classement de M. Six peuvent aussi être invoqués à notre avantage. Il y a des pièces fourrées, d'un style très négligé, qui indiquent que ce monnayage s'est prolongé longtemps; la tête de griffon de l'hippocampe ressemble parfois à une tête de cheval. Mais ces exemplaires de mauvais aloi ou même de cuivre, ont pu être frappés dans un moment de crise financière, par exemple durant les guerres d'Evagoras Ier, qui se terminent en 386 : il existe aussi des monnaies fourrées de ce roi de Salamine. On pourrait songer également à la révolte de l'an 351, à moins que l'on ne considère ces pièces comme des monnaies d'imitation postérieure, sans que leur existence puisse influer sur le classement des monnaies de bon style et de bon aloi.

Nous dirons tout à l'heure les raisons qui nous autorisent à mettre en second lieu les pièces au type de Melqart. Remarquons seulement ici que la comparaison du revers des pièces aradiennes au type de

1. Dans le *Numism. chronicle*, 1877, p. 186; cf. B. Head, *Hist. numorum*, p. 666.

Dagon, avec les plus anciennes monnaies des rois de Gebal, justifie entièrement notre classement. A Gebal, nous trouvons, en effet, entre les années 400 et 350, des pièces qui ont au revers une galère phénicienne avec un hippocampe, et leur style ne permet pas de descendre à une époque plus basse les pièces aradiennes qui ont un type analogue. Ce monnayage paraît donc prendre fin à Aradus, en 350, lors de la répression de la révolte de la Phénicie contre Artaxerxès III Ochus. Ainsi que nous l'avons dit, Aradus était au nombre des cités qui, en 351, favorisèrent l'insurrection du roi de Sidon Tennès; après avoir raconté la ruine de Sidon et le châtiment de Tennès en 350, Diodore de Sicile ajoute (XVI, 45): « Toutes les autres villes de la Phénicie, effrayées par ce terrible exemple, se soumirent aux Perses. » Il faut donc comprendre Aradus parmi les villes qui s'inclinèrent alors sous le joug du grand roi.

Aux pièces que nous venons de décrire se rattache une série de petites monnaies qu'on peut qualifier de microscopiques, car ce sont bien les plus petites que l'art monétaire ait jamais produites. Ces pièces sont anépigraphes, et il ne paraît pas qu'on doive les attribuer à un autre pays que la Phénicie, bien qu'on trouve des monnaies presque aussi petites à Lesbos. Le duc de Luynes, qui en avait la plus remarquable collection, les avait reçues de Syrie; elles provenaient, d'ailleurs, probablement d'une trouvaille unique. Les autres pièces du Cabinet des Médailles, acquises il y a quelque quarante ans, venaient aussi de Syrie; M. le docteur Rouvier,

professeur à la faculté française de médecine de Beyrouth, en possède un assez grand nombre d'exemplaires qui, tous, à ce qu'il m'affirme, ont été ramassés dans les sables de l'île de Ruad ; enfin M. Feuardent en a également quelques-uns qu'il tient de F. de Saulcy, qui les avait recueillis dans la région aradienne. J'ajoute que ces monnaies se laissent classer assez bien par leurs types et leur style au milieu des monnaies d'Aradus. La première, plus grande que les autres (pl. VIII, fig. 5), a, au droit, une tête de style archaïque, à la barbe pointue, qui ressemble à la tête de Dagon sur les plus anciennes des pièces que nous avons décrites tout à l'heure. Le revers est une proue de navire pareille à celle des monnaies d'Aradus classées dans notre seconde période.

Voici, d'ailleurs, la description de ces menues monnaies et les groupes que forment leurs variétés.

4. Tête de style archaïque, à barbe pointue, les cheveux calamistrés, à droite.

℞. Proue de navire à droite (elle pourrait, à première vue, être prise pour une tête de lion ou de taureau). Carré creux bordé d'une ligne de perles.

Æ. 7 mill. 0 gr. 37. — Pl. VIII, fig. 5.

5. Tête de style archaïque, barbue, à droite (style différent de la pièce précédente), les cheveux en stries parallèles et perpendiculaires.

℞. Proue de navire à droite; dessous, un dauphin.

Æ. 5 mill. 0 gr. 135. — Pl. VIII, fig. 6, 7 et 8.

6. Tête à peu près semblable,

℞. Sorte de scorpion.
Æ. 4 mill. 0 gr. 05. — Pl. VIII, fig. 9.

7. Tête à peu près semblable.
℞. Sorte de poisson entre deux branches ou fleurons.
Æ. 5 mill. 0 gr. 05. — Pl. VIII, fig. 10.

8. Tête à droite, à peu près semblable.
℞. Même tête qu'au droit, dans un carré creux.
Æ. 4 mill. 0 gr. 05. — Pl. VIII, fig. 11.

9. Tête de patèque ou de Cabire barbu, de face.
℞. Dauphin dans un carré de points.
Æ. 4 mill. 0 gr. 06. — Pl. VIII, fig. 12.

Cette tête monstrueuse de pygmée peut être la représentation de l'un des Cabires phéniciens; elle rappelle à la fois le dieu Bès des Égyptiens et le type des monnaies des îles Baléares. La même figure se voit sur des pièces d'argent qu'on attribue aujourd'hui à Gaza, et parmi lesquelles il en est qui sont presque aussi petites que celles que nous venons de décrire[1].

Deuxième période (350 à 332).

Le type constant des monnaies de cette période est celui-ci :

Tête barbue de Melqart, à droite, ceinte d'une couronne de laurier.

1. Duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. XII, fig. 3; Schledehaus, dans les *Munzstudien* de Grote, t. II (1862), pl. 31; Six, dans *Numism. chronicle*, 1877, p. 228.

℟. Galère dont la proue est ornée d'une figure de patèque, et voguant sur les flots représentés par des stries parallèles ondulées; au dessus, les lettres ϰ ϟ. Au pourtour, traces d'un carré creux bordé d'une ligne de perles; quelquefois le champ est limité par un sillon circulaire très profond.

Le nom de Melqart assigné à la tête de divinité qui figure sur ce groupe, est justifié par la comparaison du type, à l'aspect farouche, aux traits qui respirent la force musculaire, avec les statues de l'Héraclès phénicien retrouvées à Cypre[2]. Quant à la figure de patèque qui orne la proue de la galère, elle est de trop petites dimensions pour qu'on puisse apprécier si elle a quelque rapport avec les types monétaires dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous rappellerons seulement ici le passage où Hérodote signale l'ornement singulier des navires phéniciens; en racontant que Cambyse, à Memphis, se moqua de la figure hideuse du dieu Phtah, il fournit ce détail : « la statue de ce dieu ressemble extrêmement à ces figures de patèques que les Phéniciens placent à la proue de leurs galères. »

Avec le type du Melqart phénicien on a des statères qui pèsent 10 gr. 60; des drachmes de 3 gr. 25; des oboles de 0 gr. 88[1]. De nombreuses variétés sont formées par les lettres ou les chiffres qu'on lit, au revers des statères seuls, au dessus de la galère. On constate les groupes suivants :

2. G. Perrot et Ch. Chipiez. *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. III. p. 569 et suiv.

1. Brandis, *op. cit.*, p. 514-515.

1. Les lettres מא, seules; quelquefois si elles ne paraissent pas, c'est que le coin monétaire n'a marqué qu'une partie de son empreinte sur le flan métallique. (Pl. VIII, fig. 13, 14, 15 et 16.)

2. Les lettres מא, suivies d'une lettre variable. (Pl. VIII, fig. 17.)

3. Les lettres מא, suivies d'une date. (Pl. VIII, fig. 18 et 19.)

Dans chacun de ces trois groupes, il est des exemplaires qui sont d'un style archaïque très prononcé, donnant à Melqart un aspect assyrien, avec l'œil presque de face, la barbe tressée en cordelettes et frisée sur les joues; d'autres sont d'un style beaucoup plus moderne, avec un œil de profil, comme si ce monnayage s'était prolongé très tard, même après Alexandre. Toutes ces pièces sont d'un aspect grossier, à flan irrégulier et très épais. Cette épaisseur fait qu'il n'existe peut-être pas un seul exemplaire où la gravure du coin monétaire soit reproduite dans son entier, de sorte qu'il faut rapprocher plusieurs pièces pour arriver à reconstituer les types dans leur ensemble. Enfin, un bon nombre des exemplaires sont fourrés ou en métal de mauvais aloi. La plupart des remarques qui précèdent, et que nous avons déjà faites pour la période précédente, sauf en ce qui concerne l'épaisseur du flan, peuvent également s'appliquer au monnayage de Tyr, au type de la chouette portant le fléau égyptien.

Ce sont là des indices certains de la prolongation tardive du monnayage que Tyr et Aradus inaugu-

rèrent sous la domination achéménide. En ce qui concerne spécialement Aradus, nous voyons dans ces caractères un argument pour considérer les monnaies au type de Melqart comme postérieures aux pièces au type de Dagon. En outre, nous avons dit tout à l'heure que les monnaies à la tête de Melqart comportent de nombreuses variétés, formées de lettres et de dates que nous allons spécialement examiner. Ces indications multiples font défaut sur les pièces au type de Dagon ; or, dans le monnayage de Tyr et de Sidon, comme dans toutes les séries numismatiques en général, les groupes monétaires avec dates et lettres variables sont chronologiquement postérieurs aux groupes dépourvus de ces notations épigraphiques, qui sont l'indice certain d'un progrès dans le monnayage.

On a constaté que le statère de la deuxième période pèse 10 gr. 60. Il n'y a d'exception que pour une pièce de la collection de Luynes qui paraît avoir quelque peu dérouté Brandis et M. Six. C'est un statère aux mêmes types et de même aspect extérieur que les autres, et qui pèse 16 gr. 60 au lieu de 10 gr. 60. (Pl. VIII, fig. 13.) Brandis place cette pièce à la fin de toute la série et il pense qu'elle a été frappée immédiatement avant les monnaies d'Alexandre : de là son poids attique. M. Six[1] croit, au contraire, en raison du style ancien de la tête d'Héraclès, que cette pièce doit être classée non pas à la fin, mais en tête de la série des monnaies d'Aradus, c'est-à-dire qu'elle daterait non de 330, mais de 450 environ, et

1. Six dans le *Numism. Chronicle*, 1877, p. 186, note.

son poids attique s'expliquerait par le voisinage de l'influence des Athéniens qui dominaient à Cypre à cette époque. S'il fallait opter entre ces deux opinions, je préfèrerais celle de Brandis à celle de M. Six, qui est tout à fait invraisemblable, car une monnaie isolée frappée à Aradus dans le système attique ne s'expliquerait en aucune façon, tandis que l'on comprendrait plus facilement que, au moment où Alexandre introduisait le système attique dans tout l'Orient, quelques pièces aux anciens types aient été frappées avec les nouveaux poids. Mais je crois qu'il vaut mieux faire table rase de ces conjectures contradictoires. Après avoir bien examiné le statère en question, je suis porté à conclure que l'excès de poids que l'on constate n'est dû qu'a une bavure accidentelle du flan monétaire. La pièce a le même aspect que toutes les autres; son flan, si l'on fait abstraction de la bavure du métal, n'est ni plus large ni plus épais; son style est identique à celui des monnaies de la même série qui ont l'œil de face. Bref, je ne puis attacher à cette pièce isolée, et uniquement remarquable par son poids insolite, l'importance que lui donne M. Six pour la classification générale des monnaies d'Aradus sous la domination des Perses achéménides [1].

Les monnaies sur lesquelles l'inscription traditionnelle 𐤀𐤓 est suivie de lettres nous fournissent les variétés suivantes.

1. Ce statère de 16 gr. 60 est celui que le duc de Luynes a fait graver dans son *Choix de médailles grecques*, pl. XII, 4 ; si Brandis a pu croire qu'il y a seulement la lettre 𐤍 au revers, c'est que la lettre 𐤌 s'est trouvée, à la frappe, en dehors du flan monétaire. Voyez notre pl. VIII, fig. 3.

מא א
מא ח
מא ך
מא ם
מא ן
מא ס
מא ע (Pl. VIII, fig. 17).

Que signifient ces lettres? Sont-ce des marques d'émissions successives ou des initiales de noms de magistrats? Dans tous les cas, nous dirons, avec M. Six, qu'il ne peut être question de sept rois, car toutes les pièces paraissent contemporaines et ne sauraient s'échelonner sur une série de sept règnes successifs. Ce sont peut être des initiales de noms de suffètes éponymes.

Sur le groupe des mêmes statères où les lettres sont remplacées par des chiffres, nous avons relevé les dates suivantes :

— מא (= 10)
III ∧ מא (= 13)
IIII ∧ מא ou IIII — מא (= 14) (Pl. VIII, fig. 18).
II III ∧ מא (= 15) (Pl. VIII, fig. 19).
I III III ∧ מא (= 17)

Je remarque que le signe des dizaines affecte deux formes différentes : — et ∧. Les monnaies sur lesquelles il a la forme ∧ sont d'un style plus récent que les autres, de sorte qu'on est tenté de croire à deux séries de dates, comme seraient, par exemple, les dates de deux règnes successifs. Cependant on pourrait supposer aussi, et nous adopterons de préférence

cette opinion que les monnaies de style récent sont des pièces d'imitation, frappées à une époque postérieure au temps où nous font remonter les pièces d'ancien style.

Il est surprenant que, jusqu'ici du moins, on n'ait pas rencontré de monnaie portant une date antérieure à l'an 10 : on n'en connaît pas non plus qui soit postérieure à l'an 17. Ces années 10 à 17 sont-elles des années de règne ? Si nous supposons que l'an 17 coïncide avec l'année 333 avant J.-C., date de la fin de la domination perse à Aradus, l'an 10 correspondrait à l'année 340, et l'an 1 nous reporterait à l'année 350 avant notre ère, date de la répression de l'insurrection de Tennès. Sur les monnaies des rois de Sidon, nous trouvons des dates qui sont les années de règne de chacun de ces princes[1] ; s'il en était de même à Aradus, on pourrait considérer les dix-sept années représentées par les monnaies, comme les dates du règne de Gerostratos qui serait monté sur le trône aradien lors du rétablissement de l'autorité d'Artaxerxès III Ochus sur la Phénicie, Les monnaies qui ont simplement 𐤀, ou 𐤀 suivi d'une lettre variable, ont pu, dans cette hypothèse, être frappées avant l'apparition des dates, c'est-à-dire avant l'an 340 qui serait la dixième année du règne de Gerostratos.

Telle est l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable : Gerostratos aurait régné à Aradus depuis l'an 350 jusqu'après la conquête de la Phénicie, par Alexandre, en 332.

1. Voyez E. Babelon, *Les monnaies des rois de Sidon*, dans le *Bulletin du Correspond. hellénique*, 1891, p. 293 et suiv. Cf. ci-dessous, p. 283.

C'est à cette seconde période que nous rattacherons le petit bronze suivant :

Dagon ichthyomorphe à gauche, tenant de la main gauche une rame appuyée sur son épaule. Grènetis au pourtour.

℟. Galère phénicienne voguant sur les flots; au dessus, les lettres מא. Grènetis au pourtour.

Æ 14 mill. Pl. VIII, fig. 20.

Ce bronze est une pièce d'imitation des monnaies des deux groupes précédents. Le type de Dagon ichthyomorphe rappelle les pièces groupées dans notre première période, bien qu'il soit figuré différemment. Quant au revers, il paraît frappé avec le même coin que les petites pièces d'argent de la deuxième période.

III^e^ période (332 à 237 avant J.-C.)

Immédiatement après la conquête macédonienne, en 332, l'atelier d'Aradus, comme les autres ateliers de la côte de Phénicie, cessa de frapper des monnaies avec les types et le poids usités sous la domination des Achéménides. Il émit des tétradrachmes et des drachmes dans le système attique, au nom d'Alexandre et aux types universellement adoptés dans toute l'étendue de l'empire.

C'est dans cette période qu'il faut placer les monnaies suivantes :

1. Statère d'or aux types d'Alexandre, avec la légende מא. (Pl. IX, fig. 1.)

2. Tétradrachme aux types d'Alexandre, avec la légende 𐤀𐤓. (Pl. IX, fig. 2.)

3. Tétradrachmes aux types d'Alexandre, sur lesquels l'atelier d'Aradus est représenté par un monogramme grec composé des lettres AP, accompagné parfois d'un caducée ou d'un palmier. Ces monnaies sont sans date[1]. Suivant M. Six, leur émission se prolongerait jusqu'en 260 avant J.-C.; d'après nous, au contraire, ces monnaies non datées se placent entre 332 et 298 au plus tard, époque où paraissent les pièces suivantes :

4. Tétradrachmes aux types d'Alexandre, datés; ils rentrent tous, par leur style, dans la V[e] classe de Muller. Ici, une question délicate se présente : il s'agit de savoir à quelle ère se rapportent les dates qu'on lit sur ces pièces.

Ces tétradrachmes portent des dates qui vont depuis l'an 15 jusqu'à l'an 76[2]. Suivant M. Six, ce sont des dates aradiennes, et comme l'ère d'Aradus commence à l'automne de l'an 259 avant J.-C., les dates que nous venons de relever sur les tétradrachmes alexandrins correspondraient à la période comprise entre 245 et 184 avant notre ère. D'après mes propres recherches, au contraire, les monnaies en question seraient datées suivant l'ère des Séleucides qui commence le 1[er] octobre 312; elles se rapporteraient par conséquent à la période comprise entre 298 et 237 avant J.-C. Il y a donc, comme on le

1. Muller, *Numism. d'Alexandre*, n[os] 1360 à 1380.
2. B. Head. *Hist. numorum*, p. 666.

voit, entre le système de M. Six et celui que nous nous proposons de justifier, un écart de 53 ans.

La seule raison qu'invoque M. Six pour appuyer son système, tant dans ce qu'il a publié que dans la correspondance privée que nous avons échangée à ce sujet, c'est le style des monnaies. Eh bien, je confesse que cet argument ne me paraît guère concluant dans l'espèce, où il ne s'agit que d'un écart d'un demi-siècle. A la vérité, les tétradrachmes aux types alexandrins, datés et frappés à Acé avant l'an 237, sont d'un style meilleur, d'un flan plus épais et moins plat que les pièces d'Aradus que je crois contemporaines. Mais cette différence est imputable au génie particulier des graveurs des coins, à la distance géographique qui sépare les ateliers, aux influences opposées qu'ils subissaient, bien plutôt qu'à un éloignement chronologique de cinquante ans. Des monnaies aux types alexandrins, qui portent le nom de Séleucus I^er^ Nicator († en 281 av. J.-C.), ont le même flan large et mince, et le même style que les pièces d'Aradus que je crois contemporaines; et précisément, nous verrons bientôt qu'Aradus ne cessa d'être sous l'influence des rois de Syrie : nous donnerons même une monnaie (pl. IX, 4) frappée dans cette ville par Séleucus. Au contraire, Acé, comme la plupart des autres villes de la côte de Phénicie, fut toujours sous la domination ou l'action directe des Ptolémées d'Égypte. Ces circonstances politiques ont leur reflet dans les divergences du style des monnaies.

Envisageant la question sous un autre aspect, je

dirai que si l'on prend les produits d'un même atelier monétaire, et si on les compare entre eux, au point de vue du style, il sera souvent impossible de distinguer ceux qui ne sont séparés les uns des autres que par un laps de temps d'un demi-siècle. A Aradus même, les monnaies autonomes datées se répartissent avec les mêmes types sur une période de 90 ans (ci-dessous, p. 253) : il n'y a pas une différence bien sensible de style entre les pièces qui ne sont éloignées les unes des autres que de cinquante années. En ce qui concerne spécialement les tétradrachmes datés, aux types alexandrins, issus de l'atelier d'Aradus, le Cabinet des Médailles n'en possède que trois exemplaires qui ont respectivement les dates suivantes :

I III III𐤍𐤔 (an 27)
III𐤍𐤍𐤔 (an 43)
ΞΕ (an 65) Pl. IX, fig. 3.

Or, la pièce qui porte l'année 43 est d'un style sensiblement plus barbare que celle de l'an 65. Il y a là de quoi, je pense, justifier mon scepticisme vis-à-vis de la thèse de M. Six.

Mais on peut fournir des preuves directes qui établissent qu'Aradus se servit de l'ère dite des Séleucides, avant que l'ère aradienne eût été inventée et mise en vigueur.

En traitant des monnaies de Marathus, nous avons signalé un tétradrachme d'Alexandre frappé dans cette ville, avec la date phénicienne —𐤍𐤔 (= an 30)[1].

1. *Revue numismatique*, 1888, p. 505. Ci-dessus, p. 94.

Quiconque voudra prendre la peine de rapprocher cette pièce de celles d'Aradus qui portent des dates voisines de l'an 30, celle par exemple que nous venons de signaler avec l'an 27, devra conclure que ces monnaies sont rigoureusement contemporaines, car on croirait, en vérité, que les coins en ont été gravés par le même ouvrier, si bien qu'il devient par là positif qu'au moment où elles ont été émises, Aradus et Marathus, sa colonie, se servaient de la même ère. Or, nous pensons avoir démontré que toutes les monnaies de Marathus sont datées d'après l'ère des Séleucides; nous ne reviendrons pas sur ce point, acquis pour nous. Il en résulte que les monnaies d'Aradus contemporaines sont également datées suivant l'ère séleucidienne.

Cet argument me paraît, à lui seul, mettre fin au débat. Mais d'autres considérations, à son défaut, auraient conduit à la même conclusion. Ainsi, par exemple, on constate que, dans la suite monétaire des rois de Syrie, les types alexandrins cessent définitivement avec Antiochus I Soter († en 261 av. J.-C.): à Acé, ces mêmes types s'arrêtent en l'an 46 des Séleucides (267 av. J.-C.). En supputant les dates des monnaies aradiennes, d'après l'ère des Séleucides, leur émission cesse en 297 av. J.-C., c'est-à-dire un quart de siècle après la disparition de ce monnayage en Syrie et en Phénicie, au moins pour les pièces datées. Dans l'hypothèse de M. Six, il faudrait le prolonger jusqu'en 184, c'est-à-dire le faire durer quatre-vingts ans plus longtemps à Aradus que dans toute la Syrie et la Phénicie : cela est peu rationnel.

Si ces monnaies d'Aradus, aux types alexandrins, étaient datées d'après l'ère aradienne, il faudrait admettre que cette ville n'a commencé à dater ses monnaies qu'en 244 avant notre ère, tandis que Acé date les siennes dès l'an 307 avant J.-C. Sur les monnaies de Tyr, l'ère des Séleucides paraît dès l'an 2 (310 av. J.-C.). L'usage de dater les monnaies remonte, nous l'avons vu, jusqu'à l'époque perse, à Aradus aussi bien qu'à Tyr et à Sidon. Il est peu vraisemblable que cet usage soit tombé en désuétude à Aradus pendant près d'un siècle, quand nous le voyons se perpétuer sans interruption, avec différents computs, dans les autres villes phéniciennes.

A Acé, les monnaies à types alexandrins finissent en l'an 46 de l'ère des Séleucides ; c'est précisément en l'an 46 que les monnaies d'Aradus aux mêmes types cessent de porter des dates en caractères phéniciens : n'y a-t-il pas là une coïncidence capable de contribuer à faire admettre que les dates des monnaies d'Aradus sont séleucidiennes tout aussi bien que celles des monnaies d'Acé ?

M. Six a reconnu ou même s'est efforcé de démontrer, dans divers travaux, que toutes les grandes villes de Phénicie, Tyr, Sidon, Tripolis, avaient commencé par faire usage de l'ère des Séleucides avant de se servir d'ères particulières : pourquoi Aradus n'aurait-elle pas suivi, elle aussi, l'usage universel ? Il importe, d'ailleurs, de remarquer que l'ère dite des Séleucides, devrait plutôt s'appeler l'ère phénicienne, car les princes Séleucides furent les derniers à s'en servir ; on ne commence à la trouver sur leurs monnaies qu'à

partir de l'an 112 (201 av. J.-C.) sous le règne d'Antiochus III, et encore c'est exclusivement sur les pièces issues des ateliers de Tyr et de Sidon[1]. Au contraire, elle paraît dès l'an 2 à Tyr, dès l'an 5 à Acé, dès l'an 15, selon nous, à Aradus.

Le sort d'Aradus durant les querelles des Diadoques nous est malheureusement peu connu. Nous savons seulement que la Phénicie comme la Cœlésyrie furent l'objet constant des convoitises des Séleucides et des Lagides, l'enjeu de la rivalité des royaumes de Syrie et d'Égypte. Séleucus I Nicator posséda au moins pendant quelque temps Aradus, ainsi que l'atteste la monnaie suivante :

5. Tête imberbe d'Alexandre, à droite, coiffée de la peau de lion.

℟. Proue de navire à gauche; elle est surmontée, à l'avant, d'une figure d'Athéna Promachos. Au dessus, dans le champ, une ancre.

Æ. 16 mill. Certains exemplaires ont la tranche en biseau. Pl. IX, fig. 4.

Bien que ce bronze soit anépigraphe, son attribution à Aradus ne saurait être douteuse, à cause du type de la proue surmontée d'Athéna Promachos. Ce type est particulier à Aradus et nous verrons qu'il se rencontre constamment, en concurrence avec le type de la proue arrondie en volute, sur les monnaies datées. L'ancre qui est dans le champ est le symbole de Séleucus Ier Nicator et prouve que la pièce a été frappée à Aradus sous l'autorité de ce prince.

1. E. Babelon. *Les rois de Syrie*, Introd., p. LXXXV.

Nous n'avons pas de monnaies des rois d'Égypte, qu'on puisse attribuer à Aradus, bien que les Ptolémées aient longtemps possédé les ports principaux de la Phénicie. En revanche, les monogrammes composés des lettres AP ou APΔ, dans lesquels on doit, la plupart du temps, reconnaître le nom d'Aradus, se rencontrent sur les monnaies de presque tous les successeurs de Séleucus I Nicator. Nous les signalerons sur des pièces d'argent et de bronze aux noms d'Antiochus I^er^, d'Antiochus II, de Séleucus II, d'Antiochus III, d'Antiochus IV, de Démétrius I^er^, d'Alexandre Bala, de Démétrius II, de Tryphon, d'Antiochus VII, d'Alexandre Zebina[1]. Il en est d'autres encore, et bien que l'interprétation de ces monogrammes par le nom d'*Aradus* ne soit pas toujours certaine, on peut néanmoins affirmer que les rois de Syrie firent frapper souvent des monnaies dans l'atelier d'Aradus, alors même que cette ville avait son monnayage autonome. Cette coexistence de l'émission de la monnaie royale et de la monnaie municipale dans une même ville n'a pas lieu d'étonner, car on constate un pareil état de choses dans un grand nombre de villes, particulièrement dans la plupart de celles de la côte phénicienne.

En même temps que l'atelier d'Aradus frappait des tétradrachmes aux types traditionnels d'Alexandre,

1. Ce sont les monogrammes qui, dans notre catalogue des monnaies des *Rois de Syrie*, portent les n^os^ 74, 134, 138, 209 et 270. Les monnaies sur lesquelles nous les avons relevés portent dans ce même catalogue les n^os^ 121, 200, 262, 368, 412, 617, 645, 725, 792, 961, 1046, 1158, 1334, etc. Cf. E. Babelon. *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène, Introd.*, pp. CXXIII, CXXVIII, CLXXIX. L'interprétation de ces monogrammes par *Aradus* n'est pas toujours certaine. Une fois entre autres, sous Antiochus IV Épiphane (n° 645 de notre catalogue), le monogramme AP se rencontre sur une monnaie d'Hiéropolis.

il émettait des pièces divisionnaires en argent ainsi que des monnaies de bronze sur lesquelles figurent des types autonomes. Il semble que les tétradrachmes alexandrins étaient à l'usage du commerce extérieur, tandis que les bronzes et les petites pièces d'argent servaient exclusivement à la circulation locale. Cette double destination explique la différence des types. Voici la description de ces monnaies d'argent et de cuivre :

6. Tête imberbe, laurée, de Melqart, à droite. Grènetis au pourtour.

℟. Proue de navire, à gauche, l'avant arrondi en volute; au dessus, 𐤀𐤓𐤃 (*ex Arado*). Grènetis au pourtour.

Æ. 14 mill. 2 gr. 40. — Pl. IX, fig. 5.

Cette pièce est la dernière sur laquelle paraisse la légende 𐤌𐤋. Je ne crois pas qu'on puisse donner un autre nom que celui de Melqart à la tête laurée, imberbe, qui figure au droit. Ce n'est point une tête d'Apollon; ce n'est pas davantage un portrait royal. C'est plutôt Melqart jeune, comme l'indiquent ses joues larges et sa physionomie où respire la force corporelle. La proue arrondie en volute se retrouvera jusqu'à la fin du monnayage d'argent d'Aradus, concurremment avec la proue surmontée de la figure d'Athéna Promachos. Sur les monnaies des rois de Macédoine, cette proue en volute paraît pour la première fois sous Démétrius Poliorcète (306-283); c'est aussi à la même époque qu'elle apparaît sur les monnaies de la République romaine[1].

1. E. Babelon. *Descr. hist. et chron. des monn. de la Républ. romaine*, t. I, Introd., p. VIII.

7. Tête laurée et barbue de Melqart, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos; au dessus, dans le champ, un monogramme composé des lettres AP. Grènetis au pourtour.

Æ. 13 mill. — 2 gr. 72. — Pl. IX, fig. 6.

8. Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur la nuque. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et terminé en volute; au dessus, un monogramme composé des lettres AP. Grènetis au pourtour.

Æ. 12 mill. — 1 gr. 75.

9. Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur le cou.

℞. Proue de galère à gauche; l'avant est orné d'une figure d'Athéna Promachos. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP et un palmier.

Æ. 22 mill. Bords taillés en biseau.

10. Même tête.

℞. Même proue. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP, et une massue couchée.

Æ. 16 mill. Bords taillés en biseau.

C'est sur des monnaies pareilles à ces dernières pièces d'argent et de bronze que paraissent les premières dates calculées d'après l'ère aradienne. Ainsi qu'on le verra plus loin, la plus ancienne que nous ayons relevée est l'an 20 qui correspond à l'an 73 des Séleucides (240 avant J.-C.).

4e période (237 à 46 av. J.-C.)

Les causes de la rivalité d'Aradus et de Marathus nous sont révélées, comme nous l'avons déjà laissé entrevoir, par la numismatique de ces deux villes. Les premiers Ptolémées possédaient les ports principaux de la Phénicie et de la Syrie. Séleucie même, à l'embouchure de l'Oronte, était au pouvoir des rois d'Egypte au temps de Séleucus II, et cette ville paraît avoir eu longtemps une garnison égyptienne[1]. Les Séleucides, de leur côté, mirent de temps à autre, la main sur des villes de la Phénicie du nord, et nous verrons tout à l'heure les Aradiens s'empresser de faire bon accueil à Antiochus III. Les monnaies de Marathus portent des types égyptiens qui prouvent que, plusieurs générations durant, les Lagides furent maîtres de cette place ; au contraire, à Aradus, on ne rencontre sur les monnaies aucun indice permettant de croire que les rois d'Egypte aient jamais réussi à étendre leur domination sur l'île. Les Aradiens s'attachèrent plutôt aux rois de Syrie, aux heures où, contraints d'aliéner leur liberté, ils se trouvèrent forcés de choisir un maître, et nous avons vu que le monogramme d'Aradus paraît de temps à autre sur les monnaies des rois Séleucides. C'est dans cette rivalité des influences syrienne et égyptienne qu'il faut chercher la véritable cause de la lutte longue et acharnée de Marathus et d'Aradus.

1. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 448.

Aradus inaugure l'ère de son autonomie dan l'automne de l'an 259, et c'est peut-être à cett date que remonte la rupture définitive entre le deux villes sœurs : on était sous les règnes d'Antio chus II Théos 261-246 et de Ptolémée II Phila delphe 287-247, et c'est vers 259 que commenc entre ces deux princes une grande guerre sur laquell les historiens nous ont conservé peu de renseigne ments[1]. Nous savons seulement qu'Antiochus II fu malheureux et que Ptolémée reconquit une partie d la Phénicie et de la Cilicie. Qu'advint-il d'Aradus e de Marathus au milieu de ces évènements obscurs Nous ne saurions le savoir. Cependant si le monnaies de Marathus de cette époque nous pré sentent des types égyptiens, tandis que l'atelie d'Aradus ne nous en fournit aucun, mais paraît, au contraire, avoir fonctionné au nom du roi de Syrie il est permis de conclure de là que Marathus s déclara pour le roi d'Egypte, tandis qu'Aradus plutôt favorable au roi de Syrie, conquit son indé pendance à la faveur de ces troubles : telles sont vraisemblablement, les circonstances politiques qu ont porté les Aradiens à créer une ère nationale.

Ces inductions, qui ont pour base l'étude des médailles, trouvent leur confirmation directe dans un épisode du règne d'Antiochus III le Grand, raconté par Polybe (V, 68). Lors des négociations qui, vers 221, furent entamées à Séleucie sur l'Oronte, territoire égyptien, entre Ptolémée IV Phi-

1. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. III, p. 309 et suiv.

lopator et Antiochus III, le roi d'Egypte réclama formellement toute la Phénicie, sur laquelle ses prédécesseurs s'étaient arrogé des droits. Ces prétentions ayant paru inadmissibles à Antiochus III, les pourparlers furent rompus, la guerre déclarée, et la flotte égyptienne, rassemblée à Gaza sous les ordres de Nicolaos et de Perigénès, se mit en campagne. De son côté, Antiochus III envahit la Cœlésyrie et la Phénicie et s'avança jusqu'à Marathus. Là, les Aradiens vinrent spontanément le trouver, se rangeant dans son parti ; Antiochus fit alliance avec eux et, jouant le rôle d'arbitre pacificateur, il réussit à apaiser momentanément la rivalité déjà vieille des Aradiens et des Marathiens, qui était sur le point d'éclater en une collision sanglante. Après s'être ainsi assuré l'appui d'Aradus et de Marathus, le roi de Syrie s'avança jusqu'au cap Theoprosopon, et c'est là qu'il mit le pied sur le sol ennemi, c'est-à-dire dans les possessions égyptiennes.

La lutte fratricide d'Aradus et de Marathus paraît donc n'être qu'un épisode de la guerre que se firent pendant tant d'années les rois de Syrie et d'Egypte pour la possession de la Phénicie. Cet antagonisme des deux cités éclata de nouveau, ainsi que nous l'avons déjà raconté[1], sous le règne d'Alexandre I Bala. Alors, c'est-à-dire vers l'an 148 ou 150 avant notre ère, Ammonius gouverneur de la Phénicie du nord, au nom du roi de Syrie, autorisa les Aradiens à détruire Marathus. Les Aradiens fomentèrent un

1. *Marathus*, dans la *Revue numismatique*, 1888, p. 499. Ci-dessus, p. 88.

odieux complot pour surprendre Marathus, mais ils furent trahis par un des leurs qui se jeta à la nage pour aller prévenir la ville menacée. La conspiration échoua et Marathus fut sauvée encore une fois.

Tel est le cadre historique au milieu duquel se placent les premières émissions des monnaies autonomes d'Aradus. Les tétradrachmes aux types d'Alexandre, finissant dans cette ville en l'an 76 des Séleucides (237 av. J.-C.), empiètent de 23 années sur l'ère d'Aradus ; remarquons que c'est seulement aussi dix-huit ans après l'invention de son ère propre que Tripolis commence à substituer, sur ses monnaies, des dates de cette ère nationale aux dates séleucidiennes usitées jusque-là[1]. D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, les premières monnaies datées suivant l'ère aradienne portent l'an 20 (ci-dessous les nos 1, 2 et 3). Il résulte de là que, pendant trois années, l'atelier d'Aradus produisit concurremment des monnaies avec deux comptes différents : les pièces destinées au commerce extérieur continuaient à porter l'ère séleucidienne, tandis que les petites divisions réservées aux transactions locales et qui, auparavant, étaient sans date, commencèrent à faire mention de l'ère aradienne qui ne tarde pas à prévaloir exclusivement.

1. — Tête laurée et barbue de Melqart ou de Zeus (?), à droite. Grènetis.

1. Six, *L'ère de Tripolis*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1886, p. 229.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos ; au dessus, le monogramme composé des lettres AP. A l'exergue, la date 𐤁𐤔𐤕𐤘 (= *dans l'année 20*). Grènetis.

Æ. 14 mill. — 2 gr. 75.

La date est suffisamment lisible. On reconnaît sans hésitation la lettre ב devant le mot שת, bien que ce préfixe ne paraisse pas, dans la suite, sur les monnaies datées d'Aradus. Ainsi qu'on a pu le remarquer, les types sont pareils à ceux de la médaille décrite ci-dessus sous le nº 7 (p. 250) : il ne manque à cette dernière que la date. M. Imhoof Blumer a publié une pièce aux mêmes types, avec שתNI (an 21 [1]).

2. — Tête tourelée de Tyché, à droite. Grènetis.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Dans le champ, un monogramme ; à l'exergue, une date variable.

Æ. 14 mill. — 2 gr. environ.

Variétés :

Au dessus de la proue	A l'exergue
P	𐤔𐤕𐤘 (an 20)
P	𐤔𐤕𐤘𐤖𐤖𐤖𐤖𐤖𐤖 (an 26) Pl. IX, fig. 7.
ΣΙ	𐤔𐤕𐤘𐤗𐤖𐤖𐤖𐤖𐤖 (an 35)
P	𐤔𐤕𐤘𐤘𐤖𐤖 (an 42)

La date seule différencie ces pièces de celle que nous avons décrite ci-dessus, sous le nº 8 (p. 250).

1. Imhoof Blumer, *Monn. grecq.*, p. 447, nº 45.

3. — Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux retombant sur le cou.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athena Promachos. Au dessus, le monogramme composé des lettres AP ; à l'exergue, une date variable. Æ. 16 mill.

Variétés, avec les dates suivantes :

Nƒv (an 20) — Pl. IX, fig. 8.
II Nƒv (an 22)

Ces pièces sont aux mêmes types que le petit bronze sans date, décrit plus haut sous le n° 10 (p. 250).

4. — Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos. Dans le champ, des lettres variables ; à l'exergue, une date. Æ. 17.

Variétés.

Au dessus de la proue	A l'exergue
ϟ4ϯ	I III – Nƒv (an 34)
ΙΙ	II III – Nƒv (an 35) Pl. IX, fig. 9.

Les lettres ΙΙ que nous trouvons sur le bronze de l'an 35 se voient également sur la petite pièce d'argent, décrite sous le n° 2, avec la même date.

5. — Tête tourelée de Tyché, à droite.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Dans le champ, des lettres variables ; à l'exergue, une date. Æ. 19 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue	A l'exergue
ꟼ R ꟼ	II III NNꟻ𐤅 (an 45) Pl. IX, 10.
ꟼ R 𐤅	I III – NNꟻ𐤅 (an 54)
ΓB, aplustre et P	III – NNNꟻ𐤅 (an 73)
𐤀Λ𐤅	II III – NNNꟻ𐤅 (an 75)

Dans le monogr. composé des lettres ΓB on pourrait proposer de reconnaître le nom de Gabala, l'une des colonies aradiennes de la côte.

6. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis.

℞. Proue de navire à droite, ornée de l'aplustre ; au dessus, lettres et monogrammes variables ; à l'exergue, une date. Æ. 18 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue	A l'exergue
R	. . . NNNꟻ𐤅 (an 60 ?)
ꟻRo	II III – NNNꟻ𐤅 (an 75) Pl. IX, 11.
𐤓𐤊𐤀	(date fruste)

7. — Buste tourelé de Tyché à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis.

℞. Tyché tourelée debout à gauche ; elle est vêtue d'une ample tunique talaire et d'un péplos ; de la main droite elle tient une couronne et de la gauche elle s'appuie sur un long sceptre. Dans le champ, à droite, une date ; à gauche, des lettres variables. Æ. 20 mill.

Variétés :

A gauche	A droite
𐤓𐤀 (אר, *Aradus* ?)	II III – NNΛ'ƒ∨ (an 75) Pl. IX, fig. 12.
𐤉	NNNNƒ∨ (an 80)
𐤐𐤓	(date fruste)

8. — Tête de Poseidon, à droite, la tête ceinte d'une couronne de baies de plantes marines, et portant le trident sur l'épaule.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zeus debout à gauche, à demi nu, tenant le foudre de la main droite et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Devant, ΙΝ, la date ΠϚ (an 86) et un palmier.

Æ. 31 mill. Tétradr., 17 gr, 05. Pl. IX, fig. 13.

Ce très remarquable tétradrachme est inédit, et il est venu récemment enrichir les collections du Cabinet des Médailles. Il a été frappé en l'an 174 avant notre ère (139 de l'ère des Séleucides), c'est-à dire peu après l'avènement d'Antiochus IV Epiphane au trône de Syrie. Nous voyons, pour la première fois, le nom des Aradiens paraître en toutes lettres sur leurs espèces. La belle tête de Poseidon paraît inspirée de celle qui forme le type des célèbres tétradrachmes d'Antigone Gonatas (277-239) ou d'Antigone Doson (229-220). Mais Poseidon sur la pièce aradienne fait-il allusion à une victoire navale comme sur la monnaie macédonienne ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Le culte du dieu de la mer était naturellement fort en honneur dans les villes de la côte de Phénicie, et l'on connaît les monnaies de Berytus qui représentent

Poseidon dans un char traîné par des hippocampes. A l'époque romaine la figure de Poseidon paraît sur quelques monnaies aradiennes[1].

9. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec une palme sur l'épaule.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos ; sur la proue, Zeus à demi nu est assis, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre et tenant de la main droite une couronne. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date et parfois une lettre. Æ. 22 mill.

Variétés :

Au dessus de la proue :	A l'exergue :
	II III 𐤍𐤍𐤍𐤕 (an 85)
	I III III 𐤍𐤍𐤍𐤕 (an 87)
	III III III 𐤍𐤍𐤍𐤕 (an 89)
𐤑	. . 𐤍𐤕 (an 120 ?)
𐤊𐤕	II III 𐤍𐤇𐤕 (an 125)
𐤊𐤕	I III III 𐤍𐤇𐤇 (an 127) et 𐤀
𐤊𐤕	III III III 𐤍𐤇𐤇 (an 129) et 𐤀
𐤊𐤕	– 𐤍𐤇𐤇 (an 130) et 𐤒
	Pl. IX, fig. 14.
(?)	II III III 𐤍𐤍𐤇𐤕 (an 148) et 𐤒𐤓𐤌𐤋

Il semble qu'on doive lire sur ce dernier exemplaire le mot מקרב en lettres retournées.

10. — Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.

1. Sur le culte de Poseidon à Aradus, voyez Stark, *Gaza*, p. 300, et ci-dessous la monnaie décrite p. 430, n° 23.

℟. Eperon de navire, à gauche. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date. Æ. 16 mill.

Variétés :

Au dessus de l'éperon :	A l'exergue :
ყѡ ?	III – NNNNƀѡ (an 93)
ጥѡ	I III – NNNNƀѡ (an 94)
ᓴᓴ	II III – NNNNƀѡ (an 95)
٩o	II III – NNNNƀѡ (an 95)
ᓴ⊬	I ƀ|ƀѡ (an 101)
ᓴᓴ	III ƀ|ƀѡ (an 103)
ᓴᓴ	II III ƀ|ƀѡ (an 105). Pl. IX, 15.
ᓴᓴ	III III ƀ|ƀѡ (an 106)
ᓴᓴ	III III III ƀ|ƀѡ (an 109)
ԿӈƄ	III III III ƀ|ƀѡ (an 109)
Կ⊬ ?	– ƀ|ƀѡ (an 110)
ᑌ|	– ƀ|ƀѡ (an 110)
ᓴᓴ	– ƀ|ƀѡ (an 110)
ԿӈƄ	– ƀ|ƀѡ (an 110)
ᓴᓴ	I – ƀ|ƀѡ (an 111)
ϒO|	I – ƀ|ƀѡ (an 111)
Կѡ ?	I – ƀ|ƀѡ (an 111)
ѡ⍓	II – ƀ|ƀѡ (an 112)
ᓴᓴ	II – ƀ|ƀѡ (an 112)
ѡ|ᑭ	II – ƀ|ƀѡ (an 112)
ѡ|ᑭ	III – ƀ|ƀѡ (an 113)
ᓴ⊬	III – ƀ|ƀѡ (an 113)
ᓴ⊬	I III – ƀ|ƀѡ (an 114)
Կ◁	I III – ƀ|ƀѡ (an 114 ?)

[Phoenician]	III III – ƕ|ƕw (an 116)
[Phoenician]	III III – ƕ|ƕw (an 116)
[Phoenician]	I III III – ƕ|ƕw (an 117)
[Phoenician]	I III III – ƕ|ƕw (an 117)
[Phoenician]	Nƕ|ƕw (an 120)

11. — **Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.**

℟. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos; au dessus, des lettres variables; à l'exergue, une date souvent accompagnée d'une lettre. Æ. 16 mill. 2 gr. 50 environ

Varietés :

Au dessus de la proue :	A l'exergue :
Ɍ	III III ƕ|ƕw (an 106)
ЄN	– Nƕ|ƕw (an 130) et [Phoenician] Pl. IX, 16.
MC	I – Nƕ|ƕw (an 131) et [Phoenician]
?	II – Nƕ|ƕw (an 132) et [Phoenician]
ЄN	NNƕ|ƕw (an 140)
BC	I III NNƕ|ƕw (an 144) et [Phoenician]
BC	I III III – NNƕ|ƕw (an 147) et Λ
BC	– NNƕ|ƕw (an 150) et [Phoenician]
Λ	III – NNƕ|ƕw (an 153)
KɌ	III – NNƕ|ƕw (an 153)
Ɍ	I III III – NNƕ|ƕw (an 157)

12. — Buste tourelé de Tyché, à droite, avec un voile couvrant la nuque et les épaules.

℟. **ΑΡΑΔΙΩΝ**· Niké debout à gauche, vêtue du

double chiton, les cheveux noués au sommet de la tête; de la main droite, elle tient l'aplustre et de la gauche une palme. Devant elle, sur trois lignes, une date et des lettres grecques et phéniciennes variables. Le tout dans une couronne de laurier.

Æ. 32 à 25 mill. Tétradr. attique. Pl. X, fig. 1 et 2.

Cette description se rapporte à la série de tétradrachmes autonomes dont l'abondance atteste la prospérité commerciale d'Aradus à l'époque de leur émission. Le plus ancien connu porte la date 123 (= 136 av. J.-C.) : leur émission commence par conséquent au milieu des discordes qui ensanglantèrent la Syrie sous les règnes bouleversés de Tryphon, d'Antiochus VII Sidétès et de Démétrius II Nicator. Mionnet[1] signale, à la vérité, un tétradrachme du Cabinet de France qui porterait la date Ϲϥ (an 96); mais il s'agit en réalité de la date ϹϥΡ (an 196), dont la première lettre Ρ est à peine perceptible. Les tétradrachmes aradiens au type de la Victoire ont été émis sans interruption depuis l'an 123 jusqu'à l'année ϹΙΓ (= an 213) d'Aradus, soit l'an 46 avant notre ère, date de la mort de Pompée, le conquérant de la Syrie[2].

Outre la date aradienne, ces tétradrachmes portent dans le champ du revers deux autres indications variables, qui sont sans doute des marques d'émission ou des noms de magistrats. L'une de ces mentions est une lettre phénicienne ou une

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 454, n° 763.
2. *Numism. Chronicle*, 1864, p. 187; Leake, *Asiatic Greece*, p. 26.

marque numérale, l'autre consiste invariablement en deux lettres grecques. Voici les variétés que j'ai eu l'occasion de relever au cours de mes recherches ; le nombre pourrait sans doute en être singulièrement augmenté :

ΓKP (an 123)	—	(?)	—	ΔC [1]
ZKP (an 127)	—		—	ΓC
HKP (an 128)	—		—	ΔN
ΘKP (an 129)	—		—	ΔC
ΛΛP (an 131)	—		—	ΘN
BΛP (an 132)	—		—	ЄN
BΛP (an 132)	—		—	ЄN
ΓΛP (an 133)	—		—	ΘC
ZΛP (an 137)	—		—	ΘC
HΛP (an 138)	—		—	ΘC
ΘΛP (an 139)	—		—	ΘC
ΘΛP (an 139)	—		—	ΘC
MP (an 140)	—		—	ЄN
BMP (an 132)	—		—	ΔN
ΓMP (an 143)	—		—	AC
ΘMP (an 149)	—		—	BC
ANP (an 151)	—	?	—	AC
BNP (an 152)	—		—	ΘC
BΞP (an 162)	—		—	ΘN
ΓΞP (an 163)	—	?	—	MC
ΔΞP (an 164)	—		—	ΘC
SΞP (an 166)	—		—	ΓC
ZΞP (an 167)	—		—	AC

1. Leake, *Asiatic Greece*, pp. 26-27.

ΗΞΡ (an 168)	—	⅄	—	ΔC
ΗΞΡ (an 168)	—	ꟼ	—	ΔC
ΘΞΡ (an 169)	—	ꟻ	—	ΘC
ΘΞΡ (an 169)	—	ꟽ	—	ΘC
ΟΡ (an 170)	—	⊀	—	ΜΣ
ΑΟΡ (an 171)	—	ꟽ	—	ΜΣ
ΑΟΡ (an 171)	—	⅄	—	ΜΣ
ΒΟΡ (an 171)	—	ꟼ	—	ΜΣ
ΒΟΡ (an 172)	—	ꟻ	—	ΜΣ
ΓΟΡ (an 173)	—	ꟾ	—	ΜΣ
ΔΟΡ (an 174)	—	ꟽ	—	ΘΕ
ΖΟΡ (an 177)	—	ꟾ	—	ΘЄ
ΖΟΡ (an 177)	—	ꟽ	—	ΜΣ
ΗΟΡ (an 178)	—	ꟼ	—	ΜΣ
ΘΟΡ (an 179)	—	⊀	—	ΜΣ
ΠΡ (an 180)	—	ꟼ	—	ΜΣ
ΠΡ (an 180)	—	⊀	—	ΜΣ
ΠΡ (an 180)	—	ꟽ	—	ΜΣ
ΑΠΡ (an 181)	—	ꟽ	—	ΜΣ
ΒΠΡ (an 182)	—	ꟼ	—	ΜΣ
ΓΠΡ (an 183)	—	⊀	—	ΜΣ
ΓΠΡ (an 183)	—	ꟼ	—	ΜΣ
ЄΠΡ (an 185)	—	⅄	—	ΜΣ
ΕΠΡ (an 185)	—	⅄	—	ΑΣ
ΖΠΡ (an 187)	—	ꟻ	—	ΑΣ
ΖΠΡ (an 187)	—	ꟾ	—	ΑΣ
ΗΠΡ (an 188)	—	ꟼ	—	ΜΣ

HΠP	(an 188)	—		— MΣ
ΓϘP	(an 193)	—		— AΣ
ΓϘP	(an 193)	—		— AΣ
EϘP	(an 195)	—		— AΣ
ϚϘP	(an 196)	—		— AΣ
ϚϘP	(an 196)	—		— AΣ
ZϘP	(an 197)	—		— AΣ
HϘP	(an 198)	—		— AN
HϘP	(an 198)	—		— AΣ
ΘϘP	(an 199)	—		— AN
C	(an 200)	—		— EΣ
CIA	(an 211)	—		— ΔΣ
CIΓ	(an 213)		?	?

Bien qu'elle soit fort incomplète, la liste chronologique que nous venons de dresser est pourtant déjà suffisamment imposante pour que nous puissions chercher à nous rendre compte du sens général des lettres phéniciennes et grecques qui accompagnent la date sur chacun des tétradrachmes. Ce sont incontestablement des marques d'atelier ou d'émission. Comme nous le constaterons tout à l'heure, un certain nombre de ces lettres phéniciennes et grecques se retrouvent sur les petites pièces d'argent ou sur les bronzes qui ont été frappés en même temps que les tétradrachmes. On ne saurait songer à reconnaître des dates dans les lettres ΔC, ΘC, MΣ, etc ; il faut aussi repousser l'opinion, émise par quelques-uns, d'après laquelle les lettres ЄN désigneraient l'atelier de Enydra, l'une des colo-

nies d'Aradus sur la côte phénicienne ; nous signalerons plus loin des bronzes où les lettres phéniciennes אן paraissent correspondre aux lettres grecques ϵN.

Quand on envisage notre liste dans son ensemble, il semble qu'il y ait une sorte d'alternance et de retour des mêmes lettres au bout d'une certaine période. Pour les lettres phéniciennes, nous trouvons, par exemple, la lettre א, avec les dates 127, 129, 132, 162, 179, 180, 183, 188, 197, 199, et il nous en manque sans doute un grand nombre : la distance des années 127 et 199 prouve qu'il ne saurait être question d'un nom de magistrat désigné par son initiale. Les mêmes observations peuvent être faites sur les autres lettres de la série. Ces caractères, d'ailleurs, sont peu variés, et l'alphabet phénicien est loin d'être représenté en entier ; on ne trouve que les suivants : ק, ר, ג, ב, א, et la marque numérale ׀׀ qui désigne le nombre 21. Si ce sont là des indices d'ateliers spéciaux, nous aurions donc six officines et l'on pourrait s'attendre à ce que ces six marques se reproduisent sur les émissions de chaque année.

Quand aux lettres grecques, au nombre de deux, elles sont peut-être indépendantes l'une de l'autre, bien que toujours juxtaposées. Je remarque en effet que la seconde varie peu : c'est constamment C ou Σ, N et quelquefois E ou ϵ, ce qui ne fait en réalité que trois lettres. La première lettre change plus fréquemment ; je relève les suivantes : A, B, Γ, Δ, E, Θ, M. Ces sept lettres se combinent avec les trois autres dans

un ordre dont je n'ai pu saisir la loi. Je livre ces observations aux numismatistes plus sagaces, heureux si j'ai pu contribuer dans une mesure quelconque à faire retrouver l'organisation et le fonctionnement d'un atelier monétaire dont l'activité a particulièrement été féconde entre l'époque d'Alexandre et l'arrivée des Romains en Syrie. En attendant, il faut dire comme au temps d'Eckhel : *variæ in his notæ arithmeticæ suum adhuc Œdipum expectant*[1].

13. — A ces tétradrachmes correspondent des drachmes de poids attique, qui ont, au droit et au revers, des types pareils aux monnaies contemporaines d'Ephèse, c'est-à-dire l'abeille et le cerf. On peut croire que ces drachmes ont été frappées en vertu d'un traité commercial ou d'une alliance monétaire entre Ephèse et Aradus qui, dans les deux siècles qui précédèrent notre ère, étaient les deux villes les plus commerçantes de l'Asie Mineure et de la côte de Syrie. Ces drachmes ont été frappées en grande quantité et on les rencontre aujourd'hui en abondance ; leurs variétés consistent dans les lettres, dates et monogrammes qu'on relève dans le champ du droit, de chaque côté de l'abeille. Les dates sont fort rares ; M. Six dit qu'on en trouve depuis 169 avant notre ère, jusqu'en 148, puis en 127 et en 110; il relève, sans indiquer ses sources, de ϥ (= an 90) à ΡΙΑ (= an 111), puis ΒΛΡ (= an 132) et ΘΛΡ (= an 139)[2].

Les premières de ces dates auraient pour consé-

1. Eckhel, *D. N. V.*, t. III, p. 395.

2. Six, dans *Numism. Chronicle*, 1877, p. 187 ; B. Head, *Ephesus*, dans le *Numism. Chronicle*, 1880, pp. 139-140 et 163-164.

quence de faire remonter l'émission de ces drachmes aux types éphésiens longtemps avant celle des tétradrachmes dont nous venons de parler. Mais cette conclusion me paraît devoir être repoussée. J'ai relevé dans la liste ci-dessous toutes les variétés qui me sont passées entre les mains et qui représentent plus de cent exemplaires ; j'y ai ajouté la description de celles qui, déjà publiées, m'ont paru dignes de confiance : on verra qu'il est fort peu de ces pièces qui portent des dates, et que la plus ancienne date qui soit hors de toute discussion est seulement l'année 132. Un simple coup d'œil jeté sur notre liste permettra de douter que la lettre ϙ soit réellement l'année 90 ; c'est plutôt une marque d'atelier ; je n'ai rencontré nulle part les dates que signale M. Six entre ϙ (90) et ΡΙΑ (111). Sur une pièce du musée Hunter, il y a paraît-il, ΡΒ, ce qui ferait, si c'est une date, l'année 102 (158 av. J.-C.) ; les dates ΒΑΡ (an 132) et ΝΡ (an 150), sur des drachmes du même musée sont certaines. La date ΘΑΡ (an 139) est sur la pièce du Cabinet des Médailles que nous reproduisons sur notre planche X, fig. 3. Ainsi, jusqu'à plus ample informé, nous considèrerons prudemment comme certaines seulement les dates 132 (128 av. J.-C.), 139 (121 av. J.-C.) et sans doute aussi 150 (110 av. J.-C.) ; toutes les autres sont plus que douteuses et elles ne sauraient en conséquence autoriser à faire remonter l'émission de ces drachmes jusqu'à l'an 170 avant notre ère. Les deux ou trois dates certaines paraissent prouver au contraire que l'émission des drachmes au type éphésien a dû commencer en même temps que

celle des tétradrachmes au type de la Victoire. Dans le tableau qui suit, on remarquera que sur les pièces datées des années 132, 139 et 150, on lit à droite de l'abeille, les lettres ЄΝ, ΘC et ΒC qui se rencontrent également sur les tétradrachmes des mêmes années signalés plus haut.

Variétés :

A gauche de l'abeille		A droite de l'abeille
ΒΛΡ (an 132)	—	ЄΝ
ΘΛΡ (an 139)	—	ΘC Pl. X, fig. 3.
ΝΡ (an 150)	—	ΒC
ϘΑ	—	RE
ϙ	—	RE
ΡΑ	—	ΙΣ
Α (?)	—	Ρ
ΗΥ	—	Ν̄
ΘΥ	—	Μ
ΡΚ	—	ΛΛΑ
ΡΘ	—	ΛΑ
ϘΤ	—	ϘΑ
ΡΒ	—	ΡΝ
ΡΖ	—	Υ

14. — La drachme inédite ci-après rentre dans une série qui paraît avoir fait suite aux drachmes à types éphésiens :

Tête de femme à droite (Tyché ?), avec un voile sur la nuque, les cheveux relevés en chignon.

℞. Zébu couché à gauche, une patte en avant et essayant de se relever ; au dessus la lettre ϑ ; à l'exergue, la date ΔΞΡ (= 164).

Æ. 19. — Drachme, 3 gr. 85. Pl. X, fig. 4.

On remarquera que la lettre ⊐ se trouve aussi dans le champ du tétradrachme décrit ci-dessus, avec la même date. Les types de la tête de femme et du zébu cornupète se rencontrent sur des bronzes très communs que nous décrivons ci-dessous sous le n° 19.

15. — Buste tourelé et drapé de Tyché à droite, avec une palme sur l'épaule. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant arrondi et recourbé en volute. Au dessus, des lettres variables ; au dessous, une date et une lettre. Æ. 14. — 1 gr. 90.

Variétés :

Au dessus	Au dessous	
EN	– Nhlhw (an 130) et ኅ.	Pl. X, 5.
ΘCԳ	AMP (an 141)	
MCԳ	HMP (an 148)	
BCƷI	ΘMP (an 149)	Pl. X, fig. 6.
BC	ANP (an 151)	

16. — Bustes accolés de Zeus et de Héra, à droite.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté de la figure d'Athéna Promachos. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date et souvent une lettre.

Æ. 16 mill.

Au dessus de la proue	A l'exergue
ϟa	II III Nhlhw (an 125)
ϟ✝	– Nhlhw (an 130) et ኅ Pl. X, fig, 7.
ϟ✝	I – Nhlhw (an 131) et ኅ
ϟ✝	II – Nhlhw (an 132) et ኅ

17. Tête tourelée de Tyché à droite, les cheveux nattés sur le cou, et portant une palme sur l'épaule. Grènetis au pourtour.

℞. Aplustre. De chaque côté, des lettres variables et une date. Æ. 11 mill.

Variétés :

A gauche de l'aplustre	A droite de l'aplustre
[illegible]	III – [illegible] (an 113)
[illegible]	I III III – [illegible] (an 117)
[illegible]	– [illegible] (an 130). Pl. X, 8.
[illegible]	[illegible] (an 140) et [illegible]
[illegible]	III [illegible] (an 143) et [illegible]
[illegible]	II III III [illegible] (an 148) et [illegible]

18. — Tête de Méduse de face.

℞. Aplustre. A droite, BC et Λ ; à gauche, la date ΘΜΡ (an 149).

Æ. 12 mill. — 1 gr. 18. Pl. X, fig. 9.

19. — Tête diadémée et voilée de Tyché (non tourelée), à droite.

℞. Zébu bondissant à gauche. Au dessus, des lettres variables ; à l'exergue, une date et une lettre. Æ. 22 mill.

Variétés :

Au dessus du zébu	A l'exergue
ΓC	ΡΞϚ (an 166) et Λ
BC	ΡΞϚ (an 166 et Λ
BC et ΓC	ΡΞϚ (an 166) et Λ
I et CN	ΡΟΑ (an 171) — ?

N et	POA (an 171) — ?
ΦZ et CN	POΔ (an 174) et ʒI
AN et ΠC	POϵ (an 175) M et ϥ (?)
ΦZ et ϵN	POS (an 176) et N... ?
AN	POS (an 176)
	PΠ⊀ (an 181) et CϢM[1]
Θϵ	PΠΓ (an 183 et ⊀Z
CT CI	PΠΔ (an 184) ʒI
	Pl. X, fig. 10.
CT CI	PΠΘ (an 189) A N (?)

V^e^ période (46 av. J. C. à 244 après J.-C.)

Dans cette période nous groupons tout le monnayage d'Aradus sous la domination romaine, c'est-à-dire depuis l'an 46 av. J.-C., date du dernier tétradrachme autonome et, en même temps, date de la mort de Pompée, jusqu'à l'an 244, date de la mort de Gordien le Pieux, le dernier des empereurs romains dont, jusqu'ici, le nom se soit rencontré sur des monnaies sorties de l'atelier d'Aradus. Plusieurs des types déjà connus dans la période précédente se perpétuent dans celle-ci, mais dans un style barbare et grossier; il n'y a plus désormais de monnaies d'argent.

1. — Tête diadémée de femme à droite, les cheveux relevés en chignon et retombant sur la nuque.

1 Eckhel a déjà remarqué que sur cette pièce le graveur du coin monétaire a placé un *aleph* phénicien à la place de l'*alpha* grec, pour la dernière lettre de la date. Eckhel. *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 393.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail ; de la main gauche, elle tient une corne d'abondance et elle s'appuie de la main droite sur la barre du gouvernail. Dans le champ, la lettre Α et la date ΖΙΣ (an 217).

Æ. 22 mill. Pl. X, fig. 11.

Ce type nouveau se perpétue sous l'empire.

2. — Tête nue de Marc Antoine, à droite.

℞. Zébu bondissant, à gauche. Au dessus, CΩM ; au dessous, la date CΚΒ (an 222), Μ et ΔΙ.

Æ. 22 mill.[1]. Pl. X, fig. 12.

On a attribué à Aradus des monnaies de bronze qui portent d'un côté l'effigie de Marc Antoine et de l'autre celle de Cléopâtre, ou bien qui ont, au droit, l'effigie de Cléopâtre, tandis que le type du revers est une Victoire volant, comme sur les deniers romains de M. Vinicius[2]. Ces monnaies sont bien effectivement d'origine syrienne, mais rien ne justifie leur classement à Aradus. La légende : ЄΤΟΥC ΚΑ ΤΟΥ ΚΑΙ C ΘЄΑC ΝЄΩΤЄΡΑC, « l'an 21 qui est aussi l'an 6 de la nouvelle déesse, » place l'émission de ces pièces en l'an 30 ou 29 avant notre ère ; l'ère d'Aradus ou le monogramme de cette ville ne s'y trouve point, et aucun indice ne permet de choisir, pour l'émission de ce monnayage, Aradus plutôt que Berytus, par exemple, atelier qui a frappé sûrement des pièces au nom de Cléopâtre[3].

1. Cf. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 833.

2. Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 321, n°s 408 à 410 ; F. Feuardent, *Egypte ancienne*, p. 135 ; A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIII, p. 75.

3. F. Feuardent, *Egypte ancienne*, p. 128.

3. — Buste diadémé de femme, à droite, les cheveux relevés en chignon.

℞. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, des lettres variables ; au dessous, une date. Æ. 25 mill.

Variétés :

Au dessus du zébu	Au dessous du zébu
ϒB	CKΘ (an 229)
=|ϟ×	CKΘ (an 229)
Δ	

La légende phénicienne sur cette dernière pièce paraît composée des lettres מל suivies du chiffre 21 que nous avons souvent rencontré sur les monnaies des séries précédentes, sans en pénétrer la signification.

4. — *Auguste.* — Tête de femme, à droite, diadémée, les cheveux en chignon et retombant sur le cou ; devant, une petite tête d'Auguste, à droite.

℞. Zébu bondissant, à gauche ; dessous, la date ΣΝΗ (= an 258). Æ. 20[1].

5. — Légende effacée. Tête nue d'Auguste, à gauche. Derrière, une contremarque.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ à l'exergue. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Dans le champ à droite, la date ΖΞΣ (= an 267) ; à gauche, la lettre ϡ. Æ. 20.

Cette pièce a été mal lue par Mionnet qui l'attribue à Claude, tout en lisant la date ΣΝΗ (an 258)[2].

6. — *Tibère.* — Tête de femme, à droite, diadémée,

1. Cette pièce est attribuée à Néron par Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 835.
2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 462, n° 834.

les cheveux arrangés en chignon et retombant sur le cou ; devant, une petite tête de Tibère, à droite.

℞. Zébu bondissant, à gauche; au dessus, la lettre ϟ ; dessous, la date ΣΠΣ (= an 286). Æ. 23.

Claude. — (Voyez ci-après, n° 15.)

7. — *Caligula.* — Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. Double corne d'abondance ; à g., Λ ; à dr., la date ΖϘΣ (an 297). Æ. 18 (Imhoof, *Mon. gr.* p. 447, n° 46).

8. — *Néron.* — Tête laurée de Néron, à droite.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. La Fortune assise, à gauche, sur un gouvernail, tenant le manche du gouvernail et une corne d'abondance. Dans le champ, ΤΚΕ (an 325).

9. — *Domitien.* — ΑΥΤ· ΚΑΙΣΑΡ·ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΓΕΡΜ. Tête laurée de Domitien, à droite.

℞. Même légende et même type, avec la date ΝΤ (= an 350) et la lettre ϟ. Æ. 24.

Autre exemplaire avee la date ΑΝΤ (351). Mionnet donne une monnaie du musée Farnèse aux mêmes types, avec la date ΒΝΤ (= an 352)[1].

10. — Tête de femme, à droite; devant, le buste lauré de Domitien.

℞. ΑΡΑΔΙΩΝ. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, ΒΝΤ (= an 352); devant la lettre ϟ. Æ. 22 mill.

11. — Tête de Tyché, à droite, tourelée et portant une palme sur l'épaule.

1. Mionnet, *Descr.*, p. 462, n° 836, et *Suppl.* t. VIII, p. 322, n° 411. Il n'y a pas à tenir compte de la monnaie que Mionnet (n° 412) a décrite avec les têtes de Domitien et Domitia.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant orné de la figure d'un personnage tenant une trompe; sur la proue est assis Zeus à demi nu, s'appuyant de la main gauche sur son sceptre et tenant de la main droite une couronne. Dans le champ, la lettre ϙ; à l'exergue, la date ENT (= an 355).

Æ. 20 mill. Pl. X, fig. 13.

12. — *Trajan.* ...NEPOYAΣ·TPAIANOΣ·ΣEB·ΓEP· Tête laurée de Trajan, à droite.

℞. APAΔIΩN. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail, tenant de la main droite le manche de ce gouvernail, et de la main gauche une corne d'abondance; sur sa tête, le modius. Dans le champ, à gauche, la date TΞΓ (= an 363); à droite, la lettre ϙ. Æ. 24 mill.

13. Tête de femme diadémée, à droite, les cheveux nattés et retombant sur le cou; devant elle, une petite tête de Trajan lauré, à droite. Grènetis.

℞. Zébu bondissant, à gauche; dessous, APAΔIΩN; devant, une lettre phénicienne variable (ϙ, ϟ, etc.); au dessus, la date EΞT (= an 365). Grènetis.

Æ. 22 mill. Pl. X, fig. 14.

14. — Buste radié de Trajan, à droite. Grènetis.

℞. APAΔIΩN. Deux épis et une grappe de raisin émergeant d'un vase. Dans le champ, à droite, la date EΞT (= an 365). Grènetis.

Æ. 21 mill. Pl. X, fig. 15.

15. — Buste tourelé de Tyché, à droite, les cheveux nattés sur le cou, et portant une palme.

℞. Proue de navire à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athéna Promachos ; sur la proue, Zeus à demi nu, assis, tenant d'une main un long sceptre et tendant de la main droite une couronne à Athéna. A l'exergue, la date ϟOT et Z (= an 372) ou ϟ indépendant et TZ (sans O) (= an 307, sous le règne de Claude). Æ. 20 mill.

16. —...TPAIANOC APICT·KAIC·CЄB·ΓЄP ΔA[K·ΠAPΘ]... Tête laurée de Trajan, à droite. Grènetis.

℞. APAΔIΩN. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail; de la main droite elle tient le manche de ce gouvernail, et de la gauche une corne d'abondance. Dans le champ, à gauche, ΔOT (an 374) ; à droite, la lettre ϟ. Æ. 24 mill. [1].

17. — Même droit. En contremarque, L·XV.

℞. Même type, avec la date EOT (= an 375). Æ. 24 mill.

Nous rappellerons ici que c'est en s'appuyant sur la légende du droit des pièces précédentes (nos 16 et 17) que Noris, et à sa suite MM. Mommsen et Droysen, ont précisé le point de départ de l'ère aradienne [2]. Le titre de *Parthicus*, ΠAPΘ, donné à Trajan, qui forme l'argument essentiel de ces savants, n'est pas visible sur les exemplaires du Cabinet de France ; son existence est toutefois garantie par Noris, d'après une pièce de l'ancienne collection de Médicis, aujourd'hui au musée de Florence [3].

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 464, n° 845. Mionnet ajoute en note : « On doit lire sur les médailles bien conservées : AYTOKP·NЄP·TPAIANOC·APICT·KAIC·CEB·ΓЄP·ΔAK·ΠAPΘ. »

2. Voyez *Revue numismatique*, 1888, p. 516.

3. Noris, *Annus et epochae Syromacedonum* (1691), p. 364-365.

[illegible]

[illegible] Buste [illegible] de femme, à droite, les che[illegible] [illegible] sur les épaules ; devant [illegible] tête laurée de Trajan. Grènetis.

[illegible] Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, [illegible] EOT = an 375 [illegible] à gauche, la lettre [illegible]. Æ. 21.

[illegible] compte de la monnaie au nom [illegible] par Mionnet [1], qui porterait à la [illegible] d'Aradus et de Laodicée.

21. — Tete laurée de Zeus, à droite.

R̸. Double corne d'abondance. Dans le champ, la date EOT (= an 375) et la lettre [illegible]. Æ. 20 [2].

Marc Aurele et Lucius Verus.

22. — ...ANTΩNINOC·KAI·OYHPOC CEBACTOI. Têtes laurées et affrontées de M. Aurèle et de L. Verus.

R̸. APAΔIΩN. Zébu bondissant, à gauche ; au dessus, la date AKY (= an 421). Dans le champ, à droite, la lettre ϵ. Grènetis. Æ. 21.

23. — Même droit.

[1] Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, n° 849.
[2] Imhoof Blumer, *Monn. grecq.*, p. 447, n° 47.

℞. APAΔIΩN. La Fortune à demi nue, assise à gauche sur un gouvernail, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite le manche du gouvernail. Au dessus, la date AKY (= an 421); à gauche, la lettre Є. Grènetis. Æ. 25.

24. — Autre, avec la date BKY (= an 422)[1].

25. *Commode.* — AYT·K·M·AVP·ANT·KOM... Tête laurée de Commode, à droite.

℞. APAΔIΩN. La Fortune debout de face, tenant une corne d'abondance ; elle est placée entre deux cippes surmontés chacun d'une Victoire qui la couronne. Dans le champ, à gauche, HMY (= an 448) et la lettre Γ. Grènetis. Æ. 25[2].

26. *Septime Sévère.* — AVT·KAI....CЄOYHPON CЄB. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

℞. APAΔIΩN. Poseidon debout, à droite, le pied droit sur un rocher ; de sa main droite il s'appuie sur son trident et dans la gauche il tient un hippocampe. Dans le champ, à gauche, A et la date ϟNY (= an 456. Æ. 23[3].

27. *Caracalla.* — AYT·KAI·ANTΩNINOC·CЄ. Tête laurée de Caracalla, à droite ; dessous, la lettre A.

℞. ΔHMAPX·ЄI·YΠATOC TO Δ. Aigle debout de face, les ailes éployées, tenant une couronne dans son bec. Entre ses pattes, un crabe surmonté d'un croissant ; dans le champ, à droite, un palmier.

Æ. 26. — 13 gr. 36. Pl. X, fig. 17[4].

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, n^os 851, 852 et 853. Mionnet donne, d'après le catalogue d'Ennery, une pièce de l'an AKY (421) avec la tête seule de Lucius Verus.

2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 465, n° 855.

3. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n° 856.

4. D'après Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 238, n° 786.

Une des plus heureuses découvertes de M. Imhoof-Blumer, dans son récent ouvrage (*Griechische Münzen*) a été de démontrer que les monnaies de bas argent au type de l'aigle, qu'on classait en bloc à Antioche, doivent se répartir entre les villes suivantes : Antioche, Hiéropolis, Berœa, Zeugma, Aradus, Tripolis, Sidon, Tyr, Ascalon, Gaza, Emèse. L'attribution à Aradus de celle qui précède se justifie par la présence de la lettre A au droit et par le palmier du revers, symbole ordinaire de l'atelier d'Aradus.

28. — AYT·K·M·AYP·ANTΩNINOC. Tête laurée de Caracalla, à droite.

℞. APAΔIΩN. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Dans le champ, à gauche, la lettre Є ; à droite, la date YOΔ (= an 474). Grènetis. Æ. 19[1].

29. — AYT·K·M·AYP·ANTΩNINOC. Buste lauré et drapé de Caracalla, à droite.

℞. APAΔIΩN. Cyprès entre un lion et un taureau affrontés et accompagnant chacun une enseigne militaire. A l'exergue, Є·ϚOY (= an 476). Dans le champ, à droite, Є. Grènetis.

Æ. 27 mill. Pl. X, fig. 18.

Cette médaille et d'autres analogues sont attribuées par Mionnet à Elagabale[2]. Mais je ne crois pas que cette attribution soit exacte ; la date est ainsi indiquée ϚOY, et même sur un exemplaire du Cabinet des Médailles ϚOY. Il me semble donc qu'on doive

1. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n° 857.
2. Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 466, n°s 858 à 860, et *Suppl.*, t. VIII, p. 323, n°s 414, 415 et 416.

lire 476 (= 217 de J.-C.), la dernière année du règne de Caracalla, plutôt que 477 (= 218 de J.-C.), la première année du règne d'Elagabale. Si c'était cette dernière date, on ne comprendrait guère que le chiffre 7 (Z) fût retourné et ainsi fait, ≤, sur tous les exemplaires, frappés avec des coins différents.

30. *Gordien le Pieux.* — AYTOK·K·M·ANT·ΓOPΔIA-NOC. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum et de la cuirasse. Grènetis.

℟. ЄTOYC HϥY (= an 498) APAΔIϢN. Urne des jeux entre deux palmes et deux sphinx. Grènetis.

Æ. 30 mill. Pl. X, fig. 19.

Cette monnaie de Gordien le Pieux, que je crois inédite, est la dernière d'Aradus. L'année 498 de l'ère aradienne correspond à l'an 239 de J.-C., qui est la seconde année du règne de Gordien (238-244 de J.-C.)

LES MONNAIES & LA CHRONOLOGIE

DES ROIS DE SIDON

SOUS LA DOMINATION DES PERSES ACHÉMÉNIDES

Pl. XI et XII

I

Les monnaies, dont cette étude[1] a pour but de fixer le classement et l'attribution, sont bien connues des numismatistes, et toutes les grandes collections en possèdent des exemplaires. La plupart des variétés en ont été signalées par Brandis[2], et elles se trouvent décrites et reproduites dans l'ouvrage de M. Barclay V. Head sur les monnaies royales de la Lydie et de la Perse[3]. M. Six les a également enregistrées dans deux de ses remarquables études sur les monnaies phéniciennes[4]. Il y en a enfin quelques nouvelles variétés dans les *Monnaies grecques* de M. Imhoof-Blumer[5].

1. Cette étude a été lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans les séances des 5 et 12 décembre 1890.

2. J. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 424 à 426, Berlin, 8°, 1866.

3. Barclay V. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 32 à 44 et pl. II et III, cf., du même, *Historia numorum*, p. 670 à 672.

4. J. P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*. 1877, p. 209 et suiv., et 1884, p. 146 et suiv.

5. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 447 et 448.

Si l'on remontait aux travaux antérieurs à Brandis, la liste serait longue des ouvrages où se trouvent décrites au moins quelques-unes des pièces dont il va être question. Aussi, si j'ai annexé deux planches au présent mémoire, c'est à seule fin de rendre ma démonstration plus saisissante et d'épargner au lecteur qui voudra bien me suivre, la peine de recourir à d'autres écrits : en fait de documents numismatiques, je ne lui offre rien d'inédit.

Bien que susceptibles de se grouper, comme on le verra tout à l'heure, en plusieurs séries distinctes, nos monnaies, si l'on n'en considère que les caractères généraux, sont manifestement de la même famille. Elles offrent le même aspect extérieur; le flan est très épais; la gravure est presque toujours d'un style lourd; les types eux-mêmes répondent à une description peu variée que nous caractériserons comme il suit :

D'un côté, une galère phénicienne dont la proue est ornée d'une figure de patèque, et qui est généralement sans voiles. Tantôt elle est amarrée au pied d'une forteresse, tantôt elle vogue sur des flots représentés par des lignes parallèles ondulées. Au dessus de la galère, on relève des chiffres ou des lettres phéniciennes et araméennes. Au revers, le roi de Perse, debout dans un char traîné par deux ou trois chevaux[1]; l'aurige est dans le char à côté du Roi des

1. Les auteurs varient sur le nombre des chevaux; je n'en ai jamais vu que trois et quelquefois deux seulement, sur tous les exemplaires qui me sont passés par les mains et sur lesquels les détails de l'attelage étaient suffisamment reconnaissables.

rois. Celui-ci est barbu et coiffé de la haute tiare appelée *cidaris;* il étend et élève la main droite. Le plus fréquemment, suit à pied, derrière le char, un personnage qui tient un long sceptre terminé, à sa partie supérieure, par une tête d'animal, la gueule béante. Dans le champ, au dessus des chevaux, il y a presque toujours des caractères phéniciens ou araméens variables.

Les plus grandes de ces monnaies sont des doubles sicles ou octodrachmes, et leur poids varie de 25 grammes à 28 gr. 40 environ. Il y a des demi-sicles ou didrachmes, des quarts de sicle ou drachmes, des seizièmes de sicle ou oboles. Ces divisions répondent, pour la plupart, à la même description que le double sicle; elles n'y ajoutent guère qu'un type nouveau; c'est le roi achéménide debout, luttant contre un lion qui se dresse devant lui.

Quelques pièces de bronze, enfin, se rattachent à la même série. Elles ont, au droit, soit une tête barbue coiffée de la tiare, soit un roi à demi agenouillé et tirant de l'arc, type ordinaire des dariques; soit, enfin, le char royal achéménide. Le revers est occupé par le type ordinaire de la galère phénicienne surmontée d'une indication numérale.

Telle est, sommairement décrite, la série monétaire dont je vais essayer de déterminer l'origine et que je voudrais faire contribuer à éclaircir quelques points obscurs de l'histoire de la Phénicie sous les derniers Achéménides. On peut dire que ces monnaies sont restées jusqu'ici une énigme pour les numismatistes; car les nombreuses attributions qu'on en a faites, les

[illegible] le meilleur [illegible] Grand

[illegible] monétaire dans la [illegible] comprenant l'Assyrie et la [illegible] on peut dire au gré [illegible] les rois de Perse. Xerxes. [illegible] Artaxerxes III[3]. Les auteurs plus [illegible] leurs efforts, pas fait sensi- [illegible] question. Dans son livre, paru [illegible] les monnaies de la Lydie et de la Perse. M. [illegible] Head [illegible] qu'il est difficile de dire si [illegible] persées ont été frappées dans les villes de [illegible] de Phénicie, ou si elles doivent être, au [illegible] attribuées aux villes de l'intérieur de la Syrie et de la vallée de l'Euphrate. Avec beaucoup d'hésitation il propose d'en donner quelques-unes à

1. *Trésor de numismatique et de glyptique. Rois grecs*, p. 138.
2. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, II, p. 6; B. Head, *The Coinage of Lydia and Persia*, p. [illegible]
3. J. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 226, [illegible]

Thapsaque et les autres à Tyr[1]. Mais le même auteur fait lui-même bon marché de ces attributions; car, dix ans plus tard, en 1887, dans son *Historia numorum*, il classe ces monnaies sous la rubrique de Sidon et il les considère comme frappées à Tripolis, dans le quartier de cette ville qui appartenait aux Sidoniens[2].

En ceci, d'ailleurs, M. Head ne fait qu'abandonner ses propres hypothèses pour accepter celles ou, plus exactement, l'une de celles de M. Six. Dans une étude publiée en 1884 dans le *Numismatic Chronicle*, le savant hollandais propose en effet l'attribution à Tripolis. M. Six donne les plus anciennes de nos monnaies au satrape Bélésys, le prédécesseur de Mazaios dans le gouvernement de la Syrie, et, s'il reconnaît sur plusieurs autres le nom même de Mazaios, il croit que ce satrape a battu monnaie dans le quartier sidonien de Tripolis. Enfin, M. Imhoof-Blumer, plus prudent, se contente de ranger toutes ces pièces parmi les *incertaines* de la Phénicie[3].

Je n'insiste pas davantage sur ces hypothèses multiples qui représentent l'état actuel de la question. L'exposé qui va suivre suffira, si je ne m'abuse, à démontrer, mieux qu'une réfutation directe, l'insuccès des efforts tentés jusqu'ici; car il me paraît substituer aux anciens classements un système entièrement conforme aux exigences les plus rigoureuses de la numismatique et de l'histoire.

1. B. Head, *Lydia and Persia*, p, 33 et 43.
2. B. Head, *Historia numorum*, p. 671.
3. Imhoof-Blumer *Monnaies grecques*, p. 447 et 448.

II

Si l'on envisage les variétés des légendes de ces monnaies, leur poids, leur style et certaines particularités de leurs types, on se rendra compte qu'elles se partagent sans difficulté en sept groupes constitués de la manière suivante :

Groupe A

1. — Galère phénicienne, avec un mât et quatre voiles, voguant sur les flots. Grènetis au pourtour.

Rv. Le roi de Perse dans un char traîné par trois chevaux au pas, à gauche; l'aurige est dans le char à côté du roi. Au dessus, est représentée en creux la partie antérieure d'un bouquetin. Le tout dans un carré creux [1].

Ar. 30 mill. Double sicle, 27 gr. 40 (British Museum). Pl. XI, fig. 1.

2. — Même galère.

Rv. Le roi de Perse debout, tirant de l'arc, à droite. Devant lui, en creux, la partie antérieure d'un bouquetin; derrière lui, également en creux, une grande tête barbue du dieu Bésa, à gauche [2].

1. Barclay Head, *Lydia and Persia*, pl. II, fig. 1; *Historia numorum*, p. 671; cf. un autre exemplaire, dans Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 447, n° 48, et *Choix de monn. grecques*, pl. VII, n° 228. Six, dans *Num. Chron.*, 1877, p. 200.

2. Cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 443, n° 49, autre exemplaire pesant 6 gr. 98.

Ar. 18 mill. Demi-sicle, 7 gr. 07 (Cab. de France) Pl. XI, fig. 2.

3. — Même galère, mais avec une seule voile.

Rv. Le roi de Perse debout tirant de l'arc, à droite, sans figures en creux[1].

Ar. 16 mill. Demi-sicle, 6 gr. 35 (Cab. de Vienne). Pl. XI, fig. 3.

4. — Même galère avec un mât et quatre voiles.

Rv. Le roi de Perse debout, tirant de l'arc, à droite.

Ar. 9 mill. Obole, 0 gr. 71 (Cab. de France, coll. de Luynes). Pl. XI, fig. 4.

Le poids actuel de ces monnaies nous fournit, si l'on tient compte du frai, un double sicle normal de 28 gr. 40 environ. Le style ancien de ces pièces s'ajoutant à leur poids élevé, l'absence de lettres ou légende, ainsi que la présence du carré creux sur les doubles sicles, ont paru des arguments suffisants pour reporter ces monnaies au temps de Darius II, de 425 à 405[2]. On les descendra d'un quart de siècle aisément, si on les compare, par exemple, aux plus anciennes monnaies des rois de Gébal et d'Aradus, qui remontent à peine jusqu'à l'an 400.

Groupe B

5. — Galère phénicienne, sans voiles, amarrée au

1. Imhoof-Blumer, *ouvr. cité*, p. 448, n° 50.
2. B. Head, *Hist. num.*, p. 671.

pied d'une forteresse flanquée de cinq tours. A l'exergue, deux lions se dirigeant en sens inverse. Cercle cordiforme au pourtour.

Rv. Le roi de Perse dans un char traîné par deux chevaux au galop, à gauche, l'aurige est dans le char à côté du roi. Sous les chevaux, le cadavre d'un bouquetin, gravé en creux. Grènetis au pourtour[1].

Ar. 28 mill. Double sicle, 27 gr. 63 (Cab. de France). Pl. XI, fig. 5.

6. — Même galère, au pied d'une forteresse flanquée de quatre tours ; à l'exergue les deux mêmes lions. Au dessus de la forteresse, les lettres phéniciennes ϙO. Grènetis au pourtour.

Rv, Le roi de Perse debout, à droite, un poignard à la main et luttant contre un lion qui se dresse devant lui. Entre le roi et le lion, les lettres ϙO. Le tout dans un carré creux peu profond[2].

Ar. 20 mill. Demi-sicle, 6 gr. 70 (British Museum). Pl. XI; fig. 8.

Il y a de nombreuses variétés de ce demi-sicle, sur lesquelles les lettres ϙO sont omises.

7. — Même galère, au pied d'une forteresse flanquée de trois tours ; à l'exergue, un lion, à gauche. Grènetis au pourtour.

Rv. Le roi de Perse debout, tirant de l'arc, à droite. Devant lui, en creux, la partie antérieure d'un

1. On a prétendu lire sur des variétés de ce double sicle des lettres qui ne s'y trouvent point en réalité. Brandis, *ouvr. cité*, p. 424 ; Head, *Lydia and Persia*, p. 35; Six, dans le *Numism. Chron.*, passage cité.

2. B. Head, *Lydia and Persia*, pl. II, fig. 10.

bouquetin; derrière lui, également en creux, la grande tête barbue de Bésa, à gauche.

Ar. 9 mill. Obole, 0 gr. 76 (Cab. de France). Pl. XI, fig. 6.

8. — Même galère, au pied d'une forteresse.

Rv. Le roi de Perse, à demi agenouillé, à droite, tenant d'une main un javelot, et de l'autre, un arc[1].

Ar. Hémiobole, 0 gr. 38 (Musée de Turin).

9. — Tête jeune et imberbe, à droite (Astarté?). Grènetis au pourtour.

Rv. Forteresse flanquée de trois tours séparées par deux palmiers.

Ar. 15 mill. Quart de sicle, drachme, 3 gr. 35 (Brit. Mus.). Pl. XI, fig. 7.

10. — Même tête.

Rv. Forteresse flanquée de trois tours séparées par deux palmiers. A l'exergue, un bouquetin, en relief.

Ar. 9 mill. Obole, 0 gr. 65 (British Museum).

Il est aisé de démontrer que les monnaies de ce second groupe font immédiatement suite à celles du premier dont elles se distinguent pourtant très nettement. Le poids normal est déjà affaibli; il ne devait guère dépasser 28 grammes 10. Comme dans le groupe *A*, il n'y a pas encore de suivant derrière le char royal; les divisions du double sicle ont encore leur type de revers dans un carré creux. Les grandes pièces sont anépigraphes; mais déjà, sur les demi-

1. B. Head, *Lydia and Persia*, p. 37.

sicles, commence à paraître une inscription : ce sont les lettres 𐤏𐤉. Tandis que dans le groupe *A*, la galère est à la voile, ici elle est amarrée sous les murs d'une citadelle. Enfin, il y a encore le bouquetin gravé en creux. C'est sur les doubles sicles du groupe *B* seulement que les chevaux qui conduisent le char sont au nombre de deux et lancés au galop.

Groupe C

11. — Galère phénicienne sans voiles, voguant sur les flots ; au dessus, le nombre III. Grènetis.

Rv. Le roi de Perse dans un char traîné par trois chevaux, au pas, à gauche ; l'aurige est debout dans le char à côté du roi. Derrière le char suit à pied un personnage coiffé d'une tiare plate et peu élevée, et tenant un sceptre et une œnochoé. En haut, dans le champ, les lettres 𐤏𐤋. Grènetis au pourtour.

Ar. 29 mill. Double sicle, 25 gr. 65 (Cab. de France). Pl. XI, fig. 9.

Variétés de ce double sicle[1], avec les nombre I (British Museum) et IIII (coll. Imhoof-Blumer).

12. — La même galère phénicienne. Au dessus, I.

Rv. Le roi de Perse debout, à droite, un poignard à la main et luttant contre un lion qui se dresse devant lui. Entre le roi et le lion, les lettres 𐤏𐤋.

Traces d'un carré creux.

Ar. 10 mill. Obole, 0 gr. 65 (Cab. de France). Pl. XI, fig. 10.

1. Six, dans *Num. Chron.*, 1877, p. 210.

· MM. Brandis, Head et Six donnent, avec les lettres O𐤌, une obole qui porterait au revers le nombre III– = 13 et se trouverait au Cabinet de France[1]. C'est une erreur de Brandis, qui a été répétée après lui. La seule obole avec le chiffre 13 que possède le Cabinet de France porte les lettres 9O et elle appartient par conséquent à notre groupe *E*[2].

Ce qui caractérise le groupe *C*, en dehors des lettres O𐤌, c'est l'affaiblissement considérable du poids; au lieu de 28 grammes, les doubles sicles les plus lourds n'atteignent que 25 gr. 90. Pour la première fois, nous voyons apparaître un suivant, derrière le char du Roi des rois, et des signes numériques au dessus de la galère. La forteresse et les figures en creux ont disparu; néanmoins, malgré la modification de certains détails dans les types et la diminution du poids, on ne saurait hésiter à reconnaître que les monnaies du groupe *C* se rattachent directement à celles du groupe précédent.

Groupe D

13. — Galère phénicienne sans voiles, voguant sur les flots; au dessus, le nombre III. Grènetis.

Rv. Le char royal achéménide, comme au groupe *C*, suivi d'un personnage qui semble nu-tête et qui porte un sceptre et un œnochoé. En haut, dans le champ, les lettres OO. Grènetis au pourtour.

1. Brandis, *ouvr. cité*, p. 425; B. Head, *Lydia and Persia*, p. 40; Six, dans *Num. Chron.*, 1877; p. 214-215.
2. Elle est décrite ci-dessous, sous le n° 19.

Ar. 28 mill. Double sicle, 25 gr. 90 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 1.

14. — La même galère phénicienne, au dessus, II.

Rv. Le roi de Perse debout, à droite, un poignard à la main, et luttant contre un lion qui se dresse devant lui. Entre le roi et le lion, les lettres OO. Aire creuse.

Ar. 9 mill. Obole, 0 gr. 65 (British Museum). Pl. XII, fig. 4.

Ces monnaies ne diffèrent de celles du groupe qui précède que par la présence des lettres OO; le poids et le style restent les mêmes, et le personnage qui suit le char ne se distingue de celui du groupe *C* que par des particularités peu importantes.

Groupe E

15. — La même galère phénicienne; au dessus, I. Grènetis.

Rv. Le char royal achéménide, comme ci-dessus, suivi d'un personnage coiffé d'une tiare plate et peu élevée et portant le sceptre et l'œnochoé. En haut, dans le champ, les lettres ϙO. Grènetis.

Ar. 28 mill. Double sicle, 25 gr. 68 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 3.

16. — Variété du double sicle. Le personnage qui suit le char royal a un costume particulier, de forme égyptisante, et il est coiffé d'une tiare conique, qui

rappelle la couronne blanche égyptienne. Cercle cordiforme au pourtour.

Ar. 28 mill. Double sicle, 25 gr. 75 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 2.

17. — La même galère phénicienne; au dessus, 𐄇 𐄇 𐄇 𐄇.

Rv. Le char royal achéménide suivi d'un personnage à pied. Dans le champ, les lettres 𐤏𐤍. Grènetis.

Ar. 17 mill. Demi-sicle, 6 gr. 35 (Cab. de France).

18. — La même galère phénicienne; au dessus, 𐄇 𐄇 𐄇.

Rv. Le char royal achéménide, sans suivant. Dans le champ, les lettres 𐤏𐤍. Grènetis.

Ar. 12 mill. Quart de sicle, 3 gr. 25 (British Museum).

19. — La même galère phénicienne; au dessus, 𐄇 𐄇 𐄇 (=13).

Rv. Le roi de Perse debout, luttant contre un lion; entre le roi et le lion, les lettres 𐤏𐤍. Traces d'un carré creux.

Ar. 8 mill. Obole, 0 gr. 77 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 6.

Les signes numériques relevés sur les pièces de ce groupe vont de 𐄇 à 𐄇 𐄇 𐄇 (13), sans lacune importante. Les lettres 𐤏𐤍 sont les mêmes que sur le groupe *B*; mais les pièces sont d'un style notablement plus récent, et le double sicle, au lieu de peser 28 grammes, n'atteint que 25 gr. 90, comme dans les groupes *C* et *D*. Particularité intéressante à signaler : tantôt le

personnage qui suit le char royal se présente à nous dans un costume asiatique, tantôt son bonnet et sa tunique paraissent égyptisants. Dans ce dernier cas, les pièces, tout en conservant le poids traditionnel de 25 gr. 90, ou 26 grammes, ont certaines particularités de style empruntées aux monnaies que nous décrirons sous la lettre *G*.

Groupe F

20. — La même galère sans voiles; au dessus, 𐤆𐤉. Grènetis au pourtour.

Rv. Le char royal achéménide, comme ci-dessus, suivi d'un personnage nu-tête, tenant le sceptre et l'œnochoé. En haut, dans le champ, le mot 𐤆𐤓𐤆𐤄 (*Mazdaï* ou *Mazraï*). Grènetis au pourtour.

Ar. 28 mill. Double sicle, 25 gr. 80 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 5.

21. — La même galère; au dessus, 𐤇𐤇𐤇𐤇𐤇𐤇𐤇𐤇 (= 9).

Rv. Le roi de Perse debout, luttant contre un lion. Entre le roi et le lion, les lettres 𐤆𐤄, initiales du mot *Mazdaï*.

Ar. 8 mill. Obole, 0 gr. 65 (Cab. de France). Pl. XII, fig. 7.

Le poids de ces pièces est le même que pour les séries *C*, *D*, *E*; le style est aussi pareil, si bien que nous pouvons affirmer que nous avons sous les yeux les produits de monnayages contemporains. Mais, tandis que jusqu'ici nous n'avons rencontré que des

caractères phéniciens dans les légendes monétaires, les inscriptions du groupe *F* sont, au contraire, nettement araméennes ; à ce point de vue, nous signalerons particulièrement la forme du ב et du ר. Les variétés que nous constatons dans les signes numériques placés au dessus de la galère, sont les suivantes, qui forment trois émissions successives :

1. — 𐤉, 𐤉 𐤉 (an 1), 𐤉𐤉 (an 2), 𐤉𐤉𐤉 (an 3) ;
2. — 𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤉 (an 9), 𐤉 (an 10), 𐤉 𐤉 (an 11), 𐤉𐤉 𐤉 (an 12) ;
3. — 𐤉𐤉𐤉 𐤉𐤉𐤉 𐤉 (an 19), 𐤉 𐤉 (an 20), 𐤉𐤉 𐤉 (an 21).

La lettre ב est pour (שנת)ב[1].

Groupe G

22. — La même galère sans voiles. Au dessus, la lettre 𐤑. Cercle cordiforme au pourtour.

Rv. Le char royal achéménide, comme ci-dessus ; mais il est suivi d'un personnage vêtu de la *schenti* et coiffé du *skhent*, qui tient un sceptre terminé par une tête de lévrier ; il ne porte rien de la main gauche. Sans légende dans le champ. Cercle cordiforme au pourtour et bords arrondis.

Ar. 30 mill. Double sicle, 28 gr. 30 (Cab. de France, coll. de Luynes). Pl. XII, fig. 8.

23. — Même galère surmontée de la lettre 𐤑. Cercle cordiforme au pourtour.

1. Six, *Numism. Chronicle*, 1884, p. 147 et suiv.

Rv. Le char royal achéménide (sans suivant).

Ar. 19 mill. Demi-sicle, 6 gr. 30 (Cab. de France).

24. — Même galère surmontée de la lettre 𐤏.

Rv. Le roi de Perse debout, luttant contre un lion. Entre le roi et le lion, la lettre O, remplacée quelquefois par une tête de bœuf, de face.

Ar. 9 mill. Obole, 0 gr. 78. Pl. XII, fig. 9.

Les monnaies du groupe *G* offrent des particularités importantes. Au dessus de la galère, à la place des indications numérales, on trouve uniformément la lettre 𐤏, de forme phénicienne et non araméenne. Le personnage qui suit le char royal est un Égyptien, comme l'indiquent son costume, sa coiffure, ses attributs, son attitude hiératique. La tranche des pièces, au lieu d'être à arêtes vives, comme dans les groupes précédents, est au contraire arrondie; la gravure des coins monétaires est plus délicate et plus soignée. Les doubles sicles sont beaucoup plus lourds que ceux que nous avons décrits sous les lettres *B*, *C*, *D*, *E*, *F;* ils atteignent effectivement 28 gr. 30, de sorte qu'il est manifeste que l'ancien poids normal de 28 gr. 40 du groupe *A* a été maintenu ou repris. La cordelette qui limite le champ et remplace le grènetis ne se rencontre que sur les monnaies du groupe *G* et sur quelques pièces du groupe *E* qui en sont des imitations.

Il ne sera pas superflu, après cette classification détaillée, de dresser le tableau comparatif des sept groupes monétaires que nous venons de constituer :

GROUPES	AU DROIT	AU REVERS	POIDS MAXIMUM	PARTICULARITÉS DU TYPE
A			28 gr. 28	Galère à la voile. Absence de légende et de suivant derrière le char. Figures accessoires en creux. Pl. XI, fig. 1, 2, 3, 4.
B	9O	9O	28 gr. 07	Galère sans voile devant la forteresse. Bige au galop ; bouquetin en creux. Apparition de la légende. Pl. XI, fig. 5, 6, 7, 8.
C	I à IIII	O4	25 gr. 90	Galère sans voile sur les flots. Suivant derrière le char, en costume asiatique. Poids très affaibli. Légende et chiffres. Pl. XI, fig. 9, 10.
D	I à III	OO	25 gr. 95	Mêmes particularités. Pl. XII, fig. 1 et 4.
E	I à III‾ (13)	9O	25 gr. 85	Mêmes particularités. Le suivant a tantôt un costume asiatique, tantôt un costume égyptisant. Pl. XII, fig. 2, 3, 6.
F	I y à I3 y (1 à 21)	2424 ou 24	26 gr. —	Mêmes particularités. Ecriture araméenne ; le suivant a toujours le costume asiatique. Pl. XII, fig. 5, 7.
G	9	O	28 gr. 30	Poids très élevé. Style très fin. Le suivant est un Egyptien. La lettre O ne paraît que sur les oboles. Pl. XII, fig. 8, 9.

III

S'il est vrai de dire qu'un monument archéologique est à moitié expliqué quand il est bien décrit, il est non moins juste d'affirmer que des monnaies méthodiquement rangées et coordonnées ne sont pas loin d'être bien attribuées. Il s'agit pour nous, à présent, de déterminer la patrie respective de nos sept groupes. Nous savons déjà que tout ce monnayage a été émis dans des pays maritimes, c'est-à-dire baignés par la Méditerranée, comme l'indique le type constant de la galère; nous sommes certains encore par les légendes que, dans ces contrées originaires, plus ou moins étendues, on faisait usage, ici, de l'écriture araméenne, là, de l'écriture phénicienne. Au point de vue chronologique, le style de ces pièces ne nous permet pas de faire remonter nos recherches au delà de l'an 400, et le type du char royal achéménide nous interdit de descendre plus bas que l'an 332, date de la conquête de la Cilicie, de la Phénicie et de l'Égypte par Alexandre.

Dans cette période restreinte de l'histoire de l'empire des Perses, la prépondérance maritime était aux mains des Sidoniens, sous la suzeraineté du grand Roi. Déjà, dans le siècle précédent, au temps de Xerxès, le roi de Sidon est désigné par Hérodote comme ayant le pas sur le roi de Tyr et la première place à côté du monarque achéménide[1]. Les navires sidoniens sont cités comme étant les plus remar-

1 Herod., VIII, 67, 68.

quables de toute la flotte perse[1]. C'est le roi de Sidon qui commande les vaisseaux phéniciens sous les ordres de Conon, à la bataille de Cnide en 395[2]. Le successeur peut-être immédiat de celui-ci, Straton, est fameux pour son philhellénisme; son ambition était de dépasser le luxe hellénique des rois de Cypre[3]; les Athéniens rendent un décret en son honneur[4], et c'est à lui, sans doute, qu'il faut attribuer l'inscription bilingue découverte par M. Homolle à Délos[5]. Un peu plus tard, au milieu du IV^e^ siècle, quand la Phénicie tout entière se révolte contre Artaxerxès III Ochus, c'est à Tennès, roi de Sidon, successeur de Straton, que les représentants des cités phéniciennes, rassemblés à Tripolis, confient le redoutable honneur de diriger les opérations militaires contre les satrapes Mazaios et Bélésys. Bref, c'est à bon droit que l'on était surpris, en voyant l'importance du rôle politique de Sidon, de constater que, tandis que de petits dynastes phéniciens contemporains, comme ceux de Gébal, ont frappé monnaie à leur nom, les opulents et puissants princes sidoniens, comme Straton et Tennès, en étaient dépourvus. Cette anomalie n'était qu'apparente : du moins, je propose de la faire cesser en attribuant aux rois de Sidon la plupart des monnaies dont nous avons, tout à l'heure, dressé le catalogue sommaire.

Les monnaies du groupe *A* sont anépigraphes, de

1. Hérod., VII, 96, 99.
2. Diod. Sic., XIV, 79.
3. Théopompe, frag. 126, cf. dans Athénée, XII, p. 352.
4. *C. I. A.* II, n° 86.
5. *C. I. S.*, I, n° 114.

sorte qu'il sera probablement toujours fort difficile de les attribuer à un roi déterminé. Bien qu'elles soient d'un style ancien et qu'elles comptent parmi les premières monnaies qui aient jamais été frappées en Phénicie, elles ne remontent sûrement pas au temps de Xerxès, époque où le roi de Sidon était Tétramnestos, fils d'Anysos, suivant Hérodote[1]. Mais aucun obstacle fondé sur le poids, le style ou les types, ne paraît s'opposer à ce qu'on donne ces pièces à ce roi, malheureusement innommé, auquel nous avons déjà fait allusion, et qui, en 395, combattait à Cnide, sous les ordres de Conon et de Pharnabaze. Les monnaies du groupe *A* se rattachent d'ailleurs, sans discontinuité, à celles du groupe *B*, dont l'attribution peut être scientifiquemment établie.

Le groupe *B* appartient à Straton I le Philhellène : ce sont les initiales de son nom qu'on doit reconnaître dans les lettres ס (ע), qu'on lit sur quelques-uns des demi-sicles de ce groupe. On sait, en effet, que le mot grec *Straton* est la transcription altérée du nom phénicien אבדעשתרת (*Abdastoret*), et cette forme *Abdastoret* est précisément celle qui est donnée au nom du roi Straton dans la partie phénicienne de l'inscription de Délos. Straton le Philhellène, qui avait pris part à la grande révolte des satrapes contre Artaxerxès II Mnémon, périt par la main de sa femme, lors de la répression de la rébellion en 362; il avait régné douze ans.

Son successeur porte dans Diodore de Sicile le nom de Tennès. Ce sont les initiales de Tennès que

1. Hérod., VII, 98 ; VIII, 67, 68.

nous proposerons de reconnaître dans les lettres 𐤏𐤚 (תע) de toutes les pièces qui forment le groupe *C*. D'après cette orthographe, il n'y a plus lieu de maintenir le rapprochement, admis jusqu'ici conjecturalement, entre le nom de Tennès et celui de Tabnit תבנת[1]. Tennès, d'ailleurs, n'est peut-être pas un nom sémitique ; car le prince qui le porte fut imposé aux Sidoniens par le roi de Perse, à la suite de la révolte de Straton I.

Au droit des monnaies de Tennès, nous avons signalé des chiffres qui ne sont pas des marques de valeur ou d'émission, ni, comme on l'a cru plus généralement, des années de règne de différents rois de Perse : ce sont des années de règne de Tennès lui-même. L'inscription du sarcophage d'Eschmunazar s'ajoutant à nos monnaies, prouve que les rois de Sidon avaient l'habitude de compter d'après leurs années de règne. On remarquera que, sur les monnaies de Tennès, les dates s'arrêtent à l'an 4. Or, Diodore nous apprend que Tennès, après être resté quelque temps le vassal fidèle du grand Roi, se révolta contre Ochus. Grâce à l'appui des Égyptiens, il résista pendant quelque temps aux armées des satrapes envoyés pour faire rentrer la Phénicie sous le joug. Mais bientôt il eut peur, quand il vit Ochus en personne s'avancer contre lui à la tête d'une formidable armée, et, trahissant ses alliés et sa patrie même, il offrit sa soumission qui fut acceptée. Ochus feignit de pardonner; ses soldats rentrèrent dans Sidon, qui fut pillée et incendiée, puis Tennès

1. *C. I. S.*, I, p. 20.

fut envoyé au supplice. D'après le récit de ces dramatiques évènements, il est naturel que nous n'ayons pas de monnaies de Tennès, au type du grand Roi, pour la période insurrectionnelle de son règne qui commence la cinquième année, en 357, pour finir avec l'incendie de Sidon et la mort de Tennès, en 350.

Les monnaies du groupe *D* nous offrent un nom royal dont les initiales sont OO (𐤏𐤏). En nous autorisant des autres noms qui, tous, sont abrégés par leurs deux premières lettres, nous devons croire qu'ici également il s'agit d'un nom de roi, et cela avec d'autant plus de raison que les monnaies aux deux *aïns* portent également des années de règne. Mais quel nom peut bien être représenté sous cette forme étrange? J'ai longtemps cherché et je ne tiendrai pas le lecteur au courant de mes hésitations et de mes conjectures. Après avoir mis à la torture le vocabulaire sémitique, j'ai dû reconnaître qu'il serait impossible de trouver un nom phénicien pouvant s'adapter à une pareille transcription initiale et en même temps être vraisemblable pour un roi de Sidon. J'en ai conclu que le nom dont les premières lettres sont en phénicien deux *aïns* devait être un nom étranger, et qu'il s'agissait, vraisemblablement, d'un prince n'appartenant pas à la race royale de Sidon; rien de plus naturel que de supposer qu'Artaxerxès III Ochus imposa aux Sidoniens un gouverneur de son choix, après l'incendie de leur ville et le supplice de Tennès. Mes recherches dans cette voie ont été plus heureuses; car des preuves historiques me permettent d'affirmer

que cet étranger fut Évagoras II, roi dépossédé de Salamine.

Rappelons quelques évènements historiques.

Tandis qu'avait lieu en Phénicie la révolte de Tennès, une autre guerre s'était élevée à Cypre, « guerre, dit Diodore de Sicile (XVI, 42), qui se compliqua avec les détails de celle [de Phénicie] ». Les neuf rois de l'île de Cypre firent alliance avec les Phéniciens et répudièrent la suzeraineté du roi de Perse. Artaxerxès III Ochus chargea le satrape de Carie Idriæus avec l'Athénien Phocion et Évagoras II, ancien roi de Salamine, de faire rentrer sous le joug l'île insurgée. L'armée de Phocion et d'Évagoras vint mettre le siège devant Salamine, où se renferma le roi rebelle et usurpateur Pnytagoras. Les évènements en étaient là dans l'île, quand, sur le continent, Sidon succomba et Tennès fut mis à mort. Je cite à présent textuellement un passage de Diodore (XVI, 46), auquel on n'a pas, jusqu'ici, prêté toute l'attention qu'il mérite : « Le roi de Salamine Pnytagoras (ou Protagoras) osa soutenir le siège. Évagoras réclamait la souveraineté de Salamine, comme l'héritage de ses ancêtres, et il espérait qu'avec l'appui des rois des Perses il serait rétabli sur le trône. Mais bientôt, calomnié auprès d'Artaxerxès qui penchait déjà pour Pnytagoras, Évagoras renonça à l'espoir de recouvrer Salamine. Toutefois, après s'être justifié des accusations portées contre lui, *il obtint du roi une souveraineté en Asie, plus considérable que celle qu'il avait perdue* (ἄλλης ἡγεμονίας ἠξιώθη κατὰ τὴν Ἀσίαν μείζονος). Mais ayant mal conduit son gouvernement,

il dut se réfugier de nouveau dans l'île de Cypre, où il fut arrêté et condamné au supplice. »

Voilà un texte bien formel, qui nous apprend que le roi Artaxerxès Ochus donna en Asie un royaume à Évagoras II, roi chassé de Salamine. Ceci se passait en 350-349, immédiatement après l'incendie de Sidon et le supplice de Tennès. Diodore racontant les évènements de Phénicie laisse à entendre que les descendants, ou au moins le fils de Tennès, n'ont pas régné à Sidon : c'est ce qu'ont déjà remarqué les rédacteurs du *Corpus Inscriptionum semiticarum*, dont j'invoquerai en passant le témoignage[1]. Où donc pouvait être cette principauté, donnée en Asie par le roi de Perse à son fidèle Évagoras? N'est-il pas logique de penser que c'était le royaume de Sidon, devenu vacant à ce moment même et incontestablement plus considérable que celui de Salamine, comme le veut Diodore? Cette hypothèse se changera en certitude, si nous rappelons l'affinité qui existait entre les Phéniciens et une partie des Cypriotes, leurs rapports commerciaux, leur communauté de langage; si nous nous souvenons enfin que, vingt-cinq ans auparavant, un autre roi de Salamine, Evagoras I (410-374), avait déjà possédé, un instant, une partie de la côte de Phénicie.

Diodore ajoute qu'Évagoras II ne resta pas longtemps à la tête de son royaume asiatique : κακῶς δὲ τὰ κατὰ τὴν ἀρχὴν διοικήσας, ἔφυγε πάλιν εἰς Κύπρον. Or,

1. « Qui legerit Diodorum (XVI, 43 et s.), non credet filium hujus Tennæ Sidone regnavisse, vel a Persis regni incrementa accepisse. » *C. I. S.*, I, p. 20.

en nous reportant aux monnaies du groupe *D*, nous constatons que le roi dont le nom est représenté par les deux *aïns* ne régna que trois ans. L'accord est donc parfait entre le texte de l'historien grec et les dates monétaires. C'est bien à Sidon qu'Évagoras II fut roi, et le nom de ce prince a été orthographié en phénicien sous la forme עענורא. Sur les monnaies, à légendes grecques, qu'Évagoras II fit frapper à Salamine avant d'être dépouillé de son trône cypriote, son nom est abrégé EVA : on voit par là que les monnaies de Sidon avec עע ne font que transporter en phénicien les deux premières syllabes du mot grec[1]. Ainsi la légende de nos médailles, si singulière au premier abord, se trouve justifiée, aussi bien en ce qui concerne l'orthographe qu'au point de vue de l'histoire.

En plaçant, entre la mort de Tennès et l'avènement d'Évagoras, un interrègne d'un an, nécessité par les désastres de Sidon et les négociations d'Évagoras avec le grand Roi, le nouveau règne commencera en 349. Cet étranger qui venait ainsi établir sa domination sur les ruines fumantes de leur ville, les Sidoniens ne durent le supporter qu'avec colère. Évagoras était l'ami et le représentant du roi qui avait fait de Sidon un monceau de ruines ; son joug fut odieux. Aussi, à la première occasion, dès que furent réparés les maux de la dernière guerre, Évagoras fut-il chassé et obligé, dit Diodore, de regagner Cypre. Nous ignorons les détails de cette révolution

1. Évagoras II a également fait frapper à Cypre, à l'occasion de sa lutte contre Pnytagoras, des monnaies sur lesquelles se trouvent les deux lettres phéniciennes OO. Nous nous proposons d'étudier ce monnayage méconnu jusqu'ici, dans un travail ultérieur.

qui eut lieu en 346 ; mais le nom de Straton donné au successeur d'Évagoras, aussi bien par les médailles que par les historiens, semble prouver que les Sidoniens restaurèrent leur vieille dynastie nationale. Straton II, qui régnait à Sidon quand parut Alexandre, était vraisemblablement un descendant de Straton le Philhellène.

« Après avoir pris possession de la ville de Byblos, qui lui fut livrée, Alexandre, dit Quinte Curce, se rendit à Sidon, ville célèbre par son ancienneté et par le renom de son fondateur. Straton y régnait sous la suzeraineté de Darius ; mais comme il se soumit plutôt par la volonté des habitants que par la sienne propre, il fut jugé indigne de garder la royauté, et Héphestion eut la mission de choisir pour roi celui des Sidoniens qu'il jugerait le plus digne de ce rang élevé. » Suit, dans Quinte Curce, l'histoire d'Abdalonyme, auquel Alexandre fait livrer le mobilier royal de Straton[1].

C'est à ce Straton II que doivent être attribuées les monnaies très communes du groupe *E*. Son nom עבדעשתרת s'y trouve abrégé par les initiales ע (עב), comme celui de Straton I le Philhellène sur les médailles, de style plus ancien, du groupe *B*. D'après les dates fournies par ces pièces, Straton II régna

1. Diodore de Sicile (XVII, 47) commet une erreur évidente en plaçant l'histoire d'Abdalonyme à Tyr et non à Sidon. Il faut éviter aussi de confondre le roi de Sidon Straton II avec Straton, fils du roi d'Aradus Gérostratos (Arrien, II, 13, 7). M. Droysen paraît être tombé dans cette erreur, quand il dit : « Quinte Curce mentionne vers cette époque un roi Straton de Sidon ; *mais c'est une erreur* » (Droysen, *Hist. de l'hellén.*, trad. Bouché-Leclercq, I, p. 278, note). Nos monnaies viennent confirmer le témoignage de Quinte Curce d'une manière éclatante.

treize ans au moins, et comme son règne, suivant le récit de Quinte Curce, confirmé par le témoignage d'Arrien et de Diodore, prend fin en janvier 332, on doit donc le faire commencer en 346, l'année de la chute d'Évagoras II.

A partir de la conquête d'Alexandre, les rois de Sidon, de même que ceux de Gébal, n'eurent plus le droit de battre monnaie en leur nom; ils durent se contenter d'émettre des monnaies d'or et d'argent au nom et aux types d'Alexandre. Nous venons donc de passer en revue, dans l'exposé qui précède, toutes les monnaies des rois de Sidon, et cet examen nous a permis d'établir comme il suit la succession des règnes :

1. — Un roi inconnu, dont les monnaies sont anépigraphes, et dont le règne se termine en 374 (groupe *A*). Pl. XI, fig. 1, 2, 3, 4.

2. — Straton I le Philhellène, dont le nom est abrégé בע, et qui règne douze ans, de 374 à 362 (groupe *B*). Pl. XI, fig. 5, 6, 7, 8.

3. — Tennès, dont le nom est abrégé תנ, et qui règne douze ans, de 362 à 350 (groupe *C*). Pl. XI, fig. 9, 10.

4. — Interrègne d'un an, après la ruine de Sidon.

5. — Évagoras II de Salamine, dont le nom est abrégé עע, et qui règne trois ans, de 349 à 346 (groupe *D*). Pl. XII, fig. 1 et 4.

6. — Straton II, dont le nom est abrégé בע, et qui

règne treize ou quatorze ans, de 346 à janvier 332, date de l'entrée d'Alexandre à Sidon (groupe *E*). Pl. XII, fig. 2, 3, 6.

D'après ce tableau chronologique, il ne reste plus de place, dans la série des rois de Sidon, pour y intercaler les monnaies des groupes *F* et *G*, les seules qui soient encore à classer. C'est qu'en effet ces pièces, qui sont manifestement contemporaines de Tennès, d'Évagoras, ou de Straton II, n'appartiennent pas aux rois sidoniens; elles n'ont même pas été frappées en Phénicie.

Les monnaies du groupe *F* (Pl. XII, fig. 5 et 7), qui portent la légende מזדי (*Mazdaï*) ont été frappées par le satrape Mazaïos, vraisemblablement dans l'un des ports de la Cilicie. La lecture du nom, après avoir été longtemps controversée, a été définitivement établie par M. J. Halévy[1], elle est aujourd'hui acceptée par tout le monde. Mazaïos fut établi satrape, ou plus exactement dynaste héréditaire de Cilicie, comme les Syennésis, en 360 environ. Quelques années plus tard, nous le trouvons, avec Bélésys, à la tête des troupes perses qui luttent contre Tennès, au nom d'Ochus. Après la mort de Bélésys, vers 350, Mazaïos joignit à son gouvernement de la Cilicie toute la Transeuphratique et la Cisseuphratique, c'est-à-dire la plus grande partie de la Syrie. Il conserva cette situation considérable jusqu'à

1. J. Halévy, *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques*, p. 64 et suiv. Paris, 1874. On peut lire *Mazdai* ou *Mazrai*; le *daleth* et le *resch* se confondent dans l'écriture araméenne des monnaies: les deux formes sémitiques conduisent, d'ailleurs, aussi bien l'une que l'autre, à la forme grecque Μαζαῖος;

l'arrivée d'Alexandre[1], et, à la bataille de Gaugamèle, il commandait les troupes syriennes. Enfin, il trahit Darius, ouvrit les portes de Babylone à Alexandre, qui lui laissa la satrapie de Babylone, où il mourut en 328[2].

Tout en acceptant la lecture du nom de Mazaïos sur nos monnaies. M. Six croit que l'atelier monétaire de ce satrape était à Tripolis. Cette opinion ne saurait être admise; car, si Mazaïos est entré dans Tripolis avec les troupes perses, il n'a certainement pas possédé cette ville pendant vingt et un ans avant l'arrivée d'Alexandre, minimum du temps rigoureusement exigé par les dates monétaires, qui forment trois groupes comprenant respectivement les années 1, 2 et 3, puis les années 9, 10, 11 et 12, et enfin les années 19, 20 et 21, si je m'en rapporte aux pièces connues jusqu'ici. D'autre part, ainsi que nous l'avons fait remarquer, Tripolis étant située en Phénicie, les légendes des pièces qui y auraient été frappées seraient en caractères phéniciens, comme celles des monnaies sidoniennes, et non en caractères araméens. Les lettres étant araméennes sur les pièces du groupe *F*, nous tirons de là la conclusion que l'atelier qui les a émises se trouvait dans un pays où l'araméen était en usage pour les légendes monétaires. Or, comme la galère, qui forme le type constant des doubles sicles, nous oblige à confiner nos recherches

1. Dans les dernières années de la monarchie perse, c'est-à-dire en 334-332, Mazaïos paraît n'avoir plus possédé la Cilicie; le satrape qui gouverne alors ce pays s'appelle Arsamès, mais peut-être ce dernier était-il sous l'autorité de Mazaïos. P. Krumbholz, *De satrapis Asiæ minoris persicis*, p. 93.

2. P. Krumbholz, *De satrapis Asiæ minoris persicis*, p. 77; Six, *Le satrape Mazaïos* dans le *Numism. Chronicle*, 1884, p. 89 et suiv.

dans un pays riverain de la Méditerranée, nous sommes amenés à conclure rigoureusement que les monnaies de Mazaïos ont été frappées en Cilicie, la seule province maritime du gouvernement de ce satrape, où l'on employât l'écriture araméenne sur les monnaies. On ne saurait donc songer à une ville quelconque de l'intérieur de la Syrie; la grossièreté et le mauvais style de nos pièces, comparées aux monnaies araméennes de Tarse, s'expliquent, ici comme à Sidon, par la précipitation qui présida à la frappe de ces monnaies, qui ont un caractère occasionnel et spécialement militaire.

Quant aux pièces du groupe *G* (Pl. XII, fig. 8 et 9), qui sont sans date et portent des lettres phéniciennes, elles offrent une particularité qui va nous aider à en fixer la patrie originaire : c'est l'Égyptien en costume national qui suit le char du grand Roi. Ces monnaies doivent être classées à l'Égypte, ainsi que l'a déjà conjecturé M. Eugène Révillout[1]. A la vérité, M. Six, qui a bien reconnu le caractère égyptien du personnage, fait observer, pour justifier son attribution à Tripolis, que la Phénicie a été longtemps sous l'influence de l'Égypte, dont elle a adopté en partie l'art, le costume et les usages : témoins de nombreux monuments d'origine phénicienne et notamment le costume de la déesse de Gébal sur la stèle du roi Jéhawmelek[2]. Mais si un semblable argument explique bien le type égyptisant de certains doubles sicles de Straton II, imités des pièces que nous

1. Eug. Révillout, *Annuaire de la Société de Numismatique*, 1885, p. 144.
2. *C. I. S.*, Atlas, pl. I.

étudions en ce moment, il ne saurait suffire à rendre compte des différences essentielles d'attributs pour les personnages qui suivent ici le char royal. Les monnaies du groupe *G* sont d'un style tout différent de celui des groupes précédents; la gravure du coin monétaire n'a, à aucun degré, ce caractère de lourdeur et d'empâtement qu'on peut signaler sur toutes les pièces des rois de Sidon ou du satrape Mazaïos. Nous n'insisterons pas autrement sur ces différences essentielles, que nous avons déjà signalées et qui trahissent un autre pays d'origine. La preuve que ces monnaies ont été frappées en Égypte, je la trouve encore dans leur poids, tout à fait insolite par rapport aux pièces contemporaines. Ce poids de 28 gr. 40 donné au double sicle est l'ancien poids sidonien qui s'est localisé en Égypte et y a persisté, alors qu'à Sidon même les monnaies contemporaines n'atteignent pas 26 grammes. Circonstance bien significative, les doubles sicles de Ptolémée Soter, devenu roi d'Égypte, ont encore conservé ce poids de 28 gr. 40, alors que dans tous les autres royaumes formés du démembrement de l'empire d'Alexandre les monnaies sont taillées dans le système attique.

S'il n'est pas possible de douter que les monnaies du groupe *G* aient été frappées en Égypte, il est, au point de vue chronologique, une place qui leur convient à merveille: c'est la période comprise entre l'année 345, date à laquelle Artaxerxès III Ochus reconquit l'Égypte sur Nectanébo II, et la fin de l'année 332, date de l'arrivée d'Alexandre dans ce pays. C'est la seule période du IV^e^ siècle pendant

laquelle les rois achéménides furent les tranquilles possesseurs de la vallée du Nil. Ochus, une fois le pays pacifié, en confia le gouvernement au satrape Phérendatès; celui-ci eut pour successeur Sabacès, qui périt à Issos à la tête du contingent égyptien. A Sabacès succéda Mazacès qui, au mois de décembre 332, livra l'Égypte à Alexandre, quand ce dernier, après la prise de Gaza, se présenta devant Péluse.

Comment, maintenant, interpréter la lettre ב qui figure au dessus de la galère sur toutes les pièces de cette série? En nous autorisant des exemples des autres groupes, nous devons croire que cette lettre représente un nom de satrape ou de roi, plutôt qu'un nom d'atelier ou de magistrat inférieur; et cependant ce ב ne saurait être l'initiale du nom de l'un des trois satrapes que nous venons d'énumérer. Si nous remarquons que le groupe *G* est le seul qui ne porte pas de date et que tous les exemplaires connus accusent des coins peu variés, nous conclurons que ces monnaies ont été frappées pendant un espace de temps fort restreint et, sans doute, à l'occasion d'une expédition militaire. Or, dans l'histoire de l'Égypte, pendant la période où doivent se classer nos médailles, il n'y a qu'une expédition qui ait pu occasionner ce monnayage, c'est la conquête même de l'Égypte par Ochus en 345; il n'y a aussi qu'un seul nom, parmi les personnages importants de cette époque, qui commence par un ב, c'est celui de l'eunuque Bagoas, qui était d'origine égyptienne. On sait que l'expédition d'Artaxerxès Ochus contre Nectanébo II nécessita des préparatifs considérables et que

la conquête de l'Égypte coûta plusieurs années de lutte. La flotte perse dut combiner ses efforts avec ceux de l'armée de terre. L'homme qui joua dans cette conquête de l'Égypte le rôle prépondérant fut Bagoas, le plus fidèle ami d'Artaxerxès[1] : « Bagoas, dit Diodore, homme entreprenant et audacieux, en qui le roi avait la plus grande confiance, avait sous son commandement les Grecs sujets du roi, une multitude de barbares et un certain nombre de vaisseaux. » Il occupa Péluse, prit Bubaste, et, malgré la présence d'Artaxerxès lui-même, on doit reconnaître, d'après le récit des historiens, que ce fut Bagoas, aidé de Mentor le Rhodien, qui fit la conquête de l'Égypte et la pacifia, avant que Phérendatès fût appelé à la gouverner, c'est-à-dire après le départ d'Ochus et de Bagoas pour Babylone, en 343. En présence de ces faits, nous ne saurions hésiter à considérer les monnaies du groupe *G* comme ayant été frappées par Bagoas, lors de l'expédition et de la conquête de l'Égypte, entre 346 et 343.

IV

Pour achever la révision des séries monétaires dont nous avons entrepris l'étude, il importe d'ajouter qu'il existe une série d'oboles aux mêmes types que celles que nous avons réparties dans nos différents groupes, mais qui doivent rester indéterminées, parce qu'elles n'ont ni chiffres ni lettres. Il y a enfin, dans la collection de Luynes, au Cabinet de France, une obole qui

1. Diod. Sic., XVI, 47 et suiv.

porte au dessus de la galère un nom phénicien, malheureusement rogné, dans lequel je n'ose reconnaître les éléments du nom de Mazaïos. Au revers, entre le roi et le lion, se trouve un coq comme symbole, à la place des lettres qu'on lit généralement[1].

Les monnaies de bronze peu nombreuses qui se rattachent aux mêmes séries, mais qui ne se laisseraient également répartir qu'hypothétiquement dans nos différents groupes, répondent aux trois types suivants :

1. — Galère phénicienne, voguant sur les flots.

Rv. Le roi de Perse dans son char, accompagné de l'aurige, sans suivant, et sans lettre ni date. Æ. 14 mill.

2. — La même galère. Au dessus, une date variable.

Rv. Le roi de Perse, un genou à terre, à droite; il tient de la main droite un javelot et de la gauche un arc. Æ. 14 mill.

M. Head signale sur ces bronzes les dates III, IIII et IIIII.

3. — Tête barbue coiffée d'une haute tiare plate, à droite.

Rv. Galère phénicienne; au dessus, une date variable. Æ. 14 mill.

M. Head signale sur ces bronzes les dates I⁼ (11)

1. Brandis, *ouvr. cité*, p. 426; B. Head, *ouvr. cité*, p. 43. Nous rappellerons ici qu'il faut rejeter comme erronées certaines lettres ou dates, que MM. Brandis, Six et Head ont cru lire sur quelques pièces, et qu'il serait superflu de discuter

et II⁻ (12); le portrait qui figure au droit est vraisemblablement celui de Darius Codoman, plutôt que celui de Straton II, auquel ces pièces paraissent appartenir, à cause des dates élevées qu'elles portent.

Ces quelques pièces de bronze et ces oboles, condamnées à demeurer incertaines parce qu'elles sont anépigraphes, ne touchent en rien aux données essentielles de ce travail où nous nous sommes efforcé :

1. De déterminer les monnaies des rois de Sidon antérieurs à Alexandre et de préciser, à l'aide de ce monnayage, la chronologie, la succession et l'histoire de ces rois.

2. De déterminer les monnaies que le satrape Mazaïos fit frapper en Cilicie pour les besoins de la flotte perse, durant une période d'au moins 21 ans, qui se termine à la conquête d'Alexandre en 332.

3. De déterminer les monnaies frappées en Égypte par l'eunuque Bagoas, au moment où le roi de Perse Artaxerxès III Ochus reconquit ce pays, en 345.

Ces résultats reposent principalement sur l'étude des légendes et des dates monétaires. Malgré sa singularité, le mode d'abréviation que nous avons constaté pour les noms royaux revêt, par l'ensemble, tous les caractères de la certitude. D'ailleurs la manière d'abréger les noms phéniciens sur les monnaies variait suivant les pays. Sur les monnaies de Baalmelek, roi de Citium, par exemple, le nom de ce prince est abrégé sous l'une des cinq formes suivantes : בּ, בּמ, בּך, לּב, לּך, ces deux dernières formes comprenant même

le *lamed* préfixe[1]. M. Philippe Berger a démontré, d'autre part, tout récemment[2], que les rois numides abrégeaient leurs noms sur leurs monnaies, par la première et la dernière lettre : מן pour *Mikipsan*, גן pour *Gulussan* ; אל pour *Adherbal*. Cette diversité ou, pour mieux dire, cet arbitraire dans le mode d'abréviation des noms est un des principaux obstacles au classement et à l'attribution des monnaies phéniciennes ou puniques. Telle a été, sans aucun doute, une des causes qui ont empêché, jusqu'ici, de reconnaître les monnaies des rois de Sidon.

Si nos conclusions étaient ratifiées par les savants, elles seraient importantes au point de vue numismatique, puisqu'une série considérable de monnaies, restées incertaines jusqu'ici, se trouveraient définitivement classées. Elles seraient à considérer aussi au point de vue historique, car elles me semblent projeter une certaine lumière sur un chapitre des annales si obscures de la Phénicie, sous la domination des rois achéménides. Toutes les monnaies que nous avons étudiées ayant été frappées pour l'entretien de la flotte, elles sont un indice des efforts tentés par les derniers Achéménides pour conserver l'empire de la mer, un instant compromis, dans la période précédente, par la révolte de l'Égypte, celle des satrapes et celle d'Évagoras I. Dans l'histoire politique et la chronologie des rois de Sidon, se trouve comblée une

1. M. de Vogüé, dans la *Revue Numismatique*, 1867, p. 369.

2. Ph. Berger, dans la *Revue archéologique*, 3e série, XII (1889), p. 212 et suiv. Voyez aussi ci-dessus, p. 118 et suiv.

lacune souvent déplorée par les savants qui s'occupent du déchiffrement et de l'attribution chronologique des inscriptions phéniciennes où se trouvent mentionnés des rois de Sidon. L'orthographe phénicienne de plusieurs noms royaux est désormais fixée ; le rôle d'Évagoras II à Sidon n'avait pas été soupçonné jusqu'ici. Enfin nous ajouterons que la succession des rois de Sidon, telle que nous l'avons établie, barrerait désormais la route, par exemple, à quiconque aurait encore la velléité de placer les rois Tabnit et Eschmunazar avant Alexandre ; sur ce point, la numismatique vient confirmer les inductions de M. Clermont-Ganneau et des rédacteurs du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*[1].

1. Cf. *Revue archéologique*, 3e série, X (1887), p. 6.

UNE MONNAIE DE MASSINISSA

M. le capitaine V. Prud'homme, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Constantine, a bien voulu me communiquer une monnaie de bronze du Musée de Constantine, des plus intéressantes et qui vient heureusement compléter ce que j'ai dit plus haut relativement aux monnaies des rois de Numidie [1]. En voici l'image et la description :

Tête barbue et laurée, à gauche ; sous le cou, un globule. *Greneti* au pourtour. R. Éléphant marchant à gauche ; à l'exergue, la légende punique 𐤌𐤎𐤍𐤎𐤀 𐤌𐤋𐤊 מסנסא מלך *Massinissa, roi*. Æ 28 mill., 13 gr. 50.

Ce qui fait l'importance de cette médaille, c'est la présence du nom du roi Massinissa, inscrit en toutes lettres, à l'exergue du revers. La lecture de ce nom royal n'est pas douteuse, et la restitution du mot המכלת, qui est dissimulé sous une croûte d'oxyde, est fondée sur la formule généralement usitée sur les monnaies des rois de Numidie et de Mauritanie. On sait que ce mot *hammmeleket* se trouve constamment à la suite des noms de Syphax, de Vermina, de Juba, de Bocchus, sur les monnaies respectives de ces princes ; il ne peut donc subsister aucune incertitude sur la restitution du mot qui suit le nom de Massinissa.

Au point de vue épigraphique, il importe de remarquer que

1 : Voyez ci-dessus, pp. 118 et suiv.

c'est la première fois que le nom du roi Massinissa se rencontre en écriture punique. L'orthographe qui lui est donnée מסנסן diffère essentiellement de celle qui nous est fournie par des monnaies attribuées à un prétendu Massinissa II dont on a cru lire le nom en écriture néo-punique מישתנצן, *Masatnizan*, suivant la transcription de L. Muller[1] que nous avons adoptée plus haut[2]. Nous sommes dès maintenant en mesure d'affirmer qu'il est peu probable que les pièces qui portent ce nom appartiennent, comme le croit Muller, à un prince du nom de Masanassés qui, d'après Appien[3], gouvernait la partie septentrionale de la Numidie au temps de Juba Ier dont il fut l'allié. M. F. von Duhn[4] a proposé récemment d'attribuer ces rares monnaies à un autre roi numide du nom de *Mastanesosus*, mentionné par Cicéron, et l'orthographe punique du nom de Massinissa vient, par contre-coup, confirmer la conjecture ingénieuse du savant allemand.

La monnaie nouvelle du musée de Constantine est encore intéressante à un autre point de vue. L'effigie laurée qui figure au droit, et qui ne peut être le portrait de Massinissa, est pareille à celle qu'on voit sur un groupe de monnaies en bronze et en plomb, attribées par L. Muller à Micipsa et à ses frères[5]. Sur ces pièces, on lit généralement deux lettres puniques dont l'interprétation a été fixée par M. Philippe Berger, ainsi que nous l'avons exposé plus haut[6]. Mais, comme nous l'avons remarqué, les monnaies portant simplement מן pouvaient appartenir aussi bien à Massinissa qu'à Micipsa ; j'ai même proposé conjecturalement de reconnaître la fin du nom de Massinissa sur une pièce dont la légende fruste me semblait donner : נסן המלכת... (*..nissan hamammeleket*)[7]. La monnaie qu'a bien voulu me communiquer M. Prud'homme vient apporter une confirmation éclatante à cette conjecture. Elle a la même tête laurée que la grande pièce dont je viens de parler ; le revers seul est différent, puisque, au lieu du cheval, nous avons pour type l'éléphant afri-

1. L. Muller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 48-49.
2. Voyez ci-dessus, p. 121.
3. Appian. *Bell. civ.*, IV, 54 : Μασανάσσης Ἰόβα σύμμαχος.
4. F. von Duhn, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. III, pp. 40 à 43.
5. L. Muller, *op. cit.*, t. III, p. 17 et suiv.
6. Voyez ci-dessus, p. 119.
7. Voyez ci-dessus, p. 123 et pl. VI, fig. 1.

cain, pareil à celui qui figure sur d'autres monnaies numidiques. La légende est la même : מסנסן המלכה. On voit par là comment le bronze du Musée de Constantine, unique jusqu'ici, nous permet de classer désormais, avec une certitude absolue, tout un groupe de monnaies demeurées incertaines; il nous fixe enfin définitivement sur les traits du fameux roi numide, qui contribua avec tant d'aveuglement et d'obstination à la ruine de Carthage et à la prise de possession de l'Afrique par les Romains. Il devient certain, d'autre part, que les monnaies d'argent anépigraphes et de style barbare, que Muller lui a attribuées [1], ne sont pas de ce prince, mais d'un roi dont le nom reste encore à déterminer [2].

1. L. Muller. *op. cit.*, t. III, p. 13.

2. Nous avons fait figurer sur notre pl. VI, n° 7, une pièce de bronze du Cabinet des Médailles, qui a été trouvée en Afrique, mais qui n'est pas africaine. Au droit, on lit autour de la tête d'Apollon HA—ARC· (*Halaesa Arconidea*); le personnage investi des fonctions de duumvir, dont le nom figure au revers, paraît s'appeler *Marcus Paconius* (ou *Pacuvius*) *Maximus*. Cette monnaie de la ville d'Halaesa, en Sicile, est inédite et elle était restée indéterminée jusqu'ici.

ABA DE CARIE

Étienne de Byzance signale, d'après Hérodien, une ville de Ἄβα, en Carie, avec l'ethnique probable Ἀβεύς : c'est la seule mention qu'on ait de cette ville dans les auteurs anciens (1).

D'autre part, Eckhel (2) a enregistré, d'après les lectures de Pellerin (3), deux médailles impériales d'Aba. Ces deux pièces qui sont, l'une à l'effigie de Marc Aurèle, l'autre à l'effigie de Sévère Alexandre, portent, toujours selon Pellerin, la légende ABEΩN ; celle de Marc Aurèle est au type de Mercure, celle de Sévère Alexandre au type de Lunus. Après avoir parlé d'une prétendue ville d'Abas en Lycie et d'Abea de Messénie, Eckhel conclut que l'attribution des deux médailles dont il s'agit à Aba de Carie, proposée par Pellerin, est très rationnelle, surtout, dit-il, à cause de l'image de Lunus qu'on ne rencontre pas sur les monnaies des villes d'Europe.

Quelques années plus tard, en 1796, Sestini publia un bronze à l'effigie de Lucius Verus, au revers duquel il lut aussi ABEΩN ; le type de cette nouvelle médaille est Pallas Promachos, avec le

(1) Voici le passage d'Étienne de Byzance : *ἔστι δὲ ἄλλη Ἄβα πόλις Καριας ὡ Ἡρωδιανὸς ἐν εἰκοστῷ Βιβλίῳδύναται δὲ Ἀβεὺς τὸ ἐθνικὸν διὰ τὸν εἰθισμένον τοῖς Καρικοῖς τύπον, ὡς δείξομεν.*

(2) *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 571.

(3) *Recueil de médailles*, 3e Suppt, p. 133, 134.

serpent Erichthonius à ses pieds (1). Cette pièce est conservée au musée Borgia, à la Propagande de la Foi, à Rome.

Je rappellerai enfin que Sestini et, après lui, Mionnet ont attribué à Aba de Carie un petit groupe de monnaies autonomes dont la légende est : ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ (2).

Aucune de ces diverses attributions numismatiques n'est fondée, et nous allons démontrer que Aba de Carie, ville peu importante et dont le site est inconnu, n'a point frappé de monnaies. On pourrait déjà remarquer l'invraisemblance qu'il y aurait à admettre que, sur les médailles, l'ethnique de la même ville fût à la fois ΑΒΒΑΙΤΩΝ et ΑΒΕΩΝ. Mais il est superflu de s'appesantir sur ce point, car l'opinion de Sestini qui a classé à Aba les monnaies à la légende ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ, n'a guère été adoptée que par Mionnet. Ces pièces sont, en réalité, de la cité des *Abbaeti* de Mysie, ainsi que l'avait déjà conjecturé Eckhel (3) dont Sestini et Mionnet ont eu le tort de s'écarter. Remarquons, à ce sujet, en passant, une singulière méprise de Mionnet : ce n'est pas la seule de ce genre qu'on puisse relever dans son livre. L'une des pièces qui portent ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ a été décrite par lui deux fois : la première fois, suivant Eckhel, il l'a donnée aux Abbaeti de Mysie (4); la seconde fois, entraîné par Sestini, il la classe à Aba de Carie (5).

Douteuse et conjecturale à l'époque où écrivait Eckhel, l'attribution des pièces avec la légende ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ, à la cité des Abbaeti de Mysie, est devenue positive depuis que M. Waddington (6) a signalé une inscription qui commence par ces mots : Ὁ δῆμος ὁ Μυσῶν Ἀββαείτων (7). Ces *Mysi Abbaeti*, d'après M. Waddington, avaient leur principale ville dans le voisinage des villes phrygiennes de Synaus et d'Ancyre et de la ville phrygienne ou mysienne de Cadi, à l'ouest d'Æzani. L'attribution des médailles en question est donc devenue incontestable.

(1) Sestini, *Descr. num. vet. diversis ex museis*, p. 364 et pl. VIII, n° 12.
(2) Mionnet, *Descr. de méd. ant.* Supplément, t. VI, p. 434, n°s 1, 2 et 3.
(3) *Doctr. num. vet.* t. II, p. 448.
(4) Mionnet, *Descr.*, t. II, p. 512, n° 2.
(5) Mionnet, *Descr.* Suppt, t. VI, p. 434, n° 1.
(6) *Voyage numism. en Asie-Mineure*, p. 37.
(7) Boeckh, C. I. G. n° 3849.

Il nous reste maintenant à examiner les pièces à la légende ABEΩN. Les trois médailles que nous avons signalées plus haut sont décrites dans Mionnet, d'après Pellerin et Sestini, et deux d'entre elles sont conservées au Cabinet des Médailles. Sur celle de Marc Aurèle, au lieu de la légende ABEΩN, je suis parvenu à lire avec certitude OΛBEΩN. La lettre Λ avait été prise par Pellerin pour un A, et bien que la pièce soit très fruste et rognée, on distingue encore les traces de la lettre O. Voici, en conséquence, la description exacte de cette monnaie :

AYT· KAI· M· AYP· ANTΩNINOC. Tête laurée de Marc Aurèle à droite.

℞. OΛBEΩN. Mercure nu, debout à gauche, tenant une bourse de la main droite et un caducée de la main gauche. Æ4.

L'attribution de cette pièce à Olba de Cilicie, dont on a d'autres monnaies avec la légende OΛBEΩN, me paraît certaine. Quant au bronze de Septime Sévère, au revers duquel figure le dieu Lunus, debout, tenant une haste et une pomme de pin, il ne reste en réalité, de la légende que les lettres finales ...EΩN. Il est impossible à l'œil le mieux exercé de découvrir la moindre trace des lettres qui précèdent, et si le type nous donne la certitude qu'il s'agit d'une monnaie d'Asie-Mineure, on ne saurait assurer qu'elle doive être classée, comme la précédente, à Olba de Cilicie. Ce n'est pas, dans tous les cas, sur un pareil monument qu'on peut étayer la numismatique d'Aba.

La troisième médaille enfin, est celle du musée de la Propagande, à l'effigie de Lucius Verus ; j'ai cherché vainement à en obtenir une empreinte. Sestini a lu au revers ABEΩN ; mais tous ceux qui ont eu l'occasion de se servir des ouvrages de cet auteur savent combien il est suspect ; souvent ses lectures sont mauvaises et ses attributions erronées. Pour le cas présent, la pièce décrite par lui resterait la seule qu'il faudrait attribuer à Aba, et si l'on se reporte au dessin figuré sur la planche qui accompagne la description, on se rendra aisément compte qu'il s'agit d'une monnaie très fruste ; les lettres de la légende sont disposées d'une façon anormale. Tout concourt à nous faire admettre que Sestini s'est trompé.

La conclusion de ce qui précède, c'est que les médailles qu'on a attribuées à Aba de Carie ne sont pas de cette ville qui, jus-

qu'à nouvel ordre, doit être retranchée de la nomenclature numismatique (1).

Je m'arrêterais ici sans la découverte faite à Rome, en 1886, d'inscriptions originales ou restituées, dans lesquelles se trouvent énumérés différents rois et peuples de l'Asie-Mineure qui firent alliance avec les Romains à la fin du II^e^ et au commencement du I^er^ siècle av. J.-C. Ces inscriptions mentionnent les Ephésiens, les Laodicéens, les Lyciens, Mithridate Philopator et Philadelphe, Ariobarzane, et un peuple dont le nom a été lu Ἀθηνοί. Cette dernière mention nous intéresse particulièrement, et l'inscription qui la contient, publiée pour la première fois par M. Gatti en 1887 (2), doit être rapportée avec la disposition matérielle que lui donne le savant professeur de Rome :

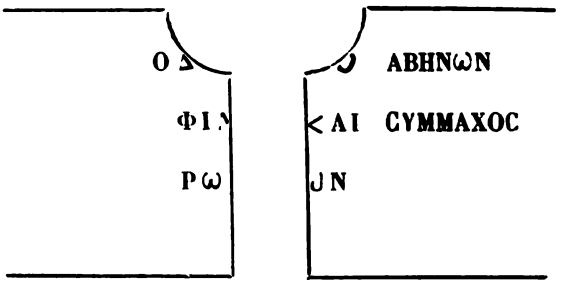

La restitution épigraphique de ce texte ne souffre aucune difficulté :

Ὁ δ[ῆμος ὁ] Ἀθηνῶν
φίλ[ος] σύμμαχος
Ῥω[μαί]ων.

M. Gatti (3) et après lui M. Mommsen (4), se sont demandé quel était ce peuple des Ἀθηναί qui voulurent, comme les Ephésiens, les Laodicéens, les Lyciens, que leur alliance avec Rome fût gravée sur la pierre dans le temple de Jupiter Capitolin.

(1) C'est ce qu'a déjà soupçonné M. Barclay Head, *Manual of greek numismatics*. p. 519.

(2) *Notizie degli Scavi di antichita*, mars 1887, p. 110 et 111.

(3) *Notizie, loc. cit.*

(4) *Zeitschrift für Numismatik*, 1887, p. 210 et 213.

M. Mommsen pense que, s'il est bien évident qu'il s'agit d'une peuplade d'Asie-Mineure, comme l'attestent les inscriptions congénères, on ne saurait pourtant songer à Aba de Carie. La raison que donne l'illustre savant pour justifier son opinion, c'est que l'ethnique de la ville d'Aba est Ἀβέων sur les médailles, et Ἀβεύς d'après Étienne de Byzance. Il préfère reconnaître dans les Ἀβηνοί les Ἀββαεῖται de Mysie qui s'appellent, dans les textes, les inscriptions et les médailles : Μυσοὶ Ἀββαῖται, Ἀββαεῖται, Ἀβαεῖται. Ce qui paraît, selon M. Mommsen, confirmer cette hypothèse, c'est que la terminaison -ηνοί du mot Ἀβηνοί se rapporte plus particulièrement à la Mysie, où l'on trouve Ἀστακηνοί, Ἀβυδηνοί, Λαμψακηνοί, Περγαμηνοί.

Je ne puis partager l'opinion de M. Mommsen, pour plusieurs motifs. Il me paraît d'abord difficile d'admettre que le même peuple se soit appelé, à la fois et dans le même temps, Ἀβηνοί et Ἀββαεῖται, car il s'agit ici, comme on le voit, d'une différence fondamentale qui ne repose pas simplement sur une variante orthographique. Le fait, dans tous les cas, aurait besoin, pour être admis, d'une confirmation scientifique. Quant à la terminaison -ηνοί, elle se rencontre assez fréquemment dans des pays autres que la Mysie, et nous citerons presque au hasard, Ταβηνοί, Σαληνοί, Γαδηνοί, Σεβαστηνοί, Ἀδιαβηνοί, etc.

D'autre part, il a été démontré plus haut que le mot Ἀβεῶν des médailles, invoqué pour repousser l'identification de Ἀβηνοί avec les habitants d'Aba, n'existe réellement pas et qu'on l'a dû simplement à de fausses lectures de Pellerin et de Sestini. Enfin, pour l'ethnique Ἀβεύς donné par Étienne de Byzance, si l'on veut bien se reporter au texte cité plus haut en note, on verra que le géographe de la fin du v^e^ siècle de notre ère ne le propose que comme une conjecture fondée sur la formation d'ethniques similaires : δύναται δὲ Ἀβεὺς τὸ ἐθνικὸν διὰ τὸν εἰθισμένον τοῖς Καρικοῖς τύπον, ὡς δείξομεν. Par conséquent, pourquoi ne verrions-nous pas dans le mot ABHNΩN de notre inscription, une correction à l'hypothèse d'Étienne de Byzance? Pourquoi les Ἀβηνοί ne seraient-ils pas les habitants de la ville d'Aba? L'ethnique est de formation aussi correcte que celui de Ταβηνοί pour les habitants de Taba, et celui de Σαληνοί pour ceux de Sala de Phrygie.

Un détail matériel seul nous empêche d'être absolument af-

firmatif sur ce point. D'après la disposition du texte épigraphique publié par M. Gatti, et que nous avons reproduite scrupuleusement, j'ai remarqué que l'espace compris entre le mot O et le suivant, ABHNΩN, est plus grand qu'entre les autres mots de la même inscription et, de plus, que la lettre O a disparu en grande partie par suite d'une cassure. Je me suis demandé si la mutilation n'est pas un peu plus grande qu'elle ne paraît l'être dans le texte des *Notizie*, et si elle ne s'étend pas, sur la pierre, jusqu'au commencement du mot ABHNΩN; en un mot, s'il ne faudrait pas restituer [T]ABHNΩN, ethnique bien connu de la ville carienne de Taba qui était très florissante au premier siècle avant notre ère. J'ai prié M. l'abbé Duchesne de faire part de mes scrupules à M. de Rossi, et l'on me permettra de transcrire ici la réponse que je dois à l'amicale intervention de M. l'abbé Duchesne :

« M. de Rossi m'écrit : M. Gatti a copié l'inscription sur un calque, la pierre étant cachée par le propriétaire. Dans le calque, le T ne se voit pas, mais il y en a l'espace : il est très probable. »

J'ai donc le regret, par suite du mauvais vouloir du détenteur actuel de l'inscription, de ne pouvoir trancher définitivement ce petit point d'épigraphie et d'onomastique. Ce qui me fait supposer qu'il s'agit plutôt, peut-être, dans l'inscription, des habitants de Taba que de ceux d'Aba, c'est, outre la rectification à apporter à l'hypothèse d'Étienne de Byzance, que les autres peuples énumérés dans les inscriptions trouvées à Rome sont tous des peuples considérables et importants par leur nombre et leur influence. Aba, dont l'existence ne repose que sur le témoignage d'Hérodien, ne fut jamais qu'une localité sans importance politique, et sa présence à côté des Lyciens, des Laodicéens et des Ephésiens s'expliquerait difficilement. Taba, au contraire, fut une ville très considérable, peuplée, suivant Strabon, de Phrygiens et de Pisidiens, et qui, à l'époque des campagnes des Romains contre Mithridate, frappait en grande quantité des monnaies d'argent et de bronze avec la légende TABHNΩN et même ΔHMOC TABHNΩN, légende à rapprocher du texte de l'inscription romaine.

Post-scriptum. — Peu après la publication de l'article qui précède, sur *Aba de Carie*, M. Gatti insérait une note dans les *Notizie degli Scavi di Antichità* (Février 1888, p. 134), dans laquelle il dit n'avoir connu l'inscription que par un estampage, et il ajoute : « Il a été conjecturé par M. Babelon que la première lettre du mot ΑΒΗΝΩΝ pouvait, sur la pierre, être précédée d'une autre lettre. Vérification faite, on doit reconnaître que cette lettre, non venue à l'estampage à cause de la boue dont la pierre était recouverte, existe réellement. La leçon suivante est donc certaine : Ο Δ[ῆμος ὁ]ΤΑΒΗΝΩΝ. M. Gatti a, en outre, publié à nouveau l'inscription, dans le *Bullettino della Commissione archeologica communale di Roma* (1888, p. 138), et il donne comme indubitable la correction que j'ai présupposée. En conséquence, ce que j'indique, dans les pages précédentes, comme une conjecture très vraisemblable, se trouve pleinement confirmé et revêt tous les caractères de la certitude scientifique (Voyez *Revue des Etudes grecques*, Avril-Juin, 1888, p. 256).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 4. Au lieu de : « de même que Charax, » lire : « comme le dit Charax. »

P. 264. La prétendue marque numérale 𐤋𐤀 que j'ai prise pour le chiffre *21* est en réalité la lettre 𐤄 (ה), qui revêt une forme particulière sur les monnaies d'Aradus.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avant-propos

1. Alabanda et Antioche, villes de Carie (Extrait de la *Revue numismatique*, 1890, p. 417 à 434). 1 à 18
2. Quatre médaillons de bronze, d'Asie mineure : Cyzique, Ephèse, Acmonia (Extrait de la *Revue numismatique*, 1891, p. 26 à 39)..... 19 à 32
3. Monnaies de la Cyrénaïque (Extrait de la *Revue numismatique*, 1885, p. 389 à 400)..... 33 à 43
4. Sur la numismatique des villes d'Asie mineure qui ont porté le nom de Comana (Extrait de la *Revue numismatique*, 1886, p. 439 à 451)..... 44 à 56
5. Marcus Annius Afrinus, gouverneur de Galatie (Extrait de la *Revue numismatique*, 1887, p. 109 à 118)..... 57 à 66
6. Tétradrachme d'Erétrie (Extrait de la *Revue numismatique*, 1887, p. 212 à 219)..... 67 à 74
7. Monnaies nabatéennes inédites (Extrait de la *Revue numismatique*, 1887, p. 371 à 377)..... 75 à 81
8. Tarcondimotus, dynaste de Cilicie (Extrait de la *Revue numismatique*, 1887, p. 378 à 381). 82 à 85
9. Marathus (Extrait de la *Revue numismatique*, 1888, p. 497 à 527)..... 86 à 117
10. Quelques remarques sur des monnaies d'Afrique et d'Espagne (Extrait de la *Revue numismatique*, 1889, p. 393 à 408, et p. 502 à 513). 118 à 144
11. Bacchius Judaeus (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1891, p. 5 à 24)..... 145 à 164

12. La tradition phrygienne du Déluge (Extrait de la *Revue de l'histoire des religions*, t. XXIII, 1891, p. 174 à 183)..... 165 à 174
13. Elagabale, fils d'Apollon, monnaie d'Alexandrie d'Egypte (Mémoire inédit)..... 174 à 176
14. Les monnaies d'or d'Athènes (Extrait de la *Revue des Etudes grecques*, t. II, 1889, p. 124 à 148 ..... 177 à 201
15. La Victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre le Grand (Extrait des Mémoires présentés au congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles en juillet 1891)..... 203 à 217
16. Aradus Extrait de la *Revue numismatique*, 1891, p. 283 à 314 et p. 402 à 432 ..... 219 à 282
17. Les monnaies et la chronologie des rois de Sidon, sous la domination des Perses Achéménides (Extrait du *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XV, 1891, p. 293 à 320)..... 283 à 319
18. Une monnaie de Massinissa, roi de Numidie (Extrait du *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891, p. 253 à 255)..... 319 à 322
19. Aba, ville de Carie Extrait de la *Revue des Etudes grecques*, t. I, 1888, p. 88 à 93 ..... 323 à 329

Additions et corrections..... 330

PLANCHES : I. Alabanda et Antioche de Carie.
II. Médaillons de villes d'Asie mineure.
III. Monnaies de la Cyrénaïque.
IV. Monnaies nabatéennes. — Tarcondimotus.
V. Marathus.
VI. Monnaies d'Afrique, d'Espagne et de Sicile.
VII. La Victoire tenant la *stylis* des navires.
VIII, IX et X. Aradus.
XI et XII. Monnaies des rois de Sidon.

FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

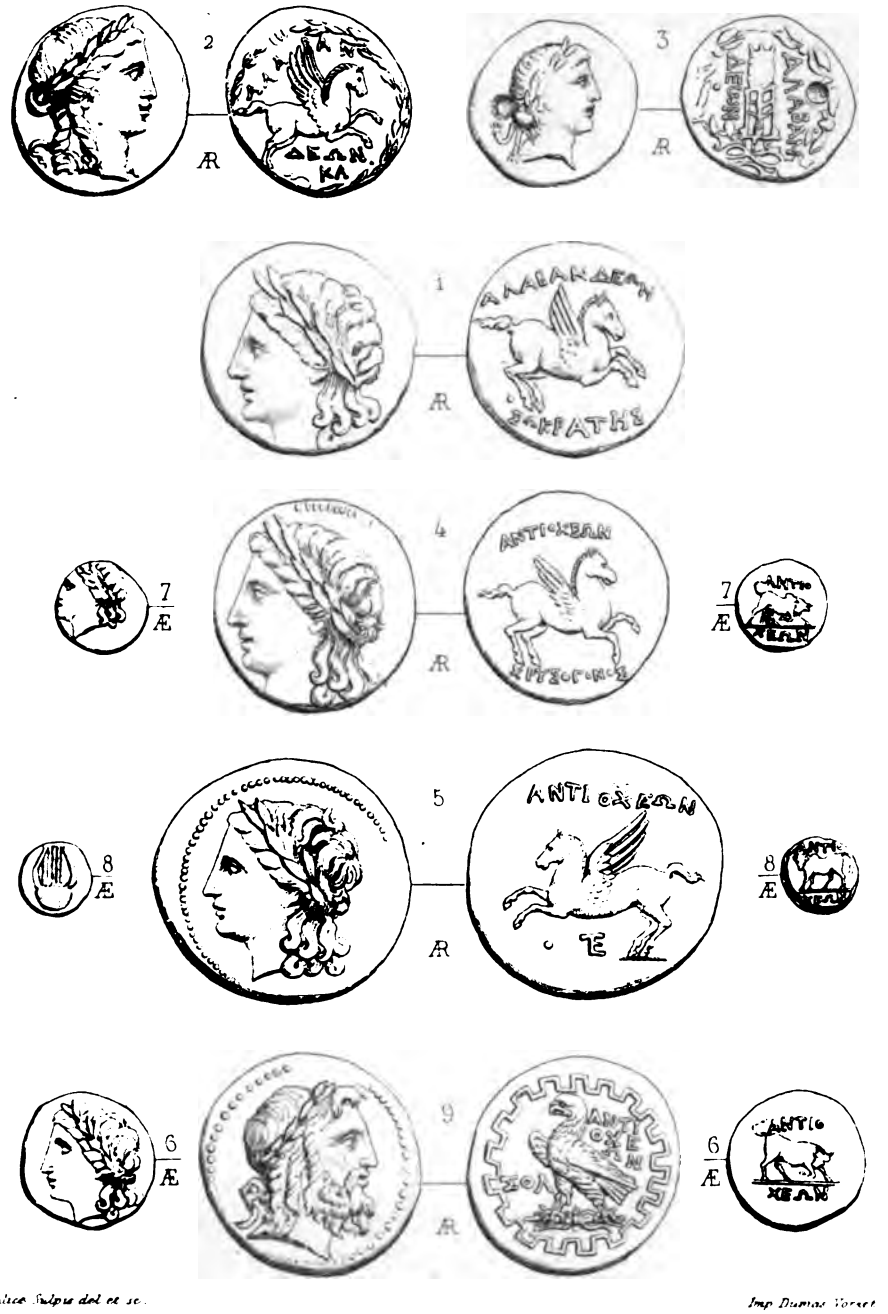

Alice Sculpsit del et sc.

Imp Dumas Vorset

ALABANDA ET ANTIOCHE

PHOTOTYPIE TERNAUD, PARIS

MÉDAILLONS GRECS

CYZIQUE, EPHÈSE, ACMONIA

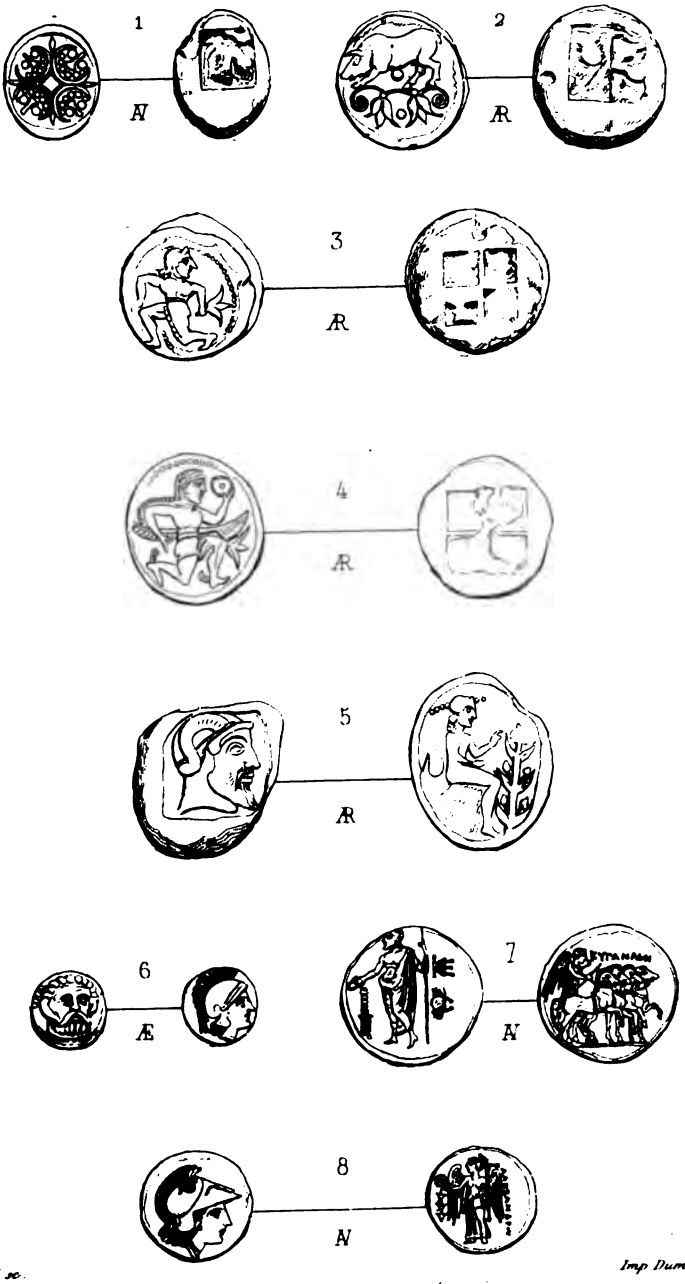

L. Dardel sc.

Imp Dumas Vorzet

MONNAIES DE LA CYRÉNAIQUE

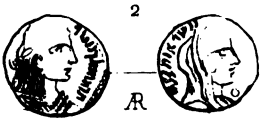

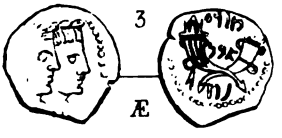

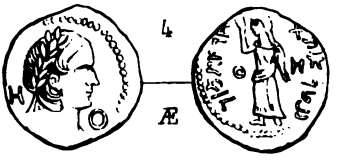

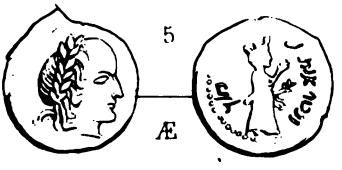

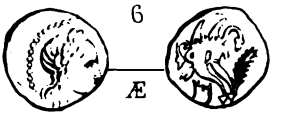

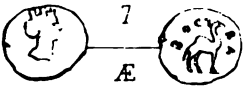

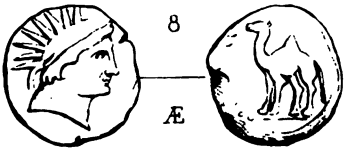

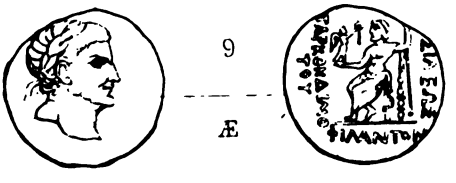

L. Dardel sc

Imp. Dumas F...

MONNAIES NABATÉENNES_TARCONDIMOTUS

P. Sellier sc. Imp. Dumas Verart

MONNAIES DE MARATHUS

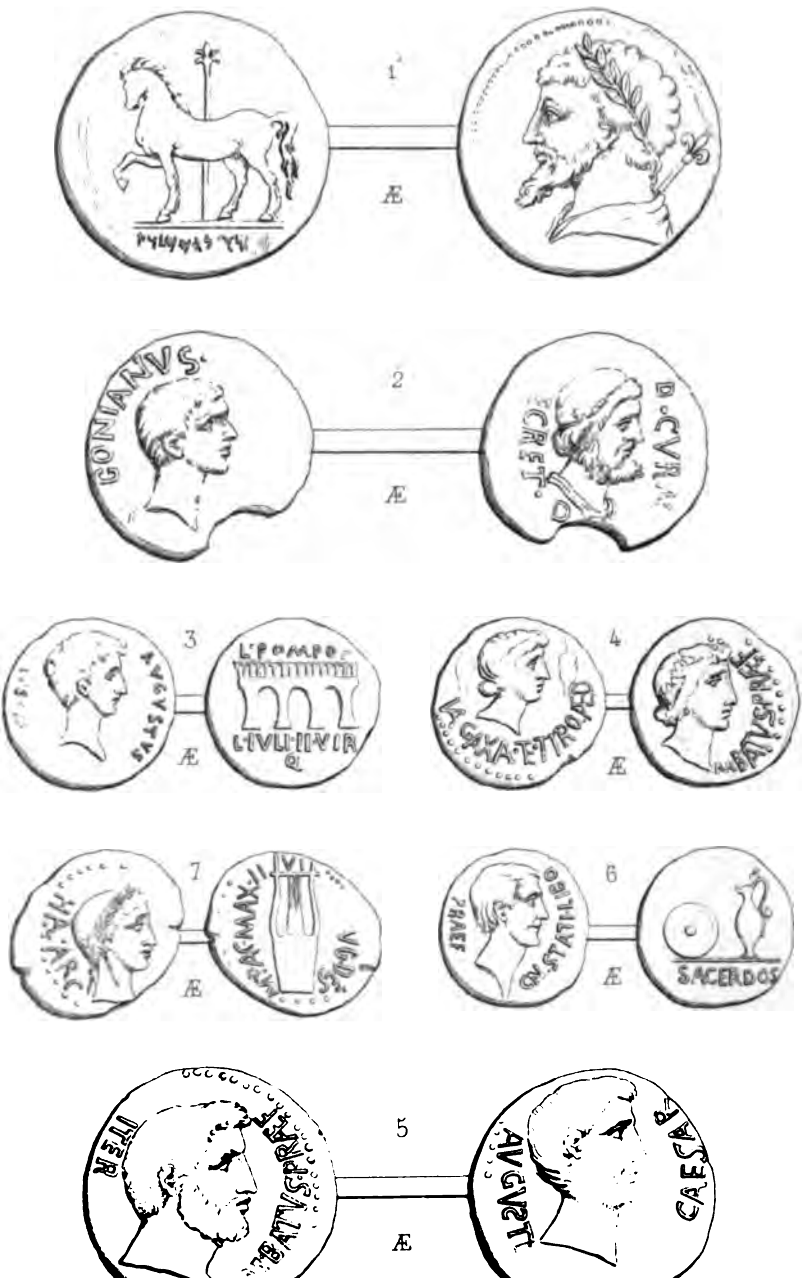

Alex. Sulpis del. et sc. Imp. Dumas Vornet

fig. 2

fig. 3

fig 4

fig 5

fig 1

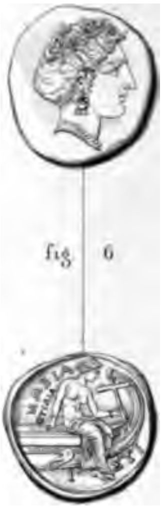

fig 6

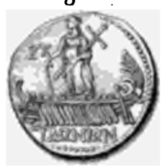

fig 7

Victoire tenant le Stylis et l'Aplustre
sur une amphore panathénaïque datée de l'Archontat
de Pythodélos (336 av. J.C.)

MONNAIES D'ALEXANDRE DE SIDON ET D'HISTIÉE.

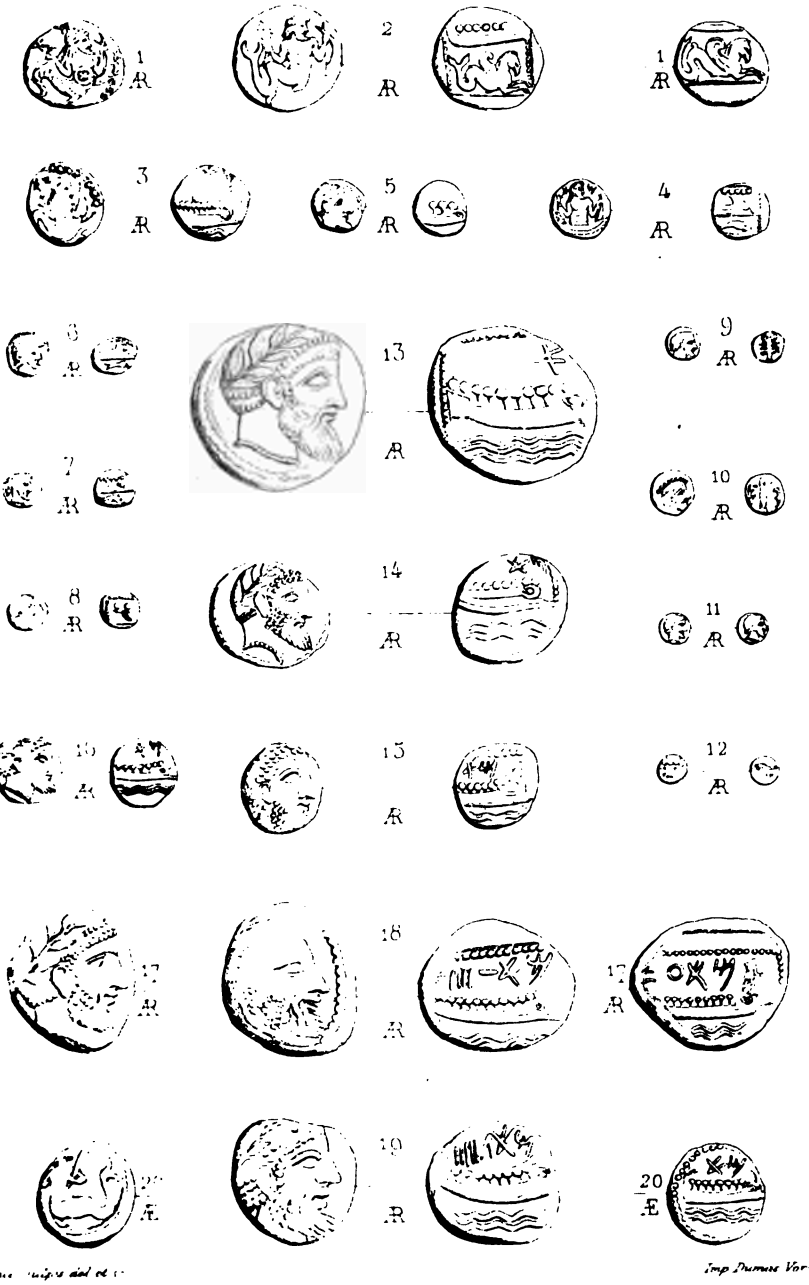

Imp Dumas Varnet

ARADUS

Alace Sulpis del et sc — *Imp Dumas Vernet*

ARADUS

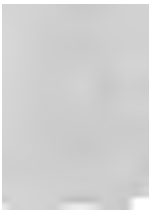

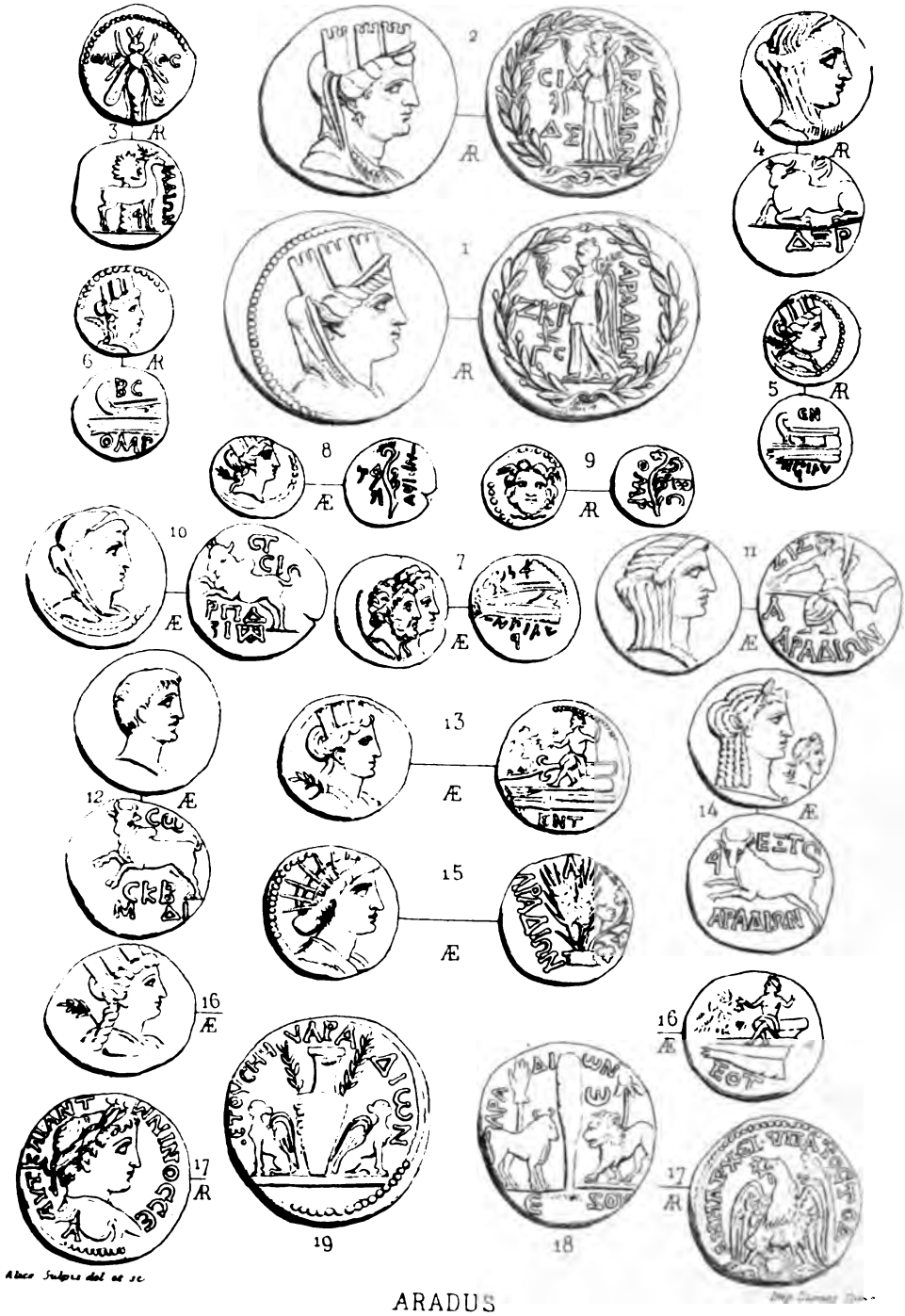

ARADUS

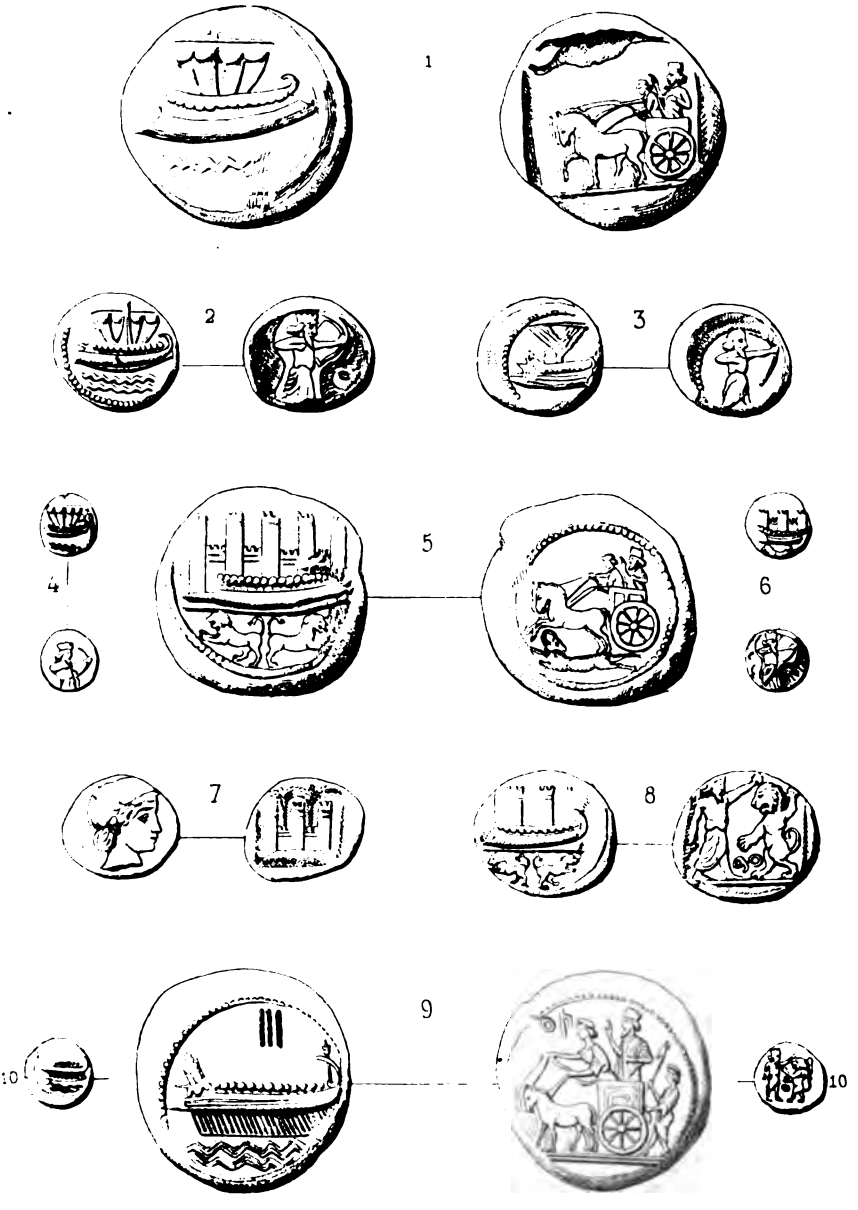

Alice Swipis del et sc.

Imp Dumas Varese

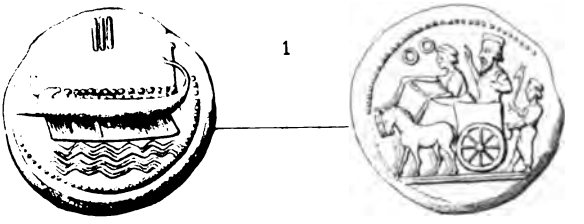

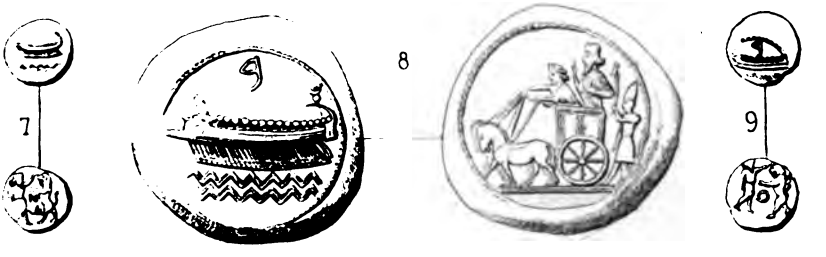

Abac. Sulpis del et sc.

Imp Dumas Vorzet

C
2
B

MÉLANGES

NUMISMATIQUES

PRINCIPALES PUBLICATIONS

DU MÊME AUTEUR

Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées *monnaies consulaires*. Deux vol. in-8° avec vignettes dans le texte. Paris, Rollin et Feuardent, 1885 (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)..... 50 fr.

Le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale. Choix des principaux monuments de l'Antiquité, du Moyen-Âge et de la Renaissance, conservés au département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale. Un vol. in-folio (en trois fascicules), accompagné de 60 planches. Paris, A. Lévy, 1887-1888. ..... 150 fr.

Manuel d'archéologie orientale. Chaldée, Assyrie, Perse, Syrie, Judée, Phénicie, Carthage. Un vol. in-8°, Paris, maison Quantin, 1888..... 3 fr. 50

Mélanges numismatiques. Première série accompagnée de 12 planches. Un vol. in-8°, Paris, Rollin et Feuardent, 1892. ..... 10 fr.

Mélanges numismatiques. Deuxième série accompagnée de 9 planches. Un vol. in-8°, Paris, Rollin et Feuardent, 1893. ..... 10 fr.

Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. — I. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène. Un vol. gr. in-8° accompagné de 32 planches. Paris, Rollin et Feuardent, 1890 (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)..... 30 fr.

Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. — II. Les Perses Achéménides, comprenant les monnaies royales, celles des satrapes et des dynastes tributaires du grand Roi; les monnaies de Cypre et de la Phénicie. Un vol. gr. in-8° accompagné de 39 planches. Paris, Rollin et Feuardent, 1893 (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)..... 35 fr.

En collaboration :

S. Reinach et E. Babelon. Recherches archéologiques en Tunisie. Imprimerie nationale, in-8°, 1886.

Fr. Lenormant. Histoire ancienne de l'Orient jusqu'au guerres médiques, continuée (à partir du t. IV) par M. E. Babelon. Six vol. gr. in-8°. Paris, A. Lévy, 1881 à 1888.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MÉLANGES

NUMISMATIQUES

PAR

M. ERNEST BABELON

Conservateur du département des Médailles et Antiques
de la Bibliothèque nationale.

DEUXIÈME SÉRIE

ACCOMPAGNÉE DE NEUF PLANCHES

PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, rue de Louvois, 4

Même Maison, 19, Bloomsbury Street, Londres

—

1893

Inst. of Arch. Research
Library.
7-3-40
40918

LES GRANDS MÉDAILLONS

DE BÉRÉNICE II ÉVERGÈTE

OR.
Module, 33 millim. Poids, 43 grammes.

J'ai eu l'occasion, dans le courant de l'été dernier (1892), d'étudier à loisir le beau médaillon d'or reproduit en tête de cette courte notice, et qui appartient à un collectionneur étranger. Cette pièce, déjà remarquable au point de vue artistique, a pour nous un autre intérêt : c'est qu'elle se trouve être, après la célèbre médaille d'Eucratide que tout le monde a admirée au Cabinet de France, la monnaie d'or la plus considérable que l'antiquité grecque ait frappée. Elle porte le nom et l'effigie de Bérénice II, fille de Magas, roi égyptien de Cyrène, et femme de Ptolémée III Évergète, qui régna de 247 à 222 avant notre ère[1].

Ainsi qu'on peut le constater par l'examen de la phototypie même, cet exemplaire est d'une excellente conservation. Il pèse 43 grammes, c'est-à-dire 15 grammes de plus, au moins, que les plus lourdes pièces d'or jusqu'ici con-

1. Bérénice II, femme de Ptolémée III Évergète, est quelquefois appelée Bérénice III par les historiens qui tiennent compte, dans la suite des Lagides, d'une autre Bérénice, fille de Ptolémée II Philadelphe, qui fut la femme d'Antiochus II Théos, roi de Syrie.

nues, de la série ptolémaïque : c'est un décadrachme du système attique. Mais on voit que l'*Eucratidion* reste toujours majestueusement et à beaucoup près, un médaillon hors de pair, puisque son poids est de 168 grammes, c'est-à-dire de quarante drachmes attiques ou vingt statères.

Il existe une variété, en deux exemplaires inédits, du médaillon de Bérénice II. L'un est dans la collection si riche de feu Demetrio, au Cabinet d'Athènes; cette pièce, qui a subi des avaries, répond à la description suivante.

Même tête voilée et diadémée de Bérénice, à droite.

℟. Grande corne d'abondance remplie de fruits et ceinte du diadème royal; dans le champ, deux étoiles et la lettre E placée entre le diadème et la corne d'abondance. Or. Module, 33 mill.; poids, 42 gr. 73.

L'autre exemplaire, que M. Feuardent a bien voulu me communiquer, est presque à fleur de coin; il a, de même, dans le champ du revers les deux étoiles à six rayons et la lettre E. — Or; mod. 33 mill.; poids, 42 gr. 83.

Nous apprécierons mieux l'importance numismatique de ces médaillons si nous les comparons aux pièces congénères de la série des Lagides, et si nous précisons la place qu'ils doivent occuper dans le monnayage de Bérénice II Evergète.

Les monnaies d'or les plus grandes de Ptolémée I Soter ne dépassent pas 17 gr. 95; il en est de même pour celles qui sont au nom de son successeur Ptolémée II Philadelphe (285-247). Mais avec le nom d'Arsinoé II, la seconde femme de Ptolémée Philadelphe, nous avons des pièces d'or qui atteignent 28 grammes, et le même poids est donné à des monnaies de Ptolémée III Evergète, dont Bérénice II fut la femme. Après Ptolémée III et Bérénice II, les médaillons du poids de 28 grammes continuent à être émis au nom de Ptolémée IV Philopator, puis en dernier lieu, au nom de Ptolémée V dont le règne finit en 181 av. J.-C.

C'est donc durant l'espace de moins d'un siècle que la pièce de 28 grammes fut frappée, et jusqu'ici on ne connaissait pas de monnaie d'or excédant ce poids, déjà remarquable puisqu'il n'a pas, lui-même, son équivalent en dehors de l'Egypte : ce seul rapprochement suffit à mettre en relief l'intérêt exceptionnel des décadrachmes de 43 gr. au nom de Bérénice Evergète.

Dans la série d'argent, le monnayage au nom de cette reine nous offre des pièces non moins importantes. Nous avons à faire connaître en particulier le médaillon suivant, encore inédit, qui fait partie de la collection Demetrio :

Même tête voilée de Bérénice II, à droite.

℟. ΒΕΡΕΝΙΚΗΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Même corne d'abondance que sur les pièces d'or. Dans le champ, les deux bonnets des Dioscures, couronnés de laurier. — Æ. 46 gr. 682.

Ce médaillon, unique jusqu'ici, n'est malheureusement pas d'une très bonne conservation ; il en manque un petit fragment et il a perdu quelques grammes au nettoyage qu'il a subi. Son poids théorique doit être de douze drachmes attiques, c'est-à-dire 51 gr. 60. C'est la médaille d'argent la plus lourde qu'ait frappée l'antiquité hellénique.

Pour le monnayage de l'argent comme pour celui de l'or, Bérénice II occupe donc le premier rang au point de vue du module et du poids des pièces. Après les médaillons de 51 gr. 60, viennent ceux de 35 gr. 75 qui se rattachent à l'étalon phénicien dont le décadrachme normal est de 36 grammes. Je n'en connais qu'un exemplaire qui, inédit aussi, est encore dans la collection Demétrio. Il pèse exactement 35 gr. 54. Les médaillons de ce poids qui portent le nom d'Arsinoé II Philadelphe sont communs. On peut donc croire que celui de Bérénice II, qui est frappé dans le même système, date du commencement du règne de Ptolémée III Evergète et de Béré-

nice. Au bout de quelque temps, le système monétaire paraît avoir été modifié, car on frappa au nom de Bérénice des médaillons qui ne dépassent pas 34 gr. 40 : ce sont des octodrachmes attiques.

Nous trouvons ensuite, dans la série ptolémaïque, des octodrachmes phéniciens de 28 gr. 30 : il n'y en a qu'au nom de Ptolémée II Philadelphe. Bérénice II a seule, de son côté, des pentadrachmes attiques dont le poids normal est 21 gr. 50.

A titre de comparaison avec ces grandes médailles égyptiennes en argent, rappelons que le *Demaretion* frappé à Syracuse sous Gélon I (491-478) ne pèse que 40 grammes. Les *pentékontalitra* ou décadrachmes syracusains de Cimon et d'Evénète ne dépassent pas 43 gr. 25 : ils ont passé jusqu'à ce jour pour les plus grandes pièces d'argent qui aient été frappées dans l'antiquité grecque.

Puisque c'est du temps d'Arsinoé II et de Bérénice II qu'on a émis, en Égypte, les plus grandes pièces d'or et d'argent, la logique nous porte à croire que c'est aussi dans cette période restreinte de l'histoire des Lagides qu'ont été frappées les énormes monnaies de bronze aux types de Zeus et de l'Aigle, qui portent la légende banale et traditionnelle, reproduite sous tous les règnes : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ : les plus grandes divisions sont des lentilles de 47 millimètres de diamètre, fournissant en général un poids de 95 à 100 gr. environ : on en a même qui atteignent 103 gr. Au point de vue général, ce sont des pièces de 24 drachmes attiques : poids normal, 103 gr. 20.

Ptolémée Soter, le premier, fit frapper en Égypte des monnaies de poids attique ; mais il conserva en même temps, peut-être pour une circulation locale seulement, l'étalon phénicien et même l'étalon rhodien. Ses successeurs immédiats imitèrent son exemple. Il en résulte pour les métrologistes et les économistes actuels des difficultés

presque inextricables; les systèmes s'enchevêtrent, les poids se confondent, et devant l'impossibilité de rétablir clairement le système de la taille des monnaies égyptiennes, Fr. Lenormant n'a pas craint d'écrire : « La multiplicité des tailles loin de produire la confusion et de porter obstacle à la facilité des transactions, rendait cette facilité encore plus grande en augmentant le nombre des divisions de la monnaie[1]. » Je pense, au contraire, que si cette multiplicité des tailles s'était produite simultanément et dans la même région, elle eût été un obstacle tellement sérieux aux transactions que l'usage de la balance eût été indispensable à tous les instants, comme avant l'invention de la monnaie. Mais avant de disserter sur les systèmes monétaires variés de l'empire des Lagides, deux points essentiels sont préalablement à élucider. Il importe d'abord de bien attribuer aux princes homonymes les monnaies qui reviennent à chacun d'eux; en second lieu, comme les Lagides régnaient non seulement sur l'Egypte, mais sur la Cyrénaïque, sur Cypre, sur une partie de la Syrie et même sur l'Asie mineure méridionale, il est nécessaire de classer à chacune de ces régions les monnaies, au nom des Ptolémées, qui y ont été frappées. Tant que ce double classement géographique et chronologique n'aura pas été scientifiquement établi, les recherches des économistes, qui reposent sur l'étude des monnaies, seront dépistées et feront fausse route. Il est clair que les monnaies que les Lagides faisaient frapper dans les ateliers de Cypre ou de la Cyrénaïque pouvaient n'être pas taillées sur le même pied que celles qui sortaient de leurs ateliers de Syrie ou d'Asie mineure, ou d'Égypte; il est non moins évident que les systèmes monétaires en usage sous Ptolémée I Soter pouvaient être abandonnés sous Ptolémée III Evergète. Or,

1. F. Lenormant, *Essai sur l'organisation de la monnaie dans l'antiquité*, § V, 2.

[illegible] en dépit des efforts réitérés des savants [illegible] le classement chronologique et géographique des monnaies d'or, d'argent et de bronze des Lagides est encore à peu près incertain. Les attributions [illegible] proposées ne sont, la plupart du temps, que des [illegible] plus ou moins plausibles : chaque auteur adopte un classement différent, interprète les monogrammes au gré de son imagination. Bref, disons le mot : l'étude des monnaies égyptiennes est à reprendre *ab ovo*, et c'est surtout le vaste problème des différents systèmes monétaires usités dans l'empire des Lagides et des rapports des métaux monétaires entre eux, en Egypte, que l'on peut dire : [illegible]

Les circonstances particulières qui ont provoqué l'émission extraordinaire des médaillons d'or, d'argent et de bronze dont nous avons parlé plus haut, sont difficiles à déterminer. Cependant il a été démontré récemment par M. R. Mowat, que les grandes fêtes Dionysiaques instituées à Alexandrie par Ptolemée Philadelphe, et les fêtes du même genre qu'on célébra par la suite, occasionnèrent l'émission d'une quantité énorme de pièces d'or qui commémoraient le souvenir de ces réjouissances solennelles[1]. Tout alors, dans le luxe égyptien, était démesuré, inouï. Parmi les objets portés processionnellement dans la fameuse pompe dionysiaque de Philadelphe, il y avait, par exemple, une cuirasse en or de 12 coudées ; une autre, en argent de 18 coudées. Le personnage d'Eniautos portait la gigantesque corne d'abondance en or, qui forme le type de revers de nos médailles. Les statues qu'on promenait avaient des couronnes d'or. Des chars portaient un thyrse d'or de 90 coudées, une lance d'argent de 60 coudées ; un phallus d'or de 120 coudées. « Dans la suite du récit de Callixène, dit

1. R. Mowat, dans la *Revue numismatique*, 1893, pp. 33 à 39.

M. Mowat, je relève encore une double corne d'or, δίκερας, une corne simple en or massif, κέρας; une stéphané d'or; un stéphanos posé sur le trône de Ptolémée Soter et formé par l'assemblage de 10.000 pièces d'or... Signalons enfin un caducée d'or de 45 coudées; un foudre d'or de 40 coudées; des aigles d'or de 20 coudées; une égide d'or; 3.200 couronnes d'or; une couronne mystique d'or de 80 coudées, ornée de pierreries, celle-là même qui encadrait la porte du temple de Bérénice I^re^, vingt boucliers d'or, etc. »

Jamais aucun pays du monde ne fit étalage de pareilles richesses; c'était véritablement l'âge de l'or; tout était rutilant d'or et d'argent. L'extraordinaire abondance de ces métaux ayant conduit à en fabriquer des objets de luxe de dimensions colossales, de là à frapper des médaillons d'un module et d'un poids inconnus jusque là il n'y avait qu'un pas. Les Égyptiens de l'époque ptolémaïque, dignes héritiers des constructeurs des Pyramides, ont pensé atteindre l'idéal en donnant des proportions gigantesques à leurs œuvres : ils ne se trompaient pas tout à fait, car il est bien certain que tout ce qui est plus grand que nature, tout ce qui attire les regards par sa masse insolite, frappe notre imagination, nous inspire le respect, l'émotion, parfois même l'admiration, en dépit des défauts qu'une saine analyse peut relever.

C'étaient surtout les mines situées entre la mer Rouge et le haut Nil, à la hauteur de la seconde cataracte, qui fournissaient en si grande abondance l'or et l'argent répandus à Alexandrie avec tant de profusion. Agatharchide nous donne des renseignements abondants sur l'exploitation des mines qui se trouvaient à dix journées au sud-est d'Edfou (*Apollonopolis magna*). L'extraction du minerai, les procédés techniques du lavage constituaient la besogne pénible de prisonniers, de condamnés et d'esclaves qui déversaient ensuite les lingots et la poussière d'or dans le trésor royal.

C'était là, en grande partie, la source des immenses prodigalités de la cour des Lagides. Hécatée prétend que l'on extrayait annuellement de ces mines d'or pour la somme fabuleuse de 533 333 talents d'argent[1], c'est-à-dire pour plus de trois milliards de drachmes. Ces mines, l'avidité insatiable des maîtres de l'Égypte les eut vite épuisées, et le monnayage ptolémaïque subit, dès avant l'arrivée des Romains dans la vallée du Nil, le contre-coup de la raréfaction de l'or et de l'argent. Non seulement on ne frappa plus de ces beaux médaillons dont nous avons fait connaître ici les plus grands spécimens, mais après Ptolémée V Épiphane (204-181 av. J.-C.), on ne rencontre même plus de pièces d'or dans la suite monétaire des Lagides.

1. Letronne, *Œuvres choisies*, publ. par E. Fagnan, t. II, p. 440.

MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES

PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

Pl. I et II.

1. *Statère d'électrum*, d'Asie-Mineure.

Chienne (levrette) couchée à droite, et levant une patte de devant; on lui voit un triple rang de mamelles. Derrière elle, un arbre à tige grimpante et sinueuse comme le lierre, forme des enroulements symétriques au dessus de l'animal.

℟. Cinq carrés creux juxtaposés en croix, et dans chacun desquels on voit en relief divers symboles. Dans le carré du milieu, ce sont des lignes qui se croisent en formant une sorte d'étoile; dans celui d'en haut, un losange; dans celui du bas, une tête d'antilope; dans les carrés latéraux, des têtes de serpents.

Electrum, 13 gr. 91. Flan allongé et bords arrondis.

Pl. I, fig. 1.

Ce statère, de style primitif, est certainement de bien peu postérieur à l'époque de l'invention de la monnaie en Asie-Mineure, et il a sa place marquée au milieu des plus anciennes monnaies d'électrum qui

soient connues; au point de vue métrologique, il appartient au système que l'on a appelé tour à tour *asiatique*, *gréco-asiatique* ou *phénicien*, dont le statère normal pèse 14 gr. 25[1]. Par son style, sa forme allongée, la disposition du carré creux, son poids, il se rattache aux monnaies primitives des rois de Lydie, antérieurs à Crésus, ainsi qu'aux statères, ornés du même carré creux, de Milet, d'Éphèse, de Cymé et de quelques autres villes de la côte d'Asie-Mineure[2]. On le rapprochera en particulier du célèbre statère du Musée britannique au type du cerf, avec l'inscription AMBƧIMƎƧONƎAΦ; l'attribution à Éphèse de cette dernière pièce nous paraît assurée, bien que quelques savants proposent de la classer à Halicarnasse[3]. Mais à quelle ville appartient notre nouvelle et précieuse monnaie?

Il ne saurait, ce semble, régner d'incertitude sur le type : c'est bien une levrette, caractérisée par sa forme élégante, la souplesse de son cou et de ses pattes, son museau effilé, ses mamelles. On ne peut donc songer à reconnaître ici une lionne, une panthère, un griffon, un sphinx femelle, ni surtout une sorte de bouquetin, à supposer qu'on prenne pour une corne le cercle qu'on voit derrière le cou de l'animal, et qui est certainement plutôt une vrille de lierre, ou, en tout cas, un symbole, distinct de l'ani-

1. B. Head, *Metrological Notes*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1875, p. 259.

2. Fr. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1874, pl. VIII; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. I.

3. Newton, dans le *Numism. Chronicle*, n. s. t. X, p. 237; Head, *Coinage of Lydia and Persia*, p. 13; *Historia numorum*, p. 526.

mal lui-même. Nous sommes bien en présence d'une levrette, type jusqu'ici inconnu dans le monnayage primitif d'électrum. De quelle ville cet animal est-il le symbole? c'est ce que nous ne saurions dire. L'arbre qui développe sa tige tortueuse dans le champ de la médaille fait songer à Dionysos, le dieu du lierre et de la vigne; il y a précisément dans les fables mythologiques un chien qui est le compagnon de Dionysos, et sur les grands as d'Hadria du Picenum, on voit un chien couché, au revers de la tête de Dionysos Pogon [1]. Une tradition, que Pausanias recueillit chez les Locriens Ozoles, prétendait qu'Orestheus ayant caché en terre un morceau de bois abandonné par sa chienne, il en était sorti une vigne [2]. Enfin, la chienne Maera, devenue le chien céleste Sirius, et dont la tête forme le type ordinaire des monnaies de Céos, faisait son apparition au moment où mûrit le raisin [3]. On connaît aussi la fable du chasseur Céphale et du chien Laelaps; mais tous ces rapprochements, qui tendent à justifier la présence de la levrette sur une monnaie primitive, ne nous éclairent point sur l'atelier de la côte d'Asie-Mineure auquel notre statère doit appartenir. A la vérité, un chien paraît plus tard sur des monnaies d'électrum de Cyzique [4], mais sa forme ramassée, son aspect et son attitude nous interdisent de rap-

1. Garrucci, *Le Monete della Italia antica*, pl. LXI.

2. Pausan., X, 38, 1.

3. Poll., V, 42; Scol. Apollon. *Argonaut.*, II, 517; N. Svoronos, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, 1888, t. XVI, p. 226.

4. Greenwell, *Cyzicus*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1887, pl. v, nos 34, 35, 36.

[illegible] connues; au point de vue métrologique, il appartient au système que l'on a appelé tour à tour *assyrien*, *proto-assyrien* ou *phénicien*, dont le statère normal pèse 16 gr. 35[1]. Par son style, sa forme allongée, la disposition du carré creux, son poids, il se rattache aux monnaies primitives des rois de Lydie, antérieurs à Crésus, ainsi qu'aux statères, ornés du même carré creux, de Milet, d'Éphèse, de Cyme et de quelques autres villes de la côte d'Asie-Mineure[2]. On le rapprochera en particulier du célèbre statère du Musée britannique au type du cerf, avec l'inscription ΑΜΒΡΟΜΕΡΟΜΕΑΟ: l'attribution à Éphèse de cette dernière pièce nous paraît assurée, bien que quelques savants proposent de la classer à Halicarnasse[3]. Mais à quelle ville appartient notre nouvelle et précieuse monnaie?

Il ne saurait, ce semble, régner d'incertitude sur le type: c'est bien une levrette, caractérisée par sa forme élégante, la souplesse de son cou et de ses pattes, son museau effilé, ses mamelles. On ne peut donc songer à reconnaître ici une lionne, une panthère, un griffon, un sphinx femelle, ni surtout une sorte de bouquetin, à supposer qu'on prenne pour une corne le cercle qu'on voit derrière le cou de l'animal, et qui est certainement plutôt une vrille de lierre, ou, en tout cas, un symbole, distinct de l'ani-

1. B. Head, *Metrological Notes*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1875, p. 259.

2. Fr. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1874, pl. VIII; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. I.

3. Newton, dans le *Numism. Chronicle*, n. s. t. X, p. 237; Head, *Coinage of Lydia and Persia*, p. 12; *Historia numorum*, p. 526.

mal lui-même. Nous sommes bien en présence d'une levrette, type jusqu'ici inconnu dans le monnayage primitif d'électrum. De quelle ville cet animal est-il le symbole? c'est ce que nous ne saurions dire. L'arbre qui développe sa tige tortueuse dans le champ de la médaille fait songer à Dionysos, le dieu du lierre et de la vigne; il y a précisément dans les fables mythologiques un chien qui est le compagnon de Dionysos, et sur les grands as d'Hadria du Picenum, on voit un chien couché, au revers de la tête de Dionysos Pogon [1]. Une tradition, que Pausanias recueillit chez les Locriens Ozoles, prétendait qu'Orestheus ayant caché en terre un morceau de bois abandonné par sa chienne, il en était sorti une vigne [2]. Enfin, la chienne Maera, devenue le chien céleste Sirius, et dont la tête forme le type ordinaire des monnaies de Céos, faisait son apparition au moment où mûrit le raisin [3]. On connaît aussi la fable du chasseur Céphale et du chien Laelaps; mais tous ces rapprochements, qui tendent à justifier la présence de la levrette sur une monnaie primitive, ne nous éclairent point sur l'atelier de la côte d'Asie-Mineure auquel notre statère doit appartenir. A la vérité, un chien paraît plus tard sur des monnaies d'électrum de Cyzique [4], mais sa forme ramassée, son aspect et son attitude nous interdisent de rap-

1. Garrucci, *Le Monete della Italia antica*, pl. LXI.

2. Pausan., X, 38, 1.

3. Poll., V, 42; Scol. Apollon. *Argonaut.*, II, 517; N. Svoronos, dans la *Zeitschrift fur Numismatik* 1888, t. XVI, p. 226.

4. Greenwell, *Cyzicus*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1887, pl. V, nos 34, 35, 36.

procher cet animal du type monétaire plus ancien que nous faisons connaître aujourd'hui.

2. *Cyzique.*

Cécrops anguipède, à gauche; le géant est barbu et pose sa main gauche sur son flan, tandis que de la main droite il s'appuie sur une longue branche d'olivier. A l'exergue, un thon.

R'. Carré creux partagé en quatre compartiments.

Electrum. Hémi-hecté, 2 gr. 70. Pl. I. fig. 2.

M. Greenwell a publié le statère et signalé l'hecté [1]; il ne dit rien de l'hémi-hecté qui n'était pas encore connue.

3. *Cyzique.*

Tête d'Actéon, le front orné d'une ramure de cerf, à droite. A l'exergue, un thon.

R'. Carré creux partagé en quatre compartiments.

Electrum. Hémi-hecté, 2 gr. 70. Pl. I, fig. 3.

M. Greenwell a publié deux exemplaires du statère [2], mais il ne parle ni de l'hecté ni de l'hémi-hecté. Il existe de très rares statères d'or pur de Lampsaque avec la même tête d'Actéon munie de cornes de cerf [3].

4. *Double statère de Philippe, père d'Alexandre.*

Tête laurée d'Apollon, à droite.

1. Greenwell, *Cyzicus*, dans le *Numismatic chronicle*, 1887, pl. II, fig. 9 et 10, et p. 64.

2. Greenwell, *loc. cit.* pl. I, fig. 25 et 26.

3. *Annuaire de la Société de numismatique*, 1890, Procès-verbaux des séances, p. 21; Lobbecke, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, 1890, pl. I, fig. 12.

Ꞧ. ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Femme dans un bige au galop, à droite, tenant une longue baguette. Sous les chevaux, une fourche à quatre dents.

Ⱥ. 23 mill. Double statère, 17 gr. Pl. I, fig. 4.

En 1862, François Lenormant publiait le premier distatère de Philippe, et faisant, avec son érudition ordinaire, ressortir tout l'intérêt de cette pièce que L. Müller n'avait pas connue[1], il pensait qu'elle avait dû être frappée à Thèbes, à cause du serpent placé en symbole sous les pieds des chevaux.

Aujourd'hui, l'on signale au moins une demi-douzaine de ces doubles statères, et celui dont le Cabinet des Médailles a fait l'acquisition a été choisi parmi trois exemplaires apportés à Paris par un marchand d'Orient. Il paraît qu'au commencement de cette année même, on en a trouvé, aux environs de Périgueux, un exemplaire qui a fait un certain bruit dans la presse, à cause de l'importance exagérée qu'on lui a attribuée. Il n'est donc pas inutile de faire observer que ces pièces n'ont qu'un intérêt fort secondaire, car elles sont toutes, à un degré différent, de style barbare ou au moins négligé, qui autorise à les considérer comme des monnaies d'imitation. Elles ont été frappées, sinon en Gaule, où les imitations des statères de Philippe abondent, du moins dans les contrées danubiennes, où furent longtemps copiées les belles monnaies de la Thrace, de la Macédoine, de la Grèce du Nord, et surtout, dirons-nous, les monnaies de Philippe, d'Alexandre et de Lysimaque. Les

1. Fr. Lenormant, dans la *Revue numismatique*, 1862 (N. S. t. VI), pp. 387 à 401.

types sont grossièrement gravés, la légende contient souvent des fautes; c'est ainsi que j'ai vu un distatère avec l'inscription ΦΙΛΛΙΠΠΟΥ (*sic*). D'ailleurs, Fr. Lenormant reconnaît implicitement cette barbarie quand il dit en parlant de l'exemplaire qu'il publie : « Le style de cette pièce n'est, en aucune façon, celui des monnaies de Philippe, frappées en Macédoine, en Thrace ou en Thessalie. Cette particularité se remarque surtout dans la tête du droit, où l'on reconnaît, à des signes incontestables, le travail d'un artiste peu habitué à retracer le type de l'Apollon à cheveux courts d'Ichnae dans la Piérie, dieu national des Macédoniens... » Ces remarques sont d'autant plus caractéristiques qu'il s'agit, dans l'espèce, du double statère le plus beau de tous par son style. Le poids enfin de ces grandes pièces d'or est aussi une preuve de leur origine barbare et postérieure, car le double statère de Philippe devrait peser normalement 17 gr. 20[1].

Sur notre exemplaire, la barbarie se révèle par le style, par le petit trait vertical placé sous la tête d'Apollon, enfin par le symbole qui figure sous les pieds des chevaux. Au lieu d'un trident qu'on s'attendrait à trouver, comme sur de nombreuses monnaies de Philippe et d'Alexandre, l'artiste a maladroitement gravé une fourche à quatre dents. D'après L. Müller, le trident est, sur les monnaies de Philippe et d'Alexandre, la marque de l'atelier d'Amphipolis [2]; mais puisqu'il s'agit d'une pièce d'imitation, il ne

1. L'exemplaire publié par Fr. Lenormant est troué et ne pèse que 15 gr. 20.
2. L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand*, p. 133.

faudrait pas conclure de la présence du symbole que la pièce a été frappée à Amphipolis; de même, dirons-nous, le serpent sur le distatère publié par Fr. Lenormant n'est pas un argument pour prouver, comme l'a cru ce savant, que cette pièce est sortie de l'atelier de la ville de Cadmus.

5. *Mithridate le Grand, roi de Pont.*

Tête diadémée de Mithridate Eupator, à droite.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ | ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Cerf broutant, tourné à gauche. Dans le champ, à droite, un croissant surmonté d'une étoile et la date ΓΚΣ (= 223); à gauche, deux monogrammes. A l'exergue ΙΓ (= mois treizième). Couronne de lierre au pourtour.

Æ. Tétradr. att. 16 gr. 70. Pl. I, fig. 5.

Cette monnaie du grand Mithridate est celle que M. Théodore Reinach a signalée dans son mémoire sur *La Monnaie et le Calendrier*[1]. Ce qui en fait l'intérêt, outre son beau style et sa bonne conservation, c'est la mention du *mois treizième* de l'année 223 de l'ère pontique; on sait que cette ère commence à l'automne de l'an 297 av. J.-C. « Le mois 13, dit M. T. Reinach, indique une année *embolimique*; on est donc fondé à conclure que, dans le calendrier pontique, et par conséquent dans le calendrier macédonien, répandu dans toute l'Asie antérieure depuis Alexandre, l'an 223 du Pont, ou 75/4 av. J.-C. était une année embolimique ou intercalaire. » Je

1. Dans la *Revue archéologique*, 3e sér. t. X (1887), p. 230.

[illegible] servation.

[illegible] de

[illegible] ent

[illegible] nsi

[illegible] qui

[illegible] des

[illegible] calendrier

[illegible] en arc de

[illegible] courant

[illegible] bras de

[illegible] au bas

[illegible] l'une en

[illegible] couronne : ses

[illegible] sur ses épaules.

[illegible] 17 gr. 08. Style

Pl. I. fig. 6.

[illegible] est récemment

[illegible] M. Greenwell [1].

[illegible] deux pièces, ainsi

[illegible] fig. 3

que trois autres statères archaïques, également au type de la grappe de raisin, ont été trouvés ensemble à Cos. J'aurais été porté à attribuer ce groupe de monnaies, qui ne diffèrent que par le revers (personnage courant, tête d'Héraclès, casque), à quelqu'une des îles de la mer Égée, dont la suite monétaire comporte avec persistance la grappe de raisin comme type principal. A Céos, par exemple, nous trouvons des monnaies archaïques avec une grappe de raisin d'une forme identique; je ne parle pas de Ténos, où, ainsi que l'a démontré M. Imhoof-Blumer, la grappe présente des différences caractéristiques [1]. Cependant les raisons qu'invoque M. Head pour classer les nouvelles pièces à la Cyrénaïque sont fort ingénieuses, si elles n'entraînent pas l'absolue conviction. Le poids est euboïque comme celui des monnaies primitives de la Cyrénaïque, tandis que les monnaies de Céos et des îles voisines sont taillées dans le système éginétique [2]. La grappe de raisin est le symbole du dieu Aristée qui était particulièrement adoré en Cyrénaïque, comme fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène. Enfin, sur une cylix de fabrique cyrénéenne, trouvée à Naucratis, du même style que la fameuse coupe d'Arcésilas, on voit un personnage courant, muni d'ailes aux épaules et aux chevilles qui paraît identique à celui du revers de notre statère. Ce personnage fait partie d'un groupe de quatre dieux qui protègent la nymphe Cyrène contre les attaques des

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Munzen*, p. 16 et pl. I, fig. 29 à 40 et pl. II, fig. 9 à 13.

2. B. Head, *Hist numorum*, p. 407.

[illegible] style [illegible] d'une [illegible] et la [illegible] de la [illegible] de [illegible] [illegible] cyré- [illegible] de la [illegible] est un [illegible] Cyrénaïque [illegible] [illegible]

[illegible] de la peau de lion [illegible]

[illegible] une mas- [illegible]

[illegible] 6 gr. 42.

Pl. I. fig. 7.

[illegible] est [illegible] Brit. Museum. [illegible] drachmes de Cos. [illegible] siècle, avec [illegible] beaucoup plus [illegible] tête d'Héraclès est de [illegible] d'Alexandre. On n'a [illegible] de magistrats sur les [illegible] [illegible]

[illegible] Revue [illegible]

Εὔδωρος, Ζωΐλος et Μίχων[1]. Puisque l'occasion s'en présente, nous signalerons dans le livre récent de MM. Paton et Hicks, la liste de toutes les monnaies de Cos connues jusqu'à ce jour; la classification que les auteurs ont adoptée pour les pièces antérieures à Alexandre diffère, sur des points essentiels, de celle qu'a proposée M. Head dans son *Historia numorum*.

8. *Mélos.*

Pomme de grenade, avec deux folioles.

℞. MAAI. Canthare dionysiaque.

Æ. 21 mill. — Didrachme rhodien, 7 gr. 70.

Pl. I, fig. 8.

Un autre exemplaire, contremarqué, est au Musée Britannique[2]. M. Imhoof-Blumer a publié un didrachme aux même types, qui porte seulement MA au lieu de MAAI (ων)[3]

9. *Mélos.*

Pomme de grenade avec deux folioles. En contremarque, une autre grenade.

℞. Fer de lance (sans légende).

Æ. 16 mill. — Drachme rhodienne, 3 gr. 85.

Pl. I, fig. 9.

10. *Mélos.*

Pomme de grenade avec deux folioles. En contremarque, une autre grenade.

1. W. R. Paton and E. L. Hicks, *The inscriptions of Cos*, p. 307 (in-8, Oxford, 1891).

2. *Catalogue of greek Coins, Crete and the Egaean Islands*, pl. XXIII, fig. 16.

3. Imhoof-Blumer, *Griechische Munzen*, p. 23, n° 64.

℞. MA. Aigle debout à droite, sur un rocher; dans le champ, un croissant.

Æ. 15 mill. — Drachme rhodienne, 3 gr. 52.

Pl. I, fig. 10.

Ces trois monnaies de Mélos (nos 8, 9, 10) ont été frappées dans le cours du IVe siècle.

11. *Nisyros.*

Tête laurée d'Apollon, à gauche. Cercle au pourtour.

℞. N—I. Rose rhodienne sur sa tige, avec deux boutons.

Æ. 16 mill. — Drachme rhodienne, 3 gr. 05.

Pl. I, fig. 11.

On n'avait jamais signalé jusqu'ici, à ma connaissance, qu'une seule monnaie de Nisyros. C'est une drachme pareille à celle-ci, que Millingen a publiée en 1837[1]. Sur la pièce de la collection Millingen, la légende est mieux conservée et on lit bien les deux lettres N—I séparées par la rose. Une abréviation analogue se rencontre sur les monnaies de Megiste, qui ont le même type de revers; on y lit, de chaque côté de la fleur, M—E au lieu de N—I. Ces pièces sont fort rares; elles ont été frappées vers le milieu du IVe siècle.

12. *Cymé* (Eolide).

Tête de l'Amazone Cymé, à droite, diadémée, les cheveux ramassés en chignon.

℞. KY. Cheval bridé, debout à droite, levant une

1. Millingen, *Sylloge of ancient unedited Coins* (1837), pl. II, fig. 50.

jambe de devant. Dessous, deux monogrammes, l'un composé des lettres ΠΟ, l'autre des lettres MT.

Æ. 22 mill. — Tridrachme rhodien, 9 gr. 36.
Pl. I, fig. 12.

Cette monnaie est d'un style antérieur aux tétradrachmes ordinaires de Cymé, qui sont aux mêmes types et dont l'émission commence environ vers l'an 190 avant notre ère. La pièce est plus épaisse, le type a plus de relief; le poids enfin est l'étalon rhodien réduit, tandis que les larges tétradrachmes à flan plat, auxquels nous venons de faire allusion, sont taillés dans le système attique. Le style de la tête de l'Amazone Cymé rappelle d'assez près le style de la tête d'Artémis sur les didrachmes éphésiens frappés de l'an 258 à l'an 202 environ, avant notre ère[1]; ces pièces éphésiennes sont, elles aussi, dans le système rhodien très affaibli (tétradr. 13 gr. 20). C'est donc vers le même temps qu'a été frappé notre tridrachme de Cymé. Cette pièce nous apprend ainsi qu'après la chute de la domination des rois de Syrie sur l'Asie-Mineure et avant l'inauguration, vers 190, de l'émission de tétradrachmes attiques, à Cymé, à Myrina, à Smyrne et dans beaucoup d'autres villes, on commença d'abord, au moins à Cymé, par frapper de rares monnaies dans le système rhodien. Cet étalon, d'ailleurs, n'avait pas cessé d'être en usage dans les ports de la côte d'Ionie qui avaient des relations commerciales suivies avec les villes du bassin oriental de la Méditerranée.

1. Head, *Ephesus*, pl. IV, fig. 1 à 4; cf. *Hist. numorum*, p. 496.

13. *Abydos* (Troade).

Buste drapé d'Artémis, à droite, la tête ceinte d'une stéphané, les cheveux relevés; sur l'épaule, l'arc et le carquois. Grènetis au pourtour.

℞. ΑΒΥ—ΔΗ—ΝΩΝ. Aigle debout à droite et battant des ailes; devant lui, une torche allumée; à l'exergue, le nom d'un magistrat, ΛΕΩΝΙΠ | ΠΟΥ. Couronne de laurier au pourtour

Æ. 31 mill. — Tétradr. attique, 16 gr. 58.

Pl. I, fig. 13.

Les tétradrachmes, de style médiocre, qu'Abydos fit frapper, comme beaucoup d'autres villes de la côte d'Asie-Mineure, dans le cours du second siècle, sont communs, et M. Imhoof-Blumer y a relevé vingt-huit noms de magistrats différents[1]. Mais le magistrat Léonippos ne s'y était pas encore rencontré. Ce nom même est fort rare dans l'onomastique grecque; je ne le vois point avec l'orthographe Λεωνιππος (avec *oméga*) dans le dictionnaire de Pape-Benseler; la forme Λεόνιππος est celle que revêt le nom d'un général de Mithridate.

14. *Hyllarima* (Carie).

ΕΠΙ ΤΕΙΜΟ· ΑΡΧΟΝΤΟC. Buste voilé de femme, à droite. Grènetis.

℞. ΥΛΛΑΡΙΜΕ | ΩΝ, à l'exergue. Personnage debout dans un char traîné par quatre chevaux, à droite; il est entièrement nu, sauf une chlamyde jetée sur ses

1. Imhoof-Blumer. *Monnaies grecques*, p. 261.

épaules ; il tient d'une main les rênes, et de l'autre un fouet. Grènetis.

Æ. 21 mill. Pl. I. fig. 14.

Cette monnaie de bronze est inédite, et jusqu'ici la ville carienne d'Hyllarima n'était pas représentée dans les cartons du Cabinet des Médailles. Pourtant Millingen, le premier, avait fait connaître, dès 1837, une monnaie de cette ville avec d'autres types, mais au nom du même archonte[1]. Borrell a publié dix ans plus tard un autre exemplaire de la pièce de Millingen[2]. La description rectifiée de ces deux bronzes est celle-ci : ΕΠΙ·ΤΕΙΜΟΘΕΟΥ (et non ΤΙΜΟΘΕΟΥ) ΑΡΧΟΝΤΟC. Tête de femme, à droite. ℞. ΥΛΛΑΡΙΜΕΩΝ (et non ΥΛΛΑΡΙΜΕΝΩΝ). Pallas debout de face, casquée, tenant de la main droite une branche d'olivier, et de la gauche sa lance et son bouclier[3]. C'est là, avec notre nouvelle médaille, tout ce qui constitue le monnayage d'Hyllarima, à moins que l'on ne classe à cette ville les bronzes d'Eupolemus, puisque M. Wroth a récemment démontré que ce général de Cassandre avait établi son atelier monétaire dans cette ville[4].

15. *Siocharax* (Phrygie). Géta.

ΠΟ·CЄΠΤ·ΓЄΤΑC·ΚΑΙ. Buste de Géta à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

℞. ЄΠΙ·ΦΙΛΙCΚΟΥ·ΑΙΛΟΥΧ·CΙΟΧΑΡΑ — ΚΕΙΤΩ — Ν

1. Millingen, *Sylloge* (1837), p. 74 et pl. IV, n° 49.
2. Borrell, dans le *Numism. Chronicle*, t. IX (1846-1847), p. 154-155.
3. Cf. B. Head, *Hist. numor.*, p. 527.
4. W. Wroth, dans le *Numismatic Chronicle*, 1891, pp. 135-139.

MOZЄ—A. Tyche debout, a gauche, tenant la corne d'abondance et le gouvernail. Grenetis.

Æ. 22 mill. Pl. I, fig. 15.

Un autre exemplaire de la même monnaie est entré depuis peu dans la collection de M. Lœbbecke, a Brunswick[1]. La lecture de la légende du revers est certaine, mais son interprétation souleve quelques difficultés. Le magistrat s'appelle Φιλίσκος Αἰλούγιος, c'est du moins ainsi que j'interprète ce nom AIAOYX... qui me paraît correspondre au nom latin assez peu répandu, Allucius *Allucius*, Αἰλούγιος. Le nom de la ville se lit sûrement, tant sur l'exemplaire de la collection Lœbbecke que sur le nôtre, Σιοχάραξ. Quelle était cette ville de Siocharax?

Il paraît, d'apres M. Head, qui doit être bien informé, que dans la collection de M. Waddington, il y a une monnaie de bronze avec la légende : IEPOXAPAKEITΩN MOZ[2]. Il s'agit évidemment de la même ville que celle qui est désignée sur notre pièce sous la forme CIOXAPAKEITΩN MOZЄA νων : les *Mozeani* chez lesquels se trouvait située cette ville de *Siocharax* ou de *Hierocharax*, étaient une peuplade de la Phrygie, dans le voisinage de Dioclea. L'emplacement de la ville a été découvert par M. Ramsay[3] : ce savant explorateur a signalé, à dix milles de Dioclea, des ruines qu'il a proposées d'identifier avec la ville que le *Synecdemus* d'Hiérocles appelle Ἰουχαράταξ. Il a judicieusement supposé

1. *Zeitschrift fur Numismatik*, 1890, p. 23.
2. B. Head *Hist. numor.*, p. 565.
3. *Journal of hellenic Studies*, 1883, pp. 417 à 422, et *The Academy*, t. XXV (1884), p. 175.

e ce nom barbare de *Ioucharatax* était altéré, et s'appuyant sur la légende de la monnaie de Waddington, il propose de substituer à ce nom lui de *Hiérocharax*.

Mais voici que deux monnaies fournissent, bien ttement, le nom de Siocharax, et ce nom est d'au- ıt plus acceptable que la syllabe σιο... vient de χόρος, forme dorienne de θεοχόρος, et, par consé- ent, à peu près synonyme de νεωχόρος. La ques- n se réduit donc à cette hypothèse : si la monnaie la collection de M. Waddington porte réellement POXAPAKEITΩN et non CIOXAPAKEITΩN, il faudra mettre que la ville a porté deux noms différents, ce i ne serait pas impossible, puisque de nombreuses les d'Asie-Mineure sont ainsi affligées d'une syno- mie souvent gênante pour les numismatistes. Tou- fois, comme je n'ai point vu la monnaie de M. Wad- ngton, il me reste quelque doute dans l'esprit, et suis enclin à supposer que sa légende donne peut- re CIOXAPAKEITΩN, comme la pièce de M. Lœb- cke et celle du Cabinet des Médailles.

16. *Tarse* (Cilicie). Antinous.

ANTINOOC HPΩC. Tête nue d'Antinous à droite; vant, une étoile. Grènetis.

℞. AΔPIANHC TAPCOY MHTPOΠOΛEΩC NEΩKO- ΩN. Ciste dionysiaque posée sur une base et entou- e de trois thyrses réunis par des bandelettes; ssous, NEΩ IAKXΩ. Grènetis.

Æ. 35 mill. Médaillon. Pl. II, fig. 1.

Un médaillon aux mêmes types a déjà été décrit par Mionnet, d'après Eckhel[1]. Notre exemplaire est d'une beauté exceptionnelle; la patine brune dont il est recouvert en ferait une pièce d'une conservation idéale, n'était la croûte d'oxyde qui recouvre une petite portion du cou d'Antinoüs.

17. *Cibyra et Hiérapolis* (Phrygie). Marc-Aurèle.

AY·KAI·M·AV·ANTΩNINOC. Buste lauré de Marc Aurèle à droite, la poitrine couverte de la cuirasse et du paludamentum. Grènetis.

℟. KIBYPATΩN·K·IEPAΠOΛEITΩN·E·KΛ·ΦIΛOKΛE. Déméter voilée, debout à droite, vêtue du double chiton et portant sur sa tête la corbeille (κίβυσις), symbole de Cibyra; elle donne la main droite à Apollon citharède debout devant elle, vêtu du long chiton et tenant sa lyre de la main gauche. Entre les deux divinités, le mot O | MO | NO | IA.

Æ. 40 mill. Médaillon. Pl. II, fig. 2.

L'alliance entre Cibyra et Hiérapolis avait déjà été constatée sur d'autres monnaies. Le Cabinet des Médailles possède notamment un bronze de Faustine jeune, acquis en 1841, et non décrit par Mionnet, sur lequel on lit : KIBYP[ATΩN·K·]IEPAΠOΛI[TΩN·E·] KΛ·ΦIΛOKΛEOC·OMONOIA. Ce magistrat, Claudius Philoclès, a encore son nom sur une pièce de bronze que publie Mionnet[2], d'après l'exemplaire de la collection Bétolaud. Sur cette monnaie, la tête de Marc Aurèle est remplacée par celle du Démos.

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 426, n° 429.
2. Mionnet, *Suppl. ment.*, t. VI, p. 533, n° 245.

1. Waddington a expliqué l'allusion du nom de la
beille κίβυσις, au nom de Cibyra[1], et M. Ramsay a
loré les ruines de Hiérapolis[2].

18. *Dionysopolis* (Phrygie). Septime Sévère.

.YT·KAI·A·CEΠT·CЄOYHPOC ΠЄPTINAƵ. Buste lauré
Septime Sévère, à droite, la poitrine couverte du
udamentum. Grènetis.
℞. XAPHC·B·IЄPЄYC·ΔIONYCOY (en légende circu-
e), et dans le champ, ANЄΘHKЄN. A l'exergue,
)NYCOΠO | ΛЄITΩN. Dionysos assis sur un trône à
sier, à gauche; de la main gauche il s'appuie sur
thyrse, et de la main droite il tient un canthare
versé d'où s'échappe du vin que recueille une pan-
re, à ses pieds. A l'exergue, ΔIONYCOΠO | ΛЄITΩN.
ıs le champ, à gauche, un satyre dansant, tenant
pedum sur l'épaule. Grènetis.
E. 41 mill. Médaillon. Pl. II, fig. 3.

.es monnaies de Dionysopolis sont peu communes
·ette particularité donne un intérêt particulier à
re magnifique médaillon. Charès, prêtre de Dio-
os pour la seconde fois, dont le nom figure sur
te médaille de dimensions inusitées, n'est pas
rement connu. On sait que Dionysopolis, dans la
lée du Méandre, fut bâtie par Attalus et Euménès,
endroit où ces héros avaient trouvé un hermès
bois de Dionysos; de là, le nom de la ville et le
te particulier dont Dionysos y était honoré[3].

Waddington, *Voyage numismatique en Asie-Mineure*, p. 19.
Ramsay, dans le *Journal of Hellenic Studies*, 1883, p. 375.
Waddington, *Voyage numism. en Asie-Mineure*, p. 21; Ramsay, dans le

19. *Tralles* (Lydie).

ΙΕΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ Buste voilé de la Boulé, à droite. Grènetis.

℟. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΕΛΛΑΔΟϹ. Table des jeux sur laquelle sont posées une couronne dans laquelle est inscrit le mot Ο | ΛΥΜΠΙΑ, et une urne contenant deux palmes, sur la panse de laquelle est inscrit le mot ΠΥΘΙΑ. Sous la table, l'urne des votes. Grènetis au pourtour.

Æ. 41 mill. Pl. II, fig. 4.

La tête voilée de femme qui figure au droit ressemble à Tranquilline, ce qui nous permet d'attribuer ce médaillon au règne de Gordien le Pieux. Mionnet avait fait la même remarque à propos d'une monnaie, avec la même tête voilée qu'il a publiée d'après Sestini[1]. Le titre pompeux de πρώτων Ἑλλάδος, que prenaient les habitants de Tralles, s'était déjà rencontré sur d'autres monnaies de cette ville; il forme le pendant du titre rival Πρώτων Ἀσίας, que prennent Smyrne et Éphèse.

Journal of hellenic Studies, t. IV, 1883, p. 379 et suiv.; v. aussi, sur une monnaie de Dionysopolis, W. Drexler, dans la *Zeitschrift fur Numismatik*, 1887, t. XIV, pp. 105-106.

1. Mionnet, *Supplement*, t. VII, p. 465, n° 683.

LES

MONNAIES ARAMÉENNES

DE LA CAPPADOCE

DATAME, ABROCOMAS, ARIARATHE

Je n'ai pas l'intention de raconter ni même de résumer l'histoire de la Cappadoce sous la domination des Perses Achéménides. Tout ce qu'on sait des obscures annales de cette province a été naguère coordonné et critiqué par M. Théodore Reinach, avec la sagacité et la précision scientifique qui caractérisent tous ses travaux[1]. Il me suffira de rappeler qu'il a démontré que la généalogie des rois ancêtres des Ariarathes, telle que Diodore nous l'a transmise, est entièrement fabuleuse, et qu'il a donné les noms d'un certain nombre des véritables gouverneurs de la Cappadoce antérieurs à Alexandre.

Les premiers de ces hyparques cappadociens n'ont pas frappé monnaie; mais, sous Artaxerxès II Mnémon, nous voyons l'un d'eux, Datame, battre monnaie à son nom; puis, après Datame jusqu'à Ariarathe, le contemporain de la conquête macédonienne, se classent un certain nombre de drachmes cappadociennes à noms de gouverneurs, et bien connues par

1. T. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie Mineure*, pp. 5 et suiv.; cf. *Revue numismatique*, pp. 305 et suiv.

supposé Fr. Lenormant et A. Judas[1] ; c'est un *caph*... Il ne reste donc qu'à lire *Tarcamo*(*s*) ou *Tarcommo*(*s*), et dès lors toute analogie avec un nom perse et surtout avec celui de Datame disparaît complètement. *Tarcamos*, dont le nom rappelle celui de *Tarsos* et des dynastes ciliciens, Ταρκόνδημος et Ταρκονδίμοτος, surtout s'il était permis de lire *Tarcommos* pour *Tarconmos*, est évidemment un prince indigène, fils ou descendant du roi Syennesis, qui régnait à Tarse en 401[2]. »

Nous avons déjà dit que la question de savoir si la troisième lettre est un *caph*, un *noun* ou un *daleth*, ne saurait être tranchée paléographiquement; ou plutôt, l'examen comparatif d'un très grand nombre d'exemplaires nous conduit à la conclusion suivante : Dans la plupart des cas, on lit bien nettement un *daleth* ; sur des pièces plus rares, on pourrait reconnaître un *noun* ou un *caph*, mais ce n'est qu'une illusion, et il faut voir ici, en réalité, des *daleths* mal formés; ce qui le prouve bien, c'est que sur les monnaies du satrape Mazaios, par exemple, où l'on ne peut lire que מזדי ou מזרי, la lettre *daleth* ou *resch* est parfois exactement faite comme la lettre qu'on voudrait lire *noun* ou *caph* sur les monnaies de Datame. Au surplus, le prétendu Tarcommos ou Tarcamos n'a pas transmis son nom à la postérité, tandis que Datame est, au contraire, fort bien connu historiquement ; Cornelius Nepos lui a consacré un chapitre de sa biographie des hommes illustres, et il

1. *Revue numismatique*, 1860, p. 439; cf. 1863, p. 114.
2. Six, *Le satrape Mazaios*, dans le *Numism. Chronicle*, 1884, p. 114-115.

y a longtemps que M. Waddington a retracé la suite chronologique des évènements auxquels il a été mêlé[1].

De toute sa carrière longue et agitée, nous retiendrons ici un seul fait : de 378 à 372, Datame était associé à Pharnabaze et à Tithrauste dans la direction de l'expédition qu'Artaxerxès était obligé d'envoyer contre l'Égypte. Les monnaies de Datame, qu'on le remarque bien, ont des types identiques à celles de Pharnabaze : « Une telle coïncidence, dit M. Waddington, ne peut être fortuite, et il faut en conclure que les pièces de Datame ont été frappées dans des circonstances semblables à celles qui ont motivé l'émission des monnaies de Pharnabaze. Or, Datame succéda directement à Pharnabaze dans le commandement de l'expédition contre l'Égypte, expédition qui fut constamment à l'ordre du jour pendant les vingt dernières années du règne d'Artaxerxès Mnémon, et qui occasionnait chaque fois des préparatifs immenses[2]. »

La similitude du monnayage de Pharnabaze et du monnayage de Datame est donc la preuve irréfutable qu'ils ont été créés l'un et l'autre dans les mêmes circonstances et dans les mêmes ateliers, c'est-à-dire dans les ports de la Cilicie où les armées et les flottes du Grand Roi avaient coutume de s'enrôler et de s'organiser. Il importe d'insister sur ce point : c'est en Cilicie que les monnaies de Pharnabaze et de Datame ont été frappées pendant les interminables préparatifs de cette expédition contre l'Egypte qui n'aboutis-

1. Waddington, dans le *Bull. archéol. de l'Athenæum français*, 1856, p. 11 à 13.

2. Waddington, *Melanges*, 1861, p. 70.

sait jamais : ce ne saurait être à Acé de Phénicie où la flotte perse, enfin équipée, se donna rendez-vous en dernier lieu, et où Datame n'exerça, d'ailleurs, le commandement que pendant quelques mois[1]. Les historiens nous informant que Datame fut le collègue et le successeur de Pharnabaze dans l'organisation de l'armée perse, confirment donc directement l'attribution à Datame des monnaies controversées. Ainsi s'explique-t-on aisément que les statères de Pharnabaze et ceux de Datame soient aux mêmes types, soient pareillement abondants, enfin se rencontrent surtout dans l'ancienne Cilicie et dans le nord de la Syrie; au contraire, le prétendu Tarcamos de M. Six, tout en étant nécessairement le collègue ou le successeur de Pharnabaze, n'aurait pas même laissé le souvenir de son nom chez les historiens, alors que ses monnaies attestent, sans réplique, qu'il a joué un rôle politique considérable et prolongé.

Mais poursuivons notre enquête. Les historiens nous disent que Datame, après avoir joué en Cilicie et à Acé le rôle de chef d'armée que nous avons signalé tout à l'heure, fut chargé un peu plus tard de diriger une expédition en Paphlagonie contre Sinope révoltée. Or précisément, et comme nous l'avons vu, il y a des monnaies aux types sinopéens qui portent le nom de Datame. Comment pourrait-on douter, en présence de ce parallélisme concordant de la numismatique et du récit des historiens, qu'il s'agisse d'un seul et même personnage, Datame Δατάμας, Δατάμης que Diodore qualifie de satrape de la Cappadoce? Il ne

1. Cf. W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, pp. 160-162.

sera pas sans intérêt de faire remarquer ici que nous possédons également des monnaies de Tiribaze et de Pharnabaze avec des légendes grecques et araméennes.

Il n'y a donc rien dans notre argumentation qui soit du domaine de l'hypothèse; c'est l'évidence même, et si M. Six veut bien reprendre l'examen du problème, son esprit généralement si sagace ne tardera pas à être mordu par le doute et à reconnaître qu'il s'est laissé entraîner dans une subtilité paléographique.

M. Nœldeke[1] a cru pouvoir faire observer que, *Datame* étant un nom perse, il serait invraisemblable qu'il fût transcrit en araméen, תדנמו, au lieu de דתמו. Cependant M. Waddington avait déjà fait remarquer que la légende תדנמו (*Tadanmou*) diffère peu de *Tadamou*, dont la forme adoucie est *Datamou*. « Dans la lecture de ces légendes phéniciennes, ajoute cet éminent savant, il faut se souvenir que les mots des langues orientales sont toujours adoucis en passant dans l'idiome grec, souvent complètement défigurés[2]. »

Mais ce n'est pas tout. Nous croyons avec Judas et F. Lenormant, que la forme normale et correcte du nom araméen est plutôt תרדמי que תדנמי, car la forme תרדמי conduit régulièrement et sans difficulté philologique à la forme grecque *Datame*[3]. On peut

1. Dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1884, p. 298.

2. Waddington, dans le *Bull. archeol. de l'Atheneum français*, 1856, p. 13. Le nom de *Datame* se trouve altéré en *Didatès*, chez Aristote, *Œcon.*, II, 25; Reinach, *Trois royaumes d'Asie Mineure*, p. 8, note.

3. A. Judas, dans la *Revue numismatique*, 1863, p. 114.

[illegible] cas dans lesquels le [illegible] *daleth* : par exemple, [illegible] pour דמשק. [illegible]. Il suit de là que [illegible] régulièrement la transcription *Dmon*, Datame.

[illegible] de vue paléographique, [illegible] la lecture du nom de [illegible] proposée par M. Waddington, et elle doit être [illegible] proposée par M. Six [illegible]

[illegible] personnage qui a fait frapper en [illegible] des monnaies à la légende [illegible] est le même que celui qui a fait frapper aux mêmes coins les monnaies qui portent son nom en grec : ΔΑΤΑΜΑ

2. [illegible] *mas*.

Une drachme unique de la collection de Luynes, au Cabinet des Médailles, était restée unique jusqu'à l'année dernière, époque où un second exemplaire est venu enrichir la collection de M. Waddington[1]. M. Th. Reinach a récemment présenté cette nouvelle pièce aux lecteurs de la *Revue numismatique*, en lui consacrant un savant commentaire[2]. C'est une monnaie cappadocienne aux types de Sinope, comme celle

1. Le duc de Luynes [illegible] monnaie étant « de fabrique barbare », un autre exemplaire [illegible] Médailles, qui n'est qu'une falsification moderne en cuivre. Duc de Luynes, *Numismatique des Satrapes*, p. 65 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1880, p. 27, n. 45.

2. Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1891, p. 362 et pl. XIV, 2.

de Datame; je crois, en dépit des efforts qu'ont fait divers savants, que l'on s'est trompé sur la lecture et l'interprétation de la légende araméenne du revers.

Le duc de Luynes a transcrit autrefois : עבד סנב (*Abd Sinob*)[1]; M. Waddington, rejetant cette lecture, a proposé avec hésitation le nom d'un dynaste *Abdémon*. « Il faut lire, selon toute probabilité, dit-il, עבדמן, avec la cinquième lettre douteuse. Le nom peut être *Abdémon* ou quelque nom semblable. Dans tous les cas, ce personnage ne peut avoir été qu'un dynaste paphlagonien, qui a régné dans les environs de Sinope ou qui a peut-être été maître de la ville vers la même époque qu'Ariarathe, et la médaille ne peut être séparée de celles d'Ariarathe avec lesquelles elle a la plus grande ressemblance[2]. »

Bien qu'elle ait été formulée avec cette prudente réserve, la lecture *Abdemon* a été généralement acceptée[3]. Je ne pourrais guère citer que l'opinion divergente de Fr. Lenormant, qui lit עברמנו, cherchant à retrouver, dans la dernière partie du mot רמנו—, l'élément final du nom d'*Aria-ramnès*[4].

Ces diverses hypothèses ne s'appuyaient que sur la légende de l'exemplaire de Luynes, dont les deux dernières lettres, rognées, étaient d'une restitution quelque peu conjecturale. La pièce de M. Waddington donne pour la fin du mot une lecture complète et indubitable : ce sont les lettres מי. Voici, au

1. Luynes, *Numism. des Satrapies*, p. 65, pl. XII, n° 1.

2. Waddington, *Mélanges*, p. 85 et *Rev. num.*, 1861, p. 4 et pl. I, 5; cf. Brandis, *Das Münzwesen in Vorderasien*, p. 427.

3. J.-P. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1885, p. 28.

4. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 14, note 1.

noms sémitiques connus; par exemple, *Abdsasan* peut se comparer au nom *Abdsasam*, « serviteur des chevaux, » qui se rencontre sur plusieurs inscriptions phéniciennes (*C. I. Sem.*, I, 46, 49, 53, 93). Mais il faut se méfier de la tentation de chercher dans notre légende un composé du radical sémitique עבד, « serviteur. » Le titulaire de cette médaille était sans doute un Perse ou un Paphlagonien, et pourquoi un Perse ou un Paphlagonien aurait-il porté un nom sémitique? »

Tel est le dernier état de la question.

Pour nous, comme pour tout le monde, les deux premières lettres sont certaines : c'est bien עב. La troisième lettre est plutôt un *resch* qu'un *daleth*; sa queue est trop longue pour un *daleth*, et c'est ce qu'a bien reconnu Fr. Lenormant qui a lu comme nous עבר. Laissons de côté, pour le moment, la quatrième lettre, et passons aux deux dernières : elles sont certaines d'après l'exemplaire de M. Waddington. Il faut bien lire מי, sans hésitation. Nous avons donc un mot עבר.מי, auquel il ne manque qu'une lettre, Cette lettre, M. Reinach dit que c'est un *mem*; ceci est peu probable, parce que deux *mems* se suivant ne seraient pas exprimés dans l'écriture, sauf exception très rare. Les lettres redoublées graphiquement sont plus rares encore dans l'épigraphie monétaire que dans l'épigraphie lapidaire.

Si maintenant nous observons que la dentelure médiane de ce cinquième caractère énigmatique est sinon peu visible, du moins très peu accentuée, aussi bien sur l'exemplaire de la collection de Luynes que

sur celui de la collection de M. Waddington, notre hésitation à reconnaître un *mem* ne fera que s'accuser davantage.

Bref, en faisant abstraction de cette denticule médiane, on reconnaîtra tout de suite la forme qu'affecte souvent le *caph* araméen. Cette forme de *caph* a été signalée par M. Six, notamment dans le nom de la Cilicie כלך, où cette lettre présente les variétés suivantes [1]. Le *caph* se confond avec le *noun* et c'est même en se fondant sur cette similitude que M. Six a voulu, à tort, nous l'avons vu, lire *Tarcamos*, là où tout le monde lisait avec M. Waddington *Tadnamos* (Datame). Si donc, comme l'autorisent pleinement les rapprochements qui précèdent, nous lisons עברכמו, *Abrocomou*, nous reconnaîtrons ici, sans peine, le nom du satrape Abrocomas, historiquement connu : ce qui vaut mieux que de courir après un Abdémon ou tout autre personnage dont aucun auteur ne parle.

Comme en pareille matière on ne saurait procéder avec trop de circonspection, j'ai eu la précaution de communiquer ma lecture à M. Six, avant de la livrer à la publicité, et cet éminent savant, avec l'obligeance parfaite qui le caractérise, a bien voulu m'informer que non seulement il approuvait ma lecture, mais qu'il était parvenu, de son côté, au même résultat. Cette heureuse rencontre n'a plus laissé de doute dans mon esprit. Dans l'inscription de Teima [2] on trouve la lettre *caph* faite exactement comme

1. Six, *Mazaios*, p. 19 du tirage à part.
2. *C. I. Sem.*, t. I, pl. IX.

sur la monnaie d'Abrocomas. Qu'on veuille bien se rappeler, d'ailleurs, que la forme classique du *caph*, phénicien comporte deux bras, 𐤊, 𐤋; la forme araméenne que nous constatons à Teima et à Sinope est peut-être une réminiscence, une dérivation de cette dernière.

Abrocomas, dont la carrière politique est peu connue, était un des principaux lieutenants d'Artaxerxès II Mnémon, et il est mentionné pour la première fois en 401, lors de la révolte de Cyrus le Jeune; il commandait en Cilicie une armée dans laquelle se trouvaient des mercenaires grecs qui l'abandonnèrent pour passer dans le camp de Cyrus[1]. Plus tard, en 391-389, il fut chargé par Artaxerxès, de concert avec Pharnabaze et Tithrauste, d'étouffer la révolte de l'Égypte. Isocrate le cite parmi les plus illustres généraux perses : « Lorsque l'Égypte, dit-il, s'est soustraite à l'obéissance du grand Roi, qu'a-t-il fait contre ceux qui s'étaient révoltés? N'a-t-il pas remis la conduite de la guerre aux plus illustres généraux parmi les Perses, Abrocomas, Tithrauste, Pharnabaze? Et après trois ans d'une lutte dans laquelle ils ont souffert plus de maux qu'ils n'en ont fait éprouver à leurs ennemis, ceux-ci n'ont-ils pas fini par se retirer honteusement[2]. »

Les auteurs anciens qui parlent d'Abrocomas ne nous disent point quelles charges il occupa, soit avant, soit après avoir été à la tête de l'une des armées chargées d'envahir l'Égypte. Nous savons seulement

1. Xénophon, *Anab.*, IV, 1.
2. Isocr., *Panég.*, IV, 140.

que ses collègues Tithrauste et Pharnabaze étaient respectivement satrapes de Sardes et de Dascylion; on pourrait donc conjecturer qu'Abrocomas remplit un rôle analogue dans les régions du nord de l'Asie-Mineure, du côté de la Paphlagonie et de la Cappadoce. Si l'on accepte notre lecture de la légende monétaire, cette conjecture sera bien près de devenir une réalité, puisque les types de la monnaie prouvent qu'elle a été frappée à Sinope.

En nous aventurant quelque peu dans le champ de l'hypothèse, nous proposerons de considérer Abrocomas comme le successeur de Datame dans la satrapie de Cappadoce, et voici sur quels indices se fonde notre conjecture. Les monnaies de Datame sont antérieures à celles d'Abrocomas; leur poids et leur style le prouvent; sur les monnaies de Datame, de même que sur les monnaies plus anciennes de Sinope, il n'y a pas d'aplustre devant la tête de la nymphe, tandis que l'aplustre paraît sur les monnaies d'Abrocomas, sur celles d'Ariarathe et sur celles de la ville de Sinope, postérieures à Datame. Enfin, si les monnaies d'Abrocomas sont, en toute évidence, postérieures à celles de Datame, elles sont, avec non moins de certitude, antérieures à celles d'Ariarathe avec lesquelles elles ont, sauf pour la légende, la plus grande ressemblance. La mort de Datame est fixée par M. Judeich en l'an 362[1]; les monnaies que ce satrape a fait frapper aux types sinopéens remontent à l'an 368. Si Abrocomas lui succéda, l'intervalle compris entre 368 et 362 explique la différence de style que l'on

1 Judeich, *Kleinasiatische Studien*, p. 194 et 330.

constate entre les monnaies de ces deux puissants personnages.

Ainsi, d'après ce qui précède, Abrocomas a probablement été le successeur de Datame, et nous croirions volontiers qu'il fut le principal instrument dont se servit Artaxerxès pour se débarrasser de Datame et écraser sa rébellion. « Quoique la révolte de Datame ait fini par être étouffée, dit M. Reinach[1], la Cappadoce paraît avoir été fort troublée pendant l'intervalle de trente ans qui s'écoula entre la mort de ce satrape et la conquête d'Alexandre. C'est dans cette période que se forme la division de l'ancienne hyparchie cappadocienne en Cappadoce pontique (plus tard le royaume de Pont), et en Cappadoce Taurique (plus tard le royaume de Cappadoce). » Nous ne connaissons pas les bouleversements qu'eurent à subir ces contrées pendant la période qui nous occupe. Les monnaies nous autorisent à croire que Sinope tomba aux mains des gouverneurs de la Cappadoce pontique, et à l'occasion des guerres qui s'ensuivirent ces gouverneurs frappèrent monnaie dans la ville. Abrocomas après Datame fut l'un d'eux.

Nous avons dit qu'Abrocomas est mentionné dans l'histoire dès l'an 401. En supposant qu'à cette date il ait eu une trentaine d'années, il aurait, à la mort de Datame en 362, à peine dépassé soixante-cinq ans. La longue durée de cette carrière n'a rien d'invraisemblable; Artaxerxès Mnémon règne plus d'un demi-siècle; Pharnabaze, qui fut un instant le collègue d'Abrocomas, occupe la scène politique depuis

1. Th. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie Mineure*, p. 9.

l'an 413 jusqu'en 374; Mazaios enfin est pendant près de 35 ans mêlé aux graves évènements dont l'Asie fut le théâtre au déclin de l'empire des Achéménides.

3. *Ariarathe et les monnaies à légendes barbares.*

Ariarathe a dû succéder immédiatement et sans intermédiaire à Abrocomas. L'identité de style, de types et de fabrique des monnaies de ces deux personnages plaide en faveur de cette classification. Ariarathe, né en 404 ou 405, régna de 353 environ jusqu'en 322, époque où il fut mis à mort[1]. La date de 353 ne repose que sur une conjecture et elle pourrait être reculée; quoi qu'il en soit, rien ne s'oppose historiquement à ce qu'Ariarathe succède directement à Abrocomas.

Nous n'avons point à revenir sur les monnaies araméennes d'Ariarathe frappées, les unes à Sinope, les autres à Gaziura. Elles sont bien connues et elles ont été publiées en dernier lieu par MM. Six et Reinach. Nous n'insisterons que sur une particularité, importante à notre point de vue: ce sont les différences graphiques qui existent entre les mêmes légendes d'exemplaires différents. On constate une barbarie étrange sur certaines pièces, si bien que le mot יגלגדר serait méconnaissable, n'étaient les drachmes sur lesquelles l'écriture est correcte et régulière. Cette remarque n'est pas inutile à faire comme préambule aux observations qui vont suivre.

1. Th. Reinach, *Trois royaumes*, p. 13; J.-P. Six, *Mazaios*, p. 14-15, 22-23; *Sinope*, dans *Numism. Chron.*, 1885, p. 29.

Entre Datame et Ariarathe, M. Six place deux gouverneurs de la Cappadoce, dont il croit déchiffrer les noms sur certaines monnaies, M. Reinach a adopté les lectures de M. Six : « Les noms les plus déchiffrables, dit-il, en résumant les recherches du savant hollandais, paraissent devoir se lire *Orontobatès*, *Asysès* (ce nom, que M. Six lit *Asasis*, rappelle l'Arysès de Diodore), et Abdémon[1]. » Nous avons déjà fait bonne justice de la lecture du nom d'Abdémon; il s'agit à présent de savoir si les noms d'Asasos et d'Orontobatès sont mieux justifiés.

Le nom d'Asasos ou Asysès a été lu par M. Six sur une drachme sinopéenne de style barbare, qui, pour les types, est visiblement une gauche imitation des drachmes de Datame. Il est manifeste aussi que la légende elle-même n'est qu'une altération du nom araméen de Datame, tel que nous le présentent les monnaies ciliciennes. M. Six lit הצצו; mais les deux lettres qu'il prend pour צצ sont ainsi faites ח ח, formes possibles, mais cependant anormales pour le *tsadé*, et dans lesquelles il ne faut voir, selon nous, que les lettres דד, retournées, du mot תרדמו (תרדמ). Ceci ne sera pas douteux pour quiconque aura examiné, par exemple, un grand nombre de monnaies de Mazaios : il en est d'assez bon style, sur lesquelles on trouve néanmoins des lettres retournées de la même façon que celles que nous signalons ici. Il résulte de là que ce prétendu gouverneur de Cappadoce, Asasis, Asysès, ou autre, n'existe point ; il est à supprimer. Tout ce que nous pouvons conclure de la drachme de la collection

1. Th. Reinach, *Trois royaumes*, p. 10.

1. Azbaal (milieu du V^e^ siècle)
2. Baalmelek.
3. Abdémon.
4. Mélékiaton.
5. Pumiaton.
6. Pygmalion.
7. Demonicus.

La découverte ultérieure de monnaies et d'inscriptions phéniciennes est venue modifier considérablement le tableau chronologique établi par M. de Vogué. Il serait superflu de suivre pas à pas les transformations graduelles de la liste des rois de Citium, au fur et à mesure de la production des nouveaux documents. Qu'il nous suffise d'avertir que les données que renferme sur ce point le *Corpus Inscriptionum semiticarum* lui-même, sont aujourd'hui à peu près non avenues ; il en est de même de celles de l'étude de M. Six sur le *Classement des séries cypriotes* parue dans la *Revue numismatique* de 1883.

Trois faits essentiels sont venus récemment bouleverser tous les systèmes plus ou moins hypothétiquement échaffaudés jusqu'ici :

1. La publication faite, en 1884, par M. Sorlin Dorigny, d'un statère d'argent de Baalram, qui prouve que ce prince a régné à Citium, contrairement à l'opinion admise jusque là (1).

2. La découverte, en 1886, à Tamassus, d'une inscription bilingue qui établit que Melekiaton a régné au moins trente ans (2).

3. La découverte, le 6 Mars 1887, par MM. Ohnefalsch Richter et Eustathios Kostantinidès, d'une nouvelle inscription phénicienne, dans l'église de Saint-Georges, près de Dali (3) : ce texte nous donne la filiation de trois princes, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Comme conclusion au commentaire de ces nouvelles inscrip-

(1) A. Sorlin Dorigny, dans la *Revue numismatique*, 1884, p. 289.

(2) Wright et Le Page Renouf, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, 7 Déc. 1886, p. 47-51.

(3) Ph. Berger, *Mémoire sur deux nouvelles inscriptions phéniciennes de l'île de Cypre*, Paris, 1887, p. 15 et suiv.

tions, de Tamassus et de Dali, M. Philippe Berger a dressé le tableau suivant des rois de Citium ; il est loin, déjà, de la liste de M. de Vogué :

I. *Première dynastie* (après 449).

Baalmelek I, roi de Citium.
Azbaal, roi de Citium et d'Idalium.
Baal[melek] II, roi de Citium et d'Idalium.

Abdémon, le Tyrien, s'empare de Citium vers 420.
Evagoras I, de Salamine, possède Citium, de 410-388.

II. *Deuxième dynastie.*

Abdmelek (ne règne pas).
Baalram, ὁ ἄναξ, *adôn* (ne règne pas).
Melekiaton, roi de Citium et d'Idalium de 388 à 358
Pumiaton, de 358 à 312.

Demonicus ou Melekram, roi de Citium, à une époque incertaine entre 420 et 388.

Si l'on n'avait que les textes épigraphiques, ce tableau serait inattaquable dans l'état actuel des découvertes. Mais la numismatique permet de le rectifier et de le préciser sur des points importants. C'est ce qu'a remarqué bien vite M. Six qui, en 1888 (1), combinant l'étude des monnaies avec celle des inscriptions, établit la généalogie suivante :

(1) J. P. Six, dans le *Numismatic chronicle*, 1888, p. 128.

Baalmelek I,
roi de 470 à 450.

Azbaal,
roi de 450 à 425.

Abdémon,
(ne règne pas).

Baalmelek II,
roi de 425 à 405.

Baalram ἀναξ,
(ne règne pas).

Baalram,
roi de 405 à 394.

Une fille (?).

Melekiaton,
roi, de 393 à 362.

Pumiaton,
roi de 361 à 312.

La plupart des dates assignées aux règnes, dans ce tableau, sont hypothétiques. En dépit des efforts qu'il fait pour les justifier, M. Six n'y tient probablement pas beaucoup, car dans un nouveau travail paru en 1890 (1), le numismatiste hollandais propose de nouvelles hypothèses, et ce n'est pas moi qui, en pareille matière, lui reprocherai d'émettre des opinions successives. Il pense à présent que, entre 415 et 410, on doit intercaler dans la suite des rois de Citium, Audymon ou Abdémon qui régnait en même temps à Salamine, ou plutôt considérer Abdémon comme un fils d'Azbaal ou de Baalmelek II qui se serait emparé de Salamine. Il propose, en conséquence, de placer la mort de Baalmelek II et l'accession de Baalram au trône de Citium vers 415. Tel est l'état actuel de la question.

J'ai voulu, peut-être imprudemment, examiner à mon tour, si avec les données que l'on possède, il n'était pas possible de sortir de ces hésitations, de ces contradictions même, et de faire quelques pas en avant vers la solution définitive du problème. Nos observations porteront d'abord tout naturellement

(1) J. P. Six, dans le *Numismatic chronicle*, 1890, pp. 237 à 250.

sur les points conjecturaux du tableau généalogique dressé par M. Six et sur les dates assignées à chaque règne par cet éminent savant.

II — *Baalmelek I, Azbaal, Baalmelek II.*

La généalogie de ces trois princes est aujourd'hui certaine. Elle repose sur le texte de la nouvelle inscription d'Idalium (Dali) si bien interprétée par M. Ph. Berger. On y lit :

« En l'an III du règne de Baal[-melek, roi de Ci-]tium et d'Idalium, fils du roi Azbaal, roi de Citium et d'Idalium, fils du roi Baalmelek, roi de Citium -.

D'après ce texte, le premier Baalmelek est simplement *roi de Citium*, tandis que son fils Azbaal et son petit-fils Baalmelek sont *rois de Citium et d'Idalium*. L'insistance significative que mettent les rois de cette dynastie, dans toutes leurs inscriptions, à se parer de tous leurs titres, ne permet pas de douter que ce fut Azbaal, le premier, qui commença de règner à la fois sur Citium et sur Idalium.

A quelle époque doit-on placer le règne de Baalmelek I ? M. Berger en met le début seulement en 449 ; après lui avoir assigné comme limites extrêmes 450 et 420, M. Six propose à présent 470 et 450. Nous nous rapprochons de ces dernières dates que certains indices historiques vont nous permettre de préciser.

Il est remarquable que dans son récit détaillé des expéditions de Darius et de Xerxès contre la Grèce, Hérodote ne prononce pas même le nom de Citium. Quand il énumère les principaux chefs de la flotte de Xerxès, nous voyons le contingent de Salamine commandé par Gorgos, fils de Chersis, celui d'Amathonte par Timonax, fils de Timagoras, celui de Paphos par Penthylos, fils de Demonoos : il n'est point parlé de celui de Citium, et cette omission s'explique peut-être par cette circonstance que Citium étant une colonie tyrienne n'avait pas un contingent distinct de celui de Tyr. Quoi qu'il en soit, c'est avant l'expédition de Xerxès, et jusqu'au temps de Darius I (521-485) que

remontent les premières monnaies de Citium. Ces pièces anépigraphes, à revers lisse, et au type du lion couché, la gueule béante, forment en quelque sorte le pendant des monnaies salaminiennes du roi Evelthon qui sont aussi à revers lisse, mais au type du bélier couché (1). Bientôt l'atelier de Citium frappe des pièces qui ont, au droit, ce même lion couché, et sur l'autre face, un lion assis devant une croix ansée (2). Ce dernier type du lion assis et de la croix ansée a été adopté par Baalmelek, le premier qui ait inscrit son nom sur les monnaies citiennes. C'est pourquoi les monnaies anépigraphes dont nous venons de parler doivent logiquement être attribuées au dynaste inconnu de Citium, prédécesseur immédiat de Baalmelek.

Ceci nous amène à faire une conjecture très plausible, étant donné que Baalmelek fut chef de dynastie à Citium, comme le prouve le libellé des inscriptions. On connaît les désastres de la flotte de Xerxès ; elle périt presque toute entière et la plupart des chefs ne revirent pas leur patrie. En ce qui concerne le contingent cypriote et phénicien, nous voyons chez Hérodote que la plupart des chefs furent tués ou faits prisonniers. Tel fut vraisemblablement le sort du roi de Citium qui fit frapper les monnaies anépigraphes aux types du lion couché et du lion assis. C'est ainsi que Xerxès aura été amené à envoyer un autre prince, Baalmelek, régner à Citium et y fonder une nouvelle dynastie.

D'ailleurs les événements allaient grandir, dans des proportions considérables, l'importance de Citium. Dans les années qui suivent la défaite de Xerxès, c'est autour de Cypre que se concentre la lutte des Asiatiques et des Grecs ; Cypre devient l'enjeu des guerres médiques. Les deux partis s'y fortifient et y luttent avec acharnement. En face de Salamine, le boulevard des Grecs et base de leurs opérations tant sur terre que sur mer, se dresse Citium, le port principal des Perses, le centre du mouvement asiatique dans l'île. A la faveur de ces circonstan-

(1) Voyez J. P. Six, *Du classement des séries cypriotes*, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 323 ; comparez, p. 266.

(2) Six, *op. cit.* p. 323.

ces, Citium prit une importance de premier ordre ; elle fut la capitale phénicienne de Cypre, comme Salamine en était la capitale grecque, et lorsque, après la bataille de l'Eurymédon en 466, les Athéniens devinrent les maîtres de presque toute l'île, Citium néanmoins continua à leur échapper et à leur faire la guerre. Ce fut seulement au printemps de l'année 449, que Cimon lui-même dut se rendre à Cypre pour diriger en personne les opérations contre Citium : il réussit à s'emparer de la ville, où il mourut peu après son triomphe (1).

C'est dans cette période obscure et agitée, qui s'étend depuis la défaite irrémédiable de Xerxès en 479, jusqu'à la prise de Citium par les Athéniens en 449, que l'on doit placer le règne de Baalmelek. Obligé d'organiser la défense de Cypre, Xerxès placa sur le trône vacant de la capitale phénicienne de l'île, un tyrien, Baalmelek. Celui-ci fut certainement un fondateur de dynastie, comme l'atteste la formule généalogique des inscriptions. Quant à son origine tyrienne, elle est péremptoirement démontrée par ce que nous dirons plus loin d'Abdémon, ainsi que par le type monétaire que Baalmelek inaugure à Citium : l'*Héraclès tyrien* représenté debout, couvert de la peau de lion, et combattant avec l'arc et la massue (2).

Ainsi, le règne de Baalmelek commence, d'après nos calculs, vers l'an 479, et se prolonge pendant toute la période mouvementée qui se termine à la prise de Citium par Cimon, en 449. L'abondance du monnayage de Baalmelek est justifiée par la longueur de son règne. D'ailleurs, un épisode de l'histoire de Cypre, dans ces temps troublés et si peu connus, vient à merveille s'adapter à ce système chronologique : il s'agit des événements auxquels fait allusion l'inscription de la fameuse tablette de bronze de Dali, conservée dans la collection de Luynes, au Cabinet des médailles (3).

On sait que cette inscription contient le texte d'un contrat

(1) K. Curtius. *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, p. 443.
(2) Six, *op. cit.* p. 324.
(3) Duc de Luynes. *Numism. et inscriptions cypriotes*, pl. VIII et IX ; Cf. Otto Hoffmann, *Die griechischen Dialekte*, t. I, p. 68 et suiv. (Gottingue, in-8°, 1891), qui donne la dernière et la meilleure transcription de ce texte.

entre la ville d'Idalium et une famille de médecins. Nous y apprenons que la ville d'Idalium soutint victorieusement un siége contre les Perses et les gens de Citium. A la suite de ce siège, le roi Stasicypros et les Idaliens invitèrent le médecin Onasilos, fils d'Onasicypros et ses frères, à venir soigner les blessés et ceux qui avaient souffert de la guerre. Suit l'énumération des honneurs et des biens que le roi et la ville donnent et garantissent à Onasilos et à sa famille pour les services signalés qu'ils ont rendus dans ces circonstances. Ainsi, de ce curieux document, il résulte pour nous que la ville d'Idalium s'était déclarée, durant les guerres médiques, pour les Grecs contre les Perses ; que ceux-ci aidés des gens de Citium cherchèrent à s'emparer d'Idalium, mais qu'ils n'y réussirent pas puisqu'après le siége, Idalium a encore son autonomie.

A quelle époque se passaient ces événements ? Nous n'hésiterons pas à les placer sous le règne de Baalmelek, pour plusieurs raisons. Baalmelek est le seul des rois de Citium qui ne s'intitule pas à la fois « roi de Citium et d'Idalium » ; les monnaies autonomes des rois d'Idalium, qui sont au type du sphinx, ne sauraient par leur style être postérieures au milieu du V^e^ siècle, et c'est à cette date que se rapportent celles qui paraissent porter le nom abrégé de Stasicypros (1). Enfin, les circonstances politiques que nous avons relatées plus haut, la lutte opiniâtre et acharnée des Perses et des Grecs, à Cypre, dans la période qui ne s'arrête qu'après la mort de Cimon, en 449, sont des indices qui nous autorisent à considérer nos conclusions comme à peu près certaines. Le roi de Citium Baalmelek aura vainement essayé de s'emparer d'Idalium ; soutenus par les Grecs, les Idaliens résistèrent victorieusement à toutes les attaques, et Citium succomba à son tour sous les coups de Cimon (2).

Immédiatement après la mort de Cimon, les affaires des Perses se rétablissent à Cypre ; dès 449 les Athéniens évacuent Citium, et bientôt, en 445, intervient cette fameuse paix négo-

1 Six, *Revue numismatique*, 1883, p. 317.
2 Otto Hoffmann, *op. cit.* p. 40-41.

ciée par le riche Callias, fils d'Hipponicus III, et qu'on désigne généralement dans l'histoire sous le nom de *paix de Cimon* : entre autres clauses, Cypre y est livrée au roi de Perse : « les Athéniens, dit laconiquement Diodore de Sicile (1), retirèrent leurs troupes de l'île de Cypre. » Ainsi redevenu maître de toute l'île, en 445, le grand Roi s'appliqua par tous les moyens à y étouffer le sentiment hellénique et à y faire prédominer l'élément phénicien. A cette époque se place, comme nous le verrons bientôt, la révolution qui, à Salamine, substitua une dynastie tyrienne à la race des Teucrides qui, au cours des dernières luttes, s'était montrée fidèle aux Grecs, étant elle-même d'origine hellénique.

C'est un peu plus tôt, c'est-à-dire à la fin de l'an 449, dès l'évacuation de Citium par les Grecs, que commence le règne d'Azbaal, le fils et successeur de Baalmelek à Citium. Les bouleversements résumés plus haut conduisent à cette conclusion. Le premier de tous les rois de Citium, Azbaal s'intitule « roi de Citium et d'Idalium, » ce qui nous permet de reconstituer sans peine la trame des événements. Après avoir été repoussés par les Idaliens, grâce à l'appui des Grecs, les Citiens prirent leur revanche lors du départ des Athéniens, quand l'île fut restituée au roi de Perse. Idalium fut forcée de reconnaître la suprématie de sa rivale et de sa voisine. Aussi, à partir de cette époque, il n'y a plus aucune monnaie qu'on puisse attribuer à Idalium, dont la suite numismatique s'arrête avec le roi Stasicypros. Tout concorde donc admirablement : c'est le nouvel état de choses inauguré par la paix de Cimon qui entraîna l'annexion d'Idalium au petit royaume citien.

Ces révolutions politiques et surtout le court interrègne qui se place à la suite du règne de Baalmelek, lors de l'occupation momentanée de Citium par Cimon, sont sans doute les raisons qui ont porté Azbaal à inaugurer un nouveau type monétaire. Au droit de ses espèces, figure toujours le type national de l'Héraclès tyrien, qui rappelle l'origine phénicienne de la race

1) Diod. Sic. XII, 4.

et de la dynastie, mais au revers, au lieu du lion assis de Baalmelek, nous voyons un lion qui dévore un cerf, emblème du triomphe des Perses et de la retraite des Grecs. Ces types sont constants et persisteront désormais jusqu'à la chute de la dynastie (1).

L'existence du roi Baalmelek II successeur d'Azbaal, n'était pas soupçonnée avant la découverte de l'inscription dont nous avons reproduit la traduction plus haut. A la vérité, le nom de ce prince est mutilé sur la pierre, si malheureusement qu'on ne lit bien que la première partie du mot : .... בעל. Après avoir longtemps hésité entre [בעל]מלך, *Baalmelek*, et [בעל]רם, *Baalram*, M. Philippe Berger dont la perspicacité en ces matières est bien connue, s'est enfin décidé pour *Baalmelek* : « les traces de lettres que l'on entrevoit encore, dit il, ne permettent guère de lire *Baalram* » (2).

La numismatique vient définitivement faire pencher la balance en faveur de Baalmelek. En effet, avant que l'on admit l'existence de Baalmelek II, on était forcé d'attribuer à Baalmelek I, toutes les monnaies sur lesquelles on lit בעלמלך (3); or, ces monnaies forment, au point de vue des types, deux groupes bien distincts. Les premières, celles que nous avons classées plus haut à Baalmelek I, ont au droit, l'Héraclès tyrien combattant, et au revers, le lion assis. Les secondes sont aux mêmes types que les pièces d'Azbaal, c'est-à-dire qu'au type du lion assis, elles substituent le lion dévorant un cerf. Il est hors de doute, par conséquent, que les pièces du second groupe, frappées aux types monétaires d'Azbaal, constituent le monnayage de son fils, Baalmelek II, dont elles portent le nom et dont elles viennent ainsi confirmer l'existence (4). Baalmelek II

(1) Six, *Revue numismatique*, 1883, pp. 329 à 331, nos 28 à 33. Il n'y a pas à tenir compte du n° 34 de M. Six qui est certainement mal attribué et que M. Six voudrait considérer comme une monnaie d'Azbaal frappée à Salamine.

(2) Au sujet de ces hésitations et de ces difficultés de lecture, voyez, outre le mémoire cité de M. Berger, l'article de M. Six dans *Numismatic chronicle*, 1888, p. 121.

(3) Voyez notamment Six, dans la *Revue numismatique*, 1883, pp. 321 et suiv.

(4) Six, dans *Numismatic Chronicle*, 1888, p. 125.

peut avoir régné de 425 à 400 environ ; ses monnaies sont communes.

III. Les Baalram.

En 1884, M. A. Sorlin Dorigny a publié un statère d'argent au nom de Baalram (1). Cette pièce, aujourd'hui au Cabinet de France, et indiscutable, au point de vue de l'authenticité et de la lecture, est aux mêmes types que celles d'Azbaal et de Baalmelek II dont elle ne se distingue que par la légende, בעלרם. Depuis lors, M. Six a signalé quelques autres monnaies rognées ou mal conservées, sur lesquelles il croit retrouver plutôt les éléments du nom de Baalram que ceux de Baalmelek (2).

Jusqu'à la découverte de M. Sorlin Dorigny, l'épigraphie seule nous révélait le nom de Baalram, et l'on croyait pouvoir s'autoriser du texte même des inscriptions pour affirmer que ce prince n'avait pas régné. Aucune d'elles, en effet, ne donne à Baalram le titre de roi ; celles qui nous apprennent qu'un Baalram fut le père de Melekiaton sont ainsi libellées : « Melekiaton, roi de Citium et d'Idalium, fils de Baalram » (3). L'absence de toute épithète à la suite du nom de Baalram prouve sans réplique que ce prince ne fut pas roi. Il en est de même de l'inscription qui mentionne un Baalram fils d'Abdmelek. C'est un ex-voto bilingue, au dieu Reseph-Mikal, *daté de l'an IV du règne de Melekiaton*. Cette dédicace est faite par un certain *Baalram fils d'Abdmelek*, qualifié ἄναξ dans le texte cypriote, et *adon* « prince, seigneur », dans le texte phénicien (4). Aristote (dans Harpocration) nous apprend qu'à Cypre le titre d'ἄναξ était réservé aux princes de la famille royale : καλοῦνται δὲ υἱοὶ μὲν καὶ ἀδελφοὶ τοῦ βασιλέως ἄνακτες (5).

En présence de tous ces documents, nous devons conclure nécessairement à l'existence de plusieurs Baalram. L'un d'eux occupa le trône puisqu'il frappe monnaie. Il fut surement le

(1) *Revue numismatique*, 1884, p. 289.
(2) Six, dans *Numismatic chronicle*, 1888, p. 126.
(3) *C. I. Sem.*, nos 88 et 90.
(4) *C. I. Sem.*, no 89.
(5) Arist. ap. Harprocation, p. 203 D. Otto Hoffmann, *op. cit.* no 134.

successeur immédiat, et vraisemblablement le fils de Baalmelek II, car les monnaies de ces deux princes, comme nous l'avons dit tout à l'heure, ne se différencient que par le nom royal. L'existence de ce roi Baalram étant parfaitement établie, ainsi que sa place généalogique, nous aurons plus tard à déterminer l'époque précise de son règne et les circonstances politiques qui l'agitèrent.

Les inscriptions qui mentionnent un Baalram qui n'a pas régné, mais fut seulement prince de la famille royale, ἄναξ, se rapportent-elles à un seul et même personnage, comme le croit M. Six, ou bien nous font-elles connaître deux princes homonymes ? Ces textes ne nous fournissent pour trancher la question que deux indications précises : un Baalram qui ne fut pas roi, est le père du roi Melekiaton ; un Baalram qui ne fut pas roi fait un ex-voto au dieu Reseph-Mikal, en l'an 4 du règne de Melekiaton ; ce dernier Baalram est fils d'Abdmelek.

Si l'on conclut avec M. Six à l'identité de ces deux Baalram, on dressera la généalogie suivante :

Abdmelek, ἄναξ
|
Baalram, ἄναξ
|
Melekiaton, roi.

Mais une objection grave peut être faite à cette combinaison. Remarquez que la dédicace de Baalram au dieu Reseph-Mikal est datée de *l'an 4 du règne de Melekiaton*. M. Six est donc forcé d'admettre que Baalram vivait encore sous le règne de son fils : ce qui, étant données les habitudes de transmission du pouvoir royal en Orient, dans tous les temps, est bien invraisemblable. A la vérité, et peut-être pour essayer de répondre d'avance à cette objection, M. Six suppose gratuitement que le roi Melekiaton aurait épousé une fille du Baalram qui fut roi (1). En dépit de cette complication hypothétique et insuffisante, il n'en est pas moins tout à fait contraire aux usages de succession au trône que, après l'extinction de la

(1) Voyez le tableau ci-dessus, p. 52

branche ainée dans la personne du roi Baalram, le sceptre soit passé aux mains de Melekiaton, au préjudice de son père, le prince Baalram, encore vivant. C'est pourquoi, puisqu'ici il faut batir une hypothèse, je crois plus rationel, plus logique, et plus conforme aux usages partout admis pour la succession au trône, d'admettre l'existence de trois Baalram, l'un qui fut roi, le second qui ne régna point mais fut le père du roi Melekiaton, le troisième enfin qui ne règna pas non plus et qui était le fils d'Abdmelek. D'après ces données nous dresserons le tableau généalogique suivant de la famille royale de Citium.

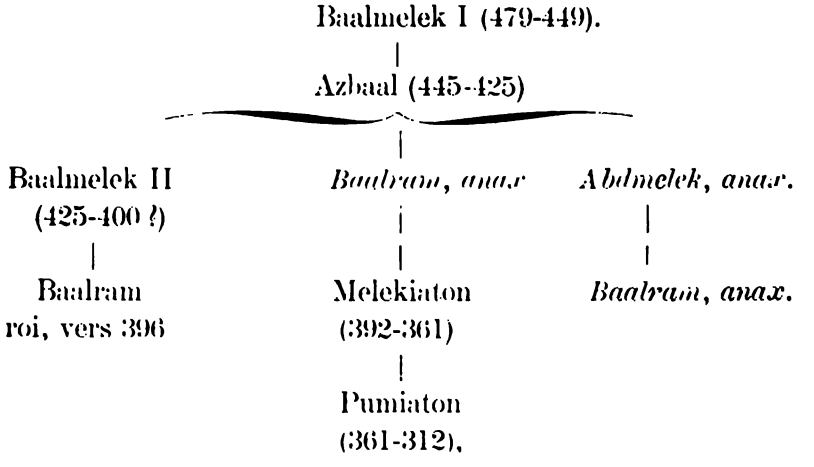

IV. Melekiaton et Pumiaton.

Nous nous retrouvons sur un terrain plus solide avec Melekiaton et Pumiaton. Des inscriptions nous apprennent que Melekiaton, fils de Baalram, eut lui-même pour fils Pumiaton ; nous n'avons pas à nous appesantir sur ces données généalogiques depuis longtemps acquises à la science.

Mais jusqu'à la découverte, en 1886, de l'inscription de Tamassus publiée par MM. Wright et Le Page Renouf, on ignorait que Melekiaton eut régné au moins trente ans. Les monnaies de ce prince, très nombreuses, ne sont pas datées ; les inscriptions mentionnaient les années 2, 3 et 4, puis 17 (ou 18 ou 19) de son règne ; il faut maintenant y ajouter

l'année 30, dont la lecture sur la nouvelle inscription d Tamassus est indiscutable (1).

D'autre part, nous savons que Pumiaton régna au moin 47 ans ; ses monnaies sont datées : nous lisons l'année 4 sur un exemplaire du Cabinet de France, et l'année 47 sur un hémidarique du musée de La Haye, signalée par M. Six (2) En 312, Pumiaton fut mis à mort par le roi d'Egypte Ptolémé Soter (3). En donnant à Pumiaton 48 ans de règne, nou sommes donc tout près de la vérité, ce qui le fait monter su le trône en 361. Melekiaton, son père, ayant régné au moin trente ans, a dû prendre le pouvoir en 392, et non, comme o le croyait autrefois, en 368 : nous verrons bientôt au milieu d quelles circonstances.

Le premier roi de Citium qui ait fait frapper de la monnai d'or est Melekiaton : il est contemporain d'Evagoras I^er^ († 374 qui inaugure aussi la monnaie d'or à Salamine. On voit qu tout, dans notre système, correspond et s'adapte sans la moin dre difficulté. Nous savons déjà que les rois de Citium, sauf l premier Baalmelek, s'intitulent dans le protocole de leur inscriptions « roi de Citium et d'Idalium ». Pumiaton, dans une inscription datée de l'an 21 de son règne, est dit « roi d Citium, d'Idalium et de Tamassus » (4).

Alexandre enleva Tamassus à Pumiaton pour donner cett ville à Pnytagoras de Salamine ; aussi dans un texte épigra phique de l'an 37 de son règne, Pumiaton s'intitule simple ment de nouveau « roi de Citium et d'Idalium », comme se ancêtres (5). Pumiaton est désigné par les historiens grec sous les noms de Πύματος et de Πυγμαλίων ; sur les monnaie son nom est פמיתן.

(1) Six. *Numism. chronicle*. 1888, p. 129.

(2) Six. *Num. chron.* 1888, p. 129, note 102.

(3) Diod. Sic. XIX, 59, 62, 79. M. Six a groupé chronologiquement tous le évènements du règne de Pumiaton dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 338 340.

(4) *C. I. Sem.* I. p. 36, n° 10.

(5) Voyez à ce sujet, Six, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 338-340 Ph. Berger, *Mémoire* cité, p. 25.

V. Abdémon.

On aura peut-être remarqué que, jusqu'ici, dans la suite chronologique des rois de Citium, telle que nous l'avons établie, il n'a été fait aucune place à trois rois qu'on a l'habitude d'y intercaler, bien qu'ils n'appartiennent pas à la descendance directe de Baalmelek : ce sont Abdémon, Démonicus et Evagoras I de Salamine. L'histoire de ces personnages est mêlée à celle de Salamine autant qu'à celle de Citium, et il est nécessaire de faire un rapide *excursus* dans les annales de la première de ces villes.

Nous avons vu plus haut qu'après la mort de Cimon en 449, et surtout à la suite de la paix dite de Cimon, en 445, les Perses reprirent possession de l'île de Cypre. C'est à cette époque que nous devons placer la révolution qui, à Salamine, substitua à l'ancienne dynastie grecque des Teucrides, une dynastie phénicienne et apparentée à celle de Citium. La domination phénicienne se maintint à Salamine, grâce à l'appui des Perses, jusqu'au jour où, vers l'an 411, elle fut renversée par Evagoras I qui rétablit le trône des Teucrides. Il s'agit pour nous, de reconstituer, autant que les documents le permettent, l'histoire de cette dynastie phénicienne et d'examiner si, comme on le croit généralement, elle a régné à la fois sur Salamine et sur Citium.

M. Six pense que la domination phénicienne à Salamine n'est représentée que par un seul prince, Abdémon ou Audymon, personnage originaire de Citium, « et qui placa, dit-il, Salamine sous la dépendance de Citium, soit qu'il fut lui-même roi de cette ville, soit qu'il ne fut que vice-roi d'Azbaal. » (1) L'année dernière, en revenant sur la question, l'éminent savant hollandais dit qu'il incline « à considérer Audymon soit comme un fils d'Azbaal qui se serait emparé du royaume de Salamine, pendant que son frère Baalmelek II régnait à Citium, soit plus volontiers, comme un fils de Baalmelek II, qui aurait laissé le

(1) *Revue numismatique*, 1883, p. 279.

trône à son frère Baalram, pour aller conquérir Salamine. » (1) Dans ce dernier travail, M. Six place le règne d'Audymon ou Abdémon, à Salamine, entre 415 et 410 environ. On va voir ce qu'il faut penser de toutes ces hypothèses accumulées.

Théopompe donne à Abdémon la qualification de Citien (Ἀβδήμονα τὸν Κιτιέα) (2), et Diodore de Sicile le qualifie de Tyrien et d'ami du roi de Perse, Ἀβδήμονα τὸν Τύριον, φίλον ὄντα τοῦ Περσῶν Βασιλέως (3). Ces témoignages ne sont contradictoires qu'en apparence, puisque nous savons que la race royale de Citium était originaire de Tyr ; un membre de cette famille peut donc, suivant le point de vue auquel se place l'écrivain, être appelé aussi bien Tyrien que Citien.

D'après M. Six, la domination phénicienne à Salamine dura cinq années seulement : nous allons démontrer qu'elle se prolongea pendant au moins 34 ans. Quiconque lira attentivement, dans les discours d'Isocrate, les débuts du règne d'Evagoras et l'histoire de la révolution qui le plaça sur le trône de ses ancêtres, sera amené à conclure, (abstraction faite des amplifications de rhétorique), que trois princes d'origine phénicienne, au moins, se succédèrent sur le trône de Salamine (4). Un descendant de la race de Teucer, raconte le rhéteur athénien, régnait à Salamine lorsqu'un proscrit de Phénicie, admis dans la confiance du roi, trahit son bienfaiteur et s'empara du trône. Dès lors, il attira les Orientaux dans la ville qui en fut bientôt remplie, et il contribua à soumettre l'île entière à la puissance du grand Roi. Nous reconnaîtrons ici un écho des événements contemporains de la paix de Cimon en 445 ; mais poursuivons.

« Les choses en étaient là, dit Isocrate, et les descendants de l'usurpateur occupaient le trône (καὶ τῶν ἐκγόνων τῶν ἐκείνου

(1) *Numism. Chronicle*, 1890, p. 259.

(2) Theop. *Fragm.* 111, dans les *Fragm. hist. græc*, de Didot, t. I, p. 295.

(3) Diod. Sic., XIV, 98.

4 C'est ce qu'a déjà admis J. Scharfe (*De Evag.*, 2). Scharfe (p. 3, note) fait remarquer qu'Engel doute du récit d'Isocrate, sous prétexte qu'Hérodote ne parle point de ces événements de Salamine, et que Théopompe et Diodore ne nomment qu'Abdémon comme tyran phénicien de Salamine ; mais Scharfe ajoute avec raison qu'il n'y a pas lieu de douter de l'autorité d'Isocrate qui fut l'ami du roi Evagoras et contemporain des événements.

τὴν ἀρχὴν ἐχόντων), quand Evagoras vint au monde. » Le jeune prince grandit et parvient à l'âge d'homme (ἀνδρὶ δὲ γενομένῳ), se distinguant par son intelligence et ses forces physiques. Cependant, il s'abstient de conspirer pour reconquérir le trône de ses pères, à ce que prétend son panégyriste. C'est un des familiers du tyran qui se charge de ce soin : « un des hommes qui participaient au gouvernement ayant dressé des embuches au tyran, le mit à mort et essaya d'envelopper Evagoras dans la même destinée... » Evagoras échappe au danger et se réfugie à Soli, en Cilicie. Là, il rêve alors, par vengeance, le rétablissement du trône des Teucrides. Par un coup d'audace, il rentre à Salamine avec une troupe de conspirateurs ; une lutte s'engage dans le palais et Evagoras triomphe. Le témoignage de Diodore confirme le récit amplifié du panégyriste : « Evagoras, dit-il, avait été obligé, longtemps auparavant, de s'exiler ; il revint dans l'île à la tête d'un petit nombre de partisans, et chassa le Tyrien Abdémon, l'un des amis du roi de Perse, qui dominait la ville. »

Les faits suivants nous paraissent donc rigoureusement du domaine de l'histoire : Un Phénicien dont Isocrate ne prononce pas le nom, vient à Salamine et s'empare de la royauté, au détriment de l'ancienne race des Teucrides, alors représentée sans doute par Evanthès dont on a des monnaies (1). L'usurpateur qui, pour s'emparer d'une grande ville grecque comme Salamine, a dû être soutenu par l'armée perse (2), était sur le trône depuis quelque temps déjà, lorsque nait Evagoras, descendant des Teucrides. Evagoras grandit, devient un homme et atteint l'âge d'environ 25 ans. Le Phénicien, maître du pouvoir est assassiné par un de ses proches qui s'empare du trône ; Evagoras qui avait peut être participé à cette révolution de palais, s'enfuit en Cilicie. Là, il conspire contre ce deuxième usurpateur de la couronne de ses pères, et par un coup hardi, il revient à Salamine et chasse le Phénicien qui occupait le trône. On voit ainsi qu'on ne peut faire durer cinq années seu-

(1) Six, dans *Revue numismatique*, 1883, p. 277.
(2) J. Scharfe, *De Evagorae Salaminiorum regis vita*, p. 1. (Munster, 1866).

l'année 30, dont la lecture sur la nouvelle inscription de Tamassus est indiscutable (1).

D'autre part, nous savons que Pumiaton régna au moins 47 ans ; ses monnaies sont datées : nous lisons l'année 46 sur un exemplaire du Cabinet de France, et l'année 47 sur une hémidarique du musée de La Haye, signalée par M. Six (2). En 312, Pumiaton fut mis à mort par le roi d'Egypte Ptolémée Soter (3). En donnant à Pumiaton 48 ans de règne, nous sommes donc tout près de la vérité, ce qui le fait monter sur le trône en 361. Melekiaton, son père, ayant régné au moins trente ans, a dû prendre le pouvoir en 392, et non, comme on le croyait autrefois, en 368 : nous verrons bientôt au milieu de quelles circonstances.

Le premier roi de Citium qui ait fait frapper de la monnaie d'or est Melekiaton : il est contemporain d'Evagoras I^er^ († 374) qui inaugure aussi la monnaie d'or à Salamine. On voit que tout, dans notre système, correspond et s'adapte sans la moindre difficulté. Nous savons déjà que les rois de Citium, sauf le premier Baalmelek, s'intitulent dans le protocole de leurs inscriptions « roi de Citium et d'Idalium ». Pumiaton, dans une inscription datée de l'an 21 de son règne, est dit « roi de Citium, d'Idalium et de Tamassus » (4).

Alexandre enleva Tamassus à Pumiaton pour donner cette ville à Pnytagoras de Salamine ; aussi dans un texte épigraphique de l'an 37 de son règne, Pumiaton s'intitule simplement de nouveau « roi de Citium et d'Idalium », comme ses ancêtres (5). Pumiaton est désigné par les historiens grecs sous les noms de Πύματος et de Πυγμαλίων ; sur les monnaies son nom est פמיתן.

(1) Six. *Numism. chronicle.* 1888, p. 129.

(2) Six. *Num. chron.* 1888, p. 129, note 102.

(3) Diod. Sic. XIX, 59, 62, 79. M. Six a groupé chronologiquement tous les événements du règne de Pumiaton dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 338 à 340.

(4) *C. I. Sem.* I, p. 36, n° 10.

(5) Voyez à ce sujet, Six, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 338-340 ; Ph. Berger, *Mémoire* cité, p. 25.

pendant cette période, le trône de Citium fut occupé par Baalmelek I, Azbaal, Baalmelek II, sans qu'il y ait entre ces trois princes la moindre lacune. Abdémon lui-même, bien que d'origine citienne, n'a pu dominer à la fois sur Citium et sur Salamine. Quand le rhéteur athénien Andocide est obligé de fuire sa patrie, une première fois vers 414, il se réfugie chez le roi de Citium où il demeure jusqu'en 412, et il ne rentre à Athènes qu'en 411 (1) ; ce roi innommé qui l'accueille, réside à Citium et non à Salamine ; or, le prince phénicien Abdémon que renverse Evagoras, réside au contraire à Salamine. Il ne peut donc être question du même roi, dans ces deux événements contemporains.

VI. Evagoras I.

Le puissant roi de Salamine Evagoras posséda-t-il Citium, et vient-il, à son tour, interrompre la suite chronologique des dynastes phéniciens de cette ville ? Les historiens répondent affirmativement en s'appuyant sur quelques passages des auteurs anciens qui paraissent autoriser à croire qu'Evagoras étendit sa domination sur l'île de Cypre toute entière. Examinons donc de près ce que vaut cette assertion.

Les principaux événements du règne d'Evagoras sont bien connus. Ce prince était déjà depuis quelque temps sur le trône lorsque, en 410, dans son second voyage à Cypre, le rhéteur Andocide se réfugia auprès de lui : on peut donc placer le début du règne vers 411, comme nous l'avons déjà dit. Devenu maître du pouvoir à Salamine, Evagoras fortifie la ville, agrandit son port, construit de nombreux vaisseaux. Il avait déjà étendu les limites de son royaume lorsque, en 394, nous le voyons figurer à la bataille de Cnide à côté de Conon et de Pharnabaze, et sa flotte, en contribuant à la victoire, assura à Athènes la prépondérance maritime exercée auparavant par

(1) Tzetzès, *Chil.* 6, 367 ; Theop. *Frag.* 111. (Ed. Didot, *Fr. hist. gr.* t. I, p. 295). Cf. Engel, *Kypros*, t. I. p. 292.

Lacédémone. Les Athéniens qui avaient accueilli avec des transports de joie l'avénement d'Evagoras au trône de Salamine, lui décernèrent le titre de citoyen de leur ville (1) ; ils lui élevèrent une statue ainsi qu'à Conon, après la bataille de Cnide. Des colons grecs affluèrent à Cypre sous la protection d'Evagoras représentant de l'hellénisme vis-à-vis de l'élément phénicien ou asiatique.

Dès lors, le roi de Perse Artaxerxès II Mnémon vit avec inquiétude et dépit l'extension de la puissance de son vassal. L'occasion d'intervenir ne se fit guère attendre. Evagoras dont la victoire de Cnide et l'alliance d'Athènes avaient décuplé le prestige, réussit à imposer sa suzeraineté à la plupart des villes cypriotes : il était sur le point de devenir le roi de toute l'île. Réussit-il à cette époque, c'est-à-dire entre 394 et 391, à s'emparer de Citium ou à imposer sa suzeraineté au roi de cette ville qui n'était autre que Baalram ? Les témoignages des anciens, rapprochés et contrôlés les uns par les autres, nous permettent de conclure à la négative.

« Evagoras, dit Diodore de Sicile (2), avait entrepris de soumettre à son autorité l'île entière. Il s'était ainsi rendu maître successivement des villes, les unes par la force des armes, les autres par accommodement, et définitivement il était devenu le souverain de toutes. » Au premier abord, on pourrait croire que Citium se trouve englobée dans cette énumération générale, mais le même auteur ajoute aussitôt ce correctif important : « Cependant, les habitants d'Amathonte, ainsi que ceux de Soli et de Citium, *qui n'avaient pas voulu déposer les armes*, envoyèrent des députés à Artaxerxès, roi des Perses, pour réclamer des secours. » (3) Ailleurs, Diodore parlant de l'époque la plus brillante d'Evagoras dit qu'il était maître *du plus grand nombre* des villes de l'île de Cypre (4). Que conclure de là, sinon que Citium ne cessa de lutter contre Evagoras et

(1) *C. I. Att.*, t. I, n. 64.

(2) Diod. Sic. XIV, 98.

(3) Diod. *loc. cit.* Cf. Steph. Byz. v° Ἀμαθοῦς ; Suidas, v° Ἀμαθούσιοι (*ex Ephori libro* XIX) ; cf. Scharfe, *op. cit.*, p. 16.

(4) Diod. Sic. XV, 2.

ne reconnut point son autorité. Ceci est implicitement confirmé par le témoignage d'Isocrate, le panégyriste d'Evagoras ; le rhéteur athénien énumère complaisamment les richesses, les forces, l'extension des domaines du roi de Salamine parvenu à l'apogée, et il n'eut pas manqué de dire qu'il était devenu le souverain de l'île toute entière, si tel eut été son pouvoir ; tandis qu'au contraire il nous dit simplement qu'il s'en fallut de peu qu'Evagoras, au faite de la puissance, ne possédât toute l'île : ὥστε μικροῦ μὲν ἐδέησε Κύπρον ἅπασαν καταστρέψαι (1). Ces expressions dans la bouche d'Isocrate sont significatives, et rapprochées du texte de Diodore cité plus haut, elles permettent d'affirmer que Citium, le boulevard de la résistance à Evagoras, ne tomba pas aux mains de ce roi belliqueux.

En réponse aux sollicitations pressantes des habitants d'Amathonte, de Soli et de Citium, le grand Roi envoya en Cypre une armée considérable commandée d'abord par Autophrodate, puis par Hécatomnus, satrape de Carie. C'était en 391 (2) ; Evagoras venait de se déclarer ouvertement en révolte, escomptant les embarras du grand Roi qui avait alors à réprimer l'insurrection de l'Egypte. L'expédition commandée par Hécatomnus n'eut pas de résultat décisif. Le satrape carien conduit la guerre mollement, reste dans une complète inaction et même finit par trahir, en favorisant secrètement les projets ambitieux du roi de Salamine (3). Ainsi assuré de n'être pas inquiété dans l'île où pourtant quelques places sont encore au pouvoir des Perses, Evagoras veut profiter de la diversion causée par la guerre d'Egypte ; il reprend l'offensive, franchit la mer et par une série de coups de mains heureux, il s'empare de Tyr et de quelques autres villes de la côte de Phénicie (4).

Cependant, Citium était au nombre des places qui n'avaient

(1) Isocr. *Evag.* 23

(2) Scharfe, *De Evag.* p. 16 ; Walther Judeich, *Persien und Aegypten im IV Jahrhundert*, p. 14 Marburg. 1889) ; *Kleinasiat. Studien*, p. 14.

(3) Diod. Sic. XV, 2 ; P. Krumbholz, *De satrapis Asiae minoris persicis*, p. 80.

(4) Diod. Sic XV, 2 : « Evagoras était dans l'île de Cypre maître du plus grand nombre des villes qu'elle renferme, et dans la Phénicie il disposait de celle de Tyr et de quelques autres »

point encore succombé, et en 388, les Athéniens sont obligés d'envoyer à Cypre Chabrias, avec mission d'aider le roi de Salamine à achever la conquête de l'île. Chabrias, on n'en saurait douter, s'empara de Citium et des autres villes qui tenaient encore pour le roi de Perse. En effet, Cornelius Nepos parlant du rôle brillant que le général athénien joua dans cette guerre, affirme qu'il ne quitta l'île qu'après l'avoir soumise toute entière par les armes : *neque prius inde discessit quam totam insulam bello devinceret.*

Chabrias resta une année à peine à Cypre : nous verrons tout à l'heure qu'il installa comme roi de Citium, sous la suzeraineté d'Evagoras, un Athénien, Demonicus, fils d'Hipponicus, dont le pouvoir royal fut aussi éphémère que l'occupation grecque. Dès 387, Chabrias s'était retiré avec toutes ses troupes, et le traité négocié par Antalcidas venait livrer aux Perses Cypre et l'Asie toute entière : Evagoras était sacrifié.

A peine la paix d'Antalcidas était-elle signée qu'Artaxerxès envoyait contre le roi de Salamine une armée de trois cent mille hommes commandés par Tiribaze, Oronte et Gaos. On connait par Diodore toutes les péripéties de la lutte. Nous constatons dans le récit de l'historien que Citium était retombée aux mains des Perses aussitôt après le départ de Chabrias. En effet, la flotte perse voulant aborder dans l'île, « fait voile vers Citium », ce qui prouve que le port de cette ville lui était ouvert. Evagoras veut, à l'aide de sa flotte, barrer aux Perses l'approche de Citium où ils trouveront un refuge assuré ; une bataille s'engage et le roi de Salamine est battu. « Les Perses vainqueurs dans cette rencontre, ajoute Diodore, réunirent toutes leurs forces à Citium, et partant de ce point, ils vinrent mettre le siége devant Salamine. » Ainsi, Citium qui avait été un instant occupée par les Athéniens, ne cessa d'être autonome que pendant cette courte période de 388-387. Après comme avant, elle n'appartint jamais à Evagoras qui bientôt même se trouva réduit à la seule possession de la ville de Salamine assiégée. Le siége, commencé en 386, dura jusqu'en 379 ; alors, intervint entre le grand Roi et son farouche vassal

un accord qui laissait à Evagoras le pouvoir royal, mais restreignait ses possessions à Salamine et à sa banlieue.

VII. Demonicus.

Isocrate, l'ami d'Evagoras dont il écrivit le Panégyrique, nous apprend que ce prince eut deux fils, Protagoras et Nicoclès, et plusieurs autres enfants dont il tait les noms (1). Protagoras mourut avant son père, et Nicoclès lui succéda sur le trone de Salamine. D'après certains auteurs, Demonicus dont nous allons particulièrement nous occuper, se rattacherait à la famille d'Evagoras.

On sait que le Panégyriste du roi de Salamine a rédigé des conseils moraux et politiques à l'usage de Demonicus, mais il est presque muet sur l'origine de ce prince et sa carrière. Il dit seulement qu'il était fils d'un riche personnage du nom d'Hipponicus, et le rhéteur athénien s'honore d'avoir été l'intime ami de ce dernier. Constantin Porphyrogénète donne à Demonicus le titre vague de roi de Cypre (2) ; Tzetzès seul affirme que Demonicus était fils d'Evagoras : Θανόντος Εὐαγόρου δὲ γράφει πρὸς παῖδα τοῦτον Ὡι κλήσας ἦν Δημόνικος, πολλὰς τὰς παραινέσας (3).

Voilà tout ce que nous savons historiquement sur le roi Demonicus (4).

Parmi les auteurs modernes, d'aucuns, comme Charles Lenormant (5) et le duc de Luynes (6) ont suivi Tzetzès, admettant que Demonicus était un fils d'Evagoras Ier ; d'autres avec M. de Vogué (7) se sont tenus sur une prudente réserve : « Demonicus, dit M. de Vogué, qu'on le considère avec Tzetzès

(1) Cf. W. Engel, *Kypros*, t. I. pp. 325 et 696.

(2) Const. Porphyr. *Them. Orient.* 15.

(3) Tzetzès. *Chiliad.* II, *Hist.* 332 ; cf. Orelli, *Opusc. gr.* p. 9 (vie d'Isocrate).

(4) J. P. Six. *De classement des séries cypriotes*, dans la *Revue numismatique* de 1883, pp. 331-335.

(5) *Trés. de numism. Rois Grecs*, p. 74.

(6) *Numism. et inscriptions cypriotes*, p. 23.

(7) *Rev. num.* 1867, p. 378-379.

comme un fils d'Evagoras, ou, avec Isocrate, comme le fils d'un riche insulaire nommé Hipponicus, était à Cypre le représentant de la réaction grecque contre les succès des Perses et de leurs alliés les Phéniciens. » Récemment, M. W. Deecke a écrit que « Demonicus était fils du riche cypriote Hipponicus, et à ce qu'il paraît, fils adoptif d'Evagoras I^er^ et associé au trône (*Mitregent*) de Nicoclès » (1). Quant à M. Six, dans le très important mémoire qu'il a consacré au *Classement des séries cypriotes* (2), il s'exprime comme il suit, au sujet de Nicoclès et de Demonicus : « Je n'ai pas réussi à constater avec certitude la relation entre ces deux princes, dont le second (Demonicus) peut avoir été fils, frère ou simplement allié de l'autre.... Il n'est pas absolument nécessaire de regarder Demonicus comme fils d'Evagoras I^er^, ou de croire qu'il ait régné à Salamine conjointement avec Nicoclès. »

Ces conjectures reposent sur la lecture et l'interprétation de monnaies qu'on a attribuées au roi Demonicus. Ces lectures sont-elles exactes, et ces attributions numismatiques sont-elles fondées ? question qui se complique de cette autre : dans quelle ville régnait Demonicus ? était-ce bien à Citium, comme nous l'avons affirmé plus haut, ou à Salamine comme d'autres l'ont soutenu ?

En se plaçant exclusivement au point de vue historique on peut déjà répondre que, surement, Demonicus ne régnait pas à Salamine. En effet, Evagoras I^er^ meurt en 374 ; son successeur immédiat est son fils Nicoclès qui occupe le trône de 374 à 368 ; le successeur de Nicoclès est Evagoras II (de 368 à 351) détroné par Pythagoras, peut-être fils de Protagoras, qui détient le pouvoir de 351 à 332. En dédommagement de Salamine, Evagoras II reçut du roi de Perse en 349, le trône de Sidon, comme je l'ai établi dans un autre travail (3). Ainsi,

(1) W. Deecke, *Die griech.-kyprisch. Inschriften in epicharischer Schrift*, dans Hermann Collitz, *Sammlung der Griech. Dialekt-Inschriften*, p. 51.

(2) Dans la *Revue numismatique* de 1883 (3^e^ et 4^e^ trimestres).

(3) *Les monnaies et la chronologie des Rois de Sidon*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t XV, 1891, p. 293 et suiv. Cf. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, 1^re^ série, pp. 283 à 319.

historiquement, il n'y a pas de place dans les annales de Salamine pour le roi Demonicus.

Un seul argument a pu être invoqué pour faire de Demonicus un associé au trône de Nicoclès : c'est la légende prétendue d'un remarquable statère du Musée britannique, sur lequel on a cru lire à la fois le nom de Nicoclès et celui de Demonicus, en écriture cypriote (1). Mais cette lecture est abandonnée à présent, et M. Six a reconnu lui-même que son interprétation était inexacte (2). Au droit, il y a bien, paraît-il, d'après M. Head (3) : βασιλέFος ΝικοκλέFος ; mais au revers, au lieu de βασιλέFος Δαμονί[κω] κασιγ[νήτων], il faut lire : βασιλέFος Τιμοχαρί-Fος. Il s'agit non plus de Demonicus mais de Timocharis. Un roi Timocharis qui régnait à Paphos et à Curium, est connu par une inscription cypriote (4). Il résulte de là que la monnaie en question n'est pas de Salamine, et que le Nicoclès dont elle porte le nom est probablement un autre roi que le fils d'Evagoras Ier. Quoi qu'il en soit, il nous suffit, ici, de constater que le roi Demonicus n'est pour rien dans l'émission de cette pièce ; elle ne saurait être invoquée comme argument pour prouver que Demonicus a régné conjointement avec Nicoclès.

Certains auteurs ont cru, d'autre part, retrouver l'initiale du nom de Demonicus dans la lettre Δ qui se trouve dans le champ de quelques monnaies d'Evagoras Ier. Le duc de Luynes et M. W. Deecke ont adopté cette hypothèse, ainsi que M. Six dans son premier travail (6). Mais nous ferons remarquer que, outre la lettre Δ, on rencontre sur des pièces de la même série, soit les signes cypriotes Fa et Nι, soit la lettre E. Aussi M. Six reconnait, dans une seconde étude, que cette lettre Δ pourrait bien désigner autre chose que le nom de Demonicus. De tout cela, nous conclurons que Demonicus n'a sa place ni dans la numismatique ni dans les fastes de Salamine.

(1) Six, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 287-288, et pl. VI, fig. 13.
(2) Six, dans *Num. chron.* 1888, p. 130.
(3) *Hist. num.* p. 625.
(4) W. Deecke, *op. cit.* p. 22, n° 39.
(5) Deecke, *op. cit.* p. 52.
(6) *Numism. chronicle*, 1882, p. 9, n. 24, cf. *Séries cypr.* p. 283.

Les savants qui ont cru, à tort nous venons de le voir, qu le nom de Demonicus se trouvait inscrit sur des monnaies d Salamine conjointement avec ceux d'Evagoras et de Nicoclès prétendent en même temps que Demonicus régnait à Citium « Entre le règne d'Azbaal et celui de Milikiaton, dit M. Six il y a une lacune d'une vingtaine d'années qu'on ne peut guè combler qu'en admettant que Citium est tombée au pouvoi d'Evagoras I^er^, et qu'après sa mort, en 374, elle a eu un roi d nom de Demonicus, installé sans doute par le roi de Sala mine » (1).

Ici encore, il est vrai, M. Six s'est lui-même rectifié, s'arrê tant en dernier lieu à l'hypothèse que Demonicus aurait régn à Citium entre 387 et 378 (2).

Or, il est impossible d'admettre que Demonicus ait été ro de Citium dans cette période, car nous avons vu que dès 387 après le départ de Chabrias, Citium, ville essentiellemen dévouée aux Perses, avait reconquis son indépendance qu'ell ne perdit plus dans l'avenir. Mais ce qui est non moins positif c'est que Demonicus régna à Citium, sous l'influence athé nienne : les types de ses monnaies l'établissent sans réplique comme on va le constater.

Il s'agit, en premier lieu, d'un magnifique statère d'argent unique jusqu'ici, de la collection de Luynes, au cabinet d France (3). Au droit, Pallas-Athéna debout de face, regardan à gauche, vêtue du double chiton attique, les épaules et l poitrine couvertes de l'égide, s'appuyant de la main droite su la haste, et portant le bouclier au bras gauche ; sur sa tête, l casque athénien à cimier. Devant, la croix ansée. Au revers dans un carré creux peu profond, Héraclès barbu, les épaule couvertes de la peau de lion, combattant à droite, tenan l'arc de la main gauche et la massue de la droite ; devant למלך דמכו *(du roi Démonicus)*.

(1) Six, *Séries cypriotes*, loc. cit. p. 334.
(2) *Numism. Chronicle*, 1888, p. 130.
(3) Duc de Luynes, *Numismatique des satrapies*, pl. XIV, n° 21 ; J. P. Si dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 332.

Cette remarquable pièce est depuis longtemps attribuée à Demonicus, et c'est avec raison. Toutefois la légende n'en a jamais été correctement interprétée, à mon avis du moins. M. de Vogué qui, le premier, a eu le mérite d'y retrouver les éléments principaux du nom de Demonicus, lisait למלך דמנך[ל]. M. Six a bien vu que les deux dernières lettres du mot ne sauraient être נך ; il propose de lire : למלך דמ כתי, c'est-à-dire, en complétant la légende : למלך דמ[נכו] כתי (βασιλέως Δημόνικου Κιτιεων) et cette lecture a été adoptée par M. Head (1).

Elle soulève pourtant les objections les plus graves. L'abréviation דמ pour le nom *Demonicos* est peu satisfaisante ; quant un mot כתי, il n'existe pas en réalité sur la pièce ; la lettre כ seule est bien lue, le ת qui suit est supposé par M. Six. Le *caph* est suivi d'un simple trait qui termine le mot et qui ne saurait être qu'un *vav*. Il faut lire certainement למלך דמכו. Cette forme דמכו pour דמנכו est aisément justifiable. On a déjà constaté la fréquence de l'omission de la lettre N dans l'onomastique grecque de Cypre ; une inscription nous donne, par exemple, le mot Μελαθίῳ pour Μελανθίῳ (2). La chute du *noun* est aussi un phénomène courant dans la langue phénicienne: le nom de la déesse *Anath* devient *Athé*, *Atha*; sur les monnaies de la côte de Phénicie, le mot שנת, *année*, est constamment écrit שת ; on trouve de même בת pour בנת, *fille*, איש pour אנש, *homme*, etc. La langue des Egyptiens (3), celle des Lyciens nous offrent le même phénomène assez fréquemment ; enfin Longpérier a mis en lumière une série de faits du même ordre, où la suppression de l'*n* est presque une loi (4). La transcription דמכו pour דמנכ est donc parfaitement correcte et justifiée par de nombreux cas similaires.

(1) *Hist. num.* p. 621.

(2) S. Reinach, dans la *Revue des Etudes grecques*, t. II, 1889, p. 227.

(3) E. de Rougé, *Mémoires sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien*, pp. 60 et 62.

(4) A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. II, p. 298 ; t. III, pp. 57 et suiv.

Les autres monnaies de Demonicus sont les suivantes :

Même type de Pallas-Athena debout. Sans croix ansée. Dans le champ, BA. AΠ (βασιλέως Δημονικου). R). Même type de l'Héraclès cyrien combattant avec son arc et sa massue. Croix ansée. Didrachme, 6 gr. 98 (1).

Même type de Pallas-Athena, debout. Dans le champ ב. R). Même type de l'Héraclès cyrien combattant. Triobole, 2 gr. 68. — Les types de cette petite pièce d'argent ne permettent pas d'hésiter à la classer à Demonicus ; mais les lettres ב sont difficiles à interpréter. Si la lettre ד est l'initiale du mot דמנ, la lettre ב serait-elle la transcription du B de βασιλέως ?

Le classement à Demonicus des monnaies à légendes phéniciennes et grecques qui précèdent est certain, mais on donne encore à ce prince des pièces à légendes cypriotes dont nous devons parler ici, pour démontrer que l'attribution qu'on en a faite est erronée. M. Six en cite deux :

Héraclès de face, la tête tournée à droite, étouffant dans ses bras le lion de Némée ; à droite, croix ansée ; à gauche Δα.μο.νί(κος). R). Pallas assise à gauche, sur une proue, tenant de la main droite un aplustre. Elle est coiffée du casque corinthien à cimier ; devant βα.σι(λεὺς). Didrachme, 6 gr. 30. Musée de Berlin, (de l'anc. coll. Fox).

M. R. Kékulé a reproduit cette médaille dans son livre sur les *Bas reliefs de la balustrade du temple d'Athéna-Nikè, à Athènes*, sans chercher à interpréter la légende. M. Six déclare « que cette légende n'est pas claire et qu'il y a peut-être Τιμον. et non Δαμον. » M. A. de Sallet m'écrit que la lecture de cette pièce est tout à fait incertaine, et qu'il n'y a surement pas les éléments du nom de Demonicus. Sur l'empreinte je reconnais

(1) Six, dans la *Revue numismatique* 1883, p. 332, donne plusieurs variétés de cette pièce. Son n° 40, du musée de Turin, est certainement mal décrit ; mais n'ayant pas vu l'original, je m'abstiendrai de formuler une rectification conjecturale.

les lettres A.ρι. Il s'agit, suivant moi, d'un roi dont le nom commence par ces deux syllabes (Aristocypros, Aristochos ?) ; cette lecture se trouve confirmée par un remarquable statère d'argent acquis récemment par le Cabinet de France et qui n'est qu'une variété du statère de Berlin ; ce statère porte nettement la légende βα.σι.A.ρι ; la même inscription cypriote, mais en partie fruste, doit être restituée sur une petite pièce d'argent aux mêmes types, connue depuis longtemps, mais sur laquelle on ne voit nettement que βα.σι (λεὺς) (1).

Le rapprochement de toutes ces monnaies ne laisse aucun doute sur notre lecture. Le roi A-ρι... est peut-être Aristochos, roi de Curium. Quoi qu'il en soit, nous sommes loin, comme on le voit, du nom de Demonicus.

L'étude des types des monnaies grecques et phéniciennes qui appartiennent indiscutablement à Demonicus et que nous avons énumérées plus haut, donne lieu aussi à des remarques intéressantes. Tout en étant citiennes par le type de l'Héraclès tyrien combattant avec sa massue et son arc, ces monnaies n'en ont pas moins un style qui contraste avec l'ensemble de la numismatique des autres rois de Citium. Si vous comparez cet Héraclès des monnaies de Demonicus, avec celui des monnaies des autres rois citiens, vous constaterez des différences caractéristiques. Le dieu ne tient pas sa massue de la même façon ; sa peau de lion, au lieu d'être sur son bras, flotte sur ses épaules. Mais ce n'est pas tout : le type du droit, la Pallas Athena debout, est rigoureusement un type d'origine athénienne, et il ne se rencontre jamais sur les monnaies des autres rois cypriotes. On y reconnait, au premier coup d'œil, la reproduction de la statue d'Athena Promachos qui dominait l'acropole d'Athènes, et cette circonstance contribue à démontrer que le prince qui choisit ce type monétaire se trouvait directement sous l'influence d'Athènes. On se rappelle que

(1) Duc de Luynes. *Num. cypr.* pl. VI, 4 ; Six, dans *Rev. num.* 1883, p. 334, n° 43 ; Deecke, *op. cit.* n° 152. Cf. Deecke, dans les *Beiträge* de Bezzenberger, t. XI (1886), p. 318 ; O. Hoffmann, *Die griechischen Dialekte*, t. I, p. 39.

c'est vers l'an 448 que fut consacrée sur l'Acropole la stat
d'Athena Promachos, élevée avec la dîme du butin de Mar
thon (1). Ce monument de la gloire nationale, qui brava
directement les Perses, est singulièrement significatif sur u
monnaie cypriote frappée au plus fort de la lutte contre l
Perses. Or nous l'avons constaté, Athènes n'a dominé à Citi
que pendant la durée de l'expédition de Chabrias en 388. C'e
donc bien à cette date qu'il faut placer le règne éphémère
Demonicus. D'ailleurs, l'influence athénienne se manifeste s
les monnaies de ce roi non seulement par le type d'Athe
Promachos, mais par le style même, et l'on sent que les gr
veurs des coins n'étaient plus des Orientaux mais des Grec
Les monnaies de Demonicus font contraste par leur beau styl
la régularité de leurs bords, leur caractère artistique, avec cell
des autres rois de Citium, aussi bien ceux qui suivent Dem
nicus que ceux qui le précèdent. Placez-les au milieu d
monnaies des autres rois de Citium, et vous constaterez d
premier coup d'œil qu'elles y font tache, par leur aspect
leur style *sui generis*, et le contraste est d'autant plus frappa
que les rois de Citium, depuis l'origine jusqu'à la conquê
d'Alexandre, ont adopté certains types monétaires dont ils n
se sont jamais départis. Enlevez au contraire les monnaies d
Demonicus, et vous constituerez, à Citium, une suite uniform
pour les types et le style. Demonicus enfin est le seul des roi
de Citium qui, sur quelques-unes de ses monnaies, ait fa
usage de la langue grecque.

Ce que nous apprennent les textes épigraphiques du règn
de Melekiaton viendrait au besoin corroborer les argument
que nous avons fournis pour placer le règne de Demonicus e
388. Les dates régnales relevées sur ces inscriptions sont le
suivantes :

An II (*Corp. Inscr. Sem.* n° 90).
An III (*Corp. Inscr. Sem.* n° 88).
An IV (*Corp. Inscr. Sem.* n° 89).

(1) M. Collignon, *Phidias*, p. 16.

On n'a pas d'inscriptions des années qui suivent immédiatement l'an IV du règne, et puisque Melekiaton monte sur le trône en 392, on voit que l'an 4 correspond à l'an 388, date de l'arrivée de l'expédition athénienne. Cet arrêt subit dans les dates fournies par les inscriptions peut donc avoir pour cause l'usurpation de Demonicus. Les Athéniens partis, Melekiaton fut restauré par le parti des Perses, si bien que le règne du roi ami des Athéniens partage en deux tronçons le règne du roi phénicien.

Il nous reste encore un point important à éclaircir. Nous avons bien constaté que Demonicus n'appartenait pas à l'ancienne famille royale de Citium, et que c'était un Grec et un représentant de l'influence hellénique à Cypre. Mais quelle était son origine et d'où sortait sa famille ? Quel était cet Hipponicus, son père, ce riche personnage dans l'intimité duquel vécut Isocrate (τὴς πρὸς Ἱππόνικου συνηθείας) ? (1). Sur la foi de l'auteur inconnu de la vie d'Isocrate, on a répété jusqu'ici qu'Hipponicus était un personnage d'origine cypriote : Ἱππόνικος τις, ὡς ἔχει ὁ πολὺς λόγος, Κύπριος μὲν ἦν τῷ γένει, Ἰσοκράτους δὲ φίλος τοῦ σοφιστοῦ· οὗτος τελευτήσας κατέλειψε παῖδα, ὀνόματι Δημόνικον (2). Mais ce témoignage d'un scoliaste byzantin ne saurait être un argument sérieux, car il est évident qu'Hipponicus peut être dit Cypriote, simplement parce qu'il sera venu s'établir dans l'île, ou parce que Demonicus son fils a régné à Cypre.

L'une des plus illustres familles d'Athènes, celle des Céryces, compte parmi ses membres plusieurs personnages du nom d'Hipponicus. Cette famille dont la richesse était proverbiale et qui prétendait remonter à Triptolème, possédait à titre héréditaire la charge de daduque ou porte-flambeau dans les mystères d'Eleusis. Cette dignité qui venait immédiatement après celle de l'hiérophante, conférait à celui qui en était revêtu les plus grands priviléges, et notamment le droit de porter, même en dehors des cérémonies religieuses, un diadème ; ce qui fit

(1) Isocrate, *Demonicus*, 1.
(2) Vie d'Isocrate, dans Orelli, *Opusc. graeca vet. sententiosa*, t. II, p. 9.

qu'à Marathon, les Perses prirent le daduque Callias pour un roi (1). Voici quels étaient, dans le siècle d'Isocrate, les membres de cette famille et leur filiation, d'après ce que nous apprennent les auteurs et les inscriptions : (2)

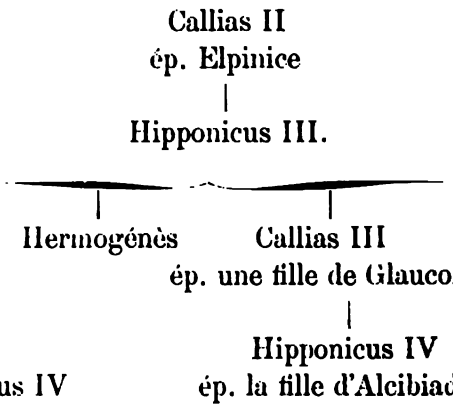

Callias II fut daduque des mystères d'Eleusis vers 485 ; Hipponicus III fut daduque vers 450 et il fut tué à Délium en 424 ; sa femme divorcée avait épousé Périclès. Callias III fut daduque après 424 date de la mort de son père. Hipponicus IV fut daduque à son tour vers l'an 395. Mais ces dates, il importe de le remarquer avec Bossler, ne sont qu'hypothétiques, car elles sont fondées seulement sur l'époque approximative où ces personnages ont dû successivement atteindre l'âge mur (3).

On admet généralement que la famille des Callias finit dans la personne d'Hipponicus IV, mais cela n'est pas certain. Ce qui est vrai seulement, c'est qu'on ne sait presque rien sur cet Hipponicus IV daduque vers 395, et que la daduchie des mystères d'Eleusis passa, après lui, à une autre race religieuse de

(1) Voyez Fr. Lenormant, *Recherches archéologiques à Eleusis. Recueil des Inscriptions*, p. 151.

(2) Voir surtout G. Petersen, *Quæstiones de historia gentium Atticarum*, 1880, p. 34.

(3) Sur la généalogie de la famille des Callias, voyez Bossler, *De gentibus et familiis Atticæ sacerdotalibus*, p. 33-36 (in-4° Darmstadt, 1883) Fr. Lenormant. *Recherches archéologiques à Eleusis. Recueil des Inscriptions*. p. 151 à 153 ; Meier, *De gentilitate Attica* (Halle, 1834) ; G. Petersen, *Quaestiones de hist gentium attic.* p. 46.

l'Attique, celle des Lycomides, illustrée dans l'histoire par Thémistocle.

Isocrate, né en 436, mort en 337, était le contemporain et le cousin d'Hipponicus IV. On comprend qu'il ait vécu dans son intimité, ainsi qu'il s'en vante ; on conçoit également qu'il ait écrit des préceptes moraux à l'usage de Demonicus que nous n'hésitons pas à regarder comme le fils d'Hipponicus IV. De nombreux indices viennent confirmer cette assertion et lui donner tous les caractères de la certitude scientifique. Isocrate, dans son Discours à Demonicus, fait allusion aux grandes richesses d'Hipponicus ; or, la famille de l'Athénien Hipponicus IV et ses ancêtres éclipsaient tous leurs contemporains par leur faste et leur opulence. Comment pourrions-nous admettre deux Hipponicus contemporains, également célèbres par leur fortune ?

S'il s'agissait, en ce qui concerne le père du roi cypriote, d'un autre Hipponicus que de l'Athénien de ce nom, comment supposer qu'Isocrate n'eut pas spécifié nettement qu'il ne parlait pas de son compatriote et parent, mais d'un homonyme ?

Le discours d'Isocrate à Demonicus a certainement été écrit à une époque antérieure à l'accession de ce prince au trône de Citium. C'est ce qui résulte des expressions même du rhéteur qui traite Demonicus comme un jeune homme qui désire s'instruire et s'améliorer moralement. Il lui dit : « Ne vous étonnez pas si parmi les choses que je viens de vous dire, il s'en trouve un grand nombre qui ne conviennent pas à votre âge. » Isocrate parle donc à l'un de ses élèves : il n'y a par conséquent pas lieu de s'étonner que le discours d'Isocrate ne fasse, en aucune façon, allusion au titre de roi, ou à l'île de Cypre.

Nous ne saurions préciser à quelle époque ni dans quelles circonstances Demonicus passa d'Athènes à Cypre. Il accompagna peut-être Chabrias en 388 ; peut-être aussi son père s'établit-il dans l'île quelques années auparavant, ce qui justifierait la qualification de Cypriote que lui donne l'auteur de la Vie d'Isocrate. Nous avons déjà dit que Cypre, à partir des victoires de Cimon sur les Perses, reçut de nombreux colons

athéniens. Telles étaient les relations de la capitale de l'Attiq
avec les villes grecques de Cypre que le scoliaste d'Aristophan
dans la Comédie des *Chevaliers*, représentée en 424, dit q
Cypre passait alors pour une île dépendante de l'Attique
Κύπρος, νῆσος τῆς Ἀττικῆς (1). Ainsi s'explique l'explosion d'e
thousiasme des Grecs en faveur d'Evagoras chassant les Ph
niciens de Salamine. Les plus illustres citoyens, comme Isocra
et Andocide s'empressent de le favoriser, soit en mettant le
talent à son service, soit même en lui offrant une partie
leur fortune. Le fils d'Evagoras, Nicoclès, vient à Athè
suivre les leçons d'Isocrate ; à deux reprises, en 414 et en 41
le rhéteur Andocide, compromis dans l'affaire de la mutilati
des Hermès, se réfugie à Cypre où on lui donne d'immens
domaines et où il se livre au commerce (2). Un autre Athéni
illustre, Nicophémès, s'installe à Cypre avec sa famille, et s
fils fut cet Aristophane qui sacrifia toute sa fortune au servi
d'Evagoras. Conon lui-même se retire à Cypre, et c'est là qu
meurt, dans les bras de sa femme et de son fils Timothé
« Un grand nombre de Grecs, dit Isocrate, hommes de probi
et d'honneur, abandonnant leur pays, sont venus habiter Cypr
convaincus que la royauté d'Evagoras était plus légère à su
porter et plus conforme aux lois que les gouvernements établ
dans leur propre patrie ; les désigner tous par leur nom sera
un grand travail. » (3) Bref, cet engouement qui s'empara alor
des Athéniens pour Cypre, explique la présence dans cette
des derniers représentants de la famille des Callias. Si l'on
rappelle les révolutions multiples dont Athènes fut le théât
au temps d'Alcibiade, principalement à l'occasion de la viol
tion des mystères d'Eleusis et de la mutilation des Hermès, o
supposera volontiers que l'expatriation de Demonicus, et peu
être de son père avec lui, eut lieu comme pour Andocide,
l'occasion de ces graves événements, dans lesquels les plu
illustres maisons de l'Attique se trouvèrent compromises o

(1) W. Engel. *Kypros*. t. I, p. 281.
(2) Andoc. *De mysteriis*, I, 4 ; W. Engel. *Kypros*, t. I, p. 292 et su
(3) Isocr. *Evag.* 21.

impliquées. Ce furent des membres de ces familles qui transportèrent à Cypre le luxe et aussi la dépravation qui caractérise, à Athènes, la génération qui suit la mort de Périclès : le luxe hellénique de Nicoclès, fils d'Evagoras, était légendaire.

Comme conclusion à cette étude, nous dresserons le tableau des rois de Citium tel qu'il se dégage de nos recherches, avec les dates approximatives que nous croyons pouvoir assigner à chacun d'eux :

Un roi inconnu	† 480
Baalmelek I, roi de Citium	479-449
Interrègne de quelques mois	449
Azbaal, roi de Citium et Idalium	449-425
Baalmelek II, roi de Citium et Idalium	425-400
Baalram (roi de Citium et Idalium)	400-392
Melekiaton, roi de Citium et Idalium	392-388
Demonicus (roi de Citium)	388-387
Melekiaton, restauré	387-361
Pumiaton, roi de Citium, Idalium et Tamassus	361-312

En ce qui concerne spécialement Demonicus, nous nous sommes efforcé d'établir les points suivants :

1. Il n'y a pas de monnaies sur lesquelles le nom de ce prince soit associé à celui de Nicoclès ;

2. Les monnaies de Demonicus sont, les unes à légendes phéniciennes, les autres à légendes grecques ; il n'y en a pas à légendes cypriotes ;

3. Les types et le style des monnaies de Demonicus attestent que ce prince régnait à Citium, sous l'influence athénienne.

4. Demonicus n'a pu régner à Citium que sous la protection de l'armée de Chabrias qui, en 388, acheva d'expulser de Cypre les Perses et les Phéniciens ; il faut donc l'intercaler dans le règne de Melekiaton dont le trône fut restauré par la paix d'Antalcidas en 387.

5. Demonicus était un Athénien, fils d'Hipponicus, de la famille des Céryces, l'ami d'Isocrate.

Quelques-unes de ces données avaient déjà été pressenties par divers auteurs, principalement par MM. Ph. Berger et J. P. Six ; mais la plupart n'avaient pas été soupçonnées jusqu'ici. J'espère donc que, malgré la part d'hypotèses et d'incertitude que renferme encore ce travail sur plusieurs points, on me saura gré d'avoir précisé, plus rigoureusement qu'on ne l'avait fait, les principaux traits de l'histoire de Cypre pendant la période où Athènes et les Perses Achéménides se disputaient la possession de cette grande île.

LES MONNAIES DES SATRAPES

DANS L'EMPIRE DES PERSES ACHÉMÉNIDES

I

Considérations générales.

A l'époque où Darius I, fils d'Hystaspe (521-485), créa la darique, deux cents ans déjà s'étaient écoulés depuis que la monnaie avait été inventée et qu'elle circulait dans les villes grecques de l'Asie Mineure. Cependant son usage ne s'était point répandu dans les contrées éloignées des côtes de la Méditerranée, et la nouvelle monnaie inaugurée par Darius fut, elle-même, destinée surtout à servir aux échanges commerciaux qui s'établissaient avec les Grecs sur les frontières de l'empire, ou à la solde des contingents de troupes helléniques enrôlés dans les armées du grand Roi. Les provinces du centre de l'Asie Mineure, et, à plus forte raison, les contrées asiatiques plus reculées, continuèrent, pendant toute la durée de l'empire des Achéménides, à échanger les métaux précieux en lingots, et si des monnaies pénétraient chez elles, elles les recevaient au poids, comme le métal non monnayé. La zone des villes qui frappèrent monnaie en Asie, sous la domination des Perses achéménides, si on la traçait en couleur sur une carte géographique, formerait un immense ruban, longeant la mer et se déroulant depuis Trapezus sur le Pont-Euxin jusqu'au delta du Nil.

Sardes, qui fut l'atelier des rois de Lydie, et vr
semblablement aussi le principal centre de la frap
de la darique, n'est distante de Smyrne que
quelques lieues, et c'était peut-être, de toute l'Asi
l'atelier monétaire le plus enfoncé dans l'intérieur d
terres. L'absence de métal monnayé dans la plupa
des provinces de la monarchie perse, quelque sing
lier que ce fait puisse paraître, avait son reflet dire
sur la composition métallique du trésor royal de Sus
fruit des impôts prélevés dans les diverses satrapi
de l'empire. Quand Alexandre, victorieux, mit la ma
sur ce trésor, il le trouva composé de 40.000 talents
lingots bruts, et seulement de 9.000 talents en piè
d'or monnayées.

Ainsi, les monnaies de l'empire perse étaie
exclusivement frappées pour les besoins du co
merce extérieur avec les Grecs et pour la solde d
troupes. Considérées au point de vue de l'autorité q
en ordonnait directement l'émission, elles se pa
tagent en quatre groupes nettement déterminés :

1. Les monnaies du grand Roi ;
2. Les monnaies des villes grecques tributaires ;
3. Les monnaies des dynastes tributaires ;
4. Les monnaies frappées occasionnellement p
les satrapes, chefs des armées perses. C'est sur cet
dernière catégorie que nous nous étendrons partic
lièrement tout à l'heure.

Les monnaies du grand Roi étaient : en or,
darique ; en argent, le sicle médique ou drachn
perse. Il n'y en eut jamais d'autre, depuis Darius I
fils d'Hystaspe, jusqu'à Darius III Codoman (337-33
l'adversaire malheureux d'Alexandre.

Si les villes et les dynastes tributaires, ainsi que quelques satrapes, dans des circonstances déterminées, ont joui des droits monétaires, ils ne monnayèrent que l'électrum, l'argent et le bronze, et c'est un principe universellement reconnu que le grand Roi se réservait exclusivement la frappe de l'or dans toute l'étendue de l'empire. Bien qu'il existe quelques pièces d'or au nom des derniers rois de Salamine et de Citium, de quelques autres dynastes cypriotes et du carien Pixodare, on peut affirmer, comme une vérité démontrée, que le Roi des rois avait seul, dans l'Asie soumise à sa puissance, la prérogative d'émettre la monnaie d'or. Ni les rois de Tyr, de Sidon, de Gebal, d'Aradus, ni les dynastes ciliciens ou lyciens, ni même, en général, ceux de Cypre et de Carie, ni enfin les satrapes les plus puissants ou les villes les plus florissantes de l'Asie Mineure soumises à l'autorité du grand Roi, ne monnayèrent le métal réservé. Les rares dérogations que l'on pourrait citer à cette loi se justifient, historiquement, par des circonstances occasionnelles ; elles ne sauraient infirmer une règle qui a pour fondement, non point le caprice orgueilleux d'un potentat asiatique, mais un grand principe économique [1]. En effet, l'or était l'unique étalon dans l'empire perse, où l'électrum et l'argent ne constituaient que la monnaie d'appoint. Le pouvoir central se réservait donc le monnayage du métal étalon ; la monnaie d'électrum et d'argent, sous ce régime du monométallisme, pouvait sans inconvénient être abandonnée aux villes, aux dynastes tributaires et

1. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, pp. 7 et 173.

Sardes, qui fut l'atelier des rois de Lydie, et vraisemblablement aussi le principal centre de la frappe de la darique, n'est distante de Smyrne que de quelques lieues, et c'était peut-être, de toute l'Asie, l'atelier monétaire le plus enfoncé dans l'intérieur des terres. L'absence de métal monnayé dans la plupart des provinces de la monarchie perse, quelque singulier que ce fait puisse paraître, avait son reflet direct sur la composition métallique du trésor royal de Suse, fruit des impôts prélevés dans les diverses satrapies de l'empire. Quand Alexandre, victorieux, mit la main sur ce trésor, il le trouva composé de 40.000 talents en lingots bruts, et seulement de 9.000 talents en pièces d'or monnayées.

Ainsi, les monnaies de l'empire perse étaient exclusivement frappées pour les besoins du commerce extérieur avec les Grecs et pour la solde des troupes. Considérées au point de vue de l'autorité qui en ordonnait directement l'émission, elles se partagent en quatre groupes nettement déterminés :

1. Les monnaies du grand Roi ;
2. Les monnaies des villes grecques tributaires ;
3. Les monnaies des dynastes tributaires ;
4. Les monnaies frappées occasionnellement par les satrapes, chefs des armées perses. C'est sur cette dernière catégorie que nous nous étendrons particulièrement tout à l'heure.

Les monnaies du grand Roi étaient : en or, la darique ; en argent, le sicle médique ou drachme perse. Il n'y en eut jamais d'autre, depuis Darius Ier, fils d'Hystaspe, jusqu'à Darius III Codoman (337-330), l'adversaire malheureux d'Alexandre.

les dynastes héréditaires de Cilicie, placent sur leurs espèces le type du prince achéménide. A un autre point de vue, on peut encore signaler des différences caractéristiques : les monnaies des rois de Tyr et d'Aradus sont anonymes, celles des rois de Gebal portent les noms royaux en toutes lettres avec une formule développée; celles des rois de Sidon ont seulement les initiales des noms royaux avec les années de règne. Bref, on voit, par ce rapide coup d'œil, combien étaient variés ces usages monétaires, tout en respectant le principe de la réserve exclusive du monnayage de l'or pour le roi de Perse suzerain.

Quant aux satrapes proprement dits, c'est-à-dire ces gouverneurs de province, la plupart du temps apparentés à la famille des Achéménides ou membres de l'aristocratie perse, révocables à volonté, chargés de lever les impôts et les armées, de surveiller les dynastes locaux dont les états se trouvaient englobés dans leur satrapie, avaient-ils, eux aussi, le droit de battre monnaie ?

Comme il existe un certain nombre de monnaies qui portent des noms de satrapes, dans quelles circonstances et en vertu de quels principes ont-elles été émises ? Quelles sont ces « fonctions extraordinaires » dont quelques satrapes ont été investis et qui leur ont permis de frapper monnaie à leur nom ? Peut-on souscrire à cette vague assertion de M. Droysen : « Dans le dernier siècle de l'empire perse, les satrapes avaient pris l'habitude de frapper monnaie à leur nom[1]. » Ou faut-il se contenter de répéter avec

1. H. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. II, p. 84.

aux satrapes. C'est donc seulement au monnayage de l'électrum, de l'argent et du bronze que peut s'appliquer, dans l'empire perse, le principe si clairement formulé par M. Waddington[1] :

« Le droit monétaire, dit-il, n'était pas, dans l'empire persan, ni même dans l'antiquité généralement, l'apanage exclusif du pouvoir politique suprême, comme il l'est de nos jours ; c'était un droit inhérent à chaque communauté, petite ou grande, qu'elle fût cité, principauté héréditaire ou satrapie. En fait, ce droit a été exercé pendant tout le cours de la domination persane, concurremment et simultanément avec la monnaie royale, par des villes, par des despotes locaux, par des satrapes héréditaires ou revêtus de fonctions extraordinaires. »

Les villes d'Asie Mineure qui payaient tribut au grand Roi continuèrent, comme au temps de leur indépendance, à faire frapper des monnaies d'électrum et d'argent, absolument autonomes par leurs types, leurs légendes et leur taille, et ne révélant en quoi que ce soit la suzeraineté des princes achéménides. Les rois tributaires, placés sous la surveillances des satrapes, frappent monnaie dans des conditions qui varient suivant les pays, et aussi, sans doute, suivant leur degré de sujétion vis-à-vis du monarque de Suse. Ainsi, les uns, comme les dynastes de Carie, de Lycie, de Cypre, de Gebal, de Tyr, d'Aradus, ont des espèces qui, à l'instar de celles des villes dont nous venons de parler, ne trahissent en rien la suzeraineté du grand Roi. D'autres, comme les rois de Sidon et

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 101.

Toutes les autres pièces jusqu'ici connues qui portent des noms de hauts fonctionnaires perses mentionnés dans l'histoire, particulièrement celles qui sont sorties des ateliers de la Cilicie, doivent être rangées dans la classe des monnaies militaires ; c'est comme généraux placés à la tête d'armées en campagne, et non comme satrapes exerçant les pouvoirs réguliers de cette charge, que les personnages en question les ont fabriquées et y ont inscrit leurs noms[1]. »

La théorie émise par Fr. Lenormant est rigoureusement vraie ; elle ne demande qu'à être précisée, et nous ne ferons guère, dans les pages qui vont suivre, qu'en développer l'application.

D'après les données géographiques que nous avons exposées plus haut, les seules satrapies dans lesquelles des monnaies aient été frappées avant Alexandre sont les suivantes :

La sixième satrapie, qui comprenait l'Égypte et la Cyrénaïque.

La cinquième satrapie, ou satrapie de Syrie, comprenant l'Arabie, la Mésopotamie depuis le Khabour jusqu'au coude de l'Euphrate, la Syrie, la Phénicie, la Palestine et l'île de Cypre.

La quatrième satrapie, ou satrapie de la Cilicie, qui s'agrandit, dans le cours du v^e^ siècle, de cantons situés au nord du Taurus, et à laquelle fut rattachée, sous les derniers règnes, une partie du nord de la Syrie.

La première satrapie, ou satrapie d'Ionie, qui comprenait la Pamphylie, la Lycie, la Carie, la Pisidie, l'Ionie et l'Eolide.

1. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, pp 16 et 17.

362. cette der-
la Cappadoce
le royaume de Pont, et
le royaume de Cap-

utile d'ajouter que les
administratives que nous
de nombreux change-
l'empire des Achéménides.
documents historiques nous font défaut

souvent, quand ils ne sont pas contradictoires, pour apprécier ces modifications[1]. Les numéros d'ordre donnés par Hérodote ne concordent pas toujours avec ceux qui sont fournis par l'inscription de Behistoun ; le nombre de vingt satrapies, fixé par Hérodote, s'élevait déjà jusqu'à trente et un vers la fin du règne de Darius I^er^[2] ; enfin, les auteurs grecs désignent parfois une satrapie par un autre nom que l'appellation officielle : prenant la partie pour le tout, ils parleront de la satrapie de Mysie pour désigner, ce semble, la satrapie dont la Mysie faisait partie, sans que nous puissions en conclure que la Mysie eût été, pendant quelque temps, érigée en satrapie. C'est sans doute ainsi qu'il faut entendre les auteurs qui nous disent, par exemple, que la Carie formait une satrapie à part, et qui donnent aux dynastes héréditaires de ce pays le titre de satrapes. La numismatique nous montre, en Carie, une dynastie de petits rois tributaires comme ceux de Lycie, comme ceux de Sidon, de Tyr, de Gebal, d'Aradus, et non point des satrapes proprement dits, bien que quelques-uns d'entre eux aient reçu le commandement des armées du grand Roi et soient occasionnellement désignés sous le nom de satrapes.

Quoi qu'il en soit de ces remaniements administratifs, nous allons étudier sommairement les monnaies que les satrapes, c'est-à-dire les représentants directs du roi achéménide, ont fait frapper dans ces différentes contrées.

1. Voyez, au sujet du tableau qui précède, Droysen dans la *Zeitschrift für numismatik*, 1875 (t. II), pp. 309-319.

2. G. Maspero, *Hist. ancienne*, 4e édit., p. 613.

II

Monnaies satrapales en Égypte, en Palestine et en Arabie.

Hérodote raconte un épisode bien connu et souvent commenté de la vie d'un satrape d'Égypte, Aryandès, que Cambyse avait installé dans ce pays et qui fut mis à mort par Darius Ier [1] :

« On a généralement admis, dit M. Waddington, que Darius fit périr Aryandès parce qu'il avait battu monnaie ; or, le récit d'Hérodote dit tout le contraire. Voici ce que raconte l'historien grec : Darius avait fait fabriquer *des pièces d'or extrêmement fin*, que l'on appelait *dariques* ; Aryandès, voulant imiter son maître, fit frapper en Égypte des *monnaies d'argent également très pur*, et que l'on nomma *aryandiques*. Le roi en conçut une vive jalousie, et bientôt après, ayant suscité contre Aryandès une autre accusation, celle de projeter une révolte, il le fit périr. Le crime du satrape n'était pas d'avoir battu monnaie, mais d'avoir attaché son nom à une monnaie qui rivalisait par sa pureté avec celle qui portait le nom de Darius [2]. »

D'après le récit d'Hérodote, le roi de Perse reconnaît au satrape d'Égypte le droit de frapper de la monnaie d'argent ; il le punit de mort seulement par jalousie, parce que la monnaie en argent d'Aryandès était de meilleur aloi que la sienne propre en or.

C'est en s'appuyant sur ces données que le duc de

1. Herod., IV, 166.

2. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, pp. 3-4. Cf. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 6.

Luynes a voulu lire jadis APYA ou APYAN (Ἀρυάνδης) sur une monnaie de sa collection, qui, en réalité, appartient à un roi de Gebal [1]. C'est en vain également que Fr. Lenormant a cru lire ce même mot, mais rétrograde, sur une monnaie qui doit être classée à un roi de Sidon [2]. Tout le monde a déjà reconnu que ces lettres n'existent point en réalité, et les attributions proposées par le duc de Luynes et Fr. Lenormant ont été rejetées sans appel; il n'y a pas lieu de s'y arrêter plus longtemps [3].

La monnaie aryandique n'a jamais été retrouvée, et il est vraisemblable, selon moi, qu'elle n'a jamais existé et qu'Hérodote s'est fait, ici, l'écho d'une fable. Remarquez d'abord qu'il serait singulier que Darius punît son satrape, auquel il reconnaît le droit de monnayage, pour avoir fait de la trop bonne monnaie; généralement, il arrive tout le contraire, et l'on punit les fabricants de monnaies de mauvais aloi, les faux monnayeurs. Ce serait une singulière opération financière, pour celui qui s'y livrerait, que l'émission d'une monnaie d'un titre supérieur au titre légal. Le récit d'Hérodote achève de perdre toute vraisemblance par cette nouvelle assertion : « Aujourd'hui encore, dit-il, l'argent aryandique est du meilleur aloi. » Pour que cette monnaie d'argent fût si connue des contemporains d'Hérodote, il faudrait qu'elle eût été frappée en abondance, et dans

1. Duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, pl. XVI.
2. Fr. Lenormant, *Catal. de la coll. du baron Behr*, n° 839.
3. F. Feuardent, *Egypte ancienne. Coll. Demetrio*, pp. 5-6; B. Head, *The Coinage of Lydia and Persia*, p. 36.

II

Monnaies satrapales en Égypte, en Palestine et en Arabie.

Hérodote raconte un épisode bien connu et souvent commenté de la vie d'un satrape d'Égypte, Aryandès, que Cambyse avait installé dans ce pays et qui fut mis à mort par Darius Ier [1] :

« On a généralement admis, dit M. Waddington, que Darius fit périr Aryandès parce qu'il avait battu monnaie ; or, le récit d'Hérodote dit tout le contraire. Voici ce que raconte l'historien grec : Darius avait fait fabriquer *des pièces d'or extrêmement fin*, que l'on appelait *dariques* ; Aryandès, voulant imiter son maître, fit frapper en Égypte des *monnaies d'argent également très pur*, et que l'on nomma *aryandiques*. Le roi en conçut une vive jalousie, et bientôt après, ayant suscité contre Aryandès une autre accusation, celle de projeter une révolte, il le fit périr. Le crime du satrape n'était pas d'avoir battu monnaie, mais d'avoir attaché son nom à une monnaie qui rivalisait par sa pureté avec celle qui portait le nom de Darius [2]. »

D'après le récit d'Hérodote, le roi de Perse reconnaît au satrape d'Égypte le droit de frapper de la monnaie d'argent ; il le punit de mort seulement par jalousie, parce que la monnaie en argent d'Aryandès était de meilleur aloi que la sienne propre en or.

C'est en s'appuyant sur ces données que le duc de

1. Hérod., IV, 166.

2. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, pp. 3-4. Cf. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 6.

en Égypte qu'en Palestine et en Arabie, étaient les statères d'argent des rois de Tyr et de Sidon, et surtout les tétradrachmes d'Athènes. Durant les v^e^ et iv^e^ siècles, Athènes ne cessa d'entretenir les relations commerciales les plus actives avec Gaza et avec l'Égypte. Le blé d'Égypte et les produits variés de l'Arabie arrivaient au Pirée, et l'argent d'Athènes, les *chouettes*, se répandaient dans la vallée du Nil et l'Arabie; et cela en dépit des révolutions incessantes dont l'Égypte fut le théâtre. Ces guerres elles-mêmes, dirons-nous, contribuèrent à rendre populaire l'argent athénien dans ces pays orientaux, car les Grecs, les Athéniens surtout, y jouèrent un rôle prépondérant, soit par leur politique, soit surtout par leurs généraux et leurs troupes de soldats mercenaires enrôlés dans les armées des belligérants. Tantôt nous voyons l'Athénien Chabrias organiser, vers 380, l'armée de Nectanébo et lui amener un contingent de mercenaires grecs[1]; tantôt c'est Iphicrate, qui, en 373, conduit contre l'Égypte une armée grecque au service du roi de Perse[2]. Plus tard, enfin, des bataillons recrutés chez les Grecs d'Europe ou d'Asie sont conduits en Égypte ou dans la Syrie du sud par Chabrias, par Agésilas, par Diophantos d'Athènes, par Lamios de Sparte[3]. Un corps considérable de soldats grecs était dans l'armée d'Artaxerxès III Ochus qui reconquit l'Égypte, en 345, tandis que le noyau de l'armée du roi d'Égypte, Nectanébo, était formé de vingt mille Grecs.

1. G. Maspéro, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, p. 645 (4^e^ édit.).
2. G. Maspéro, *op. cit.*, p. 646.
3. G. Maspéro, *op. cit.*, p. 653.

Pour payer ces mercenaires grecs à leur solde, Perses et Égyptiens avaient besoin d'argent monnayé, et particulièrement d'un numéraire frappé à des types auxquels étaient habitués ces soldats. Les relations commerciales avec Athènes et l'incorporation des mercenaires grecs dans les armées perses et égyptiennes, telles sont les deux causes qui firent affluer l'argent d'Athènes en Orient et qui provoquèrent l'émission de monnaies aux types athéniens en Égypte, en Palestine et jusqu'en Arabie. « L'Égypte, dit M. Maspero, avait peu de numéraire : les habitants s'en tenaient, dans les transactions ordinaires de la vie, au système d'échange. D'autre part, les mercenaires grecs ne voulaient pas être payés en nature ou en métaux non monnayés : ils exigeaient des espèces sonnantes pour prix de leur sang. Ordre fut donné aux indigènes de verser au trésor l'or et l'argent brut ou travaillé qu'ils pourraient avoir, sauf à être remboursés graduellement par les nomarques sur le produit des taxes futures[1]...

Les détails historiques qui précèdent expliquent l'affluence, en Égypte, dans la Syrie du sud et en Arabie, des tétradrachmes athéniens d'ancien style : ils nous font comprendre dans quelles circonstances les chefs des armées perses et égyptiennes frappèrent des monnaies qui ne sont que la copie de ces chouettes athéniennes qui, depuis longtemps, circulaient dans le pays.

Tout d'abord, on se contenta d'imprimer, sur les pièces d'origine attique, des contremarques destinées à en

1 G. Maspéro, *op. cit.*, p. 649.

autoriser officiellement la circulation. C'est ainsi qu'un tétradrachme athénien d'ancien style, qui de la collection Bompois[1] est entré au Cabinet des Médailles, porte, en contremarque, un 𐡄 araméen, sur la joue d'Athéna. Quand le numéraire athénien, circulant dans le pays, fut insuffisant pour la solde des troupes, on frappa des monnaies pareilles autant que possible à celles qui venaient d'Athènes. Mais ces pièces de fabrique orientale se distinguent aisément des pièces d'origine attique par leur style tout particulier et par des fautes de gravure. Il en est sur lesquelles les détails de la coiffure d'Athéna ont été mal compris ou grossièrement reproduits. La légende ΑΘΕ est plus ou moins altérée et devient, par exemple, ΛΘΕ, ΛΟΕ, ΛΟƎ, etc.

Les plus caratéristiques de ces monnaies sont celles sur lesquelles les lettres ΑΘΕ sont remplacées par des légendes araméennes, de style barbare, dont l'interprétation a fort intrigué les numismatistes. Sur un certain nombre de ces curieux tétradrachmes, on retrouve le nom de Mazaios, ce fameux satrape de Cilicie qui, en 351, dirigeait, au nom du roi de Perse, une expédition contre Tennès, le roi révolté de Sidon. Les uns, frappés dans quelque port palestinien, Ascalon, Azot ou Gaza, portent son nom écrit correctement 𐡌𐡆𐡆𐡄, comme sur les pièces ciliciennes ou syriennes[2]. Sur d'autres, on a la légende 𐡄𐡌𐡆𐡐 (*sic*), dans laquelle, à mon avis, il ne faut rien voir autre chose qu'une altération barbare et inconsciente du nom de Mazaios. Je dois toutefois mentionner l'opinion contraire de M. Six, qui voudrait reconnaître ici

1. *Collection Ferd. Bompois. Catalogue de vente* (1882), n° 1107.
2. Six *Le satrape Mazaios*, p. 45, n° 1 et pl. VI, 9.

le nom d'un certain Mazaros investi par Alexandre, en 331, du commandement de l'acropole de Suse[1]. Mais il est inadmissible que ce commandant de place, sans importance politique et qui ne fut point satrape ou chef d'armée, ait eu le droit de frapper monnaie. Remarquez que nous avons affaire à une légende barbare, puisque la première lettre du nom, le *mem*, est retournée. Il est hors de doute, à notre avis, qu'il s'agit d'une simple altération du nom de Mazaios.

Quant aux circonstances précises de l'émission de ces pièces, il est probable que nous ne les connaîtrons jamais exactement. M. Six a bien saisi le caractère militaire de ce numéraire, frappé par des satrapes, chefs d'armées en campagne. Mais celles qui ne portent pour légende que la déformation barbare du nom d'Athènes ne nous fournissent aucun indice qui précise autrement leur attribution ; on ne saurait même donner à Mazaios les monnaies sur lesquelles on a copié inconsciemment les lettres de son nom. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que ces monnaies ont été frappées à l'occasion des guerres incessantes que les Perses eurent à soutenir, en Palestine et en Égypte, sous les règnes d'Artaxerxès III Ochus et de Darius III Codoman.

Sur un groupe important de monnaies à types athéniens, qui se relie au précédent par son style, on lit une légende qui présente les variétés suivantes :

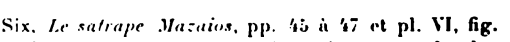

1. J.-P. Six, *Le satrape Mazaios*, pp. 45 à 47 et pl. VI, fig. 10. (Extrait du *Numism. chronicle*, 1884.) Un exemplaire de ces tétradrachmes athéniens à la légende , vient d'être acquis par le Cabinet de France.

et quelques autres, plus ou moins complètes ou barbares, dans lesquelles on reconnaît les mêmes éléments. Devons-nous, ici encore, simplement constater une déformation du nom de Mazaios?

Adrien de Longpérier a cherché, jadis, à reconnaître dans l'une de ces légendes des caractères himyaritiques formant vraisemblablement le nom de la ville de Nagran[1]. M. Six voudrait aujourd'hui y lire, en caractères araméens, le nom de Sabacès, qui fut satrape d'Égypte en 333[2]. Il transcrit la légende סויך, Σεύιχως ou Σεβίχως, Σαβάκης. Mais, outre que la transcription des caractères n'est déjà pas certaine en elle-même, le rapprochement entre סויך et Σαβάκης me paraît bien difficile à justifier, et les efforts trop ingénieux que fait M. Six pour expliquer l'émission de ces monnaies en 333, ne contribuent qu'à nous pousser dans la voie du scepticisme. Il est porté à croire, nous dit-il, que les coins de ces monnaies ont été gravés à Athènes, ou même que l'atelier d'Athènes a frappé toutes ces pièces qui auraient été ensuite livrées au satrape d'Égypte contre des chargements de blé ou autres marchandises. Il ajoute enfin :

« Les noms peu distincts qui se lisent, outre le sien (sur certains exemplaires), à gauche de la chouette, sont peut-être ceux de questeurs chargés du payement de la solde aux mercenaires débarqués à Tripolis. C'est dans cette ville, qui possédait sans doute un atelier monétaire, que ces chouettes, dont la légende est bien moins soignée, auront été exécutées en grande hâte, à l'approche d'Alexandre. »

1. A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. I, p. 328.
2. *Numismatic chronicle*, 1888, pp. 36-41 du tirage à part.

Ce sont là des suppositions sans fondement. Quand on rapproche, les unes des autres, comme nous l'avons fait, les légendes de ces monnaies, on voit qu'il s'agit, en réalité, du même nom qui va s'altérant de plus en plus, au fur et à mesure que s'accentue la barbarie des exemplaires. Il n'y a donc pas à chercher à lire ici plusieurs noms, celui d'un satrape, puis celui de divers questeurs. Pour retrouver le vrai et le seul nom qu'on a voulu graver sur ces pièces, il faut recourir aux exemplaires du meilleur style, à ceux où le nom est le plus régulièrement gravé, et par conséquent le moins altéré. Je crois que M. Six a eu raison en y reconnaissant des caractères araméens ; mais de là à lire le nom du satrape Sabacès, il y a loin.

Il faut abandonner également la lecture מרגן proposée par M. de Sallet pour l'une de ces légendes énigmatiques[1]. Nous avons, à notre tour, timidement avancé qu'on pourrait bien encore être simplement en présence d'altérations barbares du nom de Mazaios. Ce qui nous empêche d'être plus affirmatif, c'est que la première lettre du mot ressemble à un *samech* araméen plutôt qu'à un *mem*. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le nom de Nagran, ni celui de Margan, ni enfin celui de Sabacès ou d'un autre satrape de l'Égypte. Longpérier a vu plus juste que M. Six, en conjecturant que ces monnaies pseudo-athéniennes avaient été frappées sur les confins de l'Arabie ; la légende a, en effet, comme un faux air de lettres himyaritiques. Or, il y a précisément un autre groupe de monnaies à types athéniens d'ancien style, sur lesquelles ont

1. A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XV, 1887, p. 14.

été gravés des caractères himyaritiques. Au revers de ces nouvelles pièces, frappées dans les mêmes circonstances que les précédentes, on lit bien encore la légende traditionnelle et déformée ΑΘΕ, tandis qu'au droit, sur la joue de la déesse, se trouve la lettre himyaritique 𐩮 (*noun*), peut-être, cette fois, l'initiale de la ville de Nagran en Arabie [1]. Voici donc des exemplaires qui prouvent que les monnaies d'Athènes d'ancien style ont été copiées jusqu'en Arabie.

Un peu plus tard, les monnaies d'Alexandre, devenues aussi populaires et aussi répandues en Orient que les anciennes chouettes athéniennes, furent, comme ces dernières, imitées dans les ateliers monétaires de l'Arabie. M. B. Head a fait connaître un curieux tétradrachme, aux types alexandrins, sur lequel, au mot grec ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, est substitué, en caractères himyaritiques, le nom *Ab-yatha*; ce tétradrachme paraît dater du second siècle avant J.-C. [2].

Ces imitations des deux séries monétaires les plus répandues dans l'antiquité, les tétradrachmes d'Athènes et les tétradrachmes d'Alexandre, se prolongent en Arabie jusqu'au premier siècle de notre ère; la dernière étape des chouettes athéniennes, l'aspect sous lequel elles s'offrent à nous dans leur dégénérescence la plus éloignée, est représenté par les pièces du fameux trésor de Sana'a, dont la publication par M. G. Schlumberger fut, il y a peu d'années,

1. G. Schlumberger, *Le trésor de Sana'a*, p. 2; B. Head, dans le *Numismatic chronicle*, 1880, t. XVIII, pp. 273 et suiv., et pl. XIII, fig. 1, 2 et 3; cf. t. XX, p. 310 et pl. XV, fig. 1 et 2.

2. B. Head, dans le *Numism. chronicle*, 1880 (t. XX), p. 303 et pl. XV, fig. 3

un évènement scientifique. Mais nous atteignons ainsi le commencement de l'ère chrétienne, et nous appesantir sur ce monnayage serait dépasser notre but qui a été de démontrer que les plus anciennes monnaies frappées dans la VI[e] satrapie (l'Égypte) et les pays limitrophes, l'Arabie et la Palestine, rattachés à la V[e] satrapie, ont été des monnaies d'imitation athéniennes émises, surtout pour la solde des mercenaires grecs, par les satrapes qui commandaient les armées du grand Roi ou par les rois d'Égypte révoltés contre la domination perse.

Les monnaies d'Athènes n'étaient pas les seules qui fussent imitées en Égypte ou dans la région de la Palestine et de l'Arabie soumise directement à l'influence égyptienne. Il y eut aussi les monnaies des rois de Sidon, et si nous n'avons pu spécifier quels étaient les chefs d'armées qui avaient fait frapper les monnaies pseudo-athéniennes, du moins nous croyons être en mesure de conjecturer avec vraisemblance que les monnaies d'imitation sidonienne, frappées en Égypte, l'ont été par l'eunuque Bagoas, de 346 à 343.

C'est ce que nous nous sommes efforcé de démontrer dans un autre travail[1]. Les doubles statères des rois de Sidon ont, au droit, la galère phénicienne, et au revers, le roi de Perse dans son char attelé de trois chevaux et suivi par le roi de Sidon, à pied, portant un sceptre. Ces grandes pièces, déjà fort répandues, surtout dans les armées navales, parce que le roi de

1. E. Babelon, *Les monnaies et la chronologie des rois de Sidon*, dans *Melanges numismatiques*, t. I, pp. 312 à 315.

Sidon avait le commandement suprême de la flotte du grand Roi, devinrent très populaires dans tout l'Orient, lorsque le satrape Mazaios, placé à la tête des armées perses, se mit à les imiter pendant une période d'au moins vingt et un ans, en substituant simplement son nom à celui du dynaste sidonien. Chargé, en 346, par Artaxerxès III Ochus de faire la conquête de l'Égypte, Bagoas fit comme Mazaios : il copia les monnaies sidoniennes, en y plaçant la lettre ב initiale de son nom. On trouvera, dans le travail précité, la description de ces monnaies qui forment une série complète : double statère, 28 gr. 40 ; demi-statère ou sicle, 6 gr. 30 ; obole, 0 gr. 78. Nous n'insisterons que sur quelques points qui nous permettent d'attribuer, avec une entière certitude, ces monnaies à l'Égypte : c'est le satrape égyptien qui suit le char du grand Roi, en costume national, vêtu de la *schenti* et coiffé du *skhent*, et qui est tout à fait différent du personnage qui suit le char royal sur les pièces similaires de Mazaios ou des rois sidoniens. C'est aussi le style tout particulier de ces médailles : les ornements, la gravure du coin, les détails du char royal, la forme du flan, tout en un mot, au point de vue de la fabrique, trahit une origine autre que pour les pièces de Sidon et de Mazaios. Le poids enfin est égyptien, puisque les doubles statères pèsent 28 gr. 40, alors qu'à Sidon les monnaies royales, contemporaines d'Artaxerxès III et de Darius III n'atteignent pas 26 grammes.

Ainsi donc, s'il n'est pas possible de contester l'origine égyptienne de ce groupe monétaire, au point de vue chronologique il ne saurait se placer à une

autre époque que pendant la période comprise entre 346, date à laquelle Artaxerxès III Ochus entreprit de reconquérir l'Égypte sur Nectanébo II, et la fin de l'année 332, date de l'arrivée d'Alexandre dans ce pays. Le satrape qui joua, dans la conquête de l'Égypte, le rôle décisif et eut le commandement des armées, fut l'eunuque égyptien Bagoas. La présence de la lettre ב, initiale de son nom, sur toutes les monnaies du groupe, donne à notre hypothèse le caractère d'une quasi certitude scientifique. Ajoutons enfin que ces pièces, de style égyptien, ne sauraient convenir à un autre satrape de l'Égypte. Ochus, une fois le pays reconquis et pacifié, en confia le gouvernement au satrape Pherendatès; celui-ci eut pour successeur Sabacès, qui périt à Issus à la tête du contingent égyptien. A Sabacès succéda Mazacès qui, au mois de décembre 332, livra l'Égypte à Alexandre, quand ce dernier, après la prise de Gaza, se présenta devant Péluse.

III

La Phénicie et la Syrie du nord.

En Phénicie et dans la Syrie du nord, c'est-à-dire dans cette région qui formait la plus grande partie de la V^e^ satrapie, ont été frappées en grand nombre des monnaies de dynastes tributaires du grand Roi. Les rois de Tyr, de Sidon, de Gebal, d'Aradus ont de longues suites monétaires. En quittant la côte et en nous dirigeant vers le coude de l'Euphrate, nous

trouvons aussi les monnaies des prêtres-dynastes de Hiérapolis (Bambyce) ; il faut mentionner enfin celles d'un dynaste du nom de Baana qui régnait dans quelque ville inconnue (peut-être Tripolis) où l'on employait l'écriture phénicienne et non l'écriture araméenne [1]. Mais ces monnaies de dynastes héréditaires ne rentrent point dans notre cadre. Les satrapes du roi de Perse, investis occasionnellement du commandement d'armées en campagne ont-ils monnayé à leur nom dans cette contrée ?

Les contingents du roi de Perse avaient, sur la côte de Phénicie, deux points de concentration principaux : Tripolis dans le nord et Acé dans le sud. Acé était le quartier général des armées de terre et de mer qui, recrutées et organisées de toutes parts, à Cypre, en Pamphylie, en Cilicie, en Phénicie et en Syrie, se préparaient à marcher contre l'Égypte. Cette ville eut, après Alexandre, un atelier monétaire dont nous connaissons les nombreux et remarquables produits ; aussi conçoit-on, *à priori*, que M. Six ait cherché à faire de ce centre militaire un atelier monétaire de l'empire achéménide. C'est sous son inspiration que, dans un livre tout récent, M. Walther Judeich a proposé de regarder certaines monnaies de Pharnabaze comme ayant été frappées à Acé, lorsque ce satrape, investi du commandement des troupes perses, en 397, se disposait à envahir l'Egypte [2]. C'est là une conjecture que son auteur n'essaye même pas, d'ailleurs, d'étayer sur un semblant de preuve ; nous aurons

1. M. Six classe à tort les monnaies de Baana à Tarse. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 56.

2. W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, p. 53, note 4 (Marburg, in-8°, 1892).

plus loin l'occasion de démontrer que les monnaies en question ont été frappées en Cilicie où s'est recrutée et organisée l'armée de Pharnabaze avant de se concentrer à Acé.

Quant à Tripolis, c'était la cité fédérale où se réunissaient les délégués de toutes les villes phéniciennes ; elle était formée de trois quartiers distincts, entourés chacun d'un mur, et qui appartenaient respectivement aux Sidoniens, aux Tyriens et aux Aradiens[1]. Sur ces indices historiques on voulait, naguère encore, attribuer à cette ville les monnaies de Bagoas, celles des rois de Sidon et enfin celles que Mazaios fit frapper à l'imitation de ces dernières. Nous avons démontré que cette attribution était sans fondement, et qu'on ne peut même pas laisser à Tripolis les pièces de Mazaios ; elles ont une légende araméenne et non phénicienne, ce qui s'expliquerait difficilement à Tripolis ; en second lieu, elles sont frappées pendant une période d'au moins vingt et un ans, et Mazaios n'a pas possédé Tripolis aussi longtemps[2]. Bref, il n'y a pas de monnaies satrapales dont on puisse fixer l'émission dans cette ville.

Dans le cours du IV^e^ siècle, la Syrie du nord fut gouvernée par des personnages qui jouèrent un rôle prépondérant dans les affaires politiques de l'Asie antérieure. Ce sont : Bélésys I, signalé en 401, par Xénophon, comme satrape de Syrie et d'Assyrie[3], et Bélésys II, que nous trouvons, en 351, satrape de

1. Scylax, *Peripl.*, 104 ; Diod. Sic., XVI, 41 ; cf. Six, dans le *Numism. chronicle*, n. s. t. XVII (1877), pp. 178-179.

2. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. I, pp. 310 à 312.

3. Xénoph., *Anab.* I, 4, 10 ; cf. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 3.

Syrie et allié de Mazaios contre les rois phéniciens révoltés[1]. Quelque important qu'ait été le rôle politique et militaire des deux Bélésys, ils ne paraissent pas, jusqu'ici du moins, avoir frappé monnaie.

Mais, vers 350, Mazaios, déjà satrape de Cilicie, succède à Bélésys II, ou plutôt il ajoute à son gouvernement de la Cilicie toute la Syrie du nord ; à partir de ce moment, nous le voyons l'homme de confiance du grand Roi, recevant de lui, à maintes reprises, des sommes énormes puisées dans le trésor de Suse, et sans cesse occupé à lever et à rassembler des troupes qui, des ports de la Cilicie et de la Phénicie, vont guerroyer dans toutes les directions. Ce rôle militaire, dont il demeure chargé pendant trente ans, explique ses nombreuses émissions monétaires tant en Syrie qu'en Cilicie ; nous y reviendrons tout à l'heure.

IV

La Cilicie.

La Cilicie eut des dynastes héréditaires chez lesquels le nom de Syennesis (Συέννεσις) revient le plus fréquemment. Nous pouvons énumérer les suivants :

Syennesis I.....	vers 590
Syennesis II.....	vers 510
Syennesis III, fils d'Oromédon...	en 480
Xénagoras.....	en 479
Syennesis IV.....	en 401

1. Diod. Sic. XVI, 42 ; cf. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 3.

[illegible]

[illegible] Xerxès [illegible]

[illegible] Xerxès [illegible] satrape ou dynaste [illegible] point. Hérodote dit [illegible]

[illegible] constater une lacune qui [illegible] de la retraite des Dix-Mille. [illegible] comme dynaste héréditaire [illegible] qui appartenait évidem-

[illegible] satrapis persicis, p. [illegible]

[illegible] commencer de régner avant l'an [illegible] comme [illegible] père de Pixodare.

[illegible] semblable que ce personnage doive être [illegible] comme le voudrait M. Six dans *Le satrape* [illegible] *Num. chron.*, 1885, p. 62.

[illegible]

6. Hérod. IX [illegible] cf. P. Krumbholz, *De Asiæ min. satrapis*, pp. 36-37.

ment à l'ancienne famille royale. C'est le quatrième personnage de ce nom que nous puissions enregistrer. Il se rendit célèbre par sa duplicité : il avait envoyé sa femme Epyaxa et l'un de ses fils rechercher l'amitié de Cyrus le jeune, tandis qu'il dépêchait auprès d'Artaxerxès II Mnémon, un autre de ses fils, chargé d'avertir le grand Roi des projets de Cyrus[1]. Peut-être cette fourberie causa-t-elle sa perte. Quoi qu'il en soit, on ignore si ses fils lui succédèrent, et la suite des gouverneurs de la Cilicie demeure interrompue pendant près d'un demi-siècle jusqu'à ce que, vers 361, Mazaios devienne satrape de cette province.

Les dynastes ciliciens ont frappé monnaie au même titre que ceux des villes de Phénicie ou ceux de Carie et de Lycie. Déjà leurs émissions, dans l'atelier de Tarse, ont été reconnues et chronologiquement distribuées par M. Six qui a bien su qualifier « roi de Cilicie » le cavalier, coiffé de la tiare perse, type de ces espèces bien connues[2]. Mais ce n'est là, suivant nous, qu'une faible partie de leur monnayage, et on ne peut se refuser à attribuer à ces dynastes, dont plusieurs n'ont pas d'histoire, les monnaies frappées, soit à Tarse même, soit dans d'autres villes de la Cilicie, les unes au type du monarque achéménide, suzerain, les autres au type d'un cavalier ou d'un archer, coiffé de la tiare perse, qui ne saurait être que le dynaste cilicien en costume asiatique.

1. Xénoph., *Anab.*, I, 2, 12 à 25 et suiv.; Diod. Sic., XIV, 20, 1 à 3; Ctésias, *Pers.*, 58; duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, p. 12; P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 53-54.

2. Six, *Le satrape Mazaios*, pp. 56 à 62.

Parmi les groupes monétaires auxquels nous faisons allusion, il n'en est aucun qui puisse remonter jusqu'aux trois premiers Syennesis ou même jusqu'à Xénagoras; le plus ancien n'est pas antérieur au milieu du v^e^ siècle[1]; le dernier se relie directement aux monnaies de Mazaios. Nous allons, d'ailleurs, donner l'indication sommaire de ces émissions royales qui eurent lieu dans les ateliers de Tarse, de Soli et de Mallus.

GROUPE A (Dynaste incertain)

Les monnaies de ce premier groupe ont été frappées vers l'an 450 av. J.-C., dans les ateliers de Tarse et de Soli. Elles appartiennent à un roi de Cilicie inconnu.

1. *Tarse.* — Le roi de Cilicie sur un cheval galopant à droite; le dynaste, imberbe, est coiffé de la tiare perse dont les fanons sont ramenés sous le menton; il tient les rênes des deux mains. Devant lui, la croix ansée ☥. Grènetis au pourtour.

℞. תרז (*Tarse*). Hoplite grec, à demi agenouillé

1. Dans l'énumération chronologique qu'il donne des émissions de l'atelier de Tarse, M. Six a eu tort, suivant nous, de faire figurer les statères au type de la vache allaitant son veau; quelques-uns d'entre eux portent le nom de Baana, en écriture phénicienne, tandis que Tarse a toujours employé l'écriture araméenne sur ses espèces. D'autre part, il n'y a pas lieu de rattacher aux monnaies de Tarse les petites pièces d'argent qui ont, au droit, un hoplite à demi agenouillé et combattant; au revers, un personnage monté sur un protome de cheval galopant. Bien que ces types aient une certaine analogie avec ceux des monnaies de Tarse de notre groupe A, les pièces en question ne sont pas ciliciennes. Récemment, il en a été découvert un lot considérable dans l'île de Lesbos avec des monnaies archaïques de Méthymna. D'après cela, les émissions des rois de Cilicie à Tarse commencent donc seulement avec le n° 6 (p. 58) de la liste de M. Six.

à droite; coiffé du casque corinthien, il a le torse nu et il porte autour des reins une sorte de jupon court; de la main gauche il s'abrite derrière son bouclier, et il brandit une haste de la main droite. Derrière lui, la croix ansée ☥. Le tout dans un carré creux limité par un grènetis.

Æ. 23. — Statère, 10 gr. 55. Style archaïque[1].

Même description, mais sans croix ansée.

Æ. 15. — Tétrobole, 3 gr. 15.

2. *Soli.* — Le roi de Cilicie, à demi agenouillé à gauche, une jambe en avant, bandant son arc; il est nu, imberbe, coiffé de la tiare perse et il saisit son arc des deux mains; son carquois, rempli de flèches et d'un autre arc, est suspendu à son côté gauche. Grènetis au pourtour.

℞. ΣΟ. Grappe de raisin. Carré creux limité par un grènetis.

Æ. 21 mill. — Statère perse, 10 gr. 55.

Variété avec un casque dans le champ du droit, et la légende ΣΟΛΕΩΝ au revers.

Æ. 21. — Statère, 10 gr. 70.

Même description, avec la légende ΣΟΛ au revers,

Æ. 15. — Tétrobole, 3 gr. 50[2].

GROUPE B (Syennesis IV?

A Tarse et à Soli, on a frappé des monnaies qui ont, sauf des différences de détail, les mêmes types

1. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 58, n° 6.
2. Duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, pl. VI, fig. 2 et 3.

que celles que nous venons de décrire, mais que leur style force à classer à une époque postérieure. Comme ce nouveau monnayage est contemporain de Syennesis IV, on peut conjecturalement l'attribuer à ce prince.

1. *Tarse.* — Le roi de Cilicie (Syennesis IV?) sur un cheval galopant à droite; le dynaste est coiffé de la tiare perse et vêtu d'un ample manteau noué sur son épaule; de la main gauche il tient les rênes, et de la main droite, ramenée en arrière, un glaive court.

℞. ١٩٢ (תרז, *Tarse*). Hoplite grec, à demi agenouillé, à gauche, entièrement nu, coiffé du casque corinthien, le baudrier sur l'épaule; de la main gauche il s'abrite derrière son bouclier orné d'une tête de Méduse, et de la main droite il brandit une haste.

Æ. 23. — Statère, 10 g. 55[1].

2. *Soli.* — Le roi de Cilicie, à demi agenouillé à gauche, une jambe en avant, bandant son arc; il a le torse nu et il porte autour des reins une sorte de jupon court; son carquois est à son côté.

℞. ΣΟΛΕΩΝ. Grappe de raisin. Carré creux limité par un grènetis.

Æ. 21. — Statère, 10 gr. 65.

GROUPE C (Dynastes ou satrapes incertains)

Vers la fin du v^e^ siècle, puis jusque vers l'an 361, prennent place des monnaies satrapales frappées à

1. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 60, n° 14.

Tarse, à Soli et à Mallus, que nous allons énumérer sommairement. Leurs types ne permettent pas de les confondre avec les monnaies frappées dans les mêmes ateliers par les autorités municipales; mais avant ou après l'épisode de 401 relatif à Syennesis IV, l'histoire de la Cilicie est si obscure qu'il est impossible de fixer l'attribution de ces monnaies à des dynastes déterminés. Les plus anciennes de ces pièces, celles qui ont encore un carré creux peu profond, remontent vraisemblablement jusqu'au v^e^ siècle; les plus récentes, au revers desquelles toute trace de carré creux a disparu, ont peut-être été frappées par le successeur inconnu de Syennesis IV.

1. *Tarse.* — Le roi de Perse, Artaxerxès II Mnémon, debout à droite, un poignard à la main, et luttant contre un lion qui se dresse devant lui.

℞. Le roi de Perse debout à droite, coiffé de la cidaris, s'appuyant de la main droite sur sa javeline ornée d'un pommeau et tenant de la main gauche la croix ansée. Devant lui, ΤΕΡΣΙ (χον); derrière lui, תרז (*Tarse*).

Æ. — Statère, 10 gr. 89. Musée Hunter[1].

Même description.

Æ. 14. — Tétrobole, 3 gr. 40.

Le roi de Perse luttant contre un lion (plutôt que deux personnages se livrant à une scène de pugilat, suivant la description de M. Imhoof).

1. Waddington, *Melanges de numismatique*, 1861, pp. 79-80; Six, *Le satrape Mazaios*, p. 59, n° 11; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. III. fig. 11.

℣. Deux guerriers perses debout en regard s'appuyant chacun sur sa javeline. Carré creux.

Æ. 15 mill. — Tiers de statère, 3 gr. 53. Anc. coll. Schlumberger[1].

Cavalier, coiffé de la tiare perse, allant à gauche, la main droite levée. Sous le cheval, la croix ansée.

℣. Deux guerriers debout en face l'un de l'autre; ils ont l'arc et le carquois sur le dos et tiennent, des deux mains, chacun un javelot planté en terre devant eux; ils sont vêtus de tuniques en étoffe floconneuse; dans le champ, la légende תרז et une lettre isolée qui ressemble à un Γ grec. Carré creux.

Æ. — Statère, 10 gr. 64. Musée Hunter[2].

M. Waddington, qui a publié cette intéressante pièce, fait remarquer que les guerriers représentés portent le costume perse tel qu'il est décrit par Hérodote (VII, 61). M. Six regarde les deux soldats comme symbolisant la garde de la frontière de la Syrie et de la Cilicie. Ils rappellent des types que nous retrouvons plus tard sur les monnaies de Datame.

Cavalier coiffé de la tiare perse, allant à gauche, et tenant une fleur de la main droite. A l'exergue, peut-être תרז.

℣. Le roi de Perse agenouillé et tirant de l'arc; derrière, la croix ansée.

Æ. — Statère, 10 gr. 88. Musée Hunter[3].

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 370, n° 64.

2. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 79; Six, *Le satrape Mazaios*, p. 59, n° 10.

3. Waddington, *Mélanges*, 1861, p. 80; Six, *Mazaios*, p. 58, n° 8; Head, *Lydia and Persia*, pl. III, 13. Cf. une variété publiée par le duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, p. 64 et pl. XII.

Protome de Pégase galopant à droite.

℞. תרז (*Tarse*). Le roi de Perse, Artaxerxès II Mnémon, marchant à droite, coiffé de la cidaris et vêtu de la candys; de la main gauche, il tient son arc et de la droite il s'appuie sur sa javeline pommettée. Carré creux bordé d'un grènetis.

Æ. 14. — Tétrobole, 3 gr. 25.

Protome de Pégase, galopant à gauche.

℞. Le roi de Perse à demi agenouillé à droite et tirant de l'arc; il est nu-tête, vêtu de la candys, et il a le carquois sur le dos. Derrière lui, la croix ansée ☥. Carré creux bordé d'un grènetis.

Æ. 15. — Tétrobole, 3 gr. 50[1].

Lion dévorant un taureau; le lion est tourné à droite; le taureau, à demi agenouillé à gauche, cherche à se relever.

℞. ארת (תרז, *Tarse*), Épi barbelé, placé en diagonale dans un carré limité par un grènetis; dans le champ, faisant pendant à la légende, une tête de loup tournée à droite.

Æ. 20. — Statère perse, 10 gr. 35[2]. (Cab. de France.)

2. *Mallus*. — Le roi de Perse Artaxerxès II Mnémon, en archer mélophore, courant à droite; il a une longue barbe et il est coiffé de la cidaris; de la main gauche étendue il tient son arc, et de la main droite ramenée sur sa poitrine, il porte une javeline ornée d'un pommeau. Dans le champ, à gauche, un grain d'orge.

1. Voyez des variétés de cette pièce dans Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 370, nos 65 et 66; et Six, *Le satrape Mazaios*, p. 59, n° 9.

2. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 60, n° 18.

℞. MAA (dans le champ, à gauche). Héraclès nu, imberbe, debout de face, se penchant à droite et étouffant un lion dans ses bras; dans le champ, à gauche, sa massue. Le groupe est placé sur l'entablement d'une colonne.

Æ. 22. — Statère, 10 gr. 30.

Le roi de Perse, Artaxerxès Mnémon, en archer mélophore, comme ci-dessus.

℞. Le même roi Artaxerxès en archer, à demi agenouillé, à droite; de la main gauche étendue, il tient son arc, tandis que de la main droite il saisit une flèche dans son carquois suspendu sur son dos.

Æ. 23. — Statère, 9 gr. 85[1].

3. *Soli.* — La pièce suivante en argent, qu'un marchand oriental m'a montrée, il y a quelques mois, est inédite :

Muraille crénelée, flanquée de trois tours; au dessus, le roi Artaxerxès II Mnémon assis sur un trône, à gauche, s'appuyant de la main droite sur sa javeline pommettée, et tenant la croix ansée de la main gauche; devant lui se tient debout un personnage (le roi de Cilicie) s'appuyant sur un long sceptre.

℞. Le roi de Cilicie allant à cheval au pas, à gauche; il est coiffé de la tiare perse et vêtu d'un long

1. V. Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, 1883 (t. VII, p. 108 et suiv.).

manteau. Dans le champ, à gauche, un cep de vigne avec une grappe de raisin. Carré creux peu profond limité par un grènetis.

Le cep de vigne qu'on voit au revers autorise à classer à Soli cette monnaie anépigraphe. Le type du droit, qui paraît représenter une scène d'investiture, rappelle le type de certaines monnaies de Mazaios.

A la suite des monnaies que nous venons de décrire, prennent place chronologiquement, dans divers ateliers de la Cilicie, des émissions monétaires qu'on peut hésiter à faire figurer parmi les monnaies autonomes des villes, ou parmi les monnaies des rois ciliciens, ou des satrapes. Sur ces monnaies, on a comme légende l'ethnique de la ville d'émission, soit au génitif pluriel : ΤΑΡΣΕΩΝ, ΣΟΛΕΩΝ, ΝΑΓΙΔΕΩΝ, ΙΣΣΑΙΟΝ ; soit au neutre : ΚΙΛΙΚΙΟΝ, ΤΕΡΣΙΚΟΝ, ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ, ΣΟΛΙΚΟΝ, ΙΣΣΙΚΟΝ. Cette différence dans la formule monétaire a suggéré à M. Waddington la réflexion suivante : « La forme adjective en -ΙΚΟΝ, dit-il, pourrait bien indiquer que la médaille a été frappée sous l'autorité d'un despote et non par une communauté libre ; ainsi, ΣΟΛΙΚΟΝ signifierait *monnaie frappée à Soli* ; ΣΟΛΕΩΝ, *monnaie frappée par les citoyens de Soli*[1]. » Cette ingénieuse conjecture a été adoptée par M. Six : « La légende ΙΣΣΙΚΟΝ, dit-il, prouve que les pièces ont été émises à Issus, sous l'autorité d'un dynaste ou d'un des satrapes commandant l'armée perse, et non comme le statère à la légende ΙΣΣΑΙΟΝ,

1. Waddington, *Melanges de numismatique*, t. I, pp. 13-14.

par les citoyens d'une ville libre, en vertu de leur droit de battre monnaie[1]. »

S'il en était ainsi, la distinction entre les monnaies proprement satrapales et celles des villes serait facile ; aux satrapes ou dynastes reviendraient toutes les monnaies qui ont l'adjectif neutre en -ικον (νόμισμα). Mais le criterium proposé avec réserve par M. Waddington est-il absolument concluant? Je ne le pense pas, pour deux raisons principales. La première, c'est qu'on rencontre l'ethnique neutre en -ικον dans des pays ou des villes qui n'ont jamais été gouvernés par des satrapes ou des dynastes locaux. Ainsi nous relevons sur des monnaies d'ancien style les ethniques suivants : ΑΡΚΑΔΙΚΟΝ, ΔΑΛΦΙΚΟΝ, ΒΙΣΑΛΤΙΚΟΝ, ΓΑΝΟΡΜΙΤΙΚΟΝ, ΘΕΣΠΙΚΟΝ, ΟΛΥΜΠΙΚΟΝ, ΣΕΡΜΥΛΙΚΟΝ ; en Carie et en Pamphylie où, il est vrai, la monnaie aurait pu être frappée au nom de dynastes ou de satrapes, ΤΕΡΜΕΡΙΚΟΝ, ΟΛΜΙΤΙΚΟΝ, ΣΙΔΗΤΙΚΟΝ.

Un autre argument peut être tiré de l'étude attentive des monnaies de la Cilicie elles-mêmes. Nous verrons bientôt, par exemple, que la même effigie du satrape Tiribaze figure à la fois sur les pièces qui portent la légende ΣΟΛΙΚΟΝ et sur d'autres qui ont ΣΟΛΕΩΝ, et nous avons relevé plus haut cette dernière forme sur des monnaies qui sont au type des dynastes ciliciens ; à Nagidus, on trouve indifféremmennt ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ et ΝΑΓΙΔΕΩΝ sur des monnaies qui ont les mêmes types ; à Mallus, on a ΜΑΛΛΩΤΩΝ, avec l'effigie de Tiribaze.

M. E. Curtius a émis, au sujet des monnaies qui ont l'ethnique en -ικον, une autre opinion presque aussi

1. J.-P. Six, dans le *Numism. chronicle*, 1888, pp. 20-21 du tirage à part.

séduisante, à première vue, que celle de MM. Waddington et Six, mais qui pourtant me paraît également devoir être rejetée. Il croit que toutes ces monnaies ont un caractère religieux, et qu'elles ont été frappées par les administrateurs de sanctuaires célèbres, avec les richesses métalliques des trésors sacrés; Fr. Lenormant a adopté cette hypothèse d'après laquelle ΑΡΚΑΔΙΚΟΝ désignerait les monnaies du temple des Arcadiens à Lycosura; ΔΑΛΦΙΚΟΝ, celles du temple d'Apollon à Delphes; ΘΕΣΠΙΚΟΝ, celles du temple d'Eros à Thespies, etc.[1]. Mais si cette opinion était fondée, la forme en -ικον se trouverait, dans une même ville, concurremment avec le génitif pluriel, puisque la communauté des habitants avait le droit de frapper monnaie en même temps que les administrateurs des temples. A Thespies, par exemple, la forme ΘΕΣΠΙΚΟΝ qui persiste longtemps, ne se rencontre jamais concurremment avec ΘΕΣΠΙΕΩΝ; de même à Delphes; en Arcadie, M. Imhoof-Blumer regarde comme très problématique l'attribution à un sanctuaire quelconque des pièces à la légende Ἀρκαδίκον[2]. Nous devrions enfin, dans l'hypothèse de M. Curtius, voir la forme ικον se prolonger très longtemps, — dans les villes où elle apparaît, — quand le sanctuaire demeure florissant pendant des siècles. Au contraire, elle est rare, archaïque, ne dure que pendant une période relative-

1. E. Curtius, dans les *Monatsberichte* de l'Acad. de Berlin, juin 1869; *The numismatic chronicle*, 1870, pp. 91 et suiv.; *Zeitschrift fur Numismatik*, t. I, pp. 267 et suiv.; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, pp. 82-83.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 196.

ment restreinte ; puis elle est remplacée, sur les monnaies aux mêmes types et par conséquent frappées au nom des mêmes autorités, par la forme plus répandue du génitif pluriel.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions voir dans la forme en -ικον le caractère distinctif des monnaies des dynastes ou des satrapes. Pour discerner ces dernières des monnaies urbaines, nous avons surtout considéré les types, laissant aux villes ciliciennes, jusqu'à plus ample informé, toutes les pièces que leurs types ne signalent pas formellement comme frappées sous l'autorité directe du dynaste ou du satrape perse.

Outre ces monnaies anonymes, il en est d'autres qui portent les noms des satrapes que, dans la première moitié du IV^e^ siècle, le grand Roi envoya en Cilicie pour y recruter ses armées et y équiper ses flottes. De 386 à 380, le satrape Tiribaze frappe monnaie à Issus, à Soli et à Mallus ; Pharnabaze établit ses ateliers dans différentes villes de Cilicie, particulièrement à Nagidus, de 379 à 374 ; Datame vient aussi battre monnaie en Cilicie de 378 à 372. Nous examinerons plus loin en détail les circonstances dans lesquelles fut émis le monnayage cilicien de ces satrapes étrangers à la Cilicie. Nous passons tout de suite à Mazaios qui hérita du trône des Syennesis.

Pour une cause ignorée des historiens, mais qui, vraisemblablement, fut l'impérieuse nécessité, pour les rois achéménides, de confier la Cilicie à un homme

de guerre consommé, la dynastie des Syennesis fut chassée du trône et remplacée par Mazaios. Celui-ci prit le gouvernement de la Cilicie vers l'an 361 ou 362, puisque c'est à cette époque que M. Six fait, avec raison, commencer ses émissions monétaires. Nous n'avons point à raconter ici ce qu'on sait de l'histoire de Mazaios ; nous rappellerons seulement que ce personnage joua un rôle politique et militaire prépondérant sous les règne d'Artaxerxès III Ochus, de Darius III Codoman et même sous Alexandre. Ayant pris la place d'une dynastie de petits souverains battant monnaie, et étant, sans relâche, chargé d'organiser des troupes dans ce pays de Cilicie qui, un siècle durant, fut le quartier général des armées du grand Roi, obligé de fournir la solde des soldats, il fit d'abondantes et incessantes émissions monétaires que M. Six a classées et coordonnées, et sur lesquelles nous n'avons point à revenir. On sait qu'après la révolte des rois de Phénicie, en 350, Mazaios joignit à son gouvernement de Cilicie celui de la Syrie du nord, y compris une partie de la Mésopotamie. « Vers 350, dit M. Six, il fut satrape de la Transeuphratique et de la Ciseuphratique en même temps que de la Cilicie jusqu'après 336, et peut-être jusqu'à l'arrivée d'Alexandre en Cilicie, en 333, et en Mésopotamie en 331[1]. » Après avoir pris part à la bataille d'Arbèles, il trahit Darius et ouvrit les portes de Babylone à Alexandre qui lui donna le gouvernement de la ville et de la satrapie dont elle

1. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 55 (extrait du *Numismatic chronicle*, 1884).

était la capitale. Mazaios conserva cette charge jusqu'à sa mort, en 328[1].

M. Six a préremptoirement démontré que Mazaios battit monnaie non seulement en Cilicie, mais en Syrie et en Mésopotamie; Mazaios conserve ses droits monétaires sous Alexandre et il continue à faire frapper, à Babylone, les épais statères au type de Baaltars et du lion passant. Il n'y a plus rien à ajouter sur ce point. Mais ce qu'on n'a pas fait suffisamment ressortir, c'est que plusieurs des généraux d'Alexandre, avant de devenir rois et de se partager l'empire du conquérant macédonien, émirent des espèces pareilles à celles de Mazaios et qui ont, comme ces dernières, le caractère satrapal et militaire. C'est de ce monnayage que nous allons dire quelques mots.

V

Les généraux d'Alexandre.

A la suite des monnaies de Mazaios sur lesquelles figurent, au droit, Baaltars assis, et au revers, un lion marchant, avec la légende מזדי, monnaies fort communes, dont l'émission commencée à Tarse en Cilicie, se poursuit en Syrie, puis à Babylone jusqu'en 328, on classe dans tous les médailliers, des pièces aux mêmes types, de même poids, de même aspect extérieur, et qui ne se distinguent de celles de Mazaios qu'en ce que le nom du satrape est absent. Dans le champ de ces pièces, on remarque le plus souvent des lettres

1. Six, *op. cit.*, p. 4.

grecques, des symboles, des monogrammes. Particularité intéressante à signaler, un certain nombre de ces signes accessoires se rencontrent identiques sur les doubles dariques d'or : de sorte qu'il est hors de doute que ces doubles dariques et ces statères d'argent ont été frappés en même temps et dans les mêmes ateliers. Cette conclusion est encore corroborée par l'aspect uniforme de ces pièces d'or et d'argent qui ont, les unes et les autres, un flan épais, à bords découpés à l'emporte-pièce. Il importe à présent de démontrer que l'émission de ces espèces se poursuit, concurremment avec celle des monnaies d'Alexandre, dans divers ateliers de l'Asie, jusqu'au temps où les généraux d'Alexandre, devenus rois, firent graver des coins à leur nom, avec le titre royal et leurs types particuliers, c'est-à-dire jusqu'en 306.

On connaît les monnaies d'Alexandre qui portent, dans le champ du revers, les symboles des généraux qui les ont fait frapper : l'*aigle* de Ptolémée, fils de Lagus, le *demi-lion* de Lysimaque, l'*ancre* ou le *cheval cornu* de Séleucus. Ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs[1], nous ne pouvons malheureusement interpréter qu'un nombre fort restreint de ces intéressants symboles : ceux-là seulement qui appartiennent à des généraux qui, après avoir ceint leur front du diadème en 306, conservèrent, sur leurs monnaies royales, les symboles personnels qu'ils avaient antérieurement fait graver sur les monnaies au nom d'Alexandre émises sous leur autorité satrapale.

1. *Les rois de Syrie*, Introd., pp. II-III.

Quant aux généraux qui ne devinrent jamais rois et ne frappèrent pas monnaie avec leur nom, nous ne saurions savoir quels sont leurs emblèmes individuels, au milieu de la quantité considérable de symboles et de monogrammes encore inexpliqués, que les tétradrachmes d'Alexandre offrent à nos investigations. Mais, puisque Ptolémée, satrape de l'Égypte, Lysimaque, satrape de la Thrace, Séleucus, satrape de la Babylonie, ont leurs symboles particuliers, nous pouvons légitimement supposer que les autres satrapes, — Laomédon, satrape de Syrie et de Phénicie, Philotas et Philoxénos, satrapes de Cilicie, Archélaos et Amphimachos, satrapes de Mésopotamie, Pithon, satrape de Médie, Peucestas, satrape de Perse, et d'autres gouverneurs plus importants encore, qui ont eu à fournir la solde de grandes armées, Antipater, Antigone, Démétrius, Eumène, — ont aussi leurs emblèmes monétaires que, jusqu'ici du moins, on n'a pas su encore identifier.

Ce qui est vrai pour les monnaies aux types et au nom d'Alexandre, se constate également pour les doubles dariques et pour les monnaies d'argent asiatiques, aux types de Baaltars et du lion. Ce ne sont pas toujours des marques d'atelier qu'on doit reconnaître dans les lettres, symboles ou monogrammes qu'on voit dans le champ de ces pièces; souvent ce sont des initiales, monogrammes ou symboles de satrapes macédoniens. La preuve évidente de cette assertion se trouve notamment dans les monnaies que le futur roi de Syrie, Séleucus, fit frapper comme satrape de Babylone, charge qu'il obtint au traité de

Triparadisus, en 321, sept ans après la mort de Mazaios. Dans la période comprise entre 321 et 306, les ateliers des pays soumis à la domination de Séleucus frappèrent monnaie pour lui. Les uns émettaient des pièces aux types et au nom d'Alexandre, en plaçant, dans le champ, les emblèmes particuliers de Séleucus : l'ancre, la tête de cheval munie de cornes de taureau, le casque surmonté des mêmes cornes ; nous nous sommes occupé ailleurs de cette catégorie de monnaies[1]. D'autres ateliers frappaient des statères d'argent aux anciens types perses auxquels l'Asie antérieure était particulièrement habituée, et au nom de Mazaios se trouvent substitués, sur ces pièces, les emblèmes de Séleucus, l'ancre, le casque cornu, la tête de cheval cornue. De sorte que les monnaies satrapales de Séleucus, par leurs types, leur poids, leur fabrique, ressemblent à celles de Mazaios auxquelles elles font suite chronologiquement ; ce qui les en distingue, c'est simplement le symbole accessoire et l'absence de légende.

Nous n'insisterons pas sur ces monnaies satrapales de Séleucus que nous avons déjà étudiées, et que l'on croyait autrefois frappées à Tarse, ville qui n'a jamais été comprise dans le gouvernement du futur roi de Syrie. Du moment que Séleucus a émis, comme satrape de Babylone, les pièces d'argent aux types de Baaltars et du lion, dont nous venons de parler, les autres généraux d'Alexandre qui commandaient en Asie, au même titre que lui, ont dû également frapper les monnaies aux mêmes types et contemporaines qui

1. *Les rois de Syrie*, Introd., p. III.

portent, dans le champ, des lettres, monogrammes ou symboles qui ne sauraient convenir à Séleucus.

M. Imhoof-Blumer a dressé le tableau de toutes les variétés de ces monnaies qu'il a connues [1]. Il en est sur lesquelles on voit un monogramme composé des lettres ANT; serait-ce le monogramme d'Antigone? Sur d'autres, on trouve la lettre Δ dans laquelle on peut reconnaître le nom de Démétrius Poliorcète. Le rôle considérable joué par Antigone et Démétrius en Asie ne permet guère de douter que ces deux généraux aient frappé monnaie tout aussi bien que Séleucus [2]. En l'absence de preuves positives, nous n'oserions aller plus loin dans la voie des conjectures et proposer, par exemple, d'attribuer au satrape de Cilicie, Philoxénos, les pièces qui portent les lettres ΦΙ; à Ménès, gouverneur de la Syrie et de la Phénicie, les pièces sur lesquelles on lit la lettre M, etc. Cependant, l'abeille, le foudre, le pentalpha, le scorpion sont, peut-être, plutôt des marques d'ateliers que des emblèmes de satrapes. Ce qui me porte à émettre ce jugement, c'est que le scorpion est particulièrement l'emblème de la Commagène et paraît désigner l'atelier de Samosate. Quoi qu'il en soit de ces attributions qu'on parviendra un jour à préciser, il n'en est pas moins positif que les statères aux types de Baaltars et du lion qui ont des lettres grecques, des monogrammes grecs ou des symboles, représentent dans leur ensemble le monnayage d'argent des généraux d'Alexandre en Asie, comme chefs d'armées et comme

1. Imhoof-Blumer. *Monnaies grecques*, pp. 377-378.
2. Cl. Six, dans la *Numism. chronicle*, 1878, p. 116, note.

satrapes, avant que quelques-uns d'entre eux prissent le titre de roi en 306.

VI

Monnaies satrapales d'Evagoras II.

Les monnaies frappées dans les différentes villes de Cypre pendant la domination des Perses achéménides portent, en général, des types locaux et les noms des rois qui en ont ordonné l'émission. Elles n'ont aucun caractère satrapal et il n'y a pas lieu d'en parler ici. Nous ne constatons point que les généraux perses qui combattirent à Cypre, soit, par exemple, Cimon, au milieu du v^e^ siècle, soit plus tard Evagoras I^er^ (411-374), aient fait battre monnaie dans l'île. Autophradate et Hecatomnus, puis Tiribaze, Gaos, Oronte, qui luttèrent contre Evagoras I^er^, n'ont pas de monnaies d'origine cypriote, bien que quelques-uns d'entre eux, Hecatomnus, Tiribaze, Oronte, aient monnayé sur le continent. Cependant il existe un groupe de pièces en argent qui revêtent tous les signes distinctifs des monnaies satrapales, et que nous croyons frappées par Evagoras II, le successeur de Nicoclès I^er^ sur le trône de Salamine ; nous devons insister particulièrement sur ce monnayage dont le caractère et l'attribution ont été jusqu'ici méconnus.

En voici d'abord la description :

Le roi de Perse, coiffé de la cidaris, vêtu de la candys et tirant de l'arc, à droite.

℞. Un satrape sur un cheval lancé au galop à

Quant aux généraux qui ne devinrent jamais rois et ne frappèrent pas monnaie avec leur nom, nous ne saurions savoir quels sont leurs emblèmes individuels, au milieu de la quantité considérable de symboles et de monogrammes encore inexpliqués, que les tétradrachmes d'Alexandre offrent à nos investigations. Mais, puisque Ptolémée, satrape de l'Égypte, Lysimaque, satrape de la Thrace, Séleucus, satrape de la Babylonie, ont leurs symboles particuliers, nous pouvons légitimement supposer que les autres satrapes, — Laomedon, satrape de Syrie et de Phénicie, Philotas et Philoxenos, satrapes de Cilicie, Archélaos et Amphimachos, satrapes de Mésopotamie, Pithon, satrape de Médie, Peucestas, satrape de Perse, et d'autres gouverneurs plus importants encore, qui ont eu à fournir la solde de grandes armées, Antipater, Antigone, Démétrius, Eumène, — ont aussi leurs emblèmes monétaires que, jusqu'ici du moins, on n'a pas su encore identifier.

Ce qui est vrai pour les monnaies aux types et au nom d'Alexandre, se constate également pour les doubles dariques et pour les monnaies d'argent asiatiques, aux types de Baaltars et du lion. Ce ne sont pas toujours des marques d'atelier qu'on doit reconnaître dans les lettres, symboles ou monogrammes qu'on voit dans le champ de ces pièces; souvent ce sont des initiales, monogrammes ou symboles de satrapes macédoniens. La preuve évidente de cette assertion se trouve notamment dans les monnaies que le futur roi de Syrie, Séleucus, fit frapper comme satrape de Babylone, charge qu'il obtint au traité de

Triparadisus, en 321, sept ans après la mort de Mazaios. Dans la période comprise entre 321 et 306, les ateliers des pays soumis à la domination de Séleucus frappèrent monnaie pour lui. Les uns émettaient des pièces aux types et au nom d'Alexandre, en plaçant, dans le champ, les emblèmes particuliers de Séleucus : l'ancre, la tête de cheval munie de cornes de taureau, le casque surmonté des mêmes cornes ; nous nous sommes occupé ailleurs de cette catégorie de monnaies[1]. D'autres ateliers frappaient des statères d'argent aux anciens types perses auxquels l'Asie antérieure était particulièrement habituée, et au nom de Mazaios se trouvent substitués, sur ces pièces, les emblèmes de Séleucus, l'ancre, le casque cornu, la tête de cheval cornue. De sorte que les monnaies satrapales de Séleucus, par leurs types, leur poids, leur fabrique, ressemblent à celles de Mazaios auxquelles elles font suite chronologiquement ; ce qui les en distingue, c'est simplement le symbole accessoire et l'absence de légende.

Nous n'insisterons pas sur ces monnaies satrapales de Séleucus que nous avons déjà étudiées, et que l'on croyait autrefois frappées à Tarse, ville qui n'a jamais été comprise dans le gouvernement du futur roi de Syrie. Du moment que Séleucus a émis, comme satrape de Babylone, les pièces d'argent aux types de Baaltars et du lion, dont nous venons de parler, les autres généraux d'Alexandre qui commandaient en Asie, au même titre que lui, ont dû également frapper les monnaies aux mêmes types et contemporaines qui

1. *Les rois de Syrie*, Introd., p. III.

n'existent point en réalité. La conclusion qui résulte de ces remarques est que, sur tous les statères connus jusqu'ici, on ne lit que les lettres OO, quelquefois O, et une fois seulement la lettre phénicienne 𐤑.

Il nous faut à présent établir que ces pièces appartiennent à Évagoras II. Rappelons d'abord quelques évènements historiques.

Évagoras II était probablement fils de Nicoclès Ier, roi de Salamine[1], auquel il succéda vers 368. On parle de lui pour la première fois en 351, lors de la grande révolte de la Phénicie dont Tennès, roi de Sidon, fut le chef. Tandis qu'avait lieu la révolte de Tennès, une autre guerre s'était élevée à Cypre, « guerre, dit Diodore de Sicile, qui se compliqua avec les détails de celle [de Phénicie]. » Les neuf rois de l'île de Cypre firent alliance avec les Phéniciens et répudièrent la suzeraineté du roi de Perse. Évagoras II, qui s'était déclaré pour les Perses, fut chassé du trône et remplacé par Pnytagoras qui était peut-être son frère[2].

Au printemps de l'année 350, Artaxerxès III Ochus chargea le satrape de Carie, Idriæus, avec l'Athénien Phocion et Évagoras II détrôné, de faire rentrer sous le joug l'île insurgée. Idriæus réunit une flotte de 40 vaisseaux et de 8.000 mercenaires grecs qu'il envoya dans l'île sous la conduite de Phocion et d'Évagoras II : ceux-ci vinrent mettre le siège devant Salamine, où se renferma le roi rebelle et usurpateur Pnytagoras. Les évènements en étaient là dans l'île,

1, Diod. Sic., XVI, 46, 2; 42, 7; cf. W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, p. 133.

2. Judeich, *op. cit.*, p. 134.

quand, sur le continent, Sidon succomba et Tennès fut mis à mort. Je cite à présent textuellement un passage de Diodore (XVI, 46) : « Le roi de Salamine Pnytagoras (ou Protagoras) osa soutenir le siège. Évagoras réclamait la souveraineté de Salamine comme l'héritage de ses ancêtres, et il espérait qu'avec l'appui du roi des Perses il serait rétabli sur le trône. Mais, bientôt calomnié auprès d'Artaxerxès qui penchait déjà pour Pnytagoras, Évagoras renonça à l'espoir de recouvrer Salamine. Toutefois, après s'être justifié des accusations portées contre lui, il obtint du roi une souveraineté en Asie, plus considérable que celle qu'il avait perdue. Mais ayant mal conduit son gouvernement, il dut se réfugier de nouveau dans l'île de Cypre, où il fut arrêté et condamné au supplice. »

Nous avons établi ailleurs[1] que le royaume asiatique donné par Artaxerxès à Évagoras, en dédommagement de sa couronne perdue, était celui de Sidon, devenu alors vacant par le supplice de Tennès. Nous avons également démontré qu'Évagoras, intronisé à Sidon, frappa en cette qualité des monnaies sur lesquelles son nom est représenté par O O (עע), les initiales de עעגורא, forme phénicienne probable du mot *Évagoras*.

Or, les statères que nous avons décrits plus haut portent les deux *aïns*, O O, tout comme les monnaies qu'Évagoras II fit frapper à Sidon. Il serait donc difficile d'en contester l'attribution à ce prince. Sur les monnaies à légendes grecques qu'Évagoras fit frap-

1. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, 1re série, pp. 304 à 307.

per à Salamine avant d'être dépouillé de son trône cypriote par Pnytagoras, son nom est abrégé par les initiales EVA ; on voit par là que les monnaies à la légende OO ne font que transporter en phénicien les deux premières syllabes du mot grec.

Il nous est facile à présent de déterminer la place chronologique du groupe monétaire dont nous venons de fixer l'attribution ; il prend place entre les monnaies à légendes grecques qu'Évagoras fit frapper comme roi de Salamine, et les monnaies à légende phénicienne qu'il émit pendant les trois années qu'il occupa le trône de Sidon. C'est le numéraire du roi détrôné, devenu simple satrape du monarque achéménide, et chargé, à la tête de l'armée organisée par Idriæus, de faire rentrer sous le joug perse Cypre révoltée.

Mais ces pièces satrapales d'Évagoras ont-elles été frappées à Cypre même ? Certains indices pourraient faire croire que leur atelier d'émission était en Carie, patrie d'Idriæus. Elles sont de poids rhodien, système qui fut en usage au IV^e^ siècle jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, surtout dans les contrées de l'ouest et du sud-ouest de l'Asie Mineure. On a fait, en 1823, une importante trouvaille de statères d'Évagoras à Calymna, dans l'île de Rhodes même[1], et M. Six, dans l'étude qu'il leur a consacrée, fait remarquer qu'à ces pièces se trouvaient mêlées des monnaies de Mausole, d'Idriæus et de Pixodare. Ainsi, le poids rhodien, le lieu de la trouvaille, la présence des monnaies cariennes, pourraient être des argu-

1. Borrell, dans le *Numism. chronicle*, 1847, t. IX, p. 165 ; Six, dans le *Numism. chronicle*, 1877, pp. 81 et suiv.

ments en faveur de l'attribution des statères d'Évagoras à la Carie, comme lieu d'émission. Mais il importe d'observer que le principal argument de M. Six pour soutenir cette thèse se trouve détruit : c'est la lecture erronée du nom d'Othontopatès sur l'une des pièces. En second lieu, le poids rhodien a été usité à Cypre aussi bien que dans les villes de la côte d'Asie Mineure, et peut-être son introduction à Cypre fut-elle provoquée par cette circonstance que l'armée d'Évagoras s'est recrutée en Asie Mineure, et avait pour chef suprême un dynaste carien. Enfin, la présence d'un groupe de statères d'Évagoras à Calymna peut s'expliquer autrement que par l'émission de ces monnaies en Carie, et je n'insisterai pas autrement sur ce point.

Il y a, en revanche, des arguments sérieux pour admettre que les monnaies satrapales d'Évagoras sont d'origine cypriote. Aucun historien ne nous dit que ce prince soit venu en Carie pour y organiser l'armée grecque que lui amena Phocion. La forme des lettres O O (ע) et ϧ (ב) est phénicienne, comme sur toutes les monnaies cypriotes à légende sémitique ; au contraire, en Asie mineure, les monnaies sémitiques ont des légendes en écriture araméenne. Le dauphin qu'on voit en symbole sur quelques-uns de nos statères est le type de monnaies de Nicoclès, le prédécesseur et le père d'Évagoras [1]. L'étoile, la tête de lion, la colombe, l'aigle, autres symboles qui figurent sur les statères que nous étudions, sont des types essentiels de la numismatique cypriote. Il en

1. *Revue numismatique*, 1883, p. 287 et pl. VI, fig. 12.

est de même de la tête d'Aphrodite, type des oboles d'Évagoras. J'ajouterai enfin que le style de nos statères est tout différent de celui des monnaies des rois de Carie contemporains.

Bref, il faut admettre que le groupe monétaire dont nous venons de nous occuper a été frappé à Cypre par Évagoras II, roi détrôné de Salamine, vers 350, au moment où Artaxerxès III Ochus le chargea de reconquérir l'île insurgée.

VII

LA SATRAPIE D'IONIE

Sous Darius Ier et Xerxès, les satrapes de l'Ionie furent les mêmes que ceux de la Lydie : Orœtès, Bagaeus, Artaphrénès, Mardonius eurent les deux gouvernements sous leur autorité. Ariabignès, fils de Darius, qui commandait la flotte de Carie et d'Ionie au temps de Xerxès, et Tigrane, qui périt à Mycale, paraissent aussi avoir concentré dans leurs mains l'administration des deux provinces, jusqu'au jour où la plus grande partie de l'Ionie cessa de faire partie de l'empire perse [1].

Aucun des satrapes que nous venons d'énumérer n'a fait frapper monnaie à son nom. En revanche, les monnaies autonomes des villes et des dynastes tributaires sont nombreuses dans les limites de la satrapie d'Ionie. Toutes les cités importantes de la côte ont leur atelier ; il y a, en outre, les monnaies des dynastes pamphyliens, frappées à Aspendus et à

1. P. Krumbholz, *De Asiæ minoris satrapis persicis*, pp. 26 et suiv.

Sidé ; celles des dynastes de Lycie ; celles des dynastes cariens auxquels, à plusieurs reprises, dans dans le cours du IV^e^ siècle, le roi de Perse a confié la direction de ses armées et délégué l'autorité satrapale. Mais les séries monétaires, bien connues, de ces dynastes, ne rentrent pas dans le cadre de cette étude.

C'est seulement vers la fin du règne de Darius III Codoman, au moment de l'invasion d'Alexandre, que nous rencontrons des monnaies militaires frappées dans l'étendue de la satrapie d'Ionie ; donnons d'abord la description du groupe monétaire auquel nous faisons allusion :

1. ΠΥΘΑΓΟΡΗΣ. Le roi de Perse à demi agenouillé, à droite, en archer mélophore ; il est coiffé de la cidaris et vêtu de la candys relevée sur le genou gauche ; de la main droite il tient son arc, et de la gauche sa javeline pommettée, appuyée sur son épaule.

℟. Dépression creuse, peu profonde, couverte d'un semis de petits points et sillonnée de lignes bizarres. On a voulu voir dans ce revers singulier une image de la mer, une constellation, ou simplement une imitation du carré creux des monnaies archaïques. Sur un bon nombre d'exemplaires, en combinant les creux et les reliefs, comme sur des

monnaies des rois de Gébal, je distingue assez nettement la figure d'un sanglier, dans une attitude pareille à celle qui est donnée à cet animal sur les monnaies de Méthymna [1].

2. Variété. Au droit, la syllabe ΔΗ, au lieu du mot ΠΥΘΑΓΟΡΗΣ [2].

3. Autre variété, mais sans légende. Ces pièces anépigraphes sont les plus communes [3].

Les monnaies que nous venons de décrire sont des statères rhodiens dont le poids varie de 15 gr. 30 à 14 gr. 51 [4]. De petites pièces de bronze paraissent se rattacher à la même série [5].

On a longtemps cherché quel pouvait être ce Pythagore dont le nom paraît seulement sur deux exemplaires de ce groupe monétaire, conservés l'un au Musée de Berlin, l'autre au British Museum. Charles Lenormant pensait à Pythagoras ou Pnythagoras, le compétiteur d'Évagoras II au trône de Salamine [6]. M. W. Vaux a songé à un certain Pythagoras dont le nom s'est rencontré dans une inscription grecque trouvée à Suse : ce personnage est qualifié σωματοφύλαξ [7]. Mais sans compter qu'on ne comprendrait pas qu'un simple « garde du corps » eût fait graver son nom sur des monnaies, l'inscription où il est

1. Voyez les figures reproduites dans B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. III, fig. 18, 19 et 20; cf. *Trésor de numismatique. Rois grecs*, pl. LXVI, fig. 14.

2. Cunningham, dans le *Journal asiat. Society of Bengal*, 1881, p. 170, n° 11, et pl. XVII, 2.

3. B. Head, *loc. cit.*; *Trés. de numism. Rois grecs*, pl. LXIV, fig. 12.

4. Brandis, *Das Münz-, Mass- und Gewichtwesen*, p. 125.

5. B. Head, *op. cit.*, pp. 48-49.

6. *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 139.

7. Vaux, dans le *Numismatic Chronicle*, N. S. t. XVIII, p. 147.

mentionné n'est vraisemblablement pas antérieure à l'époque des Séleucides. On ne saurait non plus proposer, avec quelque vraisemblance, le navarque lacédémonien Pythagore qui, en 401, vint à Issus, avec trente-cinq vaisseaux, appuyer la révolte de Cyrus le Jeune[1].

Mais à quoi bon rappeler plus longtemps ces vaines conjectures. M. B. Head[2] a remarqué que le mot ΠΥΘΑΓΟΡΗΣ, étant en dialecte ionien, prouve que les monnaies qui le portent ont dû être frappées dans un atelier d'Ionie, et le poids confirme cette induction ingénieuse : c'est le poids rhodien, adopté dans un grand nombre de villes grecques de la côte d'Asie mineure. M. Head se demande donc quel peut être ce dynaste ou ce tyran du nom de Pythagore, et dans laquelle des villes ioniennes il a pu régner[3].

La découverte de la monnaie qui, au nom de Pythagore, substitue la syllabe ΔΗ, a été, pour M. Six, l'indice révélateur de la véritable patrie de ces pièces qu'on a, jusqu'ici, fait voyager dans tous les coins de l'échiquier numismatique. Dans une lettre privée qu'il m'a écrite l'année dernière, l'éminent savant d'Amsterdam a bien voulu me confier qu'il considérait les monnaies en question comme frappées à Éphèse, et que les noms ΠΥΘΑΓΟΡΗΣ et ΔΗ...?, loin de désigner des dynastes, n'étaient que des noms de magistrats locaux. Cette hypothèse me paraît pleinement justifiée par les considérations suivantes.

1. Xénophon, *Anab.*, IV, 1.
2. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 49 ; cf., *Hist. numor.* p. 512.
3. Cf. Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe*, p. 22.

est de même de la tête d'Aphrodite, type des oboles d'Évagoras. J'ajouterai enfin que le style de nos statères est tout différent de celui des monnaies des rois de Carie contemporains.

Bref, il faut admettre que le groupe monétaire dont nous venons de nous occuper a été frappé à Cypre par Évagoras II, roi détrôné de Salamine, vers 350, au moment où Artaxerxès III Ochus le chargea de reconquérir l'île insurgée.

VII

LA SATRAPIE D'IONIE

Sous Darius Ier et Xerxès, les satrapes de l'Ionie furent les mêmes que ceux de la Lydie : Orœtès, Bagaeus, Artaphrénès, Mardonius eurent les deux gouvernements sous leur autorité. Ariabignès, fils de Darius, qui commandait la flotte de Carie et d'Ionie au temps de Xerxès, et Tigrane, qui périt à Mycale, paraissent aussi avoir concentré dans leurs mains l'administration des deux provinces, jusqu'au jour où la plus grande partie de l'Ionie cessa de faire partie de l'empire perse [1].

Aucun des satrapes que nous venons d'énumérer n'a fait frapper monnaie à son nom. En revanche, les monnaies autonomes des villes et des dynastes tributaires sont nombreuses dans les limites de la satrapie d'Ionie. Toutes les cités importantes de la côte ont leur atelier ; il y a, en outre, les monnaies des dynastes pamphyliens, frappées à Aspendus et à

1. P. Krumbholz, *De Asiæ minoris satrapis persicis*, pp. 26 et suiv.

nous recherchons la patrie. Y a-t-il donc, dans l'histoire d'Éphèse une circonstance historique qui explique comment les prytanes éponymes, Pythagore et Demagorès (ou Democlès), ont pu être amenés à émettre des monnaies au type du roi de Perse?

Jusqu'à la dernière année du règne de Philippe de Macédoine, Éphèse avait gardé une constitution démocratique et s'était montrée ouvertement l'ennemie des Perses. Elle avait envoyé des ambassadeurs à Philippe pour l'inviter à faire passer des troupes en Asie mineure, et c'est à leur instigation que le roi de Macédoine lança sur l'Ionie une armée d'avant-garde forte de dix mille hommes. A cette nouvelle, Darius chargea son meilleur général, Memnon le Rhodien, de s'opposer à l'invasion : celui-ci battit les Macédoniens à Magnésie sur le Méandre, puis s'empara d'Éphèse où le parti perse, qui l'avait appelé, pilla le sanctuaire d'Artémis et renversa la statue de Philippe érigée dans le temple[1]. Memnon installa dans la ville une forte garnison et un gouvernement oligarchique à la tête duquel furent placés Syrphax et son fils Pelagon[2]. On était en 336. Aussitôt après, Memnon leva de nouvelles troupes, rassemblant des contingents de tous pays pour résister à la grande armée d'invasion que ne

1. D'après Arrien (I, 17, 11) : ...τοὺς τε Μέμνονα ἐπαγαγόμενους καὶ τοὺς τὸ ἱερὸν συλήσαντας τῆς Ἀρτέμιδος καὶ τοὺς τὴν εἰκόνα τοῦ Φιλίππου τὴν ἐν τῷ ἱερῷ καταβαλόντας ..

2. Voyez, au sujet de ces événements, W. Judeich (*Kleinasiatische Studien*, pp. 303 et 305), qui démontre que Droysen et les autres historiens ont mal établi la suite des faits en croyant, notamment, que Syrphax fut installé à Éphèse, en 337, par le satrape Autophradate. Les guerres d'Autophradate en Ionie se rapportent à une époque antérieure.

[illegible] dans ses
[illegible] faire
[illegible] l'eut
[illegible] temps
[illegible] se diri-
[illegible] de la défaite
[illegible] en raison de
[illegible] essayé en vain
[illegible] Memnon, pour-
[illegible] et se jeta
[illegible] dans l'automne

[illegible] ques que nous
[illegible] rement l'émission
[illegible] éponymes d'Éphèse.
[illegible] ou [illegible] et
[illegible] aux types urbains
[illegible] et y installa Syrphax.
[illegible] pour la solde de son
[illegible] troupes, les chargea
[illegible] avec les monnaies de la
[illegible] du roi de Perse, en archer
[illegible] nom. L'émission de ces
[illegible] 336, a pu continuer pendant
[illegible] à la bataille du Granique,
[illegible] retraite de Memnon sur Éphèse,
[illegible] Il est, en effet, très vraisem-
blable que l'atelier monétaire de Memnon se déplaça
et le suivit dans sa marche rétrograde : les pièces
du même type et du même poids que les précé-
dentes, mais absolument anépigraphes, que nous

avons décrites plus haut, ont dû être frappées ailleurs qu'à Ephèse, par exemple à Milet et à Halicarnasse, où Memnon séjourna.

Quoi qu'il en soit de ce point secondaire, le monnayage que nous venons d'étudier représente incontestablement le numéraire que fit frapper, de 336 à 334, Memnon le Rhodien à la tête de l'armée perse qui fut victorieuse à Magnésie, prit Éphèse, puis fut vaincue au Granique et poursuivie par Alexandre. Le type royal est celui de Darius III Codoman : les traits du visage, la pose toute particulière du monarque achéménide se retrouvent identiques sur la fameuse darique d'or qui a pour revers une proue de navire avec la lettre carienne 𐊫 (*e*, *eu*)[1]. Cette darique, de la collection de Luynes, la seule que l'on connaisse avec un type de revers à la place du carré creux, a été frappée en Carie, dans les mêmes circonstances que les statères d'argent memnoniens.

VIII

LA SATRAPIE DE LYDIE

Cyrus créa Orœtès satrape de Sardes; Orœtès conserva cette charge sous Cambyse et Darius, et l'on connaît les relations de ce satrape avec Polycrate, tyran de Samos[1]. Bagaeus qui, sur l'ordre de Darius, fit périr Orœtès, paraît lui avoir succédé[2]. Vient ensuite Artaphrénès I, frère de

1. *Trésor de numismatique. Rois grecs*, pl. LXVI, fig. 15; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. III, fig. 28.
2. P. Krumbholz, *De Asiæ minoris satrapis persicis*, pp. 16-18.
3. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 18-19

[illegible] à reprimer la révolte de [illegible] de Gobryas, et beau-frère [illegible] Artaphrènes I en 492; en 490. [illegible] Artaphrènès II, fils du pre- [illegible] et Tigrane que nous avons [illegible][1].

[illegible] est mentionné pour la première fois, en [illegible] de Lydie. Vers l'an 415 ou 414, [illegible] Darius qui le fit décapiter et [illegible] Tissapherne. Aucun des gouver- [illegible] venons d'énumérer n'a frappé mon- [illegible] eu d'attribuer des monnaies à [illegible] devons insister plus particulière- [illegible] cette politique de ce puissant satrape.

Tissapherne.

Tissapherne, satrape de Sardes, est mentionné pour la première fois dans l'hiver de 413; il périt en 395 de la main de Tithrauste. L'histoire de ce personnage, le rival jaloux de Pharnabaze, satrape de Daseylion, n'est qu'un épisode de la grande lutte des Perses et des Grecs en Asie mineure; il fut tour à tour, au gré de ses intérêts personnels, l'ennemi ou l'allié des Lacédémoniens et des Athéniens[2].

L'émission des monnaies de Tissapherne se rapporte aux évènements qui suivent. En 411, les Lacédémoniens, irrités de la perfidie du satrape de Sardes, se décidèrent à l'abandonner pour faire des avances

1. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 19 à 26.
2. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 30-31.
3. P. Krumbholz *op. cit.*, pp. 37 à 45; W. Judeich, ***Kleinasiatische Studien*** pp. 25 à 67.

à Pharnabaze : ce fut une raison suffisante pour décider les Athéniens à se rapprocher de Tissapherne. Les rapports étaient tendus de part et d'autre, lorsque les Milésiens, alliés des Lacédémoniens, surprirent une forteresse de Tissapherne et en chassèrent ses soldats[1]. Le satrape offensé envoya des réclamations à Lacédémone, et en même temps il partit lui-même pour Aspendus, en Pamphylie, où il rallia toute la flotte phénicienne dont il était le chef suprême et qui se composait de 147 vaisseaux de guerre[2]. Cette démonstration navale n'aboutit point à la guerre, mais à de nouvelles intrigues au cours desquelles Tissapherne se montra d'abord l'allié d'Athènes, pour se jeter ensuite dans le parti de Sparte.

Quoi qu'il en soit, Tissapherne, comme le pense M. Six[3], frappa monnaie en cette année 411, quand le roi de Perse lui confia le commandement de la flotte phénicienne dont le quartier général était alors à Aspendus. Ces monnaies forment le groupe suivant :

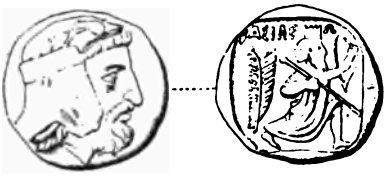

1. Tête du satrape Tissapherne à droite, coiffée de la tiare perse dont les fanons sont ramenés sous le menton.

1. Thucyd., VIII, 84, 4.
2. Thucyd, VIII, 46, 81, etc.; Diod., XIII, 36, 46; Justin, V, 2, 5; Plut. *Alcib.*, 25, 26, etc.
3. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1888, pp. 13-14 du tirage à part.

tarda pas à amener Alexandre. Contrarié dans ses plans par les autres satrapes, Memnon ne put faire manœuvrer ses nombreux bataillons comme il l'eût voulu, et après la bataille du Granique, au printemps de 334, il dut battre en retraite sur l'Ionie, se dirigeant droit sur Éphèse où la nouvelle de la défaite des Perses avait causé une vive émotion, en raison de l'impopularité de Syrphax. Ayant essayé en vain d'organiser la résistance à Éphèse, Memnon, poursuivi par Alexandre, descendit en Carie et se jeta dans Halicarnasse où il fut assiégé dans l'automne de 334.

La suite des évènements politiques que nous venons de rapporter explique clairement l'émission de nos monnaies. Les prytanes éponymes d'Éphèse, en 335 et 334, étaient Δημοκλῆς (ou Δημαγόρης) et Πυθαγόρης ; ils frappaient monnaie aux types urbains lorsque Memnon prit la ville et y installa Syrphax. Memnon ayant besoin d'argent pour la solde de son armée et le recrutement des troupes, les chargea d'émettre, concurremment avec les monnaies de la ville, les statères au type du roi de Perse, en archer mélophore, qui portent leur nom. L'émission de ces pièces, commencée en 336, a pu continuer pendant la campagne qui aboutit à la bataille du Granique, et même durant la retraite de Memnon sur Éphèse, puis sur Halicarnasse. Il est, en effet, très vraisemblable que l'atelier monétaire de Memnon se déplaça et le suivit dans sa marche rétrograde : les pièces du même type et du même poids que les précédentes, mais absolument anépigraphes, que nous

phénicienne avec un banc de rameurs. Cette galère, qu'on a prise, dans certaines descriptions, pour une palme, a la même forme que sur les monnaies des rois de Sidon. Sa présence est, ici, très significative, car elle s'accorde avec les circonstances politiques de l'émission monétaire. Le style des pièces, enfin, convient aux dernières années du v^e^ siècle.

Je ne connais que ce groupe de trois pièces, frappées à Aspendus par Tissapherne. M. Head a voulu rattacher au même ensemble une obole qui ne porte point la même tête de satrape et qui, d'ailleurs, appartient sûrement à Datame[1].

Mais Tissapherne a encore frappé monnaie dans une autre circonstance de sa carrière militaire, et c'est son effigie que porte le statère d'argent suivant, dont l'exemplaire unique, conservé au Musée britannique, est une œuvre d'art digne d'être rapprochée des plus belles monnaies de Lampsaque ou de Clazomène.

4. Tête barbue du satrape Tissapherne, à droite, coiffée de la tiare perse dont les fanons sont ramenés sous le menton.

℟. ΒΑΣΙΛ (έως). Lyre à sept cordes. Traces d'un carré creux.

Æ. Statère, 15 gr. 30. British Museum[2].

1. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 50 et pl. III, fig. 27.
2. Mionnet, *Suppl.*, IV, p. 274, n° 22 ; duc de Luynes, *Numism. des satrapies*,

Ce statère a été bien souvent publié : on l'a attribué à divers pays : et l'on a voulu reconnaître, dans les traits dont le caractère iconique ne saurait faire doute, le roi Artaxerxès Mnémon. La véritable attribution de cette belle médaille n'a été fixée que récemment, par M. Six. En comparant le type de revers avec celui de monnaies de la ville d'Iasos en Carie, ce savant, à qui l'on doit tant d'autres découvertes dans la numismatique asiatique du IVe siècle, a remarqué que c'était le même style et le même type, si bien qu'il devenait impossible de ne pas conclure à l'identité d'atelier. Les monnaies de Colophon ont bien la même lyre également, mais la similitude n'est pas aussi parfaite, et de plus, on ne voit point, chez les historiens, dans quelles circonstances politiques un satrape quelconque aurait été amené à frapper monnaie à Colophon, tandis que Iasos fut une des places importantes de Tissapherne.

M. Six, recherchant dans quelles circonstances Tissapherne a pu frapper, à Iasos, ce beau statère, croit que c'est en 412, après qu'Amorgès, satrape révolté, eut été assiégé dans Iasos et capturé par Tissapherne. Ici, je diffère d'avis avec le savant hollandais. La guerre finie, Tissapherne n'avait plus lieu de faire frapper monnaie, car il n'entra dans Iasos que lorsqu'Amorgès fut réduit et fait prisonnier. De plus, en comparant notre statère avec les monnaies frappées par Tissapherne en 411, à Aspendus, nous constatons

p. 50, pl. VI ; Waddington, *Mélanges de numism.*, 1861, p. 96 et pl. VII, 4 ; B. Head, *Coinage of Lydia and Persia*, p. 50, pl. III, 24 ; ***Guide to the coins of the Ancients***, p. 38, pl. XIX, fig. 27 ; Imhoof-Blumer, ***Porträtköpfe***, p. 22, pl. III, 1 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1888, p. 10 du tirage à part.

que le statère frappé à Iasos est sensiblement d'une époque postérieure aux autres. Il n'y a presque plus trace de carré creux, et cette circonstance très significative n'est pas suffisamment expliquée par la différence et l'éloignement des ateliers. Aussi, en cherchant, dans la carrière de Tissapherne, une autre occasion d'armements pendant laquelle il a pu frapper monnaie à Iasos, je crois l'avoir trouvée dans cet épisode raconté par Xénophon :

Après la mort de Cyrus le Jeune et la retraite des Dix-Mille (401-400), Tissapherne fut réinstallé par le grand Roi en Asie Mineure ; les villes ioniennes, qui s'étaient autrefois détachées de lui pour embrasser le parti de Cyrus, refusèrent de reconnaître son autorité, et, pour maintenir leur indépendance, elles demandèrent des secours à Sparte qui leur envoya Thibron, en 399. Tissapherne essaya en vain de prendre Cymé, mais il battit Thibron, puis Dercyllidas son successeur. Tissapherne s'était fortement établi en Carie avec son armée : en 397, Dercyllidas vint l'attaquer dans cette contrée, pendant que le navarque Pharax longeait la côte avec ses vaisseaux pour appuyer le mouvement de l'harmoste lacédémonien. Ce fut alors que, pour résister à cette attaque, Tissapherne, qui avait avec lui Pharnabaze, se décida à prendre l'offensive ; à la tête de toute son armée, il passa de Carie en Ionie et franchit le Méandre pour aller menacer Éphèse[1]. Nous n'avons pas à poursuivre plus loin l'analyse du récit de Xénophon ; la campagne, commencée, d'ailleurs, d'une

1. Voyez Xénophon, *Hellen.*, III, 2.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Le roi Artaxerxès II Mnémon, en archer mélophore, à demi agenouillé, à droite. Derrière, une galère avec un rang de rameurs. Carré creux.

Æ. Tétradr. rhodien, 14 g. 90. Musée de Berlin (anc. coll. Fox)[1].

2. Même tête du satrape Tissapherne.

℞. ΒΑΣΙ. Même type du roi Artaxerxès II, en archer mélophore, à droite. Carré creux.

Æ. Drachme rhodienne, 3 gr. 30. British Museum[2].

3. Même tête du satrape Tissapherne.

℞. ΒΑ. Même type du roi Artaxerxès II, en archer mélophore, à droite. Carré creux.

Æ. 13 mill. Hémidrachme rhodienne, 1 gr. 85. Coll. de Luynes, au Cabinet de France.

Si on rapproche les trois pièces dont nous venons de donner la description, on constatera sans peine que, toutes, elles représentent la même tête de satrape avec sa coiffure perse, et surtout son nez fort et long, si caractéristique. Au revers, nous sommes en présence du même type royal encadré du même carré creux. Sur le tétradrachme, la légende, qui se rapporte au type du revers, est ΒΑΣΙΛΕΩΣ ; sur la drachme, on a seulement ΒΑΣΙ ; enfin, sur l'hémidrachme, la syllabe ΒΑ. Le mot βασιλέως est donc graduellement abrégé suivant le module des pièces.

Sur le tétradrachme seul, on remarque une galère

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 98 ; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 50 et pl. III, fig. 25 ; cf. Fox, *Engroving Coins*, n° 164. La galère a été prise à tort pour une palme.

2. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 50 et pl. III, fig. 26.

Dans cette remarquable image, on doit sans hésiation reconnaître, non pas le portrait d'Artaxerès II Mnémon, comme on l'a dit généralement, mais elui du satrape Tissapherne lui-même. Le grand oi a son effigie conventionnelle sur les dariques t sur les pièces qui le représentent en archer ıélophore, ou debout dans son char, ou combattant e lion : toujours il est coiffé de la cidaris crénelée. ci, la belle tête barbue, à physionomie expressive t bien individualisée, qui figure au droit des monaies de Tissapherne, est coiffée de la tiare à fanons ui, partout, caractérise les effigies monétaires des atrapes ; nous avons vu cette tiare portée par Évaoras II, nous la rencontrerons bientôt sur la tête de 'iribaze, de Pharnabaze, de Datame et d'autres ncore. Il ne saurait désormais subsister d'hésitation ur ce point, important pour l'iconographie monétaire vant Alexandre.

Cyrus le Jeune.

Nous avons tous appris, sur les bancs du collège, 'histoire de ce fils de Darius II Nothus qui, en 408, ut envoyé par le roi, son père, en Asie Mineure, omme chef de toutes les forces maritimes de l'emire perse et comme satrape de Sardes, en remplaement de Tissapherne[1]. Cyrus fut naturellement nêlé aux intrigues et aux rivalités des Athéniens et les Lacédémoniens en Asie mineure ; il se montra articulièrement l'ami de Lysandre et de Sparte.

1 P. Krumbholz, *De Asiæ minoris satrapis persicis*, p. 41.

[illegible] frère.

[illegible] en 401[1].

[illegible] seulement [illegible] entrer dans [illegible] pourrait douter qu'il [illegible] d'or en s'arro-[illegible] des rois. Cependant il [illegible] les pays où son autorité [illegible] sont l'Asie Mineure et la [illegible] les contrées où la darique était frappée. D'autre part, Cyrus dut s'empresser d'affirmer sa royauté par une nouvelle monnaie d'or à son effigie, comme le feront plus tard les usurpateurs de l'Empire romain. Enfin, il avait grand besoin de numéraire pour solder les troupes qu'il avait recrutées et qui vainquirent inutilement à Cunaxa. Or, il existe quelques exemplaires d'une darique d'or, d'un style tout particulier, qui ne peut convenir à aucun autre des princes de la dynastie achéménide[3].

1. Xénophon, *Anab.*, I, 1, 6-9; Polyaen, VII, 18, 2.
2. P. Krumbholz, *De Iside num. satrapis persicis*, pp. 41-43.
3. Cf. *Revue de numismatique, Rois grecs*, p. 135 et pl. LXIV, 4; Prokesch-

L'archer mélophore y est représenté imberbe; bien que Cyrus ne soit pas le seul de sa race monté jeune sur le trône, cependant il faut remarquer qu'il est mort à 22 ou 23 ans, et qu'il n'y a pas d'autres dariques sur lesquelles se trouve l'image d'un roi imberbe; cette circonstance est à rapprocher de l'épithète de *Jeune* que lui ont donnée les Grecs.

En dehors de cette darique d'or, je ne connais pas de monnaie qu'on puisse attribuer à Cyrus le Jeune avec vraisemblance. Ce prince ne paraît pas avoir fait frapper monnaie, comme χάρανος des provinces occidentales de l'Asie Mineure. Un statère d'or de Lampsaque, qu'on a voulu parfois lui attribuer, porte en réalité, ainsi que nous le verrons bientôt, l'effigie du satrape Oronte.

Tithrauste.

Après la mort de Cyrus, en 401, Tissapherne redevint gouverneur des contrées occidentales de l'Asie mineure; il eut sous son autorité la Carie, la Lydie, la grande Phrygie, la Cappadoce, l'Ionie, l'Aeolide méridionale [1]. Ses agissements et sa grande puissance inquiétaient Artaxerxès Mnémon qui envoya le chiliarque Tithrauste en Asie Mineure, avec la mission de tuer Tissapherne. Le crime accompli, en 395, Tithrause reçut pour récompense la satrapie de Lydie et le titre de χάρανος. En 391, Tithrauste, satrape de Sardes, se rend en Cilicie, puis à Acé en

Osten, *Inedita*, 1854, pl. IV, fig. 31; B. Head, *The Coinage of Lydia and Persia*, p. 26, n° 132.

1. P. Krumbholz, *De satrapis*, pp. 59-60.

Phénicie, avec Abrocomas et Pharnabaze, pour organiser et commander l'armée perse qui devait envahir l'Égypte[1]. Mais Tithrauste ne paraît pas avoir battu monnaie dans ces circonstances où il n'eut peut-être pas, d'ailleurs, un rôle prépondérant. Il existe bien, à la vérité, des oboles sur lesquelles on lit la légende 𐤕, lettres qui pourraient être les initiales du nom que les écrivains grecs ont transcrit Τιθραύστης :

Tête barbue et coiffée d'une tiare, à droite. Devant, la lettre 𐤕.

R/. Héraclès nu, debout à droite, combattant un lion qui se dresse devant lui. Dans le champ, les lettres 𐤕.

Æ. 10 mill. Obole, 0 gr. 52[2].

Mais la présence des seules lettres 𐤕 n'est pas un argument suffisant pour que nous osions affirmer positivement l'attribution de ces oboles à Tithrauste : il faut attendre la découverte d'un statère avec une légende plus explicite. Après avoir proposé de classer ces oboles à Hiérapolis (Bambyce), M. Six[3] reconnaissant, dans un second mémoire, qu'elles sont de fabrique cilicienne, est d'avis de les ranger à Issus[4]. Tithrauste aurait pu avoir là son atelier monétaire.

1. Isocr., IV, 140 ; Corn. Nep., *Dat.*, 3, 5 ; cf. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 62-63 ; W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, pp. 66 et suiv., et 153 à 160.

2. Imhoof-Blumer, *Choix de monnaies grecques*, pl. VII, 230, et *Monnaies grecques*, p. 448, n° 52.

3. Six, *Numism. Chronicle*, 1878, p. 123, pl. VI, 7.

4. *Numism. Chronicle*, 1888, p. 123.

Tiribaze.

Tiribaze (Τιρίβαζος, Τειρίβαζος, Τηρίβαζος) était satrape de l'Arménie occidentale, des Phasianiens et des Hespérites, au temps de Cyrus le Jeune et de la retraite des Dix-Mille, en 400[1]. Plus tard, en 393, il succède à Tithrauste comme satrape de Sardes ; il reçoit le titre de κάρανος et il commande les armées du roi en qualité de στρατηγὸς βασιλέως[2]. La fameuse paix d'Antalcidas, en 387, qui livrait toute l'Asie au grand Roi, fut en grande partie son œuvre.

Dans les années suivantes (386 à 384), Tiribaze fut chargé de diriger la guerre contre Évagoras Ier, roi de Salamine[3]. Victorieux, il négociait les bases de la paix lorsqu'il fut calomnié auprès du grand Roi par Oronte, son collègue et son rival, et appelé à Suse pour se justifier. Il rentra bientôt en faveur, et en 381, nous le voyons diriger de nouveau les opérations de la guerre de Cypre, tandis qu'Oronte était mis à la tête de la satrapie de Sardes[4].

Tous ces évènements sont bien connus. Les monnaies de Tiribaze ont été frappées, non pas dans sa satrapie d'Arménie, ni même dans sa satrapie de Lydie, mais en Cilicie, pays que Tiribaze n'eut jamais à gouverner. On saisit par là, une fois de plus,

1. Xénoph., *Anab.*, IV, 4 et suiv. ; VII, 8, 25 ; Diod., XIV, 27 ; cf. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 61.

2. Xenoph., *Hellen.*, IV, 8, 12 ; Diod., XIV, 85, 4 ; Corn. Nepos, *Conon*, 5 ; cf. Krumbholz, *De Asiæ min. satrapis persicis*, pp. 62 à 65 ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 83.

3. Diod. Sic., XIV, 2 et suiv.

4. W. Judeich, *op. cit.*, p. 131.

le caractère militaire de la monnaie satrapale. Tiribaze fit monnayer en Cilicie, pendant qu'il organisait la guerre contre Evagoras et qu'il équipait la flotte destinée à conquérir l'île de Cypre. « Tiribaze, dit M. Waddington, tirait ses approvisionnements de la Cilicie, et fit sans doute frapper à son nom une partie des deux mille talents qu'il obtint du grand Roi pour les frais de la guerre[1]. »

Les ateliers ciliciens qui frappèrent monnaie au nom de Tiribaze sont Issus, Mallus, Soli, Tarse et peut-être Nagidus.

1. ΙΣΣΙΚΟΝ. Baal à demi nu, debout à gauche, tenant sur sa main droite un aigle aux ailes éployées, et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Dans le champ, 𐤈𐤓𐤉𐤁𐤆 (תריבז, *Tiribaze*).

℞. Ormuzd de face, regardant à droite, et tenant de la main droite une couronne; de la main gauche, une fleur. Dans le champ, AMI., initiales d'un nom de magistrat.

Æ. Statère (Musée de Berlin et coll. de M. Waddington[2]).

Des variétés de ce statère portent au droit, à la place de ΙΣΣΙΚΟΝ, les lettres ΣΟ qui indiquent l'atelier de Soli, ou la lettre Τ qui désigne celui de Tarse[3].

2. Tête barbue de Dionysos, à droite.

℞. En légende araméenne, 𐤈𐤓𐤉 (תרי, initiales du

1. Waddington, *Mélanges*, 1861, p. 62.

2. A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. IV, p. 145; Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, pp. 354-355; Head, *Hist. numorum*, p. 604.

3. Waddington, *Mélanges*, 1861, pp. 60-61, pl. V, 1 et 2; B. Head, *Hist. numor.*, p. 613. Cf. duc de Luynes, *Numism. des satrapies*. La lettre T qu'on a signalée sur le statère de la coll. de Luynes ne s'y trouve point.

nom de Tiribaze). Baal debout à gauche, à demi nu, tenant sur sa main droite un aigle aux ailes éployées, et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Croix ansée dans le champ.

Ꞧ. 10 mill. Obole [1].

C'est vraisemblablement aussi à Tiribaze, plutôt qu'à un dynaste de Cilicie, qu'il faut attribuer les pièces suivantes que leurs types rapprochent des précédentes.

3. Baal à demi nu, debout à gauche, comme ci-dessus. Dans le champ, les lettres ΙΣ.

Ꞧ. Héraclès nu, debout de face; de la main droite, il s'appuie sur sa massue, et de la main gauche il tient son arc; sa peau de lion est posée sur son bras gauche.

Ꞧ. 22 mill. Statère (Cabinet de France).

4. Apollon à demi nu, debout à gauche, tenant de la main droite une patère et s'appuyant de la gauche sur une tige de laurier à plusieurs rameaux. Dans le champ, ΙΣ[ΣΙ].

Ꞧ. Héraclès nu, debout de face, comme ci-dessus. Dans le champ, la croix ansée. Contremarque carrée dans laquelle on voit un taureau et l'inscription ⟨illegible⟩ (?). Carré creux.

Ꞧ. 21 mill. Statère. Musée de Copenhague.

5. Autre exemplaire avec ΙΣΣΙ[KON] et les vestiges

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 368; cf. *Choix de monn. grecq.*, pl. v, n° 175; Sibilian, dans la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1870, p. 338, pl. VIII, 1. On a cru à tort que la tête de Dionysos était surmontée d'une sorte de calathos. Elle est entièrement nue, les cheveux arrangés en bourrelet comme sur des oboles bien connues de Nagidus.

[illegible] le nom de [illegible]

[illegible] l'effigie.

[illegible] de petites pièces [illegible] En [illegible] la [illegible] attribue à une [illegible] creux [illegible]

[illegible] par M. B. Head [illegible] de M. Wad-[illegible]

[illegible] la peau du lion [illegible]

[illegible] comme sur les [illegible]

[illegible]

[illegible] n ait signalée avec [illegible] M. Head la croit frap-[illegible] point sur quels argu-[illegible] puisqu'il reconnaît [illegible] pareils à ceux des mon-[illegible] semble donc qu'il vaut mieux [illegible]

Nous tirerons encore d'autres conclusions de l'étude de cette monnaie.

[illegible] p. [illegible] et pl. [illegible] et II.

[illegible] *Monnaies grecques*, p. 355 ; B. Head, *Hist. numor.*, p. [illegible]

[illegible] B. Head, *Hist. numor.*, p. [illegible]

[illegible] Récemment M. P. Lambros, d'Athènes, m'a montré l'empreinte d'un autre exemplaire.

Puisque la tête de satrape qui figure au revers est
reille à celle des monnaies de Soli sans nom de
rape, j'en conclus que ces dernières doivent être
ribuées à Tiribaze. Ce sont les suivantes :

7. Tête nue et barbue d'Héraclès, à droite, la peau
lion nouée autour du cou.
Y. ΣΟΛΙΚΟΝ. Tête du satrape Tiribaze, à droite,
bue et coiffée de la tiare perse.
R. 23 mill. Statère.

8. Variété avec la légende ΣΟΛΕΩΝ [1].

Il convient aussi d'attribuer à Tiribaze les mon-
es de Mallus qui suivent. La première, on le
narquera, ne diffère de celles de Soli qui pré-
lent que par la légende.

9. Tête nue et barbue d'Héraclès, à droite, la peau
lion nouée autour du cou.
Y. ΜΑΛ. Tête du satrape Tiribaze, à droite, barbue
coiffée de la tiare perse.
R. 23 mill. Statère [2].

10. Tête d'Aphrodite, à droite, les cheveux rete-
s dans une sphendoné.
Y. ΜΑΛΛΩΤΩΝ. Même tête du satrape Tiribaze.
R. 23 mill. Statère.

11. Variété du statère précédent, avec ΜΑΛ [3].

Duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, p. 51 et pl. VI.
W. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1889, n° 45, p. 17 du tirage à
; un autre exemplaire dans la coll. Lœbbecke, dans la *Zeitschrift für*
ismatik, t. XII. pp. 333, n° 1.
Sur ces monnaies frappées à Mallus, voir Imhoof-Blumer dans l'*An-*
re de la Soc. fr. de numism., 1883, p. 110, n°s 39 à 43.

Bien que toutes ces monnaies, frappées à l'effigie de Tiribaze, à Soli et à Mallus, portent incontestablement la même effigie satrapale, on constate parfois, entre les divers exemplaires, une certaine différence de style, d'où nous sommes enclins à penser que les unes remontent aux années 386-384, avant la disgrâce de Tiribaze, tandis que les autres sont seulement de 381-380, lorsque Tiribaze, rentré en faveur, dirige de nouveau les opérations militaires contre Cypre.

Ni Struthas, qui remplaça Tiribaze à Sardes et fut l'adversaire heureux de l'harmoste lacédémonien Thibron, ni Autophradate, qui était satrape de Lydie en 362 et dirigea la guerre contre Oronte, puis contre Datame révoltés[1], ni Rhœsacès, que Diodore qualifie de satrape en 350 et qui fut tué à la bataille du Granique, en 334[2], ne paraissent avoir frappé des monnaies à leurs noms ou à leur effigie. On en trouvera vraisemblablement un jour, au moins d'Autophradate dont le rôle militaire est considérable ; jusqu'ici, aucune des monnaies satrapales connues ne peut lui être attribuée avec une certaine vraisemblance. C'est avec trop d'ingéniosité qu'on a voulu retrouver le commencement de son nom **OATA** (-φραδάτης ?) pour Αὐτοφραδάτης, sur la petite pièce d'argent suivante, frappée en Mysie ou en Eolide comme les monnaies de Spithridate dont nous allons parler :

1. Waddington, dans le *Bulletin archéol. de l'Athenæum français*, 1856, pp. 11-12 ; P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 66-70.
2. Krumbholz, *op. cit.*, p. 70 ; cf. Diod. Sic., XVI, 47 ; XVII, 20.

Tête imberbe, à gauche, coiffée de la tiare perse.

℞. Protome de cheval bridé à gauche ; dessous, un monogramme composé des lettres ΠΟ ; devant, l'inscription ΟΑΤΑ. (?)

Æ. 10 mill. 1 gr. 02. Coll. Imhoof-Blumer et British Museum [1].

Spithridate.

Deux chefs perses du nom de Spithridate sont historiquement connus. Le premier était un hyparque, qui se révolta contre Pharnabaze en 396 av. J.-C. [2]. Le second fut satrape de Lydie et d'Ionie sous Darius III Codoman [3] ; il était le frère de Rhœsacès et il périt comme ce dernier, à la bataille du Granique, où il commandait la cavalerie hyrcanienne.

C'est au satrape de Sardes Spithridate, et non à son homonyme, l'hyparque révolté contre Pharnabaze, qu'il faut attribuer les monnaies qui portent ΣΠΙΘΡ. ou ΣΠΙ. avec l'effigie d'un satrape. C'est tout à fait à tort que M. Barclay Head hésite [4], et que M. Wroth a voulu les donner au premier des Spithridates [5]. Elles ont été frappées, comme les statères éphésiens de Memnon, au moment des préparatifs que faisait le grand Roi pour résister à l'invasion d'Alexandre. Voici la description de ces pièces fort rares :

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 248 n° 96.
2. Xénoph., *Anab.*, VI, 3, 7 ; *Hellen.*, III, 4, 10 ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 70.
3. Arrien, *Anab.*, I, 12, 8 ; cf. Diod. Sic., XVII, 19, 20, où Spithridate est nommé Σπιθριδάτης.
4. B. Head, *Hist. numor.*, pp. 512 513 ; cf. Judeich, *op. cit.*, p. 301, note.
5. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1888, p. 17.

1. Tête barbue du satrape Spithridate, à gauche, coiffée de la tiare perse.

℞. ΣΠΙΘΡ. Protome de Pégase, galopant, à droite.

AR. 2 gr. 50. Brit. Museum et Musée de Berlin (anc. coll. de Rauch).

2. Même tête barbue du satrape Spithridate, à droite, coiffée de la tiare perse.

℞. ΣΠΙ. Protome de cheval galopant, à droite.

AE. Cab. de France; musée de Berlin; British Museum.

La monnaie d'argent paraît, non sans raison, à M. de Rauch, avoir été frappée à Lampsaque, à cause de son type de revers, ordinaire sur les monnaies de cette ville[1]. La pièce de bronze, dit M. de Sallet[2] ne se laisse pas attribuer avec certitude à une ville déterminée; le type du revers, le demi-cheval, pourrait convenir à Cymé d'Éolide. Quant à la tête qui figure au droit, le même savant propose d'y reconnaître l'effigie de Darius III Codoman : c'est, au contraire, le portrait de Spithridate lui-même, et la preuve, sur ce dernier point, nous semble faite par ce que nous avons dit plus haut et par la comparaison avec les autres monnaies satrapales.

L'opinion de M. Droysen est aussi intéressante à mentionner ici, pour faire toucher du doigt, si j'ose m'exprimer ainsi, l'erreur dans laquelle sont tombés les historiens les plus éminents, relativement au

1. A. de Rauch, dans les *Berliner Blätter*, 1869, t. V, p. 29.

2. A. de Sallet, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. III, pp. 424-425.

caractère des monnaies satrapales. Ce savant s'étonne qu'on regarde Lampsaque comme le lieu d'émission de l'une des monnaies de Spithridate. Il résulterait de là, dit-il, que Spithridate aurait frappé monnaie en Mysie, tandis qu'il était satrape d'Ionie et de Lydie : « Si cette opinion est exacte, ajoute-t-il, c'est le seul exemple qu'on puisse citer d'un satrape frappant monnaie dans une autre satrapie que la sienne ; le royaume de Cilicie ne saurait être invoqué comme argument comparatif. Aussi, il faut sans doute chercher une autre explication de la monnaie de Spithridate à Lampsaque[1]. »

L'ensemble de cette étude résout le problème qui embarrasse M. Droysen ; nous savons déjà que les satrapes frappent monnaie, non point en vertu de leur autorité satrapale, mais comme chefs d'armées, et de plus qu'ils établissent leurs ateliers monétaires dans les pays où les transporte le hasard des opérations militaires. En ce qui concerne Spithridate en particulier, la question n'est point de savoir si Lampsaque s'est trouvée comprise dans le gouvernement de ce satrape, mais seulement si ce chef d'armée eut, à un moment donné, son quartier général dans cette ville. Je ne puis non plus, en vertu du même principe, souscrire à l'opinion de M. Six quand il dit que la monnaie d'argent de Spithridate a dû être frappée « à Adramytium ou à Iolla, dont Spithridate aura été dynaste en même temps qu'il était satrape,

1. Droysen, dans la *Zeitschrift fur Numismatik*, t. II (1875), p. 313; cf *Hist. de l'hellénisme* (trad. Bouché-Leclercq), t. I, p. 185 note.

[illegible]

VIII

[illegible] DE DASCYLION

Dès le temps de Cyrus, nous trouvons un Perse, Mithrobates, satrape de Dascylion[1]. Après sa mort, Oroetes, satrape de Sardes, joignit à son gouvernement celui qu'avait eu Mitrobates. Bagaeus, le successeur d'Oroetes, lui succéda vers 521 vraisemblablement, tant à Sardes qu'à Dascylion. Otanès, fils de Sisamnès et gendre de Darius, fils d'Hystaspe, fut satrape de Phrygie en même temps qu'Artaphrénes était satrape de Sardes. Gébarès, fils de Mégabaze, fut investi de la satrapie de Dascylion dès

1. [illegible] *Revue de Philologie* 1888 note 56, p. 18 du tirage à part.
2. P. Kretschmer *De Armeniis, satrapis*, p. 27.

avant 493 ; il parait en avoir été dépouillé lorsque Mardonius vint en Asie Mineure[1].

Le successeur d'Œbarès fut Hydarnès, au commencement du règne de Xerxès. Vers 476, Megabatès le remplaça ; puis, peu après, vient Artabaze, et enfin Pharnace, qui resta à la tête de la satrapie de Phrygie de 430 à 414[2]. Aucun de ces satrapes n'a frappé monnaie, mais, en 413, on trouve Pharnabaze, fils de Pharnace, comme satrape de Dascylion, et celui-ci a une longue et intéressante suite monétaire.

Pharnabaze.

Pharnabaze est mêlé aux évènements dont l'Asie fut le théâtre, depuis l'an 413 jusqu'en 374. Sans rappeler ici son rôle important, nous ferons remarquer seulement qu'il se montra toujours le fidèle représentant du grand Roi ; ses nombreuses monnaies répondent, à cause de cette attitude irréprochable, à ceux qui voudraient prétendre que les monnaies des satrapes ont un caractère insurrectionnel et qu'elles sont une marque d'indépendance vis-à-vis du monarque achéménide.

Dans les premières années de sa carrière, Pharnabaze soutint puissamment le parti des Lacédémonien ; il les secourut à Abydos contre les Athéniens[3]. Ceux-ci s'étaient emparés de Cyzique, à la suite de la bataille de Cynossema, en 411[4] ; mais, vers l'an 410,

1. P. Krumbholz, *op. cit.*, p. 29.
2. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 33-36 et 93.
3. Xénoph., *Hellen.*, I, 1, 6.
4. Thucyd., VIII, 107.

[illegible] Pharnabaze [illegible]

[illegible] en un petit

[illegible] Pharnabaze, coiffée

[illegible] l'avant allongé en [illegible] griffon : de chaque [illegible] l'exergue, le thon, [illegible] circulaire.

[illegible] symbole au revers de ce [illegible] douter qu'il ait été frappé [illegible] circonstance de la carrière de

[illegible] France ; le poids que nous donnons est [illegible] auteurs, se copiant successivement, lui ont [illegible] Luynes, *Num. des satrapies*, p. 4 ; Brandis, [illegible] p. 553. Un autre exemplaire est au Musée de Berlin [illegible] t. IV (1877), p. 6 ; Imhoof-Blumer, *Porträtkopfe*, p. 23, [illegible] un troisième exemplaire dans le commerce.

caractère des monnaies satrapales. Ce savant s'étonne qu'on regarde Lampsaque comme le lieu d'émission de l'une des monnaies de Spithridate. Il résulterait de là, dit-il, que Spithridate aurait frappé monnaie en Mysie, tandis qu'il était satrape d'Ionie et de Lydie : « Si cette opinion est exacte, ajoute-t-il, c'est le seul exemple qu'on puisse citer d'un satrape frappant monnaie dans une autre satrapie que la sienne ; le royaume de Cilicie ne saurait être invoqué comme argument comparatif. Aussi, il faut sans doute chercher une autre explication de la monnaie de Spithridate à Lampsaque[1]. »

L'ensemble de cette étude résout le problème qui embarrasse M. Droysen ; nous savons déjà que les satrapes frappent monnaie, non point en vertu de leur autorité satrapale, mais comme chefs d'armées, et de plus qu'ils établissent leurs ateliers monétaires dans les pays où les transporte le hasard des opérations militaires. En ce qui concerne Spithridate en particulier, la question n'est point de savoir si Lampsaque s'est trouvée comprise dans le gouvernement de ce satrape, mais seulement si ce chef d'armée eut, à un moment donné, son quartier général dans cette ville. Je ne puis non plus, en vertu du même principe, souscrire à l'opinion de M. Six quand il dit que la monnaie d'argent de Spithridate a dû être frappée « à Adramytium ou à Iolla, dont Spithridate aura été dynaste en même temps qu'il était satrape,

1. Droysen, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. II (1875), p. 313; cf *Hist. de l'hellénisme* (trad. Bouché-Leclercq), t. I, p. 185 note.

ou avant qu'il devînt satrape d'Ionie et de Lydie, en 334[1] ».

La présence du Pégase ou du cheval, sur les monnaies de Spithridate, n'est évidemment pas un argument suffisant pour affirmer que le satrape Spithridate a fait battre ses monnaies militaires à Lampsaque et à Cymé, car il est évident qu'on a pu imiter ou copier dans d'autres ateliers, les types monétaires de ces deux villes. Par surcroit, nous ne connaissons pas, dans d'assez amples détails, les opérations militaires auxquelles présida Spithridate avant la bataille du Granique, pour déterminer avec précision dans laquelle des villes d'Ionie ou de Mysie il a fait frapper les monnaies militaires qui portent son nom.

VIII

LA SATRAPIE DE PHRYGIE OU DE DASCYLION

Dès le temps de Cyrus, nous trouvons un Perse, Mitrobatès, satrape de Dascylion[2]. Après sa mort, Orœtès, satrape de Sardes, joignit à son gouvernement celui qu'avait eu Mitrobatès. Bagaeus, le meurtrier d'Orœtès, lui succéda vers 521 vraisemblablement, tant à Sardes qu'à Dascylion. Otanès, fils de Sisamnis et gendre de Darius, fils d'Hystaspe, fut satrape de Phrygie en même temps qu'Artaphrénès était satrape de Sardes. Œbarès, fils de Mégabyse, fut investi de la satrapie de Dascylion dès

1. Six, dans *Numism. Chronicle*, 1888, note 56 (p. 18 du tirage à part).
2. P. Krumbholz, *De Asiæ min. satrapis*, p. 27.

d'Arès, pareille à celle qui figure sur les autres statères du même groupe cilicien.

℟. ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ. Aphrodite assise, à droite, sur un trône dont le côté visible représente un sphinx assis. La déesse est vêtue d'un long chiton à manches et d'un péplos ; de la main droite elle tient une patère et de la gauche elle porte une fleur à son visage.

Æ. 24 mill. Statère, 9 gr. 96.

Cette médaille n'est pas seulement intéressante au point de vue du monnayage de Pharnabaze; elle l'est surtout, peut-être, par son type de revers qui permet de classer désormais avec certitude, à Nagidus, un groupe de belles monnaies dont M. Imhoof-Blumer avait déjà deviné la véritable patrie, sans pouvoir étayer son opinion sur des bases solides [1]. Je n'insisterai pas autrement, ici, sur ce point essentiel de la numismatique cilicienne.

Revenons à Pharnabaze. Les préparatifs militaires dont il fut chargé, en 398, aboutirent en 394 à la bataille de Cnide, où le satrape, investi des fonctions de ναύαρχος, battit, avec l'aide de Conon, la flotte des Lacédémoniens. Après diverses opérations sur la côte d'Asie, Pharnabaze rentra à Dascylion, et Conon retourna à Athènes dont il rebâtit les murs avec l'argent de Pharnabaze [2]. Les monnaies ciliciennes de ce satrape ont-elles été frappées, comme le croit le duc de Luynes, de 398 à 394, pour l'expéditon navale que nous venons de raconter ? Je ne le pense pas, ou

M. Six, dans son étude sur *Le satrape Mazaios* (*Numismatic Chronicle*, 1884), pp. 28-29 du tirage à part.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 372 à 375.

2. Xénoph., *Hellen.*, IV, 8 et suiv. ; Corn. Nepos, *Conon*, IV, 5.

du moins, si un certain nombre d'entre elles peuvent remonter jusqu'à cette époque, il en est d'autres qui sont incontestablement d'une date postérieure, comme on va le constater avec nous.

Deux fois encore, dans la suite, Pharnabaze quitta sa satrapie et revint en Cilicie commander et organiser des armées. Ce fut d'abord de 391 à 389, pour préparer, de concert avec Abrocomas et Tithrauste, l'expédition contre l'Égypte révoltée[1]. Ce fut enfin de 379 à 374, et cette fois il eut Datame pour collaborateur et successeur[2]. Comme un bon nombre des monnaies de Datame sont aux mêmes types que celles de Pharnabaze, dont elles ne se différencient que par la légende, on voit que les monnaies de Pharnabaze, en partie au moins, sinon en totalité, ne remontent qu'à l'expédition de 379 à 374. C'est d'ailleurs ce qu'a pensé M. Waddington : « C'est, dit-il, à l'occasion de sa seconde expédition contre l'Égypte que Pharnabaze fit frapper les monnaies qui portent son nom. Bien qu'Acé en Palestine fût le rendez-vous ou le quartier général des troupes, la flotte était fournie principalement par les villes de la Phénicie, de la Cilicie et de Cypre, et pendant les années qui s'écoulèrent en préparation, on peut supposer qu'il y avait à Tarse un centre important de constructions maritimes et d'approvisionnements militaires. Je place donc l'émission de ces monnaies entre les années 378 et 373, plutôt que dans les deux autres occasions où Pharnabaze commanda dans les parages de la Cilicie. La fabrication et le style de ces médailles,

1. Isocr., *Panegyr.*, IV, 140.
2. Diod. Sic., XV, 29, 41-43 ; Polyen, III, 9, 38.

ıbsence de toute trace de carré creux, se rapportent ırfaitement à cette époque, et la ressemblance parite avec celles de Datame, qui fut son collègue et n successeur, ajoute beaucoup de poids à cette pposition[1]. »

Aucune des monnaies de Pharnabaze ni de Datame a été frappée à Acé, bien que cette ville fût, nous ıvons vu, la dernière étape fixée pour la concenation des troupes perses. M. Judeich, à l'instigation : M. Six, a proposé d'attribuer à Acé les pièces ivantes :

2. Le roi de Perse marchant à droite, l'arc et le ırquois sur le dos, tenant de la main droite la javeıe pommettée, et de la gauche des flèches.
℞. Tête d'Athéna de face, coiffée du casque athéen à triple cimier, les épaules drapées.
Æ. Obole, 0 gr. 65. Coll. Peez, à Vienne.

3. Baaltars assis à gauche sur un trône, tenant de main droite un épi, une grappe de raisin et un gle, et s'appuyant de la main gauche sur son ceptre.
℞. Tête casquée d'Athéna, de face.
Æ. Drachme. Catal. Subhi-Pacha, 1878, n° 278[2].

Il n'est, d'abord, point certain que ces monnaies ɔpartiennent à Pharnabaze plutôt qu'à Mazaios; en ɔond lieu, les types sont ciliciens. Seule, la tête Athéna est invoquée comme argument par MM. Six

. Waddington, *Melanges de numismatique*, 1861, pp. 64-65.
2. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 13, n°s 16 et 17 (attribuées à Mazaios dans ce vail); W. Judeich, *op. cit.*, p. 161, note.

et Judeich, parce qu'elle est une copie de la tête de l'Athéna Parthénos de Phidias : cette reproduction d'une œuvre athénienne aurait été provoquée par la présence du général athénien Iphicrate, l'auxiliaire de Pharnabaze, à Acé. En vérité, pourrait-on imaginer une base plus fragile à une attribution numismatique ? M. Six sait lui même, mieux que personne, que les types des monnaies de la Cilicie reproduisent parfois des monuments d'Athènes et du monde grec occidental. La tête d'Aréthuse des monnaies de Syracuse n'est-elle pas copiée sur des statères de Pharnabaze et de Datame ? M. Six ne s'est-il pas lui-même efforcé de retrouver un groupe de Myron au revers d'un statère de Mallus[1] ? On voit, par ces exemples, combien il est vain de songer à la présence d'Iphicrate à Acé pour expliquer la tête d'Athéna Parthénos sur les monnaies dont nous avons reproduit la description.

Ariobarzane succéda à Pharnabaze dans la satrapie de Daskylion[2] ; s'étant insurgé contre le grand Roi, il fut mis en croix. Le successeur d'Ariobarzane paraît avoir été Artabaze, qui se révolta contre Artaxerxès III Ochus en 360 ; on le trouve encore en rébellion en 356 et 353, soutenu par les Athéniens et les Thébains[3]. Après quelques succès, Artabaze dut s'enfuir et passer en Macédoine. Plus tard, en 339, il vint trouver Alexandre qui lui confia le gou-

1. Six, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIV, pp. 142 et suiv.
2. P. Krambholz, *op. cit.*, p. 73.
3. P. Krambholz, *op. cit.*, pp. 73-75 ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 204 et suiv

vernement d'une satrapie : il avait alors 95 ans. Arsitès, nommé pour la première fois en 340, peut avoir été le successeur d'Artabaze comme satrape de Dascylion. Il commandait la cavalerie paphlagonienne à la bataille du Granique [1].

Il serait possible qu'Ariobarzane, Artabaze et Arsitès n'eussent succédé à Pharnabaze que sur une partie seulement de la satrapie de Phrygie qui, de leur temps, a été démembrée à plusieurs reprises. Mais ce n'est pas le lieu d'examiner quelle était l'étendue des pays soumis à ces personnages dont l'histoire est fort obscure et embrouillée : aucun d'eux n'a frappé monnaie. Nous avons hâte d'arriver au satrape Oronte.

Oronte.

Oronte, fils d'Artasyras, était satrape de l'Arménie orientale en même temps que Tissapherne était satrape de l'Arménie occidentale. Ils poursuivirent de concert les Dix-Mille, après la bataille de Cunaxa en 401 ; plus tard, Oronte figure avec Tiribaze dans la guerre contre Evagoras. Disgracié pour sa conduite dans cette circonstance, il ne tarde pas à rentrer en faveur, car nous le trouvons, peu après, en Asie Mineure à la tête d'une satrapie : il avait épousé Rhodogune, fille d'Artaxerxès II Mnémon [2].

En 362, Oronte était satrape de la petite Phrygie, c'est-à-dire de Dascylion, plutôt que de celle de

1. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 75-77 ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 200.

2. Waddington, *Mélanges de numism.*, pp. 19-23 ; Droysen, dans la *Zeitschrift fur Numism.*, t. II (1875), pp. 312-313 ; P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 75-76 ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 221 et *pass.*

Sardes, bien que ceci ne soit pas absolument certain [1]. Quoi qu'il en soit, Oronte fut l'instigateur de la grande révolte des satrapes contre Artaxerxès Mnémon, en 362, et c'est comme chef de cette insurrection qu'il frappa monnaie. A l'encontre des monnaies des autres satrapes, celles d'Oronte ont donc un caractère insurrectionnel.

Le fameux statère d'or du Musée Hunter est le plus remarquable spécimen de ce monnayage, dont l'autonomie et l'indépendance vis à vis du grand Roi sont, en quelque sorte, accusées par ce métal même, réservé pour la frappe de la darique dans toute l'étendue de l'Empire achéménide. Qu'on nous permette de reproduire une fois de plus cette belle pièce d'or aussi souvent publiée que mal attribuée :

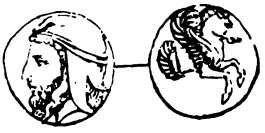

I. Tête barbue du satrape Oronte, coiffée de la tiare perse, diadémée, à gauche.

R. Protome de Pégase, galopant à droite.

AR. Statère d'or, 8 gr. 43. Musée Hunter [2].

1. Voyez sur ce point : Droysen *loc. cit.*, Krumbholz (*loc. cit.*). Dans le passage de Diodore où Oronte est dit τῆς Μυσίας σατράπης, Krumbholz propose de corriger : τῆς Ἀρμενίας σατράπης, et il s'appuie, pour justifier cette correction, sur Trogue-Pompée *Prol.* X, qui dit qu'Oronte, *préfet d'Arménie*, fit défection en Syrie. Il nous paraît préférable de croire que Diodore désigne, au contraire, la satrapie dont la Mysie faisait partie, c'est-à-dire celle de Dascylion : la Mysie, suivant nous, n'est citée spécialement que parce que cette province était alors le quartier général des forces d'Oronte. W. Judeich *op. cit.*, p. 222 conjecture, au contraire, qu'à cette époque Oronte n'était pas encore satrape, mais seulement ὕπαρχος de Mysie.

2. Combe, *Mus. Hunter*, p. 165 et pl. XXXI, 22 ; Waddington, *Melanges de*

On a successivement attribué ce statère à Artaxerxès II Mnémon, à Tissapherne, à Pharnabaze. M. de Sallet a proposé d'y reconnaître l'effigie du satrape Oronte, et M. Six a confirmé cette opinion du savant allemand : En plaçant, dit-il, ce statère dans son ordre chronologique au milieu des autres statères d'or de Lampsaque, on voit qu'il se range vers l'an 360. Or, à cette époque, ajoute M. Six, « les textes et les inscriptions mentionnent un satrape du nom d'Orontas qui, d'abord se révolta contre Artaxerxès avec lequel il se réconcilia plus tard et qui paraît s'être maintenu assez longtemps en Mysie, aux environs de Pergame, et y avoir installé une petite dynastie indépendante. » M. Wroth a récemment adopté, avec raison, l'attribution de ce statère d'or à Oronte, faisant remarquer que son classement à Pharnabaze, proposé par M. Head, est d'autant plus inadmissible que l'effigie n'a point de parenté avec celle qu'on voit sur le statère d'argent frappé à Cyzique avec la légende ΦΑΡΝΑΒΑ.

On sait que Lampsaque frappa des monnaies d'or autonomes, pour faire concurrence à la darique, après l'an 394, date de la bataille de Cnide, et ce monnayage ne cessa que vers l'an 350, avec l'apparition de la monnaie d'or de Philippe de Macédoine[1]. L'or des Grecs, sur le terrain commercial et économique, vient déclarer la guerre à l'or des Perses ; la

numismatique, t. I (1861), p. 96 et pl. VII, fig. 3 ; A. von Sallet, dans la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, t. III, p. 422 ; B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1876, p. 288 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1888, pp. 14 à 18 du tirage à part ; W. Wroth, *Catal. of the greek coins of Mysia*, introd, pp. XXIV-XXV.

1. W. Wroth, *Catalogue of the greek coins of Mysia*, Introd., pp. XXIV à XXV

et Judeich, parce qu'elle est une copie de la tête de l'Athéna Parthénos de Phidias : cette reproduction d'une œuvre athénienne aurait été provoquée par la présence du général athénien Iphicrate, l'auxiliaire de Pharnabaze, à Acé. En vérité, pourrait-on imaginer une base plus fragile à une attribution numismatique? M. Six sait lui même, mieux que personne, que les types des monnaies de la Cilicie reproduisent parfois des monuments d'Athènes et du monde grec occidental. La tête d'Aréthuse des monnaies de Syracuse n'est-elle pas copiée sur des statères de Pharnabaze et de Datame? M. Six ne s'est-il pas lui-même efforcé de retrouver un groupe de Myron au revers d'un statère de Mallus[1]? On voit, par ces exemples, combien il est vain de songer à la présence d'Iphicrate à Acé pour expliquer la tête d'Athéna Parthénos sur les monnaies dont nous avons reproduit la description.

Ariobarzane succéda à Pharnabaze dans la satrapie de Dascylion[2]; s'étant insurgé contre le grand Roi, il fut mis en croix. Le successeur d'Ariobarzane paraît avoir été Artabaze, qui se révolta contre Artaxerxès III Ochus en 360; on le trouve encore en rébellion en 356 et 353, soutenu par les Athéniens et les Thébains[3]. Après quelques succès, Artabaze dut s'enfuir et passer en Macédoine. Plus tard, en 339, il vint trouver Alexandre qui lui confia le gou-

1. Six, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIV, pp. 142 et suiv.
2. P. Krumbholz, *op. cit.*, p. 73.
3. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 73-75; W. Judeich, *op. cit.*, p. 204 et suiv.

6. Variétés aux mêmes types, mais parfois de module plus petit et de poids plus faible (1 gr. à 0 gr. 67 [1]).

M. Imhoof-Blumer croit que l'atelier de ces pièces d'argent et de bronze est Adramytium, ou Iolla, ville de Mysie, située, selon toute probalité, dans le voisinage d'Adramytium. Les rares monnaies de Iolla ont effectivement pour type de revers le protome de Pégase [2]. Mais c'est aussi le type ordinaire de Lampsaque, et comme la pièce d'or a été frappée à Lampsaque, je ne vois point ce qui s'opposerait à ce qu'on attribue également à cet atelier les pièces en argent et en bronze qui se rattachent directement à la pièce d'or par les types et le style [3].

Oronte, d'ailleurs, a dû frapper monnaie dans des ateliers différents, suivant les évènements qui ont traversé sa carrière agitée. M. Six a proposé de reconnaître l'effigie de ce satrape sur une hecté de sa collection qui, d'après le style et le carré creux du revers, paraît avoir été frappée dans l'atelier de Phocée [4].

C'est dans tous les cas vraisemblablement à Clazomène qu'a été émise la pièce d'argent qui suit :

7. Hoplite grec agenouillé, se protégeant avec son

1. Autres exemplaires au Cabinet de France, au Musée de Berlin et dans la coll. Six. Cf. A. von Sallet, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. III (1871), p. 421 ; Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 247, n° 95b.

2. W. Wroth, *Mysia*, p. 77 et pl. XVIII, 2.

3. Voyez Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 245-246, note ; B. Head, *Hist. numorum*, p. 246 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1888, pp. 14 à 18 du tirage à part.

4. Six, *Numism. Chronicle*, 1888, p. 18 du tirage à part ; cf. *Zeitschrift für Numismatik*, t. VI (1879), p. 98, pl. III, 42.

bouclier et tenant son javelot de la main droite. Dans le champ, la lettre T.

R. OPONTA. Protome de sanglier ailé, bondissant à droite.

R. 2 gr. 78. British Museum et Musée de Berlin[1].

A cause de la présence de la lettre T au droit, M. Head a classé cette monnaie à Tarse. Mais le style et les types ne sont point ciliciens et cette attribution ne saurait être maintenue. Il n'est pas douteux que Clazomène, atelier proposé pour la première fois par M. de Koehne, ne soit la vraie patrie de cette pièce, le revers étant celui des monnaies de cette ville. M. Waddington a fait observer que le guerrier agenouillé paraît rappeler le changement de tactique imaginé par l'Athénien Chabrias : « Il avait appris à ses soldats, lorsque l'ennemi allait charger, à mettre un genou en terre et à tenir leurs lances en arrêt en se couvrant du bouclier appuyé contre l'autre genou[2]. »

Je ne sais trop s'il faut aussi attribuer à Oronte la monnaie suivante, frappée à Cisthène en Mysie.

8. Tête barbue d'un satrape, coiffée de la tiare perse, à droite.

R. KIΣΘA. Cavalier au galop, à gauche.

Æ 12. Musée de Munich[3].

1. Koehne, *Mémoires de la Soc. archéol. de Saint-Pétersbourg*, 1848, pl. XII, 36; Waddington, *Mélanges* 1867, pl. III, 5; A. von Sallet, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. III, p. 423; B. Head, *Hist. numorum*, p. 613.

2. Waddington, *Mélanges*, 1867, pp. 19-23; cf. Diod. Sic., XV, 32; Polyen, II, 1, 2; Corn. Nepos, *Chabrias*, I.

3. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 89 et pl. VI, 27.

Il est possible que l'effigie soit celle d'un autre satrape ou peut-être même celle d'un despote local inconnu dans l'histoire.

Quoi qu'il en soit, d'après ce qui précède, il est évident pour nous que les monnaies d'Oronte n'ont pas été frappées toutes dans le même atelier, mais qu'elles se répartissent entre plusieurs cités. Lampsaque, Clazomène, Phocée, Cisthène, Iolla, Adramytium, telles sont les villes entre lesquelles ont les a distribuées; nous avons dit qu'il faut restreindre ce nombre à Lampsaque, Clazomène et peut-être Cisthène. Le centre des opérations militaires d'Oronte fut la Mysie, et l'on voit par là, pourquoi Diodore de Sicile désigne Oronte avec le titre de *satrape de Mysie*. Jusqu'ici il n'a été signalé aucune monnaie qu'Oronte eut fait frapper en Cilicie, à l'époque où ce satrape était chargé par le grand Roi de diriger la guerre contre Évagoras de Salamine, de concert avec Tiribaze. On se rappelle qu'après la disgrâce de Tiribaze, Oronte, investi du commandement des forces de terre et de mer, conclut un arrangement avec Évagoras; s'il a frappé monnaie dans ces circonstances, nous n'en avons point encore la preuve.

Pendant longtemps les historiens se sont demandé si le satrape Oronte, dont nous venons d'étudier le monnayage et qui joue un rôle si considérable dans les guerres et les insurrections du IV^e^ siècle, ne devait pas être dédoublé en deux personnages : le premier, gendre du roi Artaxerxès Mnémon et satrape d'Arménie; le second, satrape de Mysie, suivant le titre que lui donne Diodore de Sicile.

MM. Waddington et Krumbholz ont laissé cette question indécise; on a même parfois songé à un troisième Oronte, satrape d'Arménie à la fin du règne d'Artaxerxès II Mnémon[1].

Ce problème d'histoire est aujourd'hui résolu, grâce à la découverte, en 1886, près de Pergame, d'une inscription qui raconte que le Bactrien Oronte, fils d'Artasyras, s'étant insurgé contre le roi Artaxerxès Mnémon, avait déporté les habitants de Pergame, puis avait fait sa soumission au grand Roi[2]. Ainsi, Oronte était, d'après cette inscription, d'origine bactrienne, et son père s'appelait Artasyras.

Un autre texte épigraphique découvert au Nimroud-Dagh, sur le tombeau d'Antiochus Ier, roi de Commagène, par MM. Humann et Puchstein, contient les lignes suivantes : « A la mémoire d'Aroandès, fils d'Artasouras, qui épousa la reine Rhodogune, fille du Roi des rois, le grand Artaxerxès dit Mnémon[3]. » M. Th. Reinach, qui a consacré à cette inscription un de ces commentaires pénétrants dont il a le secret, remarque que le mot Aroandès n'est qu'une forme d'Aryandès, Oroandès, Orontès, dont la transcription arménienne est Erouant. « Il ne peut, ajoute-t-il, y avoir aucun doute sur l'identité, de l'*Orontès fils d'Artasyras* de l'inscription de Pergame, et de l'*Aroandès, fils d'Artasouras* de l'inscription du Nimroud-Dagh. » Aroandès ou Orontès épouse Rho-

1. Trog. Pomp., *Prol.*, X.

2. Six, dans le *Numism. Chronicle.*, p. 16 du tirage à part ; Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, 1890, p. 365.

3. Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nord Syrien* Berlin, Reimer, 1890 ; Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, 1890, pp. 361-367.

dogune, fille d'Artaxerxès Mnémon, dans l'inscription ; c'est également le cas de l'Oronte de Xénophon et de Plutarque, qui gouverne l'Arménie et jalouse Tiribaze. Il résulte de là, — doit-on conclure avec M. Reinach, — qu'il n'y a qu'un seul et unique Oronte dont la carrière s'étend depuis 401 jusqu'en 349. Ce satrape était l'ancêtre lointain de la dynastie qui régna sur la Commagène dans le siècle qui précède l'ère chrétienne. C'est à ce titre que la stèle d'Oronte ornait le tombeau d'Antiochus I de Commagène au Nimroud-Dagh. Malheureusement cette stèle mutilée ne présente plus trace de figure humaine. Il eût été particulièrement intéressant de comparer cette image traditionnelle avec le portrait authentique que nous fournissent les monnaies. Suivant Plutarque, Oronte ressemblait à Alcméon, fils d'Amphiaraus [1].

IX

LA SATRAPIE DE CAPPADOCE

Pour achever ce tableau sommaire des monnaies satrapales de l'empire des Perses Achéménides, il nous resterait encore à passer en revue celles qui ont été frappées par les gouverneurs de la Cappadoce. Mais cette révision, nous l'avons faite dans un travail antérieur et tout récent auquel nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur. Nous y avons constaté que Datame (et non Tarcamos) frappe monnaie dans

1. Plutarque, *Aratus*, 3. Une statue d'Alcméon avait été consacrée dans le temple de Delphes (Pausanias, X, 10, 2).

MM. Waddington et Krumbholz ont laissé cette question indécise; on a même parfois songé à un troisième Oronte, satrape d'Arménie à la fin du règne d'Artaxerxès II Mnémon[1].

Ce problème d'histoire est aujourd'hui résolu, grâce à la découverte, en 1886, près de Pergame, d'une inscription qui raconte que le Bactrien Oronte, fils d'Artasyras, s'étant insurgé contre le roi Artaxerxès Mnémon, avait déporté les habitants de Pergame, puis avait fait sa soumission au grand Roi[2]. Ainsi, Oronte était, d'après cette inscription, d'origine bactrienne, et son père s'appelait Artasyras.

Un autre texte épigraphique découvert au Nimroud-Dagh, sur le tombeau d'Antiochus Ier, roi de Commagène, par MM. Humann et Puchstein, contient les lignes suivantes : « A la mémoire d'Aroandès, fils d'Artasouras, qui épousa la reine Rhodogune, fille du Roi des rois, le grand Artaxerxès dit Mnémon[3]. » M. Th. Reinach, qui a consacré à cette inscription un de ces commentaires pénétrants dont il a le secret, remarque que le mot Aroandès n'est qu'une forme d'Aryandès, Oroandès, Orontès, dont la transcription arménienne est Erouant. « Il ne peut, ajoute-t-il, y avoir aucun doute sur l'identité, de l'*Orontès fils d'Artasyras* de l'inscription de Pergame, et de l'*Aroandès, fils d'Artasouras* de l'inscription du Nimroud-Dagh. » Aroandès ou Orontès épouse Rho-

1. Trog. Pomp., *Prol.*, X.

2. Six, dans le *Numism. Chronicle.*, p. 16 du tirage à part; Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, 1890, p. 365.

3. Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nord Syrien* (Berlin, Reimer, 1890); Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, 1890, pp. 364-367.

blement à cause d'elle, — ceci est ma seconde remarque, — il m'est venu, d'un amateur de Constantinople, les empreintes de nouvelles drachmes d'Abrocomas : elles n'ont fait que confirmer ma lecture et mes conclusions. L'une d'entre elles, a bien, à la vérité, l'inscription 𐡍𐡌 𐡌𐡊𐡁𐡏, mais une autre, de meilleur style, porte une légende dont je donne le fac-similé: 𐡏𐡁𐡓𐡊𐡌 (.עברכמ). Remarquez le *resch* dont la queue, extrêmement longue, ne saurait convenir à un *daleth*; la quatrième lettre enfin s'y trouve conformée comme un *caph* araméen régulier, et n'affecte plus la moindre ressemblance avec le *mem* qui le suit. Sur un exemplaire dont les types étaient en partie oblitérés, j'ai pu lire nettement 𐡏𐡁𐡓𐡊𐡌𐡅 (עברכמו). La question me paraît donc définitivement tranchée.

Enfin, nous avons passé en revue les monnaies araméennes d'Ariarathe frappées à Sinope et à Gazioura, vers 350. Nous avons insisté aussi particulièrement sur les imitations barbares de ces monnaies, imitations sur lesquelles on s'est trop hâté de lire de nouveaux noms de gouverneurs. Sur un exemplaire qui m'est communiqué par un marchand, on lit en gros caractères les signes barbares 𐡉𐡅𐡓·, dans lesquels je n'hésite pas à reconnaître, au lieu d'un nouveau satrape, les lettres médianes du nom d'Ariarathe, [את] יור [אר]. Loin de nous la pensée de revenir sur les faits que nous avons explicitement exposés et que nous rappelons seulement dans le but de compléter le cycle des monnaies satrapales que

[illegible]

[illegible]

[illegible] parfaitement chargés. [illegible] poser en principe que les [illegible] minetaires, et [illegible] rien d'arbitraire et [illegible] les monnaies qui portent [illegible] satrapes. Ces hauts fonctionnaires [illegible] Perse n'avaient nullement, comme [illegible] de battre monnaie par suite [illegible] du pouvoir central. Un seul d'entre eux, Oronte, fit frapper des espèces d'un caractère [illegible] : l'étude même de son monnayage ne fait que confirmer la loi dont nous avons précisé la formule.

Au point de vue iconographique, il se dégage aussi de nos recherches une considération importante. C'est bien l'effigie des satrapes et non celle du roi achéménide que nous présentent les monnaies satra-

pales, dans ces têtes d'un caractère iconique et personnel indéniable, et toujours couvertes de la tiare basse à fanons, ceinte d'un bandeau, coiffure qui, dans certains cas, rappelle le bonnet phrygien, ou qui, d'autres fois, cache le menton et encadre le visage, comme le turban des Arabes. J'insiste sur ce point : c'est la coiffure caractéristique des satrapes ; quand le roi achéménide est représenté sur les monnaies satrapales, il a toujours la tête surmontée de la cidaris crénelée ; c'est d'ailleurs aussi la cidaris qu'il porte sur les dariques et les sicles : il n'y a pas d'exception.

Du moment que l'effigie personnelle et bien caractérisée des satrapes paraît sur les monnaies qu'ils ont frappées, l'idée nous est tout naturellement venue de rechercher si, sur les dariques elles-mêmes, on peut aussi retrouver les traits personnels de chacun des rois achéménides, malgré l'exiguïté de l'image monétaire. Je crois, comme M. Six, qu'on peut arriver, sur ce point, à des résultats véritablement scientifiques, qui ne sauraient être qualifiés « a refinement of classification » quoi qu'on en ait dit[1]. Je me réserve de revenir avec détails sur cette intéressante question et d'établir que chacun des rois achéménides a adopté, sur ses dariques et ses sicles médiques, un type iconique exclusivement personnel. Remarquons seulement, aujourd'hui, qu'en dehors même de l'étude des types monétaires, le bon sens et la raison philosophique nous mènent à cette conclusion. Quand Darius crée la darique, c'est son image individuelle,

1. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 28, note ; cf. p. 25.

son effigie qu'il y fait graver, et non une figure banale et abstraite de roi tirant de l'arc. Philosophiquement, l'esprit procède du concret à l'abstrait, de l'analyse à la synthèse. La représentation hiératique, idéale, conventionnelle et abstraite d'un roi Perse achéménide, ne peut s'être formée que par la synthèse des images individuelles de chacun des princes de cette race, et par le groupement des caractères communs à tous les membres de cette famille ; elle n'est, par conséquent, que la résultante des portraits individuels et concrets qui l'ont précédée. On voit ainsi qu'en faisant graver leurs propres traits sur les monnaies, les satrapes se sont tout naturellement conformés à l'usage adopté pour la frappe des monnaies d'or et d'argent des rois Achéménides.

LES

DÉMARATIDES ET LES GONGYLIDES

EN ASIE MINEURE

SOUS LA DOMINATION DES PERSES ACHÉMÉNIDES

I

On connaît la célèbre monnaie de la collection de Luynes, qui porte le nom de Thémistocle, le vainqueur de Salamine[1]. M. Waddington lui a consacré, en 1861, un commentaire où il a démontré qu'elle avait été frappée à Magnésie sur le Méandre, dont elle a, d'ailleurs, les initiales. Magnésie était l'une des villes qu'Artaxerxès I Longue-Main avait données, en 465, en toute souveraineté, au général athénien frappé d'ostracisme. Thémistocle en tirait un revenu annuel de 50 talents ; il y mourut vers 449, et ses successeurs continuèrent à y jouir de la prérogative souveraine ; les derniers représentants de cette petite dynastie y avaient encore certains privilèges à la fin du premier siècle de notre ère[2].

Il n'y a rien aujourd'hui, après plus de trente ans,

1. Elle a été publiée d'abord par le duc de Luynes, qui l'attribuait à Magydus. Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. XI et *Revue numismatique*, t. X (1845), pp. 263-264. Il en existe un second exemplaire, mais fourré, au Musée britannique.

2. Waddington, *Melanges de numismatique*, t. I (1861) pp. 1 à 6.

à propos de la dissertation de M. Waddington sur ce curieux monument numismatique qui est, au milieu de nous comme le témoin accusateur du célèbre général athénien désertant la cause de la patrie hellénique. Mais on s'était toujours étonné que cette monnaie fût unique en son genre. Sans en suspecter l'authenticité, qui demeure hors de toute contestation, sans même se montrer réservé vis à vis de l'ingénieuse attribution de M. Waddington, on ne pouvait s'empêcher d'être surpris qu'un citoyen d'Athènes, réfugié chez les Perses, eut reçu du grand Roi le pouvoir de battre monnaie à son nom, alors que, dans toute l'étendue de l'empire perse, les plus puissants satrapes n'avaient pas, sauf de rares exceptions individuelles, le droit de monnayage[1]. Comment expliquer que cette pièce d'argent fût isolée, sans analogie avec d'autres; comment ne rentrait-elle dans aucun groupe déterminé? car on sait qu'en numismatique, des monnaies bien classées, à quelque époque et à quelque pays qu'elles appartiennent, forment comme une chaîne ininterrompue qui a, pour chaque ville, pour chaque pays, pour chaque siècle, un caractère nettement homogène.

Aujourd'hui, cet étonnement doit cesser : la monnaie de Thémistocle n'est plus isolée; elle a des similaires : d'autres réfugiés grecs en Asie Mineure, investis comme Thémistocle de petites principautés, ont frappé monnaie à leur nom, parfois même à leur effigie[2].

1. Voyez ci-dessus, *Mélanges numismatiques*, 2e série, pp. 90 et suiv.
2. J. P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, pp. 188 et suiv.

Les monnaies auxquelles nous faisons allusion sont les suivantes, qui se répartissent en trois séries bien distinctes :

Le premier groupe comprend des pièces que M. Imhoof-Blumer a, le premier, attribuées à Teuthrania :

1. Tête laurée d'Apollon, à gauche, les cheveux longs et ceints d'un bandeau.

℞. TEY. Tête jeune et imberbe d'un dynaste, coiffée de la tiare perse, à droite.

Æ. 10 mill. — 1 gr. 60 (coll. Loebbecke)[1].

2. Même tête d'Apollon.

℞. TEY. Tête du même dynaste; devant, le monogramme .

Æ. 10 mill. — 1 gr. 60 (coll. Imhoof-Blumer)[2].

La monnaie de bronze n° 2 ne diffère de la monnaie d'argent n° 1 que par l'addition du monogramme.

Le deuxième groupe se compose de monnaies frappées à Pergame. M. Six décrit quatre variétés de ces rares pièces qui sont, les unes en électrum, les autres en argent. Elles se résument dans les deux types suivants :

1. Tête d'Athéna, coiffée du casque athénien, à droite. ℞. Tête barbue, aux traits déjà âgés, d'un dynaste coiffé de la tiare perse. Carré creux peu profond.

Electrum, 2 gr. 55 à 2 gr. 45.

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 95, pl. VII, 14; Six, *Numism. Chron.* 1890, p. 188, n° 1.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 258-259; Six, *Num. Chron.* 1890, p. 188, n° 2.

[illegible] qu'au revers [illegible]

[illegible] avec ΠΕΡΓ et un [illegible]

[illegible] pierres qui, jus- [illegible] dans le Bosphore. [illegible] nous le constate- [illegible] M. Six que je dois [illegible]

[illegible] a droite. [illegible]

[illegible] quels sont les [illegible] Themistocle a [illegible] Pergame et Teu- [illegible] style place indiscuta- [illegible] Retraite des Dix Mille. [illegible]

[illegible] Demarate, chassé de sa [illegible] de Cleomene, se fut réfugié [illegible] Darius ne se contenta pas [illegible] il lui donna en quelque

[illegible] petite pièce d'argent qui, à la place de [illegible] une tête de veau. Cette monnaie [illegible] la même série.

sorte un dédommagement à sa couronne perdue, en le créant despote héréditaire des villes de Teuthrania et d'Halisarna[1]. Ces villes, dont l'une, Teuthrania, a été, il y a quelques années, l'objet d'une exploration archéologique[2], étaient situées en Mysie, sur le flanc droit de la vallée du Caïque, à une très petite distance de Pitane, d'Atarneus et surtout de Pergame. Là, Démarate fonda une dynastie qui se maintint au moins pendant toute la durée de l'empire perse. L'ancien roi de Sparte, qui accompagna Xerxès en Grèce, en 480, vivait encore en 465, quand Thémistocle vint à son tour réclamer l'hospitalité du grand Roi. Comme il avait régné près de vingt ans à Sparte avant de passer en Asie, en 491, on peut, avec vraisemblance, le faire mourir vers 460.

Nous ne connaissons pas le nom du fils de Démarate, comme lui despote de Teuthrania. C'est seulement soixante ans environ après sa mort, que ses descendants, vraisemblablement ses petits-fils, Eurysthénès et Proclès, sont mentionnés, et nous aurons à rechercher tout à l'heure si, à leur domaine de Teuthrania et d'Halisarna, ils ne joignaient pas Pergame. En 401, Cyrus le Jeune, satrape de Lydie, emmène Proclès avec lui dans l'expédition qui aboutit à la bataille de Cunaxa et à la retraite des Dix Mille[3]. Proclès, rentré à Teuthrania, vient en aide à Xéno-

1. Herod., VI, 70; Xenoph., *Hellen.* III, 1, 6; Cf. Clinton, *Fasti hellenici*, t. I, p. 208.

2. Conze, *Teuthrania*, dans les *Mittheilungen des deut. K. arch. Instituts, Athen. Abtheil.*, t. XII (1887), pp. 149 à 160; Thraemer, *Pergamos*, pp. 410 à 412.

3. Xénoph. *Anab.* II, 1, 3.

phon ramenant à Pergame les débris de son armée[1]. Enfin, en 399, les frères Proclès et Eurysthénès sont signalés l'un et l'autre comme accueillant et favorisant l'harmoste Thibron que Sparte avait envoyé pour défendre les villes grecques menacées par Tissapherne[2].

Après 399, l'oubli se fait autour de la famille de Démarate jusqu'en 322, époque vers laquelle un autre Proclès, descendant du précédent, épouse Pythias, fille du philosophe Aristote et d'une autre Pythias. Celle-ci, la mère, était elle-même la nièce et la fille adoptive d'Hermeias, dynaste d'Atarneus. Enfin, si nous recueillons les renseignements historiques qui sont parvenus jusqu'à nous sur Hermeias, nous constatons qu'après avoir été un simple esclave du changeur bithynien Euboulos, il devint despote de la petite ville d'Atarneus, dans le voisinage de Pergame[3].

Proclès II eut de sa femme Pythias II, deux fils, Proclès III et Démarate II, qui furent les disciples du philosophe Théophraste vers 300-290 environ[4]. Mais ceux-ci ne régnaient plus à Teuthrania et Halisarna, et il est probable que l'invasion d'Alexandre en 332, ou au moins les bouleversements qui suivirent la mort du conquérant macédonien, sont les évènements qui mirent fin à l'existence de petites princi-

1. Xenoph. *Anab.* VII, 8, 17.

2. Xenoph. *Hellen.* III, 1, 6.

3. Sur Hermeias et la ville d'Atarneus, voir surtout : Boeckh, *Kleine Schriften*, t. VI, pp. 202 et suiv.; Lolling, dans les *Mittheilungen* de l'Institut archéol. allemand, *Athen. Abtheil.* t. IV (1879), pp. 4 et suiv.

4. Sex. Empiric. *adv. Math.* I, 258; cf. Thraemer, *Pergamos*, p. 215.

pautés créées par le roi de Perse, dans le but d'encourager la désertion dans les rangs des Grecs. Voici donc le tableau généalogique que l'on peut dresser des Démaratides et de la famille d'Hermeias.

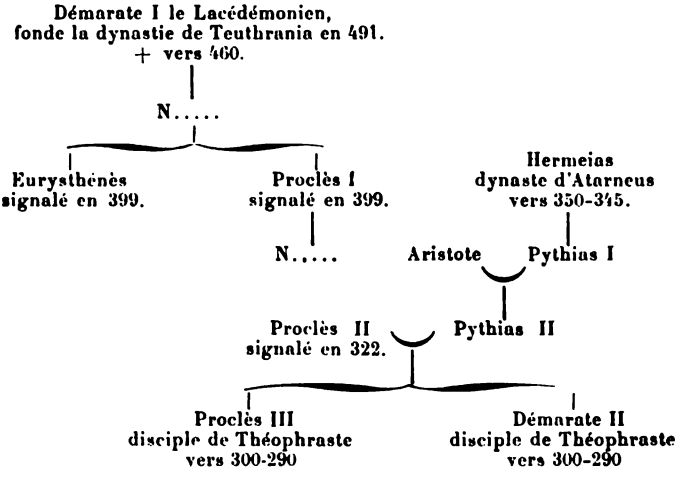

Tandis que Démarate régnait paisiblement dans sa principauté de Teuthrania, une autre famille de réfugiés grecs, celle de Gongylos, recevait du roi de Perse, en apanage, les villes voisines de Gambrium, Palægambrium, Grynium et Myrina[1]. Gongylos d'Erétrie avait dû quitter sa patrie parce que, seul de ses concitoyens, il avait pris le parti des Perses : ὅτι μόνος Ἐρετριέων μηδίσας ἔφυγεν, dit Xénophon. Ceci se passait, non point, comme on l'a dit[2], lors de l'expé-

1. Xenoph. *Hellen.* III, 1, 6 ; Thraemer, *Pergamos*, p. 220.

2. E. Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. IV, p. 180 ; Th. Reinach. *Les origines de la ville de Pergame* (Extrait de la *Revue historique*, 1886), p. 4

dition de Xerxès en 480, mais seulement en 476, dans des circonstances racontées à la fois par Thucydide[1] et Diodore de Sicile[2]. Gongylos était le collaborateur et le confident du roi de Sparte Pausanias. Lorsque celui-ci, dans l'été de l'an 476, eut pris Byzance, il confia la garde des prisonniers perses à Gongylos : tous deux servaient toujours la cause hellénique et n'avaient point encore trahi ouvertement : « Pausanias, dit Diodore, avait fait prisonniers plusieurs Perses distingués ; il les donna en garde à Gongylos d'Erétrie, en apparence pour les conserver jusqu'à ce qu'on pût les mettre à mort, mais au fond pour les sauver et les rendre à Xerxès, car déjà Pausanias avait contracté en secret des liaisons d'amitié avec le roi.... » Gongylos fut le messager sûr dont se servit Pausanias pour correspondre avec Xerxès qui était alors à Sardes. C'est à la suite de ces intrigues, bientôt divulguées, que Gongylos fut chassé de sa patrie et que Pausanias fut condamné à périr par le supplice atroce que l'on connaît. Gongylos se réfugia chez le grand Roi qui, pour récompenser son zèle, lui donna en toute souveraineté les quatre villes que nous venons d'énumérer. Dix ans plus tard, Thémistocle s'établissait à Magnésie dans des circonstances analogues.

La généalogie des descendants de Gongylos est encore plus délicate à établir que celle des Démaratides. Suivant M. Théodore Reinach[3], le fils ou le

1. Thucyd. I, 128.
2. Diod. XI, 44.
3. *Les origines de la ville de Pergame*, p. 4.

petit-fils de Gongylos l'Erétrien, qui s'appelait lui-même Gongylos, épousa Hellas, princesse dont l'origine est inconnue. Hellas devenue veuve, résidait à Pergame quand Xénophon y vint ; le général athénien reçut d'elle l'hospitalité, en 399.

D'autre part, Hellas avait deux fils, Gorgion et Gongylos (suivant M. Reinach, Gongylos III)[1] qui sont signalés à la même époque. Gorgion, l'aîné, régnait sur Gambrium et Palægambrium : l'autre, Gongylos, régnait sur Myrina et Grynium.

M. Six, qui n'a pas connu l'étude de M. Th. Reinach, a adopté un système qui diffère du précédent sur des points essentiels[2]. Suivant le savant hollandais, c'est Gongylos l'ancien, le réfugié d'Erétrie, qui épouse Hellas, et je partage cet avis. Le texte de Xénophon est trop formel, ce semble, pour qu'on puisse hésiter : Ἑλλάδι τῇ Γογγύλου τοῦ Ἐρετριέως γυναικί. Ce surnom d'*Erétrien* ne peut convenir qu'au premier Gongylos, le seul qui fut citoyen d'Erétrie ; et en effet, tandis que chez les auteurs cette épithète est toujours accolée à son nom, on ne la trouve jamais en usage quand il s'agit du Gongylos de l'an 399. Rien d'ailleurs ne s'oppose à ce que le premier Gongylos ait épousé une princesse qui, en 399, était fort âgée, peut-être octogénaire. Si nous admettons qu'au moment de ses intrigues avec Pausanias, en 476, Gongylos avait de 25 à 30 ans, sa naissance se placera vers l'an 505. Il a pu épouser Hellas lorsqu'il avait

1. « Entre Gongylos, contemporain de Xerxès, dit M Reinach, et son homonyme contemporain d'Artaxerxès II Mnémon, il y a quatre-vingts ans, c'est-à-dire trois générations. »

2. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 192.

déjà une quarantaine d'années, et si cette princesse avait près de 80 ans en 399, elle a pu naître vers 480. Nous dirons tout à l'heure les raisons qui donnent à ces calculs une grande probabilité. Avant d'aller plus loin, et pour plus de clarté, résumons les faits :

Vers 505-500, naissance de Gongylos I l'Erétrien.

En 476, il est chassé de sa patrie et se réfugie en Asie Mineure, auprès de Xerxès.

Vers 475, Xerxès lui donne une petite principauté comprenant Gambrium, Palægambrium, Grynium et Myrina.

Vers 465-460, il épouse une jeune princesse nommée Hellas.

Vers 425 (?), Gongylos I l'Erétrien meurt ; ses deux fils, Gorgion et Gongylos II le Jeune, se partagent son héritage. Le premier, Gorgion, devient despote de Gambrium et Palægambrium ; le second, Gongylos II, devient despote de Myrina et de Grynium.

En 399, Gorgion règne encore à Gambrium et Palægambrium ; Gongylos II est également signalé, la même année, à Myrina et Grynium.

En 399, Hellas, la veuve de Gongylos I l'Erétrien est à Pergame, où elle offre l'hospitalité à Xénophon.

III

Il n'est pas nécessaire de s'apesantir longuement sur les détails historiques qui précèdent, pour se rendre compte que la monnaie de notre troisième groupe, celle qui a pour légende ΓΟΡΓΙ, appartient à Gorgion, despote de Gambrium et Palægam-

brium, signalé en 399. Comme nous l'avons dit plus haut, cette pièce a été jusqu'ici attribuée à Gorgippia, ville située probablement à l'embouchure du Bosphore Cimmérien. Il suffit de la comparer avec les autres monnaies de Gorgippia pour constater qu'elle n'a aucun rapport, ni de types ni de style, avec ces dernières ; elle ne ressemble même en rien à toutes les monnaies des autres villes du Bosphore [1].

Le mot ΓΟΡΓΙ nous autorise à l'attribuer à Gorgion, le fils de Gongylos l'Erétrien, et cette induction nous semble entièrement justifiée par les types des monnaies de la ville de Gambrium, d'une époque postérieure, qui ont la même tête d'Apollon. Le Cabinet des médailles possède même un petit bronze qui a, non seulement au droit, la même tête d'Apollon, mais au revers un taureau cornupète, pareil à celui qui figure sur la pièce signée de Gorgion. Notre attribution est donc absolument justifiée.

Les pièces du premier groupe qui portent la légende ΤΕΥ, initiales de la ville de Teuthrania, et une tête jeune de dynaste, ne peuvent appartenir qu'à un descendant de Démarate. Mais duquel s'agit-il ?

M. Six attribue ces monnaies à Proclès II, le gendre d'Aristote. En faveur de cette attribution, il fait valoir cet argument : que la tête du dynaste est imberbe, et que l'usage de porter la barbe longue ne cesse

1. On cite la monnaie suivante : Tête d'Apollon. Rℒ. ΓΟΡΓΙ. Arc et massue (*Numismatische Zeitschrift*, t. II, pl. XI, 1 ; B. Head, *Hist. numor.* p. 422). Mais il suffit de voir l'image de cette pièce pour constater qu'elle n'a aucun rapport de style avec celle que nous donnons à Gorgion. D'ailleurs le mot ΓΟΡΓΙ paraît fruste en partie et il doit être complété en ΓΟΡΓΙΠ-ΠΕΩΝ.

qu'avec la chute de l'empire perse. On peut citer, même en numismatique, des exemples contraires à cette assertion, par exemple, la darique qu'on attribue à Cyrus le Jeune, ainsi que des statères de Cyzique qui portent des portraits d'hommes imberbes.

D'autre part, Proclès II, le gendre d'Aristote, n'est cité qu'après Alexandre, en 322, et il n'est pas vraisemblable qu'à cette époque tardive, il eût pu jouir du droit de battre monnaie. La ville même de Teuthrania était en ce temps-là absorbée par Pergame sa proche voisine, ou du moins bien déchue de l'importance qu'elle avait eue 80 ans auparavant. Enfin, le style des pièces ne s'oppose pas à ce qu'on les fasse remonter jusqu'au début du IV^e^ siècle. C'est pourquoi nous les attribuons à Proclès I^er^, signalé en 399 ; elles sont ainsi contemporaines de celles de Gorgion à Gambrium, et de celles qui ont été frappées à Pergame dans les mêmes circonstances.

Il nous reste désormais à fixer l'attribution des monnaies du second groupe, qui portent le nom de Pergame. Le problème est plus compliqué et il entraîne préalablement quelques recherches sur la situation politique de Pergame, au temps de la retraite des Dix Mille.

Les fouilles de Pergame et leurs admirables résultats archéologiques ont provoqué, depuis 1875, des recherches approfondies sur les origines si obscures de cette ville qui fut, un instant, le foyer artistique le plus brillant de l'Asie hellénique. Il semble que tout ait été dit et que le sujet soit épuisé. Toutefois, je me suis aperçu que les savants qui l'ont traité ont

émis, sur un point essentiel, des opinions contradictoires[1].

Pour M. E. Curtius, Pergame appartenait aux descendants de Démarate[2].

M. Thraemer[3], et à sa suite M. Six, ne mettent pas en doute que Pergame n'appartînt au contraire aux Gongylides.

Enfin, M. Th. Reinach pense qu'au commencement du IVe siècle, « Pergame ne faisait partie ni de l'apanage des descendants de Gongylos ni de celui des petits-fils de Démarate, mais qu'elle jouissait d'une existence indépendante, quoique étroitement associée aux destinés de ces deux principautés. »

Laquelle de ces trois opinions devons-nous adopter ?

Un fait est certain par la numismatique, et comme il est irréfutable, nous le poserons comme base de nos recherches : c'est que la ville de Pergame, vers le temps de la retraite des Dix Mille, était gouvernée par des dynastes tributaires du roi de Perse. L'un d'eux, au moins, frappa monnaie à Pergame, à son effigie. Par conséquent, Pergame ne jouissait point, alors, d'une constitution démocratique ; elle obéissait à un despote dont nous avons l'effigie monétaire, et qui relevait du grand Roi. Quel était ce dynaste tributaire des Perses ? Il ne pouvait être qu'un descendant du roi de Lacédémone Démarate, ou de l'Érétrien Gongylos.

1. Hesselmeyer, *Die Ursprünge der Stadt Pergamos*, Tubingue, 1885 ; Th. Reinach, *Les Origines de la ville de Pergame*, Paris, 1886 (extrait de la *Revue historique*) ; Thraemer, *Pergamos*, Leipzig, 1888 ; Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, pp. 189 et suiv.

2. E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. IV, p. 179, note 2.

3. Thraemer, *Pergamos*, pp. 220-221.

A entendre MM. Thraemer et Six, c'était un Gongylide. Mais cette opinion ne peut s'étayer que sur le passage de Xénophon qui signale, en 399, la présence, à Pergame, de Hellas, la veuve du premier Gongylos. A la vérité, les monnaies de Pergame portent l'effigie, non d'une femme, mais d'un dynaste barbu et déjà avancé en âge, et ce type monétaire n'a pas laissé que d'embarrasser M. Six; pour l'expliquer, ce savant a recours à une hypothèse invraisemblable : il conjecture que les pièces ont été frappées par Hellas, à l'effigie de son mari défunt. Cette théorie, déjà inacceptable par elle-même, a l'inconvénient d'obliger M. Six à admettre, sans preuve aucune, que le domaine des Gongylides était partagé en trois portions. Sur l'une, c'est-à-dire à Gambrium et Palægambrium, régnait Gorgion; sur la seconde, comprenant Myrina et Grynium, régnait Gongylos II, et sur la troisième, comprenant Pergame, aurait régné Hellas, la veuve de Gongylos I^er^, au nom d'un de ses petits-fils; et cette vieille reine aurait fait frapper monnaie à l'effigie du prince défunt qui, lui-même, de son vivant, ne battit monnaie, à notre connaissance, dans aucune des villes à lui soumises. L'invraisemblance d'une pareille thèse n'échappera à personne; elle frappera surtout lorsque nous aurons fixé la véritable attribution des monnaies en question. Examinons donc de très près les textes qui ont servi de base à des théories si divergentes.

IV

En parlant de l'harmoste lacédémonien Thibron, lorsqu'il vint en Asie Mineure prendre le commandement des forces lacédemoniennes qui luttaient contre les Perses, en 399, Xénophon dit (*Hellen.* III. 1, 6) : Καὶ πόλεις Πέργαμον μὲν ἐκοῦσαν προσέλαβε, καὶ Τευθρανίαν καὶ Ἀλίσαρναν, ὧν Εὐρυσθένης καὶ Προκλῆς ἦρχον οἱ ἀπὸ Δαμαράτου τοῦ Λακεδαιμονίου.

Si l'on prend cette phrase isolément, — le seul texte où Eurysthénès soit mentionné, — on sera tenté de lui trouver un sens équivoque ; contrairement à ce qu'on pourrait croire de prime abord, elle ne signifie nullement, dit M. Th. Reinach, que Pergame appartint aux Démaratides ; elle rapporte simplement « l'occupation de Pergame par Thibron en même temps que celle de Teuthrania et d'Halisarna où régnaient les descendants de Démarate, Eurysthène et Proclès ». Et en note M. Reinach ajoute : « L'emploi du relatif pluriel ὧν, au lieu du duel, ne prouve rien, étant données les habitudes de langage des Attiques. » Mais on ne pourra manquer d'être d'un avis différent si l'on rapproche la phrase précitée d'autres passages de Xénophon. Partout ailleurs où il est parlé de Proclès, ce personnage est toujours désigné comme possédant, à lui seul, les deux villes de Teuthrania et d'Halisarna : Xénophon racontant que, quelques semaines avant l'arrivée de Thibron, Proclès se porta au secours des Dix Mille, s'exprime ainsi : συνεβοήθη δὲ καὶ Προκλῆς ἐξ Ἁλισάρνης καὶ Τευθρανίας ὁ ἀπὸ Δημαράτου (Xenoph. *Anab.* VII, 8, 17).

En comparant cette phrase avec la précédente, on est forcé de conclure que si Proclès est despote de Teuthrania et d'Halisarna, son frère aîné Eurysthénès doit nécessairement régner à Pergame. La corrélation des deux textes ne peut manquer de frapper tout le monde; mais nous aurons tout à l'heure d'autres preuves encore pour affirmer qu'Eurysthénès, fils aîné de Démarate, était dynaste de Pergame.

Passons aux Gongylides et à la thèse de MM. Thraemer et Six.

« Le roi de Perse, dit M. Six, récompensa Gongylos du dévouement à sa cause en lui donnant le gouvernement de *Pergame*, Gambreion et Palaegambreion, de Gryneion et Myrina. » Or, il n'est nullement parlé de Pergame dans le passage de Xénophon (*Hellen.* III, 1, 6) sur lequel s'appuie M. Six. Après avoir raconté que Thibron reçut l'adhésion de Pergame, Teuthrania et Halisarna où commandaient Eurysthénès et Proclès, fils de Démarate, Xénophon ajoute : προσεχώρησαν δὲ αὐτῷ καὶ Γοργίων καὶ Γογγύλος, ἀδελφοὶ ὄντες, ἔχοντες ὁ μὲν Γάμβρειον καὶ Παλαιγάμβρειον, ὁ δὲ Μύρινάν καὶ Γρύνειον· ὧν δὲ καὶ αὗται αἱ πόλεις ἦσαν παρὰ βασιλέως Γογγύλῳ, ὅτι μόνος Ἐρετριέων μηδίσας ἔφυγεν. « A Thibron viennent s'adjoindre en outre Gorgion et Gongylos, deux frères qui possédaient, l'un Gambrium et Palægambrium, l'autre Myrina et Grynium. Ces villes avaient été données par le Roi à Gongylos, banni parce que seul, à Eretrie, il avait pactisé avec les Perses. »

Ainsi il n'est point question de Pergame, et cette

ville n'a nullement été donnée à Gongylos. En rapprochant les deux fragments de Xénophon que nous avons dû disjoindre, il est hors de doute que Pergame n'a pas fait partie des possessions de Gongylos. Pourquoi donc M. Six a-t-il fait figurer Pergame dans les possessions des Gongylides ? C'est tout simplement à cause du passage de Xénophon (*Anab.* VII, 8, 8) qui raconte que ce général reçut à Pergame l'hospitalité de Hellas, la veuve de Gongylos : Ἐντεῦθεν, εἰς Κάϊκον πεδίον ἐλθόντες Πέργαμον καταλαμβάνουσιν τῆς Μυσίας. Ἐνταῦθα δὴ ξενοῦται Ξενοφῶν παρ' Ἑλλάδι, τῇ Γογγύλου τοῦ Ἐρετριέως γυναικὶ καὶ Γοργίωνος καὶ Γογγύλου μητρὶ..... 10. Ταῦτα δὲ καθηγησαμένους ἔπεμψε Ἑλλας τόν τε αὑτῆς ἀνεψιὸν καὶ Δαφναγόραν, ὃν περὶ πλείστου ἐποιεῖτο. « De là, ils entrèrent dans la plaine du Caïque et ils parvinrent à Pergame de Mysie. Là, Xénophon reçut l'hospitalité de Hellas, femme de Gongylos l'Érétrien et mère de Gorgion et de Gongylos... Elle lui donna pour guides son cousin[1] et Daphnagoras qu'elle tenait en grande estime. »

Ce passage nous apprend que Hellas, veuve de Gongylos l'Érétrien se trouvait à Pergame au moment de l'arrivée de Xénophon, et rien de plus. Nous ne sommes nullement autorisés à supposer qu'elle régnait à Pergame ; pourquoi en effet, comme nous l'avons déjà dit, aurait-elle eu, concurremment avec ses fils, une part dans l'héritage de son mari ?

Que l'on veuille bien remarquer, en outre, que Pergame, sur un affluent de droite du Caïque, était rela-

1. Son *cousin germain* (ἀνεψιός) ; M. Six traduit : « son petit-fils. »

tivement fort éloignée de Myrina et des autres villes qui constituaient le domaine des Gongylides, tandis qu'elle se trouvait, au contraire, tout à fait voisine de Teuthrania et d'Halisarna, l'apanage des Démaratides[1].

Nous ne sommes plus embarrassés à présent pour fixer l'attribution des monnaies que nous avons décrites plus haut : elles ont été frappées par Eurysthénès, et elles portent son effigie. Les traits du personnage désignent un vieillard. Cette circonstance elle-même convient à notre attribution et la corrobore, car Démarate fonde la dynastie de Teuthrania en 491 et meurt vers 460 ; son petit-fils aîné, Eurysthénès, avait en 399 un âge nécessairement déjà fort avancé[2].

V

Il reste, à présent, à expliquer la présence de Hellas dans la ville d'Eurysthénès : ce point est, à la vérité, fort obscur. Mais il importe de remarquer qu'au moment de l'arrivée de Xénophon à Pergame, cette ville fut le lieu de concentration de toutes les forces grecques qui voulaient venir en aide aux débris des Dix Mille, et qui avaient résolu de secouer le joug des Perses. Hellas s'y est transportée, ou plutôt peut-être réfugiée, comme dans une place forte à l'abri d'un coup de main, non pas seule, mais avec son cousin

1. Hesselmeyer a même voulu, à tort cependant, confondre ensemble les sites de Teuthrania et de Pergame. Hesselmeyer, *Die Ursprünge der Stadt Pergamos*, p. 15 ; cf. Conze, *Teuthrania*, dans les *Mittheil.* de l'Instit. arch. allemand, *Athen. Abtheil.* t. XII (1887), p. 149.

2. L'hecté d'électrum a été attribuée parfois, à tort, à Pharnabaze. Six, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. VI (1879), pp. 97-98.

(ἀνεψιός) qu'elle donne pour guide à Xénophon. C'est là aussi que se transporte, avec sa troupe, Gongylos, le despote de Myrina et de Grynium : Xénophon nous le dit formellement dans l'épisode où il raconte que lui-même, après avoir attaqué, sur les conseils de Hellas, un château fort d'où le Perse Asidate rançonnait la plaine, il fut contraint de battre en retraite sur Pergame ; « Gongylos, ajoute-t-il, apercevant les Grecs en petit nombre, pressés par de nombreux ennemis, sort lui aussi, *malgré sa mère*, avec sa troupe pour prendre part à l'action[1] ». Gongylos était donc venu comme sa mère, à Pergame, et cependant nul n'a prétendu, jusqu'ici, que cette ville fût du domaine de Gongylos lui-même. Proclès accourt également avec les contingents d'Halisarna et de Teuthrania[2] ; c'est à Pergame enfin que Xénophon remet sa troupe à l'harmoste lacédémonien Thibron. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de trouver Hellas à Pergame, au milieu des forces grecques.

Xénophon s'honore d'avoir reçu l'hospitalité de cette femme, tandis que Gongylos et le dynaste de Pergame lui-même ne sont pas mentionnés dans la circonstance. Cette singularité s'expliquerait peut-être aisément si nous connaissions la famille et les origines de Hellas.

M. Six a ingénieusement conjecturé que cette vieille reine était une fille de Thémistocle : « son nom insolite, dit-il, fait souvenir de ceux d'Italia, Sybaris

1. Ἐξέρχεται καὶ αὐτός, βίᾳ τῆς μητρός, ἔχων τὴν ἑαυτοῦ δύναμιν, βουλόμενος μετασχεῖν τοῦ ἔργου. Xenoph. *Anab.* VII, 8, 16.

2. Xenophon, *Anab.* VII, 8, 17.

et Asia que Thémistocle donna à trois de ses filles[1]. » Ce rapprochement permet, en effet, de soupçonner que Hellas pourrait bien être la fille de Thémistocle, et s'il en était ainsi, elle se trouvait d'origine athénienne comme Xénophon. La communauté de patrie, le prestige du grand nom de Thémistocle désignaient naturellement cette femme à l'Athénien Xénophon qui saisit, dans son récit, l'occasion de rappeler le bon accueil qu'il a reçu chez elle. Le despote Eurysthénès, au contraire, était d'origine lacédémonienne, et il faut se rappeler que nous sommes au plus fort de la lutte d'Athènes contre Sparte, en Asie mineure. Pendant toute la campagne qu'il terminait si glorieusement, Xénophon n'avait cessé d'avoir à lutter contre les Lacédémoniens et leurs alliés; il se plaint d'eux à chaque page de son récit. Eurysthénès évidemment n'était pas ennemi, mais il ne devait point, dans tous les cas, être très sympathique à Xénophon.

Pour résumer cette notice en quelques mots, nous avons constaté que Thémistocle n'est pas le seul des réfugiés grecs investis d'un apanage en Asie mineure, qui ait frappé monnaie à son nom; les descendants de Démarate l'ont fait également, Proclès à Teuthrania et Eurysthénès à Pergame; ceux de Gongylos ont aussi battu monnaie, ou au moins l'un d'eux, Gorgion, à Gambrium. Il est d'autres dynastes encore dont on retrouvera sans doute un jour les monnaies. Je connais, pour ma part, des pièces qui ont été sûrement

1. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 192, note 27. Sur les très nombreux enfants que Thémistocle eut de ses deux femmes, voyez Bossler, *De gentibus et familiis Atticæ sacerdotalibus*, p. 42.

frappées, soit par des membres de ces familles mêmes, soit par des despotes analogues à ceux dont je viens d'esquisser l'histoire, mais je ne puis encore fixer exactement et préciser l'attribution de ces monnaies. Bref, la voie indiquée par M. Waddington, et surtout par M. Six, est ouverte, et l'on peut affirmer dès maintenant, par les quelques exemples que nous avons cités, que les découvertes y seront bientôt assez nombreuses pour constituer un chapitre nouveau dans la numismatique grecque.

NUMISMATIQUE D'ÉDESSE

EN MÉSOPOTAMIE.

L'histoire de la ville d'Édesse, dans la haute Mésopotamie, n'a cessé, depuis près de deux siècles, d'être l'objet des recherches d'un grand nombre d'érudits et d'orientalistes, au triple point de vue politique, littéraire ou religieux (1). A l'époque gréco-romaine aussi bien qu'au moyen âge, Édesse a toujours joué un rôle prépondérant, soit par sa situation géographique, qui en fait comme la clef des vallées du Tigre et de l'Euphrate, soit en raison de l'antiquité et de l'originalité de ses traditions nationales, soit enfin, à cause des célèbres couvents que le christianisme y fit éclore et qui ont été, pendant de longs siècles, le principal foyer de la littérature syriaque. Les nombreux travaux que toutes ces questions ont provoqués viennent d'être résumés et absorbés dans une savante étude de M. Rubens Duval, qui a pour titre : *Histoire politique, religieuse et littéraire*

(1) Le premier travail véritablement important sur Édesse et ses rois se trouve dans la *Bibliotheca orientalis* d'Assemani, t. I et II (Rome, in-folio, 1719). Vient ensuite l'*Historia Osrhoëna et Edessena ex numis illustrata* de Th. S. Bayer (Saint-Pétersbourg, in-4°, 1734).

d'Edesse (1). Ce long et remarquable mémoire, auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Bordin en 1891, m'a paru appeler, comme complément, une étude sur les monnaies d'Édesse et de ses rois dans l'antiquité. De même que les écrits publiés sur l'histoire politique méritaient une refonte complète, de même aussi les recherches dont la numismatique édessénienne a été l'objet de la part de Bayer (2), de Visconti (3), de Charles Lenormant (4), de Victor Langlois (5), doivent être soumises à une revision totale, dont le principal fondement sera, à la fois, le récent renouvellement des données historiques et les découvertes numismatiques des cinquante dernières années.

I.

Édesse était bâtie sur les bords d'un affluent du Chaboras (Khabour), auquel les historiens grecs et romains ont donné le nom de Scirte (Σκιρτός) à cause de la rapidité de sa course (σκιρτάω) (6). Ce

(1) Dans le *Journal asiatique*, 1891 (8e série, t. XVIII et XIX).

(2) Bayer, *op. cit.*

(3) Visconti, *Iconographie grecque*, t. II, pp. 4 à 12.

(4) Ch. Lenormant, *Trésor de numismatique. Rois grecs*, pp. 130 à 134.

(5) V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, pp. 48 à 82.

(6) Les historiens du moyen âge donnent à ce torrent le nom de *Daiçan* ; il s'appelle aujourd'hui le Cara-Koyoun. R. Duval, *loc. cit.*, p. 93.

torrent, ainsi que le mont Masios d'où il descend, sont rappelés, comme nous le verrons, sur les monnaies, où l'on voit le génie de la ville, Τύχη Ἐδεσσηνῶν, assis sur une montagne et ayant à ses pieds le génie du fleuve, nageant dans les flots.

D'après la tradition classique recueillie par les chroniques syriaques, Édesse devait son nom à une colonie de Macédoniens transplantés en Mésopotamie par Séleucus I Nicator : ces colons étaient originaires d'Édesse en Macédoine : Ἔδεσσα, πόλις Συρίας, διὰ τὴν τῶν ὑδάτων ῥύμην οὕτω κληθεῖσα, ἀπὸ τῆς ἐν Μακεδονίᾳ, dit Étienne de Byzance. Antérieurement à l'arrivée de ces Macédoniens, la ville portait le nom de *Ourhoi*, d'où le terme d'*Orrhoène* ou *Osrhoène*, qui désigne toute la contrée. Ce nom oriental a persisté dans l'usage populaire pendant toute l'époque gréco-romaine, en concurrence avec le nom officiel *Edessa ;* puis, quand les Romains furent définitivement chassés du pays, l'appellation orientale redevint exclusive, sous les variantes *Ourhoi, Ourha, Orfa, Roha,* les seules que connaisse le moyen âge. La forme que fournissent les médailles dont nous devons nous occuper ici, est toujours ΕΔΕΣΣΑ, dont l'ethnique est ΕΔΕΣΣΗΝΩΝ ; les monnaies d'Édesse de Macédoine donnent une autre ethnique : ΕΔΕΣΣΑΙΩΝ ou quelquefois ΕΔΕΣΣΕΩΝ.

Les premières monnaies qui aient été frappées à Édesse sont des bronzes à l'effigie du roi de

Syrie Antiochus IV Épiphane (1). Ces pièces ont pour type de revers Zeus aétophore debout, avec la légende : ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΕΠΙ ΚΑΛΛΙΡΟΗΙ ; cette inscription prouve qu'Édesse porta un instant le nom d'Antioche, à cause d'une colonie d'Antiochéens qui vinrent s'y installer. Ce fait n'a rien qui doive surprendre puisque d'autres villes syriennes, dans lesquelles Antiochus IV installa aussi des colonies d'Antiochéens, changèrent leur nom véritable en celui d'Antioche. C'est ainsi que nous pouvons énumérer, d'après les monnaies, Antioche sur le Sarus (Adana), Antioche de Mygdonie (Nisibe), Antioche de Ptolémaïde (Acé), Antioche, près Daphné, la capitale de la Syrie.

Édesse adoptant, comme tant d'autres colonies, le nom d'Antioche, dut ajouter un qualificatif à sa nouvelle dénomination pour se distinguer des villes homonymes et particulièrement d'Antioche de Mygdonie, sa voisine. Elle fut ainsi amenée à prendre le nom d'une belle et limpide fontaine que Pline signale dans ce passage : *Edessam quæ quondam Antiochia dicebatur, Calirhoen a fonte nominatam.* Imitant encore en cela les autres villes, Antioche près Callirhoé reprit son nom d'Édesse à la mort d'Antiochus IV ; elle répudia bien vite le vocable d'emprunt qui lui avait été officiellement imposé, et les monnaies à l'effigie du roi de

(1) E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène.* (Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale.) *Introd.* pp. cii et suiv.

Syrie cessèrent d'être frappées dans cet atelier qui n'eut qu'une existence éphémère.

Après bien des bouleversements politiques, ce fut sous le règne de Mithridate I Arsace VI (174 à 136 environ av. J.-C.) que la Mésopotamie tout entière passa définitivement sous la domination des Parthes. C'est alors que s'organisa la vaste confédération de petits royaumes tributaires du monarque parthe qui, pour la première fois, reprit sur ses monnaies l'ancien titre des princes achéménides, ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ. Le royaume d'Osrhoène fut créé dans ces circonstances. La *Chronique d'Edesse*, rédigée vers l'an 550 de notre ère, d'après des documents authentiques, fixe en l'an 132 avant J.-C. l'époque de la fondation du royaume de l'Osrhoène : c'est la date adoptée par M. Alfred von Gutschmid dans son étude sur la chronologie des rois d'Edesse (1), et M. Rubens Duval a suivi le savant allemand (2).

La série chronologique des rois de ce petit État, qui ne dépassait guère, comme limites, la banlieue d'Édesse, est à peu près fixée depuis ces dernières recherches de M. von Gutschmid que M. Duval considère comme définitives à ce point de vue. Nous aurons pourtant, comme on le verra,

(1) A. von Gutschmid, *Untersuchungen über die Geschichte des Königreichs Osroëne*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, VII^e^ série, t. XXXV, n° 1, Saint-Pétersbourg, 1887, in-4°.

(2) R. Duval, dans le *Journal asiatique*, t. XVIII, 1891, p. 106.

en nous fondant sur la numismatique, à modifier, sur plusieurs points importants, la liste adoptée par ces savants. Les difficultés proviennent de ce que les auteurs grecs et latins ne nous ont pas transmis de liste suivie de ces dynastes, politiquement négligeables, qu'ils ne citent qu'accidentellement, selon que le veut la marche des événements qu'ils racontent. Quant aux chroniqueurs orientaux, les uns, comme Moïse de Khorène, ne mentionnent également ces princes que d'une manière fortuite, les autres, comme la *Chronique d'Edesse,* ne nous sont parvenus que mutilés, leurs manuscrits ne nous livrant que des éphémérides incomplètes ou parsemées de lacunes. Le patriarche jacobite Denys de Tellmahrê, qui écrivait vers l'an 776 de notre ère (1), est le seul des auteurs syriaques qui nous ait transmis la série complète des rois d'Édesse; mais cette liste fourmille d'erreurs, et c'est principalement à la revision critique du récit de Denys de Tellmahrê que s'est appliqué M. von Gutschmid dans le travail précité.

Laissant donc de côté les systèmes chronologiques proposés dès le siècle dernier par Assemani (2) et par Bayer (3), puis, dans des temps plus

(1) R. Duval, dans le *Journal asiatique*, t. XVIII, 1891, p. 116. Le livre premier de la *Chronique* de Denys, qui comprend depuis l'origine du monde jusqu'après Constantin, a été édité en 1850 par Otto Tullberg : *Dionysii Telmahharensis Chronici, liber primus*, Upsaliæ, 1850

(2) Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. II, pp. 98 et suiv.

(3) Bayer, *Historia Osrhænæ*, p. 43.

rapprochés de nous, par Saint-Martin (1), Victor Langlois (2) et M. A. von Gutschmid lui-même, dans un premier travail (3), nous nous contenterons de reproduire ici la dernière liste de ce savant, que M. Rubens Duval a acceptée sans réserve : elle représente l'état actuel de la question.

LISTE DES ROIS D'ÉDESSE

d'après M. A. von Gutschmid.

1. Aryou	5 ans	132-127 av.	J.-C.
2. 'Abdou, fils de Maz'our . .	7 ans	127-120	»
3. Phradascht, fils de Gebar'ou.	5 ans	120-115	»
4. Bakrou I, fils de Phradascht.	3 ans	115-112	»
5. Bakrou II, fils de Bakrou, seul.	17 ans 4 mois	112-94	»
6. Bakrou II et Ma'nou I . . .	4 mois	94	»
7. Bakrou II et Abgar Ier le Bègue	2 ans 4 mois	94-92	»
8. Abgar I, seul	23 ans 5 mois	92-68	»
9. Abgar II, fils d'Abgar . . .	15 ans	68-53	»
10. Ma'nou II le Dieu	18 ans 5 mois	52-34	»
11. Paqouri.	5 ans	34-29	»
12. Abgar III	3 ans	29-26	»
13. Abgar IV, le Rouge. . . .	3 ans	26-23	»
14. Ma'nou III, l'Aristoloche . .	18 ans 7 mois	23-4	»
15. Abgar V, le Noir, fils de Ma'nou	10 ans	4 av.-7 ap.	J C
16. Ma'nou IV, fils de Ma'nou .	6 ans	7-13	»

(1) Saint-Martin, *Fragments d'une histoire des Arsacides*, t. I, pp. 130 et suiv.

(2) V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 48. Cf. Ch. Lenormant, *Trésor de numismatique. Les rois grecs*, pp. 130 et suiv.

(3) Alfred von Gutschmid, *Die Königsnamen in den apokryphen Apostelgeschichten*, dans le *Rheinisches Museum für Philologie*, Neue folge, t. XIX, 1864.

17. Abgar V, de nouveau . . .	37 ans 1 mois	13-50 ap.	J.-C.
18. Ma'nou V, fils d'Abgar. . .	7 ans	50-57	»
19. Ma'nou VI, fils d'Abgar . .	14 ans	57-71	»
20. Abgar VI, fils de Ma'nou. .	20 ans	71-91	»
Interrègne	18 ans	91-109	»
21. Abgar VII, fils d'Izate . . .	6 ans 9 mois	109-116	»
Interrègne (occupation romaine)	2 ans	116-118	»
22. Jaloud (?) et Parthamaspat .	3 ans 10 mois	118-122	»
23. Parthamaspat, seul. . . .	10 mois	122-123	»
24. Ma'nou VII, fils d'Izate. . .	16 ans 8 mois	123-139	»
25. Ma'nou VIII, fils de Ma'nou.	24 ans	139-163	»
26. Wâël, fils de Sahrou . . .	2 ans	163-165	»
27. Abgar VIII	2 ans	165-167	»
Ma'nou VIII, de nouveau . .	12 ans	167-179	»
28. Abgar IX le Grand, fils de Ma'nou	35 ans	179-214	»
— Abgar IX et Sévère Abgar, son fils	1 an 7 mois	214-216	»
— Durée du royaume sous vingt-huit rois	374 ans	—	
29. Ma'nou IX, fils d'Abgar, roi titulaire	26 ans	216-242	»
30. Abgar XI, Phrahate, fils de Ma'nou	2 ans	242-244	»

Les monnaies d'Edesse sont loin de remonter jusqu'à l'origine de cette dynastie. Les premières ne sont pas antérieures à l'arrivée des Romains en Mésopotamie et à leurs luttes contre les Parthes dans cette contrée (1). Les rois parthes, au moins

(1) La monnaie attribuée par le P. Sibilian à *Oisamos*, père d'Abgar (*Numism. Zeitschrift*, de Vienne, t. II, p. 241 ; Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. II, p. 81, note), porte, en réalité, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΜΟΥ, et non ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΩΙΣΑΜΟΥ. Cette pièce appartient à Arsamès, roi

à l'origine, n'octroyèrent pas à leurs clients de l'Osrhoène les droits monétaires. Ceux-ci n'avaient qu'une autorité assez restreinte dans leur propre pays, obligés qu'ils étaient de payer l'impôt, et d'amener leur contingent de troupes à leur suzerain, à toute réquisition. Aussi, c'est à peine si les historiens romains honorent ces princes du titre royal ; ils les appellent dédaigneusement δυνάστοι, φυλάρχοι, τοπάρχοι (1). L'arrivée des Romains seule leur donna un peu plus d'autorité et d'indépendance ; les deux partis rivaux les ménagèrent, se disputant leur clientèle, cherchant à les gagner à leur cause par des concessions, des bons offices, des privilèges. C'est ainsi que, tour à tour, au gré de leurs avantages immédiats, les rois de l'Osrhoène se constituèrent, en Mésopotamie, les sentinelles avancées des Parthes contre les Romains, ou des Romains contre les Parthes.

On sait que ce fut seulement sous le règne de Trajan que les Romains réussirent à venger leurs sanglantes défaites de Carrhes et de Sinnaca. Trajan partit pour l'Orient au mois d'octobre de l'an 113 (2). Le toparque d'Édesse, raconte Dion

d'Arménie. *Voyez* E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Introd. p. cxciii.

(1) Ἄκβαρος ὃν Ὀσροήνης χώρας δυνάστης, εὔσκιρ φυλάρχας ὀνομάζουσιν οἱ ἰκεινς, ὅτι καὶ τὰ χωρία αὐτῶν φυλαὶ ὀνομάζονται. Suidas, v° φυλαρχης.

Αὔγαρος ὑν τις ὑν τοις ἄνω χρόνοις Ἐδέσσης τοπάρχης, οὕτω γὰρ τοὺς κατὰ ἔθνος βασιλεῖς τηνικαυτα ἐκάλευν. Procop., *Bell. Persic.*, II, 12.

(2) C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 158.

Cassius (1), — c'était alors Abgar VII, fils d'Izate, — voyant que toute l'Arménie était tombée au pouvoir des Romains, s'empressa, tout tremblant, d'aller à la rencontre de l'Empereur et de lui offrir sa soumission : Trajan fit son entrée à Édesse en l'an 115 (2). Mais à peine l'Empereur s'était-il éloigné, que la haute Mésopotamie, l'Arménie et l'Osrhoène se révoltèrent, et Trajan dut envoyer Lusius Quiétus pour pacifier le pays; Quiétus emporta d'assaut Édesse qu'il livra aux flammes.

Les monnaies de coin romain consacrent les rapides succès de Trajan par leurs légendes qui portent, par exemple : ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P.R. REDACTAE (3). Mais en dehors des monnaies de la colonie de Ninive que Trajan fonda sur l'emplacement de l'antique capitale du royaume d'Assyrie, il n'existe pas de monnaies frappées par Trajan sur le théâtre de ses exploits. On croyait, naguère encore, que les grands bronzes, à légendes grecques, qui portent, au droit, le buste de Trajan, et, au revers, l'inscription ΠΑΡΘΙΑ, avec le type de la Parthie assise, en pleurs, au pied d'un trophée, avaient été frappés en Mésopotamie, peut-être à Édesse : il est aujourd'hui démontré que ces grandes pièces ont été

(1) D. Cass., LXXVIII, 18 et suiv. Cf. C. de la Berge, *op. cit.*, p. 170

(2) Cf. R. Duval, *loc. cit.*

(3) H. Cohen, *Monnaies frappées sous l'empire romain*, t. II, p. 21, n° 39 (2e édit., 1882).

émises en Crète, au moment du retour de Trajan (1).

Bayer a voulu jadis attribuer au roi d'Édesse, contemporain de Trajan, une monnaie de bronze qui porte, au droit, un buste royal barbu, coiffé de la tiare, et, au revers, une Tyché assise avec la date ΓΚΥ (423 de l'ère des Séleucides) (2). Mais on ne lit sur cette pièce aucun nom royal; il s'agit en réalité d'une monnaie arsacide dont le type se retrouve sous un grand nombre de règnes, et dont l'attribution aujourd'hui ne souffre aucun doute. L'année 423 des Séleucides (112 de J.-C.) permet de donner la pièce de Bayer à Arsace XXVII Vologèse II (3).

Après la chute d'Abgar VI, une sorte d'anarchie paraît avoir favorisé les projets des Parthes, qui placèrent sur le trône d'Édesse des princes de leur race; la tranquillité ne fut rétablie qu'avec l'avènement de Ma'nou VII, fils d'Izate, l'ami des Romains. Hadrien prit à tâche de s'attacher par des moyens pacifiques les populations de la Mésopotamie et de l'Arménie : *toparchas et reges ad amicitiam invitavit*, dit Spartien, qui ajoute plus loin : *a Mesopotamiis non exegit tributum quod Trajanus*

(1) J. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, p. 345, n° 70, et pl. XXXIV, fig. 9.

(2) Bayer, *Hist. Osrhoen.*, p. 148.

(3) V. J. Lindsay, *A view of the history and coinage of the Parthians*, pl. IX, n°s 78 et 79; Prokesch-Osten, *Les monnaies des rois Parthes*, pl. VI, n° 51; Percy Gardner, *The Parthians coinage*, p. 51.

imposuit (1). Ma'nou VII se montra toujours l'allié fidèle de l'Empereur.

D'anciens auteurs ont attribué au roi d'Édesse, contemporain d'Hadrien, des monnaies où l'on prétendait lire son nom ainsi que celui de l'Empereur. Mais cette attribution ne résiste pas à un examen attentif. En effet, nous ferons remarquer, en premier lieu, que sur ces pièces on a lu ABΓA-POC, tandis que le contemporain d'Hadrien s'appelle *Mannus*. D'autre part, le nom même de l'Empereur est fautif; Bayer décrit aussi l'une de de ces pièces :

... ΔPIANOC KAICAP. Buste d'Hadrien, à droite. *Rev.* ABΓA.... Buste d'Abgar, coiffé de la tiare, à droite; devant le visage, une étoile (2).

De l'existence de cette monnaie, Bayer conclut que le roi Ma'nou, contemporain d'Hadrien, portait comme titre honorifique et générique le nom d'Abgar. Mais cette interprétation n'est guère du goût du docte Eckhel (3). Mionnet, enfin, est allé trop loin dans la voie du scepticisme en regardant la pièce comme « refaite par un ouvrier médiocre qui n'a pas même su se rapprocher de la tête d'Hadrien (4). »

La médaille n'est point refaite; ce n'est pas son authenticité qu'il faut mettre en doute, mais la

(1) Spart., *Adrian.*, XIII, 17, 21.

(2) Bayer, *Hist. Osrhoënæ*, p. 155, pl. IV, 2.

(3) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. V, p. 512.

(4) Mionnet, t. V, p. 612, n° 107.

lecture de Bayer. Au lieu de ... ΔPIANOC · KAI-CAP, il faut lire ... PΔIANOC · KAICAP pour ΓΟΡΔIANOC KAICAP. Il s'agit de Gordien le Pieux, qui a, comme nous le verrons, de nombreuses monnaies semblables à celle-ci.

Visconti (1) a également attribué à Hadrien et à Ma' nou, son contemporain, une pièce du Cabinet de France, sur laquelle il lit les lettres APOY-MAϐA qu'il interprète :

[Ἀβγ-] APOY MA-[νου] BA- [σιλίως], et du côté de la tête de l'Empereur, il voit : KAI · AΔP · AN ·, c'est-à-dire, selon lui, KAI- [σαρ] AΔP [-ὶ-] AN [OΣ]

Mionnet a déja rectifié cette attribution en reconnaissant dans la tête impériale non pas le portrait d'Hadrien, mais celui de Caracalla (2). Les auteurs du *Trésor de numismatique* (3) ont décrit cette pièce ainsi : KAI (σαρ) C (ιβαστος) ANTΩNINZC. *Rev.* ··· ΔYMϐA ··· (*sic*).

Mais la véritable lecture est la suivante : KAIC · ANTΩ . CϴB · ϴY (Καισαρ Αντωνινος Σεβαστος Ευσεβης. *Rev.* ABΓAPOC (βασιλευς) en légende rétrograde. La monnaie est sûrement de Caracalla, et nous en reparlerons plus loin (4).

Ainsi, quoiqu'on en ait dit, il n'y a pas de monnaie d'Édesse avec le nom et l'effigie d'Hadrien.

Cet empereur mourut le 10 juillet de l'an 138.

(1) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. III, pp. 34-35, pl. XLVIII, n° 13.

(2) Mionnet, t. V, p. 622, n° 154.

(3) *Trés. de num. Rois grecs*, p. 132, n° 3.

(4) C'est la pièce qui est reproduite sur notre planche III, figure 10.

C'est vers la même époque, c'est-à-dire exactement en l'an 139, que son fidèle allié Ma'nou VII bar Izate mourut également et fut remplacé sur le trône de l'Osrhoène par son fils Ma'nou VIII bar Ma'nou ; ce dernier demeura, comme son père, l'ami des Romains, et son règne ne fut pas troublé pendant les vingt-quatre premières années, c'est-à-dire au moins pendant toute la durée du règne contemporain d'Antonin le Pieux. Mais la mort de cet empereur paraît avoir été le signal de grands désordres en Mésopotamie et particulièrement à Édesse. C'est à la faveur de ces bouleversements que furent frappées les premières monnaies royales de l'Osrhoène.

II

WÂËL, FILS DE SAHROU

(163 à 165 après J.-C.)

Vers l'an 162, le roi des Parthes Vologèse III (Arsace XXVIII) réussit à déposséder les Romains de la Mésopotamie et de l'Arménie. Il chassa de son trône le roi arménien Sohaemos, le protégé des légions, qui s'en vint à Rome demander des secours ; il culbuta en même temps le roi d'Édesse, Ma'nou VIII, fils de Ma'nou, qui, suivant le récit de Denys de Tellmahrê, se réfugia aussi chez les Romains.

Vologèse plaça sur le trône de l'Osrhoène un prince du nom de Wâël, fils de Sahrou, qui s'em-

pressa de battre monnaie à son nom et à son effigie. Ce sont vraisemblablement les premières monnaies d'Édesse : elles ont, en raison des circonstances de leur émission, un caractère insurrectionnel vis-à-vis des Romains; elles témoignent aussi avec éclat de la suzeraineté des Parthes sur l'Osrhoène, car quelques-unes portent, en même temps que l'effigie du roi Wâël, celle de Vologèse III. En voici la description :

1. Buste de Vologèse III, barbu et coiffé de la tiare, à gauche; derrière, la lettre B.

Rev. ܘܐܠ ܡܠܟܐ (ואל מלכא, *Wâël Malika*, Wâël, roi). Buste du roi Wâël, à gauche, barbu et la tête nue. Couronne de laurier au pourtour.

Æ. 20 mill. Coll. de Luynes, au Cabinet de France.
Pl. III, fig. 1.

2. Autre exemplaire. Variété de coin.

Musée britannique. Pl. III, fig. 2.

3. ܘܐܠ ܡܠܟܐ (ואל מלבא, *Wâël Malika*, Wâël roi). Buste du roi Wâël, à gauche, barbu et la tête nue. Couronne de laurier au pourtour.

Rev. ܐܠܗ ܐܠܘܠ (אלה אלול, *le dieu Eloul*). Temple du dieu Eloul (?), vu de trois quarts, avec un fronton triangulaire orné d'une étoile; sous le portique, un bétyle de forme rectangulaire posé sur un piédestal.

Æ 20 mill. Coll. de Luynes, au Cabinet de France

4. Deux autres exemplaires variés, au Musée britannique.

Pl. III, fig. 3 et 4.

C'est W. H. Scott qui, le premier, a fait connaître ces curieuses monnaies et déchiffré le nom de Wâël (1); elles ont, depuis lors, fait l'objet de diverses remarques de la part de Land (2), Fr. Lenormant (3), A. von Gutschmid (4), et d'autres encore : tous ces efforts réunis ont abouti à une lecture des légendes, qui semble définitive, sauf pour un mot. Au revers des pièces décrites sous les nos 3 et 4, on lit bien אלה, *Dieu*, mais l'autre mot est d'un déchiffrement très délicat; il n'est visible, d'ailleurs, que sur un des exemplaires du Musée britannique (notre n° 3). Fr. Lenormant a proposé de lire ביתא, *maison*, et il traduit la légende complète *maison du dieu*, allusion au temple qui forme le type de la médaille (5). Mais l'examen attentif des lettres permet d'affirmer que Lenormant s'est trompé; on ne peut retrouver aucun des éléments du mot ביתא. La lecture que

(1) Dans le *Numismatic Chronicle*, t. XVIII, (1855), pp. 6 et suiv.

(2) Land, *Anecdota syriaca*, t. I, p. 64, pl. *B*.

(3) Fr. Lenormant, *De la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, t. II, pp. 6 et suiv.

(4) A. von Gutschmid, *Untersuchungen über die Geschichte des Konigreichs Osroëne*, pp. 29-30.

(5) Fr. Lenormant, *De la propagation de l'alphabet phénicien*, t. II, p. 6; *Lettres assyriologiques*, 1re série, t. II (1872), p. 118, L'église des chrétiens à Édesse était désignée sous le nom de בית עלמא, *domus æterna*. Cf. *Corp. inscr. semit.*, t. I, p. 157.

j'ai donnée אלול, *Eloul,* me paraît justifiée matériellement; on distingue bien toutes les lettres de ce mot. Malheureusement, je ne crois pas qu'il existe dans le panthéon sémitique un dieu Eloul. A la vérité, ce nom était donné au sixième mois de l'année, dans tous les calendriers orientaux (1), mais cette constatation ne saurait suffire à justifier l'existence du dieu Eloul, de sorte que mon interprétation conserve un certain caractère hypothétique. On s'attendrait plutôt à trouver ici le nom du dieu Samas, le Soleil, qui avait un temple fameux à Édesse (2).

Malgré l'absence de légende autour de la tête du roi parthe, sur les pièces 1 et 2, on ne saurait hésiter à y reconnaître Vologèse III, car elle est identique au portrait qui figure sur les pièces parthes au nom de ce prince. Il est intéressant de remarquer aussi que la tête du suzerain parthe figure pareillement au revers des monnaies frappées par d'autres vassaux du grand Roi, par exemple sur les bronzes à légendes sémitiques des rois de la Characène (3).

Les caractères estranghelos des légendes monétaires sont identiques à ceux des inscriptions syriaques des premiers siècles de notre ère (4).

(1) Fr. Lenormant, *Les origines de l'histoire,* t. I, pp. 598 et suiv.

(2) R. Duval, *loc. cit.,* p. 228.

(3) E. Drouin, dans la *Revue numismatique,* 1889, pl. V et VI.

(4) Voyez notamment celles qui sont publiées dans la *Zeitschrift der deutsch. Morgenland Gesellschaft,* 1878, p. 199; 1882, pp. 142

Enfin, la lettre B, gravée derrière la tête de Vologèse, paraît sur de nombreuses monnaies parthes contemporaines : c'est sans doute une marque de valeur, car, sur les pièces de plus petit module, elle est remplacée par la lettre A.

III

Les Romains a Édesse. — Interrègne. — Restauration de Ma'nou VIII

Les événements que nous avons résumés tout à l'heure, à savoir : l'invasion de Vologèse III, l'expulsion de Ma'nou VIII et l'usurpation de Wâël, motivèrent l'expédition de Lucius Verus en Orient, en l'an 162 de notre ère. On sait que la guerre de Lucius Verus contre les Parthes, de 163 à 166, se divise en trois campagnes : *bellum Armeniacum* en 163; *bellum Parthicum* en 164 et 165; enfin, *bellum Medicum* en 166 (1). Tandis que Verus se livrait, à Antioche, à ses goûts pour les plaisirs, ses lieutenants remportaient pour lui des victoires. Statius Priscus s'empara de l'Arménie, et cette conquête est consacrée par les médailles romaines qui donnent à Lucius Verus les surnoms d'*Armeniacus*. L'Empereur remit sur son trône le roi Sohaemos, et l'on frappa, à Rome,

et 345. Comparez aussi l'inscription du tombeau de la reine Çadda, au Musée du Louvre. A. de Longpérier, *Musée Napoléon III*, pl. XXXI; Ph. Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, p. 280.

(1) Willmans, *Exempl inscr. latin.*, t. I, p. 184.

à cette occasion, des médailles où l'on voit Lucius Verus posant la couronne sur la tête du roi d'Arménie; la légende est : REX ARMENIIS DATVS IMP·II·TR·P·IIII·COS·II (1).

En même temps que Priscus s'emparait de l'Arménie, un autre lieutenant de Verus, Avidius Cassius envahissait la Mésopotamie, et ses succès rapides forcèrent Vologèse à demander la paix : il l'obtint au prix de la Mésopotamie et de l'Adiabène qui passèrent de nouveau au pouvoir des Romains. L'année suivante Verus revint à Rome où il triompha des Parthes avec Marc-Aurèle. Ce triomphe est représenté sur des médailles où Marc-Aurèle prend le nom d'*Armeniacus*, et de *Parthicus Maximus;* sa XX^e^ et sa XXI^e^ puissance tribunitienne marquées sur ces monnaies correspondent à l'an 166 et 167 de J.-C. (2).

C'est à la suite de la campagne d'Avidius Cassius que Manou VIII fut rétabli sur son trône par les légions, et Vologèse III fut obligé de le reconnaître comme roi d'Édesse dans le traité conclu en 166 ou 167 de notre ère. D'autre part, nous avons vu que, d'après Denys de Tellmahrê, le roi Wâël ne règna que deux ans, de 163 à 165. Il est d'ailleurs conforme à la logique des choses que les Romains aient expulsé l'usurpateur, vassal dévoué de Vologèse, dès leur arrivée en Mésopo-

(1) H. Cohen, t. III, pp. 185 et 186.

(2) Ibid., t. III, pp. 79 et suiv.

tamie en 165. Par conséquent, entre la chute de Wâël et le rétablissement officiel de Ma'nou VIII, il y a un intervalle d'environ dix-huit mois, pendant lequel Édesse fut aux mains des Romains. C'est dans cet espace de temps (165-167) que MM. A. von Gutschmid et R. Duval voudraient placer un certain roi Abgar VIII dont je me propose de contester l'existence (1).

Le règne de ce prétendu Abgar VIII n'est fondé que sur les légendes de monnaies de bronze qui porteraient, d'un côté, la tête de Marc-Aurèle ou celle de Lucius Verus, et, de l'autre, la tête du roi d'Édesse entourée de l'inscription ABΓAPOC BACIΛЄVC. Examinons donc ces monnaies.

Patin, le premier (2), et, à sa suite, Visconti (3) ont décrit la pièce suivante :

..... Tête laurée de Marc-Aurèle, à droite.

Rev. ABΓAPOC BACIΛЄVC. Tête d'Abgar, coiffée de la tiare à droite.

Remarquez qu'on ne lit point la légende du droit. C'est seulement d'après les traits du visage que l'on a cru pouvoir donner cette pièce à Marc-Aurèle. Or, on sait que le profil de Marc-Aurèle et celui de Septime Sévère ont souvent, sur les monnaies asiatiques, la plus grande ressemblance. La pièce en question est incontestablement à l'effigie de Septime Sévère, qui, ainsi que nous le consta-

(1) R. Duval, dans le *Journal asiatique*, 7e série, t. XVIII, p. 212.

(2) Patin, *Num. imperat.*, p. 192

(3) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. III, p. 36, et pl. XLVIII, nos 14 et 15.

terons plus loin, avait un Abgar pour contemporain. Mionnet la tenait déjà, d'ailleurs, pour fort suspecte, et traitait de méprise, l'attribution de Visconti (1).

Visconti a encore attribué à Marc-Aurèle une autre pièce sur laquelle il lit :

KAICAP AVPH..... Tête laurée de Marc-Aurèle à droite.

Rev. ABΓAPOC BAΣIΛЄVC. Tête d'Abgar avec la tiare à droite (2).

Mais on peut constater que dans cette description, pas plus que dans la précédente, on ne lit le nom de Marc-Aurèle ; Mionnet n'enregistre que sous réserve, cette pièce qu'il faut évidemment aussi reporter au règne de Septime Sévère (3).

Les monnaies sur lesquelles on a cru lire le nom de Lucius Verus ne méritent pas plus de crédit, comme on va le constater. Patin en a publié une avec une légende entièrement fruste au droit, qu'il a ainsi décrite :

..... Tête de Lucius Verus, à droite.

Rev. ABΓAPOC BACIΛЄVC. Tête d'Abgar avec la tiare, à droite.

Bayer (4) a admis l'attribution de cette pièce Mionnet la classe à Commode (5) : elle est identi-

(1) Mionnet, *Descr.*, t. V, pp. 613 et 614, note ; *Suppl*, t. VIII, p. 409.

(2) Visconti, *Icon. grecque*, t. III, p. 35.

(3) Mionnet, t. V, p. 613, et *Suppl.*, t. VIII, p. 409.

(4) Bayer, *Hist. Osrhœnæ*, p. 158.

(5) Mionnet, t. V, p. 616.

que aux monnaies de Septime Sévère et c'est à ce règne qu'on doit la reporter.

Visconti (1) a publié une autre monnaie sur laquelle il déchiffre, au droit :.... POC, et il prend ces trois lettres pour la fin du nom de OYHPOC. Mais on conçoit la fragilité d'une pareille conjecture, car ces lettres peuvent aussi bien être la syllabe finale de CЄOYHPOC. Quant à la légende du revers, Visconti l'interprète comme il suit : [AB] ΓAPOC [O] OY [HPOC].

Il suppose alors que cet Abgar aurait pris le prénom de Verus en l'honneur de l'Empereur. Mais sans parler de l'article O, qui serait tout à fait étrange, on n'a pas de peine à s'apercevoir qu'il s'agit d'une simple altération du mot BACIΛЄVC.

On a encore classé à Lucius Verus d'autres pièces en bronze sur lesquelles on a cru lire OYHPOC, mais, ici encore, ma conviction est que ce mot n'est que la dernière partie de CЄOYHPOC. Il existe l'une de ces monnaies au Cabinet de France, et M. A. von Gutschmid, qui l'a publiée en dernier lieu (2), m'a fait, il y a quelques années, l'honneur de me consulter à son sujet. C'est la pièce qui figure sur notre planche IV, n° 8.

Je n'avais, à cette époque, aucune raison de douter de la lecture OYHPOC et M. von Gutschmid me fait trop d'honneur en s'appuyant, pour justifier

(1) Visconti. *Icon. grecque*, t. III, p. 36.

(2) A. von Gutschmid, *op. cit.*, p. 33.

cette lecture incomplète, sur mon autorité. Les deux empreintes que j'ai envoyées à ce savant n'ont pu que contribuer à l'enfoncer dans l'erreur, car la médaille étant en partie fruste, on ne déchiffre bien que... YHPOC, ce qui est la fin de OYHPOC aussi bien que de CϴOYHPOC et l'effigie impériale paraît, de prime abord, mieux convenir à Lucius Verus qu'à Septime Sévère.

Mais un examen plus attentif et raisonné me force à abandonner cette attribution que j'ai ainsi, autrefois, contribué à accréditer. Comme nous le constaterons plus loin, les monnaies de Septime Sévère et d'Abgar sont particulièrement barbares; les lettres des légendes sont souvent retournées et bouleversées de la plus singulière façon; les traits iconiques de l'Empereur, enfin, sont altérés et font parfois songer à Marc-Aurèle, à Lucius Verus, à Commode, à Caracalla, aussi bien qu'à Septime Sévère lui-même. Cette étrange barbarie dans la frappe de ces espèces jointe à la mauvaise conservation de la plupart des exemplaires : telles sont les deux causes qui ont contribué à égarer les savants dans la question délicate que nous traitons ici.

Au surplus, l'existence de l'Abgar VIII créé par MM. von Gutschmid et R. Duval, serait en contradiction formelle avec les données les plus rigoureuses de l'histoire. C'est Ma'nou VIII qui, nous l'avons vu, se réfugie chez les Romains; c'est lui que les légions rétablissent en 166. Comment

admettre que les Romains lui eussent préféré, pendant les deux années que dura la guerre, un prince du nom d'Abgar ? Enfin, Denys de Tell-mahrê est formel en ce qui concerne le rétablissement de Ma'nou VIII. Il s'exprime ainsi :

Et après lui (Wâël), *régna Ma'nou bar Izate* (faute évidente pour Ma'nou bar Ma'nou), *après qu'il fut revenu du pays des Romains, douze ans. Le total de tout le temps de son règne est donc de trente-six ans, sans compter le temps qu'il passa chez les Romains* (1). On voit combien Denys est précis ; il n'intercale aucun règne entre la chute de Wâël et le rétablissement de Ma'nou VIII, et l'on s'est trop hâté d'affirmer que la numismatique était en contradiction avec le témoignage du patriarche jacobite qu'elle confirme, au contraire, avec une rigoureuse précision.

Pendant toute la durée de leur campagne contre Vologèse III, les Romains frappèrent en Mésopotamie, très vraisemblablement à Carrhes, des deniers d'argent, à légendes grecques, à l'effigie de Marc-Aurèle, de Faustine jeune, de Lucius Verus et de Lucille. Ces pièces, assez semblables, pour l'aspect, à celles que frappait, vers le même temps, l'atelier de Césarée de Cappadoce, portent au revers des types empruntés aux monnaies de coin romain, la Fortune, la Victoire, Junon, Pallas, l'Arménie en pleurs, avec l'une des légen-

(1) Dionys. Telmah., édit. *Tullberg*, p. 156.

des : H NEIKH ΡΩΜΑΙΩΝ (au Musée britannique), ΥΠЄΡ ΝΙΚΗϹ ΤΩΝ ΚΥΡΙΩΝ ϹЄΒ (αστων), ou ΥΠЄΡ ΝΙΚΗϹ ΡΩΜΑΙΩΝ (1). Ces deniers célèbrent ainsi le triomphe des armes romaines dans le lieu même où Crassus avait jadis subi un échec si cruel et si retentissant. Carrhes est, en effet, l'atelier probable de ce curieux monnayage qu'on ne saurait classer à Édesse, bien que le roi Ma'nou VIII rétabli ait frappé à son nom, comme nous l'allons voir, des deniers analogues. Ce qui prouve l'attribution à Carrhes que nous proposons pour ces deniers romains, c'est que la légende ΥΠЄΡ ΝΙΚΗϹ ΡΩΜΑΙΩΝ se prolonge dans le monnayage de cette ville, sur des bronzes à l'effigie de Commode, qui ont au revers, une tête de Tyché (2), type républicain qui ne saurait convenir à Édesse au temps de Commode, puisqu'en ce temps-là, cette ville avait un dynaste frappant monnaie à son nom et à son effigie.

Les deniers royaux d'Édesse pareils, pour le poids et la fabrique, aux deniers romains de Carrhes, portent le nom de Ma'nou, qualifié *ami des Romains*, et ils ont, au droit, l'effigie de Marc-Aurèle, de Faustine, de Lucius Verus et de Lucille. En voici l'énumération :

(1) V. Langlois, *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, pp. 133 et suiv

(2) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. IV, p. 508 et t. VII, p. 133.

non plus que Mannus, chef de l'Arabie limitrophe et Sporaces chef de l'Anthémusie (1). » Un peu plus loin. Dion ajoute que ce Ma'nou fit des ouvertures à Trajan : « Quant à Mannus, dit-il, Trajan se défiait de lui, entre autres raisons parce qu'après avoir envoyé des troupes au secours de Mébarsapès roi de l'Adiabène, il les avait toutes perdues sous les coups des Romains; c'est pourquoi il (Trajan) n'attendit pas leur arrivée (de Ma'nou et de Manisaros) et il s'avança contre eux en Adiabène. » Plus loin encore, le même auteur, après avoir raconté la révolte d'Édesse vers la fin du règne de Trajan et la ruine de cette ville par Lusius, ajoute : « Trajan partit ensuite pour l'*Arabie* et attaqua les *Hatréniens* qui, eux aussi, avaient fait défection... Par suite des obstacles naturels, *ni Trajan alors, ni Sévère, dans la suite, ne purent prendre la ville,* bien qu'ils aient démoli des portions de ses murailles (2). »

Du rapprochement de ces divers passages, il résulte que, selon Dion Cassius, un chef du nom de Ma'nou était, à l'époque de Trajan, toparque d'une contrée voisine de l'Osrhoène, appelée vaguement l'Arabie (3); Dion semble ajouter que

(1) Dion Cass., LXVIII, 21.

(2) Ibid., LXVIII, 31, éd. Gros, t. IX, p. 453. Cf. R. Duval, *loc. cit.*, p. 90.

(3) Cette qualification de *dynaste des Arabes*, donnée par Dion Cassius à ce Ma'nou, ne doit pas surprendre, car les écrivains romains désignaient souvent sous le nom vague d'*Arabie* toutes les contrées

Hatra était la capitale de ce pays, ou du moins en était une des principales places fortes.

Il n'a pas fallu plus d'indices pour que l'on n'hésitât pas à attribuer à un roi Mannus, qu'on suppose le fils ou le petit-fils du contemporain de Trajan, les monnaies du MANNOC ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟC, allié de Marc-Aurèle.

Cette opinion fut d'abord émise par Seguin et par Spanheim (1). Eckhel l'accepta avec hésitation : « Ces pièces, dit-il, ne sont pas d'Édesse, mais d'un pays tout voisin, car cette région est la seule qui fournisse le nom de Mannus (2). » Eckhel ne prononce pas, comme on le voit, le nom d'Hatra. Visconti (3) a admis un *dynaste des Atréniens* auquel il donne ces monnaies; les auteurs du *Trésor de numismatique* (4) et Victor Langlois ont adopté, mais avec quelque réserve, l'opinion de Visconti qui a été, d'ailleurs, généralement suivie.

On peut déjà objecter contre cette attribution qu'il est bien téméraire de s'appuyer sur l'autorité

asiatiques qui étaient en dehors des provinces romaines, et qui, d'autre part, ne faisaient pas partie de l'empire des Parthes. Édesse, d'après eux, faisait partie de l'Arabie : Tacite dit en parlant d'Abgar V, contemporain de Claude : *Postquam illustres Parthi, rexque Arabum Abbarus advenerat* (*Ann.*, lib. XII); un peu plus loin, il dit qu'Édesse était la principale ville de ces Arabes. Pline (liv. V, ch. 24) dit aussi : *Arabia supradicta habet oppida, Edessam,* etc. ; Appien (*in Parthicis*) parle de « Acbaros, phylarque des Arabes. »

(1) Spanheim, *De præstantia et usu numism. antiq.*, t. II, p. 578.

(2) Eckhel, *D. N. V.*, t. III, p. 513.

(3) Visconti, *Iconogr. grecque,* t. III, p. 35, note 2.

(4) *Rois grecs,* pp. 130-131.

de Dion Cassius pour admettre l'existence d'un phylarque Ma'nou petit-fils de celui dont parle cet auteur. Sans compter que ce descendant n'est mentionné dans aucun texte, le Ma'nou des monnaies est ami des Romains, φιλορώμαιος; or, Dion dit formellement que Trajan échoua sous les murs d'Hatra et que cette ville résista victorieusement aux successeurs de Trajan, même à Septime Sévère; grâce à sa position naturellement forte, au désert qui l'entoure et au courage de ses habitants, elle sut se maintenir indépendante sous tous les empereurs qui prirent le nom de *Parthicus* (1). Tout en invoquant l'autorité de Dion Cassius, on se met en contradiction avec le texte de cet auteur, car comment admettre que le dynaste d'Hatra, ennemi acharné et victorieux des Romains, ait frappé des monnaies avec le nom et l'effigie de l'Empereur et sur lesquelles il s'institule φιλορώμαιος ? Au surplus, ce qui empêchait d'attribuer ces pièces à un roi d'Édesse, c'est que, par suite de faux calculs de chronologie, on croyait que le roi de l'Osrhoène contemporain de Marc-Aurèle s'appelait Abgar et non Mannus : aujourd'hui, cette objection, la seule qui eût mérité d'être prise en considération, n'a plus de fondement.

En frappant ces drachmes d'argent, à l'imitation

(1) C. DE LA BERGE, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 187. Il reste encore des ruines assez considérables de la ville d'Hatra ; elles ont été décrites notamment par AINSWORTH, *Researches in Mesopotamia* Londres, 1840, pp. 165 et suiv.

de celles que les Romains émettaient dans l'atelier de Carrhes, Ma'nou VIII usait d'un droit que les Romains accordèrent quelquefois aux rois qui étaient leurs alliés ou leurs vassaux. Archélaus de Cappadoce et les rois de Mauritanie bénéficièrent du même privilège qui eut pour double but de flatter l'amour-propre du faible toparque osrhoénien, et en même temps, de procurer les sommes nécessaires au paiement des troupes qui opéraient dans la Mésopotamie (1).

Mais une fois la paix conclue et les troupes romaines éloignées, le monnayage de deniers d'argent à Edesse n'aurait plus eu de raison d'être : il cessa pour toujours.

En même temps que Ma'nou VIII frappait ces pièces d'argent destinées à avoir cours dans tout l'Orient et partout où les soldats les emporteraient avec eux, il émettait pour la circulation locale de petites monnaies de bronze qui portent une légende sémitique. Le monnayage de ces pièces de cuivre continua tout naturellement après le départ des Romains; il fut assez abondant, et nous allons étudier les variétés qu'il présente, en même temps que justifier son attribution à Ma'nou VIII. Ces monnaies à légende sémitique sont, sans exception, de très petites pièces de bronze qui ont, entre elles, une identité de légende, et, au point de vue du style, un lien de parenté, un air de famille qui

(1) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, pp. 194 à 196.

ne permettraient guère de les répartir entre plusieurs des princes qui ont porté le nom de Ma'nou. En voici quatre variétés caractéristiques :

10. Tête nue et barbue de Ma'nou, à droite (sans la tiare). Grènetis.

Rev. 𐤌𐤏𐤍𐤅 𐤌𐤋𐤊𐤀 (מענו מלכא, *Ma'nou roi*), en deux lignes dans le champ. Grènetis.

Æ. 12 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 10.

11. Buste barbu de Ma'nou, à droite, la tête coiffée de la tiare conique. Grènetis.

Rev. Ma'nou Malika, en légende estranghelo, comme sur la pièce précédente.

Æ. 12 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 11.

12. Même buste de Ma'nou, à droite.

Rev. 𐤌𐤏𐤍𐤅 𐤌𐤋𐤊𐤀 (מענו מלכא, *Ma'nou roi*), en deux lignes, dans le champ, comme sur les pièces précédentes.

Æ. 12 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 12.

13. Même buste de Ma'nou, à droite.

Rev. 𐤌𐤏𐤍𐤅 𐤌𐤋𐤊𐤀 (מענו מלכא, *Ma'nou roi*), en deux lignes, dans le champ, comme ci-dessus.

Æ. 12 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 13.

Les différences à signaler entre ces quatre monnaies que nous avons choisies comme types, sont les suivantes :

Sur la pièce n° 10, la tête du roi Ma'nou est nue, comme celle de Wâël, tandis que, sur toutes les autres monnaies, elle est coiffée de la tiare que ne

quitteront plus désormais tous les rois, jusqu'à la chute du royaume d'Édesse. Doit-on conclure de cette particularité que ce Ma'nou à tête nue est différent de celui qui porte la tiare? Dans cette hypothèse, il faudrait faire remonter la monnaie dont il s'agit, au moins jusqu'à Ma'nou VII bar Izate (123 à 139 ap. J.-C.). Je n'ose hasarder une pareille conjecture parce que la pièce a, pour le module, la disposition de la légende, la forme des lettres, à tous points de vue en un mot, un aspect identique à celui des monnaies de Ma'nou coiffé de la tiare. Elle ne peut donc en être disjointe; elle s'y rattache si étroitement qu'elle se confondrait avec elles sans cette particularité de l'absence de tiare. C'est pourquoi je proposerai de donner cette pièce à Ma'nou VIII bar Ma'nou, qui a pu la frapper soit pendant son premier règne, avant l'usurpation de Wâël, soit dans la courte période comprise entre la fuite de Wâël devant les légions romaines en 165, et le traité qui, en 166, mit fin à la guerre en investissant officiellement, de nouveau, Ma'nou VIII, du pouvoir souverain. Bref, il y a place, dans la longue carrière de Ma'nou VIII, pour l'émission de cette pièce, sans que nous soyons obligés de l'attribuer à un prince homonyme.

Au point de vue paléographique, les monnaies de Wâël et de Ma'nou donnent lieu à d'intéressantes remarques. Tantôt l'écriture est cursive, en lettres liées, comme sur les n^{os} 10, 11 et 13;

tantôt, les lettres sont détachées, isolées et plus anguleuses, comme dans la légende du n° 12, où elles ont un aspect carré, à tel point que Mionnet et V. Langlois ayant, d'aventure, tourné la pièce sens dessus dessous, ont cru y reconnaître une légende latine ou grecque (1). Il est singulier de constater de pareilles différences graphiques; elles sont plus étonnantes encore sur les rares monnaies de Wâël, puisque ce prince n'a régné que deux ans. Or, sur les pièces de Wâël, nous trouvons des mots dont les lettres sont liées et arrondies, tandis que d'autres mots ont leurs lettres anguleuses et sans ligatures; le *waw* a la boucle tantôt en haut, tantôt en bas; le *lamed* a parfois la forme d'un croissant, parfois celle d'une équerre, sur la même pièce. Il était utile de souligner ces particularités en raison de la rareté des monuments épigraphiques en caractères estranghelos, dont on peut chercher à fixer l'époque en se fondant sur la paléographie monétaire.

La lecture *Ma'nou Malika* étant certaine, et l'attribution de ces pièces à Ma'nou VIII étant, elle aussi, à peu près hors de doute, puisque des monnaies d'Abgar contemporain de Commode leur ressemblent et en sont la suite naturelle, nous nous sommes abstenu ici de discuter les attributions plus ou moins singulières et les lectures

(1) Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 410, n° 58; V. Langlois, *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, p. 129 et pl. IV, 1.

fantaisistes que d'anciens numismatistes ont données de ces légendes (1).

A moins de supposer, ce qui serait tout à fait invraisemblable, que Ma'nou VIII n'a plus frappé monnaie pendant son second règne, après le départ des Romains, il n'y a aucune raison de croire, avec M. R. Duval (2), que toutes les petites pièces de bronze dont nous venons de nous entretenir, ont été émises dans la première partie du règne de Ma'nou VIII, plutôt qu'après sa restauration. Parmi les considérations qui nous portent à admettre qu'elles appartiennent plutôt à la seconde partie du règne qu'à la première, nous ferons surtout valoir celle-ci : que le type monétaire nous donne les traits d'un roi déjà âgé, et que ces petits bronzes ressemblent d'une manière saisissante à des pièces qui ont été frappées, les unes à légende syriaque, les autres à légende grecque, au nom et à l'effigie d'Abgar VIII, contemporain de Commode et de Septime Sévère, dont nous allons parler.

IV. ABGAR VIII LE GRAND, FILS DE MA' NOU.

La mort de Marc Aurèle et l'avénement de

(1) On trouvera ces lectures et ces interprétations erronées notamment dans les ouvrages suivants : MIONNET, *Supplément*, t. VIII, p. 410, nos 57 et 58 ; *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 130, n° 8 ; V. LANGLOIS, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 66 ; le même, *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, pp. 129-130 ; FR. LENORMANT, *De la propagation de l'alphabet phénicien*, t. II, pp. 6 et 7.

(2) *Journal asiatique*, 1891 (VIIIe série, t. XVIII), pp. 211-212.

Commode (en 180) correspondent, à un an près, à la mort de Ma'nou VIII, fils de Ma'nou, et à l'avénement d'Abgar VIII le Grand, en 179. A partir de cette époque, la suite chronologique des rois d'Édesse, telle que nous l'ont transmise les auteurs, est des plus incertaines. Heureusement, la numismatique va nous tirer d'embarras, et je dois exprimer ici le regret que MM. von Gutschmid et R. Duval, en essayant de faire appel aux monnaies, aient accordé trop de confiance à des lectures souvent erronées, fournies par les anciens numismatistes; leur critique si pénétrante s'est laissée entraîner hors du droit chemin; et ici, comme pour la période de Lucius Vérus et de Marc Aurèle, la chronologie qu'ils ont adoptée est à modifier; ainsi qu'on va le constater, les efforts de M. von Gutschmid, pour corriger le texte de Denys de Tellmahrê, n'ont eu pour résultat que d'embrouiller la question.

Denys de Tellmahrê dit : « L'an 2169 d'Abraham, régna sur Édesse Abgar, fils de Ma'nou, trente-cinq ans (1). » Et plus loin, il ajoute : « L'an 2203 d'Abraham, régna, à Édesse, Abgar Sévère avec son fils, un an et sept mois; et, après lui, régna Ma'nou, son fils, vingt-six ans (2). »

En rapprochant ces deux textes, nous trouvons mentionnés trois rois, dans l'ordre suivant :

(1) Dionys. Telmah., édit. *Tullberg*, p. 156.

(2) Dionys. Telmah., édit. *Tullberg*, p. 159.

Abgar bar Ma'nou, *trente-cinq ans;*

Abgar Sévère et son fils, *un an et sept mois;*

Ma'nou bar Abgar, *vingt-six ans.*

M. von Gutschmid a pensé qu'il était nécessaire de faire une correction au texte de Denys, et il a proposé de lire au commencement du dernier passage :

« L'an 2203 d'Abraham, régna à Édesse *Abgar avec son fils Sévère*, un an et sept mois (1). » Et c'est sur cette simple correction de texte que repose, dans le tableau chronologique de MM. von Gutschmid et Duval, la mention : « Abgar IX et Sévère Abgar, son fils, — un an et sept mois, — 214 à 216. »

Or, le texte de Denys n'a pas besoin de la moindre modification, et nous allons constater que la numismatique est de point en point d'accord avec lui. Il y a seulement, dans le récit du patriarche jacobite, une omission qui se rapporte au long règne d'Abgar VIII le Grand : c'est que ce prince associa pendant quelque temps à son trône, son fils aîné, du nom de Ma'nou, qui mourut avant son père et ne lui succéda point. Voici donc la succession régulière des règnes :

Abgar VIII le Grand, fils de Ma'nou, règne trente-cinq ans, de 179 à 214.

Vers la fin de son règne, il associe à son trône, son fils Ma'nou, qui meurt avant 214.

(1) R. Duval, *op. cit.*, pp. 222-223.

Abgar IX Sévère, deuxième fils d'Abgar VIII, lui succède. Il règne avec son fils Ma nou seulement un an et sept mois, de [illegible] à [illegible].

Ma nou IX, fils d'Abgar IX Sévère, succède nominalement à son père, et il est considéré comme roi titulaire de l'Osrhoène, pendant vingt-[illegible] ans, de [illegible] à [illegible].

Les monnaies d'Abgar VIII le Grand forment cinq groupes distincts : 1° celles qui sont à légende sémitique ; 2° celles sur lesquelles le nom de ce prince est associé à celui de Commode ; 3° celles sur lesquelles il est associé à celui de Septime Sévère ; 4° celles sur lesquelles il est associé à celui de Caracalla ; 5° celles sur lesquelles il figure avec celui de son fils Ma nou.

1. *Monnaie d'Abgar VIII le Grand, à légende sémitique.*

Au début de son règne, Abgar VIII continua à frapper des monnaies de bronze pareilles à celles de Ma nou VIII, dont elles ne se distinguent que par le nom royal. C'est ce que permet d'affirmer une petite pièce, unique jusqu'ici, qui fait partie de la collection de M. le marquis de Vogüé. Voici la description de cette curieuse monnaie, la seule qui donne le nom d'Abgar en syriaque :

14. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite.

Rev. ܐܒܓܪ ܡܠܟܐ (אבגרמלכא) *Abgar*

Malika, Abgar roi), en deux lignes dans le champ.

Æ. 12 mill. Coll. de M le marquis de Vogüé (1).

Pl. IV, fig. 1.

Par quel Abgar cette intéressante monnaie a-t-elle été frappée? La réponse ne saurait guère être douteuse, si l'on observe que la pièce ne ressemble en rien aux monnaies de Wâël, tandis qu'elle est pareille, sauf pour le nom royal, aux pièces qui portent le nom de Ma'nou en syriaque. Cette considération nous oblige à classer cette pièce à l'Abgar le plus rapproché de Ma'nou VIII, et il n'y en a point d'autre qu'Abgar VIII. Ce qui confirme cette attribution, c'est que les monnaies d'Abgar VIII et de Commode, que nous allons décrire, ont avec celle-ci une frappante analogie de style et de module; le type royal, autant qu'on en peut juger, paraît être le même. Il est donc logique de considérer le monnayage au nom d'Abgar, comme la suite naturelle de celui de Ma'nou VIII qui a le même aspect.

2. *Monnaies d'Abgar VIII et Commode.*

Sur la foi d'anciens auteurs, M. R. Duval croit qu'il existe des monnaies d'Édesse « qui sont du temps de Commode, et portent seulement le nom de cet empereur, excepté une monnaie de cuivre

(1) Je dois remercier particulièrement ici M. le marquis de Vogüé qui a bien voulu me communiquer cette précieuse monnaie; il l'a publiée lui-même tout récemment pour la première fois, dans la *Revue numismatique* (française), III[e] trimestre de 1892, p. 209.

sur laquelle on lit aussi "Αβγαρος Σωτηρ ». J'ai le regret de ne pouvoir confirmer qu'en partie cette assertion. Il n'y a point et il ne peut y avoir de monnaie d'Édesse, sur lesquelles figure seul le nom de Commode. Toutes les monnaies frappées à Édesse, à l'effigie de cet empereur, portent en même temps, au revers, le buste d'Abgar VIII; ce sont des petits bronzes qui, plus ou moins bien conservés, répondent à la description suivante :

15. KAICAP · KOMOΔOC. Tête laurée de Commode, à droite.

Rev. ABΓAPOC BACIΛЄVC. Buste d'Abgar, barbu, coiffé de la tiare, à droite.

Æ. 15 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 2 et 3.

16. Variété, avec la légende : AVT · KAICAP KOMOΔOC, au droit.

Æ. 16 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 4.

Ces petits bronzes ne sont pas rares, mais les légendes comportent parfois des altérations barbares. Il faut aussi faire la part des erreurs de descriptions. Par exemple, Eckhel décrit une pièce de la collection Pembrocke de la manière suivante : KAICAP · AO · KOMOΔOC, et au revers, BACIΛЄVC ABΓAPOC (1). Le prénom Λούκιος donné à Commode n'est pas invraisemblable, mais je ne l'ai constaté sur aucune des monnaies d'Édesse, soit

(1) Eckhel, *D. N. V.*; t. IV, p. 514.

au Cabinet de France, soit au Musée britannique où pourtant est venue se fondre la collection Pembrocke.

Mionnet (1) donne, d'après Sestini, la description suivante : KOMOΔO · ANTΩNE. Tête légèrement barbue et diadémée de Commode. *Rev.* AB⋖1ЬOC (*sic*) BACIΛЄVC. Buste du roi,imberbe, avec la mitre.

Le nom de Commode ne saurait exister à côté de celui d'Antonin : il s'agit, en réalité, de Caracalla, et la monnaie est d'Abgar IX Sévère.

Mionnet (2) décrit encore, d'après Sestini, la pièce suivante, qui est également le résultat d'une mauvaise lecture : AVT · KAIC · KOMOΔOC · Tête laurée de Commode. *Rev.* KOΛ · M · ЄΔЄCCA · Tête tourelée de Tyché. — Or, Édesse ne devint colonie et ne prend ce titre sur ses monnaies qu'à partir de la fin du règne de Caracalla.

V. Langlois (3) attribue à Commode une pièce du Cabinet de France qu'il décrit : [BA]CIΛЄV[C ABΓAPOC]. Tête d'Abgar barbue, coiffée de la tiare dentelée à droite; devant, un sceptre. *Rev.* AVT · OVHPOC · KOM ... Tête de Commode barbue et laurée, à droite. — Il est aisé de remarquer que la lecture du revers est erronée, car jamais Commode n'a pris le nom de Verus. Il s'agit d'une

(1) Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 410, n° 59.

(2) Ibid., *Suppl.*, t. VIII, p. 399.

(3) V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 71 et pl. IV, n° 5.

monnaie de Septime Sévère et on doit lire : AVT··· CЄOVHPOC ·

3. *Monnaies d'Abgar VIII le Septime Sévère.*

On sait que lorsque le gouverneur de la Syrie, Pescennius Niger, se fit proclamer empereur en 193, il fut reconnu par toutes les provinces qui faisaient partie de son ancien gouvernement. Les Osrhoéniens paraissent l'avoir soutenu contre Septime Sévère (1). C'est cette circonstance qu'invoque Sestini pour justifier son attribution à Pescennius Niger d'une monnaie qu'il décrit ainsi :

Epigraphe extricta. Caput barbatum laureatum.

Rev. ⁻. ABΓAPOC ⁻BACIΛЄYC⁻ *Caput Abgari barbatum, facie oblongâ, mitrâ conicâ, diadematâ textum* (2).

Ainsi, Sestini ne lit pas la légende du droit; pourtant, dit-il, il croit reconnaître dans ce qui en subsiste encore, les éléments de ЄΛBIOC ou plutôt de ЄΛYIOC, l'un des noms de Pescennius Niger; il y voit aussi la lettre ⊓, initiale de ΠЄCCЄNNIOC, et il ajoute que cette monnaie, une des plus intéressantes de la série édessénienne, fait partie du musée Knobelsdorf. Cette collection a été acquise par le Musée de Berlin, au commencement de ce siècle, et je remarque que dans son

(1) R. Duval, *op. cit.*, pp. 213-214.

(2) Sestini. *Lettre e dissert. numismatische*, 2e édit., t VI, p. 83 et pl. XI, n° 1.

catalogue général, M. Pinder admet sans hésitation l'attribution de Sestini (1).

Pourtant cette lecture, qui a déjà semblé suspecte à M. W. Scott (2), me paraît devoir être définitivement rejetée. Le mot ϴΑVIOC n'étant pas visible, il est plus vraisemblable qu'il faut reconnaître à la place les éléments du mot CϴOYHPOC : il s'agit d'une monnaie de Septime Sévère. Ainsi, bien que Pescennius Niger ait été un instant tout puissant en Orient, on n'a encore signalé d'une manière certaine aucune monnaie frappée en son nom à Edesse.

Les monnaies d'Abgar VIII et de Septime Sévère sont très nombreuses ; sauf de rares exceptions, elles se caractérisent par une barbarie de frappe toute particulière, de sorte que les variétés qu'elles comportent sont dues principalement à des altérations dans la gravure des légendes ; les exemples suivants pourraient donc être facilement multipliés :

17. CϴYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. ΛϽO ·· ΓΑPOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 13 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 5.

(1) Pinder, *Die antiken Münzen des Königlichen Museums*, 1851, p. 282.

(2) *Numism. Chronicle*, t. XVIII, p. 22, note.

18. [AYT] K · CϴΠ · CϴOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis.

Rev. ...ABΓAPOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grénetis.

Æ. 16 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 6.

19. ...CϴOΔHP. (*sic*). Tête laurée de Septime Sévère à droite. Grènetis.

Rev. ABΓAPO C B... (*sic*). Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 15 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 7.

20. [Cϴ] YHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. ABΓAPOC. Tête d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 8.

Sur cette pièce, dont nous avons déjà parlé plus haut, la tête de Septime Sévère se rapproche de l'effigie ordinaire de Lucius Verus ; de plus, on a cru reconnaître dans la légende YHPOC la fin du nom de Verus. Mais nous avons démontré que cette interprétation, qui ferait placer à l'époque de Lucius Verus un Abgar au lieu d'un Mannus, doit être définitivement rejetée.

21. ΛOYK · CϴΠ · CϴOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACI · · · CϴΠ · ABΓAPOC · Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 9.

22. AOYK · CϴΠ · CϴOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BAC · Λ · AIΛ · CϴΠ · ABΓAPO. (Βασιλεὺς Λούκιος Αἴλιος Σεπτίμιος Ἄγγαρος.) Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grénetis.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 10.

23. CϴOYHPOC (rétrograde). Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛϴYC · AIΛ · AYPHΛ · CϴΠ. ABΓAPOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 11.

24. (Lég. fruste). Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BAC · Λ · AIΛ · CϴΠ · ABΓAPOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 12.

25. A[VT . . .] CϴOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis.

Rev. ABΓIΛCYO — ACIϴY (*sic*). Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grénetis.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. IV. fig. 13.

26. AVT · KAI . . . GϴOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛϴO (*sic*) ABΓAPOC. Buste d'Ab-

gar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

Æ. [illegible] mill. Cabinet de France. Pl. IV, fig. 14.

27. ...CЄΟΥΗΡΟϹ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛЄ[YC] ... ΑΒΓΑΡΟϹ. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée, et tenant son sceptre devant lui.

Æ. [illegible] mill. Cabinet de France. Pl. V, fig. 1.

28. ΑΥΤΟΚΡΑ · CЄΟΥΡΟϹ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛЄYC ΑΒΓΑΡΟϹ. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée, et tenant son sceptre devant lui.

Æ. 20 mill. Cabinet de France. Pl. V, fig 2

29. ΑΥΤΟΚΡΑ · CЄΟΥΗΡΟϹ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis

Rev. BACIΛЄYC ΑΒΓΑΡΟϹ. Même buste d'Abgar VIII.

Æ. 23 mill. Cabinet de France. Pl. V, fig. 3.

30. ΑΥΤ · Κ · ΛΟΥ · CЄΠ · CЄΟΥΡΟϹ · CЄ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛЄYC ΑΒΓΑΡΟϹ. Même buste d'Abgar VIII.

Æ. 23 mill. Cabinet de France. Pl. V, fig. 4.

31. ΑΥΤΟΚΡΑΤ. CЄΟΥΗΡΟϹ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis.

Rev. BACIΛЄYC ΑΒΓΑΡΟϹ. Même buste d'Abgar VIII.

Æ. 23 mill. Cabinet de France. Pl. V, fig. 5.

32. ΛOK CЄΛHd · (*sic*). Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis.

Rev. ABΓΛϥOC (*sic*). Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée et tenant son sceptre devant lui.

Æ. 25 mill. Cabinet de France. Pl. V, fig. 6.

Variétés : On lit parfois au droit : AYTOKPATΩP, ou AYTO · KAICAP · Au revers, on trouve : ABΓPCO. BAPAЄO (*sic*), ABΓAPOC BACΛIΛOC, etc. Nous pourrions énumérer ici, ainsi que nous l'avons déjà dit, un assez grand nombre de variétés barbares de ces mêmes pièces ; les légendes y sont bouleversées, indéchiffrables, et, comme l'a dit V. Langlois, ces pièces « semblent avoir été frappées par des graveurs syriens qui, dans l'ignorance où ils étaient de la langue grecque, copiaient un prototype dont ils ne comprenaient pas les légendes (1). »

Sur quelques-unes de ces monnaies, Abgar VIII prend les noms de *Lucius Aelius Septimius Abgar*, ou même *Lucius Aelius Aurelius Septimius Abgar;* les premiers (*Lucius Aelius Aurelius*) sont en l'honneur de Commode; le dernier, en l'honneur de Septime Sévère. D'ailleurs, Sévère fut le véritable conquérent de la Mésopotamie (2), et c'est pour ce motif que la plupart des villes de cette province,

(1) V. Langlois, *Numism. de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 75; voyez aussi la pièce barbare publiée par M. le marquis de Vogué, dans la *Revue numismatique* (française), 1892, pp. 210-211.

(2) A. de Creleneer, *Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère*, pp. 86-120.

[illegible] le surnom de [illegible] sur leurs monnaies.

[illegible] monnaies et Mionnet à [illegible] une pièce d'Abgar VIII. [illegible] : BACIA MEΓ · [illegible]. Je n'ai jamais rencontré cette légende. [illegible] est là une lecture erronée : sur aucun monument les rois d'Édesse ne se sont appelés [illegible]. Dire que les rois Parthes avaient seuls l'habitude de porter. Gutschmid et Duval ont été induits en erreur par la fausse lecture de Mionnet : il n'existe pas de monnaie sur lesquelles Abgar prenne le surnom *Grand* que lui donnent les historiens seulement.

Victor Langlois (3) confondant les monnaies d'Abgar VIII avec celles d'Abgar IX Sévère que nous verrons plus loin, a cru à l'existence de deux Abgars contemporains de Septime Sévère. C'est en vain qu'on chercherait, dans la suite bien classée des monnaies d'Édesse, la justification d'une pareille théorie, d'ailleurs en contradiction avec le témoignage des historiens; les monnaies contemporaines de Septime Sévère nous présentent uniformément le même portrait, toujours reconnaissable en dépit des altérations barbares dont nous avons parlé tout à l'heure.

Après les guerres de Septime Sévère en Orient,

(1) Mionnet, t. V, p. 620; cf. Bayer, *Hist. Osrh.*, p. 173.

(2) Duval, *op. cit.*, p. 220.

(3) V. Langlois, *Numism. de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 73.

Abgar VIII vint à Rome avec ses deux fils qu'il laissa en otages; il fut accueilli avec une magnificence qui rappelait la réception de Tiridate sous Néron (1). C'était vers l'an 209. Après son retour de Rome, Abgar se convertit au christianisme ; mais déjà auparavant les chrétiens étaient nombreux à Édesse, puisque la *Chronique* (2) raconte que dans l'automne de l'an 201, l'église des chrétiens fut renversée par un débordement du Scirte qui causa d'affreux ravages dans la ville (3). Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Abgar le Grand fut chrétien ; Jules l'Africain, qui séjourna à sa cour, l'appelle ἱερὸς ἀνήρ. On a cru pouvoir reconnaître, en s'appuyant sur ces faits, des emblèmes chrétiens et particulièrement la croix, sur la tiare d'Abgar (4). Après un examen attentif et réitéré des monnaies les mieux conservées, je distingue sur la tiare du roi d'Édesse un ornement, formé sans doute de pierreries, qui ressemble plutôt à une étoile qu'à une croix ; le plus souvent même on reconnaît une étoile dans un croissant. En aucun cas on ne saurait affirmer l'existence d'emblèmes chrétiens sur les monnaies d'Abgar le Grand.

(1) Dion Cass., LXXIX, 16, édit. Gros; cf. R. Duval, *loc. cit.*, pp. 215 et 218.

(2) Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. Ier, p. 390-391.

(3) R. Duval, *loc. cit.*, pp. 215 et 218.

(4) Bayer, *Hist. Osrhæn.*, p. 173; Visconti, *Iconogr. grecq*, t. III, p. 38, note. Cf. l'art. *Money*, dans le *Dictionnary of christian antiquities*, edited by Smith.

4. *Abgar VIII le Grand et Caracalla.*

Caracalla monta sur le trône impérial en février 211 ; puisque Abgar VIII le Grand régna jusqu'en 212, il dut donc frapper monnaie au nom du nouvel empereur, comme il l'avait fait au nom de Commode et de Sévère. Nous avons, en effet, une monnaie de bronze sur laquelle on reconnait bien le portrait d'Abgar VIII, âgé, tel que nous le représentent les dernières pièces à l'effigie de Septime Sévère : au droit, c'est le nom et la tête de Caracalla :

33. ANTΩNEINOC · K · CЄ. Buste de Caracalla à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

Rev. ABГPOC (*sic*) BACIΛЄVC. Buste d'Abgar, à droite, barbu, les traits âgés, la tête couverte de la tiare. Grènetis.

Æ 16 mill. Cabinet de France [1]. Pl. V, fig. 7.

5. *Monnaies d'Abgar VIII le Grand et de son fils Maʾnou.*

Jules l'Africain qui séjourna, comme nous l'avons dit, pendant quelque temps à la cour d'Abgar le Grand, nous informe qu'il fut témoin de l'adresse merveilleuse qu'avait, pour tirer de

(1) Le revers est mal décrit dans le *Trésor de numismatique, Rois grecs*, p. 131, n° 18.

l'arc, le fils du roi, appelé Ma'nou (1). Abgar paraît avoir associé ce fils à sa couronne pour imiter Septime Sévère qui avait, de son vivant, fait asseoir Caracalla sur le trône impérial. Les monnaies suivantes consacrent l'association de Ma'nou au trône de son père :

34. ABΓAPOC · BA [CIAЄVC]. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite.

Rev. MANNOC · ΠAIC. Buste de Ma'nou IX, coiffé de la tiare, à droite (2).

Æ. 15 mill. Deux exemplaires au Cabinet de France.

Pl. V, fig. 8

35. ABΓAPOC BACIAЄVC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite.

Rev. MANNOC. Buste de Ma'nou IX, coiffé de la tiare, à droite.

Æ. 15 mill. Musée britannique. Pl. V, fig. 9.

Le mot ΠAIC, qui figure dans la légende de la première de ces rares monnaies, est tout à fait insolite en numismatique; sa lecture, toutefois, n'est pas contestable. La rareté des monnaies d'Abgar VIII et Ma'nou prouve que l'associa-

(1) R. Duval, *loc. cit.*, p. 218; Jul. Afric. in *Euseb. chronogr.* Olymp. 149, 1; Georg. Syncelli, *Chronogr.*, édit. Dindorf. t 1er, p. 676.

(2) *Le Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 131, nº 12, lit à tort revers, MANNOC ΠAIC AY (του) ou AB (μαν). Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 515; Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 621, nº 152 et p. 622, note *a*.

tion ne dura pas longtemps; quand elle eut lieu, Ma' nou, bien que qualifié Παῖς était déjà parvenu à l'âge mûr, si l'on en croit ses portraits monétaires. C'était sans doute vers la fin du règne d'Abgar; quoi qu'il en soit, Ma'nou n'est pas mentionné par Denys de Tellmahrê, et comme il ne succéda pas à son père, il faut admettre qu'il mourut avant ce dernier, ou bien que Caracalla eut des raisons de placer sur le trône de l'Osrhoène Abgar IX Sévère qui paraît avoir été le frère cadet de Ma' nou, mort ou politiquement évincé.

V. ABGAR IX SÉVÈRE ET CARACALLA.

Monté sur le trône impérial en février 211, Caracalla, qui avait déjà fait la guerre en Orient du vivant de son père, fut rappelé en Mésopotamie en 215, par les menaces de Vologèse VI. En 216, Caracalla dévasta la Médie, prit Arbèles et viola les tombeaux des rois Parthes. Il passa l'hiver de 216 à 217 à Édesse, occupé à rassembler de nouvelles troupes. On sait que, le 8 avril 217, Caracalla étant parti d'Édesse pour aller à Carrhes visiter le temple du dieu Lunus, fut assassiné pendant le trajet, par un émissaire de Macrin, préfet du prétoire (1).

C'est pendant qu'il hivernait à Édesse que Caracalla mit fin, par une fourberie, au royaume de l'Osrhoène.

(1) *Voir* Dion Cassius, liv. LXXVIII, 1 à 5.

Le jeune Abgar IX Sévère, qui régnait depuis la mort de son père en 214, fit frapper, pendant son court passage sur le trône, les pièces suivantes qui sont toutes de style barbare, les légendes étant bouleversées et presque méconnaissables.

36. KAIC · ANTΩNЄINOC CЄB. Tête laurée de Caracalla, à droite.

Rev. ·ƆYI·IAЯ'I. Buste imberbe d'Abgar, à droite, la tête couverte de la tiare.

Æ. 20 mill. Cabinet de France Pl. V, fig. 10.

C'est cette médaille qui était autrefois attribuée à un Ma nou contemporain d'Hadrien (1); nous avons réfuté plus haut cette attribution.

37. Tête laurée de Caracalla, à droite.

Rev. ƆOqAIЯ AIN ∪ Buste imberbe d'Abgar, à droite, la tête couverte de la tiare.

Æ. 15 mill. Cabinet de France. Pl. V, fig. 11.

38. ·· C · M. ·· Tête laurée de Caracalla, à droite.

Rev. ƆOqAIЯ[A]... Buste imberbe d'Abgar, à droite, la tête couverte de la tiare.

Æ. 14 mill. Cabinet de France. Pl. V, fig. 12.

Visconti donne une pièce qu'il décrit ainsi en l'attribuant à Caracalla et Mannus :

AV · K · ANTΩNЄINOC. Tête de Caracalla.

Rev. BABK · MANO. Du roi Abgar Mannus (1).

(1) Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 622, n° 154; *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 132, n° 3.

(2) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. III, pp. 38-40, pl. XLVIII, n° 19.

Il faut certainement rechercher dans la légende barbare du revers les éléments confus des deux mots Ἄβγαρος βασιλεύς.

Dion Cassius nous a conservé quelques détails sur Abgar IX Sévère qui avait reçu une éducation toute romaine, ayant été longtemps retenu à Rome comme otage avec son frère. « Abgar, dit l'historien romain (1), ne fut pas plus tôt le maître de son pays qu'il n'épargna aucun tourment aux principaux des habitants. En apparence, il les forçait d'adopter les coutumes des Romains, mais, en réalité, il abusait sans mesure de sa puissance sur eux. » Si l'on en croit ce récit, Abgar Sévère aurait provoqué de la part de ses sujets les graves mécontentements qui amenèrent sa déchéance. Ce qui est certain, c'est que l'étrange barbarie des monnaies frappées au nom de ce jeune prince nous paraît révéler l'état de désarroi dans lequel se trouvait l'Osrhoène à cette époque. Caracalla en profita de la façon suivante : « Après avoir, dit Dion, perfidement décidé Abgar, roi des Osrhoéniens, à venir le trouver comme un ami et s'être ensuite saisi de sa personne, l'empereur le jeta dans les fers et s'empara ainsi de l'Osrhoène qui n'avait plus de roi (2). »

Abgar IX Sévère, qui ne régna que un an et sept mois, avait deux fils; l'aîné, qui était encore

(1) Dion Cassius, LXXVII, 12, éd., Gros; Cf. R. Duval, *loc., cit.*, pp 221-222.

(2) *Ibid.*, LXXVII, 12.

en bas âge, fut associé au trône de son père, d'après Denys de Tellmahrê. Le patriarche jacobiste ne prononce pas son nom dans cette circonstance, mais comme le père s'appelait Abgar, il est vraisemblable que le fils aîné portait le nom de Ma'nou. De plus, Denys enregistre après Abgar IX Sévère, le règne purement nominal de Ma'nou IX fils d'Abgar.

Quoiqu'il en soit, l'histoire perd la trace du roi d'Édesse détroné, qui, sans doute, ne tarda pas à mourir. Ses deux fils furent emmenés à Rome. Le second, appelé Abgar, y mourut à l'âge de vingt-six ans, et son frère aîné, qui est désigné par le surnom d'Antonin, comme Caracalla, et s'appelait vraisemblablement Ma'nou Antonin, lui éleva un monument funéraire sur lequel il fit graver une inscription retrouvée dans les temps modernes à Rome, auprès de la basilique de Saint-Paul, et plusieurs fois publiée (1). Dans cette épitaphe, le père des deux princes, Abgar Sévère, est ainsi qualifié : ὁ πρὶν βασιλεὺς Ἄβγαρος.

Nous venons de dire que Denys de Tellmahrê comptait, au nombre des rois d'Édesse, le fils aîné d'Abgar IX Sévère, qui s'appelait *Mannus Antoninus*. A ce Ma'nou IX, qui devait être encore un enfant au moment de son exil, est assigné un règne de vingt-six ans, de 216 à 242. Comme ce prince ne

(1) Boeckh, *C. I. Gr.* n° 6196; V. Langlois, *Numism. de l'Arménie antiquité*, p. 74; R. Duval, *loc. cit.*, p. 221

[illegible]

[illegible]

La monnayage royal à Édesse cesse dans la dernière année du règne de Caracalla pour faire place au monnayage colonial à légendes grecques. Nous avons vu que ce fut vers la fin de sa vie, quelques mois peut-être seulement quelques semaines, avant sa mort que Caracalla réduisit Édesse au rang de colonie. L'émission des monnaies coloniales dut commencer immédiatement, de sorte que les premiers produits en doivent revenir à Caracalla. Mais on sait combien il est difficile, surtout pour les monnaies appelées communément *impériales grecques*, de classer la plupart de ces pièces à Caracalla plutôt qu'à Eliogabale, puisque ces deux empereurs portent les mêmes

(1) R. Duval, *loc. cit.*, p. [illegible]

noms dans les légendes monétaires. En ce qui concerne Édesse particulièrement, Mionnet a donné à Caracalla un nombre beaucoup trop grand de monnaies coloniales, eu égard au court espace de temps pendant lequel ces pièces ont pu être émises. La plus grande partie d'entre elles appartiennent à Élagabale, et, puisqu'il est à peu près impossible de distinguer aux traits du visage celles qui remontent au règne de Caracalla, nous nous contenterons de décrire tout ce monnayage à Élagabale, plutôt que de tenter une classification arbitraire.

Macrin et Diadumènien.

Le successeur de Caracalla, Macrin, fit avec peu de succès la guerre aux Parthes; il paraît même qu'il fut vaincu par Artaban. Toutefois, la paix fut signée à des conditions tolérables pour l'honneur des Romains, et Macrin envoya des bulletins de victoire au Sénat, qui lui décerna en retour le surnom de *Parthique*. « Macrin, prétend Dion Cassius, n'osa pas accepter ce titre, vraisemblablement par honte de prendre un surnom emprunté à des ennemis qui l'avaient vaincu (1). » Pourtant, l'on possède des monnaies de coin romain, au nom de Macrin, avec la légende VICTORIA · PARTHICA.

(1) Dion Cassius, LXXVIII, 26-27.

A Édesse, le type des monnaies de Macrin est uniforme : au droit, la tête de l'empereur ; au revers, le génie de la ville Τύχη πόλεως, voilée et tourelée. Il y a quelques variantes dans les légendes ; la colonie y prend les noms de l'empereur, et s'appelle Ὀφιλλία Μακρίνη Ἔδεσσα.

39. AV · K · M · O · C · MAKPINOC · C (Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Ὀφίλλιος Σεουῆρος Μακρῖνος Σεβαστός). Buste radié de Macrin, à droite. Couronne de laurier au pourtour.

Rev. O · MA · ϴΔϴCCA. (Ὀφιλλία Μακρίνη Ἔδεσσα). Buste tourelé de Tyché, à gauche, avec un voile qui lui couvre la nuque. Couronne de laurier au pourtour.

Æ. 21 mill. Cabinet de France. Pl. VI, fig. 1.

40. A · K · M · O · C · MAKPINOC. Buste de Macrin, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Couronne de laurier au pourtour.

Rev. O · M · ϴΔϴCCA. Buste tourelé de Tyché à droite, avec un voile qui lui couvre la nuque. Couronne de laurier au pourtour.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. VI, fig. 2.

Mionnet (1) a donné à Édesse, d'après Vaillant et Bayer (2), une pièce ainsi décrite :

M · O · C · MAKPINOC · CϴB. Buste de Macrin à droite.

(1) Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 401, n° 19.

(2) Bayer, *Hist. Osrhoenæ*, p. 191.

Rev. MHT · KOΛ · ЄΔЄCCA. Tête voilée et tourelée.

Eckhel lui-même admet ce titre de Μητρόπολις à Édesse, au temps de Macrin (1). Or, à l'époque de Macrin, la seule colonie métropole de la Mésopotamie était Carrhes ; Édesse ne fut élevée à ce rang, comme nous le verrons, qu'à partir de Sévère Alexandre, et jamais avant cette date elle n'a le nom de Μητρόπολις sur ses monnaies. D'autre part, lorsqu'elle prit ce titre, la légende fut uniformément MHT · KOΛ · ЄΔЄCCHNΩN, et jamais MHT · KOΛ · ЄΔЄCCA. Nous sommes donc en présence d'une fausse lecture de Vaillant, admise à tort par ceux qui l'ont suivi.

Mionnet signale encore, d'après Vaillant, une monnaie de Macrin, avec le revers suivant : ··· ЄΔЄΣΣAIΩN. Temple tétrastyle dans lequel est une petite figure (2). Cette pièce n'appartient à Édesse de Mésopotamie ni par ses types, ni par son style, ni par sa légende : elle est d'Édesse de Macédoine.

On sait que Macrin, après un règne de quatorze mois, fut tué en Cappadoce avec son fils Diadumenien, dans une bataille qu'il livra à Élagabale son compétiteur. Dès le jour où il s'était emparé de la pourpre, Macrin avait créé son fils César et lui avait donné le surnom d'Antonin ;

(1) Eckhel, *D. N. V.*, t. III, p. 511.

(2) Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 72, n° 449 et note.

mais Diaduménien ne survécut pas à son père.

Il y a quelques monnaies d'Édesse à l'effigie de Diaduménien. Elles répondent à la description suivante :

41. M · O · ANTΩNINOC... Buste imberbe de Diaduménien, à droite, la tête nue, la poitrine couverte de la cuirasse. Couronne de laurier au pourtour.

Rev. O · M · ϴΔϴCCA. Tête tourelée de Tyché, à droite, avec un voile qui lui couvre la nuque. Grènetis au pourtour.

Æ. 20 mill. Cabinet de France. Pl. VI, fig. 3.

Elagabale.

Élagabale, qui prend sur ses monnaies les noms de *Marcus Aurelius Antoninus*, comme Caracalla, n'avait que quatorze ans lorsqu'il fut proclamé empereur, en 218, par les légions de Syrie, et il fut assassiné quatre ans plus tard, en 222. Il est donc représenté fort jeune, comme Caracalla, sur ses médailles, et la similitude des noms comme la ressemblance intentionnelle des traits, fait qu'il est souvent impossible de dire si une médaille appartient à l'un plutôt qu'à l'autre de ces deux princes.

J'ai dit plus haut que, pour ce qui concerne Édesse, il était plus sage de décrire toutes ces monnaies au règne d'Élagabale.

Ces pièces peuvent se répartir en trois groupes principaux. Le premier se compose de petits bronzes ayant, au revers, comme ceux de Macrin, la tête de Tyché. Les pièces du second groupe sont d'un module plus grand; elles présentent au revers deux têtes de Tychés affrontées; enfin, sur les grands bronze qui forment le troisième groupe, la Tyché urbaine est assise, ayant à ses pieds le génie du Scirte, se baignant dans les flots.

42. AVTO · KAIC · MAP · AVP · ANT (Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνῖνος). Tête diadémée de l'empereur, à droite.

Rev. KOΛΩ · MAP · ϴΔϴCCA (Κολωνία Μάρκα Ἑλήσσα). Buste tourelé de Tyché, à gauche, avec un voile qui lui couvre la nuque.

Æ. 19 mill. Cab. de France. Pl. VI, fig. 4.

43. AVTO · KAIC · MAP · AVP · ANT. Tête radiée de l'empereur, à gauche.

Rev. KOΛΩ · MAP · ϴΔϴCC. Même buste de Tyché, à gauche.

Æ. 19 mill. Cab. de France, Pl. VI, fig. 5.

44. AVT · KAIC · MAP · AVP · ANTΩN. Tête diadémée de l'empereur, à droite.

Rev. KOΛ · M · AVP · ϴΔϴCC. Même buste de Tyché, à gauche.

Æ. 19 mill. Cab. de France.

45. AVT · K · MAP · ANTΩNϴINOC. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. K · ANTΩ · ΘΔΘCCA · Même buste de Tyché, à droite.

Æ. 19 mill. Cab. de France.

46. AVT · K · ANTΩNΘINOC · Buste lauré de l'empereur, à gauche, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. M · AV · ANT · ΘΔΘCCA. Même buste de Tyché, à gauche.

Æ. 19 mill. Cab. de France.

47. AVTO · K · ··· ANTΩN. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. KOΛΩ · M· A · ΘΔΘCCA (en légende rétrograde).

Æ. 19 mill. Cab. de France.

48. ··· M · AVP · ANTΩNΘINOC. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. TVXH · ΘΔΘC · KOΛ. Buste tourelé de Tyché, à droite.

Æ. 19 mill. Cab. de France. Pl. VI, fig. 6.

49. ··· M · AVP · ANTΩNΘINOC. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. TVXH · ΘΔΘCC ··· Buste tourelé de Tyché, à gauche.

Æ. 19 mill. Cab. de France.

---

50. AVT · K · M · AV · ANTΩN ... Buste lauré de l'empereur à gauche, tenant de la main droite une lance et de la gauche un bouclier.

Rev. KOΛΩ · MAP · ΘΔΘCCA. Bustes affrontés de

deux Tychés tourelées; entre les deux bustes, un autel allumé.

Æ. 22 mill. Cab. de France.

51. .... ANTΩNЄINOC. Buste lauré de l'empereur, à gauche, tenant de la main droite une lance, et de la gauche un bouclier.

Rev. KOΛΩ · MAP · ЄΔЄ. Bustes affrontés de deux Tychés tourelées; entre les deux bustes, un autel allumé.

Æ. 22 mill. Cab. de France. Pl. VI, fig. 7.

52. AVT · K · M · AN[TΩN]ЄINOC. Buste de l'empereur à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AV · AN · KOΛ · ЄΔЄCCA. Tyché tourelée, assise à gauche sur des rochers et tenant des épis dans sa main droite. A ses pieds, le génie du Scirte, nageant, vu à mi-corps.

Æ. 25 mill. Cab. de France. Pl. VI, fig. 8.

53. AVT · K · M · A · ANT ... Buste de l'empereur, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

Rev. MAP · AVP · ANT ··· KOΛ · ЄΔЄCC. Tyché tourelée, assise, à gauche, sur des rochers et tenant des épis de la main droite; à ses pieds le génie du Scirte nageant, vu à mi-corps. Dans le champ, à droite, une corne d'abondance remplie de fruits.

Æ. 25 mill. Cab. de France. Pl. VI, fig. 9.

54. AVT · K · M · · · INOC. Buste lauré de l'empereur à gauche, tenant un bouclier, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AVP ANTΩ · K · ϴΔϴCCA. Même type que la pièce précédente.

Æ. 27 mill. Cab. de France. Pl. VI, fig. 10.

55. AVT · K · M · A · ANTΩNϴINOC. Buste radié de l'empereur à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. M · A · K · AVP · ϴΔϴCC. Tyché assise sur un rocher, à gauche, et sacrifiant sur un autel allumé devant elle; à ses pieds, le génie du Scirte nageant dans les flots.

Æ. 25 mill. Cab. de France. Pl. VI, fig. 11.

56. AVT · KAI · M · AV · ANTωNϴINOC · CϴB. Buste radié de l'empereur à gauche, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AVP · ANTΩ · ϴΔϴCCA. Tyché assise, comme ci-dessus.

Æ. 29 mill. Cab. de France. Pl. VI, fig. 12.

57. AVTO · KAIC · MAP · AVP · ANTωNϴINOC. Buste lauré de l'empereur à gauche, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. KOΛCω · MAP · ϴΔϴCCA. Tyché assise, comme ci-dessus.

Æ. 26 mill. Cab. de France.

58. AVT · K · M · A · ANTINϴINOC (*sic*) CϴB. Buste radié de l'empereur à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AVP · ANT · KOΛ · ϴΔϴCCA. Tyché assise, comme ci-dessus.

Æ. 26 mill. Cab. de France.

Il y a beaucoup d'autres variétés, produites surtout par des altérations barbares de la légende, comme sur les monnaies au nom de Septime Sévère; mais ces variétés sont dénuées d'intérêt scientifique et ne méritent pas d'être signalées.

Mionnet a décrit, soit au règne de Caracalla, soit à celui d'Élagabale, un certain nombre de pièces, publiées avant lui par Vaillant ou par Sestini, et dont la lecture serait la suivante : AVP · ANTΩ · KOA · ϴΔϴCCHNΩN, ou bien : MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNΩN. Ces légendes sont le fruit de mauvaises lectures, ou bien les pièces doivent être reportées à Sévère Alexandre et à ses successeurs. J'ai déjà eu l'occasion de dire que l'ethnique Ἐδησσηνῶν ne se trouve que lorsque la ville d'Édesse porte le titre de Μητρόκολις, qui ne commence à paraître qu'à partir de Sévère Alexandre.

Sévère Alexandre.

Sévère Alexandre, qui monta sur le trône l'an 222, partit pour l'Orient en 231, comme le constatent les monnaies de coin romain au revers PROFECTIO AVGVSTI. Il avait à punir le roi des Parthes Artaxerxe (1) qui avait usurpé le trône d'Artaban,

(1) Ce prince est appelé simplement *Xerxès* par Aurélius Victor (XXIV, 2) et par Hérodien (VI, 2).

l'allié des Romains, et l'avait fait mourir. Hérodien dit qu'Alexandre fut battu ; Lampride (1) et Capitolin prétendent au contraire qu'il fut victorieux; et Dion Cassius raconte simplement que l'empereur eut beaucoup de peine à triompher, à à cause de l'indiscipline des soldats et de la terreur qu'inspirait Artaxerxe (2). Quoi qu'il en soit, au cours de son expédition, Alexandre vint à Édesse, et c'est sans doute à l'occasion de son voyage qu'il érigea cette ville en *Colonie métropole des Édesséniens*. Aucun texte ne fait mention de cet événement, mais il est clairement attesté par les médailles (3). Comme je l'ai déjà fait remarquer, toutes les monnaies d'Édesse au nom des princes antérieurs à Sévère Alexandre et sur lesquelles Bayer, Mionnet et d'autres numismatistes ont cru lire la légende MHT · KOA · ЄΔЄCCHNΩN, sont des pièces mal lues ou mal attribuées. Ce n'est qu'à partir de Sévère Alexandre qu'Édesse prend le titre de Métropole; elle le garde sous les successeurs de ce prince jusqu'à l'époque du rétablissement du royaume osrhoénien par Gordien le Pieux.

(1) Lampr. ch. LIV.

(2) Dion Cass., liv. LXXX, 3-5.

(3) Les auteurs contemporains nous disent seulement que Sévère Alexandre favorisa les Osrhoéniens : il se les attacha et forma chez eux (ἐκ τῆς Ὀσροηνῶν χώρας) un corps d'archers pour résister aux Perses ; il les emmena même avec lui dans sa campagne contre les Germains. *Voy.* Hérodien et Lampride, *loc. cit.*

Les monnaies de Sévère Alexandre forment naturellement deux groupes : celles qui sont antérieures à l'époque où Édesse reçut de l'empereur le titre de Métropole ; puis, celles où la ville prend le titre de Colonie métropole des Édesséniens.

Sur les pièces du premier groupe, le type est uniforme. Au droit, le buste de l'empereur avec la légende : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Αὐρήλιος Σεουῆρος Ἀλέξανδρος. Au revers, Tyché, comme sous les règnes précédents, avec la légende : Μάρκα Αντωνῖνα Καῖσαρα Αὐρηλία Ἐδησσα.

59. AVT · K · M · A · CϴV · AΛϴΞANΔ. Buste radié de Sévère Alexandre à droite.

Rev. MAP · AVP · A · ϴΔϴCC. Tyché assise sur un rocher, à gauche, sacrifiant sur un autel allumé devant elle ; à ses pieds le génie du Scirte nageant ; dans le champ, deux étoiles. Grènetis.

Æ. 33 mill. Cab. de France. Pl. VII, fig. 1.

60. ··· M · A ···· AΛEΞANΔPOC · K. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. Pareil au précédent.

Æ. 32 mill. Cab. de France.

61. MAP · AVP · AΛϴΞANΔPOC · KAICAP. Buste de Sévère Alexandre, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AVP · A · KO · ϴΔϴCCA. Tyché assise sur un rocher à gauche, tenant des épis dans la main droite ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant.

Æ. 26 mill. Cab. de France. Pl. VII, fig. 2.

62. · · · AΛϴΞANΔPOC · KACA · (*sic*). Buste de Sévère Alexandre à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. · · · KO · ϴΔϴCCA. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

63. AVT · K · M · A · CϴV · AAϴΞA. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite, tenant un bouclier, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. M · A · K · AVP · ϴΔϴCCA. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

64. · · · M · A · AAϴΞANΔϴP · KA. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. M · A · K · A · · · · Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

65. M · A · AAϴΞANΔPOC. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. M · A · K · AVP · ϴΔϴCC. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

66. MAP · ANZAMAΩCC (*sic*). Buste de Sévère Alexandre, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. M · A · K · AVP · ϴΔϴCC. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

La série des monnaies de Sévère Alexandre sur lesquelles la ville d'Édesse porte le nom de Μητροπόλις est également très uniforme. Le droit présente les mêmes particularités que les pièces décrites plus haut. Le revers offre : ou bien Tyché assise ou en buste, ou bien un temple, avec la légende Μητροπόλεως Κολωνείας Ἐδεσσηνῶν.

67. AVT · K · M · A · C · AΛϴΞANΔPOC · C. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KO · ϴΔϴCCHNΩN. Tyché assise sur un rocher à gauche, et sacrifiant sur un autel allumé; à ses pieds, le génie du Scirte nageant; dans le champ, deux étoiles.

Æ. 32 mill. Cabinet de France. Pl. VII, fig. 3.

68. AVT · K · M · A · CϿ · AΛϴΞANΔPOC · CϿB. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNΩN. Tyché assise sur un rocher, à gauche, et sacrifiant sur un autel allumé ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant; dans le champ, deux étoiles.

Æ. 26 mill. Cabinet de France.

69. AVT · M · A · CϿV · AΛϴΞANΔPOC. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHN. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 26 mill. Cabinet de France.

70. AVTO · KAIC · M · AVP · CϿ · AΛϴΞANΔPϿ (*sic*). Buste lauré de Sévère Alexandre à gauche.

en Orient. Les Osrhoéniens étaient si attachés à Sévère Alexandre, qu'ils se révoltèrent contre Maximin en haine du meurtrier de leur bienfaiteur. C'est Hérodien et Capitolin qui nous apprennent ce détail; il paraît même que le corps des archers Osrhoéniens, constitué par Alexandre, avait choisi pour chef de la rébellion un certain *Ticus* ou *Quartinus* qui, d'ailleurs, ne tarda pas à être assassiné. Cette révolte des Osrhoéniens et le règne trop court de Maximin, qui ne réussit pas à les châtier, permettent de douter qu'il existe réellement des monnaies d'Édesse au nom de ce prince. Cependant, nous en trouvons deux dans Mionnet.

La première, publiée déjà par Vaillant et par Bayer, porterait, au droit : AV · Γ · IO · MAΞIMEI · CƐB, avec la tête de Maximin; au revers, on lit : MHT · KOΛ · ƐΔƐCCA. Nous savons déjà que ce revers n'est pas correct, et qu'il faudrait ƐΔƐCCHNΩN. Le droit présente aussi dans le nom de Maximin une incorrection qui me porte à rejeter cette pièce que je n'ai rencontrée nulle part.

La seconde n'est attribuée par Mionnet que dubitativement à Maximin et à Maxime. On y voit deux têtes affrontées, l'une paraissant plus âgée que l'autre; j'ai examiné attentivement la pièce, mais les légendes du droit et du revers sont tellement frustes qu'il est impossible d'y rien lire. On est obligé de s'en rapporter à l'aspect des deux

effigies, qui peuvent aussi bien être Caracalla et Géta que Maximin et Maxime. D'ailleurs, il est probable même que la pièce n'est pas d'Édesse (1). Bref, on n'a pas, jusqu'ici, rencontré de monnaies de Maximin à Édesse, et comme on n'en a pas signalé non plus à Carrhes et à Nisibe à l'effigie de ce prince, je suis porté à croire que Maximin n'a pas monnayé dans ces villes, qui ont dû subir des vicissitudes analogues et se révolter en même temps contre lui. On connaît les lettres de Gordien le Pieux, successeur de Maximin, par lesquelles ce prince félicite son beau-père, le préfet du prétoire Misitheus, d'avoir fait rentrer Carrhes et la haute Mésopotamie sous la domination romaine (2). Il paraît donc à peu près certain que toutes les villes de ces contrées n'avaient pas reconnu l'autorité de Maximin.

Gordien le Pieux et Tranquilline.

Peu après l'avènement de Gordien le Pieux à la dignité d'Auguste, le roi des Parthes Sapor ayant envahi le Mésopotamie et menacé l'Asie romaine tout entière, Gordien dut partir pour l'Orient. Son départ, sa marche à travers l'Asie et ses victoires sont célébrés par les nombreuses monnaies de

(1) Mionnet prétend reconnaître au droit les éléments de la légende MAXIMOC · K ...; je serais plutôt enclin à lire : M · ANTω... Cf. Mionnet, t. V, p. 610, n° 96.

(2). Capitolin, *Gordian.*, 22.

coin romain qui portent : PROFECTIO · AVG ou TRAIECTVS · AVG ou bien VICTORIA · AVG.

Édesse fut sans doute visitée par l'empereur au cours de son expédition; dans tous les cas, Gordien se présenta comme le vengeur de Sévère Alexandre et il combla les Osrhoéniens de ses faveurs. Édesse frappa des monnaies en son nom comme colonie métropole des Osrhoéniens.

Sur les pièces de grand module on a la tête de Gordien avec tous ses noms abrégés : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μᾶρκος Ἀντώνιος Γορδιανὸς Σεβαστός. Le revers est différent du type que nous avons rencontré communément jusqu'ici, c'est-à-dire une Tyché ou Cybèle assise. Nous ne trouvons désormais que le buste de Tyché ayant parfois devant lui, sur le grand bronze, un petit génie sur un autel. C'est pour ce motif que je regarde comme une fausse attribution celle que Bayer assigne à une pièce assez fruste sur laquelle figure le génie de la ville assis, à gauche, ayant à ses pieds le fleuve à la nage. Ce type de revers si fréquent sous les prédécesseurs de Gordien, ne paraît jamais avec le nom de ce prince.

85. AVTOK · K · M · ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · CϴB. Buste radié de Gordien le Pieux, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNѠN. Buste tourelé et voilé de Tyché, à gauche, ayant devant lui un autel et un cippe surmonté d'un petit génie.

Æ. 30 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 1.

86. AVTOK · KAIC · · · · NOC · CϴB. Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNϢN. Buste tourelé et voilé de Tyché, à gauche, ayant devant lui un autel surmonté d'un petit génie.

Æ. 30 mill. Cabinet de France.

87. AVT · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CϴB. Buste lauré de Gordien le Pieux, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNϢN. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 29 mill. Cabinet de France.

88. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CϴB. Buste radié de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNϢN. Buste de Tyché, voilé et tourelé, à droite.

Æ. 23 mill. Cabinet de France.

89. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CϴB. Buste radié et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. MHT · K · · · · · CCHNϢN. Buste de Tyché, voilé et tourelé, à droite; dans le champ, deux étoiles.

Æ. 23 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 2.

Quelques monnaies fort rares, en grand bronze (mod. 30 mill.) donnent la tête de Tranquilline associée à celle de Gordien le Pieux. Le Cabinet de France n'en possède qu'un exemplaire :

90. ·· ΓOPΔIANOC ··· TPANK ... Buste affrontés

coin romain qui portent : PROFECTIO · AVG ou TRAIECTVS · AVG ou bien VICTORIA · AVG.

Édesse fut sans doute visitée par l'empereur au cours de son expédition; dans tous les cas, Gordien se présenta comme le vengeur de Sévère Alexandre et il combla les Osrhoéniens de ses faveurs. Édesse frappa des monnaies en son nom comme colonie métropole des Osrhoéniens.

Sur les pièces de grand module on a la tête de Gordien avec tous ses noms abrégés : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Ἀντωνίνος Γορδιανὸς Σεβαστός. Le revers est différent du type que nous avons rencontré communément jusqu'ici, c'est-à-dire une Tyché ou Cybèle assise. Nous ne trouvons désormais que le buste de Tyché ayant parfois devant lui, sur le grand bronze, un petit génie sur un autel. C'est pour ce motif que je regarde comme une fausse attribution celle que Bayer assigne à une pièce assez fruste sur laquelle figure le génie de la ville assis, à gauche, ayant à ses pieds le fleuve à la nage. Ce type de revers si fréquent sous les prédécesseurs de Gordien, ne paraît jamais avec le nom de ce prince.

85. AVTOK · K · M · ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · CϴB. Buste radié de Gordien le Pieux, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNϢN. Buste tourelé et voilé de Tyché, à gauche, ayant devant lui un autel et un cippe surmonté d'un petit génie.

Æ. 30 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 1.

commencement du nouveau règne en l'an 242, c'est-à-dire immédiatement après l'arrivée de Gordien en Mésopotamie, on voit qu'Abgar X ne règna que deux ans, de 242 à 244, car le royaume d'Osrhoène ne survécut pas, comme nous le constaterons, à l'empereur qui l'avait reconstitué.

L'examen des monnaies qui portent les noms associés de Gordien et d'Abgar, a paru autoriser Bayer et d'autres savants à distinguer deux Abgars : l'un âgé, presque un vieillard ; l'autre, un jeune homme qui serait son fils. J'ai vainement cherché à justifier cette distinction que rien n'autorise ; le court espace de temps pendant lequel le royaume osrhoénien fut rétabli, la rend d'ailleurs invraisemblable.

Les grands bronzes qui portent le nom d'Abgar et celui de Gordien ont des revers dont les types font allusion à la restauration du trône d'Abgar. Sur quelques-uns, Gordien, assis sur une *sella castrensis,* reçoit le nouveau roi d'Édesse qui lui présente une Victoire. Sur d'autres pièces, les deux princes se donnent la main en signe d'alliance ; le revers de quelques-unes, enfin, nous montre Abgar, à cheval, coiffé de la tiare, emblème traditionel du pouvoir royal, et se disposant vraisemblablement à aller au-devant de l'empereur, son suzerain.

91. AVTOK · M · ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · CƐB. Buste lauré de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. AVTOK · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · ABΓAPOC · BACI-

ΛЄVC. Gordien monté sur un *suggestus*, assis sur la *sella castrensis*, vêtu de la toge et tenant à la main le sceptre consulaire surmonté d'un aigle, reçoit une Victoire tenant une palme et une couronne, qui lui est présentée par Abgar debout devant lui. Le roi d'Édesse porte la tiare diadémée, une candys courte, de larges anaxyrides et l'épée courte ou *acinaces* de Perses (1).

Æ. 33 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 4 (revers).

93. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔI ... Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à droite. Contremarque sur le visage.

Rev. ... ΔIANOC · ABΓAPOC · BACAЄVC. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 33 mill. Cabinet de France.

94. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CЄB. Buste radié et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. AVTOK · ΓOPΔIANOC · ABΓAPOC · BACIΛЄVC. Gordien debout, à droite, vêtu du paludamentum, tient d'une main le globe, et, de l'autre, la *mappa consularis;* devant lui, debout, à gauche, Abgar coiffé de la tiare diadémée, l'acinace au côté, lève la main droite et la pose sur l'épaule de Gordien.

Æ. 33 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 5.

95. AVT · ... ΓOPΔIANOC · CЄB. Buste radié et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

(1) *Voy.* la description de Ch. Lenormant dans le *Trés. de numis. matique, Les Rois grecs*, p. 132, n° 9.

Rev. ABΓAPOC·BACKAϴVC (*sic*). Abgar à cheval, allant à droite, coiffé et vêtu comme sur les pièces précédentes.

Æ. 33 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 6.

Les pièces de notre seconde série offrent un type presque uniforme. Au droit, le buste de Gordien ; au revers, le buste d'Abgar coiffé de la tiare.

96. AVTOKP · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CϴB. Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à droite ; devant le visage, une étoile.

Rev. ABΓAPOC · BACIΛϴVC. Buste d'Abgar, à droite, coiffé de la tiare ; derrière, une étoile.

Æ. 24 mill. Cabinet de France.

97. AVTOK · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CϴB. Tête laurée de Gordien le Pieux, à droite ; devant le visage, une étoile.

Rev. ABΓAPOC · BACIΛϴVC. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 24 mill. Cabinet de France.

98. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CϴB. Buste radié et paludé de Gordien le Pieux, à droite ; devant, une étoile.

Rev. Même description que pour les pièces précédentes.

Æ. 24 mill. Cabinet de France.

99. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CϴB. Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à gau-

che, tenant un bouclier; devant le visage, une étoile.

Même revers que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 7.

100. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CƐB. Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. ABΓAPOC · BACIΛƐVC . Buste d'Abgar à droite, coiffé de la tiare.

Æ. 19 mill. Cabinet de France.

101. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC. Tête radiée de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. ABΓAPOC · BACIΛƐV. Buste d'Abgar, à droite, coiffé de la tiare.

Æ. 20 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 8.

102. ANT · ΓOPΔIANOC · CƐB. Tête laurée de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. ABΓAPOC · BACIΛƐVC. Buste d'Abgar à droite, coiffé de la tiare.

Æ. 15 mill. Cabinet de France.

J'ai signalé plus haut (1) une pièce que Bayer avait attribuée à Hadrien, et j'ai démontré que cette attribution provenait d'une faute de lecture. La monnaie en question est de Gordien, et au lieu de ... ΔPIANOC, il faut lire [ΓO] PΔIANOC.

Je mentionnerai enfin une monnaie du Cabinet de France ainsi décrite dans le *Trésor de numis-*

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 220, et *Revue belge de numismatique*, 1892, p. 360.

matique (1) et dans Mionnet : **M** (αρχος) ΔΟ (ιο) Δ (ω) **N T PΓ** (ογυι) **IΔNOC.**

Cette lecture, qui n'a aucun sens, ne supporte pas l'examen ; l'étude attentive de la monnaie m'a permis de rétablir avec certitude : **AVT · M · ANT · ΓOPΔIANOC.** Je ne discuterai pas non plus un certain nombre de variantes bizarres que l'on peut rencontrer soit chez les anciens auteurs, soit dans le *Trésor de numismatique* ou dans Mionnet. Ce sont presque toujours des erreurs provenant de la barbarie de la frappe ou du mauvais état de conservation des monuments ; il n'y a pas lieu, scientifiquement parlant, d'en tenir compte.

L'expédition que Gordien avait entreprise contre les Parthes lui fut fatale comme à tant d'autres empereurs. Le préfet du prétoire Philippe le fit assassiner au milieu de son armée. Les soldats lui élevèrent plus tard, à Zaytha, en Mésopotamie, un tombeau qui existait encore au temps de Julien. L'histoire ne nous dit point comment finit le royaume de l'Osrhoène ; mais la série des Abgars rois s'arrête définitivement avec la mort de Gordien. Il est probable que Philippe enveloppa dans une même haine Gordien et ses amis, et qu'Abgar X fut dépouillé et peut-être tué à la mort de son bienfaiteur.

Cependant, M. Rubens Duval émet la conjecture suivante : « Ce dernier Abgar, dit-il, paraît avoir

(1) *Rois grecs*, n° 7, p. 132 ; Mionnet, n° 160.

fini ses jours à Rome. Une inscription tumulaire trouvée dans cette ville nous fait connaître le nom entier de ce prince, appelé Abgar Phrahate, et celui de sa femme nommée Hodda, à laquelle il avait élevé un mausolée (1). »

Trajan Dèce.

Non seulement l'empereur Philippe mit définitivement fin au royaume d'Osrhoène, mais il paraît même avoir enlevé à Édesse le titre de colonie qu'elle avait avant Gordien. On n'a, en effet, signalé jusqu'à ce jour aucune monnaie de cet empereur, frappée à Édesse. Après qu'il eut conclu la paix avec Sapor, comme l'indiquent les médailles romaines avec la légende PAX FVNDATA · CVM · PERSIS, il revint à Rome célébrer les jeux séculaires, puis il fut assassiné, en 249.

Après ce prince, la Syrie forma plusieurs empereurs qui n'eurent qu'un règne éphémère comme Jotapien, par exemple, et qui ne laissèrent pas de trace dans le monnayage d'Édesse. Trajan Dèce, qui réussit à se faire reconnaître à peu près universellement, n'alla pas en Orient et fut occupé pendant tout son règne à défendre la frontière du Danube. Pourtant, la colonie d'Édesse fut rétablie sous son règne ; mais cette ville n'eut que le rang

(1) R. Duval, *Journal asiatique*, 1891, pp. 224-225 ; *voy.* l'inscription dans Orelli, *Inscr. lat.*, n° 921.

de *colonie* et non plus celui de *colonie métropole* qui ne fut jamais rétabli pour elle. Ces faits nous sont révelés seulement par les monnaies; les pièces de Trajan Dèce, à Édesse, sont toutes des petits bronzes, qui portent en légende, au droit, les noms de l'empereur en abrégé : Αὐτοκράτωρ Γαίος Δακίος Σεβαστός, et au revers Κολωνία Ἔδισσα.

103. AVT · Γ · ΔЄKIC · CЄB (*sic*). Buste de Trajan Dèce, radié et paludé, à droite.

Rev. KOΛ · ЄΔЄCCA. Buste de Cybèle voilée et tourelée, à gauche; devant, un petit autel.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 9.

104. AV · Γ · ΔЄKIC · CЄB (*sic*). Tête laurée de Trajan Dèce, à droite.

Rev. KOΛ · ЄΔЄCCA. Même type que la pièce précédente.

Æ. 18 mill. Cabinet de France. Pl. VIII, fig. 10.

105. AV · ΔЄKIOC · CЄB. Tête laurée de Trajan Dèce, à droite.

Rev. KOΛ · ЄΔЄCCA. Même type que les pièces précédentes.

Æ. 18 mill. Cabinet de France.

Mionnet a donné au fils de Trajan Dèce, Herennius Etruscus, une monnaie coloniale d'Édesse qu'il décrit ainsi : AVT · ΔЄKIC · CЄB. Tête radiée d'Herennius Etruscus, à droite, avec le paludamentum.

Rev. KOΛ · ΘΔΘCCA. Tête voilée et tourelée de femme, à gauche; devant, un petit autel (1).

Cette pièce ressemble aux monnaies que nous avons décrites sous Trajan Dèce. Nous n'y trouvons point les noms d'HERENNIVS ou d'ETRVSCVS qui sont particuliers au fils que Trajan Dèce associa à l'empire et qui mourut avec lui. C'est simplement sur les traits du visage qu'on peut se fonder pour déterminer cette attribution. Or, la tête représentée au droit est bien celle d'un jeune homme, et elle diffère absolument de celle de Trajan Dèce, qui était déjà un vieillard. Je crois donc qu'il faut maintenir l'attribution proposée par Mionnet.

Après le règne de Trajan Dèce, le monnayage d'Édesse cesse pour ne plus reparaître. Quelles sont les causes de cette disparition ? C'est ce que ne nous apprend aucun texte historique. Pourtant, en voyant s'arrêter, à peu près en même temps, le monnayage de Carrhes, d'Anthemusia, de Nisibe, on peut croire qu'il y a, à ce fait, une cause générale qui ne doit pas être autre que l'invasion des Parthes. En effet, les Sassanides profitèrent des guerres civiles et du désordre politique qui éclata à cette époque dans l'empire romain, pour courir aux armes et essayer de ressaisir les provinces qui leur avaient été arrachées depuis Trajan. Zozime (2) nous dit que les Perses occupèrent à cette

(1) MIONNET, *Suppl.*, p. 408, n° 56.

(2) Lib. I, cap. 27.

époque toute la Mésopotamie, s'avancèrent même jusqu'en Syrie où ils prirent la ville d'Antioche. C'était au temps de Sapor. Cette invasion nécessita l'expédition de Valérien, en 258, et les succès de cet empereur sont consacrés par les monnaies romaines qui portent VICTORIA · PARTHICA. Mais Valérien fut ensuite fait prisonnier par Sapor, qui le traita comme le dernier de ses esclaves et le fit écorcher tout vivant. Zonaras (1) dit que les Parthes assiégèrent Édesse, et que Valérien n'osa les attaquer et les prendre à dos que lorsqu'il vit les Édesséniens faire des sorties vigoureuses. D'autres auteurs comme Le Syncelle (2) racontent, au contraire, que Valérien s'était renfermé dans Édesse et qu'il y fut pris par Sapor. Quoiqu'il en soit, on n'a pas de monnaies de Valérien frappées à Édesse. Si cette ville, dont je n'ai plus à poursuivre plus loin l'histoire, retomba accidentellement sous la domination romaine, elle n'eut plus de monnayage particulier. Nous sommes d'ailleurs à l'époque où le monnayage des villes grecques de l'empire disparaît sans retour. Ce n'est point un fait spécial à Édesse ou à la Mésopotamie : c'était la loi générale dans toutes les provinces orientales de l'empire romain.

Des Abgars et de leur postérité il n'est plus question nulle part; cependant, dans le récit du

(1) Ed. de Bonn, t. II, p. 594.

(2) Ed. de Bonn, t. I, p. 715.

Martyre des SS. Samona, Guria et Abib, de Siméon Métaphraste, on trouve, à Édesse, un Abgar qui vivait sous Dioclétien et qui était préteur de la ville : *Augarus autem Zoaræ filius, his temporibus prætor* (1). Cet Abgar, fils de Zoar, qui occupait une situation importante dans l'Osrhoène, était peut-être un descendant des anciens rois. Ce serait dans ce cas le dernier représentant de la race des Abgars dont l'histoire fasse mention.

APPENDICE.

LISTE RECTIFIÉE DES ROIS D'ÉDESSE, A PARTIR DE MA' NOU VII, FILS D'IZATE (2).

		Après J.-C.
24.	Ma' nou VII, fils d'Izate (16 ans 8 mois). .	123 à 139
25.	Ma' nou VIII, fils de Ma' nou (premier règne : 24 ans)	139 à 163
26.	Wâël, fils de Sahrou (2 ans).	163 à 165
	Interrègne (2 ans)	165 à 167
26bis	Ma' nou VIII, restauré (deuxième règne : 12 ans)	167 à 179
27.	Abgar VIII, le Grand, fils de Ma' nou, seul, puis avec son fils Ma' nou associé (35 ans)	179 à 214
28.	Abgar IX Sévère (1 an et 7 mois)	214 à 216
29.	Ma' nou IX, fils d'Abgar, roi seulement de nom (26 ans)	216 à 242
30.	Abgar X Phrahate, fils de Ma' nou (2 ans).	242 à 244

(1) Cureton, *Ancient syriac Documents*, p. 113.

(2) Cf. ci-dessus la liste de MM. von Gutschmid et R. Duval, p. 215.

RÉCENTES ACQUISITIONS

DU CABINET DES MÉDAILLES

LYCIE, PHRYGIE, PISIDIE

Pl. IX.

Par un heureux concours de circonstances le Cabinet de France s'est récemment enrichi d'un nombre considérable de monnaies de la Lycie. La plupart de ces pièces nouvelles appartiennent aux dynastes qui, dans le cours des v^e^ et iv^e^ siècles, ont battu monnaie à leur nom dans différentes villes lyciennes : cette série intéressante du médaillier national, demeurée stationnaire dans son accroissement, depuis plus d'un quart de siècle, vient tout d'un coup d'être à peu près doublée en nombre et en importance.

J'ai eu l'occasion de décrire et de faire reproduire ces monnaies des dynastes lyciens dans le volume du Catalogue des monnaies grecques qui vient de paraître, et qui a pour titre générique *Les Perses achéménides*. Les personnes compétentes qui voudront bien jeter un coup d'œil sur le chapitre consacré aux dynastes de Lycie, se rendront compte, au premier coup d'œil, de l'intérêt exceptionnel des acquisitions faites par le Cabinet de France. Elles

apprécieront, en premier lieu, la richesse de notre suite des monnaies lyciennes primitives sans noms royaux; puis elles relèveront des noms de dynastes inconnus jusqu'ici, comme *Utévès* et *Khadritimès*; elles constateront la variété des types monétaires de Spintaza, de Tethiveibis, de Kuperlis, de Kheriga, de Kreis, le héros national lycien, dont la gloire est célébrée sur la grande stèle de Xanthos ; de Vexérès, de Denevelès, de Périclès. Les planches du Catalogue leur révèleront des types étranges, tels que la triquètre dont les bras se terminent par des têtes de coq ou des têtes de cygne; elles y trouveront aussi de belles têtes de dynastes, les effigies monétaires les plus anciennes qui aient jamais été frappées, si l'on en excepte l'image des princes achéménides qui figure en pied sur les dariques.

Mais je n'ai point l'intention d'étudier ici cette série nouvelle, dont j'ai, d'ailleurs, essayé de faire ressortir la portée historique dans la préface du Catalogue. Tout n'est pas dit sur la suite monétaire des dynastes lyciens. Loin de là; on sent, à chaque instant, que le sol manque sous les pas, et l'on n'avance qu'à tâtons, les monnaies jusqu'ici connues étant encore trop peu nombreuses, trop isolées, pour jalonner avec précision la route de l'historien. Peut-être qu'avant quelques années il ne restera rien de mon commmentaire; mais dans tous les cas, les belles pièces que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir livrer aux méditations des savants, demeureront toujours la pierre angulaire de l'édifice qui est encore à construire. Je tenais seulement à les signaler à l'attention : je n'y insiste pas autrement.

Avec elles, sont venues au Cabinet des Médailles quelques pièces de la même région, mais d'une époque postérieure et qui ne rentraient pas dans le cadre de mon *Catalogue*. J'ai donc dû les laisser de côté; je pense qu'on me saura gré de les faire connaître ici par une description sommaire. Elles sont loin, incontestablement, de présenter l'intérêt historique de celles auxquelles je viens de faire allusion; leurs types même sont, en général, d'une banalité rebelle à tout commentaire; mais elles comblent des lacunes, complètent, et même, pour quelques-unes, inaugurent la numismatique de certaines villes; enfin ce sont des pièces fort rares. Elles appartiennent en majorité à la Lycie; les autres sont de quelques villes phrygiennes et pisidiennes voisines, en général, des frontières de cette contrée.

I. Lycie

Antiphellus.

1. ΑΥΤ·ΚΑΙ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ·ϹЄΒ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΑΝΤΙΦЄΛΛЄΙΤΩΝ. Tyché debout à gauche, la tête tourelée, tenant de la main droite un gouvernail, et de la gauche une corne d'abondance. Grènetis.

Æ. 30 millim. Pl. IX, fig. 1.

Variété de la pièce décrite par Mionnet (*Descr.*, t. III, p. 431, n° 5), d'après Sestini.

[illegible] Grecque.
[illegible]

[illegible] Grecque.
[illegible] Pl. IX, fig. 2.

[illegible] M. Waddington.

[illegible] ΣΕΒΑΣΤΟΣ [illegible] d'Auguste, à droite.
[illegible] Artémis chasseresse, debout [illegible] la taille, et s'appuyant [illegible] posée à terre [illegible]. Dans le champ, à droite [illegible]

[illegible]

[illegible] ma.

[illegible] de Zeus, à droite.
[illegible] droite : il est coiffé d'un [illegible] brandit son épée au dessus de [illegible]

[illegible] Pl. IX, fig. 3.

[illegible] Borrell, dans le *Numism. Chronicle* [illegible] p. [illegible]. Löbbecke, dans *Zeitschrift* [illegible]
[illegible] *Asie mineure*, p. 117 ; rapprochez [illegible] par Borrell, dans le *Numismat. Chron.* [illegible]

M. Löbbecke [1] a publié récemment un autre exemplaire de ce bronze; il est à rapprocher de celui de l'ancienne collection Ivanoff qui a pour type une massue. Quand M. Waddington a fait connaître cette dernière pièce, c'était la première fois que la ville de Choma faisait son apparition dans la numismatique [2]. M. B. Head a enregistré un bronze de Gordien le Pieux, avec l'ethnique ΧΩΜΑΤΕΙΤΩΝ [3].

Cyane.

6. ΑΒ·ΤΡΑΝΚΥΛΛΕΙΝΑ·ΣΕΒ. Buste drapé de Tranquilline, à droite, avec le croissant lunaire émergeant des épaules.

℞. ΚΥΑΝΕΙΤΩΝ. Gordien le Pieux sur un cheval au galop, à droite; l'empereur est casqué, et il brandit un javelot de la main droite [4].

Æ. 30. Pl. IX, fig. 4.

Gagae.

7. ΑΥ·Κ·ΜΑΡ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ·ϹΕΒ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΓΑΓΑΤΩΝ. Temple à deux colonnes et à fronton

1. Löbbecke, dans *Zeit. fur Numismatik*, 1887, t. XV, p. 46.

2. Waddington, *Voyage*, etc., p. 118; cf. *Numism. Chronicle*, 1861, p. 220.

3. B. Head, *Hist. numor.*, p. 577.

4. Sur les monnaies de Cyane, v. Koner, Pinder et Friedlaender, *Beiträge zur alteren Münzkunde*, Berlin, 1851, p. 115, qui a décrit huit pièces de cette ville déjà signalées par Borrell, *Numism. Chron.*, X, p. 83; cf. J. de Witte dans *Revue num.*, 1862, N. S., t. VII, p. 171. Mionnet, *Supplement*, VII, p. 107, signale une monnaie de Gordien le Pieux, dans le cabinet de Millingen, mais il la décrit mal. M. Löbbecke possède une pièce de Cyane, à l'effigie de Gordien, qui a, au revers, l'Artémis éphésienne debout (*Zeit. fur Numismatik*, t. X, p. 79, n° 35.)

[illegible]

[illegible] Gr[illegible]

[illegible] Pl. IX [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ANOC·CE. Buste de Gord[illegible] [illegible] poitrine couverte d[illegible] [illegible] G[illegible]

R̸ [illegible] Ty[illegible] debout, à gauche, la tête [illegible] tenant de la main gauche une [illegible] et de la main droite un gouver- [illegible]

Æ [illegible] Pl. IX, fig. 6.

[illegible] AYT·KA [illegible]·ANT·ΓOPΔIANOC·CEB. Buste de Gordien [illegible] tête radiée, la poitrine couverte [illegible] Grenetis.

R̸ ΛIMYPOC. Le fleuve Limyros couché à gauche, [illegible] jambes enveloppées dans sa chla[illegible] tête surmontée de pattes de homard, [illegible] Océanos ; de la main droite, il tient une

[illegible] N. S., t. III, 1858, p. 169, et *Mélanges* [illegible]

[illegible] M[illegible] *Suppl[illegible]*, t. VII, p. 12, n° 42

plante marine, et du bras gauche il est accoudé sur une urne d'où s'échappent des flots. Grènetis [1].

Æ. 26 Pl. IX, fig. 7.

10. CAB·TPANKYΛΛЄINA·CEB. Buste de Tranquilline, à droite, posé sur le croissant lunaire.

℞. AIMYPЄΩN. Zeus nicéphore assis, à gauche, sur un trône à dossier.

Æ 30. Variété de la pièce publiée par M. Waddington [2].

Myra.

11. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℞. AYKIΩN. Lyre séparant les lettres M—Y. Dans le champ, à gauche, un caducée. Le tout dans un carré creux.

Æ. 14. (Cf. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 15).

12. Buste d'Artémis Myrea, à droite, diadémée, avec l'arc et le carquois sur l'épaule. Devant, les lettres AY. Cercle au pourtour.

℞. MY. Cerf debout, à droite. Devant, le symbole égyptien d'Isis. Grènetis au pourtour. Æ. 19.

13. Buste d'Artémis Myrea, à droite, avec l'arc et le carquois sur l'épaule.

℞. Cerf debout à droite, séparant les lettres M — Y.

1. Un autre exemplaire, très mal conservé, a été décrit par Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 436, n° 30. A rapprocher les deux pièces publiées par M. Waddington, *Voyage*, etc., p. 120.

2. Waddington, *Voyage*, etc., p. 120, n° 2. M. Lobbecke a fait connaître une monnaie de Limyra, de sa collection, à l'effigie de Tranquilline et au type de Zeus *Zeit. fur Numism.*, 1890, t. XVII, p. 12 ; voyez aussi Boutkowski, *Dictionnaire numismatique*, t. I, p. 634.

Dans le champ, à gauche, le symbole égyptien d'Isis. Grènetis au pourtour.

Æ. 24. (Cf. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 438[1].)

Olympus.

14. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℞. ΟΛΥΜ. Lyre; à gauche, une palme; à droite, le murex. Le tout dans un carré creux.

Æ. 14. (Variétés dans Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 440, et *Supplément*, t. VII, p. 17.)

15. Tête d'Athéna, coiffée d'un casque corinthien, à droite.

℞. ΟΛΥΜΠΗΝΩΝ. Foudre. Grènetis[2].

Æ. 19. Pl. IX, fig. 8.

Rhodiapolis.

16. ...ΜΑΡ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC·C. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

℞. ΡΟΔΙΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis chasseresse, en chiton court, debout à droite; de la main gauche elle tient son arc, et de la main droite elle prend une flèche dans son carquois suspendu sur son dos. Devant elle, un cerf. Grènetis[3].

Æ. 29. Pl. IX, fig. 9.

1. Voyez d'autres monnaies de Myra publiées par Prokesh-Osten dans la *Revue numismatique*, 1860, N. S., t. V, p. 275; par Borrell, dans le *Numismatic Chronicle*, t. X, pp. 85-86. Cf. B. Head, *Hist. numor.*, p. 577.

2. Voyez une monnaie à l'effigie de Gordien et au type d'Hephaestos forgeantle bouclier d'Achille. Imhoof, *Monn. grecques*, p. 326.

3. Voyez la monnaie à l'effigie de Tranquilline, publiée par M. Waddington, *Voyage*, p. 122.

17. ΑΥΤ·Κ·ΜΑΡ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

℟. ΡΟΔΙΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Pallas debout à droite, casquée, vêtue du double chiton, la poitrine couverte de l'égide; elle tient son bouclier du bras gauche, et de la main droite elle s'appuie sur sa lance; à ses pieds, le serpent Erichtonius. Grènetis.

Æ. 31. Pl. IX, fig. 10.

Ce grand bronze provient de la collection Subhi-Pacha.

Telmessus.

18. Tête radiée de Hélios, de face (type rhodien et carien).

℟. ΤΕΛΜΗΣ[ΣΕΩΝ]. Apollon assis sur l'omphalos, à gauche, comme sur les monnaies des rois de Syrie, tenant de la main droite une flèche et s'appuyant de la main gauche sur son arc posé à terre. Grènetis [1].

Æ. 14. Pl. IX, fig. 11.

Tlos.

19. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℟. ΛΥΚΙΩΝ. Lyre séparant les lettres Τ—Λ. Dans le champ, à gauche, un casque. Le tout dans un carré creux. Æ. 15 [2].

20. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℟. ΤΛ. Carquois. Grènetis.

Æ. 16. (Variété dans Mionnet, *Supp.*, t. VII, p. 23.)

1. V. les monnaies de Telmessus, publiées par Imhoof, *Monnaies grecques*, p. 328; B. Head, *Hist. numor.*, p. 580.

2. V. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 329; Warren, dans le *Numismatic Chronicle*, 1863, N. S., t. III, p. 43.

21. ΑΥΤ·ΚΑΙ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC CЄ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum.

℟. ΤΛΩЄΩΝ. Tyché debout (de style barbare), tenant une corne d'abondance et un gouvernail. Æ. 24.

Xanthos?

22. Tête laurée de Hélios, de face (type rhodien et carien).

℟. ΛΥΚΙΩΝ. La Chimère marchant à droite; elle a une double tête de lion et de cerf, et une queue terminée en tête de serpent.

Æ. 14. Pl. IX, fig. 12.

II. Phrygie

Cibyra.

23. ΑΥΤ·ΚΑΙCΑΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite. Grènetis.

℟. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Héraclès barbu, nu, debout à droite, se reposant sur sa massue qui est revêtue de la peau de lion et appuyée sous son aisselle droite. Grenetis.

Æ. 35. Pl. IX, fig. 13.

24. ΙΟΥΛ·ΔΟΜΝΑ CЄΒΑCΤΗ. Buste drapé de Julia Domna, à droite.

℟. ΚΑΙC·ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ· ЄΠΙ·ΠΟ·ΑΙΛ·ΚΑΠΙΤΩΝΟC· Femme debout à gauche, vêtue du chiton talaire, la tête surmontée d'un haut tutulus avec un long voile

qui descend sur ses épaules, puis est enroulé autour de son bras.

Æ. 29. Pl.. IX, fig. 14.

25. ΑΥΤ·Κ·Μ·Ο·CЄ·ΜΑΚΡЄΙΝΟC. Buste de Macrin, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum et de la cuirasse. Grènetis.

℟. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Asclépios debout à gauche, à demi nu, les jambes drapées dans sa chlamyde; de la main droite, il s'appuie sur son bâton autour duquel est enroulé un serpent. Grènetis. Æ. 32.

26. ΑΥ·Κ·Μ·ΟΠ·CЄΒ·ΜΑΚΡЄΙΝΟC. Tête laurée de Macrin, à droite. Grènetis.

℟. ΚΙΒΥΡΑ | ΤΩΝ. Corbeille d'osier (κίβυσις, κιβωτά). Grènetis. Æ. 22. (Pièce trouée.)

27. ΑΥ·ΚΑΙCΑΡ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC. Buste de Gallien, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte de la cuirasse. Grènetis.

℟. ΚΙΒΥ | ΡΑ | ΤΩΝ, en trois lignes, dans le champ. Cybèle assise sur un trône placé sur un char traîné par des lions bondissant à droite; elle est vêtue d'un chiton talaire et elle a un long voile; elle porte sur sa tête une corbeille qu'elle soutient de la main gauche; de la main droite, elle tient à la fois une torche et les rênes avec lesquelles elle dirige les lions. Le groupe entier est posé sur une base, comme si le type monétaire était la reproduction d'une œuvre sculpturale. Grènetis.

Æ. 31. Pl. IX, fig. 15.

28. ΑΥ·ΚΑΙCΑΡ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC. Buste de Gallien, à

21. ΑΥΤ·ΚΑΙ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC CЄ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum.

℟. ΤΛΩЄΩΝ. Tyché debout (de style barbare), tenant une corne d'abondance et un gouvernail. Æ. 24.

Xanthos?

22. Tête laurée de Hélios, de face (type rhodien et carien).

℟. ΛΥΚΙΩΝ. La Chimère marchant à droite; elle a une double tête de lion et de cerf, et une queue terminée en tête de serpent.

Æ. 14. Pl. IX, fig. 12.

II. Phrygie

Cibyra.

23. ΑΥΤ·ΚΑΙCΑΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite. Grènetis.

℟. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Héraclès barbu, nu, debout à droite, se reposant sur sa massue qui est revêtue de la peau de lion et appuyée sous son aisselle droite. Grènetis.

Æ. 35. Pl. IX, fig. 13.

24. ΙΟΥΛ·ΔΟΜΝΑ CЄΒΑCΤΗ. Buste drapé de Julia Domna, à droite.

℟. ΚΑΙC·ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ· ЄΠΙ·ΠΟ·ΑΙΛ·ΚΑΠΙΤΩΝΟC· Femme debout à gauche, vêtue du chiton talaire, la tête surmontée d'un haut tutulus avec un long voile

Pieux à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

℟. ΑΝΔΗΔΕΩΝ. Tyché tourelée, debout à gauche, s'appuyant de la main droite sur un gouvernail et tenant de la main gauche une corne d'abondance. Grènetis. Æ. 19.

Baris.

31. CABEINIA·TPANKVΛΛEINA. Buste diadémé de Tranquilline, à droite. En contremarque, la lettre B, initiale de Baris.

℟ BAPHNΩN. Hermès nu, assis à gauche sur un rocher, tenant une bourse de la main droite et un caducée de la main gauche. Grènetis. Æ. 25.

Colbasa.

32. IOYΛIA MAMAIA·C. Buste de Julia Mamaea, à droite. Grènetis.

℟. KOΛBACCEΩN. Étoile dans un croissant.

Æ. 18. (Pièce trouée.)

Les monnaies de cette ville sont extrêmement rares. M. Head en signale une seule, à l'effigie de Sévère Alexandre, avec la légende KOΛBACCEΩN et le type d'un guerrier debout [1].

Conana [2].

33. IOYΛIAN·MAMEAN·C. Buste diadémé de Julia Mamaea, à droite. Grènetis.

℟. KONANEΩN. Dionysos jeune, nu, debout à

1. *Berliner Blätter*, t. II, p. 184; B. Head, *Hist. numor.*, p. 590.
2. Voyez nos *Mélanges numismatiques*, 1re série, p. 54.

gauche, s'appuyant de la main gauche sur un thyrse et versant de la main droite, avec un canthare, du vin que recueille une panthère à ses pieds. Æ. 24.

34. ΑΥΤ·Κ·ΠΟ·ΛΙΚ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC·CЄΒ. Tête laurée de Gallien, à droite. Grènetis.

℟. ΚΟΝΑΝЄΩΝ. Héraclès debout, marchant à droite, coiffé de la peau de lion et tenant son arc et sa massue. Grènetis. Æ. 30.

35. Même droit.

℟. ΚΟΝΑΝЄΩΝ. Zeus debout à gauche, drapé dans sa chlamyde et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Dans le champ, à gauche, la lettre Θ. Grènetis. Æ. 34.

Lysinia.

36. ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Buste de Caracalla, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℟. ΛΥCΙΝΙЄΩΝ. Tyché debout à gauche, tenant une corne d'abondance et un gouvernail. Grènetis.

Æ. 25. Pl. IX, fig. 18.

37. Π·CЄΠ·ΓЄΤΑC·Κ. Buste de Géta, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

℟. ΛΥCΙΝΙЄΩΝ. Le dieu Lunus, debout à droite, le pied gauche sur un subsellium ; il est coiffé du bonnet phrygien et il a le croissant lunaire sur les épaules ; sa chlamyde est enroulée autour de ses reins et de ses jambes. De la main droite, il s'appuie sur une longue

lance, et de la main gauche portée en avant, il tient une petite Victoire. Grènetis.

Æ. 20. Pl. IX, fig. 19.

La ville de Lysinia n'était pas représentée au Cabinet des Médailles. On ne connaissait jusqu'ici de cette ville que deux bronzes à l'effigie de Caracalla, l'un au type de Cybèle assise entre deux lions, l'autre au type d'Apollon tenant sa lyre [1].

Palaeopolis.

38. Buste casqué d'Athéna, à droite, la poitrine couverte de l'égide. Grènetis.

℞. ΠΑΛΑΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Dionysos imberbe, debout à gauche, versant de la main droite le vin d'un canthare et s'appuyant de la main gauche sur un thyrse. Grènetis. Æ. 16.

Cette pièce est la seule de Palaeopolis que possède le Cabinet des Médailles [2].

Prostanna.

39. ΠΟΛΙC. Buste tourelé de Tyché, à droite. Grènetis.

℞. ΠΡΟCΤΑΝΝΕΩΝ. Poseidon debout, drapé dans sa chlamyde, tenant sur la main droite un dauphin, et s'appuyant de la gauche sur un trident. Æ. 20.

40. ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Buste de Caracalla,

1. Panofka, dans les *Annali dell' Instit. arch. di Roma*, 1833, pp. 114 et 128; Mionnet, *Supplement*, t. VII, p. 120; B. Head. *Hist. numor.*, p. 591.

2. Sur les monnaies de cette ville, voyez en particulier : B. Head, *Hist. numor.*, p. 591, et Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, n^os^ 497 à 498; Löbbecke, dans la *Zeit. für Numismatik*, t. XV, 1887, p. 47.

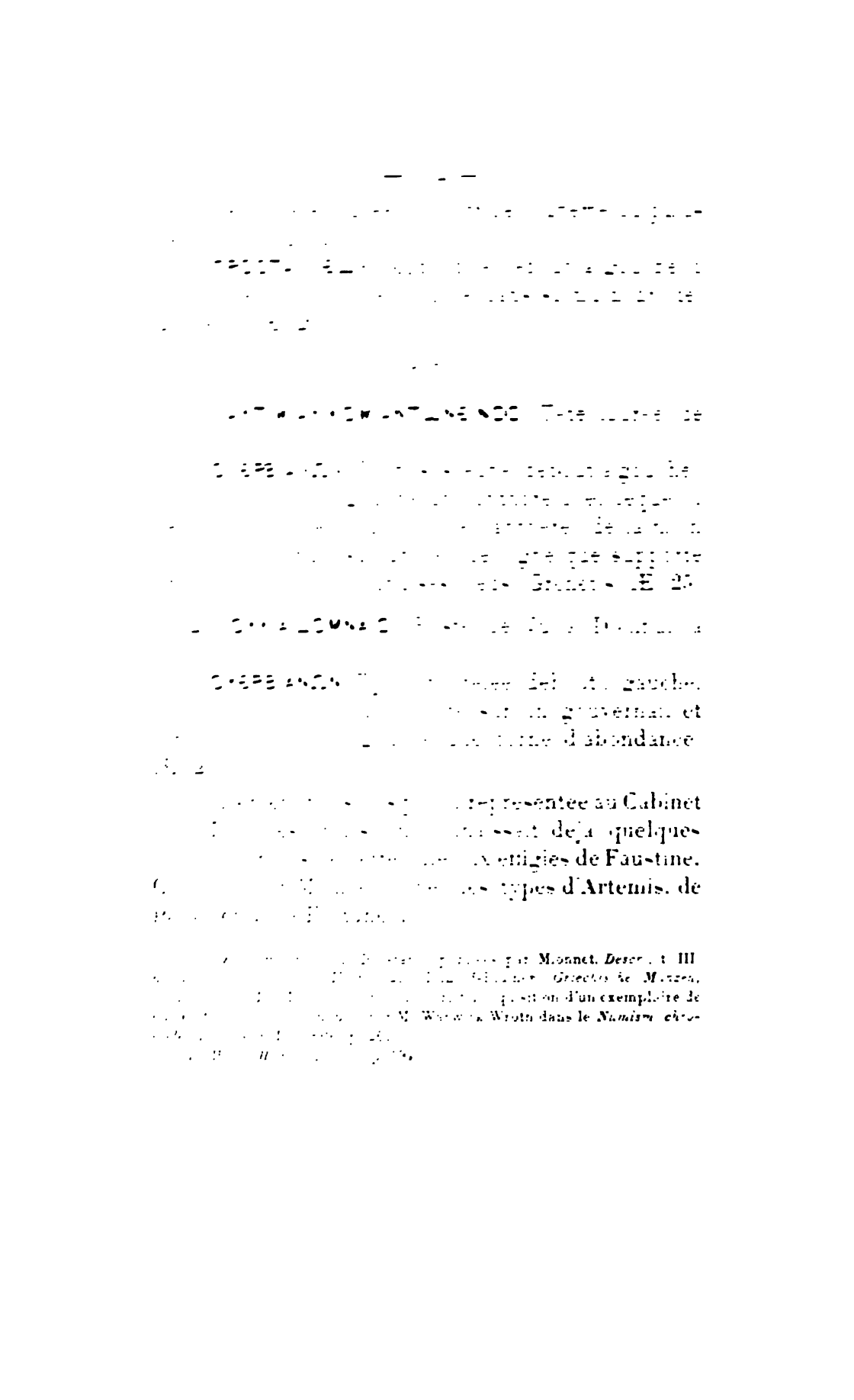

... gauche.

... et

... corne d'abondance

... représentée au Cabinet

... déjà quelques

... effigies de Faustine.

... types d'Artemis, de

... par Mionnet. *Descr.*, t. III

... *Greece* ...

... question d'un exemplaire de

... Wroth dans le *Numism. chro-*

LA MONNAIE THIBRONIENNE

Les écrivains grecs, aujourd'hui perdus, à l'aide desquels le patriarche Photius a composé son *Lexicon*, parlaient d'une *monnaie thibronienne* Θιβρώνειον νόμισμα, ainsi appelée du nom du personnage qui la fit frapper : Θιβρώνειον νόμισμα ἐδόκει ἀπὸ Θίβρωνος τοῦ χαράξαντος εἰρῆσθαι Photius, *Lex.*, s. v° (1). Tel est le seul texte ancien qui parle de cette espèce de monnaie.

Quelques auteurs modernes ont recherché ce que pouvait être cette monnaie thibronienne. Tous sont tombés d'accord pour penser qu'il était question des espèces que l'harmoste lacédémonien Thibron fit frapper pendant qu'il commandait les troupes grecques chargées de combattre le satrape Tissapherne en Asie-Mineure, en l'an 400, à la suite de la retraite des Dix Mille. Mais on n'a pas réussi à appliquer ce nom de *monnaie thibronienne* à aucune des pièces conservées dans les collections numismatiques.

M. Mommsen a émis l'hypothèse que le Θιβρώνειον νόμισμα était le statère d'argent, si curieux, du roi thrace Seuthès, dont on possède de rares exemplaires : « Le statère d'argent de Seuthès de Thrace, dit ce savant, avec l'inscription ΣΕΥΘΑ ΑΡΓΥΡΙΟΝ (8 g. 40 (2)), est frappé d'après le système corinthien. C'est probablement le Θιβρώνειον νόμισμα avec lequel Thibron, successeur de Xénophon dans le commandement des troupes grecques à la solde de Seuthès, payait ses soldats (3). » Nous verrons tout à l'heure

(1) Dans Fr. Hultsch, *Metrol. Scriptorum reliquiae*, t. I, p. 329.

(2) Duc de Luynes, *Numismatique des Satrapies et de la Phénicie*, pl. VI, et p. 45; *Numismatic Chronicle*, 1858, t. XX, p. 151.

(3) Th. Mommsen *Hist. de la monnaie Romaine* (trad. Blacas, — J. de Witte),

qu'il n'est pas possible d'adopter l'opinion de M. Mommsen, pour des raisons multiples; la principale, c'est que Thibron n'a jamais commandé les Dix Mille lorsque ces derniers étaient à la solde de Seuthès; ce n'est qu'après avoir rompu avec le roi thrace que les débris de l'armée de Xénophon passèrent sous les ordres du général lacédémonien : la monnaie thibronienne ne saurait donc être celle qui porte le nom de Seuthès. Aussi, après avoir repoussé l'hypothèse de M. Mommsen, Fr. Lenormant se contente de dire : « Malheureusement, on n'a pas encore pu appliquer ce nom de monnaie thibronienne à une espèce numismatique connue (1). »

Un point seulement nous paraît incontestablement acquis : c'est que le *Θιβρώνειον νόμισμα* est la monnaie que l'harmoste Thibron fit frapper en Asie-Mineure pour la solde de ses troupes. Pour retrouver cette monnaie dans les séries numismatiques et savoir dans quel atelier elle a pu être frappée, il importe de dresser exactement l'itinéraire suivi par Thibron dans toute sa campagne, car il est évident que ce général n'a pu battre monnaie que dans les villes où il séjourna.

Lorsque Sparte eut décidé d'envoyer Thibron au secours des villes grecques de la côte d'Asie-Mineure, menacées par Tissapherne, elle chercha à donner à la guerre qui allait s'allumer un caractère national. Thibron partit de Lacédémone avec 1,000 néodamodes et 3,000 Péloponnésiens, et il alla à Corinthe où vinrent le rejoindre, entre autres troupes, 300 cavaliers athéniens. C'est avec une armée de 5,000 hommes qu'il débarque à Éphèse (2). De là, il adresse un appel aux villes grecques d'Asie qui avaient provoqué l'intervention de Sparte : elles lui envoient seulement 2,000 soldats, et il s'aperçoit bientôt qu'il peut à peine compter sur les cités qui avaient jeté le premier cri d'alarme. Quoi qu'il en soit, Thibron recrute et organise ses troupes; puis il se met en campagne; il s'avance de 120 stades dans la direction du Méandre et il prend Magnésie à l'improviste; mais il échoue sous les murs de Tralles et il est obligé de rentrer à Magnésie,

t. I, p. 87-88. La légende des statères de Seuthès est ΣΕΥΘΑ ΑΡΓΥΡΙΟΝ ou ΣΕΥΘΑ ΚΟΜΜΑ. B. Head, *Hist. numor.*, p. 240.

(1) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. III, p. 258, note 2.

(2) Diod. Sic. XIV, 36; Xenoph. *Hellen.*, III, 1.

puis, à l'approche de Tissapherne, de battre en retraite jusqu'à Éphèse (1).

Ce fut alors que le général lacédémonien eut l'idée, pour grossir son armée impuissante, d'embaucher les débris des Dix Mille (2). Ceux-ci s'étaient imprudemment engagés, depuis deux mois, au service du roi Seuthès qui avisait alors aux moyens de se débarrasser d'eux sans les payer. De part et d'autre les émissaires de Thibron, Charmios de Lacédémone et Polynice, sont donc accueillis avec joie. Ils promettent, au nom de Thibron, de donner pour solde à chaque soldat, une darique par mois, deux dariques aux lochages et quatre dariques aux stratèges (3). Ces propositions ayant été acceptées, l'armée de Xénophon s'embarque à Selybria pour aller rejoindre Thibron en Asie-Mineure ; elle prend terre à Lampsaque, traverse la Troade et parvient à Pergame : c'est là que Thibron, arrivant d'Éphèse, vient la rejoindre et en recevoir le commandement des mains de Xénophon.

A la tête de ces nouvelles troupes, Thibron reprend l'offensive ; il devient maître de Teuthrania, Halisarna, Gambrium, Palægambrium, Myrina, Grynium. Mais il assiège en vain Larissa l'Égyptienne ; et, serré de près par Tissapherne, il est de nouveau contraint de regagner Éphèse, son quartier général. Il y faisait de nouveaux préparatifs pour envahir la Carie, lorsqu'il fut rappelé comme incapable et remplacé par Dercyllidas (4).

Quiconque voudra prendre la peine de suivre sur une carte les péripéties des événements militaires que nous venons de rappeler succintement, se rendra compte, au premier coup d'œil, qu'Éphèse ne cessa jamais d'être la base des opérations de Thibron. Ce général ne s'est avancé dans la direction du nord que jusqu'à Pergame, puis il a presque aussitôt rebroussé chemin sur Éphèse. Jamais il ne parut à Lampsaque ni dans les villes de la Troade que traversèrent les Dix Mille pour aller le rejoindre à Pergame. On ne saurait donc dire, avec Fr. Lenormant, que le Θεόφιλον νόμισμα est la monnaie que Thibron fit frapper « quand il commandait

(1) Diod. Sic. XIV, 36.
(2) Diod. Sic. XIV, 37 ; Xenoph. *Anab.*, VI, 1.
(3) Xenoph. *Anab.*, VI, 1.
(4) Diod. Sic. XIV, 38. 1 ; Xenoph. *Hellen.*, III, 1.

l'armée rassemblée à Lampsaque contre Tissapherne (1) ». Il n'y a point lieu, conséquemment, de songer à attribuer à Thibron quelqu'un des beaux statères d'or de Lampsaque.

D'après ce qui précède, l'idée qui se présente naturellement à l'esprit, c'est que la monnaie thibronienne a dû être frappée à Éphèse, qui fut, comme nous l'avons dit, le lieu où le général lacédémonien recruta et forma le gros de son armée. Il convient donc d'examiner si, dans la suite si nombreuse des monnaies d'Éphèse, il ne s'en trouve pas qu'on puisse regarder comme le produit des émissions thibroniennes.

Pour nous guider dans cette recherche, nous observerons que Thibron étant un général en campagne, à la tête de ses troupes, dans un pays où la darique circulait en abondance et était la solde ordinaire du soldat, a pu frapper de la monnaie d'or. Nous rappellerons, sans y insister particulièrement, la thèse que nous avons développée, ici même, dans un mémoire sur les monnaies d'or d'Athènes (2) : « Le monnayage de l'or, ai-je dit, a été exclusivement, à partir de l'invention de la darique, un privilège du roi de Perse, puis des rois grecs et des chefs d'armées, en Orient et dans les pays qui, voisins de la mer Égée, avaient été habitués à la monnaie du grand Roi ; il fut de même, plus tard, un privilège de l'*Imperator*, puis de l'empereur dans le monde romain. Les pièces d'or que l'on rencontre dans le monnayage autonome et municipal de certaines villes de l'Asie-Mineure, de la Macédoine et des autres contrées que baigne la mer Égée, ne sont pas, autant qu'on pourrait le croire, une exception à cette loi : il est presque toujours possible d'établir historiquement, ou bien que ce sont des monnaies frappées par des rois, avec des types urbains, ou bien des monnaies émises dans des moments de nécessité par des chefs d'armée... C'est l'application de cette doctrine que nous avons vérifiée pour le monnayage sporadique de l'or à Athènes ; nous allons en trouver la confirmation dans la série numismatique d'Éphèse.

Il existe de rares pièces d'or qui répondent à la description suivante :

(1) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. II, p. 258-259.

(2) *Revue des Études grecques*, t. II, 1889 ; cf. nos *Mélanges numismatiques*, 1re série, p. 187.

1. ΕΦΕΣΙΟΝ. Abeille. ℞. Carré creux partagé entre quatre compartiments. Statères, pesant, comme la darique, de 8 gr. 41 à 8 gr. 30.

2. ΕΦ. Abeille. ℞. Même carré creux. Hémi-statères, pesant de 4 gr. 21 à 4 gr. 10.

3. ΕΦ. Abeille. ℞. Même carré creux. Hectés, pesant de 1 gr. 42 à 1 gr. 30.

Dans sa remarquable monographie des monnaies d'Éphèse, M. Barclay Head déclare qu'il n'ose enregistrer ces pièces d'or parce qu'il craint qu'elles ne soient pas authentiques; mais il reconnaît que, dans le cas où elles ne seraient pas fausses, elles prendraient place dans sa troisième période du monnayage éphésien, qui va de 415 à 394 (1). Ce sont ces pièces que nous proposerons de considérer comme étant les monnaies militaires que Thibron fit frapper en l'an 400, pour payer ses troupes et l'aider à répondre aux engagements que ses ambassadeurs avaient pris en son nom vis-à-vis des Dix Mille. Mais il convient de dissiper les doutes qui planent sur l'authenticité de ce groupe monétaire.

Tout en suspectant ces pièces d'or, M. Head ajoute, dans la note précitée : « M. Whittall, de Smyrne, m'informe qu'il y a quarante ans, il a eu en sa possession un exemplaire d'une authenticité incontestable. » Un ancien collectionneur bien connu de tous ceux qui s'occupent de la numismatique de l'Asie-Mineure, Borrell, possédait quatre spécimens de ces pièces d'or d'Éphèse qu'il considérait comme authentiques. A la vérité, dans le catalogue de vente de sa collection, rédigé après sa mort, en 1852, ces pièces ont été enregistrées à la fin, comme sujettes à caution, et le prix extrêmement modique de l'adjudication (40 fr. pour les statères ; 25 fr. pour les divisions) est un éloquent témoignage de la défaveur dont ces monnaies étaient victimes. Mais on trouve imprimée, à la page 52 de ce catalogue, une lettre dans laquelle Borrell, un fin connaisseur s'il en fut, affirme leur authenticité, et raconte que ces pièces lui ont été apportées avec un lot de dariques faisant partie de la même trouvaille.

J. Brandis a enregistré ces monnaies d'or sans la moindre hési-

(1) B. Head, *The coinage of Ephesus*, p. 22, note (extrait du *Numismatic Chronicle*, n. s., t. XX, 1880).

tation (1). Prokesch-Osten, une autre autorité en numismatique grecque, en avait un exemplaire qu'il a publié sans un point de doute (2). Bref, les anciens numismatistes regardaient comme authentique le groupe de pièces d'or éphésiennes que nous attribuons à l'an 400.

En 1872, M. Louis Mayer, dans une intéressante notice sur les monnaies fausses fabriquées dans le Levant, fait aux pièces éphésiennes un procès de tendance, sans fournir la moindre preuve : c'est une simple affirmation (3). L'année suivante, M. Fr. Kenner a publié un exemplaire du statère, qui se trouve depuis de longues années dans la collection du prince Ernest de Windischgraetz; l'auteur, visiblement influencé par l'assertion dogmatique de M. Louis Mayer, s'évertue à démontrer la fausseté de la pièce, mais avec de bien pauvres arguments (4). Enfin, M. A. de Sallet, résumant l'article de M. Kenner, en approuve sans réserve les conclusions ; le savant berlinois pense que les pièces d'or si controversées ne sont que des surmoulés de pièces d'argent. Il reconnaît toutefois que le faussaire a su fort habilement donner au statère, à l'hemi-statère et à l'hecté des poids d'une parfaite justesse et conformes à l'étalon de la darique (5).

De tout ce qui précède, il résulte que ces pièces d'or, après avoir figuré longtemps dans les rares collections qui les possèdent, comme authentiques, sont devenues suspectes, sans qu'on ait allégué de bonnes raisons pour les discréditer. Il est possible qu'il existe des exemplaires manifestement faux ; mais il suffit qu'il y en ait quelques-uns d'une authenticité indéniable pour que nous soyons autorisés à rechercher les circonstances et la date de leur fabrication. Bien plus, ajouterai-je, je suis enclin à penser, sans jamais avoir vu aucune de ces pièces, que si elles ont été suspectées par les critiques contemporains, c'est surtout, sinon exclusivement, à cause de leur présence insolite, anormale, au milieu de

(1) J. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien* (Berlin, 1866), p. 413.

(2) Prokesch-Osten, *Inedita meiner Sammlung* (Vienne, 1854), p. 52.

(3) Louis Mayer, *Mittheilungen über falsche in der Levante angefertigte antike Münzen*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, de Vienne, t. III (1872), p. 438-439.

(4) *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. V (1873), p. 26 à 32.

(5) A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. III (1876), p. 264.

la longue suite des monnaies d'argent d'Éphèse. Ce monnayage inusité de l'or a paru inexplicable scientifiquement, et par conséquent suspect. Mais notre scepticisme, à l'endroit de l'opinion dont les deux champions les plus éminents sont MM. B. Head et A. de Sallet, se trouvera indirectement confirmé si nous nous souvenons que les monnaies d'or d'Athènes, elles-mêmes, ont été longtemps mises en suspicion à cause de leur rareté, de l'identité de leurs types avec ceux des pièces d'argent, de l'impossibilité où l'on se trouvait d'expliquer leur apparition momentanée. Nous avons vu qu'Eckhel lui-même déclarait fausses toutes les monnaies d'or d'Athènes. L'événement lui a donné tort, et nous nous sommes efforcé de déterminer les circonstances exceptionnelles qui, dans l'été de l'an 407, ont amené temporairement l'émission de la monnaie d'or qui n'est, à Athènes, qu'une monnaie quasi-obsidionale ou militaire.

De même, la monnaie d'or éphésienne que nous entreprenons de réhabiliter, a un caractère anormal, insolite, qui provoque la défiance dont elle a été l'objet jusqu'ici. Son émission ne peut s'expliquer que par les circonstances politiques accidentelles que nous connaissons déjà : la présence à Éphèse de Thibron qui organise son armée dans cette ville, recrute tous les mercenaires qui veulent bien se joindre à lui, leur promet et fournit une solde équivalente à celle que recevaient les soldats du grand Roi. Thibron s'était engagé à payer ses soldats en *dariques;* il est naturel d'admettre que, lorsque son trésor ou sa provision de *dariques* fut épuisée, il ait été contraint, pour faire face à ses engagements, de fabriquer une monnaie d'or ayant la même valeur que la darique. Ne pouvant emprunter, lui, général grec, les types monétaires du grand Roi, il fait frapper dans l'atelier d'Éphèse, et aux types éphésiens, la monnaie d'or qu'il avait le pouvoir d'émettre exceptionnellement, comme chef d'armée en campagne : c'est là cette monnaie singulière que les auteurs anciens ont appelée Θιβρώνειον νόμισμα. Des événements militaires du même genre doivent justifier la présence insolite de pièces d'or dans les suites monétaires d'autres villes qui, comme Athènes et Éphèse, ne monnayaient habituellement que l'argent (1).

(1) J'ai communiqué à la Société des Antiquaires de France, dans la séance

Deux fois seulement, avons-nous dit ailleurs, Athènes frappa de la monnaie d'or : une première fois pendant la crise de l'an 407, et, plus tard, en l'an 87, avec le nom de Mithridate, lorsque les Athéniens firent alliance avec le grand roi de Pont (1). Éphèse, à son tour, ne monnaya l'or que deux fois : ce fut d'abord en 400, tandis que cette ville était le quartier général de Thibron ; puis, en second lieu, longtemps après, entre 88 et 86, lorsque Éphèse fit, comme Athènes, alliance avec Mithridate : ces derniers statères sont bien connus (2). N'est-il pas particulièrement intéressant de constater à la fois à Athènes et à Éphèse, les deux villes les plus commerçantes du monde hellénique, l'application stricte et rigoureuse de cette loi économique qui domine l'antiquité tout entière, et d'après laquelle le monnayage de l'or était un droit régalien dont n'usèrent qu'exceptionnellement les villes assiégées ou les chefs d'armées en campagne ?

M. Théodore Reinach me fait remarquer que je n'ai point parlé, au cours des pages qui précèdent, d'un autre Thibron, connu historiquement, et auquel on devrait, selon lui, attribuer le *Thibronion nomisma*. Ce Thibron est celui qui, en 324, assassina, en Crète, Harpale, le trésorier d'Alexandre, et passa, avec le trésor qu'il avait volé et une armée de mercenaires, en Cyrénaïque où il réussit à s'imposer en maître. Son histoire est bien connue ; vaincu en 322 par Ophellas, envoyé par Ptolémée pour le combattre, il fut mis en croix (V. Droysen, *Hist. de l'hellén.*, II, 97 et ss.). Il est incontestable que ce Thibron, qui avait les trésors d'Harpale et qui rançonna les Cyrénéens pour payer son armée, a dû frapper monnaie : tous les chefs d'armées dans l'antiquité se sont trouvés dans le même cas et ont eu des trésors à leur disposition, que les historiens nous le disent ou non. La question est donc de savoir si la monnaie frappée par Thibron le Cyrénéen peut être le *Thibronion nomisma*. Je ne le pense pas, pour les

du 22 avril 1891, un statère d'or de Tralles, le premier de cette ville qu'on ait jamais signalé : cette remarquable pièce est entrée, depuis lors, dans la collection de M. Waddington (v. *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, 1891, p. 138).

(1) Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 140.

(2) B. Head, *Ephesus*, p. 69.

raisons suivantes : 1° le seul fait de l'emploi de l'expression Θιβρώνειον νόμισμα, indique qu'il s'agit d'une monnaie particulière, exceptionnelle, qui se distingue des suites monétaires ordinaires, qui rompt avec les habitudes courantes, comme c'est le cas pour les monnaies d'or d'Athènes et d'Éphèse, villes qui en temps normal ne frappent que la monnaie d'argent. Or, dans la suite monétaire de la Cyrénaïque, il n'y a aucune pièce d'or ou d'argent qui soit dans ce cas ; les monnaies cyrénéennes forment une série compacte, homogène, se rattachant les unes aux autres et l'on n'en pourrait point citer qui tranchent sur l'ensemble, soit par le métal ou le poids, soit par les types ou les légendes. Il est donc impossible de désigner, parmi elles, ce qui distinguerait le Θιβρώνειον νόμισμα ; — 2° si Thibron le Cyrénéen a frappé monnaie avec les trésors d'Harpale, il l'a fait sûrement, comme tous les généraux de son temps, révoltés ou non, avec les types et le nom d'Alexandre. Il a frappé l'*Alexandreion nomisma,* tout comme Ptolémée, Séleucus, Lysimaque, Antigone, Démétrius et tous ceux qui s'arrachaient les lambeaux de l'empire. Tous ces chefs d'armées, sans exception, frappent l'*Alexandreion* d'or ou d'argent, et leurs monnaies respectives ne se distinguent les unes des autres que par de petits symboles ou des monogrammes placés dans le champ du revers. Il y a des monnaies au nom d'Alexandre qui ont été frappées à Cyrène, et dans le champ du revers on voit, comme différent monétaire, une petite tige de silphium : ce sont peut-être là, bien qu'on ne puisse le prouver, les monnaies de Thibron. Mais, encore une fois, ce sont des *Alexandreia ;* le petit symbole qui les différencie ne saurait leur faire donner le nom de Θιβρώνειον νόμισμα, pas plus que le nom d'Antigone, de Démétrius, de Séleucus, de Ptolémée et des autres généraux n'est accolé aux monnaies aux types alexandrins qu'ils ont fait frapper avec leurs symboles différents. Ce sont toujours et partout des *Alexandreia,* et ce nom était alors si bien consacré que sur ses tétradrachmes au type d'Athéna Alkis, Ptolémée inscrit la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ (*Alexandreion de Ptolémée*). La monnaie de Thibron en Cyrénaïque a donc été vraisemblablement frappée au nom et aux types traditionnels d'Alexandre ; ne se distinguant pas des autres monnaies aux mêmes types, de même poids et avec la même légende que l'on frappait

partout alors, il n'y aurait point eu lieu pour les anciens de la signaler par un nom spécial. Aussi MM. Mommsen et Fr. Lenormant ne s'y sont point trompés, et pour l'attribution du θιβρώνειον νόμισμα, ils n'ont jamais songé, avec raison, au révolté de la Cyrénaïque.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 146. — Sur les monnaies de Tissapherne frappées en 411, il faut reconnaître non pas Artaxerxès II Mnémon, mais Darius II Nothus qui régna de 425 à 405.

Il y aurait lieu de revenir encore sur les monnaies d'Abrocomas dont j'ai traité à deux reprises (pp. 36 à 44 et p. 183). M. Waddington a eu l'obligeance de me communiquer deux nouvelles drachmes sinopéennes qu'il vient d'acquérir et sur lesquelles la légende est nettement 𐤀𐤁𐤓𐤊𐤌𐤏. Ainsi que je l'ai dit la lecture *Abrocomas* est certaine sur plusieurs exemplaires ; mais il semble qu'ici on doive reconnaître plutôt le nom encore indéchiffré d'un autre satrape.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
1. Les grands médaillons de Bérénice II Evergéte (Mémoire inédit).	1 à 8
2. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des Médailles : Statère d'électrum ; Cyzique ; Double statère de Philippe de Macédoine ; Mithridate le Grand ; statère incertain (Cyrénaïque ?) ; Cos ; Mélos ; Nisyros ; Cymé ; Abydos ; Hyllarima ; Siocharax ; Tarse ; Cibyra et Hiérapolis ; Dionysopolis ; Tralles (Extrait de la *Revue numismatique*, 1892, pp. 105 à 124).	9 à 28
3. Les monnaies araméennes de la Cappadoce : Datame ; Abrocomas ; Ariarathe (Extrait de la *Revue numismatique*, 1892, pp. 168 à 186)	29 à 47
4. La chronologie des rois de Citium. Etude sur quelques points de l'histoire de Cypre sous la domination des Perses Achéménides (Extraits du *Museon* de Louvain, 1892)	49 à 84
5. Les monnaies des Satrapes, dans l'empire des Perses Achéménides. I. Considérations générales ; II. Monnaies satrapales en Egypte, en Palestine et en Arabie ; III. La Phénicie et la Syrie du nord ; IV. La Cilicie ; V. Les généraux d'Alexandre ; VI. Monnaies satrapales d'Evagoras II à Cypre ; VII. La satrapie d'Ionie ; VIII. La satrapie de Lydie (Tissapherne, Cyrus le Jeune, Tithrauste, Tiribaze, Spithridate) ; VIII. La satrapie de Phrygie (Pharnabaze, Oronte) ; IX. La satrapie de Cappadoce. Conclusion. Extrait de la *Revue numismatique*, 1892, pp. 277 à 328, et 413 à 463)	85 à 186
6. Les Démaratides et les Gongylides en Asie mineure, sous la domination des Perses Achéménides (Mémoire inédit)	187 à 207
7. Numismatique d'Edesse en Mésopotamie (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1892)	209 à 296
8. Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles : Lycie, Phrygie, Pisidie (Antiphellus ; Balbura ; Bubon ; Choma ; Cyane ; Gagae ; Limyra ; Myra ; Olympus ; Rhodiapolis ; Telmessus ; Tlos ;	

Xanthos : Cibyra : Adada : Andeda : Baris ; Colbasa; Conana ; Lysinia : Palaeopolis : Prostanna : Verbis. Extrait de la ***Revue numismatique***. 3e trim. 1893, ... **297 à 312**

9. La monnaie Thibronienne Extrait de la ***Revue des Etudes grecques***. 1893. t. VI ..... **313 à 322**

Additions et corrections..... **323**

PLANCHES : I. Monnaies grecques.
II. Médaillons d'Asie mineure.
III à VIII. Monnaies d'Edesse.
IX. Lycie. Phrygie, Pisidie.

Le Puy. — Imprimerie Marchesson fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

2
EL
1
EL
3
EL
6
AR
4
AR
12
AR
7
AR
15
AE
14
AE
11
R
8
AR
E
AR
9
AR
13
AR
10
R

MONNAIES GRECQUES

UNIV.

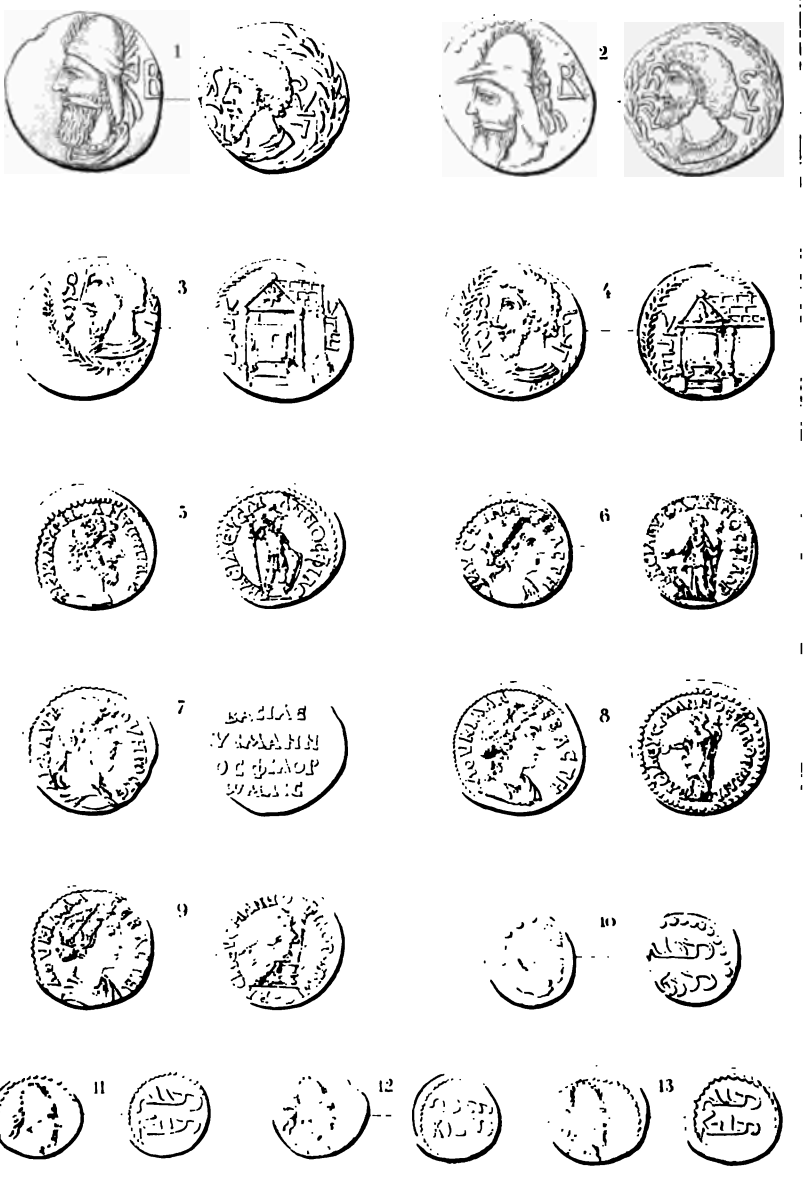

UNIV. OF MICH.

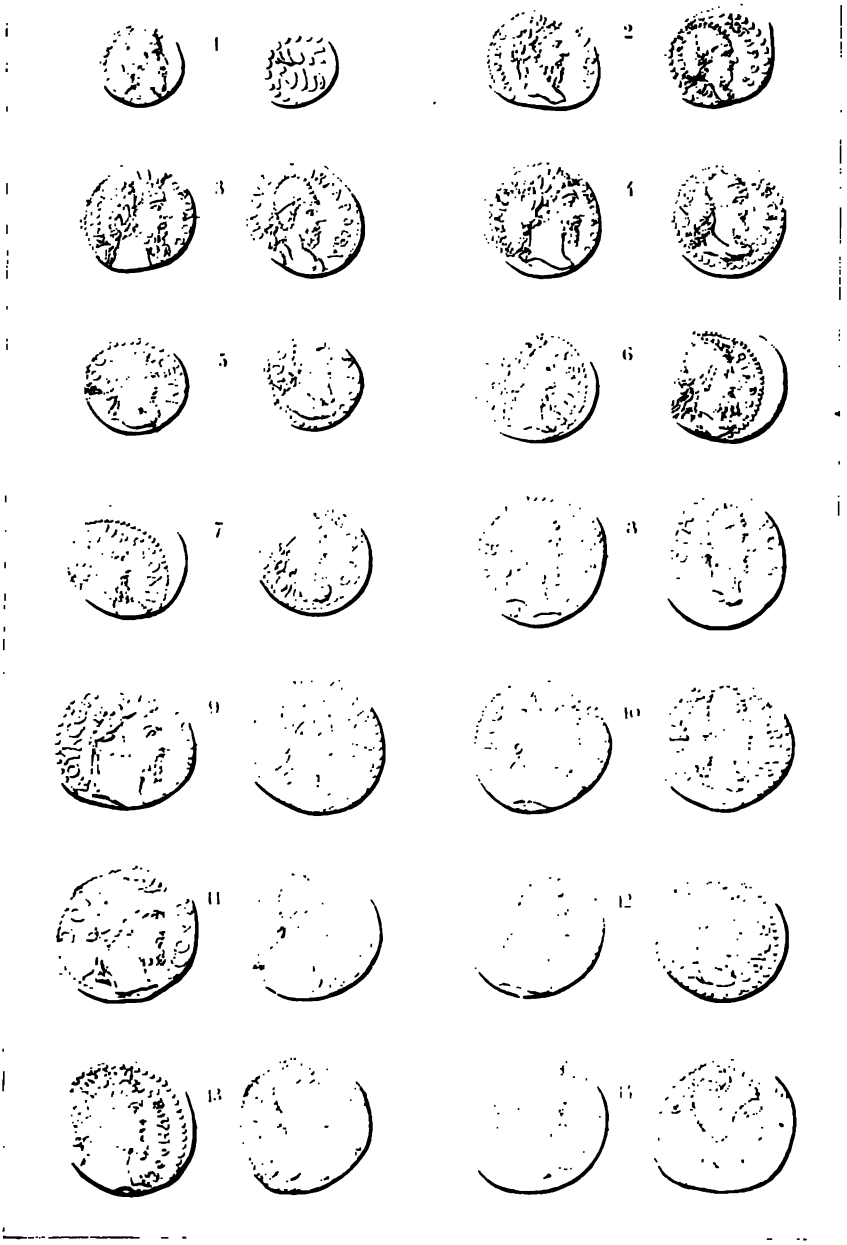
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

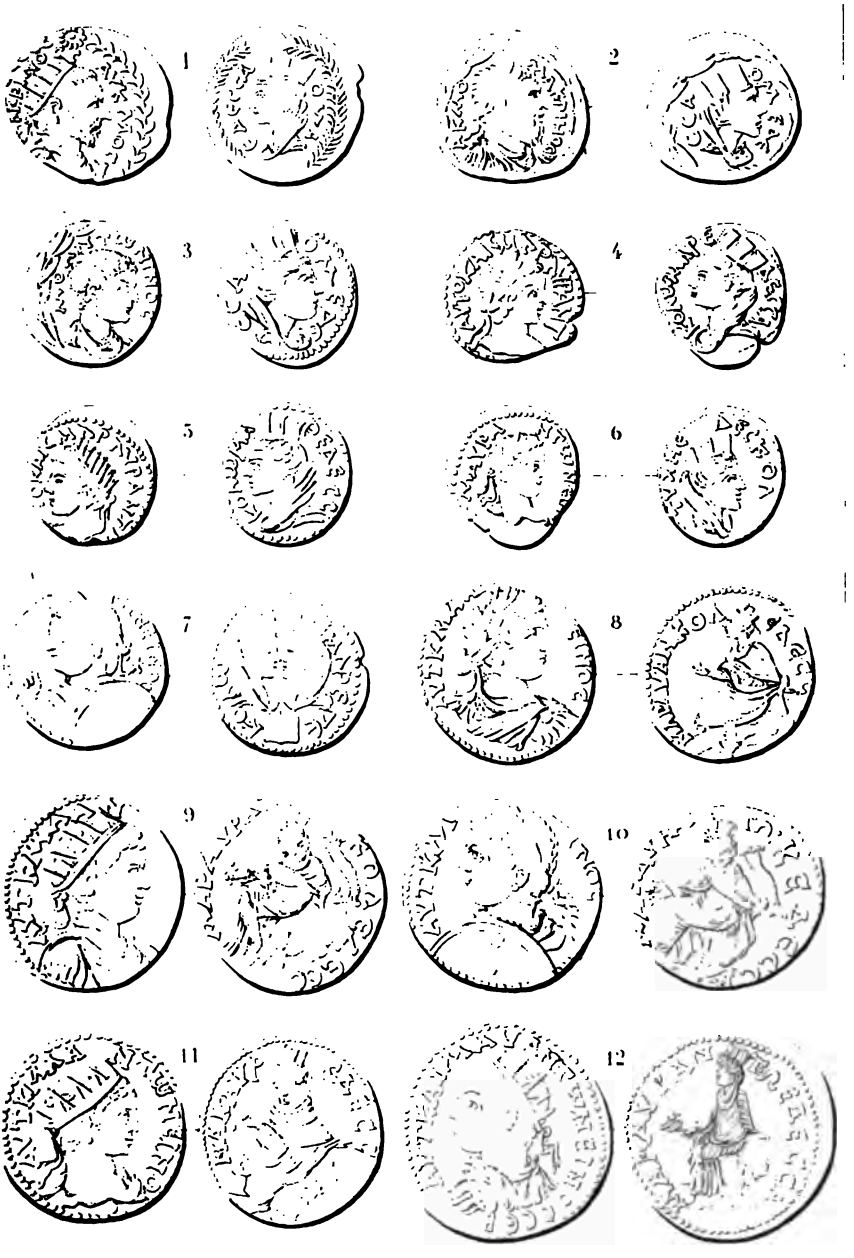
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

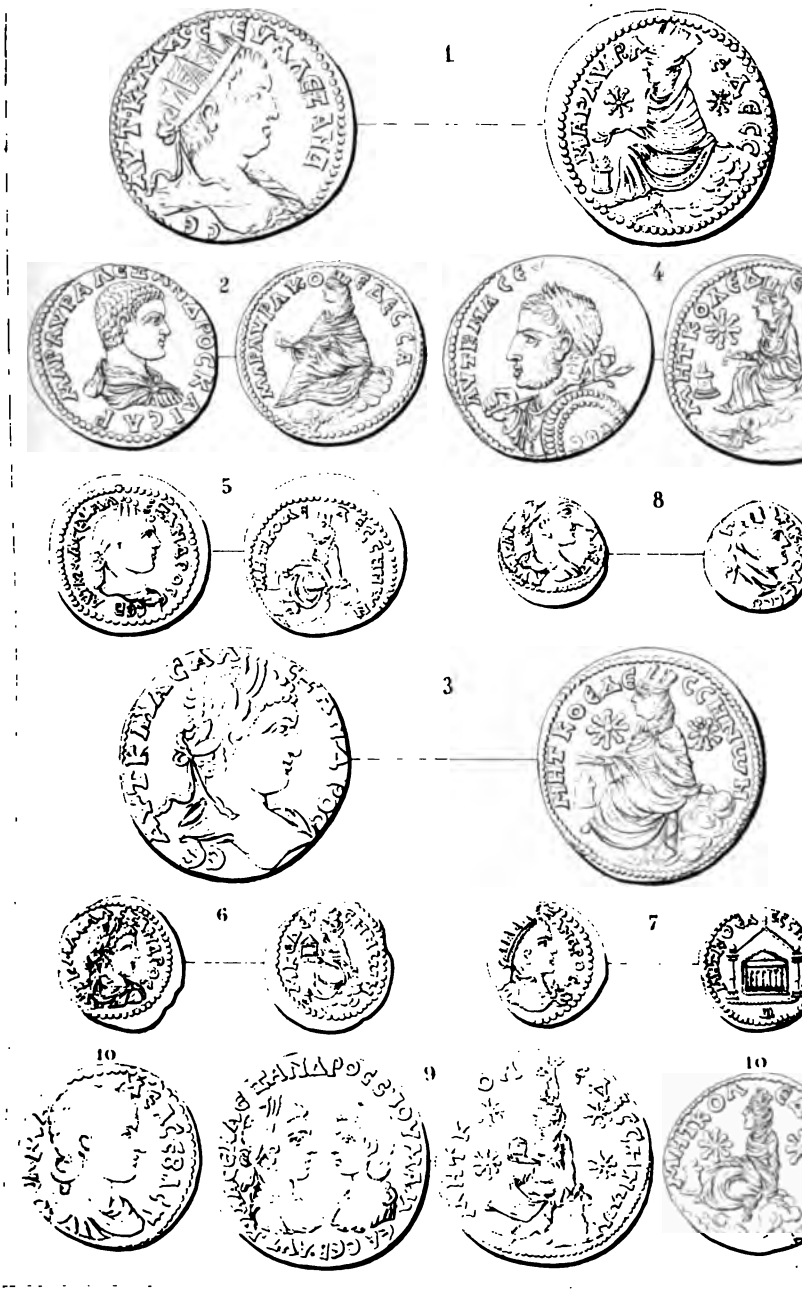
1
2
4
5
8
3
6
7
10
9
10

1
2
1
3
4
5
7
8
7
6
9
10

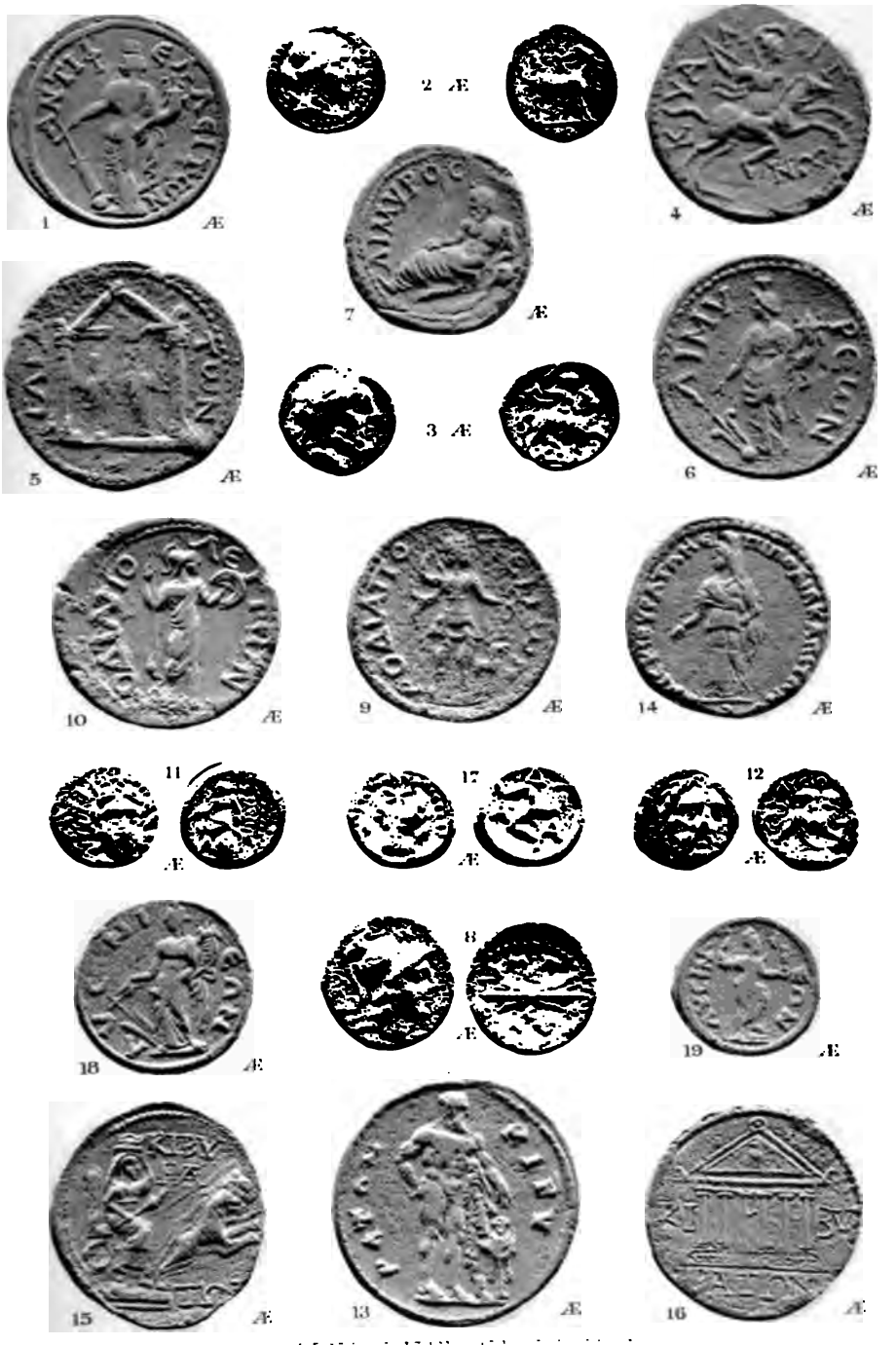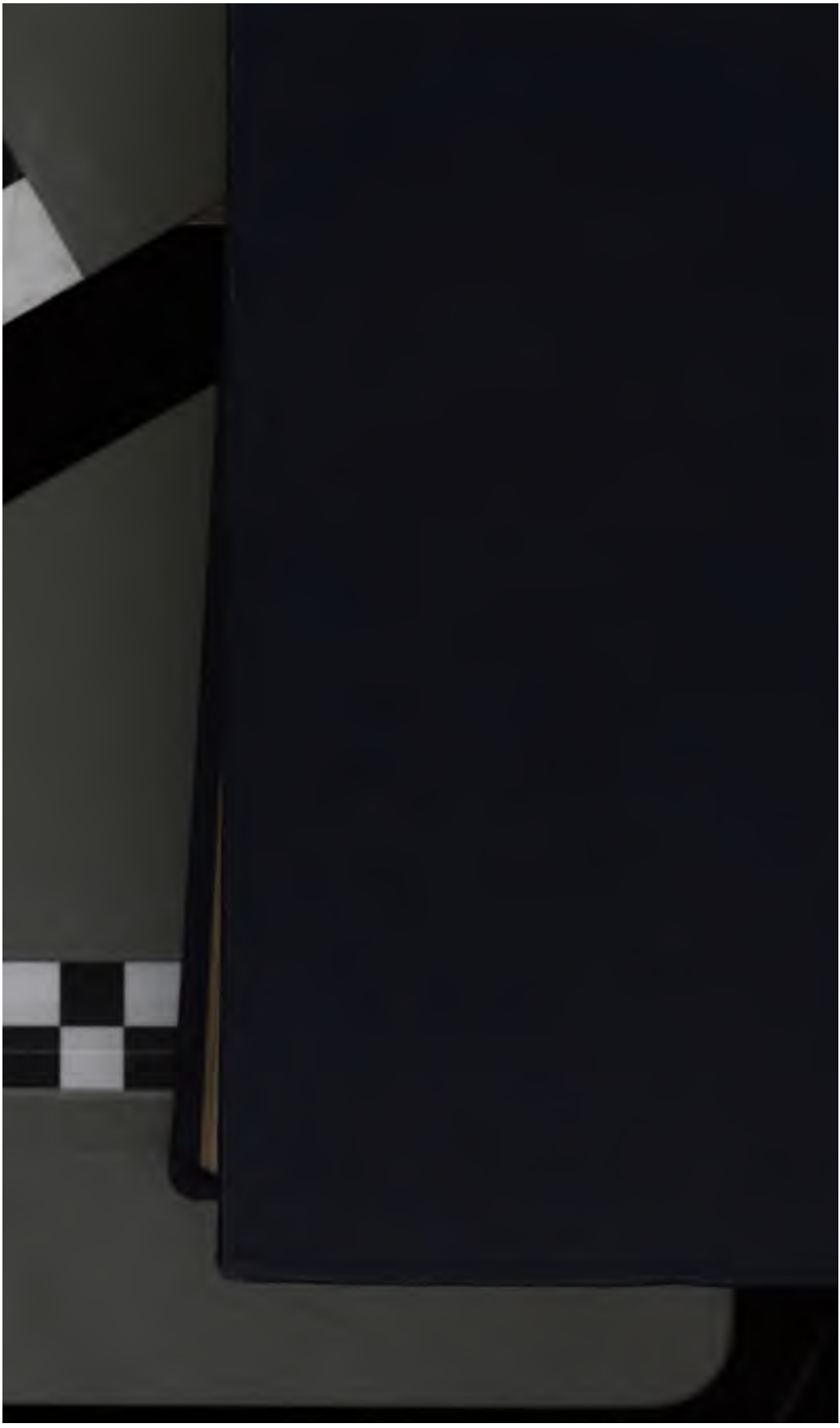
1 Æ
2 Æ
3 Æ
4 Æ
5 Æ
6 Æ
7 Æ
9 Æ
10 Æ
11 Æ
12 Æ
13 Æ
14 Æ
15 Æ
16 Æ
17 Æ
18 Æ
19 Æ